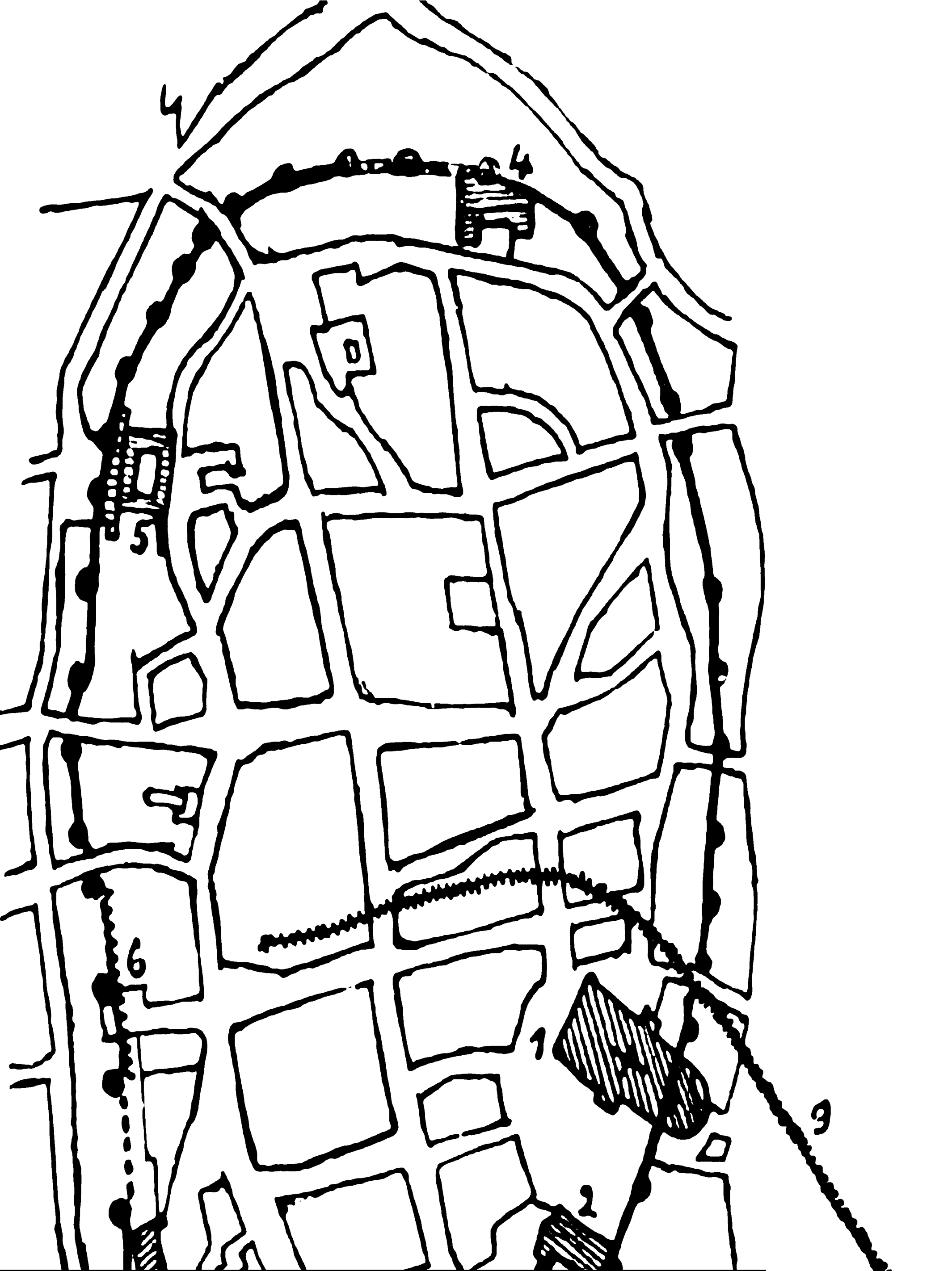


Les enceintes romaines de la Gaule

Adrien Blanchet

DU MÊME AUTEUR

Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn, de 1562 à 1629. In-8°, Dax, 1886 (Couronné par l'Académie de Bordeaux).

Nouveau Manuel de Numismatique du moyen âge et moderne. 2 vol. in-18 et atlas, Paris, Roret, 1890 (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Etude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine. Un vol. in-8°, Paris, 1891 (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). — *Supplément.* In 8°, Paris, 1901.

Etudes de Numismatique. Tome 1er, gr. in-8°, Paris, Rollin et Feuardent, 1892.

— Tome II. Paris, Rollin et Feuardent et Leroux, 1901.

Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche. In 8°, Paris, Leroux, 1894.

Mélanges d'archéologie gallo-romaine. In-8°, Paris, Leroux, 1894 et 1902.

Les monnaies grecques. Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1894.

Les monnaies romaines. Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1896 (Couronné, avec l'ouvrage précédent, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule. Un vol. gr. in 8°, Paris, Leroux, 1900.

Bibliographie critique de la Sigillographie française. Gr. in-8°, Paris, Picard, 1902.

Chronique archéologique de la France, 1901 et 1902. In-8°, Paris, Picard, 1902 et 1903.

Traité des monnaies gauloises. Gr. in-8°, Paris, Leroux, 1905, 2 vol. (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

EN COLLABORATION

Avec M. G. Schlumberger : *Numismatique du Béarn.* 2 vol. gr. in-8°, Paris, Leroux, 1893 (Couronné par l'Académie de Bordeaux).

Avec M. E. Babelon : *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale.* Un vol. gr. in-8°, Paris, Leroux, 1895.

Avec M. Fr. de Villenoisy : *Guide pratique de l'Antiquaire.* Un vol. in-18, Paris, Leroux, 1899.

LES

ENCEINTES ROMAINES

DE LA GAULE

ÉTUDE SUR L'ORIGINE
D'UN GRAND NOMBRE DE VILLES FRANÇAISES

PAR

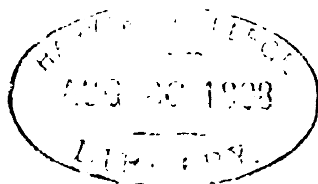
ADRIEN BLANCHET

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1907



A LA MÉMOIRE

D'ARCISSE DE CAUMONT

FONDATEUR

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

PRÉFACE

Si le titre de ce volume est suffisamment explicite, on pourra peut-être croire, à première vue, que le sous-titre concerne un sujet distinct de celui qui est traité dans cet ouvrage.

Il est donc utile de dire tout d'abord que la muraille, élevée au IIIe ou au IVe siècle de notre ère, a marqué pour longtemps les limites des villes de notre pays. En général, c'est seulement à partir du XIIe siècle que ces villes se développèrent et que les faubourgs se groupèrent autour du noyau antique, qui a conservé presque partout le nom de *Cité*. L'enceinte romaine a donc bien déterminé les conditions d'existence des villes françaises pendant huit siècles au moins ; elle a étouffé des générations qui ne pensaient qu'à l'ennemi du dehors et ignoraient les ennemis invisibles, tapis dans la maison malsaine, que la médecine moderne nous a révélés. Près du mur, sur le temple païen, l'église chrétienne se dressa; dans le *prætorium* et les monuments divers, construits encore sous la domination impériale, la nouvelle société établit ses évêchés, ses châteaux, ses prévôtés, ses prisons, et plus tard ses maisons communes. Même lorsque la population trop dense essaima hors des murs, qui avaient fait leur devoir de gardiens pendant tant de siècles, la *cité* resta le centre de la vie religieuse, politique et civile de la plupart des agglomérations humaines.

Beaucoup de nos villes ont conservé peu de souvenirs de ce temps-là et la muraille antique est souvent invisible. Mais les chercheurs zélés de nos provinces la retrouveront un jour, quand des travaux de voierie ou des reconstructions d'immeubles mettront au jour le sol romain, souvent à 3 m. 50 au-dessous du sol actuel.

Les utilitaires modernes, généralement mal informés, ont fréquemment transformé en matériaux de construction les blocs cyclopéens, les colonnes et les fragments sculptés, qui formaient la base des enceintes romaines. C'est à beaucoup de destructions de ce genre, plus encore qu'à mon information incomplète, qu'il faut attribuer le caractère incertain de nombreux paragraphes de ce livre. Même pour les villes qui paraissent assez bien connues, les plans que je publie sont souvent imparfaits, car ils ont été établis à l'aide de documents qui ne l'étaient pas moins. Il faut d'ailleurs considérer ces plans comme de simples *schémas*; dans plusieurs cas, trop rares malheureusement, j'ai dû simplifier les plans publiés, dont la reproduction intégrale eût été incompatible avec le reste de mon travail. Cependant les quarante-trois plans, réunis dans ce travail, permettront une étude sérieuse et des comparaisons utiles. Les vingt et une planches ne contiennent évidemment pas tout ce qu'on pourrait reproduire pour les enceintes romaines; mais on y trouvera des spécimens des différents genres de construction et des diverses parties constituant les murailles.

Les descriptions des villes; les comparaisons et les observations, consignées dans le livre II; les recherches relatives à la chronologie des enceintes, réunies dans le livre III (1), seront sans doute bien accueillies par les érudits.

Tout imparfait qu'il est, le présent ouvrage comble une

(1) C'est dans ce livre que les passages d'auteurs anciens, concernant les murailles de la Gaule, ont été rapprochés. Pour chaque ville, il sera donc utile de consulter la table des matières après avoir lu la description.

lacune, et, si je ne m'illusionne pas, il constitue un chapitre important de l'histoire de la Gaule.

Les enceintes romaines ont formé le berceau de la France moderne : il me semble que c'était un devoir de piété de les étudier, une œuvre de charité de préparer la voie à ceux qui les étudieront encore.

Avant de terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à beaucoup de mes confrères.

Grâce à l'obligeance de MM. Gabriel Fleury et Robert Triger, j'ai obtenu le prêt de la plupart des clichés qui ont servi à illustrer le travail de l'abbé Robert Charles sur l'enceinte du Mans.

Très amicalement, M. Eugène Lefèvre-Pontalis a mis à ma disposition plusieurs clichés, publiés dans les volumes des congrès de la Société française d'archéologie.

M. Camille Jullian a bien voulu m'aider à obtenir de M. le Maire de Bordeaux l'autorisation nécessaire pour le prêt de deux clichés.

Enfin, je dois des remerciements à tous ceux dont les noms suivent, car ils m'ont communiqué avec empressement des renseignements, des photographies ou des publications :

MM. Fr. Abbadie, le Dr L. Capitan, E. Cartailhac, l'abbé Chartraire, C. Clermont-Ganneau, H. Dressel, P. Ducourtieux, L. Dumuÿs, Mis de Fayolle, H. de Flamare, G. Gassies, le Dr E.-T. Hamy, A. Héron de Villefosse, L. Joulin, G. Leroy, G. de Manteyer, H. Omont, M. Prou, L. Régnier, J. Roman, G. Schlumberger, l'abbé H. Thédenat, A. Thomas, E. Travers, L. de Vesly.

Paris, le 2 novembre 1906.

A. Bl.

INTRODUCTION

Déjà au XVIe siècle, un érudit de grande valeur, Elie Vinet, remarquait la construction singulière de l'enceinte de Bordeaux qu'il comparait à celles de Bayonne, de Dax, de Saintes, de Poitiers et de Tours (1). A la fin du siècle suivant, Pierre de Marca signalait en peu de mots l'enceinte de Bayonne. Puis, au milieu du XVIIIe siècle, Piganiol de la Force consacra quelques lignes à la description des murailles de Senlis et de Dijon; toutefois il ne comprit pas l'importance de l'enceinte de Dax et ignora celle de Sens (2). L'abbé Lebeuf ne fit qu'effleurer la question, mais écrivit cependant des observations judicieuses au sujet de l'âge des remparts romains de Bordeaux (3).

En somme, les enceintes antiques des villes de la Gaule romaine attiraient peu l'attention. Ainsi, en 1807, Millin, dans son *Voyage dans les départements du Midi* de la France, consacre un bon nombre de pages à la description des monuments de Sens, et cependant il passe sous silence l'enceinte de cette ville, qui était

(1) *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg...*, Bordeaux, 1574, § 43; cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 288. — Vinet a cité aussi l'enceinte de Paris; mais il a pris pour une enceinte les ruines des « Thermes de Julien », sans doute presque enfouies à cette époque.

Dans les ouvrages géographiques de Séb. Munster et de Georges Braun, publiés au XVIe siecle, on trouve des vues de nombreuses villes de France, mais il n'y a pas de renseignements utiles et sûrs à en tirer relativement aux cités romaines.

(2) *Nouvelle description de la France*, 1753-1754 (Voy. les chapitres concernant ces villes).

(3) Cf. *Hist. Acad. Inscr. et belles-lettres*, t. XXVII, 1761, p. 147.

encore en bon état à cette époque. En 1836, on connaissait encore si mal les caractéristiques de la construction des murailles romaines que Prosper Mérimée doutait de l'antiquité de celles du Mans (1).

Cependant, dès 1830, Arcisse de Caumont comprit l'intérêt qu'il fallait prendre à l'étude de nos vieilles enceintes, et jusqu'à la fin de sa vie, il les visita, y prit des notes et en fit quelquefois des croquis et des plans. Il annonça même qu'il avait l'intention de rédiger un travail d'ensemble. Mais je tiens de M. Emile Travers qu'à la mort de Caumont, en 1873, on n'a trouvé chez lui que des notes informes et non classées et qu'elles ont probablement été détruites après la mort de Madame de Caumont. Il est possible qu'Arcisse de Caumont ait eu l'intention de coordonner les nombreux renseignements qu'il avait déjà publiés dans les volumes des Congrès, dans son *Cours d'Antiquités*, dans son *Abécédaire* et dans le *Bulletin monumental;* mais ce projet n'a probablement reçu aucun commencement d'exécution.

L'influence de Caumont se fit sentir sur les archéologues provinciaux du XIXe siècle; et, dans beaucoup de villes, l'enceinte romaine fut l'objet d'une étude et souvent même d'une longue monographie. Taillefer à Périgueux, Lallier à Sens, Daniel à Beauvais, Ledain à Poitiers, Boyer et Buhot de Kersers à Bourges, Hucher et Charles au Mans, Pelet et Germer-Durand à Nîmes, Roidot à Autun (2), et beaucoup d'autres, dont les articles sont épars dans de nombreux périodiques provinciaux, ont réuni de précieuses observations qu'il serait impossible de faire aujourd'hui. Presque partout, les enceintes disparaissent, morceaux par morceaux, et nous devons reconnaître que cette destruction est quelquefois utile, car de ces murailles antiques sont nés les admirables musées de Sens, de Bordeaux, de Dijon, où l'historien de la sculpture romaine en Gaule puisera ses principaux documents. Malheureusement les démolisseurs ont rarement pris le soin d'écrire un journal de fouilles; les renseignements recueillis sont généralement incomplets et, dans la plupart des cas, il est impossible d'en vérifier l'exactitude : l'enceinte a péri, emportant son secret.

(1) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, p. 42.

(2) Dès 1872, Roidot mettait nettement en lumière la différence entre la première enceinte d'Autun et l'enceinte réduite postérieure.

Aussi, quoique le sujet fût d'un grand intérêt pour l'histoire générale de la France, pendant longtemps on s'est borné à reproduire des lieux communs sur les enceintes romaines en Gaule. La plupart des auteurs provinciaux ignoraient la bibliographie de la question; on ne peut leur en faire un reproche, car elle n'est pas facile à connaître.

Après les renseignements généraux d'un ouvrage, assez satisfaisant pour l'époque où il fut rédigé, par un auteur allemand (1), on vit paraître une série d'études, mal composées, mais remplies de renseignements utiles dont les références ne sont pas toujours sûres (2). L'auteur était un magistrat liégeois, qui a tenu une place importante parmi les archéologues de la Belgique. Il eut peut-être le tort d'envisager la question des enceintes gallo-romaines comme le thème d'une plaidoirie, et il fit le procès des faits qui étaient contraires à ses idées. Mais il rendit cependant un grand service.

Dans un travail sur la fortification antique (3), G. de la Noë consacra quelques pages aux murailles de villes de la Gaule. Malheureusement, on peut dire qu'il ignorait à peu près tous les faits matériels, révélés par les fouilles dans de nombreuses villes; il commenta surtout Vitruve et Végèce. Par contre, dans ses *Inscriptions romaines de Bordeaux*, M. Camille Jullian fit d'utiles comparaisons entre l'enceinte de Bordeaux et d'autres murailles de la Gaule; il donna ainsi un intérêt d'ordre général à son livre d'histoire locale. De 1890 à 1896, dans le cours professé au Collège de France, M. Auguste Longnon étudia les enceintes des cités de la Gaule. Mais ce cours, que je n'ai pu suivre, n'a pas été publié. On doit le regretter, car cette publication eût rendu inutile l'essai imparfait que je présente aujourd'hui.

(1) G. H. Krieg von Hochfelden, *Geschichte der Militär-Architektur des frühern Mittelalters*, Stuttgart, 1859, p. 11 à 17, 31 à 34.

(2) Henri Schuermans, *Remparts d'Arlon et de Tongres*, dans *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, Bruxelles, t. XVI, 1877, p. 451 à 502; *ibid.*, 2e art., t. XXVII, 1888, p. 37 à 100, 1 pl.; *Remparts romains d'Arlon et de Tongres*, 3e article, *ibid.*, t. XXVIII, 1889, p. 77 à 124; 4e article, *ibid.*, t. XXIX, 1890, p. 25-94. — Schuermans est mort en mai 1905.

(3) *Principes de la fortification antique... pour servir au classement des enceintes dont le sol de la France a conservé la trace*. Paris, 1890, p. 45 à 74 (Extr. du *Bullet. de géogr. histor. et descript.*, 1889, n° 4).

Depuis une dizaine d'années, divers archéologues allemands ont étudié soigneusement les enceintes de Cologne, de Trèves et d'Andernach, et ces travaux m'ont procuré un bon nombre de comparaisons utiles pour l'étude des autres murailles de la Gaule romaine. Les recherches, faites en Allemagne sur le *limes* germanique, ne pouvaient manquer de fournir une contribution appréciable à la connaissance du système défensif de la Gaule, puisque les villes ont revêtu leur cuirasse de pierre quand la barrière élevée au delà du Rhin eût été rompue par les flots désordonnés des hordes germaniques.

Il suffit d'examiner la carte de la Gaule romaine pour comprendre les lois qui ont présidé au développement du système défensif de cette partie de l'Empire.

D'abord, au premier siècle, les colonies romaines reçurent une ceinture de murailles destinée à les mettre à l'abri d'un coup de main au milieu de populations récemment soumises et encore animées de l'esprit de révolte (1). Les premières enceintes de Nîmes et d'Autun sont de ce temps, de même que les murs de Fréjus, de Vienne, d'Avenches, de Trèves et de Cologne.

Puis l'Empire romain porta tous ses efforts vers sa frontière du Nord-Est.

En arrière du *limes*, rempart factice, qui partait du Danube, au dessus de Ratisbonne, pour rejoindre le Rhin au-dessus de Bonn, le Rhin formait une frontière naturelle, et, le long du fleuve depuis la Suisse jusqu'à la Mer du Nord, une voie romaine reliait, sur la rive gauche, toutes les villes et tous les postes fortifiés, établis par les Romains. La civilisation latine a laissé dans ces pays une marque indélébile et la plupart des villes du Rhin sont sur la rive gauche du fleuve, comme si elles devaient encore se défendre contre les invasions venant de l'Orient. Citons parmi les villes de cette série celles dont on connaît les enceintes antiques ou qui furent certainement fortifiées : *Vindonissa* (Windisch), *Augusta Rauracorum* (Augst), *Argentovaria* (Horburg), *Argentoratum* (Strasbourg), *Breucomagus* (Brumath), *Saletio* (Seltz), *Tabernæ* (Rheinzabern),

(1) Les enceintes de Nîmes, de Vienne, d'Autun, furent élevées sûrement dans ce but. Il n'est pas douteux que la Gaule fut très agitée pendant le premier tiers du règne d'Auguste (cf. mes *Etudes de Numismat.*, t. Ier, 1892, p. 21).

Nemetes ou *Noviomagus* (Spire), *Vangiones* (Worms), *Mogontiacus* (Mayence), *Bingium* (Bingen), *Bodobriga* (Boppard), *Confluentes* (Coblenz), *Antunnacum* (Andernach), *Bonna* (Bonn), *Colonia Agrippina* (Cologne), et quelques autres points parmi lesquels les camps de *Novaesium* (Neuss), et de la *Colonia Trajana* (Xanten), puis *Noviomagus* (Nimègue), et *Lugdunum Batavorum* (Leyde). Toutes ces localités, situées sur le Rhin ou près de ce fleuve, s'étaient constituées autour de postes militaires (1). Lorsque les invasions se succédèrent, les Romains ne purent se résoudre à abandonner aucun point de ce long ruban où leurs forces se trouvèrent disséminées et presque toujours inférieures à celles des envahisseurs. La ligne de défense du Rhin avait le même défaut que celle du *limes :* elle était trop facile à percer.

Il fallut donc protéger les villes qui s'élevaient à l'intérieur du territoire. Comme on doit s'y attendre, les centres commerciaux importants, qui avaient été la cause principale du développement du réseau des voies romaines, furent tous fortifiés.

Prenons quelques exemples sur divers points de la Gaule. C'est Trèves, reliée par des voies directes à Cologne, à Andernach, à Mayence, à Metz et à Reims. C'est Senlis, sur les voies de Soissons et de Paris, sur les voies de Meaux et de Beauvais, et Soissons, au croisement des voies de Reims à Amiens et de Reims à Thérouanne. Toul commandait les routes de Langres, de Reims par Naix et de Trèves par Metz; Strasbourg était le point de contact des voies de Bâle, par Horburg, et de Metz par Saverne. Châlon-sur-Saône, barrait la voie de Langres à Lyon et celles d'Autun et de Genève. Paris était en communication directe avec Dreux, Rouen, Beauvais, Reims, Sens, Orléans. Tours formait le centre d'un réseau dont les fils aboutissaient à Orléans, au Mans, à Nantes, à Poitiers, à Bourges. Poitiers était le nœud de huit voies. Périgueux était reliée à Saintes, à Limoges, à Bordeaux, à Agen, à Cahors. Enfin on a déjà remarqué que la configuration du sol oblige toutes les routes qui vont du Rhône aux Pyrénées à traverser l'Orb sous les murs de Béziers (2).

(1) Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 22 : « subversa longæ pacis opera, haud procul « castris in modum municipii exstructa ». Passage relatif à *Vetera castra*, premier nom du camp de Xanten-Birten.

(2) L. Noguier, dans *Bullet. Soc. archéol. de Béziers*, 2ᵉ sⁱᵉ, t. XI, 1881, p. 205.

Grâce à leurs murailles, les cités de la Gaule conservèrent, relativement, presque toutes, l'importance qu'elles avaient acquises, au temps de la prospérité de l'Empire. Au milieu du IVe siècle, à une époque où les invasions germaniques venaient de plonger encore la Gaule dans la désolation, un historien donnait de ce pays la courte description que voici (1) :

« En commençant par l'Occident, on a d'abord la Seconde Germanie, défendue par Cologne et Tongres, villes grandes et riches. Puis la première Germanie, avec Mayence, Worms, Spire et Strasbourg, célèbre par les défaites des Barbares. Ensuite, la première Belgique, dont les principales villes sont Metz et Trèves, résidence des princes. La seconde Belgique est limitrophe; on y trouve Amiens, ville éminente entre toutes, Châlons et Reims. Chez les Séquanes, nous voyons, comme villes prépondérantes, Besançon et Augst. Lyon est l'ornement de la première Lyonnaise, ainsi que Chalon, Sens, Bourges et Autun avec sa grande ceinture de murs vermoulus. Dans la seconde Lyonnaise sont Rouen, Tours, *Mediolanum* [Vieil Evreux] et Troyes. Les Alpes Grées et Pennines ont, si l'on passe sous silence des lieux moins connus (2), Avenches, ville déserte aujourd'hui, mais qui eut de l'importance autrefois, ainsi que le démontrent des monuments à demi ruinés. Dans l'Aquitaine, bordée par les monts des Pyrénées et les plages de l'Océan, la première province est l'Aquitanique, remarquable par la grandeur de ses cités : laissant de côté beaucoup d'entre elles, nous citerons comme les plus importantes, Bordeaux, Saintes et Poitiers. En Novempopulanie, on remarque Auch et Bazas. En Narbonnaise, Eause, Narbonne et Toulouse sont au premier rang (3). La Viennoise s'enorgueillit de la beauté de ses villes, Vienne et Arles en premier lieu, auxquelles on ajoutera Marseille, qui fut, autrefois, — l'histoire nous l'apprend, — une alliée utile pour les Romains, à une époque critique. Dans le voisinage sont *Salluvii* (Aix ?), Nice et Antibes. »

(1) Ammien Marcellin, XV, 11, 7 à 15 (Ed. Gardthausen, Teubner, pp. 72 et 73).

(2) Ici une lacune de quatre lettres.

(3) On remarquera l'omission de Nîmes. On a conjecturé que *Nemausus* avait été remplacé à tort par *Elusa* (E. Desjardins, *Géographie Gaule rom.*, t. III, p. 474).

Des villes énumérées dans ce tableau, la plupart avaient des enceintes fortifiées, dont nous connaissons les restes, et il faut penser que les autres villes n'étaient pas ouvertes, car la première condition d'existence d'une cité à cette époque était d'avoir une puissante muraille.

Si l'on examine la liste de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, rédigée au commencement du v[e] siècle, on remarquera que, parmi les chefs-lieux de cent douze cités, la moitié environ sont parmi les villes qui possèdent encore des restes d'enceintes. Il est bien probable que les autres chefs-lieux n'étaient pas moins bien protégés, car ils avaient le même organisme et les mêmes besoins.

Ainsi a priori, nous devons croire que des enceintes ont existé dans les villes ou localités suivantes, qui furent des chefs-lieux de cités :

Séez, Quimper, Cambrai, Moutiers-en-Tarentaise (Savoie), Martigny (Valais, Suisse) (1), Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), Rodez, Albi, Cahors, Javols (Lozère), La Cieutat (commune d'Eause, Gers), Saint-Bertrand (Haute-Garonne), Argenteyres (commune de Biganos, Gironde), Lescar (Basses-Pyrénées), Bazas (Gironde), Cieutat (Hautes-Pyrénées), Auch, Lodève, Uzès, Aix (Bouches-du-Rhône), Apt (Vaucluse), Riez (Basses-Alpes), Embrun, Digne, Castellanne, Senez et Glandèves (Basses-Alpes), Cimiez et Vence (Alpes-Maritimes) (2).

Aucun des chefs-lieux des huit cités qui formaient la *provincia Alpium Maritimarum* ne paraît avoir conservé des restes d'une enceinte romaine; et cependant Embrun, la métropole, devait être fortifiée.

Il est peu probable qu'Orange, chef-lieu de la *civitas Arausicorum*, ait été une ville ouverte, et Vaison, chef-lieu de la *civitas Vasiensium*, eût sûrement une enceinte antique dont il faudrait

(1) La *Provincia Alpium Graiarum et Pœninarum* de la *Notitia* était constituée par la *civitas Ceutronum* (*Darantasia*, Moutiers-en-Tarentaise) et par la *civitas Vallensium* (*Octodurum*, Martigny). Je ne connais pas de traces d'enceinte dans ces deux localités.

(2) Pour les noms latins et les identifications, voy. A. Longnon, *Atlas histor. France*, 1[er] livr., 1884, p. 14 et 15, 25 à 32.

chercher les substructions en dehors du Vaison actuel dont l'origine remonte seulement au XIIe siècle (1).

Parmi les localités qui devaient être fortifiées (en totalité ou en partie), il faut encore citer : *Constantia* (Coutances), chef-lieu d'une *civitas* et résidence du *præfectus militum Primæ Flaviæ* et aussi du *præfectus Laetorum Batavorum et Gentilium Suevorum* (2); *Abrincates* (Avranches), également chef-lieu de cité et résidence du *præfectus militum Dalmatarum* (3); *Vorganium* (près de Coz-Castell-Ach, commune de Plouguerneau, Finistère; d'après M. Longnon) (4), probablement le chef-lieu de la *civitas Osismorum* et la résidence du *præfectus militum Maurorum Osismiacorum*, au IVe siècle; *Grannona* (Port-Bail? Manche), résidence du *præfectus militum Grannonensium* et du *tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ*, au IVe siècle; *Blabia* (Port du Blavet (5)? Morbihan), où cantonnait le *præfectus militum Carronensium; Fanum Martis* (Famars dans le Nord) est désigné comme la résidence du *præfectus Laetorum Nerviorum*.

Que ces localités, chefs-lieux de cités ou sièges de garnisons, aient été protégées par des murailles contre les coups de mains, c'est ce dont il n'est pas permis de douter, surtout quand nous retrouvons des enceintes romaines dans des villes dont l'importance politique paraît avoir été moindre : Melun, Nevers, Beaune, Noyon, Saverne.

Si l'on parcourt une liste des *civitates* qui sont mentionnées sur

(1) Le chorographe Suares dit : « atque ubi surgebat fanis ac turribus altis, « nunc segetes crescunt, Villatiamque vocant » (Cité dans *C. I. Lat.*, t. XII, p. 161. — Cf. Courtet, dans *Rev. archéol.*, 1851, t. VIII, p. 308). — Il y avait à Vaison une corporation de *centonarii* (*C. I. Lat.*, t. XII, n° 1282), ouvriers qui fabriquaient probablement des matelas épais (de laine?), destinés à protéger les machines de guerre. Cette industrie est citée dans le *Code Théodosien*.

(2) Coutances, qui porte le nom de *Cosedia* dans la Table de Peutinger, est figurée sur l'original de ce document, par deux tours à toits pointus, entourées d'un mur crénelé. La même figure accompagne le nom de *Setucis* (= *Seeviæ*, Petit-Hangest), sur la voie d'Amiens à Soissons.

(3) On ne peut identifier avec certitude le *castellum*, probablement antique, chef-lieu du *pagus castelli* (Pougastel, puis Plougastel). Voy. A. Longnon, *Atlas histor.*, p. 105 (2e livr., 1888).

(4) Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, p. 490.

(5) Sur cette identification, voy. D'Anville, *Notice anc. Gaule*, p. 164.

les monnaies mérovingiennes, on y reconnaîtra les noms de la plupart des villes romaines fortifiées. Sur les monnaies qui ont servi à dresser cette liste, le nom de la ville, où l'organisation romaine devait subsister, est généralement suivi du mot *civitate* (ou *cive*, *civet*, *civi*, *ci*, *c*, *civetati*, etc.) (1).

* Agen.
Amiens.
Angers.
Arles.
Clermont-Ferrand.
Avignon.
Orléans.
Bayeux.
Boulogne-sur-Mer.
Chalon-sur-Saône.
* Cambrai.
Chartres.
Châlons-sur-Marne.
Cologne.
Langres.
Lyon.
Marseille.
Mâcon.
Meaux.
Metz.
Mayence.
Nevers.
Noyon.
Paris.
Poitiers.
Périgueux.
Rennes.
Reims.
Rouen.
* Rodez.
Sens.
* Sion (Suisse).
* Bazas.
Valence.
* Viviers.
* Verdun.
Vienne.
* Aire (Landes. *Vico Juli*).
Troyes.
Trèves.
Toul.
Tours.

D'autres cités ont leur nom seul sans qualificatif (2), sur des monnaies mérovingiennes.

Arras.
* Auch.
Avenches (Suisse).
Autun.
Bordeaux.
* Cieutat (Hautes-Pyrénées).
Le Mans.
* Moutiers-en-Tarentaise.
* Embrun.
Angoulême.
Grenoble.
Limoges.
Nantes.
Senlis.
* Spire.
Strasbourg.
Soissons.
* Thérouanne.

(1) Lorsque l'enceinte antique n'est connue avec certitude, ni historiquement ni matériellement, le nom est précédé d'un astérisque, sur notre liste.

Les noms sont placés ici dans l'ordre alphabétique de leur nom latin (par exemple, Bazas, *Vasatis*).

(2) Quelques pièces portent aussi les noms de cités de la liste précédente sans qualificatif. — Le mot *civitas* se lit entier ou abrégé à la suite des noms des mêmes villes sur des monnaies carolingiennes, par exemple : *Edua civitas*, Autun (sur les monnaies mérovingiennes, Autun porte le nom *d'Augustedunum*).

De même que Nevers, Namur, qui ne figure pas dans la liste de la *Notitia*, est qualifiée de *civitas* sur des monnaies mérovingiennes (*Namuco cive*) ; on y a trouvé des restes appartenant sans doute à une enceinte romaine.

Ainsi, la plupart des villes fortifiées de la Gaule ont pu, grâce à la transformation opérée aux IIIe et IVe siècles, résister pendant des siècles, d'abord aux invasions germaniques, puis à celles des Normands (1). Et même, si quelques forteresses succombaient, la muraille, dont la plus grande partie restait debout, était encore le point de ralliement des habitants dispersés. Dans la plupart des villes de notre époque le vieux noyau porte le nom de « cité », et l'on peut affirmer que ce cœur constitua la ville tout entière jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

La muraille de la cité était sous la sauvegarde des lois (2) et quand elle n'était pas respectée, le roi intervenait : on le voit pour Tours au XIIe siècle, pour Narbonne au XIVe. A Bourges, au XIIIe siècle, l'enceinte est protégée par les échevins, mais il résulte de la donation de 1742 que le vieux rempart était considéré comme une partie du domaine royal. Il en était de même pour les murs de Sens (3). Lorsque le roi ordonne de démolir les remparts romains, comme à Senlis, en 1477, c'est pour activer la construction de nouveaux travaux de fortification.

Protectrices et protégées tout à la fois, les enceintes romaines, presque immuables, ont dû servir de modèles aux travaux militaires exécutés pendant les premiers temps du moyen âge. La porte, flanquée de deux tours, qu'on trouve si souvent à diverses époques, même tardives, aussi bien pour les châteaux que pour les villes, est une forme fréquente de la porte des enceintes romaines.

(1) Cf. C. Jullian, dans la *Rev. des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 41 et 45.

(2) Voici ce que disent les *Institutes* de Justinien, II, 1, § 10 (Ed. E. Huschke, Teubner, p. 37) : « Sanctae quoque res, veluti muri et portae quodammodo divini juris sunt et ideo nullius in bonis sunt, ideo autem muros sanctos dicimus, quia pœna capitis constituta sit in eos, qui aliquid in muros deliquerint. » — On sait que, même après l'établissement du Christianisme, tout ce qui touche à l'empereur est sacré (E. Beurlier, *Le Culte impérial*, 1891, p. 285).

(3) En 1518, des individus qui avaient pris des matériaux dans l'enceinte de Sens furent condamnés à l'amende honorable, au bannissement et à la confiscation de leurs biens (Voy. Deligand, *Du droit primitif de propriété sur les murs de ville*, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, t. II, 1851, p. 29).

La tactique des assaillants, au moyen âge, reste la même que celle des Anciens. Diverses relations de sièges (1) signalent l'emploi des tours de bois, fixes ou roulantes, qui dominaient les remparts, comme celles dont César se servit devant *Avaricum*, comme celles dont nous parlent les traités byzantins de poliorcétique. On pratiquait la sape des murs à coups de pic ou au moyen du bélier, machine empruntée par les Romains aux Grecs qui la tenaient des Orientaux, puisqu'on en voit des représentations sur des bas-reliefs assyriens.

Le moyen âge s'est servi aussi de la « baliste » antique, désignée plus tard sous le nom de *caable* ou *perrière*, qui lançait des pierres pour ébranler les murailles.

Ces faits et beaucoup d'autres d'ordre artistique et littéraire (2) démontrent que les traditions romaines, affaiblies d'abord, puis animées d'une vigueur nouvelle à l'époque carolingienne, ont formé, en connaissances militaires, comme en toutes choses, le fonds de la science médiévale.

Nous pouvons donc tirer un enseignement réel de l'examen des enceintes romaines de la Gaule, dont nous allons décrire brièvement les restes apparents.

(1) Siège de Saint-Jean-d'Acre par Philippe-Auguste (1191); siège de Radepont par le même roi (1204); siège du Château-Gaillard des Andelys (1204); siège de Calais par Edouard III (1347), etc.

(2) Pour l'art, voy. E. Müntz, dans le *Journal des Savants*, 1887, p. 629; 1888, p. 40 et 162 (à propos de l'ouvrage de M. A. Springer, *Das Nachleben der Antike im Mittelalter*, Bonn, 1886). Pour la littérature, voy. Gaston Paris, *La littérat. franç. au moyen âge*, 3e éd. (revue par P. Meyer), 1905, p. 77 à 85.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

LES ENCEINTES DES QUATRE PROVINCES LYONNAISES (1)

I. *Provincia Lugdunensis prima.*

1. Lyon (Rhône). *Lugudunum, Lugdunum* (*Civitas Lugdunensium*).

La muraille antique a probablement servi de base au rempart moderne. D'après cette hypothèse, elle partait de la Saône, au quartier de *la Quarantaine*, gravissait le coteau de Fourvière, s'inclinait à l'Ouest en laissant en dehors le cimetière de Loyasse et regagnait la rivière à la hauteur du rocher de Pierre-Scize (2). Le

(1) Les villes sont classées géographiquement d'après les divisions données par la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* (commencement du v[e] siècle).

(2) Hippolyte Bazin, *Villes antiques, Vienne et Lyon gallo-romains*. 1891, p. 205. — Le nom de Fourvière vient certainement du *Forum vetus*, dont tous les monuments furent détruits en 840, d'après la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon (D. Bouquet, *Rec. Histor. de la France*, t. VI, p. 242). — Il n'y a pas de renseignements utiles dans la *Nouvelle histoire de Lyon* de Steyert. Le mémoire de J.-B. Greppo sur les anciens murs de Lyon (dans *Archives histor. et statist. dép. du Rhône*, t. V, 1827, p. 421 et s.) ne contient aucun renseignement relatif à la période romaine.

tracé de cette enceinte pourrait donc être celui qui est indiqué sur le plan (*Fig. 1*).

L'atelier monétaire fut en activité depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IVe siècle. Il est donc probable que *Lugdunum*, métropole de la Première Lyonnaise, fut protégée de bonne heure

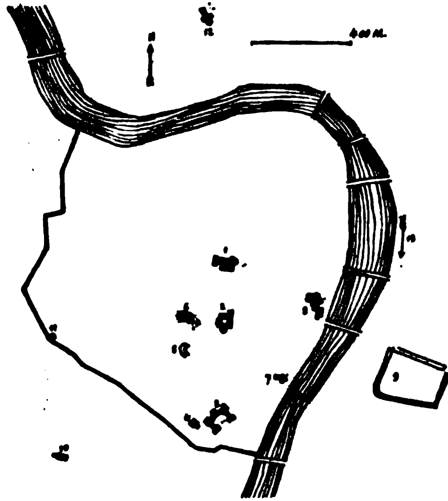


Fig. 1.

1. Notre-Dame de Fourvière. — 2. Hospice de l'Antiquaille. — 3. Grand Séminaire. — 4. Église Saint-Just. — 5. Théâtre. — 6. Amphithéâtre. — 7. Saint-Georges. — 8. Saint-Jean. — 9. Place Bellecour. — 10. Saint-Irénée. — 11. Porte de Trion. — 12. Les Chartreux. — 13. La Saône.

par une enceinte. La ville était sûrement fermée en 357; nous le verrons plus loin.

La *Legio I Italica* résidait à Lyon sous Néron.

2. Autun (Saône-et-Loire). *Augustodunum* (*Civitas Æduorum*).

Autun eut deux enceintes romaines successives. La première (1)

(1) *Dissertations du Rév. père Étienne Chamillart... sur plus. médailles et pierres gravées de son cabinet et autres monuments d'antiq.*, Paris, 1711, plan,

suit les sinuosités de la colline et est établie sur un roc de grès houiller. Elle s'étend au Nord jusqu'à l'Arroux et est entourée sur les autres côtés par le ruisseau de Riveau et les ruisseaux formant l'Accoron (*Fig. 2*). Cette première enceinte a été bâtie, comme la ville elle-même, sur un emplacement neuf avec des matériaux neufs, sans débris d'édifices antérieurs, avec parements extérieur et intérieur très soignés, constitués par des cubes allongés (1), sans cordons de briques. L'enceinte, de 2 m. 40 à 2 m. 50 d'épaisseur, était flanquée de 53 ou 54 tours (2), formant un demi-cercle de 9 m. 20 de diamètre, avec une épaisseur de 1 m. 90, et situées à des distances qui variaient entre 52 m. 30 et 101 m. 20. Le périmètre était de 5,922 mètres et la superficie aurait atteint 199 hectares 90 ares 45 centiares, c'est-à-dire environ trois fois celle de la ville actuelle (3). L'amphithéâtre et le théâtre antiques étaient près de cette enceinte, à l'intérieur, à l'Est.

On retrouve, sur divers points, des parties de cette première enceinte, qui est souvent recouverte de buissons et qui tombe de plus en plus en ruines (4). Certaines parties des murailles ont

p. 91; S. Maffei, *Galliæ antiquitates*, 1733, p. 158; P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, 1835, p. 57; Edme Thomas, *Hist. de l'antique cité d'Autun*, nouv. éd., Autun, 1846; *Autun archéologique*, Autun, 1848; J. Roidot, *Origines d'Augustodunum*, dans *Mém. Soc. éduenne*, nouvelle série, t. Ier, 1872, p. 269 et s., plan p. 372; H. Gloria, dans *Congrès Scientifique de France*, 42e s., Autun, 1876, t. Ier, p. 50, fig.; Harold de Fontenay, même rec. t. II, p. 77, et *Autun*, 1889.

(1) J. Roidot, dans *Mém. Soc. éduenne*, nouvelle série, t. Ier, 1872, p. 297, pl.; cf. p. 316. Voy. aussi *Autun archéol.*, p. 141, fig., partie de l'appareil.

(2) Ailleurs on a dit 61 ou 62 tours (*Congrès scientif. de France*, 42e s., 1876, p. 51). Ce nombre est obtenu en comptant les tours des portes.

(3) J. Roidot, *loc. cit.*, p. 372. Dans *Autun archéol.* (p. 141), on évalue le périmètre à 6,025 mètres. — Le plan que nous donnons est une réduction simplifiée de celui de Roidot. Un plan manuscrit du XVIIIe s. donnait déjà à peu près le même tracé avec les deux enceintes (Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, Va 190).

(4) Le dépôt des archives de la Commission des monuments historiques conserve d'excellentes photographies reproduisant diverses parties de ces murailles : nos 24099, fragment avec égoût à voûte en plein cintre; 24101; 24104 (fragment d'enceinte avec plusieurs tours); 24105; 21898 et 21899 (parties très ruinées). — En 1901, je n'ai pas réussi à retrouver tous les points photographiés antérieurement.

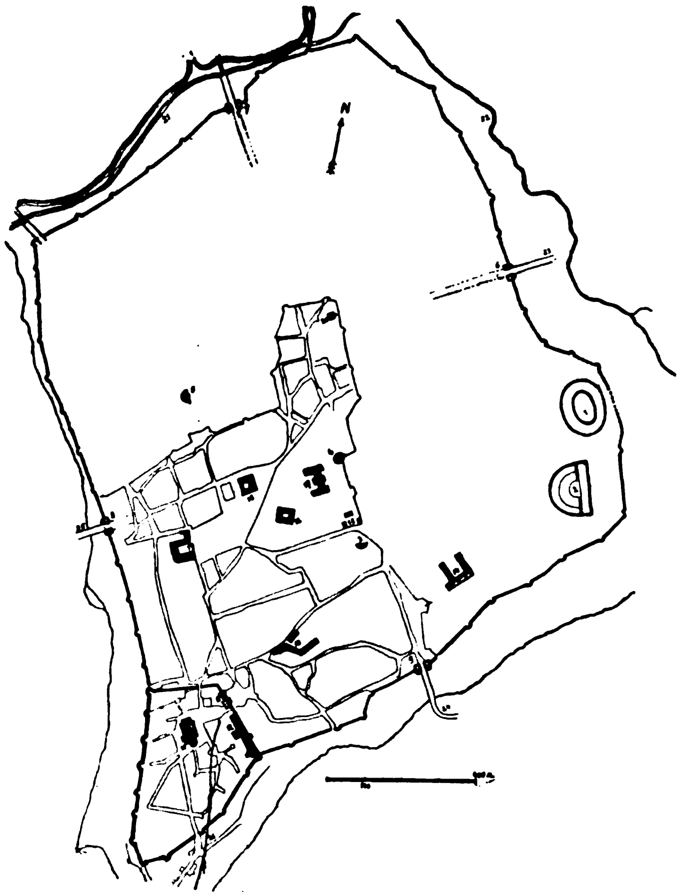


Fig. 2.

1. Amphithéâtre. — 2. Théâtre. — 3. Temple dit d'Apollon. — 4. Temple dit de Minerve. — 5. Temple de Jupiter. — 6. Porte Saint-André. — 7. Porte d'Arroux. — 8. Porte Saint-Andoche. — 9. Porte de Rome. — 10. Cathédrale. — 11 Palais de Justice. — 12. Emplacement présumé du *prætorium*. — 13. Grand Séminaire. — 14. Petit Séminaire. — 15. Sous-Préfecture. — 16. Les Cordeliers (gendarmerie). — 17. Hospice. — 18. Hôtel de Ville. — 19. Collège. — 20. Chapelle Saint-Nicolas, puis Musée lapidaire. — 21. L'Arroux, rivière. — 22. L'Accoron, rivière. — 23. Voie romaine de Besançon. — 24. Voie romaine d'Agrippa (Chalon et Lyon). — 25. Voie romaine de Bourbon l'Archambault. — 26. Aqueduc romain de Montjeu, entrant du côté du faubourg de Saint-Blaise.

naturellement été remaniées au moyen âge; par exemple, la tour « des Ursules » (1).

En plus des tours mentionnées plus haut, il faut ajouter les huit tours qui flanquaient les quatre portes. Les tours de la Porte d'Arroux dont on a reconnu les fondations, étaient carrées (2), au moins à la base.

Les portes étaient : la Porte de Rome, disparue depuis plusieurs siècles (3), qui donnait accès à la voie d'Agrippa (vers Chalon, avec embranchement sur Lyon); la Porte Saint-Andoche (voie de Bourbon-l'Archambault) (4); la Porte d'Arroux, par où sortait la voie d'Agrippa (vers Saulieu, avec embranchement sur Bourges); enfin la Porte Saint-André, jadis *Porta Lingonensis* (voie de Besançon).

La Porte d'Arroux est composée de deux arcs surmontés d'une galerie dont il reste sept petites arcades (5) (Voy. *pl. XX, fig.* 2).

(1) I. Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'anc. France; Bourgogne* (1863), p. 145.

(2) J. Roidot, *loc. cit.*, p. 319.

(3) E. Thomas, *Hist. de l'ant. cité d'Autun*, p. 36 et 130.

(4) Sur cette porte dite vulgairement « Temple de Minerve », voy. E. Thomas, p. 39; *Autun archéol.*, p. 154.

(5) Archives de la Commission des monum. histor., photographies : nos 7776, façade intérieure; 2113 et 7777, façade extérieure; 24097, façade intérieure, vue d'angle; 24098, façade extérieure, vue de profil. — La porte d'Arroux est reproduite dans son état ancien dans Alex. de Laborde, *Les monuments de la France classés chronol.*, t. Ier, 1816, pl. XXXII et XXXIII, p. 70 (pl. XXXIV, détails de sculpt. et plan par terre), et dans A. Guilbert, *Hist. des villes de France*, t. V, 1848, p. 125, pl.; cf. p. 131.

Sur cette porte, voy. E. Thomas, *op. cit.*, p. 41; *Autun archéol.*, p. 144 (fig. p. 145, état ancien); A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, 1831, *Atlas*, pl. XXXIX, 5, et pour les deux portes (d'Arroux et de Saint-André), *Ère gallo-rom.*, 2e éd., 1870, p, 201-202, fig. Ces deux portes sont reproduites dans l'Atlas du *Voy. dép. Midi de la France* par A.-L. Millin (1807, pl. XVIII, fig. 3 et 4; texte, t. Ier, p. 316 et 318); et sur deux grandes planches des *Voyages pittoresques* de Taylor (Bourgogne, 1863).

Le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale conserve les vues suivantes : Tour des Ursulines; une reconstitution de la « porte septentrionale, dite de Langres », dessin du XVIIIe siècle; une reconstitution de la porte Saint-André, XVIIIe s.; diverses aquarelles représentant des parties des ruines; une lithographie d'Émile Sagot représ. la Porte Saint-André; deux lithographies du même, Porte d'Arroux; une lithographie, Porte d'Arroux, par Bourgeois, en 1819; une autre de la même porte, signée d'Arnout et extraite de *L'Album*,

La Porte Saint-André est une des plus complètes qui existent en France. De style ionique, elle est percée de deux grandes arcades pour les voitures et de deux petites pour les piétons; le tout surmonté d'un attique ou galerie de dix petites arcades (Voy. *pl. XX, fig. 1*). La porte était flanquée de deux avant-corps avec tours dans lesquelles étaient logés des postes militaires. Restaurée de 1844 à 1849 par Viollet le Duc, et, en 1888, par M. Daumet, la porte proprement dite, à l'exception de la toiture, a été seule réta-

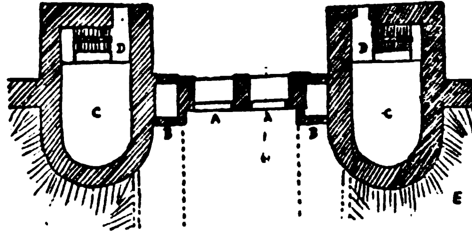


Fig. 3.

A. Voies pour les voitures. — B. Voies pour les piétons. — C. tours, postes militaires. — D. Escaliers. — E. Fossés.

blie dans son état ancien. La base de la porte est en grand appareil, mais celle de la tour est en petit appareil (1). (Voy. le plan, *fig. 3*,

4e année, p. 19; une vue de côté de la porte d'Arroux, par Lallemand; deux photographies anciennes de la Porte d'Arroux et une de la Porte Saint-André (Va 190). — Enfin il y a au moins cinq cartes postales illustrées de la Porte d'Arroux et sept de la Porte Saint-André (voy. les indications relatives à ces cartes, données par M. J. Déchelette, dans *Rev. archéol.*, 1906, I, p. 333. Plusieurs de ces cartes ont été éditées par les maisons Neurdein et Berthaud frères de Paris; d'autres par des maisons d'Autun).

(1) E. Thomas, p. 37; *Autun archéol.*, p. 146 (p. 147, fig. *état ancien*) et surtout *Archives de la Commission des Monum. histor.*, publ. in-fol., t. III, pl. I, p. 1; cf. Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, t. VII, 1864, p. 315, fig. 1.

A. de Laborde, *op. cit.*, p. 80, pl. LXVIII. Dans le tome Ier du *Congrès scientif. de France*, 42e s., 1876 (p. 52 et 53), on a publié une vue de la porte Saint-André, en 1799, d'après un dessin de M. de Turpin, et, en regard, une vue de la même porte après sa restauration (grav. extraite de la *Géographie de Saône-et-Loire*, p. chez Hachette); cf. Joanne, *Dict. géogr. France*, t. II, 1890, p. 224, vue d'après la pl. de Taylor. — Le dépôt des Archives de la Commission conserve aussi des photographies de cette porte (n° 241 de face; 7775 de trois-quarts). Voy. aussi la note précédente.

d'après Viollet-le-Duc). Une des tours a formé le sanctuaire de l'église Saint-André.

On s'est basé sur la hauteur de la galerie de la porte d'Arroux, à onze mètres au-dessus du sol, pour évaluer la hauteur des courtines de l'enceinte d'Autun (1). Mais il faut considérer d'abord que les portes d'Autun ont été remaniées dans l'antiquité même, car les pierres de la partie inférieure de la porte Saint-André (et de la porte d'Arroux) sont en calcaire du Mont Saint-Jean (arr. de Beaune) et celles de la partie supérieure, élevée postérieurement, sont en grès de Prodhun (cant. d'Autun) (2). Et d'aillleurs il est possible que le chemin de ronde ait communiqué avec les galeries des portes par des escaliers latéraux; le niveau a pu être différent.

La seconde enceinte antique, très réduite avec un périmètre de 1,300 mètres environ (3), d'un caractère très différent, forma, à l'angle méridional de la ville, une sorte de losange d'un peu plus de dix hectares de superficie, séparé du reste de l'antique cité par une épaisse muraille. Le mur extérieur se confondait avec la ligne de la première enceinte, de la tour de Rivault à celle de Saint-Léger, à l'angle rentrant de l'ancien évêché; il passait en avant de la grande tour carrée sous la façade sud-ouest du Palais de justice et rejoignait la rue des Bancs. Si l'époque de la construction de ce *castrum* est incertaine (4), on doit cependant admettre qu'il est postérieur à l'enceinte contemporaine d'Auguste. Le mode de construction suffirait à le prouver, puisqu'on a trouvé dans cette partie des murs d'Autun de nombreux morceaux de marbre et des fragments d'inscriptions (5). En 1851, lorsqu'on creusa les fondations de la prison sur l'emplacement traversé par les murs antiques du *castrum*, on trouva dans ceux-ci des blocs provenant

(1) *Congrès scientif. de France*, 42e s., 1876, t. Ier, p. 51.

(2) *Ibid.* Les matériaux de l'enceinte d'Autun sont sortis de plusieurs carrières des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or (même rec., t. II, p. 78 à 80).

(3) Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 25 et s.

(4) J. Roidot, (*loc. cit.*, p. 319) parle du IVe siècle, puis d'une époque plus incertaine encore (p. 320). Harold de Fontenay propose une date postérieure à 366 (*Autun*, 1889, p. 25 et s.).

(5) Edme Thomas, *Hist. de l'ant. cité d'Autun*, p. 98; nouv. éd., p. 101 et 119.

d'édifices antérieurs, des corniches et des entablements sculptés (1).

Nous savons d'ailleurs que la cité d'Autun avait souffert des attaques de Tetricus et des Bagaudes, et de celles des Germains sous Probus et sous Constance. A l'époque de Constantin les environs de la ville présentaient encore un aspect désolé (2); et, au IVe siècle, les murs de la cité tombaient en ruines (3). Plus tard, Autun fut prise par Clotaire et dévastée par les Sarrasins au VIIIe siècle.

L'importance d'*Augustodunum*, même au IVe siècle, est encore démontrée par le texte de la *Notitia Dignitatum*, signalant les fabriques de boucliers, de cuirasses, de balistes et de clibanares (sortes de cuirasses) (4). Une inscription, qui est probablement plus ancienne, signale aussi les fabricants de cuirasses d'Autun (5).

3. Langres (Haute-Marne). *Andematunnum* (*Civitas Lingonum*).

L'enceinte romaine de Langres s'arrêtait, au Sud, à une ligne tracée à quelques mètres au nord des rues du Petit-Cloître, de la Boucherie et de la rue Boullière (6). Une partie de la muraille, qui allait de l'Est à l'Ouest, en suivant la direction de ces rues, existait encore au commencement du XIXe siècle. Elle était composée de

(1) J. Roidot, *loc. cit.*, p. 320.

(2) *Incerti gratiarum actio Constantino Aug.*, c. V. (Ed. Baehrens, n° 8, p. 184). — Sous Constance Chlore, la ville avait été relevée à l'aide d'ouvriers amenés de l'île de Bretagne : « Civitas Aeduorum ex hac Britannicæ facultate « victoriæ plurimos..., accepit artifices... et nunc consurgit » (Panegyr. de Const. Chlore, XXI; éd. Baehrens, Pan. V, p. 148).

(3) Ammien Marcellin, XVI, II, 1 : « Augustuduni civitatis antiquæ muros « spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos barbarorum impetu « repentino insessos. »

(4) *Not. Dignit.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 145 et 146 : « Augustodunensis loricaria, balistaria et clibanaria; Augustodunensis scutaria » (cf. éd. Böcking, p. 43).

(5) *C. I. Lat.*, t. XIII, 2828 : *opifices loricari qui in Aeduis consistunt.*

(6) Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, *Anciennes fortifications de Langres*, dans *Mém. Soc. histor. et archéol. de Langres*, t. II, 1862, p. 231 à 252, 5 pl. — Expilly a donné une courte description de l'enceinte de Langres qu'il suppose bâtie en 411 et reconstruite en 887 (*Dict. géogr.*, t. IV, 1766, p. 22).

grosses pierres, la plupart couvertes de sculptures ou d'inscriptions, placées les unes au dessus des autres sur deux lignes parallèles, non reliées et laissant entre elles un vide variant de largeur suivant la dimension des pierres.

On connaît deux portes, dont l'une, appelée porte de l'Apport au pain (ou Porte au pain, parce qu'on y apportait le pain pour le vendre) a été détruite à une époque inconnue. La seconde porte (Porte de Moab) a été démolie en juillet 1840. Elle était en plein cintre et accompagnée d'un bandeau reposant sur une imposte; au dessus, la maçonnerie était surmontée d'une corniche. A la même époque on démolit aussi sur une assez grande longueur le mur antique auquel elle se rattachait à l'Est. Ce mur avait une épaisseur de 3 m. 35 et était généralement formé de pierres provenant de monuments romains et ayant de 2 mètres à 2 m. 33 de longueur avec une épaisseur d'au moins o m. 65. On trouva dans ce mur environ dix mètres d'une frise formée de boucliers séparés par un fer de lance (1), des inscriptions et des bas-reliefs (2).

En 1611, lorsqu'on ouvrit la rue de Nevers, on détruisit la partie de l'enceinte qui était dans la direction de cette rue. Le mur, qui existait au sud du jardin de la maison située à l'angle de la rue aux Lièvres et de la place Saint-Mammès, a été démoli en 1831; en 1862, il en restait un fragment à l'angle sud-ouest de ce jardin. Dans la cour de la maison située sur la place de l'Apport au pain, au point où commence la rue Boullière, un bas-relief était encastré dans la muraille encore debout.

De 1670 à 1673, lorsqu'on travailla à faire des chemins couverts sur la contrescarpe de la ville, on découvrit trente-six sculptures, statues, pyramides, portiques, piédestaux, urnes et tombeaux (3). En 1835, en démolissant une partie du mur dépendant d'une mai-

(1) Un fragment est conservé au musée de Langres. — Cf. plus loin, p. 23.

(2) Une statue qui avait la tête en bas est restée encastrée entre une cave et une citerne.

(3) Ces débris furent envoyés à M. de Caumartin, alors intendant en Champagne, qui les donna à Colbert (J. F. O. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 232, citant divers auteurs). Plusieurs de ces monuments ont été reproduits par Montfaucon, et ont été dessinés dans divers manuscrits (voy. Adrien Blanchet, *Mélanges d'Archéol. gallo-rom.*, p. 42 à 53; cf. R. Mowat, *Inscr. de la cité des Lingons*, 1890, p. 72).

son, place des Cours, on rencontra une quantité de blocs sculptés (1). Un fragment d'inscription était encore encastré, en 1838, dans le parapet du mur de la ville en face de la petite place de la Trésorerie; une autre inscription était dans le mur entre l'arc de triomphe et la porte Saint-Didier; dans le parapet derrière l'hôpital de la Charité, on voyait un fragment de bas-relief avec *l'ascia* (2). Citons encore un bas-relief funéraire trouvé dans les remparts, près de Longe-Porte, en 1836 (détruit par les ouvriers); une inscription funéraire, découverte avec celle du Mercure Moccus, dans le parapet derrière l'Évêché; un cippe décoré de poissons, trouvé dans le mur de la ville en réparant la maison Walter, en 1835 (on a fait servir cette sculpture comme appui de la voûte d'une cave); près de la Porte du Marché, en 1605 et plus tard, on a recueilli trois inscriptions et un fragment de cippe avec bustes d'homme de femme et d'enfant; rue des Fossés Saint-Nicolas, un bas-relief; puis, en 1837, un bas-relief avec bacchante, près de la porte des Moulins; des fragments de frise près de la tour du Petit-Saut; un chapiteau non loin de Longe-Porte (3).

Les restes antiques les plus intéressants de Langres sont ceux de l'arc situé entre les portes du Marché et de Saint-Didier, enclavé dans les murs du rempart. Il donnait accès à la voie allant de Langres au camp de Sainte-Germaine, près de Bar-sur-Aube. En 1838, bien qu'enterré de huit mètres, il était à peu près complet sur la face extérieure; l'attique avait été détruit à une époque inconnue (4). La décoration se compose de cinq pilastres corin-

(1) Luquet, *op. cit.*, p. 62.

(2) Luquet, *op. cit.*, p. 85, 104, 112, 113.

(3) Luquet, *op. cit.*, p. 18, 97, 112 à 114, 121 et 122, 209 à 212.

(4) Comte de Caylus, *Recueil d'antiq.*, t. III, 1756, p. 417; Luquet, *op. cit.*, p. 151 à 166. Voy. aussi Comte Alex. de Laborde, *Les monuments de la France, classés chronolog.*, t. Ier, 1816, pl. LXXXVII (vue de la façade en partie cachée par des maisons; vue de côté), texte peu exact, p. 84. On trouvera une photographie pâlie, mais utile à consulter, dans : I. Taylor, *Voy. pittor. et rom. de l'anc. France, Champagne*, t. II, 1857. Le Département des Estampes de la Bibl. Nationale conserve deux vues, l'une, signée de *F.-A. Pernot*, 1817, l'autre, signée Bence; voy. dans le même volume (Va 110) des plans manuscrits et imprimés de Langres, datés de 1700 et 1769. A. de Caumont a décrit les arcs de Langres, d'après Luquet dont il a défiguré le nom (*Ère gallo-rom.*, 1870,

thiens dont deux à chaque extrémité et un dans le centre séparant deux grandes arcades; l'architrave a été détruite en partie pour pratiquer des meurtrières et des embrasures; la frise ornée d'armures formant une suite de faisceaux avec boucliers de diverses formes, est mal conservée. Si les cannelures des pilastres sont peu profondes et les feuilles des chapiteaux peu élégantes, l'appareil est très beau et régulier, avec joints très soignés. La longueur de l'arc est de 19 m. 95; la hauteur de 10 m. 70; et la largeur dans œuvre des arcades, 4 m. 25.

On aurait trouvé, le 18 août 1775, à la base du pilastre central et à 6 mètres de profondeur, dans une alvéole entre deux blocs, un moyen bronze de Marc Aurèle, qui fut donné à la ville par M. Arvisenet (1). La construction de ce monument aurait donc été commencée dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère. Ainsi, on pourrait croire (2) que l'arc de la porte du Marché avait été isolé d'abord, puis rattaché postérieurement à l'enceinte.

Au Nord, un autre arc appelé Longe-porte (3), presque détruit déjà en 1838, était de même style, avec la frise d'armes sculptées, mais plus grand que le précédent. Plusieurs fragments de la frise étaient engagés dans le mur du rempart (4); mais lors de la reconstruction d'une brèche vers 1835, ils ont été retaillés et employés

p. 197-198). Voy. encore une vue de l'arc dans P. Joanne, *Dict. géogr. France*, t. IV, p. 2079.

Les archives de la Commission des monuments historiques conservent deux photographies, exécutées en 1851, et reproduisant l'état ancien de l'arc (de face et de côté; nos 144 et 145); une autre vue (Mieusement; n° 19114) donne le monument après la restauration. Le Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, conserve une photographie, déjà ancienne, donnant une vue de biais (Dossier n° 14, f° 80). Cf. le cliché de J. de Laurière, édité par Giraudon.

(1) Les termes de la relation de M. Arvisenet (rapportée par Luquet, *op. cit.*, p. 165-166) inspirent une réelle confiance.

(2) C'est l'opinion exprimée par Girault de Prangey, dans le mémoire cité plus loin.

(3) Luquet, *op. cit.*, p. 167 et 168; Girault de Prangey, *Longeporte*, dans *Mém. Soc. archéol. Langres*, t. Ier (1847), p. 135-141, pl. 21. Planche lithographiée représentant le monument, avec une maison bâtie au-dessus, dans Taylor, *op. cit.*

(4) Cf. aussi les parties de frise encastrées dans les murailles de la ville, derrière l'église Saint-Mammès (Voy. Luquet, *loc. cit.*, p. 180).

dans les constructions. Non loin de l'arc, le mur et le parapet des remparts contenait des fragments d'inscriptions, en caractères de 16 et 18 centimètres de hauteur : ..ROA.... VRN.. et ..R. OFE.. Ces fragments ont pu appartenir à l'inscription de l'attique (1).

4. CHALON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire).
Castrum Cabilonense.

En suivant le texte de la *Notitia*, on a quelquefois refusé à Chalon-sur-Saône le titre de cité. Mais le *castrum* de la *Notitia* appelait déjà l'attention d'Ammien Marcellin (2), et l'importance du monnayage mérovingien de cette ville, dont un tiers de sou porte CABILOINO CIVITATE, vient à l'appui de ce texte (3). On a reconnu de nombreux restes d'une importante enceinte romaine dont le périmètre devait atteindre quinze cents mètres environ. (*Fig. 4*).

En partant de la Saône, du point dit le Port-Villers où une tour existait sur l'emplacement de la maison Marès, l'enceinte se dirigeait vers le Nord en suivant une ligne courbe, passait derrière les maisons du côté droit de la rue du Port-Villers, touchait au Châtelet, traversait la rue au Change (1re porte), près de l'impasse de la Gendarmerie et suivait la ligne où se trouvent l'écurie de la gendarmerie, la maison Millard et l'hôtel Moncoy (4). Au-delà, la muraille formait un coude plus prononcé et aboutissait à la place de Beaune, au bas de la grand'Rue (2e porte donnant accès à la voie d'Autun).

L'enceinte touchait ensuite aux jardins Canat, Chardonnet et du

(1) Ces inscriptions sont au *C. I. Lat.*, t. XIII, 5823.

(2) Ammien Marcellin, XV, 11, 11 : « inter civitates quæ Lugdunensem primam ornant. »

(3) M. Prou, *Cat. Bibl. Nat.*, *Les monnaies mérov.*, 1892, n° 169. — Le titre abrégé de *Civitas* est constant sur les deniers carolingiens frappés dans la même ville. Au contraire, les monnaies mérovingiennes frappées à Dijon portent le nom de cette ville, sans titre et les deniers carolingiens, sortis du même atelier, donnent à Dijon la qualité de *castrum*.

(4) Léop. Niepce, *Des diverses fortifications de Chalon-sur-Saône*, dans *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. II, 1850, p. 5 à 106 (pour la période romaine, p. 5 à 26), plan. Il y a un tirage à part intitulé : *Recherches sur les fort. anc. et mod. de Chalon-sur-Saône*, 1849, in 4°.

Collège, traversait la place du Collège, longeait les bâtiments de l'Évêché où l'on voit encore deux tours, traversait la rue des Minimes près de la cathédrale Saint-Vincent et aboutissait à une troisième porte près de la maison Pugeault. Le tracé touchait de nouveau la Saône au coin de la rue de la Providence, puis suivait la rivière (1). Les maisons méridionales de la place du cloître

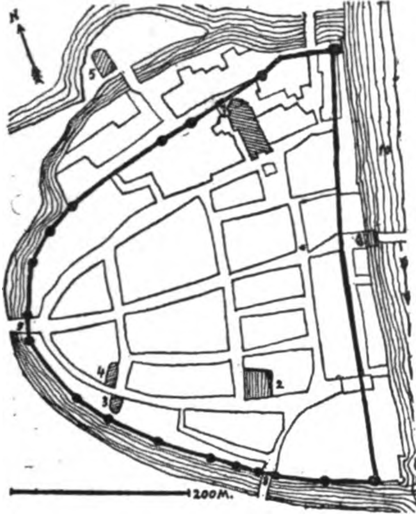


Fig. 4.

1 Cathédrale Saint-Vincent. — 2. Hôtel-de-Ville. — 3. Saint-Georges. — 4. Saint-Antoine. — 5. Église de la Motte. — 6. Porte du Pont (menant à la voie romaine de Besançon). — 7. Porte Massonnière. — 8. Porte au Change. — 9. Porte de Beaune. — 10. La Saône.

Saint-Vincent, des rues aux Murs et aux Prêtres sont assises sur la construction romaine. La quatrième porte était près du pont actuel.

En somme l'enceinte de Chalon avait la forme d'un ovale assez régulier dont la partie supérieure regarde le Nord et dont le côté opposé était coupé par une sécante qui est la Saône. La muraille était flanquée de dix-huit tours réparties sur les côtés de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Le diamètre de quelques-unes était de 7 m. 15 ;

(1) L. Niepce, p. 13; cf. p. 68.

mais les tours d'angle étaient un peu plus grosses. La tour de Saudon (la troisième après la Porte au Change, en remontant vers le Nord) est encore romaine sur une hauteur de six mètres (1).

La partie la mieux conservée, étudiée par Niepce, était dans le jardin de l'hôtel Montcoy et dans les cours de la gendarmerie; partout le couronnement avait disparu. Les fondations, retrouvées dans des fouilles, sont constituées par des gros blocs de pierre calcaire très blanche, provenant probalement des carrières de Givry ou du Villars, disposés en cinq assises de o m. 45 à o m. 84 d'épaisseur. Ces blocs sont juxtaposés sans ciment; certains ont jusqu'à 1 m. 38 de longueur. Au-dessus du grand appareil est un parement de petit appareil avec cordons de briques; l'intérieur du mur est formé d'un blocage. Les cordons de trois briques ont une épaisseur totale de o m. 17; les briques ayant o m. 15 de longueur et o m. o4 d'épaisseur (2). On a évalué la hauteur de la muraille à 9 m. 88. L'épaisseur était variable; on a relevé sur des points différents : 2 m. 5o, 2 m. 67, 3 m. 33, 3 m. 5o (3).

Dans les cours de la rue de l'Oratoire et dans les écuries Chardonnet on a remarqué des arcades en plein cintre dans l'épaisseur du mur, qui ont été considérées comme des magasins antiques, au dessus desquels courait le chemin de ronde (4). Il convient de remarquer que le sol de la ville était élevé de plus de trois mètres au dessus du sol extérieur.

La cité romaine n'avait probablement pas de fossés.

On a dit que le vieux Châtelet était surtout une construction du moyen âge. Il est certain que ce monument a subi de nombreux remaniements; mais il est vraisemblable que les matériaux antiques retrouvés dans ses murs (5) provenaient d'une construction antique; car l'enceinte touchait au Châtelet, et ce monument succéda probablement à un château romain.

Quant à la porte mentionnée dans un passage de la vie de saint

(1) L. Niepce, *loc. cit.*, p. 34, pl. V.

(2) L. Niepce, *loc. cit.*, p. 16; cf. pl. I. La longueur de ces briques me paraît bien minime.

(3) *Ibid.*, p. 17.

(4) *Ibid.*, p. 17 et 18:

(5) C'est là qu'on a trouvé, en 1852, la célèbre inscription portant le nom du dieu Bacon (*C. I. Lat.*, t. XIII, 2603; cf. p. 404).

Marcel (1), on peut croire qu'elle s'élevait sur l'emplacement de la porte des Chavanes, à l'Ouest (2).

Chalon fut assiégée par Chramne ; elle devint ensuite la résidence de Gontran. Ces renseignements, fournis par Grégoire de Tours, prouvent que cette cité fut toujours fortifiée.

5. Mâcon (Saône-et-Loire). *Castrum Matisconense.*

Mâcon eut, pendant la première partie de l'Empire romain, une étendue plus considérable que celle de la ville actuelle et les habitants, échappés aux désastres du milieu du IIIe siècle de notre ère, élevèrent certainement un *castrum* pour s'y réfugier. L'enceinte antique n'a pas été retrouvée ni cherchée sérieusement (3). Mais, sur divers points de l'enceinte du moyen âge, on a reconnu des matériaux antiques, en calcaire tendre, dont plusieurs blocs portent des traces d'attaches métalliques (4). Il est probable qu'on retrouvera des parties de la muraille antique à la base de l'enceinte postérieure, au moins dans la partie la plus proche du centre de la ville.

La *Notitia Dignitatum* nous apprend que *Matisco* possédait une fabrique de flèches, à l'époque d'Honorius (5). C'est une raison de penser que cette ville était fortifiée.

6. Dijon (Côte-d'Or). *Dibio.*

Quelques auteurs se sont appuyés sur un passage de la vie de saint Bénigne pour placer sous Marc Aurèle la construction des murs de Dijon. Mais le texte établi scientifiquement donne le nom

(1) *Acta SS.*, 5 sept. (t. II, p. 197) : « Ad Solis imaginem quæ intra muros « Sequanicæ portæ errore gentilium, præcipue celebratur ».

(2) L. Niepce, *loc. cit.*, p. 24.

(3) « L'enceinte était encore visible, parait-il, sur quelques points, il y a « 50 ans ; mais il serait bien difficile de la restituer de nos jours » (J. Protat, *Fouilles maconnaises*, 1901, p. 4).

(4) Je tiens ce renseignement du regretté Jules Protat.

(5) *Not. Dignit.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 145 : « F. Matisconensis Sagittaria ».

d'Aurélien (1). Bien que les actes de saint Bénigne présentent certaines analogies avec ceux de saint Andoche et soient peut-être d'une époque relativement tardive, il convient de comparer le renseignement qu'ils fournissent avec celui de Grégoire de Tours (2). Cet auteur donne du *castrum* de Dijon une description (3) très intéressante dont voici la traduction :

« C'est un *castrum* formé de murs très solides au milieu d'une plaine assez agréable dont les terres sont fertiles et si fécondes que de riches moissons lèvent aussitôt que la charrue a sillonné les champs et que les semailles ont été faites. Au Midi est la rivière de l'*Oscara* (l'Ouche) (4), abondante en poissons ; du Nord vient une autre petite rivière qui entre par une porte, passe sous un pont, sort par une autre porte et entoure les remparts de ses eaux tranquilles. Cette rivière met en mouvement, devant la porte, plusieurs moulins, avec une grande rapidité. Il y a quatre portes tournées vers les quatre points du monde. La construction entière est munie de trente-trois tours (5). Jusqu'à la hauteur de vingt pieds la muraille est construite en pierres carrées et ensuite en pierres plus petites ; elle a en totalité une hauteur de trente pieds et une épaisseur de quinze pieds. Je ne sais pour quelle raison ce lieu n'a pas le titre de *civitas*. Des sources abondantes existent sur son territoire. A l'Ouest, il y a des montagnes très fertiles, couvertes de vignes qui fournissent aux habitants un falerne si délicieux qu'ils dédaignent le vin de Chalon » (6).

(1) *Acta SS.*, Nov. t. Ier, p. 155 : « Aurelianus ad castrum cui nomen est « Divione ubi tunc temporis novos construxerat muros, ad videndum eos adve- « nit ». (Ed. G. van Hooff, 1887. Cf. p. 167). — Selon une opinion développée récemment, *Aurelianus* ne désigne pas l'empereur ; c'est un nom générique (Abbé L. Chomton, *Hist. de l'église de Saint-Bénigne de Dijon*, 1900, p. 32 et s.).

(2) *Hist. Franc.*, III, 19 : « Nam veteres ferunt ab Auriliano hoc imperatore « fuisse ædificatum. »

(3) *Ibid.*, III, 19. Ed. W. Arndt, *Mon. Germ.*, *Script. Rerum Meroving.*, t. Ier 1885, p. 129-130. — Les monnaies de Charles le Chauve donnent encore à Dijon le titre de *castrum* (DIVIIONI CASTRE).

(4) *Oscara* ou *Oscarus*.

(5) Ce nombre de « trente-trois » se retrouve dans un poème en l'honneur de saint Bénigne (*Acta SS.*, *loc. cit.*, p. 184).

(6) Seul le manuscrit de Corbie donne *Cabilonum* ; les autres ont *Scalonum* (ou des variantes), leçon préférée par Arndt.

Dijon, qui n'était qu'un *vicus* de la cité de Langres, fut fortifié en raison de sa situation au centre de contrées très riches (1).

A la fin du XVIIIe siècle, on pouvait encore contrôler l'exactitude de l'auteur du VIe siècle. Une des tours demeurée entière laissait voir une base établie avec de grands quartiers de pierre blanche (2). Le plan paraît avoir formé un trapèze aux angles arrondis; l'enceinte était entourée de fossés. On a retiré des ruines de ces murs de nombreux morceaux de sculpture, une corniche corinthienne, divers bas-reliefs (3). Beaucoup de matériaux, qui ont servi à la construction de l'Hôtel de Ville, provenaient de l'enceinte.

Le tracé suivant est à peu près certain (4). L'enceinte coupait l'abside de l'église Saint-Étienne (5), descendait tout droit vers le Sud et, après la rue Legoux-Gerland, atteignait le jardin de la maison n° 49 de la rue Chabot-Charny, où un fragment est encore visible (6). Au n° 55 de la même rue, la muraille tournait à l'Ouest

(1) Cette ville devait être un centre industriel. — On aurait trouvé dans la maçonnerie d'une tour de l'enceinte une inscription mentionnant les *fabri ferrari Dibione consistentes clientes*. M. P. Lejay a donné des raisons assez fortes pour douter de l'authenticité de ce texte (*Inscr. antiques de la Côte-d'Or*, 1889, p. 238). Le *Corpus I. Lat.* l'a inséré parmi les inscriptions authentiques, bien que M. Zangemeister ne le tienne pas pour bon (t. XIII, 2e pie, 5474).

(2) Legoux de Gerland, *Dissert. sur l'origine de la ville de Dijon*, Dijon, 1771, p. 46 et *passim*. Cet ouvrage contient un « plan scénographique » de l'ancien Dijon, et dans un coin de la planche, à droite, on remarque une vue d'un flanc du *castrum*. Toutefois, les dessins de ce livre sont sans doute peu exacts, comme ceux des travaux de la même époque.

(3) Legoux de Gerland, *op. cit.*, planches nombreuses; *Bullet. monum.*, t. XXI, 1855, p. 73 à 76, 80 à 82, fig.; C. Roach Smith, *Collect. antiqua*, t. VII, p. 60. Voy. surtout le *Catal. du Musée de la Commission des antiq. du dép. de la Côte-d'Or*, Dijon, 1894, p. VII et 9 à 75, *passim*.

(4) Henri Chabeuf, *Dijon, monuments et souvenirs*, Dijon, 1894, p. 3 et 4 (sur le *castrum*, p. 1 à 16). L'auteur croit que l'enceinte a été élevée au milieu du IVe siècle. L'abbé Chomton est d'avis qu'il y eut deux forteresses successives (*loc. cit.*, p. 48). — La ligne des murs est marquée en de nombreux points, sur un plan cadastral de Dijon, commencé sous le premier Empire et terminé sous la Restauration (Archives Côte-d'Or; carte section R). Voy. un plan dans l'ouvrage de l'abbé Chomton (pl. I); cf. A. de Caumont, *Ere g.-rom.*, 2e éd., p. 625.

(5) Deux chapelles reposent sur des fondations de tours romaines.

(6) Cf. Abbé Chomton, *op. cit.*, p. 51. (Il y a d'intéressants détails sur les diverses parties de la muraille, p. 45 à 51).

et coupait l'ancien Collège (aujourd'hui École de Droit). On l'a retrouvée à l'Hôtel Lorin, rue Hernoux, n° 7, et en arrière de l'ancien hôtel Fyot de Mimeure, rue Amiral-Roussin, n° 23, où existent encore, bien conservés, les étages inférieurs d'une des tours. L'enceinte remontait ensuite vers le Nord, coupait la rue Amiral-Roussin, au n° 40, suivait la ligne orientale de la rue des

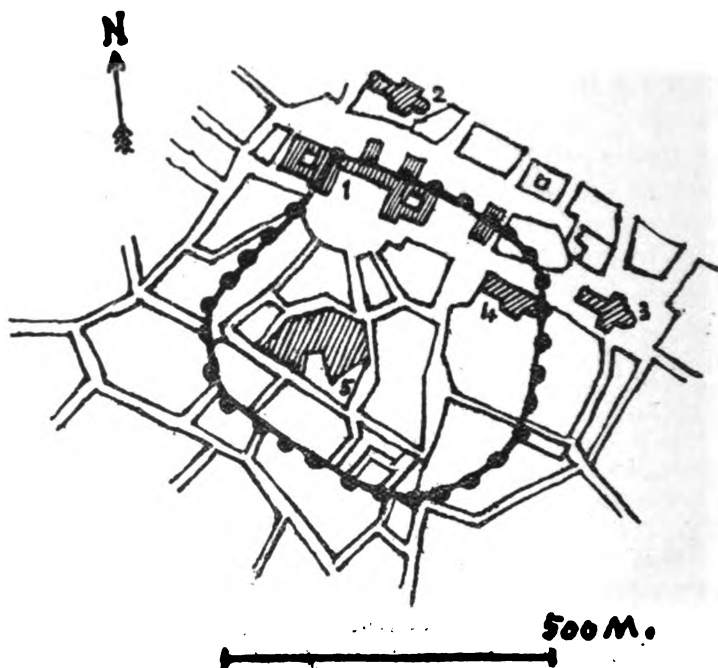


Fig. 5.

1. Hôtel de Ville (Ancien palais des ducs). — 2. Notre-Dame. — 3. Saint-Michel. — 4. Saint-Étienne. — 5. Palais de Justice.

Étioux, traversait l'aile occidentale du palais des États, au seuil du grand escalier et formait un angle au point de rencontre des rues des Forges et de la Préfecture. Le mur passe probablement ensuite sous la paroi extérieure de la Salle des Gardes; en 1852, on a retrouvé les fondations de gros blocs sous l'aile orientale du palais. L'enceinte coupe ensuite la rue Rameau, le Théâtre, la rue de La Monnoye et atteint la rue Longepierre où, au n° 4, une tour

apparaît encore au moins dans sa forme circulaire. Après avoir passé en avant du portail de Saint-Michel, la muraille arrive au point de départ indiqué plus haut (*Fig.* 5). On veut évaluer le périmètre à 1,500 mètres environ (1) renfermant une superficie de onze hectares.

Les murs étaient formés de gros cailloux mêlés de chaux et battus; puis, un lit de pierrailles mises à plat, trois assises de moellons de pierres blanches, provenant de monuments antiques, placés à sec; ensuite sur ces libages, une maçonnerie de pierrailles toujours posées sur le côté alternativement d'un sens différent dans chaque couche; ces pierres étaient réunies par un mortier composé de chaux, de sable mêlé de brique pilée et de paille hachée. L'épaisseur du mur était de 2 m. 38 à la base et de 2 m. 32 au-dessus de la retraite (2).

Il y avait quatre portes, mais elles n'étaient pas orientées aussi exactement que le dit Grégoire de Tours. Celle du côté de l'Orient, *la Porterelle*, située en face du grand portail de l'église Saint-Michel, fut détruite pendant les troubles de 1568 ou 1571. Elle était située dans la rue de la Liberté ou rue Condé. Au XVIIe siècle, la porte méridionale existait encore; elle était à l'angle de la rue Chabot-Charny (au n° 55) (3). La porte occidentale était près de l'église de la Madeleine, vers le n° 40, rue Amiral-Roussin; la porte septentrionale, à l'angle des rues de la Préfecture et des Forges, appelée « Porte-aux-Lyons », fut détruite en 1775, lorsqu'on éleva la première aile du « logis du Roy ». On a trouvé de nombreuses substructions dans les fouilles faites sur l'emplacement de la Sainte-Chapelle, en 1806 (4).

Les ruines de quatre tours antiques ont été signalées (5).

(1) Le chiffre de 1,000 mètres a été indiqué; mais il me paraît beaucoup trop faible.

(2) Baudot-Lambert, *Observations sur le passage de M. Millin à Dijon, avec des recherches historiques sur les antiquités de cette ville et de ses environs.* Dijon, 1808, p. 61.

(3) Cette porte, nommée « Porte Vacange », en 1265, est visible sur la gravure, peu exacte, publiée par Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle* (1575). Cf. H. Chabeuf, *op. cit.*, p. 5 et L. Chomton, p. 49 et 50.

(4) Baudot-Lambert, *op. cit.*, p. 111-114.

(5) J. Antoine, *Découverte des ruines d'un monument triomphal.* Dijon, an X,

La distance relevée entre la Tour de Bar et une autre voisine est de 33 mètres, mesure qui fournit un intervalle moyen correspondant assez bien avec les données du texte de Grégoire de Tours. Ces tours paraissent avoir eu trois étages.

Dans la tour du Petit-Saint-Bénigne, en 1809, on a trouvé un bas-relief représentant une voiture d'osier dont on décharge du grain (1).

En 1710, une tour fut démolie près du collège, et en 1781, celle qui était au sud du chœur de Saint-Étienne subit le même sort. En 1820, en élargissant la rue des Singes, on reconnut la partie du mur située entre Saint-Étienne et le collège des Godrans. En 1862, des statues, des ex-voto et des inscriptions étaient découverts dans l'hôtel du conseiller Lorin, bâti, rue Madeleine et rue du Petit-Potet, sur le rempart romain (2). On a signalé diverses sculptures intéressantes (Génies ailés dans les vignes, Vénus, poisson, etc.) dans une tour située à l'angle de la rue de La Monnoye (3) et de la rue Longepierre (4).

Enfin quelques restes de l'enceinte ont été mis au jour, en 1870, dans la cour de l'école de la rue du Petit-Potet.

Aujourd'hui, il ne reste de l'enceinte que la tour du Petit-Saint-Bénigne (rue Amiral-Roussin, nº 23) et les substructions découvertes, en août et septembre 1886, dans les fondations de l'église Saint-Étienne (5).

12 p., 2 pl. (Extr. des nºˢ 110 et 112 du *Journal des bâtimens et des Arts*). Sur ces quatre tours, voy. p. 4.

(1) Musée archéol. de Dijon, nº 183. — Au sujet des transformations que cette tour a subies, surtout en 1725, voy. l'abbé Chomton, *op. cit.*, p. 43.

Philippe le Bon autorisa la démolition de l'enceinte antique en 1443. Il réglementa l'extraction des pierres. Cf. Baudot-Lambert, *Observ.*, p. 123-125.

(2) Mirande, dans le *Moniteur de la Côte-d'Or*, 30 octobre 1862; cf. Baudot dans *Mém. Commission des Ant. Côte-d'Or*, t. VI, 1861-1864, p. LIII.

(3) Mirande, *ibid.*, 14 novembre 1863.

(4) Garnier, J. d'Arbaumont et Foisset, dans *Mém. Com. Ant. Côte-d'Or*, t. VIII, 1865-1869, p. 16; cf. p. 18.

(5) Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, p. 65 à 70. Inscr. provenant des murs du *castrum*, nºˢ 64 à 98; cf. nºˢ 99 et suiv. — On a dit qu'une tour entière avec un morceau de courtine existait encore dans la cour du nº 15 de la rue Charrue (Paul Jobard, *L'Archéologie sur le terrain*, Dijon, 1903, p. 187-189). Je n'ai pu vérifier cette assertion, car je ne suis pas allé à Dijon depuis que ce livre a paru.

7. Beaune (Côte-d'Or).

En 1770, dans les souterrains d'une tour romaine, au-dessous des degrés d'Enfer, on trouva un bas-relief représentant une Bacchante; en 1603, on avait déjà trouvé une inscription dans les restes de l'enceinte. Dans plusieurs caves de la rue Paradis et des degrés d'Enfer, il y a des blocs taillés; dans celles qui vont jusque sous la sacristie de Notre-Dame, il y a un bloc portant un reste d'inscription (1).

Cette ville avait conservé son rang à l'époque carolingienne, car un rare denier lui donne le même titre qu'à Dijon : BELNA CASTRO (2). Son nom *Beleno* figure déjà sur des monnaies mérovingiennes (3).

II. *Provincia Lugdunensis secunda.*

1. Rouen (Seine-Inférieure). *Rotomagus* (*Civitas Rotomagensium*).

On a retrouvé les fondations de l'enceinte romaine de Rouen à 5 et 7 mètres au-dessous du sol actuel. L'enceinte était rectangulaire (4). Au Nord, elle partait de la rue du Petit-Mouton, suivait les rues Géricault (anc. de l'Aumône) et des Fossés Louis VIII;

(1) Cl. Rossignol, *Hist. de Beaune*, 1854, p. 22, pl. XIII, fig. 3; pl. XV. fig. 3 et texte. Cf. P. Lejay, *Inscr. ant. de la Côte-d'Or*, 1889, p. 44 et 52. — Le palais de Justice était peut-être sur l'enceinte (Cf. *Mém. Commission Antiq. Côte-d'Or*, t. IX, 1874-77, p. xviii).

(2) M. Prou, *Cat. B. Nat.*, *Les monnaies carol.*, 1896, p. LXXXII, fig.

(3) M. Prou, *Cat. B. Nat.*, *Les monnaies mérov.*, 1892, nº 145, pl. III, 11.

(4) Gosseaume, dans *Précis de l'Académie de Rouen* de 1819, p. 151 et s.; Licquet, *Rouen, Précis de son histoire*, 1826; Ch. Richard, *Recherches histor. sur Rouen*; *fortifications*, 1844; Léon Fallue, *Essai sur l'époque de construction des diverses enceintes militaires de Rouen*, 1846, p. 1-3, pour l'enceinte antique (Extr. de la *Revue de Rouen et de la Normandie*, 1846, I, p. 82 et s.); *Congrès archéol.*, XXVI, 1859, p. 519 et 520, plan de Rouen vers le xᵉ siècle (sans doute peu différent de Rouen antique. Il y a naturellement une certaine part d'hypothèse dans ce plan, que nous avons admis); abbé Cochet, *Répert. archéol. Seine-Infér.*, 1872, col. 358.

il y avait de ce côté des fossés antérieurs à Philippe-Auguste et peut-être d'origine romaine. A l'Ouest, le ruisseau de la Renelle bordait l'enceinte en suivant une ligne formée par les rues de la Renelle, de la Poterne, du Tambour et des Belles-Femmes, que remplace presque complètement la rue de Jeanne d'Arc. Au Sud, la muraille s'élevait sur la berge de la Seine qui coulait à la place de la rue des Charrettes, dans l'alignement des églises Saint-Éloi, Saint-Vincent, des Cordeliers, Saint-Martin-du-Pont et

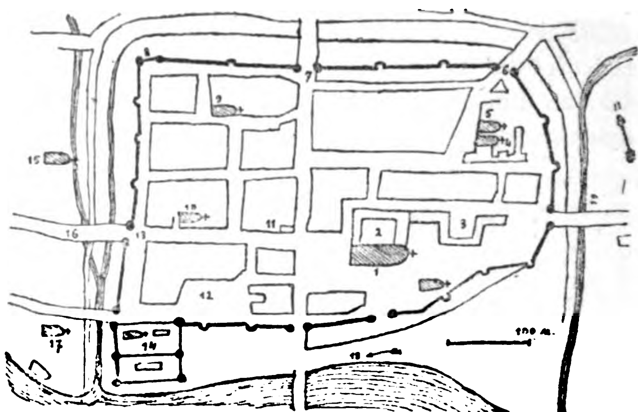


Fig. 6.

1. Notre-Dame. — 2. Cloître des chanoines de la cathédrale. — 3. Archevêché. — 4. Abbaye Saint-Amand. — 5. Chapelle Saint-Léonard. — 7. Porte Sainte-Apolline ou Beauvoisine. — 8. Porte de la Poterne. — 9. Saint Lô. — 10. Hôtel de Ville. — 11. Saint-Herblanc. — 12. Marché-aux-Oies. — 13. Porte Massacre. — 14. Château de Raoul ou Rollon. — 15. Saint-Jean-des Prés. — 16. Rue aux Fèvres. — 17. Saint-André-aux-Fèvres. — 18. La Seine. — 19. Le Robec.

Saint-Denis-de-la-Vieille-Tour (1). Enfin à l'Est, la rivière de Robec longeait l'enceinte sur l'alignement formé par la rue des Prêtresses et du Père-Adam jusqu'à la Place-Eau de Robec ou porte Saint-Léonard, au Nord (*Fig. 6*).

L'enceinte était flanquée de tours rondes (et carrées?). Les quatre portes principales étaient : au Nord, la porte Sainte-Apolline ou

(1) L'église de Saint-Martin-sur-Renelle fut construite en bois sur la la muraille ; c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend (*Hist. Franc.*, V, 2).

Beauvoisine (1), située près de la jonction des rues de l'Aumône et des fossés Louis VIII; à l'Ouest la porte Cauchoise (« Calcegiensem portam », dans Orderic Vital) ou Massacre, sur l'emplacement de la Grosse-Horloge; au Sud, la porte de Saint-Clément (ainsi nommée dans une charte de Richard, XIIe siècle), dite aussi de la Roquette ou du Pont, au bas de la rue Grand-Pont, en face la Seine; enfin à l'Est, la porte Orientale (« Orientalem portam », dans Orderic Vital), ou de Martainville ou encore de Robec, située sur cette rivière en face du portail de Saint-Maclou. Rouen eut d'autres portes ou poternes, mais on ne saurait les considérer comme ayant une origine antique.

En 1902, sur l'emplacement de la Bourse du Travail, entre la rue du Hallage et la place de la Haute-Vieille-Tour, on a découvert des murailles qu'on a considérées comme élevées au 1er siècle (2). Mais il ne me paraît pas qu'elles appartiennent à l'enceinte.

On peut évaluer le périmètre de l'enceinte romaine à 1600 mètres environ.

Ce système défensif fut nécessaire pour protéger Rouen contre les invasions maritimes des Francs et des Saxons (3).

Au IVe siècle, d'après la *Notitia Dignitatum*, Rouen, métropole de la deuxième Lyonnaise, était la résidence du *præfectus militum Ursariensium.*

2. Lillebonne (Seine-Inférieure). *Juliobona.*

Au pied de la colline où s'éleva plus tard le vieux château des ducs de Normandie, il y eut un *castrum*, où se trouvait la porte Césarine, construite avec des débris sculptés et portant des inscriptions (4). Les thermes de *Juliobona* fournirent sans doute de nom-

(1) Cf. L. Palustre dans *Annuaire Assoc. Normande*, XLVIII, 1882, p. 377.

(2) L. de Vesly, dans *Bullet. Soc. des Amis des monum. Rouennais*, 1902, p. 108. — M. L. de Vesly m'a dit qu'il avait vu les substructions de l'enceinte romaine, lors de la construction d'un aqueduc, rue du Petit-Mouton.

(3) Voy. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 53 et 72.

(4) L'abbé Cochet, *Répertoire archéol. Seine-Infér.*, 1872, col. 133; cf. A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 358.

breux matériaux (1) pour la construction de ce *castrum*, qui fut détruit à une époque relativement récente, car beaucoup de pierres furent employées, vers 737 de notre ère, à construire une basilique de Saint-Michel (2).

3. Bayeux (Calvados). *Augustodurus* (*Civitas Bajocassium*).

Du Nord au Sud, dans la rue Neuve, une muraille indiquait, selon Caumont, l'enceinte romaine; la partie méridionale de cette muraille, qui s'étendait de la place au Bois jusqu'à la place du Château, était bien romaine, en petit appareil avec chaînes de briques. La rue de Bretagne paraît établie sur les restes d'un rempart. L'ensemble formait un carré (3).

Le château, qui était situé près de l'angle Sud-Est de cette enceinte carrée, avait des fondations formées de fûts de colonnes et de débris importants de monuments romains ainsi que des colonnes milliaires, découvertes en 1796, qui sont de l'époque de Septime Sévère et qui portent, avec le nom d'*Augustodurus*, l'indication de quatre et de six lieues gauloises (4). Des restes de la muraille romaine existent encore dans le voisinage de l'Hôtel de ville, vers la Place au bois et la maison dite du Gouverneur (5).

(1) A. de Caumont, *op. cit.*, p. 349. — Des pierres tumulaires et des inscriptions tirées de l'enceinte de Lillebonne ont été reproduites par E. Gaillard, *Mém. sur le balnéaire rom. de L.*, 5 pl. (*Mém. Soc. Antiq. de Norm.*, t. IX) et par C. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 73 et 108, pl. XVIII à XXV. Il y en a des dessins dans les archives de la Commission des antiquités départementales de la Seine-Inférieure.

(2) « Basilicam beatissimi Michaelis... allatis videlicet petris de Juliobona « castro quondam nobilissimo ac firmissimo » (*Chronicon Fontanellense*, dans le *Spicilegium* de L. d'Achery, t. II, 1723, p. 273).

(3) A. de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. III, 1857, p. 451-452. Il n'y a rien de précis et aucun renseignement bibliographique dans la note de M. Le Lièvre, *Bayeux oppidum g.-rom.*, dans *Soc. sc. arts et b.-l. de Bayeux*, t. I, 1891, p. 17-23.

(4) De Gerville, *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie*, Valognes, 1838, p. 33; A. de Caumont, *Statistique, loc. cit.*, et *Ère gallo-rom.*, 2e éd., p. 39 (sans référence). Ces milliaires ne sont pas catalogués dans le *C. I. Lat.*, t. XIII, p. 496; ils seront publiés à la fin de ce tome.

(5) Abbé Le Lièvre, dans *Soc. Sc., arts et b.-l. de Bayeux*, t. V, 1900, p. 85.

Sous la cathédrale existait un monument antique dont on a retrouvé des substructions et des sculptures (1).

4. Évreux (Eure). *Mediolanum* (*Civitas Ebroicorum*).

L'enceinte romaine d'Évreux était encore facile à reconnaître en 1858. Elle formait un carré allongé, irrégulier, renfermant le château, la cathédrale et l'évêché. Comme ailleurs, les assises inférieures étaient formées de pierres de grand appareil, parmi les-

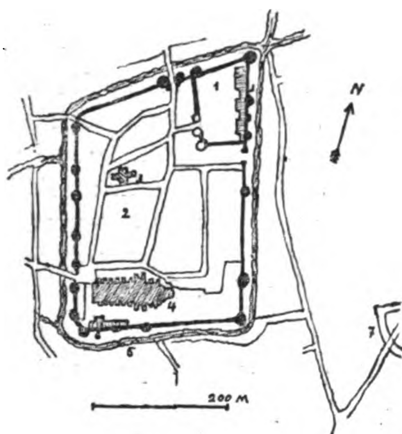


Fig. 7.
1. Château. — 2. La Cité. — 3. Saint-Nicolas. — 4. Cathédrale. — 5. Fossés. — 6. Évêché. — 7. Théâtre antique.

quelles on a recueilli des morceaux de sculpture, débris de corniches et de colonnes, provenant de monuments divers (2).

A l'angle Sud-Est, dans le jardin de l'Évêché, et à l'angle occidental de l'Évêché, en face de la rue Ferrée, l'enceinte s'élevait encore à quelques mètres au dessus du sol et laissait paraître plusieurs zones de petit appareil séparées par des chaînes de trois

(1) A. de Caumont, *Statistique*, *ibid.*, p. 453.

(2) A. de Caumont, dans *Bulletin monum.*, t. XXIV, 1858, p. 41, plan, p. 42, et *Abécédaire d'Arch.*, *ère gallo-rom.*, 2ᵉ éd., p. 624; cf. *Congrès archéol. de Fr.*, XXXVIIᵉ s. à Lisieux, en 1870, p. 326.

briques. Les rangs de cubes diminuaient à mesure que le mur s'élevait (cinq rangs, puis quatre) (1).

Le palais épiscopal s'appuie, du côté méridional, sur la muraille antique (2). (*Fig.* 7). Quand on fit des travaux d'aménagement intérieur, il y a une vingtaine d'années, on perça cette muraille pour établir la cave d'un calorifère. Elle avait une épaisseur de 2 m. 90. La paroi intérieure était intacte et l'on voyait le parement de petit appareil coupé de 0 m. 65 en 0 m. 65 par des cordons de deux briques longues de 0 m. 37 et hautes de 0 m. 04 (3).

Le château des ducs de Bouillon était construit sur l'enceinte antique et la façade postérieure reposait sur des débris romains (4). On retrouva des fondations constituées par des bas-reliefs, des fûts de colonnes et des chapiteaux, sur une longueur de quelques mètres dans la propriété Delhomme, rue de la Petite Cité (5). Au commencement de 1906, ces fragments de sculpture étaient encore au jardin des Plantes, où ils étaient exposés à toutes les causes de destruction. En 1890, lorsqu'on reconstruisit l'Hôtel de Ville sur l'emplacement du vieux château, on retrouva la vieille enceinte, épaisse de trois mètres, sur une longueur de 60 mètres, formée de débris d'édifices gallo-romains. On recueillit aussi des débris de bois carbonisés, des clous et un trésor de 340 kilogrammes de monnaies depuis Philippe jusqu'à Probus (6).

(1) Th. Bonnin, *Antiq. gallo-rom. des Eburoviques*, 1860, pl. III, 4 fig.; pl. II, plan de la cité romaine.

(2) *Congrès archéol. de France*, LVI[e] s., à Évreux en 1889, p. 36.

(3) Voy. G. A. Prévost, dans *Bulletin monum.*, 1887, p. 524 (Notice sur l'évêché d'Évreux). Cf. *Bulletin monum.*, 1889, p. 81.

(4) Je dois ce renseignement à M. L. Régnier, qui a eu l'obligeance de me signaler aussi plusieurs ouvrages cités ci-dessous.

(5) L'abbé Lebeurier, *Hist. d'Évreux* dans *Almanach d'Évreux* pour 1867, p. 107. — Déjà en 1652, on avait retiré, près de l'Évêché et du Doyenné, des matériaux antiques et plusieurs statues de divinités qui furent transformées en pierres de taille (Durand, *Abrégé histor. de la ville d'Évreux*, dans *Calendrier hist. et astronom. pour l'année 1750*... Chartres, 1750; réimprimé par T. B[onnin], dans *Opuscules et mél. histor. sur la ville d'Évreux*.., 1845, p. 35).

(6) E. Ferray, *Le trésor militaire d'Évreux* dans *Rev. Numism.*, 1892, p. 8 et s. L'auteur pense, avec quelque raison que *Mediolanum* fut une des cités détruites par les Barbares avant la campagne de Probus.

5. Lisieux (Calvados). *Noviomagus* (*Civitas Lexoviorum*).

Lisieux n'a pas conservé un seul vestige de son enceinte romaine. Mais d'après les restes de murailles qui existaient encore au commencement du XIXe siècle, on a tenté de reconstituer le tracé de cette enceinte et on en a dressé le plan (1).

III. *Provincia Lugdunensis tertia.*

1. Tours (Indre-et-Loire). *Cæsarodunum* (*Civitas Turonorum*).

L'enceinte antique de Tours avait un périmètre de 1,155 mètres (2) et entourait une superficie de 9 hectares 23 ares; elle existait encore en grande partie vers 1840 (3). La base de la muraille était composée de gros blocs et la partie supérieure d'un noyau de moellons noyés dans le mortier, avec des débris de pilastres cannelés, de bas-reliefs, de fûts de colonnes, de chapiteaux (4). Il y avait deux assises de briques; ces briques étaient longues de 0 m. 33 environ et épaisses de 0 m. 041. Le mortier contenait de la brique pilée (5).

L'enceinte, interrompue lorsqu'on perça la rue du faubourg Saint-Pierre-des-Corps, se prolongeait jusqu'au quai près de la rue du Port-Feu-Hugon, se repliait en ligne droite jusqu'à la

(1) Charles Vasseur, *Quelques réflexions sur le tracé de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux*, dans *Bullet. monum.*, t. XXVI, 1860, p. 316-322. L'auteur reconnait d'ailleurs que le plan dressé par lui ne s'appuie sur rien de certain.

(2) A. de Caumont, *Cours d'antiq. monument.*, t. II, 1831, p. 347. Voy. aussi l'Atlas, pl. XX, 3 et pl. XXXII, 11.

(3) Massé, *Rapport sur les monuments du départ. d'Indre-et-Loire*, dans *Bullet. monum.*, t. IV, 1838, p. 279. Cf. *Congrès archéol. de France*, XXVe s. à Périgueux, en 1858, p. 669 et 678. — La Société archéologique de Touraine possède une photographie du mur qui se voyait place d'Aumont (Don reçu en 1889).

(4) La Sauvagère avait déjà remarqué ce mode de construction (*Recueil de dissertations....*, 1776, p. 39).

(5) Al. Giraudet, *Tours, ses monuments... Guide de l'étranger*, 1844, p. 6.

limite occidentale, à côté de la rue Saint-Maurice. On a reconnu une tour dans la maison qui fait l'angle de cette rue près de la place de la cathédrale (1). Sur le quai, près de l'ancienne église Saint-Libert, on remarquait aussi des débris de cette même enceinte, caractérisés par le même mode de construction. Une construction faite par le Génie militaire, vers 1837, en fit disparaître

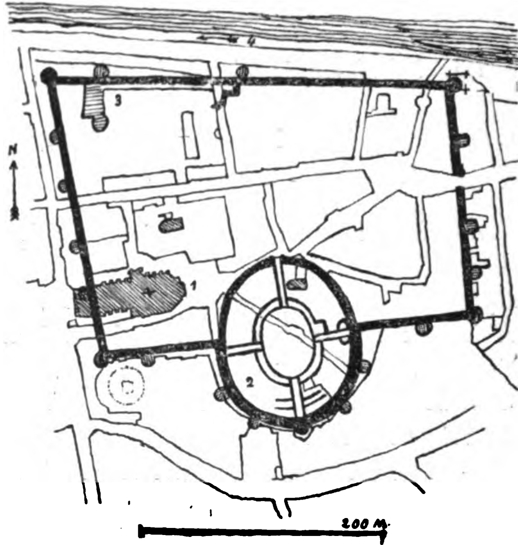


Fig. 8.

1. Cathédrale. — 2. Amphithéâtre. — 3. Caserne. — 4. La Loire.

une partie intéressante, terminée par une tour pleine en partie et d'une grande épaisseur. Sur ce point était probablement une des portes d'entrée.

L'Amphithéâtre antique avait été enfermé dans l'enceinte et la partie méridionale forma un bastion au milieu du côté de la muraille qui s'étendait entre la tour de l'Archevêché à l'Est et la tour du Petit-Cupidon à l'Ouest (2) (*Fig. 8*). Cette partie circulaire est

(1) Abbé Chevalier, dans *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. IV, 1877-1879, p. 106.

(2) Sur divers textes où il est question de l'amphithéâtre et de l'enceinte, voy. Salmon, dans *Bibliothèque École des Chartes*, 4e série, t. III, 1857, p. 217.

encore très nettement visible au Sud, dans la Cour de l'École des Frères, et à l'Est, dans le jardin de l'Orphelinat (Entrée rue des Ursulines).

En 1847, on reconnaissait encore la muraille selon le tracé suivant : de la grosse tour de l'Archevêché en droite ligne sur la tour de Cupidon; de là presqu'à angle droit, vers le Nord, jusqu'à la tour *feu Hugon* (située sur la Loire et détruite au XVIII[e] siècle) (1), en traversant la rue Saint-Pierre-des-Corps où la section du mur avait 4 m. 80 d'épaisseur; puis le long de la Loire jusqu'à 80 mètres de la tour de Guise et ensuite en revenant à la tour de l'archevêché, après avoir passé sous le grand portail de la Cathédrale (2). A l'extérieur de ce portail, au Nord, on peut étudier une coupe du mur antique sur une hauteur de 3 mètres.

Les fondations de la muraille dans les caves de l'Archevêché contenaient des blocs sans ciment (restes de chapiteau, frise ornée

— Dans un travail plutôt théorique, le général de Courtigis, a évalué à 16,000 mètres cubes les matériaux employés dans le mur d'enceinte pour les fondations, avec 3 mètres de hauteur sur 4 mètres d'épaisseur, et d'autre part les gradins de l'amphithéâtre auraient fourni 14,500 mètres cubes environ (*Notice sur les anciennes constructions romaines de Tours*, dans *Mém. Soc. archéol. Touraine*, t. V, 1855, p. 28 à 42). Il est probable en effet que ce monument a fourni la plupart des matériaux de l'enceinte. Mais les mesures sont incertaines; ainsi, le général de Courtigis évaluait le grand axe de l'amphithéâtre à 135 mètres et le petit axe à 120 mètres (*loc. cit.*, p. 42); tandis que dans le rapport de la Commission désignée pour étudier les restes de l'enceinte romaine de Tours, on a donné 144 mètres pour le grand axe et 124 mètres pour le petit axe (Comte de Galembert, dans le même vol., p. 253. Le rapport en question comprend les pages 237 à 255 du volume). — M. Ch. de Grandmaison (*Tours archéologique*, *Histoire et monuments*, Tours, 1879, p. 8) a fait remarquer que la saillie de l'amphithéâtre avait été supprimée à tort dans le plan donné par Champoiseau (*Tableaux chronologiques*). Giraudet a indiqué la courbe, peu exactement d'ailleurs; mais il la considérait comme une construction du XII[e] siècle (*Tours... guide*, plan). G. de la Noë a omis également d'indiquer la courbe de l'amphithéâtre dans le plan qu'il a publié (*Bullet. de géogr. histor. et descr.*, t. IV, 1889, pl. VI, fig. 9 c).

(1) Cette tour, formant l'angle Nord-Est, est désignée aussi dans d'anciens titres sous le nom de *tour du Comte* (A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 346).

(2) Champoiseau, dans *Congrès scientif. de France*, 15[e] session à Tours, en 1847, t. II, p. 92; cf. Paul Huot, dans même vol., p. 71. A. Giraudet, *Tours... guide*, p. 6; cf. Ch. de Grandmaison, *op cit.*, p. 9.

d'armes; bas-relief avec Diane et un autre personnage) (1); la partie supérieure était composée d'un blocage de 3 m. 70 d'épaisseur, avec parements en petit appareil, divisés en six bandes à peu près égales par cinq assises de briques plates.

La tour de l'Archevêché, située à l'angle Sud-ouest, est en petit appareil avec cinq ou six rangs de pierres cubiques, séparées par deux cordons de briques (Restaurations). A l'origine, le blocage la remplissait jusqu'au premier étage où se trouvaient trois fenêtres à cintre orné de briques, l'une en avant et deux sur les côtés. Cette tour fut creusée et transformée à plusieurs reprises depuis le XII[e] siècle (2).

En 1680 et en 1767, au cours de travaux exécutés à l'Archevêché, on démolit avec peine des parties de l'enceinte dont les fondations étaient composées de gros blocs posés sans mortier (3). Je crois que le parement extérieur du mur occidental de clôture de l'Archevêché a été édifié avec ces blocs, car j'y ai reconnu des restes de trous de scellement, si fréquents dans les matériaux provenant de monuments romains.

Une tour, située près de l'extrémité de la rue du Petit-Cupidon, à l'angle Sud-est, contenait des fûts de colonnes et la partie supérieure d'une figure ailée sans la tête (4). C'est cette sculpture, — considérée, au XVIII[e] siècle, comme un Cupidon —, qui a donné le nom à la rue et à la tour.

Trois lithographies, faites par M. Lep en 1856, représentent : 1° Une portion importante de l'enceinte antique, du côté de la rue des Ursulines (5) ; 2° la porte romaine ouverte de ce côté ; 3° un bas-relief dit de Diane qui était encastré dans le mur (conservé au

(1) Et aussi l'inscription avec le nom de la *Civitas Turonorum*. Voy. *Rev. Soc. sav.*, 4[e] série, t. III, 1866, p. 18 et 237; *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. X, 1895-96, p. 454; et *C. I. Lat.*, XIII, 3076. Autres inscriptions, n[os] 3077, 3078, 3079, 3081.

(2) L. Palustre, dans *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. VIII, 1889-91, p. 464. La Société possède des photographies de cette tour. — Le mur septentrional a peut-être une partie mérovingienne (*Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. IX, 1892-94, p. 399).

(3) *Bullet.*, t. X, 1895-96, p. 174 et 179.

(4) *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. III, 1874-76, p. 364.

(5) En 1752, dans une tranchée pratiquée dans la muraille, vis-à-vis des Ursulines, on découvrit de nombreux fragments de colonnes, des chapiteaux,

Musée) (1). On a publié aussi un dessin de Beaumesnil représentant la poterne antique, surmontée d'un fragment de frise sculptée (dit le *Tombeau de Turnus;* Musée de Tours), qui avait été remaniée et murée postérieurement (2) (Cf. *pl. XVI, fig. 1*).

On a aussi une vue exacte du mur antique, en face du Petit Séminaire et de la rue Saint-Jean-des-Coups. Entre deux parties refaites peut-être au IXe siècle, s'élevait l'enceinte à base de gros appareil, surmontée d'un parement de petit appareil dont la hauteur était coupée par trois cordons composés chacun de deux briques superposées (3). Plus loin, à peu près au milieu de la façade méridionale à l'Est de l'amphithéâtre, dans une petite serre du jardin de l'Orphelinat, on peut voir encore en place des blocs énormes; à la base, un chapiteau à feuilles d'acanthe et une sculpture représentant une divinité marine.

Déjà entamées par les démolitions, les murailles de Tours ont éprouvé encore d'autres atteintes du vandalisme. On les a recouvertes d'une épaisse couche de chaux, au Midi, dans la partie proche du couvent des dames de la Purification. La tour de Cupidon, située à l'angle méridional de l'enceinte, avait reçu aussi cet enduit, ainsi que le mur en face du Petit séminaire (4).

Plus récemment encore on a détruit une notable portion des murs romains, s'étendant entre le côté septentrional de la rue Saint-Pierre-des-Corps et la Loire et formant l'angle nord-est de l'enceinte (quarante mètres du Sud au Nord, perpendiculairement à la Loire, et quinze mètres en retour d'équerre à l'Ouest et parallèlement au fleuve). Ces démolitions ont du moins rendu faciles quelques constatations intéressantes (5). Le mur avait 4 m. 30

des parties d'entablement et une tête d'homme barbu, provenant d'un bas-relief (*Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. III, 1874-1876, p. 398).

(1) La Société archéologique de Touraine a reçu un exemplaire de ces rares planches qui n'ont pas été mises dans le commerce (*Bullet.*, t. VIII, 1889-91, p. 13).

(2) A. Lenoir dans le *Magasin pittoresque*, 15 nov. 1885, n° 21, p. 356, fig.

(3) J.-J. Bourasssé et C. Chevalier, *Recherches histor. et arch. sur les églises romanes en Touraine du* VIe *au* XIe *s.*, Tours, 1869, p. 129, pl. I photo-lithogr. (*Mém. Soc. arch. Touraine*, série in-4°, t. Ier).

(4) *Bullet. monum.*, t. XLI, 1875, p. 85; cf. *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. III, 1874-1876, p. 93 et 182.

(5) Ch. de Grandmaison, dans *Bull. Soc. archéol. Touraine*, t. V, 1880-82,

d'épaisseur; il était revêtu d'un parement en petit appareil avec cordons de briques à des distances légèrement inégales et variant de o m. 75 à o m. 90. Le blocage intérieur de l'enceinte était composé de matériaux de petite dimension et même de briques rondes de o m. 22 à 23 de diamètre et de o m. 06 à o m. 07 d'épaisseur, qui paraissent provenir de colonnes faites de plusieurs pièces; dans ce blocage, il y avait de rares débris de sculpture. Les fondations étaient constituées par de gros blocs, juxtaposés et superposés sans ciment, provenant de monuments antérieurs. Il y avait là plusieurs tambours de colonnes; un bas-relief avec femme assise (1), ayant à sa gauche un enfant ailé; un faune; un fragment de frise avec losanges et ornements en forme de *pelta;* un masque d'homme entre quatre boucliers (2); des débris de statues dont un pied de o m. 40 de longueur; un chapiteau composite.

On a enlevé, dans ces travaux, trois assises de blocs sur cinq qui composent les fondations.

Comme dans beaucoup d'autres cités, le mur d'enceinte était propriété royale; mais les habitants de Tours avaient comblé des fossés et adossé des édifices contre les remparts, et le roi Louis VII dut faire respecter ses droits, qui étaient d'ailleurs d'accord avec la nécessité de protéger la ville. Une transaction termina l'affaire en 1141. La propriété des murs depuis la porte Feu-Hugon jusqu'à l'Archevêché appartint par la suite au chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Gatien de Tours (3).

2. Le Mans (Sarthe). *Suindinum* ou *Subdinnum* (*Civitas Cenomanorum*).

On a de l'enceinte romaine des figures de la fin du xviie siècle, mais le nombre de tours y est fixé arbitrairement et la position en est parfois mal déterminée (4).

p. 352 et *Bullet. archéol. Comité trav. hist.*, t. Ier, 1883, p. 124 à 127. — Une partie de cette muraille, située près de l'emplacement de la tour Feu-Hugon, avait été démolie un demi-siècle auparavant.

(1) Le visage de la femme avait encore les yeux entourés d'un cercle rouge, avec des points rouges marquant les prunelles.

(2) *Bullet. Soc. archéol. Touraine*, t. VI, 1883-1885, p. 87; cf. p. 91.

(3) *Mém. Soc. archéol. Touraine*, t. XL, 1900, p. 23.

(4) E. Hucher, *Les monuments de la Sarthe*, Le Mans, 1855, in-8o (reprod.

A. de Caumont prit des croquis des murs du Mans dès 1826 (1) et en donna plusieurs dessins exacts en 1831 (2). La vieille enceinte fut ensuite étudiée par Eugène Hucher (3), l'abbé Voisin (4) et l'abbé Robert Charles (5). Ce dernier a publié dans son travail un bon nombre de dessins inédits de M. G. Bouet.

L'enceinte du Mans formait un parallélogramme de 500 mètres de longueur environ sur 200 de largeur. A l'Est, le mur se développait parallèlement à la crête du coteau et à la rue des Bas-fossés-Saint-Pierre (*Pl. VIII, fig. 1*); le grand côté de l'Ouest s'appuyait à la Sarthe, et aujourd'hui encore est resté presque continu (cf. *pl. VII, fig. 1 et 2*) (6).

Anciennement, on appelait *Vetus Roma* la cité comprise entre les rues de la Sarthe, du Chanoine, du Chapelain, de la Verrerie, de Saint-Flaceau et de la place Saint-Pierre (7).

Divers auteurs ont admis qu'avant l'enceinte romaine il en existait une autre, construite en gros blocs de pierre brute, dont les

de deux de ces figures). Le plan publié par A. de Caumont, *Cours. d'Antiq. monum.* 1831, Atlas, pl. XXXII, 12, est très incomplet. Celui qu'a reproduit G. de la Noë (*Bullet. de Géogr. histor. et descr.*, 1889, t. IV, pl. VI, fig. 9 b) est également mauvais. Le plan publié par M. Léon Hublin (dans *l'Ancien Mans illustré,* 1887), ne convient pas pour l'étude de l'enceinte romaine.

(1) Daudin, *Essai sur les poteries romaines déc. au Mans*, 1829, in-f°, p. 10.

(2) *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, pl. XX. Cf. A. de Caumont, dans *Bullet. monum.*, t. XXIII, 1857, p. 524-530.

(3) *Les enceintes successives de la ville du Mans* par MM. Landel et Hucher, in-f° avec plan daté de 1852. Étude rééditée dans E. Hucher, *Les monuments de la Sarthe,* p. 15-40, pl.

(4) Abbé A. Voisin, dans *Bulletin. monum.*, t. XXVI, 1860, p. 597-603; du même, *Les Cénomans anciens et modernes ; Le Mans à tous ses âges*, Le Mans, 1862, in-8° (plan incomplet), et encore *La Cité des Cénomans; nouvelles explorations sur les remparts du Mans*, dans *Bullet. Soc. d'Agricult. sc. et arts de la Sarthe*, t. XIV, 1859-60, p. 89-122, plan.

(5) Robert Charles, *L'enceinte gallo-rom. du Mans*, dans *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 107-144 et 250-266, t. X, 1881, p. 325-358, pl. et fig.; t. à p. 1882, 96 p., pl. et fig.

(6) Le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale conserve des vues à l'aquarelle représentant la ville avec l'enceinte du côté de la Sarthe et du côté opposé; une vue ancienne éditée à Paris, chez Chéreau (reprod. dans l'ouvrage d'Hucher); une vue de l'abside de la cathédrale avec les tours romaines extérieures (Va 194).

(7) Cf. l'abbé Voisin, dans *Bullet. Soc. d'agricult., sc. et arts Sarthe*, t. XVII, 1863-1864, p. 114 et s.

restes auraient été retrouvés du côté de la rivière, au pied de la tour romaine qui se dressait à l'entrée du tunnel (1). L'existence de cette première enceinte, gauloise, ne me paraît nullement démontrée.

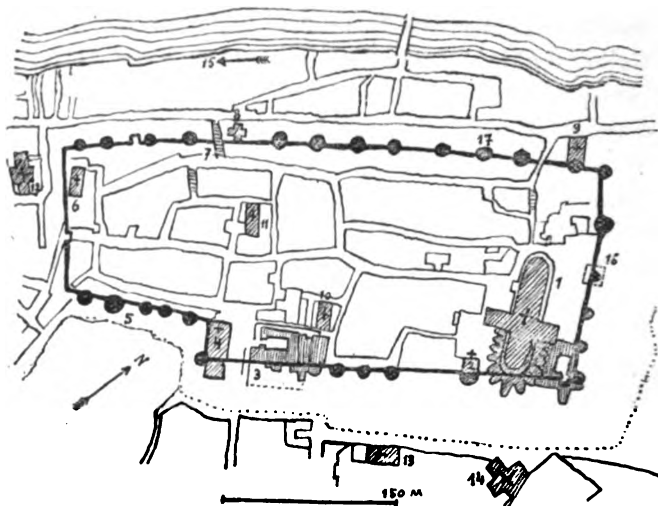


Fig. 9.

1. Cathédrale Saint-Julien. — 2. Saint-Michel. — 3. Palais des Comtes du Maine; Hôtel de Ville. — 4. Saint-Pierre. — 5. Fossés Saint-Pierre. — 6. Saint-Pavin. — 7. Poterne romaine. — 8. Saint-Hilaire. — 9. Sainte-Gourdaine. — 10. Chapelle du Gué-de-Mauny. — 11. Saint-Pierre-le-Réitéré. — 12. Saint-Benoît. — 13. Les Jacobins. — 14. Les Cordeliers. — 15. La Sarthe. — 16. Tour Orbrindelle. — 17. Tour Magdeleine.

Des tours rondes, espacées de 25 à 30 mètres, flanquaient la muraille romaine (2). Il y en avait treize à l'Ouest et au moins autant à l'Est.

(1) R. Charles, *loc. cit.*, t. IX, p, 115 et 144, s'appuyant sur les fouilles de Chaplain-Duparc.

(2) Sous l'évêque saint Bertrand (587-623) une tour de l'enceinte était déjà convertie en oratoire en l'honneur de Saint-Michel : « ecclesia Sancti Michae- « lis infra urbem,... in quadam turre ipsius civitatis constructa » (Mabillon, *Vetera analecta*, Paris, 1723, p. 255). — Une charte de Guillaume le Conquérant (1066-1087) accorda aux chapelains de Saint-Pierre-de-la-Cour la permission d'agrandir leur collégiale aux dépens d'une vieille tour et des fossés voisins. — Les moines de Saint-Victeur reçurent, entre 1129 et 1135, l'autorisation de construire des maisons sur les anciens fossés, près de leur monastère (R. Charles, *loc. cit.*, t. IX, p. 136 et 137 et pièce justificative n° 1).

La *tour du Vivier* (près de la fontaine du Vivier, située au fond d'une cour, rue de la Tannerie) est une des plus remarquables de l'enceinte ; elle présente des restes de parements à mosaïques (1). Entre la *Petite Poterne* de Saint-Pierre (*Pl. XV, fig.* 2) et la *Grande-Poterne*, il n'y avait que trois tours bien que le plan de Landel et d'Hucher en indique quatre (2). Une tour de l'enceinte occidentale offre à la base un étage souterrain. La base d'une tour est conservée près du « tunnel » (*Pl. XIV, fig. 1*. Cf. *fig.* 2).

La tour Hueau, aujourd'hui détruite, est connue par un intéressant croquis d'Arcisse de Caumont (3). Elle était à petit appareil et ornée sur deux zones d'un revêtement à décors triangulaires blancs et noirs, sans doute selon la nature des pierres (*Pl. XIII, fig.* 2).

La *tour Magdeleine*, dans la rue de Gourdaine, actuellement la plus intéressante, présente, outre les caractères généraux décrits plus haut, une fenêtre en plein cintre qui a dû subir des modifications (*Pl. XI et XII*). Au second étage de la même tour, une autre fenêtre a été considérée avec raison comme postérieure à l'époque romaine (4).

La tour dite des *pans de Goron* affecte une forme à pans coupés.

Les portes du Mans n'ont pas été conservées. Deux portes correspondaient probablement à l'axe de la rue des Chanoines ou rue de la Vieille-Rome et à l'axe de celle des Chapelains. Un pilastre de la porte du cavalier est conservé. Cette porte était défendue par une tour ou bastion de forme mal déterminée que des fouilles permettraient peut-être de reconnaître.

On avait supposé que la porte romaine du Nord était près de la cathédrale ; mais elle s'ouvrait plutôt près de la rivière, sur le pro-

(1) Cf. Hucher, *Musée archéol. du Mans*, 1869, p. 37, fig.

(2) R. Charles, *loc. cit.*, t. IX, p. 142.

(3) *Cours d'Antiq. monum.*, 1831, Atlas, pl. XX, 5, et *Bullet. monum.*, t. XXI, 1857, p. 525. La figure publiée par Caumont, dans *Ere gallo-rom.*, 2e éd., p. 635, est moins exacte.

(4) *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. LIV, 1903, fig. p. 163 et 165. Cf. l'abbé Voisin, *Le Mans à tous ses âges*, p. 57; l'abbé R. Charles, *loc. cit.*, t. IX, p. 127 et 254, fig. et pl. V et VI. Cf. Caumont, *Ere g.-rom.*, p. 634. — Le dépôt des Archives de la Commission des monuments historiques conserve une photographie de cette tour, n° 9301.

longement de la rue des Chapelains. Près de la cathédrale, il y avait sans doute une poterne dont on a retrouvé l'arc de décharge (analogue à celui d'une poterne de Tours) dans le mur du talon rectangulaire de la tour Orbrindelle (1).

On se sert encore de la *grande Poterne* (sur la face nord-ouest), qui a des assises de gros blocs (cf. *pl. XVI, fig. 2*) constituant des jambages sur lesquels repose un arc en plein-cintre construit en briques posées debout. Un escalier volant ménageait probablement l'accès à cette poterne (*Pl. XV, fig. 1*) (2). Les ruines d'une petite poterne se voient encore dans une cour de la rue de la Tannerie, près de l'ancien portail de Sainte-Anne : deux archivoltes en briques, le second en retrait sur le premier (3).

On a retrouvé des traces des fossés bordant l'enceinte, sur plusieurs points (4).

Les fouilles exécutées par Eugène Hucher et Ad. Espaulard, en 1860, ont permis de constater que le mur romain décrivait une inflexion de la tour du cavalier à la tour de la Psallette (ancien évêché) (5), en passant sous la place du château (cf. *pl. IX, fig. 2*) et en outre que le donjon royal s'était élevé à la place d'une tour romaine (6). Les fondations de cette tour et de la muraille antique, avec chaînes de trois briques, ont été retrouvées, en même temps que des fûts de colonnes et des inscriptions latines, sur l'emplacement de la tour Orbrindelle, donjon carré construit par Guillaume le Conquérant, qui, remanié, fit partie du château du Mans, au XIVe siècle (7).

(1) Voy. Gabriel Fleury, *La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, Mamers, 1891, p. 35 à 51, fig.

(2) *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. LIV, 1903, p. 166 et 167, fig. Cf. R. Charles, *loc. cit.*, t. IX, p. 134, 141 et 143, fig. 10 et 11. — Il y a une vue de la poterne, une de la Tour Magdeleine, et aussi des figures des portes d'Autun, de Langres, de Reims, dans l'*Art national* de H. du Cleuziou (Paris, 1882, t. Ier); mais elles sont médiocres comme le texte de l'ouvrage.

(3) On voit aussi des archivoltes en brique dans plusieurs monuments, par exemple dans la tour du palais de la Trouille, à Arles.

(4) L'abbé Voisin, *Les Cénomans anciens et modernes*, p. 56 et 59.

(5) Cette tour a été très modifiée (R. Charles, *loc. cit.*, p. 262, pl. IX).

(6) Dessins inédits d'Eug. Hucher communiqués à l'abbé R. Charles.

(7) G. Fleury, *loc. cit.*, p. 5 à 17, fig. 1, 5 et 15. — Pour les inscriptions trouvées dans l'enceinte du Mans, voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 3191 et 3195.

L'enceinte passe en travers du chœur de la cathédrale Saint-Julien et on y voit des amorces importantes sous la quatrième chapelle du Nord, en comptant à partir du transept (1). Dans ce pan de mur il y a une ouverture d'égoût dont l'orifice est formé par des briques et recouvert d'une longue dalle de schiste, soulagée par un arc de décharge en briques (*Pl. IV, fig. 3*) (2). Au sortir de la cathédrale, le mur d'enceinte rejoignait la tour de Saint-Michel.

Les maisons de la ligne qui borde la place des Jacobins (cf. *pl. III, fig.* 2), au-delà de la fontaine, sont assises sur le mur romain, qui passait au-dessus du tunnel de 1851 (*Pl. IV, fig. 1*), et qui continue sous l'Hôtel de ville où se trouvait l'ancien palais des comtes du Maine (3). Le mur pénétrait sous l'église Saint-Pierre (*Pl. IX, fig. 1*). La maison Juliard-Dunial recèle, dans ses fondations, tout un ensemble de constructions antiques (*Pl. VIII, fig. 1*, à droite) (4).

En 1903, dans les démolitions faites au cours des travaux de l'église Saint-Benoît, on a dégagé quelques mètres de murailles sans intérêt, et d'ailleurs on n'a pu continuer ces travaux de dégagement à cause de diverses formalités administratives (5).

D'après la *Notitia Dignitatum* (commencement du ve siècle), Le Mans était la résidence d'un *præfectus Laetorum gentilium Suevorum*. Au moyen âge, les murailles passaient pour être l'œuvre des Sarrasins (6).

(1) Le chœur gothique de la cathédrale fut commencé en 1217, époque où Philippe-Auguste permit la démolition de l'enceinte (A. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, 1898, p. 78).

(2) R. Charles, *op. cit.*, t. IX, p. 265, fig. 19; t. X, p. 345, fig. 33 (dessin meilleur que celui du *Congrès archéol. France*, t. XXVII, 1861, p. 316 = A. de Caumont, *Ère gallo-rom.*, p. 57).

(3) Cf. R. Charles, *Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe*, 1880, p. 73.

(4) R. Charles, *loc. cit.*, 1881, t. X, p. 330 et s., fig. 23 à 27.

(5) Je tiens ce renseignement de M. Robert Triger. — Ces murs n'appartiennent peut-être pas à l'enceinte romaine.

(6) Enquête de 1245; copie moderne conservée aux Archives municipales du Mans (R. Charles, dans *Rev. hist. et arch. du Maine*, t. IX, p. 108).

3. Rennes (Ille-et-Vilaine). *Condate* (*Civitas Redonum*).

Le mur d'enceinte, en prenant pour point de départ la place de la Mission, coupait d'abord obliquement cette place du Sud-Est au Nord-Ouest en passant derrière la croix, puis longeait les cours des maisons Est de la rue Nantaise, gagnait la Porte Mordelaise, suivait le côté Sud de la place des Lices et rejoignait le Bazar Pari-

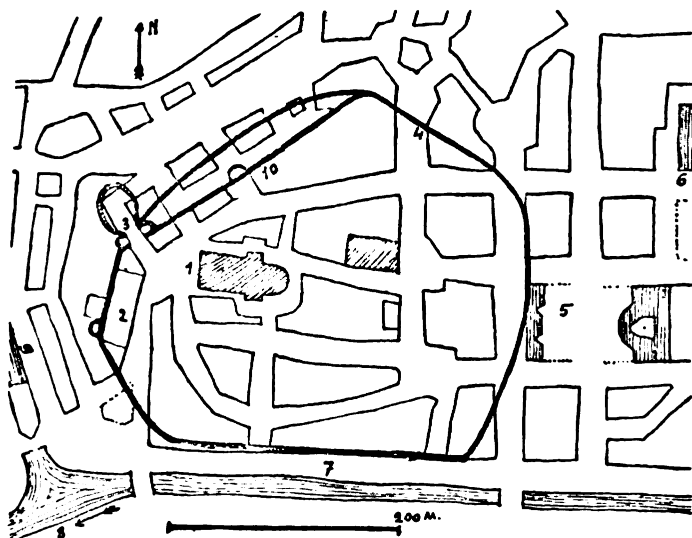


Fig. 10.

1. Cathédrale Saint-Pierre. — 2. Ancien Hôtel de Ville. — 3. Système défensif de la Porte-Mordelaise, transformé au moyen âge. — 4. Rue Rallier du Baty. — 5. Mairie et place. — 6. Palais de Justice. — 7. Quai Duguay-Trouin. — 8. La Vilaine. — 9. Canal d'Ille-et-Vilaine. — 10. Muraille postérieure à l'enceinte romaine.

sien et l'hôtel de la Rivière (nos 5 et 7, rue Rallier du Baty). Tournant alors vers le Sud, il suivait la ligne des maisons orientales de la rue Châteaurenault, passait sous le Présidial (aile septentrionale de l'Hôtel de Ville), longeait la rue de l'Horloge et le côté occidental de la rue de Rohan, puis, se dirigeant vers l'Ouest, il gagnait le quai Duguay-Trouin entre la rue de Rohan et l'escalier

du Carthage, et passait sous les maisons du quai jusqu'à la place de la Mission (1) (*Fig. 10*).

L'enceinte figurait un pentagone irrégulier à angles arrondis, d'une contenance approximative de neuf hectares, avec un périmètre de 1,200 mètres environ.

Les fondations dans le sol sont formées d'une masse de blocs de schiste placés sans ordre et liés par un mortier jaune fort dur, sur une hauteur de 2 m. 40. Au-dessus, une couche de blocs de granit, placés les uns sur les autres, constitue la base apparente de la muraille, haute de près d'un mètre, formée en quelques endroits de blocs taillés et moulurés, de chapiteaux et de fûts de colonnes, provenant d'édifices. Au-dessus s'élève un massif haut de 2 mètres et composé de grandes briques rouges liées par un ciment rougeâtre très compact. La muraille en petit appareil cubique régulier s'élève encore au-dessus, formée de zones alternatives de pierre et de briques de même hauteur, de telle sorte qu'à trois assises de pierre en petit appareil succèdent trois assises de briques, puis une triple assise de pierres surmontée d'une triple assise de briques, et ainsi de suite jusqu'en haut (2).

L'enceinte de Rennes contenait ainsi des cordons de briques, plus importants que ceux des autres enceintes romaines, et les pierres elles-mêmes étaient liées entre elles par un ciment rougeâtre. Ces faits expliquent le nom de *ville rouge* (« urbs rubra »), donné à Rennes par plusieurs chroniqueurs anciens (3).

Les fragments les plus importants de la muraille étaient, vers le milieu du XIX[e] siècle, derrière la Croix de la Mission, puis à l'est de la rue des Trois-Journées, et dans l'écurie de M. Chapedelaine

(1) Paul Banéat, *Le vieux Rennes*, dans *Bullet. et Mém. Soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, t. XXXIII, 1904, p. 49. Cf. Arthur Le Moyne de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I[er], 1896, p. 133 et 134. Cet auteur dit que le périmètre a pu être déterminé avec certitude d'après le *Rapport au maire de Rennes* par M. Hipp. Vatar (en 1846); cf. A. de la Borderie, dans *Hippolyte Vatar*, 1874, p. 60 et 63; L. Decombe dans *Bullet. Soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, t. XV, 1882, p. 319, pl. I.

(2) Cf. sur cette disposition, *Congrès scientifique de France*, XVI[e] s., à Rennes, en 1849, t. II, p. 176.

(3) Hippolyte Vatar dans *Bullet. archéol. Association bretonne*, 1849, t. I[er], p. 128. Cf. Le Baud, Bouchart et d'Argentré, cités par A. Le Moyne de la Borderie, *loc. cit.*, p. 134, note 2.

(rue Nantaise) (1). On en voit quelques parties dans les cours des maisons au sud de la place des Lices (2). Cette enceinte a rendu peu de fragments de sculpture. Mais, en mars 1890, au cours de la construction du Bazar Parisien, on découvrit le reste d'une poterne antique où une couche de mortier et de pierre recouvrait cinq bornes milliaires, puis d'autres bornes, engagées longitudinalement dans les murs de la poterne et entremêlées, dans l'épaisseur du mur de la ville, avec des blocs de granit et de calcaire d'assez grande dimension. Enfin, on reconnut dans une partie de la muraille cinq nouvelles bornes ou fragments mêlés à des blocs semblables (3).

On a proposé plusieurs hypothèses au sujet de la date de l'emploi de ces matériaux de construction (4). Celle d'après laquelle les bornes n'auraient été employées que par les constructeurs du IXe siècle ne me paraît pas judicieuse. La Borderie, prenant un moyen terme, supposait que les milliaires de la rue Rallier provenaient bien de la muraille antique, mais avaient été employés au IXe siècle pour consolider la poterne (5). Assurément, les murs de Rennes ont été remaniés à diverses reprises, car ils furent rasés en 824 par Louis-le-Débonnaire, relevés ensuite, rasés encore en 850 par Nominoé (6), et relevés en 1084, sans parler des modifications consécutives aux sièges postérieurs. Et nous savons que les premières restaurations bretonnes imitèrent l'appareil romain. Plus

(1) Toulmouche, *De la ville gallo-romaine de Condate*, dans *Congrès scientif. de France*, 16e session à Rennes, en 1849, t. II, p. 172 à 176.

(2) Le mur marqué sur notre plan, à l'intérieur de l'enceinte romaine, est postérieur. Mais on peut se demander s'il n'a pas été élevé lui-même sur les soubassements d'une muraille antique, car l'enceinte a pu être modifiée dans les premiers temps.

(3) L. Decombe et E. Espérandieu, *Les milliaires de Rennes*, dans *Bullet. Soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1891, p. 81, 82 et 84, pl. Les milliaires, dont les derniers portent le nom de Tetricus père, sont déposés au Musée de Rennes.

(4) La pierre d'une borne de Postume doit provenir de Saint Marc le Blanc (Ille-et-Vilaine); la matière des bornes de Victorin peut provenir de Mégrit ou Languédias (Côtes-du-Nord).

(5) *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 135.

(6) « Anno 850. Nomenoius Redonas et Nannetas capiens, partem murorum « portasque earum destruxit. » *Chronic. Aquitan.*, dans *Rec. Hist. France*, t. VII, p. 223.

tard, les constructeurs employèrent une disposition en feuille de fougère passablement négligée (1).

L'enceinte devait avoir quatre portes, bien que les documents anciens ne mentionnent que la deuxième et la quatrième de la liste suivante :

Porte Mordelaise (route de Vannes, Carhaix et Corseul); Porte Chastelière (n° 5, rue Rallier du Baty. Route de Valognes et d'Avranches); Porte Baudrière ou Baudraère (vers l'est de la rue Beaumanoir. Route de Lisieux, du Mans et d'Angers); Porte Aivière, *porta Aquaria* (au sud de la rue le Bouteiller. Route de Nantes).

D'après la *Notitia Dignitatum*, Rennes était au IVe siècle, la résidence du *præfectus Lætorum Francorum.*

4. Aleth (Saint-Servan, Côtes-du-Nord). *Aletum.*

On a considéré comme un reste de l'enceinte gallo-romaine de la ville d'Aleth, le vieux pan de muraille ruinée, haut de 2 mètres environ, qu'on voyait encore en 1850, à Saint-Servan, du côté de Saint-Malo. Ce mur, composé de pierres largement espacées, réunies par un ciment très dur, semé de briques pilées, est peut-être d'origine antique, mais il a sûrement été réparé au moyen âge (2).

D'après la *Notitia Dignitatum*, *Aletum* était la résidence du *præfectus militum Martensium.*

5. Angers (Maine-et-Loire). *Juliomagus* (*Civitas Andecavorum*).

La commission archéologique de Maine-et-Loire, en 1858, a retrouvé des restes de l'enceinte antique depuis la *Porte-Tous-*

(1) A. de la Borderie, *op. cit.*, t. Ier, p. 134. — Toulmouche avait considéré à tort comme romain le pan de mur, près de la Vilaine, au bas de la rue de Carthage, qui fut certainement refait au IXe siècle (*Histoire archéol... de Rennes*, 1847, p. 205-211, pl. XIII; rectifiée par H. Vatar, *Rapport au Maire de Rennes*, p. 73-74).

(2) A. de la Borderie, dans *Bullet. archéol. de l'Association bretonne*, t. II, 1850, p. 167.

saint, jusqu'à l'Esplanade nommée le *Bout-du-Monde*, en visitant les maisons qui bordent, vers l'Ouest, le côté des rues Toussaint et Saint-Gilles, de la place Neuve, de la rue Baudrière, du bas de la montée Saint-Maurice et de la rue du Château (1). La muraille romaine qui enveloppait la *Cité* a été remaniée, surtout au XIIe siècle. L'épaisseur variait entre 3 et 4 mètres. Le mur était flanqué de petites tours carrées ou rondes et suivait les accidents du rocher sur lequel est établie la Cité. Il y avait quatre portes : *Porte-Angevine* ou de *l'Évêché*, au Nord; *Porte-Hugon* ou de la *Vieille-Chartre*, à l'Est; *Porte-de-Fer* ou *Porte-Boulet*, à l'Ouest; *Porte-des-Champs* (anciennement *Saint-Évroult*) au Sud (Cette dernière devait être voisine du lieu appelé aujourd'hui *Porte-Toussaint*). Les vies de saint Aubin, de saint Lézin et de saint Mainbœuf font mention d'une tour servant de prison près de la porte orientale de la Cité (2).

L'enceinte passait sous la façade du palais épiscopal, place Neuve, et sous le chœur, derrière le grand autel actuel de la Cathédrale. On en voit la trace dans le mur même de l'église, puis derrière les anciennes prisons de l'Évêché.

Les premières fouilles, en 1813 et 1838, à la maison Puységur, près de la Cathédrale, et à la maison Baillif, près de la porte de la Vieille-Chartre, ont fait découvrir dans les fondations de l'enceinte diverses inscriptions (épitaphes, autel dédié à Mars) et des sculptures (lion, statue, frise, etc). Ces sculptures auraient été trouvées noyées dans le mortier (3).

En 1871, on a reconnu dans la cave d'une maison de la place

(1) F. Bodin, dans *Mém. Soc. antiq. France,* t. III, 1821, p. 221; A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 352; *Congrès archéol. Fr.*, XXIXe session à Saumur en 1862, p. 38 à 66; XXXVIIIe session à Angers en 1871, p. 28 à 31; XXXIXe s., 1872, p. 108; V. Godard-Faultrier, *Monum. antiques de l'Anjou*, 1864, p. 59 à 72; C. Port, *Diction. histor. et géogr. de Maine-et-Loire*; G. d'Espinay, *Les enceintes d'Angers*, dans *Mém. Soc. d'agric. sc. et arts d'Angers*, t. XVIII, 1875, p. 5 à 24, plan; Matty de Latour, *Andecombo, Juliomagus et Andecavi*, 1876, p. 31 et 32.

(2) Voy. les textes cités par M. d'Espinay, *loc. cit.*, p. 19.

(3) V. Godard-Faultrier, *loc. cit.*, p. 59. — Pour les débris antiques trouvés en 1813 dans la démolition de la portion du mur qui passait entre les églises Saint-Maurice et Sainte-Croix, voy. Bodin, *Recherches histor. sur le Bas-Anjou*, t. Ier, p. 43.

Sainte-Croix, un fragment de frise romaine et un morceau de colonne faisant partie des fondations de l'ancien rempart (1).

L'enceinte enveloppait la rue Saint-Evroult, le parvis Saint-Maurice et la rue du Château; elle dominait les rues du Port-Ligny, Thulibal, Baudrière, Saint-Gilles et Toussaint. Au-delà du

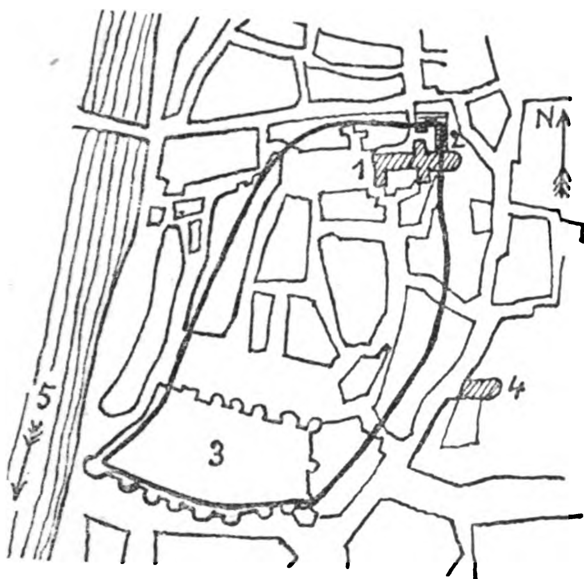


Fig. 11.

1. Cathédrale. — 2. Évêché. — 3. Château. — 4. Église Toussaint. — 5. La Maine.

Bout du Monde, l'enceinte continuait en surplombant le rocher de la Maine, en dedans du château (2), et tournait ensuite à l'Est, vers la porte Toussaint (*Fig. 11*).

L'enceinte, à peu près ovale, avait un circuit de douze cents

(1) *Congrès archéol. de France*, XXXVIIIe s., à Angers, 1871, p. 31.

(2) En 1859, du côté de la rivière, on pouvait voir l'extrémité occidentale du mur romain avec son petit appareil à chaînes de briques. Cette partie a été recouverte plus tard par une maçonnerie en ardoises (V. Godard-Faultrier, *loc. cit.*, p. 67. Cf. *Congrès archéol. de France*, XXXVIII, 1871, p. 29).

mètres environ (1), en dehors duquel étaient restés le cirque, les bains et l'amphithéâtre (2) de la première ville romaine, qui s'étendait surtout au Sud sur l'emplacement des quartiers de l'Esvière et de Saint-Laud. Il reste aujourd'hui peu de fragments de l'enceinte pouvant servir de points de repère. Mais cette muraille faisait l'admiration d'un historien du XIIe siècle, qui en parle en ces termes : « ...mœnibus vetustissimis gloriam fondatorum recen- « sens, in quadris lapidibus... in tenaciori cemento sabuli con- « diendi peritiam penitus deperiisse pretendens (3). »

Ces remparts, si résistants, n'empêchèrent pas la cité de tomber aux mains des Saxons; mais Childéric, aidé du comte Paul, la reprit vers 470 (4).

6. Nantes (Loire-Inférieure). *Condivicnum.* (*Civitas Namnetum*).

L'enceinte de Nantes (5) avait un périmètre de 1665 mètres entourant une superficie de 16 hectares environ (6) (*Fig. 12*).

(1) V. Godard-Faultrier, *Mon. ant. de l'Anjou*, p. 67. — A. de Caumont évaluait ce même périmètre à seize cents mètres (*Cours d'antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 352).

(2) Avant 1802, on voyait encore les ruines de l'amphithéâtre, à l'Est, entre la rue Hannelou et le faubourg Bressigny, dans le jardin de l'ancien couvent de filles, dit *La Fidélité*. Bourdigné (en 1529) et Hiret (en 1618) ont signalé ce monument, dit *de Grohan*, qui était voisin d'un château du même nom. Cf. Matty de Latour, *op. cit.*, p. 165.

(3) *Chronique des comtes d'Anjou*, éd. Marchegay, p. 337; cf. *Congrès archéol.*, XXXVIII, 1871, p. 32.

(4) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 18 (Ed. Arndt, p. 83).

(5) L. J. M. Bizeul, *Des Namnètes aux époques celtique et romaine*, dans *Bullet. Soc. archéol. de Nantes*, t. Ier, 1860, p. 276 à 350. Cf. *Rev. Soc. Sav.*, t. XLI, 1877, p. 503. On doit corriger et compléter le travail de Bizeul par le chapitre sur *l'enceinte de la Cité* de M. Léon Maître, dans *Géographie histor. et descript. de la Loire-Infér.*, t. Ier, *les Villes disparues des Namnètes*, Nantes, 1893, p. 421 à 444, plan. Ces travaux ont rendu presque inutile la *Notice histor. sur le château de Nantes et les anc. fortifications de la ville*, par Allard (Nantes, 1851). On a publié une vue de l'enceinte au VIIe siècle, qui est naturellement très hypothétique (*Bullet. Soc. archéol. de Nantes*, t. XLVI, 1905, p. 113, fig.).

(6) Bizeul indiquait un périmètre de 1700 à 1800 mètres, avec une superficie de 15 à 16 hectares (*loc. cit.*, p. 285). M. Maître adopte 1665 m. et 16 hectares

Au Sud, la muraille était baignée par la Loire, dans sa majeure partie. La tour d'angle Sud-ouest ou du Bouffay forma la base d'un château, élevé par Conan le Tors en 990, qui devint le palais de Justice et la Prison jusqu'en 1849, époque à laquelle il fut démoli. C'est alors qu'on a retrouvé la tour circulaire en petit appareil, à

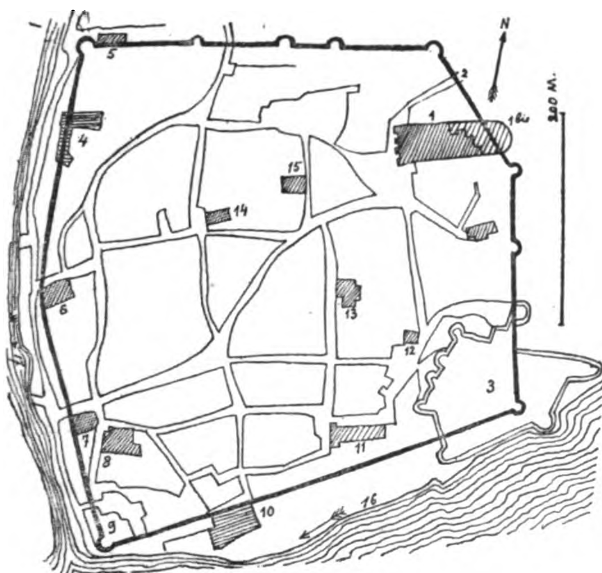


Fig. 12.

1. Cathédrale ancienne. — 1 *bis*. Cathédrale; partie construite à une époque moins ancienne. — 2. Porte Saint-Pierre. — 3. Château des ducs. — 4. Hôtel de Ville. — 5. Saint-Léonard. — 6. Les Carmes. — 7. Saint-Saturnin. — 8. Sainte-Croix. — 9. Le Bouffay. — 10. Ancienne Monnaie. — 11. Les Jacobins. — 12. Sainte-Radegonde. — 13. Carmélites. — 14. Saint-Vincent. — 15. Saint-Denis. — 16. La Loire. — 17. Ancien bras de l'Erdre.

mortier de chaux et de sable, mais sans cordons de briques, ce qui a permis de supposer qu'elle avait été remaniée. Dans les fondations, le mur romain, épais de plus de deux mètres, était construit avec du mortier de briques; au-dessous on trouva des blocs sculp-

et ces chiffres ont été admis par Arthur Le Moyne de la Borderie (*Hist. de Bretagne,* t. Ier, 1896, p. 86).

tés (1). L'angle Sud-est a été remplacé par le château actuel; on a reconnu la tour d'angle (2). Les deux promenades nommées cours Saint-Pierre et Saint-André tracent à peu près la ligne de défense du côté de l'Est (3). Dans cette région on a rencontré l'enceinte romaine dans un jardin de la rue de Prémion et on l'a reconnue entre le terrain de l'hôtel Marion et le quinconce du cours Saint-Pierre. La muraille fut détruite dans la partie occupée par la fondation du chœur de la cathédrale, projeté au xv[e] siècle (4). On l'a retrouvée dans le déblaiement du Jardin de la Trésorerie (5).

Les environs de la porte Saint-Pierre ont fourni de nombreux cippes et inscriptions (6). La porte Saint-Pierre a été édifiée, de 1532 à 1534, sur des substructions du xiii[e] siècle (7) recouvrant la porte orientale de l'enceinte romaine ; le soubassement était fait de stèles antiques.

Les bornes cylindriques de Tetricus jeune et de Tacite, qui ont été trouvées à une certaine distance de la muraille, vers le bas de la rue du Port-Maillard (8), ont dû, à mon avis, être employées dans la construction des murs romains, comme les bornes trouvées à Rennes.

M. Maître a fait pratiquer des fouilles sur le cours Saint-Pierre et il a retrouvé un bloc de maçonnerie rougeâtre ayant 8 m. 60 de

(1) La Société archéologique de Nantes conserve une lithographie très rare représentant la tour du Bouffay (L. Maître, *loc. cit.*, p. 441).

(2) Pour le château, cf. A. de la Borderie dans *Rev. de Bretagne*, 1885, VIII, p. 312 et s.

(3) L. Maître, *loc. cit.*, p. 422.

(4) Cf. *Bullet. Soc. archéol. Nantes*, t. XLVI, 1905, p. 127.

(5) Dans cette partie le mur était plus large que dans d'autres portions de l'enceinte et atteignait 4 m. 20.

(6) Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII. p. 483 et 484. — Pour quelques fragments transportés au Musée de Nantes, voy. *Congrès archéol. de France*, xxiii[e] session en 1856, p. 100.

(7) L'enceinte antique avait été ruinée déjà en 850, par Nominoé. Voy. plus haut, p. 52.

(8) Bizeul, *loc. cit.*, p. 284; A. Legendre, *Nantes à l'époque gallo-romaine, d'après les découvertes faites à la Porte Saint-Pierre*, Nantes, 1891, in-4°. — Cf. L. Maître, *loc. cit.*, p. 428 et pl. en phototypie représentant des assises antiques.

diamètre et 4 mètres de hauteur ; cette base allait en s'élargissant vers l'intérieur du sol. Le parement très soigné était en petit appareil divisé par cinq cordons de trois briques. Cette tour antique peut être identifiée avec celle de Saint-Laurent, qui était encore hors de terre en 1756 (1).

Au nord, les murs compris entre l'ancienne porte Saint-Pierre et la chambre des Comptes ont été démolis en 1777 (2); la tour du Trépied fut détruite en 1837 (3); un débris de la porte du Nord ou des Cordeliers (poterne selon M. Maître) existait encore en 1858. Dans la rue du Refuge, on a reconnu un fragment de l'enceinte qu'on retrouve dans la cour du couvent des Dames de la Retraite (entrée : 1, rue d'Aguesseau), sur une hauteur de 5 mètres et sur une longueur de 18 mètres, conservée parce qu'elle servait de contrefort aux murs de l'église des Cordeliers (4).

Dans la rue des Pénitentes, où l'on avait trouvé une base de mur avec trois blocs sculptés, en 1860, les fouilles de M. Maître ont été infructueuses.

En 1876, dans les ateliers Leglas, pendant l'ouverture de la rue de Strasbourg, à l'angle de la rue Garde-Dieu, on découvrit une tour de 8 mètres de diamètre dont la base reposait sur un entassement de gros blocs placés sans ordre (5). Tout près de ce point la façade méridionale de l'église Saint-Léonard est appuyée sur le mur romain, qui forme ensuite un angle obtus et se dirige vers le Sud. La plupart des maisons de la rue Saint-Léonard sont adossées à l'enceinte. Bizeul avait retrouvé au nº 12 trois assises de petit appareil reposant sur des blocs de calcaire coquillier. On a retrouvé le mur au nº 10; M. Maître a vu, au 14, le parement qui supporte une terrasse, et, au 18, les cordons de briques sont apparents. A la Basse-Grande-Rue, à l'angle de Saint-Saturnin, au point dit le *Change* ou les *Changes* (*Cambium*), où existait un

(1) L. Maître, *loc. cit.*, p. 423 et 424.

(2) Bizeul, *loc. cit.*, p. 348.

(3) Cf. L. Maître, *loc. cit.*, p. 431.

(4) L. Maître, *loc. cit.*, p. 433, pl. en phototypie (huit zones de trois rangées de cubes chacune, séparées par des cordons de trois briques à joints de mortier ayant l'épaisseur des briques). Sur la face septentrionale le mur avait jusqu'à 4 m. 50 d'épaisseur.

(5) *Bullet. Soc. archéol. de Nantes*, 1877, p. 13; cf. L. Maître, *loc. cit.*, p. 434.

marché, il y avait une porte antique à laquelle aboutissait probablement la chaussée nantaise (*calceata Nannetensis*) (1), devenue la Grande-Rue, qui rejoignait la porte de la Trésorerie sur le côté opposé (mur oriental).

Un certain nombre d'inscriptions sont sorties de diverses parties de l'enceinte de Nantes, en particulier au cours des démolitions exécutées en 1777, depuis la nouvelle rue de l'Évêché jusqu'à la tour du Trépied.

Dans des actes de 1246, l'enceinte romaine est désignée par les mots « murum Saracenicum » (2).

7. Brest (Finistère).

On a reconnu, dans deux courtines du château, au nord et à l'est du portail, des soubassemunts antiques, caractérisés par le petit appareil et des chaînes de briques (3). C'est pourquoi il est admis que le château actuel de Brest est bâti sur les fondations d'une forteresse gallo-romaine (4). En 1896, on distinguait encore la base d'une des tours et les assises inférieures des courtines du côté de la ville (5). Mais il est difficile de se prononcer sur l'importance de la construction romaine à laquelle succéda le château du XIII[e] siècle : *castrum* d'une ville réduite ou *castellum?* Au IX[e] siècle Brest était qualifié d'*oppidum*.

8. Vannes (Morbihan). *Dariorigum* (*Civitas Venetum*).

Dans un document de 1400 on parle de la « cloison ancienne « de la dite ville que l'on appelle murs Sarazins ». Cette enceinte ancienne serait le mur qui, partant de la rue Saint-François (le bas de la rue Noé), traversait le terrain à l'angle Nord-ouest des Lices

(1) Bizeul, *loc. cit.*, p. 368. Cf. L. Maître, *op. cit.*, p. 438.

(2) Bizeul, *loc. cit.*, p. 359 à 361.

(3) Le Congrès breton a constaté le fait en 1855. Cf. *Bullet. Soc. archéol. Nantes* 1860, p. 289, et *Mém. lus à la Sorbonne* en 1864, p. 190. Voy. surtout E. Fleury, *Monographie du ch. de Brest* dans *Bullet. Soc. acad. Brest*, t. III, 1862-1863, p. 10, 24 à 26, pl.

(4) A. Le Moyne de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I[er], 1896, p. 109.

(5) *Congrès archéol. de France*, LXIII[e] s. à Morlaix et à Brest, en 1896, p. 88.

où était le cimetière, laissant la place des Lices en dehors de la cité, et allait se souder à la tour du Connétable. On a pu reconnaître des vestiges de cette muraille dans le soubassement d'un mur du cimetière (côté septentrional), et dans la base du mur de la cour de la maison Lorvol, derrière le portail. Du côté de la place des Lices, qui fut gagnée sur la Grève, on a reconnu les restes d'une tour. Enfin M. Le Lièvre avait retrouvé des fragments du mur romain dans le mur oriental du jardin Mauricet (1). La citadelle romaine aurait été remplacée par le château de la Motte qui subsista jusqu'en 1680 (2). On a dit que l'enceinte, en forme de triangle, avait un périmètre de 900 mètres. Mais ces données sont très hypothétiques. Comme ailleurs, le *castrum* enfermait la partie la plus élevée de la ville; dans cette partie, on a reconnu des murs à deux ou trois cordons de briques (3).

Au IVe siècle, Vannes était la résidence du *præfectus Maurorum Venetorum*.

IV. *Provincia Lugdunensis quarta.*

1. Sens (Yonne). *Agedincum* (*Civitas Senonum*).

Le périmètre de l'enceinte forme la ligne intérieure des boulevards actuels (4) (*Fig. 13*, d'après V. Petit).

L'enceinte antique était encore entière en 1814 et bien conservée dans presque toutes ses parties en 1838. Mais la ville reçut, par une ordonnance du 2 décembre 1836, l'autorisation d'aliéner les murs dont la propriété lui avait été octroyée par Louis XVI, en 1787 (5). A partir de cette époque, la muraille a subi des démoli-

(1) A. Guyot-Jomard, *La ville de Vannes et ses murs*, dans *Bullet. Soc. polymat. Morbihan*, 1887-1888, p. 32 et 33. Cet auteur a consulté les mémoires déposés aux Archives de Vannes, qui sont indiqués par M. Rosenzweig, dans le *Répert. archéol. du Morbihan*, p. 229.

(2) Guyot-Jomard, *loc. cit*,, p. 29.

(3) A. Guilbert, *Hist. des villes de France*, t. Ier, 1844, p. 220.

(4) M. Prou, dans *la Grande Encyclopédie*, t. 29, p. 1010.

(5) *Bullet. Soc. archéol. Sens*, t. II, 1851, p. 23 et suiv.

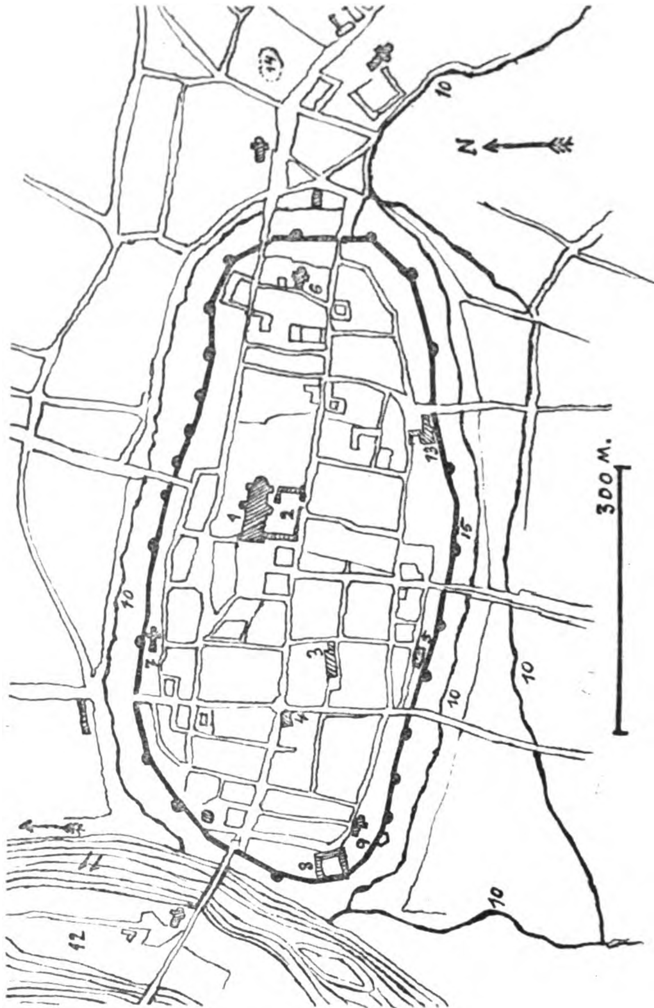


Fig. 13.

1. Cathédrale Saint-Étienne. — 2. Archevêché. — 3. Saint-Pierre-le-Rond. — 4. Sainte-Colombe-du-Carrouge. — 5. Saint-Romain. — 6. Saint-Pierre-le-Donjon. — 7. Saint-Benoît. — 8. Palais de Justice. — 9. Saint-Maximin. — 10. Bras de rivière de la Vanne. — 11. L'Yonne. — 12. Ile d'Yonne. — 13. Saint-Hilaire. — 14. Emplacement de l'amphithéâtre antique. — 15. Poterne du XIIIe siècle, près de laquelle existent encore les soubassements de l'enceinte antique.

tions successives (1). Elle était épaisse de 3 mètres à la base, ensuite de 2 m. 65, puis de 2 m. 40. On a compté jusqu'à dix assises de gros blocs superposés (2). Vers les portes Dauphine, Notre-Dame et Saint-Antoine, ces assises interrompaient les cordons de briques; ainsi, près de la tour de la maison Schœpfer, la zone supérieure de briques était coupée par un bloc de ces assises qui s'élevait à une grande hauteur (3). En général, on voyait au-dessus du sol de trois à huit assises de blocs de dimensions diverses; puis cinq assises de petit appareil (à dix couches superposées de moellons cubiques) qui étaient séparées par des cordons de trois briques superposées (4).

Dans une lettre écrite à l'abbé Fenel, en 1736, l'abbé Lebeuf remarquait que les gros blocs abondaient surtout dans la partie méridionale des murs de Sens. Or, il est remarquable que tout le sol du faubourg Saint-Paul, au Sud, en longeant l'Yonne, contient des débris romains (5). Il est évident que la plupart des matériaux de l'enceinte sont sortis des monuments de la première ville, détruits au IIIe siècle. A l'Est, l'amphithéâtre, laissé en dehors de l'enceinte, comme dans beaucoup d'autres cités, a dû fournir des blocs nombreux.

On a dit que la muraille était flanquée de 23 tours rondes, ayant environ 8 mètres de diamètre (6). Il est probable que ces tours

(1) *Bullet. archéol. Comité histor.*, t. Ier, 1843, p. 67. Cf. Champoiseau et Lallier dans *Congrès scientif. de France*, à Tours, 1847, t. II, p. 91.

(2) *Bullet. monum.*, t. XXXVII, 1871, p. 305.

(3) Lallier, dans *Bull. et Soc. archéol. Sens*, 1846, p. 41. Ce mémoire important comprend les p. 36 à 72 du volume avec les pl. III et IV. — Il y a peu de renseignements dans le *Répertoire archéol. de l'Yonne*, par Max. Quantin, 1868, col. 203.

(4) *Congrès archéol.* à Sens en 1847, p. 34, fig.; cf. *Bullet. monum.*, t. XIII, 1847, p. 617; Victor Petit, *Guide pittoresque des voy. dans la ville de Sens*, 1847, p. 14; V. Petit, *Description des villes et campagnes du dép. de l'Yonne*, t. II (seul paru) 1882, p. 4, fig. 4. Cf. le même dans *Annuaire histor. Yonne*, t. XI, 1847, p. 104 et 105. — Il y a une figure représentant un autre point de l'enceinte dans l'ouvrage de G.-H. Krieg von Hochfelden, *Geschichte der militär-Architektur des frühern Mittelalters*, Stuttgart, 1859, p. 33, fig. 18.

(5) Anatole de Montaiglon, *Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, 1881, p. 7 à 10 (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*).

(6) V. Petit, *Guide...*, p. 16. On a donné aussi le nombre de 26 tours (Th. Tarbé, *Recherches histor. et anecdot. sur la ville de Sens*, 1838, p. 393 (*Recherches histor. et anecdot. sur les murailles de la ville de Sens*, p. 350 et s.).

n'étaient pas toutes antiques ou du moins qu'elles avaient été remaniées plus ou moins au moyen âge. Un plan, publié par Lallier en 1846, portait encore l'indication de 16 tours (1); aujourd'hui, il n'en reste que quatre et une seule garde en partie son aspect primitif. C'est celle dont la maçonnerie antique s'élève encore à six mètres de hauteur sur le boulevard du Quatorze Juillet, entre les maisons n[os] 49 et 51 (2) (*Pl. XIII, fig. 1*).

Parmi les portes de Sens, les cinq plus anciennes étaient la porte Notre-Dame, la porte Saint-Antoine, la porte Saint-Didier et les portes Saint-Rémy et Saint-Hilaire (3). La première (dite autrefois porte Saint-Léon) devait sûrement avoir une origine antique et l'on voyait, de chaque côté, des pans de la courtine romaine avec cinq assises de gros blocs (4). La poterne des Quatre-Mares, boulevard du Quatorze-Juillet, autour de laquelle se trouve la partie la mieux conservée de l'enceinte antique, a été construite vers 1260 (5). Une poterne, située près de la porte Formeau, au

(1) Une tour, en face du Clos-le-Roi, a été détruite en 1846 (Lallier, *loc. cit.*, pl. IV).

(2) M. Maurice Prou a fait, en 1905, les démarches nécessaires pour obtenir le classement comme monument historique de ce débris intéressant de l'enceinte romaine. Une cave voûtée existe à l'intérieur de la tour. Une vue extérieure de la tour a été publiée en carte postale par le libraire J. Deroy, à Sens. M. Prou a eu l'obligeance de me la faire connaître ainsi que divers ouvrages cités dans la présente notice. Le libraire Deroy a édité une autre carte avec une vue plus petite de cette tour dite « Tour de la Brèche » (à cause du siège de mars 1590 par Henri IV); on y voit un pan de courtine romaine à côté de la porte Saint-Hilaire.

(3) Th. Tarbé, *op. cit.*, p. 393.

(4) I. Taylor, *Voyages pittor. et romantiques dans l'anc. France, Champagne*, t. II, 1857. Ce volume contient aussi deux autres planches représentant une tour avec cinq assises de gros appareil et les murs antiques dans lesquels est encastrée la poterne des Quatre-Mares.

(5) Th. Tarbé, *op. cit.*, p. 174; Eugène Daudin, *Murs de Sens; la poterne*, dans *Annuaire histor. Yonne*, 35[e] et 36[e] années, 1871-1872, p. 197-200, pl. — Une vue de cette poterne, différente de celle de Taylor et signée *Arnout 1827*, m'a été communiquée par M. Prou. Le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale en conserve un exemplaire ainsi que les vues suivantes : Vue générale de Sens (avec la vue de l'enceinte entière au Nord), d'après une gravure du XVII[e] siècle, reproduite par l'*Almanach de l'Yonne* en 1859; une vue du second Empire (*Francia pintoresca*; *murallas romanas;* Ch. Sauvageot); une vue de la poterne indiquée ci-dessous (lithogr. G. Engelmann); et une autre

Midi, fut démolie en 1844 (1); deux autres, analogues, étaient situées sur l'Esplanade et non loin de la terrasse du jardin du Collège. Elles étaient à proximité d'une tour et formées d'une arcade en plein-cintre avec bande de briques dessinant les archivoltes ; les claveaux étaient composés d'une pierre et de deux briques posées alternativement (2). Bien que très anciennes, ces arcades n'étaient peut-être pas romaines (3), mais seulement contemporaines de celles du côté méridional de la nef de Saint Philibert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) (4). Il convient cependant de remarquer que les grandes briques ont été employées dans des voûtes en plein cintre, à Senlis, au palais de Constantin (à Arles), à l'amphithéâtre de Bordeaux, à la Tour de Vésone, aux thermes de Trèves et ailleurs encore.

Des fouilles ont été pratiquées près de la porte Dauphine, en 1845 ; d'autres pour le prolongement de la rue Amiral-Rossel jusqu'au boulevard, en 1881. Enfin en janvier 1903, cours Chambonas, n° 9, on a démoli une partie de l'enceinte, sur une longueur de 10 mètres. Le mur composé de zones de petit appareil de 1 m. 25 environ, séparées par des chaînes de briques (sur trois rangs avec joints de mortier épais de 0 m. 02) atteignait une épaisseur moyenne de 2 m. 64. Les soubassements de la muraille étaient constitués par plusieurs assises; deux présentaient un parement extérieur de gros blocs ; la troisième deux parements semblables (5),

vue des murs (Va 416). — Les archives de la Commission des monuments historiques conservent deux photographies de la poterne : un cliché pris en 1878 (n° 5787), et un autre pris en 1890 (n° 19215). — Il y a une bonne vue de biais pour la courtine antique de chaque côté de la poterne (Neurdein, édit.) ; deux cartes postales éditées par J. Deroy (marque J. D. Sens) et deux autres de la marque P. R. Sens.

(1) Lallier, *op. cit.*, p. 37.

(2) Th. Tarbé, *op. cit.*, p. 390. Il y a une planche dans Taylor. Tarbé dit que l'une de ces arcades présentait « sous l'archivolte des losanges comme ceux des aqueducs de Saint-Just et de Chaponost à Lyon ». Le libraire Deroy a reproduit cette poterne d'après Taylor en carte postale (collection de *Sens ancien* qui contient une autre vue de poterne, une vue d'une tour, une de la porte Notre-Dame et une du mur d'après V. Petit).

(3) V. Petit a déjà émis des doutes à ce sujet (*Guide...*, p. 77, fig.).

(4) Voy. la pl. XXI du *Bullet. archéol. du Comité*, 1896.

(5) L'abbé Chartraire, *Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine de Sens* dans *Bullet. archéol. du Comité*, 1903, p. 222 à 234 (Cf. *Bullet.*

et le reste du mur était en blocage. La quatrième assise était composée de grosses pierres sans scellement, mais qui avaient été équarries pour obtenir une cohésion satisfaisante; enfin la cinquième et dernière assise était formée de gros blocs, assemblés sans régularité.

Les travaux exécutés en 1903 ont permis de reconnaître que les fondations de la muraille existent encore à l'Est, sous la maison n° 11 du cours Chambonas.

En 1904, on a démoli un débris de la courtine en petit appareil, sur le boulevard du Théâtre, à côté d'un café (1).

L'ensemble des monuments épigraphiques et sculptés, découverts au cours de la démolition des murs de Sens, constitue, au musée de cette ville, une collection (2) extrêmement précieuse de 500 numéros environ, parmi lesquels on peut signaler les restes du monument de M. Magilius Honoratus et de celui élevé par le Sénonais C. Decimius Sabinianus, curateur du domaine des Vénètes, entre 197 et 208.

Les pierres trouvées dans les murs de Sens sont analogues aux roches de même nature des vallées supérieures de l'Yonne et de la Cure (3).

La cité romaine n'avait peut-être pas de fossés, car on en fit creuser autour des murailles de 1348 à 1358.

Soc. archéol. Sens, t. XXI, 1905, p. 66-83, pl. I, II et III); p. 225, fig. de la troisième assise. — M. l'abbé Chartraire a pris trois clichés des fouilles de 1903 et a eu l'obligeance de m'en envoyer des épreuves (je lui dois aussi de connaître plusieurs cartes postales). L'un représente une stèle couchée dans la tranchée. C'est celle qui est reproduite dans le travail précité (pl. XX, p. 230). On a trouvé dans ces mêmes fouilles un fragment d'inscription, des débris de frises, corniches et sculptures diverses, qui ont été déposés au Musée.

(1) Carte postale éditée par le libraire J. Deroy.

(2) Voy. *Congrès archéol. de France*, t. XIV, 1847, p. 40, et t. XX, 1853, p. 171; C. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. V, 1857-1861, p. 172, fig.; V. Duru, *Biblioth. histor. de l'Yonne*, t. Ier, p. 31, 34 et 36; Eug. Daudin, *Antiq. gallo-rom. de Sens*, dans *Annuaire histor. Yonne*, 33e année, 1869, p. 280 et s. nombr. pl. (p. 288 à 291, quelques mots sur la muraille) et suite en 1870. *Musée gallo-romain de Sens*, in-4°, 52 pl., complété par *Inscriptions et monuments du Musée gallo-romain de Sens*, descriptions et interprétations par G. Julliot, 1898 (Les tables et le tableau de concordance des nos avec ceux du *C. I. Lat.*, sont dûs à M. M. Prou).

(3) *Bullet. Soc. archéol. de Sens*, t. V, 1854, p. 3.

2. Chartres (Eure-et-Loir). *Autricum* (*Civitas Carnotum*).

L'enceinte de la cité aurait eu la forme d'un rectangle mesurant environ 800 mètres de longueur sur 250 mètres de largeur, ce qui donnerait un périmètre de 2,100 mètres environ. Le tracé, partant de la place de l'Etape-au-Vin, suivait la crête de la colline jusqu'à la rencontre de la petite vallée des Vaux-Roux (1), passait sous l'abside de l'église Saint-Aignan, sous le chœur de la cathédrale, longeait probablement le haut de la rue Muret, tournait vers l'Ouest à angle droit, contournait la butte actuelle des Charbonniers et le rempart du Châtelet, suivait ensuite une ligne parallèle aux rues Saint-Mesme et Percheronne, traversait probablement la place Marceau et regagnait l'Etape-au-Vin par la place des Halles (2). On a signalé à plusieurs reprises la découverte de parties de l'enceinte, mais les murs alors décrits (3) n'avaient pas, selon moi, les caractères d'un mur d'enceinte de l'époque romaine.

Récemment on a retrouvé, dans les fouilles du chœur de la cathédrale un mur antique, épais d'un mètre cinquante et percé anciennement d'une porte (4). Je ne suis pas persuadé que ce mur ait fait partie de l'enceinte, car si l'épaisseur d'un mètre cinquante a été donnée aussi pour la muraille de Metz, il est certain d'autre part que ce n'est pas une épaisseur normale, pour un mur d'enceinte antique. D'ailleurs, à la profondeur où l'on a trouvé le mur antique dans le chœur, le gros appareil eût été plus normal. Il est

(1) Je ne saurais rien tirer de certain de la prétendue découverte d'une levée de terre située à quelques mètres de la muraille, dans ce vallon (voy. la note de Boisvillette, dans *Procès-verb. Soc. Eure-et-Loir*, t. Ier, 1861, p. 154).

(2) René Merlet, *Guide archéol. du Congrès de Chartres*, dans *Bullet. monum.*, t. LXIV, 1899, p. 275 et 276. Ce tracé a été dressé, en prenant pour bases quelques substructions (en particulier celles qui ont été découvertes dans la cathédrale) et les renseignements fournis par le moine du XIe siècle (voy. plus loin). On ne peut donc accepter ce tracé que comme un essai provisoire. — E. de Lépinois n'a étudié que les fortifications du XIVe siècle (*Hist. de Chartres*, t. Ier, p. 308 à 321). — La Société archéol. de Chartres conserve un album relatif aux transformations de la ville.

(3) *Mém. Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. IX, 1889, p. 36-37.

(4) *Bullet. monum.*, 1904, p. 126. Cf. *Congrès archéol. de France*, LXVIIe s., à Chartres, en 1900, p. 57 et 58.

donc possible que le mur récemment découvert soit simplement un reste du temple qui a précédé la cathédrale.

On admet que, jusqu'en 858, Chartres conserva son enceinte romaine (1). Sulpice Sévère appelle Chartres tantôt une *civitas*, tantôt un *oppidum* (2). Le moine Paul, qui rédigea une partie du cartulaire de Saint-Père de Chartres, vers 1030-1050, raconte qu'après le sac de la ville par les Normands en 858, les habitants « incapables de relever dans son entier la cité détruite, choisirent, pour y habiter, un coin encore environné d'un mur et de débris des remparts. Puis, plaçant pierre sur pierre, sans ciment, ils essayèrent de s'y protéger de la façon qu'on voit encore aujourd'hui (3) ».

Cette seconde enceinte formait probalement une espèce de trapèze.

En admettant que le récit du moine Paul, très incohérent dans d'autres passages (4), n'ait pas été emprunté à des traditions ou des ouvrages plus anciens, il faut reconnaître qu'on ne saurait trouver un cas plus semblable à ceux des villes de la Gaule, au moment des invasions du IIIe siècle. Les mêmes faits se sont reproduits dans d'autres temps.

Au IVe siècle, Chartres était probablement la résidence du *præfectus Laetorum Teutonicianorum* (5).

3. AUXERRE (Yonne). *Autessiodurum* (*Civitas « Autissiodorum »*).

Vers 1830, on reconnaissait encore onze tours (6). Mais, déjà en

(1) Jules Lair, *Le Siège de Chartres par les Normands* (911), dans *Congrès archéol. de France*, LXVIIe s., à Chartres, en 1900, p. 185.

(2) *Dialogus*, II, 2, 3, et II, 4, 4 (*Patrol. lat.*, XX, p. 204).

(3) *Cartulaire de Saint-Père*, I, 5. Cf. Lépinois, t. Ier, p. 63, et J. Lair, *loc. cit.*, p. 185 à 187. On aurait retrouvé les traces du mur récent, rue du Marché à la Filasse et rue du Cheval-Blanc, ce qui laissait en dehors des fortifications les anciens quartiers gallo-romains de Beauvoir et du Châtelet.

(4) Voy. J. Lair, *loc.cit.*, p. 180 à 182.

(5) *Notitia Dignitatum*. C'est Böcking qui, dans son édition (p. 118 et II, p. 1094) a corrigé le *Carnunta* des mss. en *Carnuta*.

(6) Leblanc-Davau, *Recherches histor. et stat. sur Auxerre, ses monuments et ses environs*, 2e éd. Auxerre, 1871, p. 38 à 43. (La première édition est de 1830).

1850, les restes de l'enceinte d'Auxerre, établie sur la hauteur, étaient peu apparents; beaucoup de maisons ont été construites sur ces vestiges. On reconnaissait cependant que le *castrum* formait un parallélogramme allongé (1) (*Fig. 14*). Le plus grand côté, celui

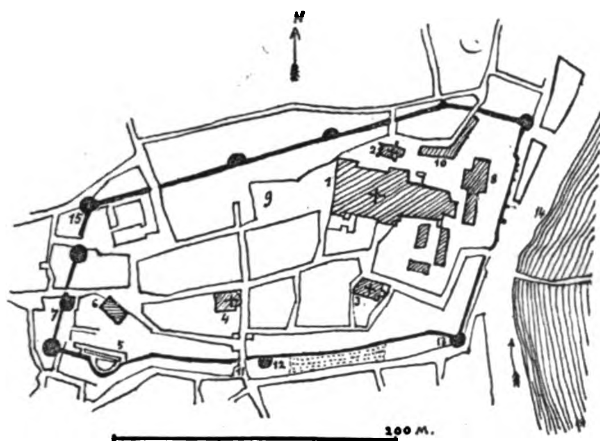


Fig. 14.

1. Cathédrale. — 2. Notre-Dame de la Cité. — 3. Saint-Pierre. — 4. Saint-Renobert. — 5. Palais de Justice. — 6. Mairie. — 7. Tour de l'Horloge. — 8. Préfecture. — 9. Place Saint-Étienne. — 10. Archives. — 11. Porte Fécaut ou des Bains. — 12. Tour Bruneaut. — 13. Tour Saint-Pancrace. — 14. Canal et Saône. — 15. Tour Orbandelle.

du Nord, avait 402 mètres; celui du Sud, 356 mètres, ceux de l'Est et de l'Ouest, 198 et 126; ce qui donne un périmètre de

(1) Voy. le plan donné par A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, 1831, Atlas, pl. XXXII, 8, et *Ere gallo-rom.* p. 625; celui publié dans le *Congrès archéol. de France.* t. XVII, 1850, p. 22; celui qui est reproduit dans Victor Petit, *Description des villes et campagnes du départ. de l'Yonne*, t. II, p. 3; un autre dans le *Guide pittoresque dans le dép. de l'Yonne*, 1859; enfin celui, qui est à plus grande échelle dans la deuxième édition de l'ouvrage de Leblanc-Davau (*Atlas*, pl. I) et celui donné par Max Quantin, dans l'*Annuaire histor. de l'Yonne*, 34e a., 1870, p. 145. Le plan reproduit par G. de la Noë (dans le *Bullet. de géogr. histor. et descr.*, t. IV, 1889, pl. VI, fig. 9 a) est insuffisant. Il ne faut pas non plus s'arrêter au plan, trop rectangulaire, publié par l'abbé Lebeuf, dans *Mém. conc. l'hist. ecclés. et civile d'Auxerre*, 1743, t. Ier, p. 30.

1,082 mètres environ. Le côté oriental est borné par la rivière, et un étang profond longeait la face septentrionale (1). La grosse tour dite d'*Orbandelle* formait l'angle Nord-Ouest (2). Au Sud-Ouest, à côté de la tour antique, le Palais de Justice, dans l'angle le plus élevé du sol de la cité, occupe l'ancien château des comtes, dont les parties supérieures les plus anciennes sont du XII[e] siècle. Au Sud, à la porte *Fiscalis* (*Fechelle*, *Fécaut* et *Frécaut*), située au bas de la rue de la Frécauderie, le mur encore entier, avec onze assises de gros blocs, assez irréguliers, s'élevait à 6 mètres de hauteur. Vers le milieu du siècle dernier, à la tour Saint-Pancrace, on reconnaissait le petit appareil et un rang de briques, et sur la ligne droite formée par la rue des Grands-Jardins, on voyait encore le mur romain à blocage épais de cailloux, surmonté du parement de petit appareil. L'arcade et la tour de l'Horloge, à l'Orient, occupent, depuis le XV[e] siècle, l'emplacement d'une porte romaine (3).

La rue des Lombards est construite sur la muraille romaine (4), dont une partie s'est éboulée en 1847. En 1858, on a signalé une partie du mur au bas de la rue Joubert (5), et en 1870, sous la maison Pradier, une assise de larges pierres dont un fût de colonne de 0 m. 60 de diamètre posé debout (6).

On a trouvé autrefois dans l'enceinte près de la cathédrale, une stèle élevée à Jucunda, fille de Julianus (7).

(1) Victor Petit, *Guide pittor. dans la ville d'Auxerre*, 1858, p. 15 à 17, 53-54 (Extr. de l'*Annuaire de l'Yonne*, pour 1859). Cf. Max Quantin, *Répertoire archéol. Yonne*, 1868, col. 4.

(2) Leblanc-Davau, *op. cit.*, p. 38; Max Quantin, dans *Annuaire hist. Yonne*, 33[e] année, 1869, p. 234. Cet auteur, qui a vu démolir la tour d'Orbandelle, quelques années avant 1869, dit qu'elle portait ce nom dans les titres de 1282 et 1339. Je reviendrai plus loin sur cette question.

(3) *Congrès archéol. de France*, XVII[e] s. à Auxerre et Clermont-Ferrand, 1850, p. 22 à 25.

(4) L. Lorin, dans *Bullet. Soc. Sc. histor. de l'Yonne*, t. X, 1856, p. 398-400, plan; cf. Max Quantin, *Annuaire histor. Yonne*, 1869, p. 217 (cf. p. 237 et 242, pour d'autres points de l'enceinte).

(5) E. Challe, dans *Bull. Soc. Sc. hist. et nat. Yonne*, t. XXIV, 1870, p. XXIV-XXV.

(6) V. Petit, dans *Congrès archéol. de France*, XXV[e] s., 1858, p. 692.

(7) A. de Caumont, *Ere gallo-romaine*, 1870, p. 503. — Pour les sculptures antiques dont beaucoup proviennent sans doute de l'enceinte, voy. le Catalogue

4. Troyes (Aube). *Augustobona.* (*Civitas Tricassium*).

L'enceinte du *castrum* de Troyes (devenu la cité) n'aurait eu que 1300 mètres environ de périmètre, avec une superficie de 16 hectares environ, tandis que la ville romaine primitive s'étendait peut-

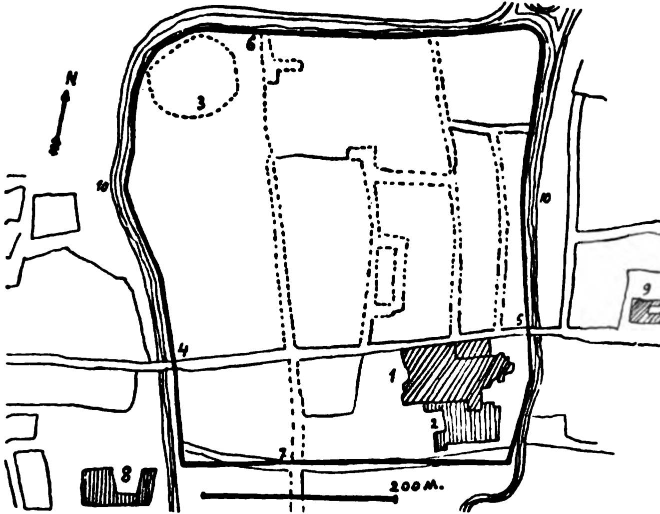


Fig. 15.

1. Cathédrale Saint-Pierre. — 2. Evêché. — 3. Ancien château. — 4. Porte d'Artaud ou de l'Ouest. — 5. Porte de l'Évêque ou de l'Est. — 6. Porte Saint-Lyé, ou Saint-Martin, ou du Nord. — 7. Porte Jaulme ou du Midi. — 8. Préfecture. — 9. Saint-Nizier. — 10. Ruisseaux.

être sur une superficie de 80 hectares, avec un plan allongé de deux mille mètres de longueur environ sur 400 mètres de largeur (1)

du Musée lapidaire dans *Bullet. Soc. Sc. histor. et natur. Yonne*, 1883, p. 181 et s. Pour les inscriptions retrouvées dans les murs, voy. *C. I. Lat.*, XIII, 2921, 2932-2934, 2937. Plusieurs autres, données comme ayant la même provenance, sont fausses (*Ibid*, 308 * 309 *).

(1) T. Boutiot, *Hist. de la ville de Troyes et de la Champagne Méridionale*, 1870, t. I, p. 37 et 38, pl. IV. plan. (Un point d'interrogation de la légende du plan indique que ces données ne sont pas toutes certaines). — Cf. A. D'Arbois de Jubainville, *Répert. archéol. Aube*, 1861, col. 133; et T. Boutiot, dans l'*Annuaire de l'Aube*, 1874, p. 78.

(*Fig. 15*). A propos du *castrum* de Troyes on a dit que la « fortification primitive ne se composait, que d'une levée de terre et « de fossés remplis d'eau courante » (1). C'est une erreur évidente, car l'enceinte romaine de Troyes renfermait des fragments de sculpture; c'était bien une muraille de pierre.

L'enceinte était fermée au Midi par un mur remplacé aujourd'hui par le mur de la terrasse de l'Hôtel-Dieu et le côté septentrional de la rue du Verd-Galant. Du côté de la ville il était soutenu par une masse de terres rapportées. Lors de la démolition qui a précédé l'établissement du mur de l'Hôtel-Dieu, on a trouvé plusieurs fûts de colonnes et des fragments de frise (2). De ce côté la porte était située à l'extrémité de la rue des Trois-Petits-Ecus; on l'appela plus tard *porte Jaulme* et elle fut détruite en 1548. La porte septentrionale devait être sur le prolongement des rues des Trois-Petits-Ecus et du Flacon (*Porta Sancti Leonis*; *P. Sancti Martini*). A l'Ouest, l'enceinte ne dépassait pas l'Hôtel-Dieu, baigné par le cours d'eau reculé depuis la construction du canal. La porte (*Porte d'Artaud*, puis *Porta Comitis* au XIIIe siècle; *porte de la Girouarde*, depuis 1369) était à l'extrémité de la rue de la Cité qui coupait à angle droit les rues citées plus haut.

A l'Est, le mur devait être proche de la cathédrale, puisque l'évêque Hervé, en 1208, acheta un terrain près des murs de la cité pour agrandir la cathédrale. De ce côté, en avant du pont Ferré, s'élevait la quatrième porte dite des « Usuaires » (*Usuariorum*), au XIIe siècle, puis, par corruption « des Boursiers » et « des Ursins »; au XIIIe siècle on l'appela *porta Episcopi*, parce que l'évêque en avait la clef et y percevait certains droits.

Protégée au levant et au couchant par les cours d'eau de Vienne et de la Vacherie (La Seine n'y fut amenée que plus tard), l'enceinte, citée sous Julien, existait encore en 753, car une charte de donation parle de vignes *prope de muro civitatis*. La lettre du comte Adelerin fait mention, en 893, des réparations faites à cette

(1) *Congrès archéol. de France* à Troyes, en 1902, p. 194.

(2) Corrard de Breban. *Mém. sur les diverses enceintes et sur les fortific. de la v. de Troyes*, dans *Mém. Soc. d'Agric. Sc., arts et b. l. de l'Aube*, 2e s., t. V, 1854, p. 165-169 (pour l'époque rom.); plan. L'auteur renvoie, en plusieurs passages, aux *Ephémérides* de Grosley qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, reconnut quelques parties de la muraille romaine.

enceinte : « Muris, turribus et seris civitatem obfirmaverunt ». Troyes soutint avec succès, en octobre 959, un siège contre les Saxons. La ville s'étant accrue, Thibaut II construisit de nouveaux murs, vers 1150.

5. Orléans (Loiret). *Cenabum*. (*Civitas Aurelianorum*).

On a admis depuis longtemps que la *Civitas Aurelianorum* devait son nom à Aurélien (1), qui y aurait élevé une enceinte. D'après une théorie récente, Cenabum aurait incorporé à son territoire primitif plusieurs *fundi Aureliani* et en aurait pris son nouveau nom (2).

Grégoire de Tours raconte qù'Attila, après avoir ravagé plusieurs villes, vint mettre le siège devant Orléans et que les remparts, ébranlés par le choc des béliers, furent sur le point de s'écrouler (3). Il s'agit de l'enceinte romaine dont on a retrouvé des parties construites avec des fragments très divers (4) et avec des chaînes de grandes briques (5).

En partant du Sud-est (6), l'enceinte d'Orléans commençait par une tour servant de fanal sur la Loire et appelée la *Tour-Neuve* depuis sa reconstruction au IXe siècle. De là le tracé remontait au Nord jusqu'à la *Tour du Nord*, devenue ensuite *Tour de la Fau-*

(1) Déjà dans François Des Rues, *Antiquitéz des villes de France...*, Rouen, 1624, p. 83; D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, p. 347; cf. E. Desjardins, *Géogr. histor. et admin. Gaule rom.*, t. III, 1885, p. 505; et *C. I. Lat.*, t. XIII, p. 472.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière en France*, 1900, p. 412.

(3) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 7; éd. Arndt, p. 69 : « Jam trementibus ab « impetu arietum muris iamque ruituris ».

(4) A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 350 (Débris d'entablement, fûts de colonnes, chapiteaux, statues, stèles). Le plan, *Atlas*, pl. XXXII, 10, est insuffisant.

(5) F. Dupuis, *Restes des murailles de l'enceinte romaine d'Orléans*, dans *Bulletins Soc. archéol. Orléanais*, t. III, 1859-1861, p. 87 à 92. Cf. A. de Caumont, dans *Bullet. monum.*, t. XXV, 1859, p. 31.

(6) C. F. Vergnaud-Romagnési, *Des diverses enceintes, des accroissemens et de la population de la ville d'Orléans*, Orléans, 1846, in-8°, p. 3 à 7 (*Archéologie du dép. du Loiret*, t. II). Cf. du même, *Bullet. de l'Institut de corresp. archéol.*, 1834, p. 167-170.

connerie, à cause de certains droits de chasse. Cette tour, située dans une cour de l'Évêché, est près de l'angle Nord-est que forment les rues de l'Évêché et du Bourdon Blanc (*Fig. 16*). L'enceinte suivait ensuite une ligne droite jusqu'à la Tour Saint-Samson. On voyait encore, en 1846, une partie de cette tour, qui formait l'angle

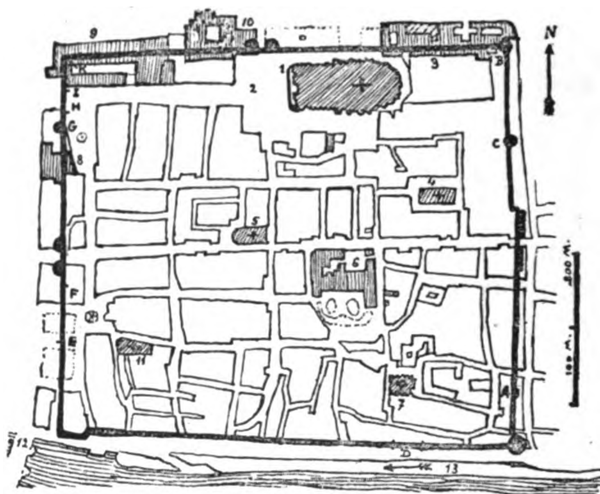


Fig. 16.

1. Cathédrale. — 2. Place Sainte-Croix. — 3. Evêché. — 4. Le Calvaire. — 5. Temple. — 6. Préfecture. — 7. Saint-Pierre-le-Puellier. — 8. Musée. — 9. Lycée. — 10. Mairie. — 11. Saint-Donatien. — 12. Ancien pont. — 13. Loire. — A. Tour blanche; base romaine. — B et C. Tours; base romaine. — D. Pan de Courtine. — E. Partie démolie vers 1884. — F. Partie démolie en 1902. — G. Tour. — H. Fouilles de 1901. — I. Colonnes dans les fondations. — K. Pan de Courtine.

Nord-ouest de la muraille, dans le logement du concierge du collège (1). De là l'enceinte se dirigeait vers le Sud et l'entrée du pont défendue par une porte flanquée de deux tours et munie d'un pont-levis. Cette porte, formant l'angle sud-ouest de la ville, touchait au château royal dit *Châtelet*.

(1) On peut dire que la tour Saint-Samson, encore attaquée il y a cinq ans, n'existe plus du tout. Dans cette partie de l'enceinte, il y eut probablement des restaurations antiques, car on y a remarqué autrefois des parties avec des cubes et des briques plus petits que dans d'autres parties, et aussi un ciment plus blanc (Voy. Vergnaud-Romagnési, *Hist. ville d'Orléans*, 1830, t. I, p. 6).

L'enceinte carrée était flanquée de tours, dont huit sur le côté oriental où l'on voyait aussi la *Vieille Porte Bourgogne* jusqu'en 1817. Le côté septentrional avait six tours et la Porte Parisis, qui touchait à l'Hôtel-Dieu, et dont les derniers restes ont disparu en décembre 1845. Le côté occidental était protégé par sept ou huit tours sans compter la tour Saint-Samson; au milieu se trouvait la Porte Dunoise, avec herse et pont-levis, entre deux tours. Cette porte était située rue de la Cordonnerie actuelle, entre la rue des Hôtelleries et celle des Trois-Clés. Le côté méridional avait neuf tours avec la porte du pont; au centre était pratiquée la grande poterne ou poterne Chesneau qui servit seulement à donner accès vers la Loire lorsque le pont primitif d'Orléans eût été déplacé. On a retrouvé quelques pilotis de cet ancien pont.

A part les tours déjà citées, les restes les plus importants de l'enceinte ont été retrouvés parallèlement à la rue de l'Ecu vert et et le long de la rue des Bouchers, où, en 1831 et 1832, on recueillit d'importants fragments de sculptures provenant probablement d'un ancien temple d'Apollon.

L'enceinte fut modifiée vers 1319 et on y ajouta plusieurs tours. Puis en 1466, Louis XI étendit encore la ceinture de la ville et Charles VIII continua en 1484 et 1485 (1).

On ne doit pas considérer comme romaine la tour de l'enceinte, ayant 4 mètres de diamètre et 1 m. 80 d'épaisseur au mur, qui fut découverte vers 1870 (2).

L'enceinte romaine est difficile à suivre sur le terrain. Aussi je ne saurais mieux faire que de résumer les renseignements qui m'ont été fournis avec une grande obligeance par M. Léon Dumuÿs, qui, seul peut-être, connaît les « témoins » de la muraille antique dissimulés dans les caves des maisons d'Orléans.

La seule partie encore visible se trouve dans le soubassement de la Tour Blanche, rue des Africains. Cette base antique est infléchie sensiblement vers le Midi, par suite d'un tassement déjà ancien produit sans doute par des infiltrations (*Voy.* A sur le

(1) Cf. *Annales Soc. scient. d'Orléans*, t. XIII, 1833-1837, p. 5, et *Bullet. monum.*, t., III, 1837, p. 195; *Bullet. Soc. archéol. Orléanais*, 1885 (t. VIII n. s.), p. 329 et s.

(2) Cf. *Bullet. Soc. arch. Orléanais*, t. V, 1868-73, p. 315 (Desnoyers croyait que cette tour appartenait à la première enceinte).

plan) (1). On trouve encore sur le côté oriental (de A à B), la base de l'enceinte dans les sous-sols des habitations et dans l'Evêché (restes de parements de pierres cubiques séparées par des cordons de trois briques). Quelques restes de la courtine septentrionale subsistent dans une cave du Lycée. Une tour est sous le parquet d'une chambre de l'Évêché et la tour mediévale dite du « Plaidoyer de Monseigneur l'Evêque » occupe la tour d'angle romaine (plan B). La tour C doit avoir une base romaine. Au Sud, la courtine romaine est encore visible chez un marchand de charbons (plan, D). Au point E le mur romain a été détruit vers 1884 (2); puis, en F, retrouvé et démoli en 1902. A cette date, on a trouvé des statues brisées, une inscription et des colonnes. En H, le mur, rasé au niveau du sol, a été retrouvé quand on posa des cables électriques, vers 1901, et M. Dumuÿs l'a reconnu aussi en I et en a retiré des colonnes qui allaient être brisées par les démolisseurs. En G, M. Dumuÿs a retrouvé les restes d'une tour romaine entre deux immeubles ayant façade l'un sur la rue Sainte-Catherine, l'autre, place de la République.

L'amphithéâtre antique a été reconnu, en 1821, à l'est de l'enceinte romaine, près de la Loire (3); les restes sont encore enfouis.

6. Paris. *Lutecia* (4).
(*Civitas Parisiorum*).

Il est hors de doute que l'enceinte renfermait seulement l'île de la Cité. Car l'empereur Julien, parlant de sa chère Lutèce, τὴν

(1) Ce plan a été dressé d'après celui exécuté en 1893, par M. L. Dumuÿs pour des conférences de M. l'abbé Gibier. J'y ai ajouté les indications récentes de M. Dumuÿs.

(2) C'est peut-être cette partie que Boucher de Molandon signala, en 1882, comme devant être démolie prochainement. Les renseignements que donne cet auteur sont peu précis et il parle d'une muraille antique bien conservée sur une hauteur de 6 mètres (*Bullet. Comité trav. histor., Hist., archéol. et philologie*, 1882, p. 171-172). Il est probable que cet auteur a été induit en erreur sur l'âge des différentes parties de ce mur.

(3) Vergnaud-Romagnési, *Hist. d'Orléans*, 1830, t. II, p. 178.

(4) La forme correcte est *Lutecia* et non *Lutetia* (Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, p. 464).

φίλην Λουκετίαν, dit que c'est une petite ville, formée par une île peu considérable que la muraille environne tout entière d'une ceinture et à laquelle conduisent des ponts de bois élevés sur les deux côtés (1). Ammien Marcellin confirme d'ailleurs ce renseignement en donnant à Lutèce la qualité de *castellum* (2). Ces textes nous démontrent que Lutèce, après s'être certainement étendue sur les rives de la Seine, au cours des trois premiers siècles, rentra ensuite dans les limites qu'elle avait à l'époque gauloise (3). La cité du IVe siècle devait donc avoir un périmètre de 1,620 mètres environ (4). Cette évaluation est certainement plutôt supérieure, car le périmètre de l'île, à l'époque romaine, devait évidemment être inférieur à celui de l'île de la Cité, telle que nous la connaissons. En effet l'enceinte romaine a été retrouvée généralement en arrière à quelque distance du fleuve; et cependant les conditions d'attaque des villes dans l'antiquité exigeaient qu'on enlevât le

(1) Julien, Μισοπώγον dans *Opera*, éd. Hertlein, 1875, p. 438 (Teubner). ...πολίχνην· 'έστι δ'ού μεγάλη νῆσος έγκειμένη τῷ ποταμῷ, καὶ αὐτὴν κύκλῳ πᾶσαν τὸ τεῖχος καταλαμβάνει ξύλιναι δ'επ'αὐτὴν ἀμφοτέρωθεν εἰσάγουσι γέφυραι. — Il y a des variantes du texte; mais on s'accorde pour conserver le τὸ τεῖχος (Voy. à ce sujet C. Jullian, *Rev. ét. anc.*, t. IV, 1902, p. 44. Cf. *C. I. L.*, t. XIII, p. 465). — L'expression πολίχνη, appliquée à Lutèce, fut reprise par Zosime, III, 9 (Byz. de Bonn, p. 135). Le texte du *Misopogon* de Julien est si clair, qu'on s'étonnera de lire qu'on en a tiré une conclusion contraire à la réalité pour établir que l'enceinte de Lutecia fut construite postérieurement à cet empereur (*Commission munic. du Vieux Paris, Procès-verb.*, 1899, p. 86. L'erreur fut déjà commise par A. Bonnardot, *Dissert. archéol. sur les anc. enc. de Paris*, 1852, p. 4).

(2) Ammien Marcellin, XV, 11, 3, éd. Teubner, p. 72 : « post circumclausum « ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine ».

(3) César, *De b. g.*, VII, 58 : « In insula Sequanæ positum, ut paulo ante de « Lutetia diximus ».

(4) Cf. C. Jullian, *loc. cit.*, p. 43, n. 7 (article intitulé *La date de l'enceinte gallo-romaine de Paris*) et *Bullet. Soc. Histoire de Paris*, 1902, p. 37 à 42 (croit que Lutèce a été fortifiée sous la Tétrarchie. — On trouvera un « Plan de Paris et de ses environs au temps de Julien » dans le tome VII de l'*Histoire des Romains* de Victor Duruy (1885, p. 259, note 3). Sur ce plan à petite échelle, on voit l'enceinte marquée par les murs découverts en 1829 (Hôtel-Dieu) et en 1847 (Parvis Notre-Dame). Ce plan intéressant a été dressé par M. Longnon d'après le plan de Lutèce de M. Albert Lenoir dont une nouvelle édition complétée par M. Jacquer a été jointe en 1882, à la 14e livraison de *Paris à travers les Ages* (2e éd., 1885, pl. III).

plus possible de sol ferme aux ennemis afin de l'empêcher d'attaquer les murs avec des machines ou par la sape. Il est donc très probable que le texte de Julien est littéralement exact et que la muraille entourait l'île.

On manque de renseignements précis sur les murs antiques découverts, le 16 mars 1710, dans le chœur de Notre-Dame. D'une part quatre autels, dont l'un porte l'inscription des *Nautae Parisiaci*, étaient « rangez de suite et servoient en partie de base à un « ancien mur de près de 3 pieds d'épaisseur (1) », à une profondeur de 2 mètres; et ce fait rappelle le mode de construction des bases de la plupart des enceintes de la Gaule romaine. Mais d'autre part, ce mur n'avait pas l'épaisseur nécessaire à un mur de fortification (2); on pourrait donc croire à une construction élevée à l'intérieur de l'enceinte. Cette hypothèse est confirmée par le fait qu'on reconnut à côté du mur précité un second mur de deux pieds et demi d'épaisseur environ, qui passait au travers en large et à un peu plus de la moitié du chœur (3). Ce n'était pas la direction normale de l'enceinte qui a été retrouvée, d'abord en 1847, sur une longueur de 15 mètres, au cours du nivellement de la place du Parvis de Notre-Dame (4), puis en 1860 sous le sol de Saint-

(1) *Hist. Acad. Inscr. et b.-lettres,* t. III, 1723, p. 243. Pour la bibliographie de cette découverte, voy. R. Mowat, *Remarques sur les inscr. antiques de Paris*, 1883, p. 1; *C. I. Lat.*, t. XIII, 3026.

(2) Le mur découvert en 1898 près de la rue du Cloître-Notre-Dame avait 3 mètres d'épaisseur à la base.

(3) C'était probablement les substructions d'un temple antique remplacé par l'église chrétienne.

(4) A. Lenoir, *Statistique monum. de Paris*, 1867, p. 23; A. de Longpérier, dans *Œuvres*, t. III, p. 254; Ch. Sellier, dans *Commission munic. Vieux Paris, Procès-verb.*, 1899, p. 83. Ce tronçon de mur était dans le prolongement de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame. Il avait encore une hauteur de 3 à 4 mètres et une épaisseur de 3 m. 63 à la base et de 2 m. à la partie supérieure. En 1849 et 1860 on aurait retrouvé d'autres témoins de l'enceinte sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Germain-le-Vieux et à l'angle de la rue de Harlay et du Quai des Orfèvres. Mais ces découvertes sont peu sûres.

J'ai admis et reproduit le tracé de l'enceinte donné par les auteurs antérieurs pour la partie méridionale, voisine de Notre-Dame, car je ne suis pas à même de contrôler les découvertes anciennes. Mais je crois que la muraille de la cité ne dessinait pas le rectangle marqué au sud de Notre-Dame; il s'agit probablement d'une construction postérieure. Les enceintes romaines présentaient rarement des angles inutiles.

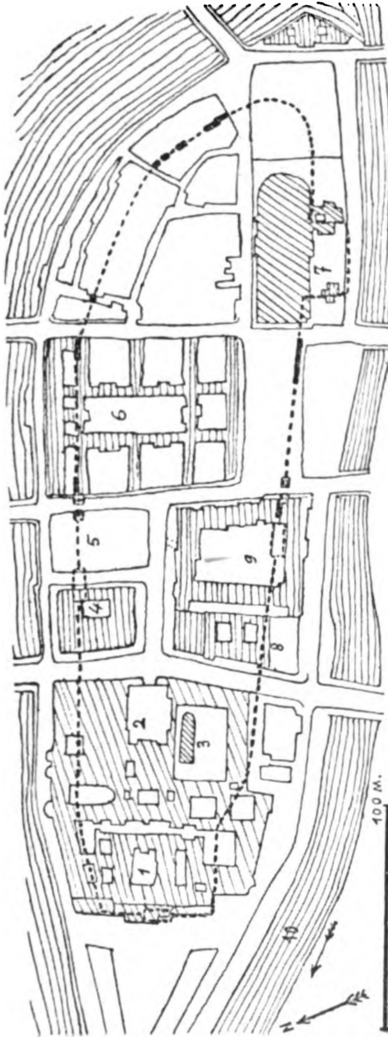


Fig. 17.

1. Préfecture de police. — 2. Palais de Justice. — 3. Sainte-Chapelle. — 4. Tribunal de Commerce. — 5. Marché aux Fleurs. — 6. Hôtel-Dieu. — 7. Notre-Dame. — 8. État-major des sapeurs-pompiers. — 9. Caserne de la Cité. — 10. La Seine.

Denis de la Charte, à l'extrémité du Quai aux Fleurs (1) (*Fig. 17*).

L'enceinte a été reconnue, sur plusieurs points, en décembre 1897 et janvier 1898 à la pointe orientale de l'île en creusant les fondations d'une maison dans un terrain situé entre le Quai aux Fleurs, la rue du Cloître-Notre-Dame et la rue Chanoinesse (2). Dans des fouilles entreprises en décembre 1898, sur le prolongement du mur découvert récemment, on retrouva les substructions de l'enceinte, en travers de la rue de la Colombe (3). Il s'agit, dans les deux cas, de gradins enlevés aux arènes de la rue Monge (4), au moment de la construction de l'enceinte. Ces blocs sont analogues à la pierre provenant des carrières de Bagneux et de Clamart.

Plus loin, vers l'Ouest, en juin 1829, à Saint-Landry, on avait découvert un mur épais de 2 m. 59 à la base et de 1 m. 94 à la partie supérieure ; il était formé de gros blocs dont plusieurs sculptés (5). D'autres fragments sculptés furent trouvés dans les

(1) Albert Lenoir, *Paris à travers les âges* ; Lutèce, p. 32 et 33.

(2) A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus Acad. Inscr. et b.-l.*, 1898, p. 91-93, et *Bullet. Soc. Histoire de Paris*, 1898, p. 36-38, pl.; *Procès-verbaux Commission du Vieux-Paris*, 1898, p. 6 et 7, planches et plan; 1899, p. 19; *C. I. Lat.*, t. XIII, 3035 (n°s 1 à 12, tr. en 1847; n°s 35 à 52, tr. en 1898).

(3) Ch. Sellier, dans *Commission du Vieux Paris*, *Procès-verb.*, 1899, p. 77 et s., plan. — M. O. Vauvillé a reconnu sept assises dans la rue de la Colombe; mais il a considéré ces restes comme ceux d'une construction faisant partie de l'ancienne église de Saint-Aignan, *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1899, p. 134 et 141-143). D'après M. de Villefosse, ces restes sont bien ceux d'une enceinte antique (*Ibid.*, p. 143).

(4) On sait que D'Anville (*Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 427) croyait à l'existence de l'amphithéâtre retrouvé en 1870. D'ailleurs, au moyen âge, les appellations *Ad Aramas*, *les Areinnes*, furent employées pour désigner ce lieu (cf. le nom *Clos des Arènes*, sur le plan publié dans *Hist. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. XIV, 1743, p. 282). Les gradins avec inscriptions trouvés au parvis Notre-Dame ont été reproduits par A. Lenoir, *Statist. mon.*, pl. XX (cf. Ch. Normand, *Nouv. antiq. gallo-rom. de Paris*, 1897, pl. XXXV).

(5) *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. IX, 1832, p. 1 à 19, pl.; *Catal. du Musée des Thermes de Cluny*, 1883, p. 4, n°s 5 à 8. — Ces pierres sculptées supportaient un rang des bas-côtés de Saint-Landry. — Albert Lenoir, dans sa *Statistique monum. de Paris*, a donné sur sa pl. VIII, les « coupe et plan du mur d'enceinte de Lutèce, trouvé à Saint-Landry ». Ce mur retrouvé sur une longueur de 8 mètres, avait bien 2 m. 59 d'épaisseur à la base; mais il n'a pas tout à fait l'aspect habituel des substructions d'enceintes romaines.

fouilles du nouveau Tribunal de Commerce en 1860, et dans celles du Palais de Justice (1).

En 1866 et 1867, dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu, on mit au jour un mur qui s'étendait sous la rue du Chevet Saint-Landry, confondue maintenant avec la rue d'Arcole.

Au mois d'août 1905, dans les travaux préparatoires faits pour établir la station de la Cité, du Métropolitain, au marché aux Fleurs, on a trouvé une stèle représentant deux personnages, la face sculptée tournée vers le sol (2). Il est probable qu'il s'agit d'une partie des fondations de l'enceinte.

Nous pouvons présumer que *Lutecia* n'avait que deux portes, une de chaque côté du fleuve et correspondant aux ponts (3).

Quicherat a supposé que Lutèce avait possédé, en dehors de l'île, un camp romain occupant la plus grande partie de l'espace contenu aujourd'hui entre le boulevard Saint-Michel et les rues Soufflot, Saint-Jacques et Royer-Collard. Les ruines, dites « château de Hautefeuille » au moyen âge, auraient été celles de cette construction militaire. Ce camp, véritable forteresse de pierre, serait celui dont parle Ammien Marcellin et aurait fourni des matériaux aux habitants de la Cité, après la destruction du quartier au ve siècle (4). Il est peu probable que ce camp ait été construit comme le croyait Quicherat, et tout ce qu'a écrit cet érudit, au sujet de Lutèce, reste hypothétique.

Au IV[e] siècle, Paris était la résidence du *præfectus classis Anderetianorum (?)*.

(1) *Mém. Soc. Antiq. de Fr.*, t. IX, 1832, p. 2 (Cippe trouvé en 1784, lorsqu'on construisit la façade orientale du Palais); cf. *Catal. M. Cluny*, n[os] 10 à 24. Cependant les sculptures du Palais de Justice ont été trouvées à l'intérieur du périmètre probable de l'enceinte.

(2) *Le Journal* du 27 août 1905, fig. Tout récemment on vient de retrouver, près du même endroit, d'autres murailles appartenant probablement à l'enceinte, sur une longueur de 15 mètres (juin 1906).

(3) Cf. Sulpice Sévère, *Vita B. Martini* : « apud Parisios vero, dum portam « civitatis illius » (*Patrol. lat.*, t. XX, c. 170).

(4) Fragments posthumes dans *Mélanges d'Archéol. et d'Histoire*, t. I[er], 1885, p. 462.

7. Meaux (Seine-et-Marne). *Fixtuinum.* (*Civitas Meldorum* ou *Melduorum*).

On voit encore des restes de l'enceinte romaine de Meaux dans les murs qui soutiennent, au Nord, les jardins de l'Évêché et plusieurs autres jardins sur le cours Jean-Rose. Ces murs ont été remaniés plusieurs fois ; des tours ont été ajoutées ou refaites au moyen âge. En 1854, à l'angle de la rue Bossuet et du boulevard,

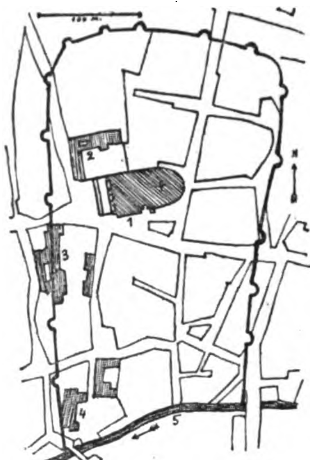


Fig. 18.

1. Cathédrale. — 2. Évêché. — 3. Hôtel-Dieu. — 4. Palais de Justice. — 5. La Marne.

on retrouva la base de la tour antique qui formait l'angle Nord-ouest. Deux portes existaient encore au XVIe siècle. La porte Saint-Melor, près de la cathédrale, tirait son nom d'une petite église voisine; l'autre dite *porte au Pain*, se trouvait à peu près au point de rencontre de la rue Tronchon et de la rue Saint-Nicolas (1).

L'enceinte avait une forme allongée, avec angles arrondis au

(1) A. Carro, *Mém. topographie primit. de Meaux*, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, 3e série, t. V, 1862, p. 178-180, plan. L'auteur a supposé l'existence d'un *castrum stativum* au château de la Bauve, à 1,200 mètres de Meaux (*Ibid.*, p. 180-183).

Nord; la muraille s'appuyait, au Sud, sur la Marne (1). Le périmètre devait atteindre un kilomètre environ (*Fig. 18*).

M. G. Gassies, qui prépare un travail sur la *Civitas Meldorum*, a reconnu les fondations de cette enceinte dans les caves de plusieurs maisons de la rue, perpendiculaire à la Marne, qui a remplacé les fossés de la cité à l'Ouest (2). En construisant le nouvel Hôtel de Ville, on a trouvé des sculptures, qui étaient évidemment à la base de la muraille; malheureusement, ces découvertes n'ont pas été relevées avec soin.

8. MELUN (Seine-et-Marne).
Metiosedum ou *Metlosedum* (3).

En 1864, en exécutant des travaux pour le nivellement de la place Notre-Dame, on a rencontré, des murs de 1 m. 45 d'épaisseur, se dirigeant de l'Ouest à l'Est, parallèlement à la Seine. A la base de ces murs, on recueillit une inscription du premier siècle et un cippe sculpté sur trois faces (Junon sur la face principale) (4). Déjà des murs analogues avaient été découverts en 1812 et en 1820, au nord de l'église et à l'Est, vers la pointe de l'île, et on y avait recueilli divers débris de sculpture, de colonnes, une curieuse statue de Mercure et deux fragments de bas-reliefs (5). D'après le tracé de ces diverses substructions, on peut admettre que l'en-

(1) *Bullet. monumental*, t. XXV, 1859, p. 16 à 20, plan. Ce plan de Caumont (reproduit dans *Ere gallo-rom.*, 2e éd., p. 627) est meilleur que celui de Carro. Nous en donnons la réduction. La note de Caumont contient aussi une figure de l'appareil de la courtine du Nord, avec deux chaînes de deux briques (*Ibid.*, p. 19).

(2) Les observations de M. Gassies ont confirmé le plan de Caumont. Je remercie M. Gassies qui m'a guidé avec la plus grande amabilité, au cours de ma visite aux restes romains de Meaux.

(3) Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, prem. pie, p. 443 et 461. Cf. *Rev. archéol.*, 1906, I, p. 210; *Rev. celtique*, 1906, p. 121. Voy. aussi J. Vendryès, dans *Mém. Soc. de linguistique de Paris*, t. XIII, p. 225-230.

(4) Eugène Grésy, *Observations sur les monum. d'antiq. trouvés à Melun en février 1864*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1864, *Archéologie*, Paris, 1865, p. 15 à 29. Voy. la pl. Ire pour le tracé des substructions.

(5) E. Grésy, *loc. cit.*, p. 20 à 22, pl. II, d'après un rapport de Visconti et de Mongez.

ceinte formait un trapèze très allongé et que le périmètre devait atteindre celui de l'île, soit un kilomètre environ. Les fouilles furent continuées, sur une longueur de vingt mètres environ, à l'aide de fonds alloués par la Commission de la Topographie des Gaules, la ville de Melun et la Société archéologique de Seine-et-Marne (*Fig. 19*).

Le mur antique, épais de 2 m. 35 à 2 m. 50, reposait du côté de la maison centrale sur trois assises de gros blocs provenant des

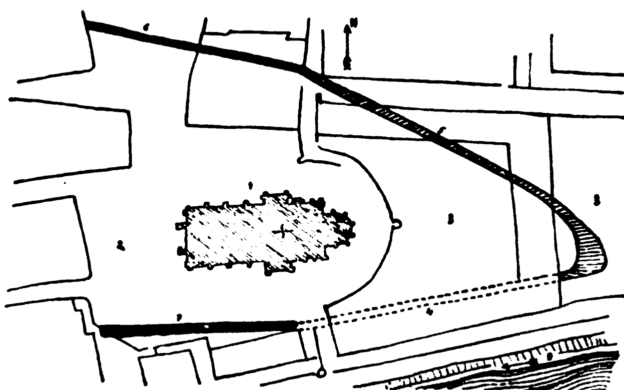


Fig. 19.

1. Notre-Dame. — 2. Place Notre-Dame. — 3. Maison centrale de détention. — 4. Enceinte romaine; découvertes de 1812. — 5. Découvertes de 1821. — 6. Découvertes de 1864. — 7. Fouilles de 1864 et 1865. — 8. La Seine.

carrières de Paris et ayant servi à des constructions antérieures (1). Ailleurs, les fondations étaient constituées par des débris sculptés, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des fragments d'inscriptions et de statues, placés sans ordre et sans qu'on se fût préoccupé de l'équilibre; on avait répandu de la terre pour combler les interstices, et sur le tout on avait versé un blocage de pierres noyées dans le ciment. Le parement extérieur était construit en pierres de 20 centimètres sur 12 en moyenne (2).

(1) Lettre de M. G. Leroy au général Creuly, 12 sept. 1864 (Papiers de la Commission de la Topographie des Gaules).

(2) G. Leroy, *Rapport sur les fouilles de la place Notre-Dame de Melun*, dans *Bullet. Soc. archéol. Seine-et-Marne*, t. II, 1865, p. 161, pl. et *Rev. Soc. Sav.*,

La plupart des maisons ou des murs en terrasse qui bordent la Seine, dans l'île Saint-Étienne ou la Cité, sont bâtis sur l'enceinte romaine.

La maison de la Vicomté doit être sur le mur. On connaît l'existence de la muraille romaine, derrière le mur du moyen âge, près de la poterne actuelle des Buffetiers (1).

Aucun reste de l'enceinte antique n'est visible au-dessus du sol.

9. NEVERS (Nièvre).
Nevirnum.

Un diplôme de Charles-le-Gros (18 décembre 888), en faveur de la Cathédrale de Nevers, mentionne la porte épiscopale ayant deux tours à son entrée. Il est probable que cette porte, faisait partie de l'enceinte antique dont un auteur du XVII[e] siècle dit que « les « murailles sont fort hautes, sont de grande espesseur et de bonne « et forte massonnerie, et par le dedans sont terrassées et l espace « prochain d'icelles remply de terre iusques au haut d'icelles « murailles, et ce qui est enclos desdites murailles s'appelle aujour- « d'hui la Cité, et en dedans cet enclos, sont l'église Cathédrale, les « maisons de l'Évesque et des chanoines, le Chastel et maison sei- « gneuriale du Prince, les églises et convents des frères Prescheurs « et frères Mineurs, et plusieurs maisons des particuliers citoyens,

IV[e] série, t. IV, 1866, p. 202. — M. G. Leroy avait fait exécuter deux photographies représentant l'état des fouilles en juin et juillet 1865. Sur l'une d'elles, on voit le bas-relief avec l'Eros jouant de la lyre, couché dans la tranchée, à côté de tronçons de colonnes. Les épreuves des photographies, que j'ai eues entre les mains, m'ont été communiquées par M. E. Cartailhac et font partie des papiers de l'ancienne Commission de la Topographie des Gaules, qui sont utilisés pour la continuation du *Dictionnaire archéol. de la Gaule.* Malheureusement ces épreuves m'ont paru peu susceptibles d'être reproduites, et M. Leroy n'a pas réussi à en retrouver d'autres exemplaires. Le Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain, conserve des épreuves de ces photographies (Dossier 23, f° 10); mais elles sont devenues également très pâles. Les monuments découverts dans les fouilles sont conservés au rez-de-chaussée de la Mairie. Les inscriptions sont réunies dans le *C. I. Lat.*, t. XIII, 3010 à 3014, 3016, 3018.

(1) G. Leroy, *Un coin du vieux Melun*, dans *Le Républicain* de Seine-et-Marne, 13 mai 1902; du même, *Le vieux Melun*, 1904, p. 242.

« le tout en la parroisse de Sainct-Jean et en la parroisse Sainct-« Sauveur (1). »

S'aidant d'un dessin au crayon conservé au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, qui est une vue de Nevers en 1566, avec des remparts et des tours demi-cylindriques, on a tenté une restitution de l'enceinte romaine (2). (*Fig. 20*).

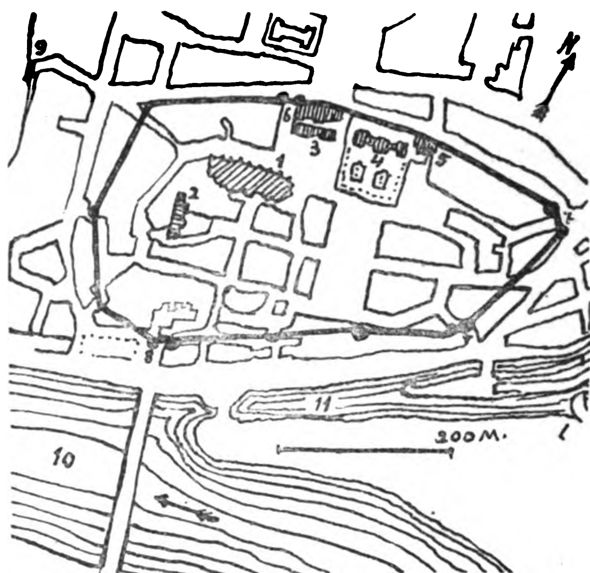


Fig. 20.

1. Cathédrale Saint-Cyr. — 2. Évêché. — 3. Hôtel-de-Ville et Bibliothèque. — 4. Palais de Justice. — 5. Théâtre. — 6. Porte du Doyenné. — 7. Porte des Récollets. — 8. Porte de Loire. — 9. Porte du Croux (XIVe siècle). — 10. La Loire. — 11. La Nièvre.

On peut donner comme très probable le tracé suivant de l'enceinte qui avait un périmètre de 1,375 mètres environ, renfermant

(1) Guy Coquille, sieur de Romenay, *Histoire du pays et duché de Nivernois*, 1612, p. 14. — Cf. Comte de Soultrait, *Répert. archéol. Nièvre*, 1875, c. 151. Voy. aussi *Annuaire du dép. de la Nièvre*, an XI, p. 67; Morellet, Barat et Bussière, *Le Nivernais*, 1840, t. Ier, p. 7.

(2) Massillon-Rouvet, *Remparts et monuments de l'ancien Nevers*, 1895, p. 53, pl. Cf. le plan donné en tête de ce travail. L'auteur ne donne aucun renseignement bibliographique.

une superficie approximative de 11 hectares 75 ares. Au Nord-ouest, en partant de l'angle formé actuellement par la rue des Jacobins et la rue du Quatorze-Juillet, l'enceinte longeait parallèlement cette dernière rue, vers le Nord-est, traversait la rue du Doyenné, longeait l'Hôtel de Ville, où l'on a trouvé une tour en creusant les fondations du prolongement de ce monument (1). De là, l'enceinte obliquant à droite (2) suivait la rue des Ouches, en passant derrière le Palais de Justice (Palais ducal), et sous le théâtre; puis, descendant à l'Ouest, parallèlement à la rue du Commerce et au quai de Loire, traversait la rue de la Cathédrale pour rejoindre la rue de Loire. Le tracé remontait alors vers le Nord, formait un angle obtus en traversant la rue des Faienciers qu'il suivait, et la face occidentale de l'enceinte se rattachait au point de départ en formant un angle obtus.

Trois portes existaient probablement à l'époque romaine : celle située au bas de la rue du Doyenné (qui doit être celle mentionnée en 888) (3); une autre au bas de la rue des Récollets (autrefois, r. de la Coutellerie) (4), au nord, en face la place Mancini; enfin, la troisième porte située au bas de la rue de Loire, à côté des ruines de l'église Saint-Sauveur, vis-à-vis du pont de Loire dont la place est restée la même.

L'enceinte était évidemment flanquée de tours; mais il serait imprudent d'en évaluer le nombre et d'en indiquer l'emplacement, sauf pour quelques-unes.

(1) *Bullet. Soc. Nivernaise l., sc. et arts,* deuxième série, t. Ier, 1863, p. 460.

(2) M. Henri de Flamare a eu l'obligeance de me dire qu'il a vu, il y a quelques années, lors de la construction d'un égoût, les fondations du mur presque au bas de la rue Sabatier, qui passe entre l'Hôtel de Ville et le palais ducal.

(3) M. H. de Flamare a vu debout autrefois un pan de mur antique avec fenêtre en plein cintre, dans la partie des bâtiments de la Mairie, située rue du Doyenné.

(4) Je tiens de M. de Flamare que plusieurs personnes ont vu les restes d'une tour de porte au coin des rues des Ouches et des Récollets.

CHAPITRE II

LES ENCEINTES DES DEUX BELGIQUES, DES DEUX GERMANIES ET DE LA PROVINCE MAXIMA SEQUANORUM

I. *Provincia Belgica prima.*

1. Trèves (Prusse rhénane), *Augusta Treverorum.* (*Civitas Treverorum*).

Le périmètre de l'enceinte de Trèves (1) atteint 6,418 mètres et la surface entourée est de 285 hectares (2). L'épaisseur de la muraille est de 3 m. 60 à 3 m. 70 dans les fondations et seulement de 2 m. 90 au dessus du sol (3). La maçonnerie est constituée par un blocage entre deux parements de petit appareil allongé, dont les cubes ont 0 m. 13 à 0 m. 14 de hauteur et 0 m. 18 de

(1) J. Marx, *Die Ringmauern u. die Thore der Stadt Trier*, Trier, 1876, in-8°; F. Hettner, dans *Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. Geschichte und Kunst*, t. XI, 1892, n° 24; Hans Lehner, *Die römische Stadtbefestigung von Trier*, dans *Westd. Z. f. Geschichte u. Kunst*, t. XV, 1896, p. 211-266, pl. 4 à 11, plan et fig. — Il est évident que ma notice sur Trèves ne peut que donner un résumé très insuffisant du remarquable article de M. Lehner. Le plan reproduit ici n'est aussi qu'un *schéma* de celui qui a été dressé au 8,000ᵉ pour le mémoire de l'archéologue allemand. — Les travaux de canalisation, exécutés de 1900 à 1902, ont donné de nombreux résultats intéressants pour la topographie de Trèves romaine (voy. *Korrespondenzblatt der Wd. Z.*, XXI, 1902, col. 101). Ces travaux ont permis aussi de compléter le plan du palais impérial (*Ibid.*, XXII, 1903, col. 103 à 111, fig.).

(2) Lehner, *loc. cit.*, p. 217 et 218.

(3) *Ibid.*, p. 215 et 218.

largeur (1). Les joints sont filetés, quand la conservation est bonne; mais on ne saurait assurer qu'il s'agit de parties non restaurées à des époques plus ou moins rapprochées de la nôtre.

La base de la muraille et des tours s'élargit en pente (2), et possède ainsi une assiette plus forte. On a évalué la hauteur de la courtine à 5 m. 65 au dessus du sol, sans compter les parapets.

Onze tours ont été retrouvées, dont une seule sur le flan oriental, qui est assez élevé. Cette tour protège l'entrée de la rivière Altbach dans l'enceinte. Sur le front occidental, bordé par la Moselle, on n'a reconnu que deux tours (3); mais au Sud, sur la ligne coupant la vallée de la Moselle, il y a huit tours séparées par des intervalles variant de 72 m. 50 à 114 mètres. Cette dernière distance est expliquée par la nature du terrain, qui est d'un accès plus difficile sur ce point. Le diamètre de ces tours varie de 8 m. 40 à 10 m. 45, avec une épaisseur de 2 m. 30 à 2 m. 95, pour la paroi extérieure et de 1 m. 30 à 1 m. 82 pour l'autre face. Quelques-unes de ces tours ont un logement intérieur variant entre 4 m. 50 et 5 m. 24 (4).

La mieux conservée des tours est celle du côté méridional, située entre la porte et la colline; ensuite vient celle qui est entre la Moselle et la porte.

La muraille traverse l'amphithéâtre, laissant le côté oriental en saillie (5) et fait du monument une sorte de forteresse (*Fig. 21*).

On a retrouvé à l'Est et au Sud des fragments de créneaux, qui ont probablement fait partie du couronnement (6).

On connaît trois portes (7). Au Nord est la *Porta Nigra*, encore

(1) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 219.

(2) Lehner, *loc. cit.*, pl. 10 et 11, fig. 1 à 3, p. 220; cf. p. 231.

(3) *Ibid.*, p. 223. — M. Lehner a étudié toutes les tours l'une après l'autre (p. 223-230).

(4) *Ibid.*, p. 223 et 224, pl. 6 et 7. — Ces observations ne sont peut-être pas très sûres; car les dimensions des logements et des épaisseurs de murailles concordent mal avec les diamètres indiqués.

(5) F. Hettner, *Zu den römischen Alterthümern von Trier*, dans *Westd. Z. f. G. u. Kunst*, t. X, 1891, p. 210, fig.; H. Lehner, *loc. cit.*, p. 216, fig. et plan.

(6) Le couronnement du parapet affectait la forme d'un toit à pans coupés. Lehner, *ibid.*, p. 221, pl. 4 et 5, fig. 3, 14 et 15; et reconstitution, p. 222.

(7) Pour les portes, voy. aussi F. Hettner, *Das römische Trier* dans Picks *Monatschrift f. d. Gesch. Westdeutschlands*, t. VI, 1880, p. 345.

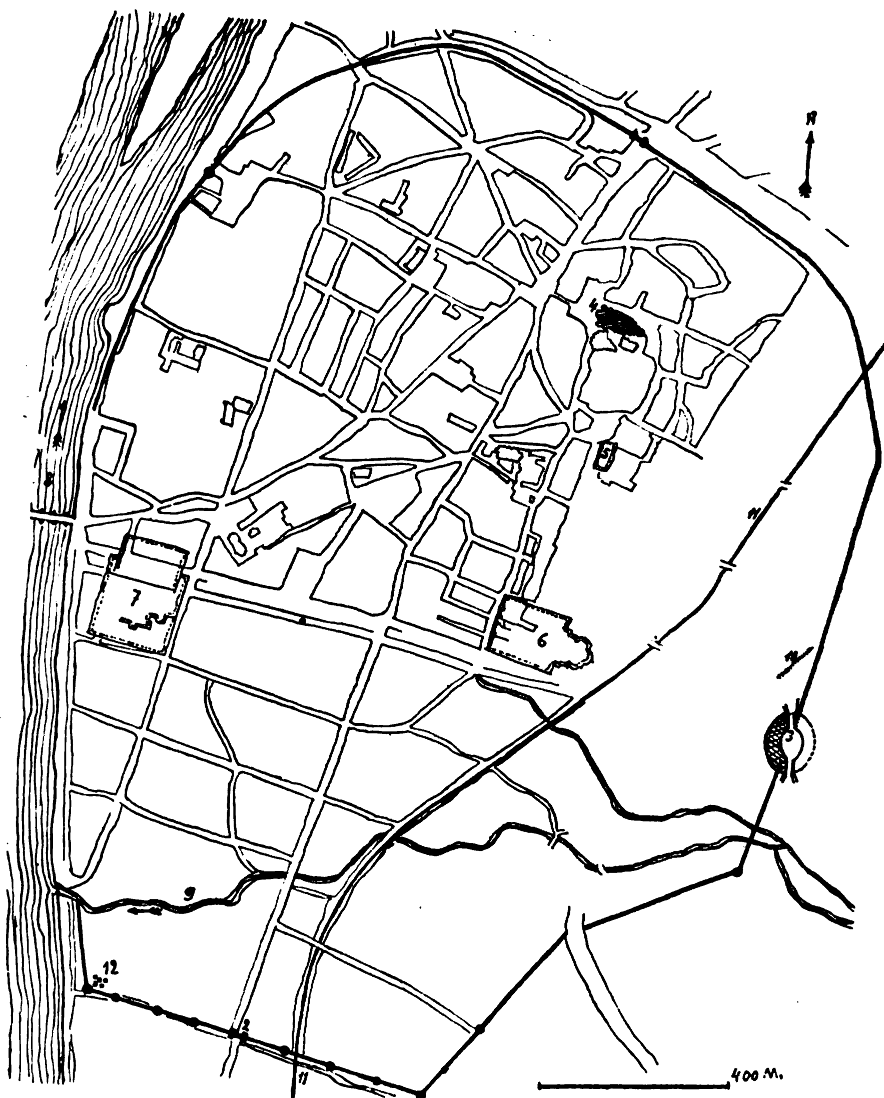


Fig. 21.

1. *Porta Nigra.* — 2. Porte du Midi. — 3. Porte de l'Amphithéâtre. — 4. Cathédrale. — 5. Substructions de la basilique antique. — 6. Substructions du palais impérial. — 7. Substructions des thermes. — 8. La Moselle. — 9. Ruisseau de l'Altbach. — 10. Restes d'aqueduc. — 11. Voie ferrée. — 12. Atelier de poterie antique.

en bon état. Elevée probablement au commencement du IVe siècle (1) et transformée en église vers 1035 (Saint-Siméon), elle fut dégagée au XIXe siècle; on y voit encore une abside romane. Cette porte (dite aussi *Porta Martis*) est longue de 36 mètres, large de 21 et haute de 23 mètres. Sur la face extérieure, la porte, constituée par deux arceaux, est flanquée de deux puissantes tours hémisphériques de 10 m. 25 de largeur ; du côté de la ville, la façade est rectiligne. Des colonnes engagées ornent la base de l'édifice ;

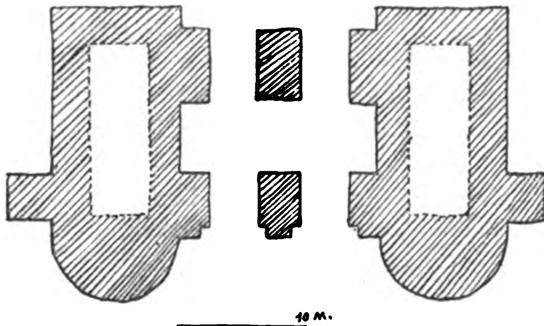


Fig. 22.

elles sont ébauchées seulement. Trois étages s'élèvent au dessus des voûtes et sont aussi ornés de colonnes semblables, mais moins hautes, entre lesquelles sont de nombreuses arcades en plein-cintre, éclairant des galeries intérieures (2) (*Pl. XVII, fig. 1*, et plan, *fig. 22*).

(1) Mommsen a écrit que cette porte était du temps de Claude (*Monatsberichte der Akademie der Wiss. zu Berlin*, 1864, p. 94 et s.)

(2) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 234 à 237, pl. 4 et 5, fig. 4, 5, 5 a et pl. 7. — Voy. des figures de la façade extérieure de face dans Lehner, *op. cit.*, p. 230; de biais dans V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, 1883, p. 546 (cf. C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 296); et une figure de la façade intérieure dans Lehner, *loc. cit.*, p. 234. Voy. un état ancien de la façade extérieure de la *Porta Nigra* dans A. de Laborde, *Les monuments de la France classés chronol.*, t. Ier, 1816, pl. XCII, p. 85. Cf. C.-W. Schmidt, *Baudenkmale der röm. Periode... in Trier*, fasc. II, 1844, p. 79-94, pl. VI et VII; Peter Adolf Linde, *Die Porta Nigra und das Capitolium der Treviris*, Trèves, 1852, p. 9 à 26, pl.; G.-H. Krieg von Hochfelden, *Geschichte der Militär-Architektur des frühern Mittelalters*, Stuttgart, 1859, p. 34 à 44, fig. 19 à 21 (reconstitution, plans et coupe). — Il y a au moins une carte postale avec la vue de la porte (C. Kiesgen, éd, Trèves).

L'édifice est construit en grès gris rougeâtre de provenance régionale, dont les blocs, unis sans mortier, étaient liés par des crampons cimentés dans la pierre. On y a trouvé les lettres SEC, ACE, MAR, PES (marques de tâcherons), sur des blocs (1). D'autres marques fournissent des indications intéressantes sur la marche de la construction ; je les signalerai dans le chapitre consacré au système de construction, ainsi que diverses théories relatives au plan de la porte.

La porte du Midi était au croisement de la Saarstrasse et de la Ziegelstrasse, cette dernière rue étant parallèle au côté méridional de l'enceinte. Elle diffère peu comme plan de la *Porta Nigra* ; mais on a pu faire une constatation intéressante : c'est que les bases des tours correspondant à celles de la *Porta Nigra* sont carrées (2).

Une troisième porte était formée à l'Est par la disposition de l'amphithéâtre ; l'on admet qu'une quatrième lui était opposée vers l'emplacement du pont de la Moselle (3).

En considérant l'étendue de l'enceinte, on a supposé que d'autres portes donnaient accès dans la cité (4). Il est probable en effet qu'il y avait d'autres issues, mais plutôt des poternes que des portes.

On a admis l'existence d'un fossé romain au Sud et à l'Est de Trèves (5). Mais nous verrons que les cités romaines n'eurent une ceinture de fossés que très tardivement. Il ne faut donc pas affirmer que Trèves en possédait une, lorsque Rome n'en avait pas encore.

L'hypothèse que l'enceinte de Trèves date de l'époque de

(1) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 219, 235. Cf. Charles Roach Smith, ***Notes on the Antiquities of Treves, Mayence, Wiesbaden, Niederbieber, Bonn and Cologne***, London, 1851, p. 9 (L'auteur a consacré à l'enceinte et à la *Porta Nigra*, plusieurs pages de ce travail, qui parait peu connu des archéologues allemands).

(2) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 231 à 234, pl. 4 et 5, fig. 9. C'est peut-être à cette porte que se rapporte le passage d'un diplôme de Lothaire Ier, en 853 : « Infra muros Trevericæ urbis... ad portam medianam » (*porta media, meridiana, mediana* ?).

(3) Je reviendrai plus loin sur la monnaie d'or qui représente probablement cette porte (Voy. *Pl. XXI, fig. 3*).

(4) Lehner, *loc. cit.*, p. 230, 231, 237.

(5) Lehner, *loc. cit.*, p. 239.

Postume a été soutenue à l'aide d'arguments ingénieux (1), dont les principaux sont tirés de la comparaison de l'enceinte avec celle de Cologne dont la date a été fixée d'après l'inscription de Gallien et la découverte d'une monnaie de Salonin. Il est probable cependant que certaines parties de l'enceinte de Trèves sont du Ier siècle et que d'autres, comme la *Porta Nigra*, sont postérieures.

Trèves fut toujours un centre important. Vers la fin du IVe siècle, elle possédait deux fabriques d'armes, pour les boucliers et les balistes (2). Sa Monnaie fut très active pendant le IVe siècle.

2. Andernach. (Prusse rhénane). *Antunnacum*.

L'enceinte romaine d'Andernach a été étudiée sérieusement en 1900 (3) ; elle avait été explorée par M. Eduard Frank, qui en avait suivi la trace dans les caves et jardins des maisons (*Fig. 23*).

A Andernach, comme à Trèves, le sol s'est exhaussé considérablement, souvent de plusieurs mètres.

Au Midi, près de l'angle occidental, le mur antique se sépare du mur du moyen âge, se dirige vers l'Est et remonte vers le Nord. L'ensemble de l'enceinte antique forme un segment de cercle ; les côtés septentrional et occidental, traçant des lignes presque droites, ont respectivement 240 et 220 mètres de longueur ; les côtés méridional et oriental, formant un arc de cercle irrégulier, mesurent 150 et 300 mètres. Le périmètre total est donc de 910 mètres environ, et la surface entourée correspond à peu près à 5 hectares 60 ares (4). L'enceinte était traversée de l'Est à l'Ouest par la voie de Mayence à Cologne, qui existe encore sous la

(1) Lehner, *loc. cit.*, p. 263 à 266. La *Porta Nigra* aurait été élevée sous Gallien (Cf. *Korrespondenzblatt d. Westd. Z.*, XXII, 1903, col. 185).

(2) *Notitia Dignit.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 146 : « F. Triberorum scutaria; Triberorum balistaria ». Sur Trèves, résidence impériale, cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, p. 299 et 584.

(3) Hans Lehner, *Antunnacum*, dans *Bonner Jahrbücher*, f. 107, 1901, p. 1 à 36, pl. I à III et fig. M. Koenen a assisté M. Lehner dans ses recherches. — Le plan que nous donnons est une réduction simplifiée de celui qu'a publié M. Lehner (pl. I). Voir aussi le plan d'Andernach, de ses environs et de ses nécropoles, fig. 21, p. 26 du même travail.

(4) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 6 à 8.

Hochstrasse actuelle. L'épaisseur de la muraille est de 2 m. 90 à 3 mètres. Les fondations sont constituées soit par des débris d'ardoise soit par des blocs de tuf (1); au dessus, sont des blocs d'ardoise, dont beaucoup ont 0 m. 60 sur 0 m. 40, liés par un mortier de chaux; les parements intérieur et extérieur étaient formés de rectangles allongés de tuf et d'ardoise alternant (2). Les



Fig. 23.

1. Cathédrale. — 2. Grosse tour du moyen âge. — 3. Tour romaine avec passage diagonal. — 4. Porte de l'Ouest.

parties les plus hautes de la muraille antique existant actuellement se trouvent au Nord dans la courtine (5 m.) et, à l'Ouest, dans une tour (4 m.). Le mortier était composé de chaux, de sable et de quelques débris de briques.

La muraille était flanquée de tours ayant 8 mètres de diamètre, et distantes de 30 mètres environ. Aucune trace de tour n'a été relevée sur la face septentrionale; il faut en conclure que ce côté

(1) Les bases forment un socle, plus large que le reste de la muraille, comme à Trèves.

(2) *Ibid.*, p. 9 et 10; fig. 4 et pl. II. Cf. p. 17, fig. 14, et p. 18, fig. 15.

était bordé autrefois par le fleuve (rive gauche du Rhin) et qu'on avait fait l'économie de tours, comme à Cologne et à Trèves (1). Les tours avaient une cavité intérieure de 2 m. 50 à 3 m. 50. Une des tours, la mieux conservée (face occidentale) présente un couloir diagonal d'un mètre de largeur, communiquant avec la cité et avec l'extérieur. Cette disposition a été constatée aussi dans les fortifications de Bitburg et de Jünkerath (2). Ces orifices étaient fermés par des portes à un vantail dont les traces de gonds ont été retrouvées. La fermeture était assurée par des barres transversales.

Les portes étaient probablement au nombre de quatre; mais on n'a reconnu que la porte occidentale, formée de deux massifs rectangulaires, ayant environ 9 mètres de longueur et 3 m. 50 de largeur, et laissant entre eux une voie de 4 mètres de largeur, simple, sans division en voie de voitures et passages de piétons (3). La saillie des deux piliers de la porte est respectivement de 2 m. 20 et 1 m. 50 à l'extérieur, tandis qu'elle atteint 3 m 50 et 4 m. 50 à l'intérieur.

La Kirchstrasse actuelle formait probablement l'autre grande voie d'*Antunnacum*, avec deux portes, au Nord vers le Rhin, au Sud vers les nécropoles du Kirchberg et de Martinsberg. Du côté du Rhin, on a constaté sur deux points qu'une seconde muraille antique était parallèle à la première à une distance de 0 m. 90. Sur les parois intérieures de ces deux murs, des alvéoles ont fourni peut-être des points d'appui pour un escalier de bois destiné au chemin de ronde (4). Il y avait sans doute aussi des casemates entre les deux murs.

On n'a pu reconnaître de traces de fossés antiques.

Il est probable qu'*Antunnacum* fut d'abord un des *castella* de

(1) *Ibid.*, p. 11. Cf. pour Cologne, *Bonner Jahrb.*, f. 98, 1895, p. 166; pour Trèves, *Westd. Z. f. G. u. Kunst*, t. XV, 1896, p. 224.

(2) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 12 et s. fig. 5 et 7 et pl. III. A Neumagen, ces sortes de poternes sont à côté de la tour. Ces poternes devaient servir en temps de paix (H. Lehner, *loc. cit.*, p. 18). On pourrait supposer aussi qu'elles permettaient de faire des sorties pour détruire les travaux des assaillants.

(3) *Ibid.*, p. 19, fig. 16.

(4) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 22 à 24, fig. 17 à 19.

Drusus. Ce lieu fut sûrement occupé par des soldats au Ier siècle, car on a trouvé beaucoup d'armes romaines dans les sépultures du Martinsberg (au Sud), et on connait la stèle funéraire de Firmus, de la *cohors Raetorum*, qu'il faut dater de la première moitié du Ier siècle (1). Le *castellum* primitif était probablement à l'Est, en dehors de l'enceinte explorée.

Le Musée de Bonn conserve les fragments d'une inscription, trouvés en 1882, sur la place de la Poste (auj. Merovingerplatz), à Andernach. Cette inscription que les mots [*Seve*] *ro Pio Pert* [*inace...*] et *Maximo et M. A* [*urelio...*] (2) autorisent à placer sous Septime Sevère, Caracalla et Géta (il y a une troisième ligne martelée), porte aussi la mention *muris posit...*; mais il n'est pas certain que cette mention concerne l'enceinte (3). Aussi on a reporté la construction de l'enceinte d'Andernach dans la seconde moitié du IIIe siècle (4), après la destruction du *castellum* de Niederbieber. La muraille fut restaurée sous Julien.

3. Coblenz (Prusse rhénane).
Confluentes.

Nous savons par Ammien Marcellin qu'il y avait un *castellum* au confluent de la Moselle et du Rhin, au IVe siècle (5). On a supposé qu'il était un des 50 *castella* élevés par Drusus, en 9 avant J.-C. Le *castellum* était sans doute sur une petite colline et sur la rive droite de la Moselle. Quant à la ville même, la muraille qu'on voit encore est du XIIIe siècle (6). Mais on a supposé qu'elle reposait sur l'enceinte romaine, qui aurait eu ainsi la forme d'un trapèze irrégulier dont la base serait vers l'Est et dont le côté droit serait à peu près parallèle à la Moselle (7). Des restes de la

(1) *Ibid.*, p. 27. Cf. Klein, dans *Bonner Jahrb.*, fasc. 77, p. 14, pl. I à III.

(2) *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 7683 a.

(3) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 29 à 31, fig. 22.

(4) H. Lehner, *loc. cit.*, p. 32.

(5) Amm. Marc., XVI, 3, 1. Il existait encore au VIe siècle (Greg. Tur., éd. Arndt, p. 332).

(6) Cf. M. A. Günther, *Topographische Geschichte der Stadt Coblenz*, 1813, p. 7, 10, 37.

(7) R. Bodewig, *Das rœmische Coblenz*, dans *Westd. Z. f. Gesch. u. Kunst*, t, XVII, 1898, p. 260-262; pl. 2 et 3, plans de Coblenz avec le tracé de l'en-

muraille romaine ont été reconnus dans la ruelle Unter dem Stern et sur quelques autres points, par exemple à la Vieille Brasserie, où les fondations avaient 3 m. 65 d'épaisseur (1). Si l'on prend pour base d'évaluation les données fournies par le mur du moyen-âge, l'enceinte romaine aurait eu un périmètre de 920 mètres environ et la cité une superficie de cinq hectares.

Le système défensif de Coblenz dut avoir, au IVe siècle surtout, une importance considérable; car il était destiné à barrer la vallée de la Moselle et par conséquent la route de Trèves, résidence impériale. Coblenz était, à cette époque, la garnison des troupes commandées par le *præfectus militum defensorum.*

4. Arlon (Province de Luxembourg, Belgique). *Orolaunum*

L'enceinte romaine, beaucoup plus petite que la ville actuelle, était tracée autour de la partie la plus élevée de la colline (2). Le mur était fort épais et les fondations en étaient formées de blocs avec inscriptions, de fragments de sculpture, corniches, frises, chapiteaux et colonnes, couchés les uns sur les autres, sans maçonnerie. Le mur proprement dit, formé de pierres noyées dans du ciment, était élevé au-dessus de cette masse (3). Lors de la démolition des fortifications d'Arlon, en 1671, on découvrit des parties de l'enceinte romaine. On en retrouva d'autres restes en 1805, dans l'encoignure de la place du Marché; en 1809, à la colline des Capucins; en 1844, dans la cour d'une maison de la Grand-Rue; vers 1847, au pied des remparts en face les Capucins; en 1854,

ceinte du moyen-âge. Cf. Eltester, dans *Jahrbücher* de Bonn, f. XLII, 1867, p. 35 et s., plan, pl. I; et à la suite, un article d'E. Hübner relatif au pont sur la Moselle où passait la voie de Cologne (*ibid.*, p. 44 à 63).

(1) Cf. Schaaffhausen dans *Jahrbücher* de Bonn, f. LIII-LIV, 1873, p. 314.

(2) A.-G.-B. Schayes, *Hist. de l'architect. en Belgique*, t. Ier, p. 182; H. Schuermans, *Remparts d'Arlon*, dans les *Bullet. des Commissions d'Art et d'Archéologie*, 1877, p. 451 et 1888, p. 52 à 58. Il y a du même auteur une notice extraite des publications de l'Institut archéologique du Luxembourg (Arlon, 1877, 6 p.).

(3) Al. Wiltheim, *Luxemburgum romanum*, p. 342; cf. G.-J. Prat, *Hist. d'Arlon*, 1873, t. Ier, p. 36.

dans la cour de la maison Gérard, Grand'Rue (*Pl. IV, fig. 2*) (1); en 1856 dans la cour de l'Athénée; en 1862, en 1869, en 1870, rue des Capucins (2).

5. METZ (Alsace-Lorraine). *Divodurum* (*Civitas Mediomatricorum*).

D'après la chronique de Philippe de Vigneulles (3), les remparts orientaux de Metz reposaient sur des inscriptions et des sculptures antiques. Ces murs furent démolis vers 1561, au cours de travaux de fortification, et l'on découvrit alors plusieurs centaines de monuments et débris sculptés, qui furent dispersés ou noyés dans les fondations des nouveaux remparts, entre l'ancienne Porte Serpenoise et la Tour d'Enfer (4).

En 1724, en reconstruisant une maison dans la rue Saint-Pierre, près de la Porte aux Chevaux (en face du pont du Saulcy, démoli en 1735), on trouva les fondations d'une muraille, composées de plusieurs lits de grosses pierres dont une avec inscription (5).

On peut considérer comme un reste de la vieille enceinte, le gros mur, épais d'un mètre cinquante, avec cordon de briques de quinze centimètres de hauteur (deux lits de briques), qui existait encore, en 1875, dans une ruelle au bout de la rue des Trinitaires (6).

En 1903 et 1904, on a retrouvé des murs du moyen-âge appuyés

(1) Voy. G.-J. Prat, *Hist. d'Arlon*, t. Ier, p. 38. Cf. H. Schuermans, *loc. cit.*, 1888, p. 45 et 55 et la planche (avant la p. 37), qui représente l'aspect du fond de la cour de la maison Gérard, avec des blocs à inscription noyés dans la maçonnerie.

(2) Pour toutes ces découvertes, voy. aussi *Annales de l'Inst. archéol. d'Arlon*, t. IV, 1854-1855, p, 23; t. VII, p. 59, 63, 68, 87, 93.

(3) Journal du XVIe siècle; éd. Huguenin, p. 689. Cf. P.-Ch. Robert, *Epigr. g.-rom. de la Moselle*, 1873, p. 89.

(4) P.-Ch. Robert, *Les étrangers à Bordeaux*, 1883, p. 6 (extr. *Mém. Soc. arch. Bordeaux*, t. VIII).

(5) *Histoire de Metz par les religieux bénédictins*, Metz, 1769, t. Ier, p. 167. Les auteurs signalent la tour d'Enfer dans le bastion Saint-Louis à la Citadelle et un grand pan de mur derrière l'abbaye de Sainte-Marie.

(6) Aug. Prost, *Les fouilles de Metz en 1875*, dans *Mém. Acad. de Metz*, t. LVII, 1875-1876, p. 374, pl. VIII.

sur l'enceinte romaine où étaient enfouis des autels et inscriptions (1); la muraille antique a été rencontrée aussi à la Porte S. Barbara (2).

Les restes retrouvés ne sont pas assez nombreux pour que le tracé puisse être reconstitué avec certitude (3). Cependant l'on admet que l'évêque Robert, vers la fin du xe siècle, reconstruisit les remparts avec les matériaux de la muraille primitive et en suivant le tracé romain. D'après ces données, l'enceinte aurait formé un polygone irrégulier dont le périmètre suivait la rive gauche de la Seille, depuis son embouchure jusqu'à la place Friedland, contournait le Quarteau, gagnait la place Saint-Martin, la rue des Trois-Boulangers, la rue de la Crète, embrassait les terrains de la place Royale et de l'Esplanade, aboutissait au versant de la colline, au point de la Fontaine des Forçats ou Tour d'Enfer. Le mur suivait un tracé direct le long du chemin de halage, du quai Saint-Louis, de la rue des Roches, des quais Saint-Pierre et de l'Arsenal (4).

On a pu indiquer même quelques points avec plus de précision. Ainsi, en venant des bords de la Moselle, la muraille arrivait à la Porte-Moselle, tournait entre les rues de la Glacière et des Capucins dont les maisons étaient appuyées de part et d'autre sur l'enceinte, qui formait ensuite ce qui est devenu l'espèce de terrasse de la rue dite Sur-les-Murs, au bas de laquelle on rencontrait la Porte-de-Seille. La muraille suivait ensuite la ligne de séparation des maisons de la rue de la Chèvre et de celles de la rue Saint-Louis, adossées à l'enceinte de part et d'autre. Une troisième porte s'ouvrait au bas de la rue du Grand Cerf (Porte du Champ) (5).

(1) *Jahrbuch der Ges. f. lothring. Geschichte*, t. XV, 1903, p. 479.

(2) Keune, dans *Korrespondenzbl. d. Wd. Z. f. G. u. Kunst*, 1905, c. 36.

(3) Cf. colonel Parnajon, *Sur les enceintes successives de Metz*, dans *Congrès scientif. de France*, 5e session, à Metz, t. V, 1837-1838, p. 181.

(4) Emile Bégin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. Ier, 1843-1844, p. 123.

(5) Aug. Prost, *loc. cit.*, p. 386 et 387. Cet auteur avait déjà traité la question des enceintes de Metz dans une conférence faite le 9 mars 1870 (Cf. *Courrier de la Moselle*, 12 mars 1870). Mais, à cette époque, il ne reconnaissait pas les restes de l'enceinte romaine. Ses papiers, légués à la Bibliothèque nationale, ne contiennent rien d'utile pour l'enceinte antique (Ms. Fr. Nouv. acq. 4856, fo 255 à 283, ORv. Notes qui ont servi pour la conférence).

6. Toul (Meurthe-et-Moselle). *Tullum* (*Civitas Leucorum*).

Dom Calmet avait appris de M. de l'Aigle, grand archidiacre de Toul, « que, quand on démolit les murailles de cette ville, en 1700, « on trouva que les anciens murs etoient posés sur de grandes « pierres chargées d'inscriptions, la plupart sépulchrales, qu'il les « avoit décrites et ramassées, mais qu'elles etoient égarées parmi « ses papiers » (1). Ce renseignement est confirmé par le monument représentant le « dieu au maillet » qui avait été « trouvé à « Toul, dans les démolitions des anciennes murailles de la ville, « avec quantité de tombeaux et d'autres figures, en 1700 » (2). Diverses inscriptions, trouvées dans les mêmes circonstances, sont connues (3). On attribue généralement l'enceinte de Toul à Valentinien Ier; mais il est probable que cette ville fut fortifiée bien antérieurement.

Le *castrum* a laissé des traces. La rue Mi-Chatel le partageait en deux parties presque égales (4); le ruisseau d'Ingressin coulait dans les fossés, qui furent creusés à une époque indéterminée.

II. *Provincia Belgica secunda*.

1. Reims (Marne). *Durocortorum* (*Civitas Remorum*).

Dans sa description de Reims, écrite en vers léonins, en 1141, Anselme, évêque de Havelberg (5), signale, aux environs de la

(1) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine* ou *Hist. des hommes illustres*, Nancy, 1751, Préface, p. III.

(2) J'ai publié le dessin ancien qui est conservé à la Bibliothèque nationale. Voy. *Mélanges d'archéol. gallo-rom.*, 1893, p. 19, pl. IV.

(3) *C. I. Lat.*, t. XIII, 4676 et 4677.

(4) Ct Daulnoy, *Hist. de la ville et cité de Toul*, 1881, p. 3. L'auteur cite (p. 5, n. 1) une stèle avec figure d'enfant qui aurait été trouvée dans le rempart vers 1830. C'est le bas-relief, connu sous le nom de « fils du gouverneur », qui a été transporté au Musée (Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 4672).

(5) *Anselmi episcopi Havelbergensis vita Adelberti II archiepiscopi Moguntini*, dans *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. III, 1866, p. 576 (éd. Jaffé). Cf.

ville, les ruines imposantes d'un « temple » antique dont la destruction n'était pas seulement l'œuvre du temps, mais aussi celle des hommes, qui avaient employé les matériaux de cet édifice à la construction des murailles voisines (vers 279 à 284) :

causaque defectus fuit his : longeva senectus;
ventus et impingens, quo machina corruit ingens;
vel labor humanus, cito casursus quia vanus,
delubra frangendo fragmentaque diripiendo,
ut nova fundaret vel tecta vetusta novaret,
traxit vicinas ad opus murale ruinas.

Déjà Flodoard avait reconnu le caractère antique de quelques parties des murs de Reims (1). En 1848, lorsqu'on démolit les remparts près de la porte de Mars, on trouva des fragments de cippes avec inscriptions, des chapiteaux et morceaux de frises qui servaient de fondations à une tour (2).

Bien qu'on ait reconnu les restes de plusieurs monuments antiques à Reims, par exemple aux *Trois-Piliers*, on ne saurait identifier avec certitude l'édifice appelé « temple » par l'évêque Anselme et qui d'ailleurs n'était probablement que l'amphithéâtre (3), dont un géographe du XVIIe siècle fit aussi un fort de César (4).

L'archevêque Ebbon, autorisé par Louis le Débonnaire, avait fait extraire de l'enceinte antique de Reims les matériaux nécessaires pour construire la cathédrale (5) et cette destruction fut continuée probablement par Hincmar (6). Il est vrai que, par com-

E. Hübner, dans *Jahrbücher* de Bonn, fasc. 42, 1867, p. 203-205; A. Héron de Villefosse, dans *Bullet. épigraphique Gaule,* t. III, 1883, p. 116 et 117; L. Demaison, *Une description de Reims au* XVIe *siècle*, dans *Bullet. archéolog. Comité*, 1892, p. 378-395; *C. I. Lat.*, t. XIII, 1re partie, f. II, 1904, p. 522.

(1) Cf. Demaison, *loc. cit.*, p. 389.

(2) N. Brunette, *Notice sur les antiq. de Reims*, 1861, p. 7. Cf. Ch. Loriquet, *Reims pendant la domination romaine....*, 1860, p. 8.

(3) Voy. Demaison, *loc. cit.*, p. 390 à 393.

(4) Zeiller et Merian, *Topographia Galliæ*, 1656, IIIe partie, p. 25.

(5) Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. II, c. XIX; éd. Heller et Waitz, *SS.*, t. XIII, p. 469. L'hypothèse d'après laquelle une citadelle antique se serait élevée sur l'emplacement de la cathédrale (*Trav. Acad. Reims*, t. XLIX, 1868-69, p. 154), ne repose sur aucune observation sérieuse.

(6) A cette époque Reims n'avait plus de muraille (Flodoard, *loc. cit.*, l. I, c. XXI; l. III, c. XXX).

pensation, le successeur d'Hincmar, Foulques (883-900) n'hésita pas à renverser l'église Saint-Denis, pour relever les remparts (1), détruits antérieurement avec une si grande imprévoyance. Aussi, au XII[e] siècle, Reims avait de nouveau une enceinte considérable avec tours et portes. Il ne faut pas attacher un sens précis au vers 249 de la description d'Anselme :

Longis et latis et muris firma quadratis;

Mais il est probable que dans la reconstruction on rétablit à peu près l'enceinte primitive. On peut donc admettre, comme on l'a fait (2), que les anciens murs suivaient à l'Est et au Nord les boulevards actuels; et que leurs contours, à l'Ouest et au Sud, sont indiqués par les rues de Talleyrand, du Bourg-Saint-Denis, de Contrai et des Murs.

Comme Reims fut, dès les premiers temps de l'Empire romain, la résidence des préfets romains (3) et devint une des plus importantes villes des Gaules, je crois qu'elle put avoir deux enceintes antiques, une du I[er] siècle, et la seconde réduite au III[e] ou au IV[e] siècle, comprenant, sur la rive droite de la Vesle, le territoire où sont groupés aujourd'hui divers monuments tels que la cathédrale, l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nones et l'Hôtel-Dieu.

L'Arc de triomphe ou Porte de Mars, à l'extrémité nord-est des Promenades a dû être élevé au II[e] siècle de notre ère. Il est composé de trois arcades accostées de colonnes corinthiennes. L'arcade centrale a 10 m. 75 de hauteur et 3 m. 20 de largeur; les deux autres arcades sont plus petites d'un tiers. Entre les colonnes sont des médaillons soutenus par deux génies ailés, et au dessous on voit des niches surmontées d'un fronton triangulaire. Les voussures des arcades sont ornées de bas-reliefs généralement frustes; l'un deux représente Jupiter et Léda (4). Au moyen âge, l'arc était

(1) Flodoard, l. IV, c. VIII, et l. II, c. XV; éd. Heller et Waitz, p. 573 et 462.

(2) *Bullet. archéol. du Comité*, 1892, p. 386.

(3) Strabon, IV, III, 5.

(4) Alex. de Laborde, *Les monuments de la France classés chronol.*, t. I[er], 1816, p. 91, pl. CIX à CXIV (Etat ancien; non dégagé); I. Taylor, *Voyages pittor. et romant. anc. France*, *Champagne*, I, 1857, deux planches représentant les deux faces de la porte de Mars. Parmi de nombreuses reproductions, voy.

encastré dans la muraille et les parties latérales des extrémités n'étaient pas visibles.

On connaît les noms de diverses portes (1) de Reims (*Porta Basilicarum*, « Porte Bazée » (2); Porte de Trèves, plus tard Porte Chacre et Porte Cérès, appelée aussi « Royale »); mais il est impossible de dire si elles avaient toutes une origine romaine.

A l'époque d'Honorius, Reims possédait une fabrique d'épées, mentionnée dans la *Notitia Dignitatum* (3). On a prétendu, sans raison sérieuse, que les trophées sculptés sur une maison, détruite en 1791 (emplacement du Collège, rue Gerbert), étaient les insignes de cette manufacture (4).

Au IVe siècle, le *præfectus Lætorum Gentilium* partageait sa résidence entre Reims et Senlis.

2. Soissons (Aisne). *Augusta Suessionum* (*Civitas Suessionum*).

Le *castrum* romain occupait la partie centrale de la ville actuelle (5). A l'Ouest, le mur d'enceinte partait de la chapelle actuelle de l'Évêché, passait à l'endroit où se trouve le portail de la cathédrale, longeait les jardins terrassés du côté oriental de la rue des Cordeliers, puis, arrivé au Théâtre, faisait un angle en se dirigeant vers la rivière, à travers la maison et le jardin Moreau et l'aile septentrionale de la Mairie. La muraille continuait ensuite, en ligne droite, arrivait près de l'abside de l'ancienne église de Notre-Dame, au bas de la rue du Mont-Revers, faisait un angle en

V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, 1885, p. 251, et un bon fac similé dans H. Bazin, *Une vieille cité de France, Reims*, 1900, p. 13 et 33.

(1) Loriquet, *op. cit.*, p. 258 et 263.

(2) Cette porte, au Sud, était sculptée et analogue à la porte de Mars (cf. H. Bazin, *op. cit.*, p. 35).

(3) *Not. Dign.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 146 : « F. Remensis spatharia ».

(4) Havé, dans *Journal de Reims*, 24 juin 1796.

(5) Jules Leclercq de Laprairie, *Les fortifications de Soissons aux différ. époques de son histoire*, Laon, 1854, (Extr. du *Bullet. Soc. archéol. Soissons*, t. VII, 1853, p. 199 et s). — Cf. le plan du frontispice de l'*Histoire de Soissons* par Dormay, reproduit dans le *Bulletin de la Soc. archéol., histor. et scient. de Soissons*, t. VI, 1876, p. 88 et 32. Voy. aussi l'abbé Pêcheur, dans *Bullet. Soc. archéol. Soissons*, 3e s^ie, t. VII, 1897, deuxième partie, p. VI.

traversant les cours de la caserne (ancienne abbaye Notre-Dame), et remontait vers l'Évêché, parallèlement aux rues des Minimes et Saint-Antoine. Ce tracé déterminait un rectangle assez régulier, ayant 400 mètres sur le grand côté et 300 environ sur le petit

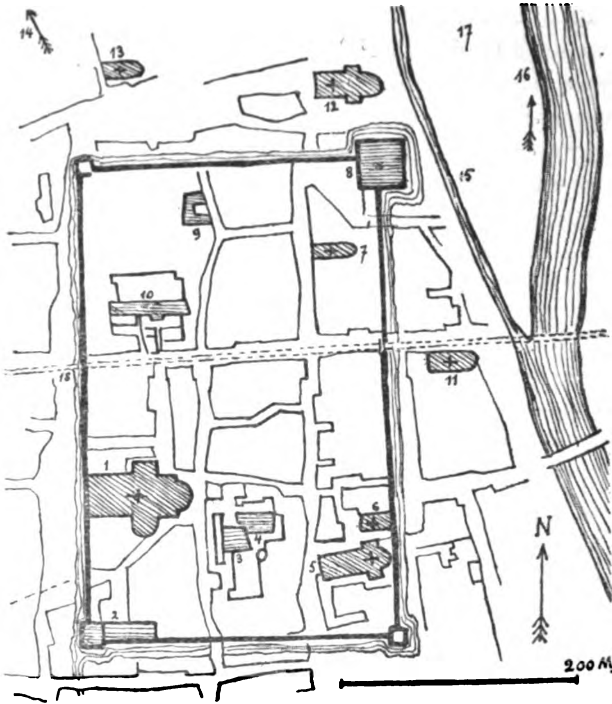


Fig. 24.

1. Cathédrale. — 2. Evêché. — Temple d'Isis? — 4. Hôtel-Dieu. — Notre-Dame. — 6. Saint-Pierre. — 7. La Congrégation. — 8. Tour des Comtes, devenue successivement le Château-Gaillard, l'Intendance et la Mairie. — 9. Palais de Justice. — 10. Collège. — 11. Saint-Quentin. — 12. Saint-Léger. 13. Saint-Victor. — 14. Vers les terrains portant le nom de « château d'Alebastre ». — 15. Petit bras de l'Aisne. — 16. L'Aisne. — 17. Ile d'Aisne supprimée de 1680 à 1760. — 18. Voie romaine vers Amiens.

(*Fig. 24*). L'abbé Lebeuf (1), suivi par D. Grenier, a donné pour le mur septentrional un tracé certainement inexact. Un autre

(1) *Dissert.* de 1735, t. Ier, p. 44 et s.

auteur a reporté, jusqu'à la place des Ecoles, le mur méridional (1); mais cela résulte d'une confusion entre le mur romain et celui du XIIe siècle. On a supposé que la ville romaine avait quatre portes comme beaucoup d'autres. Toutefois, on ne connaît comme certaines que la *Porte l'Evêque*, au carrefour de la Grosse-Tête, pour les voies de Senlis, Noyon, d'Amiens et de Vermand; l'autre nommée l'*Archet* (« in archeto »; charte de 1182), près du croisement des rues actuelles du Commerce et Saint-Antoine, s'ouvrait sur les routes de Reims et de Meaux. Des restes de l'enceinte, caractérisée par des assises de grosses pierres, surmontées du petit appareil avec cordons de briques, ont été reconnus au Sud, dans une maison de la rue des Minimes (Secrétariat de l'Evêché) (2). La partie du mur qui donne l'alignement de tout le côté occidental forme le soubassement de la chapelle de l'Évêché. Il y avait là une sorte de tour carrée dont Lebeuf a reconnu des restes (3). C'est au XIIe siècle que l'on perça le mur romain pour agrandir la cathédrale.

Les fondations en grosses pierres brutes ont été reconnues vers 1850, dans la maison Chastel, rue de la Burie. Au commencement du XIXe siècle, toutes les maisons de la rue des Framboisiers étaient terrassées et établies sans doute sur le mur septentrional. A l'Est, on a retrouvé les fondations de pierres brutes et l'appareil romain, au fond de la cour de la maison Mignot-Liance, rue de la Vieille-Gagnerie (Cf. *Pl. II*, *fig.* 2). Quant à la *Tour des comtes* (4), qui aurait été rasée en 1057, par le roi Henri Ier, on en retrouva les fondations composées d'énormes pierres brutes, en 1772 (5).

Au Nord, à l'extérieur de l'enceinte, un terrain où l'on a déjà recueilli des statues et de nombreuses antiquités, est connu sous le

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, 1839, t. Ier, p. 60 et s.

(2) Cf. J. Leclercq de Laprairie dans *Bullet. Soc. archéol., histor. et scient. Soissons*, t. VI, 1876, p. 7 et 8. On a publié le dessin d'un fragment dont le petit appareil est coupé par deux cordons de briques (Ed. Fleury, *Antiq. du départ. de l'Aisne*, première partie, 1877, p. 195, fig. 97).

(3) *Dissertation sur l'état des anc. habitants du Soissonnais*, 1735, p. 43, note.

(4) Sur ce monument carré dit aussi « Château Gaillard », reconstruit en 1160, voy. Leroux, *Histoire de Soissons*, t. Ier, p. 380, et t. II, p. 63.

(5) *Mémoires manuscrits; Histoire de Soissons*, par le chanoine Cabaret, t. Ier, p. 63 (Bibliothèque de Soissons). — On en a fait le *prætorium* du *castrum* romain.

nom de « Palais ou château d'Alebastre » (1). Quelques auteurs y ont placé le palais des gouverneurs romains; mais je crois que cette hypothèse ne s'appuie sur aucune observation sérieuse. Ces restes indiquent seulement que la première ville romaine s'étendait de ce côté.

Soissons était un centre important à la fin du IVe siècle, car elle possédait une fabrique d'armes (2).

3. Châlons-sur-Marne (Marne). *Durocatalaunum* (*Civitas Catalaunorum*).

La cité aurait été limitée dans un espace borné par la Marne, la rue de Grève, le Nau, les rues des Cordeliers et de Choiseul et aurait eu quatre portes (Porte des Monts, à l'Est; porte de Jupiter, à l'Ouest; porte de Mars au Sud; porte des Vallées ou de Cérès, au Nord-Est) (3). Ce tracé est hypothétique et ne paraît s'appuyer sur aucune découverte précise. Cependant Châlons-sur-Marne est une des villes importantes qu'Ammien Marcellin cite au IVe siècle, et, à cette époque si troublée, il ne pouvait y avoir en Gaule de cité importante sans la protection d'une forte enceinte.

4. Vermand (Aisne) et Saint-Quentin. (*Civitas Veromanduorum*).

L'histoire de Vermand, situé sur un mamelon élevé de quinze mètres, à dix kilomètres à l'Ouest de Saint-Quentin, est inséparable de l'histoire de cette dernière ville, du moins à l'époque romaine. D'après les découvertes de monnaies faites dans les deux localités, depuis le XVIIIe siècle, on peut dire que Vermand, d'abord oppidum gaulois, fut ensuite occupé surtout à partir de l'époque

(1) On a entrepris récemment des fouilles sur cet emplacement (Voy. *Bullet. archéol. du Comité*, 1905, p. 321).

(2) *Notitia Dignit.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 146.

(3) L. Barbat, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, 1855, p. 14, et plan, pl. Ire de l'Atlas. Ce plan est une restitution de l'état ancien des îlots. Le plan publié par Edouard de Barthélemy (*Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, 1854) ne me paraît pas donner une certitude plus satisfaisante.

de Postume jusqu'à celle d'Arcadius (1). On a trouvé à Vermand, en 1826, sur un point qui fut peut-être l'emplacement d'une porte de *castrum*, sept gros blocs sculptés, bien joints, formant un massif de muraille (2).

Il est probable que Saint-Quentin (*Augusta Veromanduorum*), situé sur la Somme, fut abandonné provisoirement à la suite des invasions du IIIe siècle et que Vermand, plus facile à défendre, fut fortifié à cette époque. Le chef-lieu de la *Civitas Veromanduorum* du IVe siècle fut-il à Saint-Quentin ou à Vermand ?

On a supposé que Saint-Quentin avait eu une enceinte romaine en terre et l'on a donné un tracé du périmètre, en le faisant passer au milieu des maisons qui forment un cercle assez régulier autour de l'église collégiale de Saint-Quentin. L'ancien beffroi, rue Saint-André, aurait marqué l'entrée principale de la cité (3).

Un rempart de terre constituerait une anomalie contraire au système de défense des villes de la Gaule romaine. Mais Saint-Quentin a pu avoir une enceinte et le cercle dont nous venons de parler, qui présente un périmètre de 800 mètres environ et qui renferme aussi les églises Saint-Rémy et Saint-André, pourrait bien indiquer la forme de la cité romaine (4).

5. Noyon (Oise). *Noviomagus*.

L'enceinte romaine qui occupait le centre de la ville actuelle a laissé des restes intéressants (5).

Le chevet de la troisième cathédrale de Noyon était adossé aux

(1) Emmanuel Lemaire, *Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin*, dans *Mém. Soc. acad. de Saint-Quentin*, 4e sér., t. I, 1876-1878, p. 381 à 386, 420.

(2) *Ibid.*, p. 387.

(3) M. Lemaire (*op. cit.*, p. 461) n'admet pas l'enceinte que M. Ed. Fleury a signalée; il s'agit de murs d'un édifice quelconque.

(4) Ch. Gomart, *Études Saint-Quentinoises*, t. II, 1862, p. 91 à 95; cf. p. 87; plan; voy. aussi du même, *Doc. inédits pour servir à l'hist. de Saint-Quentin; Hist. partic. église de Saint-Quentin*, t. Ier, 1854, p. 346, et t. II, p. 5 et 7 (plan hypothétique d'*Augusta*). — En ce qui concerne l'emplacement de la porte, nous verrons que le nom de saint André plaide en faveur de l'hypothèse.

(5) Graves, *Notice archéol. départ. Oise*, 1856, p. 97; E. Woillez, *Répert. archéol. Oise*, col. 161.

remparts romains et les recherches de Moët de la Forte-Maison permettent de constater que la muraille passait sous le transept de la cathédrale actuelle (1).

En 1828, d'après les traces visibles au-dessus du sol ou dans les caves de diverses maisons, l'enceinte avait la forme d'un polygone irrégulier de neuf côtes, à angles arrondis, de 200 mètres de longueur, depuis la *porte du chastel* (*Porta Castelli*) (2), jusqu'au fond de la cave de la maison canoniale, aujourd'hui le presbytère. La largeur était de 170 mètres environ depuis la porte *Augusta Suessionum*, qui était dans la rue de l'Évêché, près du palais épiscopal, jusqu'à la porte d'Amiens, qui se trouvait près de la rue Saint-Antoine, en face la rue d'Amiens (Un large mur est construit sur les fondations de cette porte); du Nord au Sud, la largeur est de 200 mètres environ (*Fig. 25*).

Les restes les plus intéressants de l'enceinte romaine ont été relevés dans la cave de la maison proche de la chapelle épiscopale, rue du Portail-Saint-Eutrope; dans une maison voisine dont l'entrée est dans la rue de l'Évêché. A côté de cette dernière maison, on démolit en 1588, pour favoriser la circulation des voitures, une partie de la muraille caractérisée par une arcade (3), qui devait faire partie de la porte *Augusta Suessionum*, à côté de laquelle était placée une tour très ancienne, portant le nom de Roland, qui fut abaissée au niveau des chambres du palais épiscopal, vers 1629.

De là cette muraille s'infléchit parallèment à la rue des Merciers, à la place aux Herbes ou de l'Hôtel de ville, au marché au Cordouen, à la place au Blé, à la rue Fromentresse; puis elle forme un angle arrondi et traversant la rue Saint-Antoine elle suit parallèlement la rue de l'Hôtel-Dieu, forme au point le plus septentrional un autre angle arrondi, sert d'assises au presbytère

(1) C. A. Moët de la Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, Rennes, 1845, p. 61 à 90, pl. I. Cf. E. Lefèvre-Pontalis, *Hist. de la cathédrale de Noyon*, 1900, p. 6; *Comité archéol. et histor. de Noyon, comptes rendus et Mém.*, t. XVI, 1900, p. 25, note de M. Brière.

(2) Même lorsque l'enceinte de Noyon eût été agrandie (sous Philippe-Auguste ?), les nouveaux évêques étaient attendus à cette porte pour leur réception (Moët de la Forte-Maison, *loc. cit.*, p. 66, n. 1).

(3) Jacques Le Vasseur, *Annales église cath. de Noyon*, 1633, p. 91.

et, après avoir suivi parallèlement la rue de Gruny et formé un autre angle arrondi qui traverse la rue de la porte Corbaut, elle revient passer sous le chevet de la cathédrale.

On peut évaluer le développement total du périmètre à 599 mètres formant la cité qui domine la ville.

La muraille était constituée de gros blocs, d'un blocage, de chaînes de briques (trois superposées dans chaque assise), comme

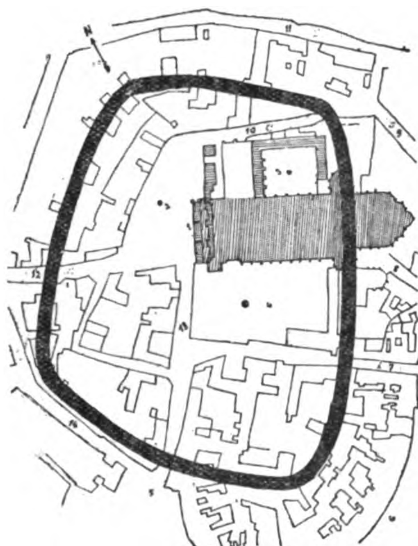


Fig. 25.

1. Cathédrale. — 2. Place aux volailles. — 3. Cloître. — 4. Ancien Évêché. — 5. Place au Blé. — 6. Place aux Herbes. — 7. Rue de l'Évêché. — 8. Rue du Portail-Saint-Eutrope. — 9. Rue du Calvaire. — 10. Rue de la Porte Corbault. — 11. Rue de Gruny. — 12. Rue Saint-Antoine. — 13. Rue des Deux bornes. — 14. Rue Fromentresse.

celle des autres cités romaines de la Gaule. Au cours de la construction d'une écurie dans la maison Lalouette, on découvrit plusieurs tours touchant à la muraille (1). Dans une autre cave on voyait, avant 1840, deux tronçons de colonne entièrement sculp-

(1) Graves, signale les restes d'une tour dans la rue Saint-Antoine près l'église de la Madeleine (*Loc. cit.*, p. 99).

tés et décorés de feuilles imbriquées (1) et dont le diamètre de o m. 60 autorise à évaluer les colonnes à 4 m. 50 de hauteur (*Voy. Pl. V, fig. 2*). Dans une maison près de la porte Corbaut, parmi d'énormes blocs en place dans les caves, on a remarqué une sculpture de 1 m. 45 de longueur et de o m. 65 de hauteur représentant un hippocampe (2). A côté, un autre fragment paraissait porter plusieurs personnages.

Une des portes antiques était à la rue des Deux-Bornes (porte de Lutèce?) ; deux autres servaient d'issues à la voie de Soissons à Amiens et devaient être rue de l'Évêché et au delà de la rue de la Madeleine.

La muraille était flanquée de tours rondes qui paraissent avoir été séparées par des distances variables (3).

L'ancienne enceinte, connue longtemps sous le nom de *Mur sarrazin*, portait aussi au moyen âge le nom de *Château-Corbault* (4), dont on ignore l'origine.

La *Notitia Dignitatum* nous apprend qu'au IVe siècle, *Noviomagus* était la résidence du *præfectus Laetorum Batavorum Contraginnensium*. Il y avait plusieurs *Noviomagus*, mais il est probable qu'il s'agit bien de Noyon dans le texte dont nous parlons.

6. Arras (Pas-de-Calais). *Nemetacum* (*Civitas Atrabatum*).

Ce *castrum* dont Harbaville a cru reconnaître les fondations sur de nombreux points, au cours de travaux faits dans la ville,

(1) C. A. Moët de la Forte-Maison, *op. cit.*, p. 80, pl. II. Ces tambours de colonne ont été transportés à la mairie de Noyon. — Des colonnes à feuilles imbriquées ont été trouvées à Bourges et d'autres décoraient la Porte Noire de Besançon; il y en a aussi à Périgueux, à Paris et dans la région de Trèves. La colonne de Cussy est du même genre. Cette ornementation des fûts de colonnes a été imitée au moyen âge; par exemple dans une colonne du portail méridional de Saint-Bernard de Romans (Drôme).

(2) *Ibid.*, p. 88, pl. III, 1.

(3) Abel Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 1887, p. 5 (Fasc. 75, Bibliothèque de l'École des Hautes-Études).

(4) Le colonel Delmotte, dans son étude sur les vestiges du château de Corbault (*Mém. Soc. Antiq. Picardie*, t. V, 1842, p. 143, pl.), a commis quelques erreurs qui ont été relevées par La Forte-Maison (*op. cit.*, p. 77).

formait peut-être un rectangle de 360 mètres de longueur sur 240 de largeur, ce qui donne un périmètre de 1200 mètres environ (1). Cette enceinte renfermait toute l'abbaye de Saint-Vaast et une partie de la Haute-Ville entre les rues des Teinturiers, de l'Abbaye, des Trois-Visages, du Tripot, des Bouchers, des Petits Viéziers, de Saint-Aubert et des Agaches (2). On a considéré comme restes du *castrum* des pans de muraille et de tour carrée situés derrière le théâtre (3). L'enceinte aurait été constituée de ce côté par deux murs parallèles espacées de six mètres et mesurant chacun 2 m. 75 d'épaisseur. Ils étaient en blocage, reposant sur des blocs de grès, et étaient pourvus de parements. L'intervalle entre les deux murs était rempli de terre (4).

On a dit récemment qu'il n'avait jamais existé de *castrum* à Arras, « ni romain ni autre, avant la fin du IXe siècle » (5). Mais Arras fut, au IVe siècle, le chef-lieu de la *Civitas Atrabatum*, et, d'après la *Notitia Dignitatum*, le *præfectus Laetorum Batavorum Nemetacensium* y résidait.

Il est donc probable que ce lieu fut fortifié.

(1) Ce qu'on a dit au sujet de « l'immense » enceinte d'un *castrum* élevé en 370 (*Dictionnaire histor. et archéol. du départ. du Pas-de-Calais*, t. Ier, 1873, p. 49), ne saurait être accepté.

(2) Harbaville, *Mémorial histor. et archéol. du dép. du Pas-de-Calais*, t. Ier, 1842, p. 40 et 41. Cf. A. Terninck, *L'Artois souterrain*, 1878, t. II, p. 57 à 59 et plan. — Je ne reproduis pas ce plan pour les raisons suivantes. Terninck écrit qu'il a dressé ce plan d'après les indications orales d'Harbaville. Ce serait déjà une source peu sûre. De plus, Harbaville a pu prendre, en plusieurs circonstances, des murs d'édifices antiques pour des restes de l'enceinte. Nous ne pouvons contrôler.

(3) Terninck a donné de ces restes une reproduction médiocre (t. II, pl. XX).

(4) A. Terninck, *Arras gallo-romain*, dans *Bullet. Commission Antiq. du Pas-de-Calais*, t. VI, n° 2, 1886, p. 74 à 76. M. Ad. de Cardevacque n'a fait que répéter ce qu'avait dit Terninck (*Arras fortifié*, dans *Mém. Acad. d'Arras*, 2e série, t. XXII, 1891, p. 129-130.

(5) A. Guesnon, *Les origines d'Arras et de ses institutions*, dans *Mém. Acad. d'Arras*, 2e série, t. XXVII, 1895, p. 184 et s. Dans cet article, d'ailleurs bien fait, l'auteur cite les textes relatifs au *castrum Nobiliacus* dont parle Alcuin.

7. Tournai (Hainaut, Belgique). *Turnacus.* (*Civitas Turnacensium*).

Il y a beaucoup d'incertitudes au sujet de l'enceinte romaine de Tournai. Elle partait peut-être, au Nord-Ouest, de la jonction du quai des Poissonceaux et de la rue des Carliers où l'on a trouvé des substructions en gros blocs reliés par des agrafes de fer (1); elle traversait les rues des Brasseurs et des Clairisses, au carrefour de Saint-Piat, touchait à l'entrée de la Boucherie où ont été mis à jour les fondations d'un mur très épais; de là le tracé rejoignait le beffroi, puis suivait la direction des maisons de la Grand'Place, sur le rang dit des Orfèvres, où la base d'une tour a été reconnue. L'enceinte se dirigeait ensuite vers le Sud, à travers le groupe des maisons comprises entre les rues de Cologne (vestiges d'une tour au n° 12; *Tour l'évêque*) et des Choraux, touchait au vieux Marché au Poisson (traces dans les maisons), à la porte des Verriers et traversait le pâté de maisons entre les rues du Cygne et des Fossés (tour au n° 19) (2), pour aboutir à l'Escaut sur le quai de Notre-Dame, près de la rue des Noirets. Cette enceinte aurait eu trois portes, formait un demi-cercle irrégulier sur la rive gauche de l'Escaut et contenait la cathédrale. Le mur, construit en pierres bleues, était flanqué de tours semi-circulaires (?).

8. Senlis (Oise). *Augustomagus* (*Civitas Silvanectum*).

Les restes de l'enceinte coupés et masqués par diverses propriétés particulières, occupent le quartier le plus élevé de la ville actuelle,

(1) A.-F.-J. Bozière, *Tournai ancien et moderne*, 1864, p. 9 à 13, pl. I, plan avec le tracé supposé. L'auteur donne aussi le tracé d'une enceinte qu'il croit contemporaine de Constantin. Il a reconnu d'ailleurs le côté hypothétique de tout ce qui concerne le Tournai romain.

(2) Bozière, donne de cette tour une figure (p. 9) qui ne laisse voir aucune caractéristique de l'appareil romain. Cette tour est à peu près semblable à celle reproduite par le même auteur (p. 16) et considérée comme appartenant à une seconde enceinte, contemporaine de Constantin. Les deux tours me paraissent postérieures à l'époque romaine.

sur la droite de la Nonnette (1). L'ensemble forme un ovale circonscrit, à peu près, par la place du Change, la rue de l'Apport au Pain, la place du Marché au Blé, la rue Saint-Hilaire, la rue aux Flageards, le carrefour Mauconseil, la rue du Chat-Havet, la place Saint-Maurice, la rue du puits Thiphaine, la place aux Vins,

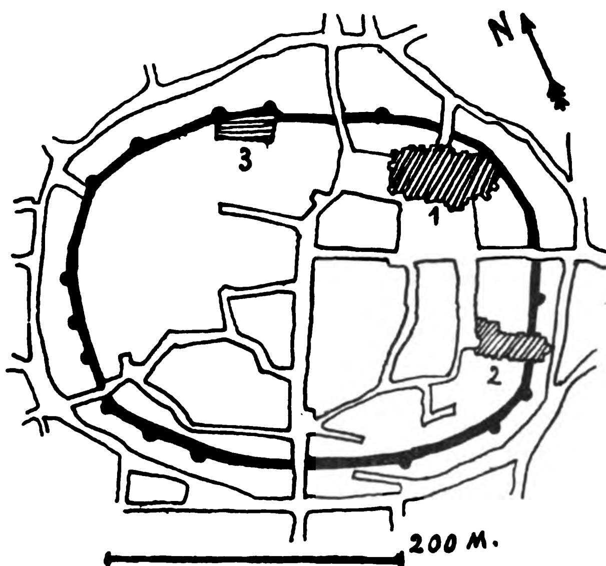


Fig. 26.

1. Notre Dame. — 2. Saint-Frambourg. — 3. Château.

et enfin la rue aux Fromages qui aboutit à la place du Change (*Fig. 26*).

Le grand diamètre de cet ovale, de l'Est à l'Ouest, mesure 312 mètres de longueur et le diamètre transversal, du Nord au

(1) Graves, *Notice archéol. Oise*, 1856, p. 94 à 97; Emm. Woillez, *Album ou Atlas monumental de la Picardie* (dessins), 1856; Emm. Woillez, *Répert. archéol. Oise*, 1862, col. 200-201; Petit, dans *Congrès archéol. de France*, à Senlis, en 1866, p. 30 à 34, fig.; A. de Caumont, même vol., p. 45 à 47; Eug. Müller, *Senlis et ses environs*, 1896, p. 21 et 22; C. Jullian, dans *Rev. Etudes anciennes*, t. V, 1903-1904, p. 35, plan de l'enceinte antique; Ernest Dupuis, *Senlis, monographie-guide,* 2e éd., Senlis, 1905, p. 23, vignette et plan (Cf. 1re éd., 1900, p. 16).

Sud, en a 242. Selon le cadastre la superficie est de 6 hectares 38 ares (1); le périmètre, déterminé par une série de lignes brisées, avait un développement de 840 mètres. Les angles correspondaient à vingt-huit tours distantes les unes des autres de 27 mètres environ.

L'enceinte, avait en moyenne sept mètres d'élévation, et quatre d'épaisseur (2). Elle était fortement assise sur sept ou huit lits de grosses pierres smillées et assemblées à sec (3). Au-dessus, le mur était composé de moellons noyés dans un bain de chaux et de mortier; les parements extérieur et intérieur étaient formés de pierres cubiques ou rectangulaires allongées, séparées par des assises horizontales de trois tuiles.

Seize tours subsistent encore, mais la plupart sont couvertes d'un enduit. Trois s'élevaient bien entières à la hauteur de la place au Blé. Aujourd'hui les plus intéressantes sont celles de l'Évêché (maintenant Musée archéologique) (4) et du château, qui est la propriété du comte Turquet de la Boisserie (5). Divers auteurs ont dit que le *prætorium* du gouverneur romain touchait à l'emplacement du vieux château, qui a servi, pendant plusieurs siècles, de résidence royale. D'après Graves, il formait un rectangle de 27 mètres sur 18, construits en murs d'une grande épaisseur à l'intérieur desquels était ménagé un chemin voûté (6). Cette construction

(1) On a dit 8 hect. 55 ares (*Grande Encyclop.*, t. XXIX, p. 995). Mais cette donnée paraît moins sûre.

(2) Dans certaines parties, je crois que cette épaisseur n'atteint pas 3 mètres; mais on ne peut vérifier l'état des parements.

(3) Les assises de grosses pierres sont en général cachées par le sol qui est exhaussé de plus de 2 mètres. On distingue la base en gros appareil dans une des tours du jardin du comte Turquet de la Boisserie. — Je ne crois pas que des fouilles, pratiquées à la base de l'enceinte de Senlis, puissent donner beaucoup de débris de monuments antérieurs. Les constructeurs de la muraille n'avaient pas, en effet, à se préoccuper de trouver des matériaux, car la colline où s'élève la cité est percée, en tous sens, de carrières qu'on retrouve sous les caves des maisons. Voy. cependant plus loin ce qui concerne une porte démolie en 1805.

(4) Un bon dessin de cette tour a été publié dans le *Congrès archéol. de France*, XLIV[e] s., à Senlis, en 1877, p. 437 (reprod. par R. Charles, dans *L'enceinte gallo-rom. du Mans*, 1882, pl. I).

(5) Entrée, place Saint-Maurice, n° 2.

(6) Cf. *Congrès archéol.*, XLIV[e] s., 1877, p. 441, fig. (La moitié du monu-

massive, défendue par trois tours carrées, a dû être remaniée; mais elle a, en effet, des parties antiques caractérisées par plusieurs assises de gros appareil (angle Nord-Est de la propriété Turquet de la Boisserie). Les restes du château royal sont à l'Ouest du parallélogramme dit *prætorium* et s'appuient sur la muraille romaine dont on voit un pan de courtine entre deux tours rondes assez bien conservées (1), surtout l'une dont on voit encore deux étages au-dessus de la partie pleine (*Pl. X*) (2). La cathédrale et l'église Saint-Frambourg sont contigues à l'enceinte.

On n'a conservé le souvenir que de deux portes, à l'Est et au Sud. Vers 1805, lorsqu'on démolit les deux tours qui défendaient la porte de Reims ou *de Mello* (*porta Melloti* dans un titre de 1257) (3), à l'Est, on découvrit les fondations formées de gros blocs, chargés de sculptures, de bustes, de fragments de statues dont quelques unes conservaient les traces de dorure. Ces matériaux servirent pour la plupart à bâtir deux maisons dans le voisinage.

La porte du Midi (de Paris), rue du Châtel, détruite depuis plusieurs siècles, s'appelait d'abord *porta panis* (*porta ubi panes ven-*

ment dessiné est seule visible sur le terrain; elle est difficile à examiner à cause des arbres voisins).

(1) On trouvera des plans du rez-de-chaussée et du premier étage du château, avec l'indication des parties antiques, dans le *Congrès archéol. de France*, XXXIII° s. à Senlis, en 1866, p. 36 et 37; une vue des tours est à la p. 38 (c'est la même que celle de l'*Ere gallo-romaine* de Caumont, 2° éd., p. 639). Cf. une lithographie ancienne par Delaval (Dép. des Estampes, Bibl. Nat., Va 145. Ce volume contient un plan ancien). Un bon dessin de Bouet (angle Sud-Ouest de la tour, façade intérieure) a été publié dans le *Congrès arch.*, 1877, p. 439 (= R. Charles, *op. cit.*, pl. II). On connaît une vue médiocre pour l'ensemble de ce côté de l'enceinte dans Taylor (*Voy. pittor.*, *Picardie*, t. III).

Il y a une photographie de l'extérieur des tours (Giraudon, éd.). Il y a aussi des cartes postales avec la vue des deux tours et de la courtine, face extérieure (marque E. V. F., Senlis [Vignon fils]; papeterie Otter, Senlis; A. Rochereau, Senlis); une autre avec la même vue prise plus à l'Ouest et préférable pour la tour qui fait corps avec le château du moyen âge (Otter); puis des vues des parties carrées de cette même tour, façade intérieure et côté occidental (Vignon, fils; Rochereau; B. F [Berthaud]); sur une autre carte postale, représentant « La fausse Porte », on distingue le côté d'une tour avec les chaînes de briques (Otter).

(2) Cet excellent cliché m'a été prêté obligeamment par M. E. Lefèvre-Pontalis.

(3) Porte dite aussi *des Bêlants* (E. Müller, *loc. cit.*, p. 22).

duntur), d'où la rue a pris le nom d'*apport au pain*. Plusieurs poternes et autres ouvertures furent pratiquées à des époques diverses dans la muraille antique. C'est au XV[e] siècle que l'enceinte romaine commença d'être détruite. Les archives de la ville de Senlis conserve une lettre de Louis XI (13 mai 1477), dans laquelle le roi se plaint que la démolition des anciens murs soit peu avancée et ordonne d'y travailler rapidement, à corvée, ainsi qu'aux nouvelles fortifications (1). L'enceinte a porté au moyen âge le nom de *mur sarrazin* (2).

9. Beauvais (Oise). *Cæsaromagus.*
(*Civitas Bellovacorum*).

A diverses époques, en 1660, en 1701, on découvrit, près du palais épiscopal et place Saint-Michel, des pierres énormes, sculptées, appartenant évidemment à l'enceinte antique (3).

En creusant une cave dans le mur antique rue du Théâtre, en 1839, on mit à jour des fragments de sculpture, un tambour de colonne, un fragment d'une frise décorée d'arcs et de feuillage, un fragment de bas-relief portant une main.

La ville romaine, formant la *Cité*, à l'angle Nord-Ouest de la ville moderne, était désignée au moyen âge sous le nom de *Chastel* (*Castellum*). Loysel a donné un tracé de l'enceinte (4), qui formait un parallélogramme dont l'un des côtés serait remplacé par une ligne brisée. Le côté principal, au Sud-Est, avait 360 mètres de longueur depuis la petite rue de la Frète jusqu'à celle du Petit-Thérain ; le côté Sud-Ouest, 250 mètres environ de la rue de la

(1) Graves, *op. cit.*, p. 97.

(2) Un titre de l'église de Saint-Rieul, daté de 1237, où il est question d'un cens, porte : « subtus murum Sarracenorum ».

(3) D[r] Daniel, *Notice sur l'anc. cité de Beauvais*, dans *Mém. Soc. acad. de l'Oise*, t. II, 1852-1855, p. 9-53, 377-401, 507-536, plan, pl. I (relevé soigné des restes de l'enceinte antique ; certains détails concernent plutôt une enceinte postérieure) ; Graves, *Notice archéol. Oise*, 1856, p. 79-84 ; E. Woillez, *Répert. archéol. Oise*, 1862, c. 17 (résumé insuffisant) ; l'abbé Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-rom.*, 1861, p. 31 à 38 et *passim* (Extr. du *Bullet. monum.*). Cf. L. H. Labande, *Hist. de Beauvais et de ses inst. commun.*, 1892, p. 3.

(4) Ant. Loysel, *Beauvais ou Mémoires de Beauvoisis*, 1631, p. 34.

Frète à la rivière, dans le prolongement de la rue du Théâtre; la face opposée, Nord-Est, avait 260 mètres de la rue du Petit-Thérain jusqu'à la rue Sainte-Marguerite; de l'extrémité de cette rue à la porte Limaçon, côté Nord-Ouest, 140 mètres, et de cette porte, pour rejoindre au Sud la ligne du Nord-Ouest, le mur

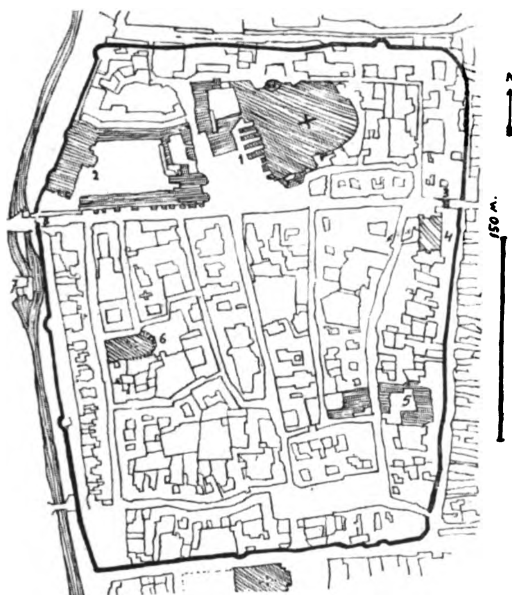


Fig. 27.

1. Cathédrale Saint-Pierre. — 2. Palais de Justice (ancien palais épiscopal). 3. Ancienne porte *Gloria Laus.* — 4. Emplacement de l'ancienne église collégiale Saint-Barthélemy. — 5. Emplacement de l'ancienne église Saint-Pantaléon. — 6. Ancienne église collégiale Saint-Nicolas. — 7. Moulin de Limaçon. — 8. Ancienne porte Limaçon.

devait avoir 260 mètres (*Fig.* 27). En somme le périmètre atteignait 1,270 mètres (1) et la superficie 10 hectares 40 ares, qui étaient peut-être environnés de fossés remplis d'eau.

Avant 1844, on voyait encore dans le mur Sud-Est une arcade

(1) La mesure de 320 toises (environ 625 mètres), donnée par le Dr Daniel (*loc. cit.*, p, 15) est sûrement inexacte.

nommée *Gloria-Laus*, qu'on considérait autrefois comme la *Porte du Châtel* (1). A l'opposé était la porte Limaçon (2).

On a considéré comme le *prætorium* la massive tour carrée, située près de la cathédrale et appelée le beffroi; elle fut démolie après la Révolution. D'après la description qu'on en a donnée (3), je crois que ce monument n'était pas romain.

Louvet assure que les tours et la muraille de l'enceinte furent détruites lors du siège de Beauvais par Louis-le-Gros (4). Le côté occidental fut reconstruit après le siège des Bourguignons en 1472.

Jusqu'en 1846, on voyait encore trois tours et des parties de murs, de 2 m. 20 à 2 m. 50 d'épaisseur, revêtus d'un parement de pierres régulières. Le mur intérieur était constitué par un blocage; le massif était divisé horizontalement par des cordons de briques espacés de 1 m. 30 à 1 m 45 (5), dépassant légèrement le parement; l'épaisseur totale était de 2 m. 30 à 2 m. 60.

A deux mètres environ en arrière de ce mur on en a trouvé un second semblable, mais moins épais. Louvet dit que l'espace intermédiaire formait une allée dans laquelle deux hommes pouvaient marcher de front (6). On en aurait reconnu des restes dans la rue Beauregard et près de la place Saint-Michel. Selon quelques observateurs, cette allée souterraine suivait non seulement le mur d'enceinte mais rayonnait aussi à l'intérieur de la place (7).

Les tours de Beauvais étaient saillantes de plus d'un demi-diamètre; le diamètre de quelques-unes aurait eu seulement

(1) D'après la description qu'on en a donnée, je pense que cette porte avait déjà subi d'importantes modifications (voy. Daniel, *loc. cit.*, p. 20). La porte de la Frète, près du Pont-d'Amour, fut pratiquée à une basse époque.

(2) Daniel, *loc. cit.*, p. 22; cf. du même, *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*, t. IV, 1859, p. 701.

(3) Voy. Daniel, *loc. cit.*, p. 25.

(4) Pierre Louvet, *Hist. de la ville et cité de Beauvais et des Antiquités du Beauvoisis*, 1631, t. Ier, p. 48.

(5) L'abbé Barraud dit qu'il y avait quatre assises de deux briques avec 1 m. 50 à 1 m. 60 d'intervalle entre ces cordons de briques (*op. cit.*, p. 34).

(6) Louvet, *op. cit.*, t. Ier, p. 109. Le Dr Daniel n'a pu vérifier l'existence de cette galerie et a émis des doutes sur l'exactitude des observations antérieures.

(7) M. Borel, cité par le Dr Daniel, *loc. cit.*, p. 38; Barraud, *Beauvais et ses monuments*, 1861, p. 34. Le Dr Daniel a retrouvé beaucoup de ces souterrains (*loc. cit.*, p. 384, 386, 387 et s., 518).

3 m. 25 à 3 m. 90. Elles étaient distantes de 26 mètres environ (1). Celles des angles étaient carrées, selon Louvet (une à la maison Lecat, angle Nord-Est; une au Séminaire, Nord-Ouest; une à la poterne Saint-Germer, Sud-Ouest; enfin près du Pont-d'Amour).

Devant le moulin de Limaçon, au niveau de l'eau, on voyait autrefois les fondations de la muraille constituées par d'énormes blocs, juxtaposés, sans ciment.

Il est probable que beaucoup de matériaux de l'enceinte provenaient d'un temple de Bacchus élevé sur le Mont Capron. Ainsi en coupant la muraille sur laquelle était bâti l'ancien séminaire, du côté de l'Évêché, on trouva le chapiteau d'une colonne dont la base avait été découverte au Mont Capron, en 1636 (2). Dans une autre cave pratiquée sous l'enceinte on voyait aussi un bas-relief avec un personnage dont la tête était sur une autre partie de la pierre, encastrée dans le mur d'une maison voisine.

Arcisse de Caumont avait étudié l'enceinte murale de Beauvais en 1829 et en 1844 (3). Il y revint en 1859 et constata qu'on avait démoli la partie des murs dessinée par lui en 1829, et qui était comprise entre la porte de Gournay et la place Saint-Louis (côté Ouest) (4). Son dessin est resté le seul souvenir (5) de cette partie détruite, qui se composait d'une courtine entre deux tours cylindriques : trois chaînes de briques coupaient le revêtement de petit appareil. Une des tours avait été percée d'une fenêtre et utilisée pour l'habitation.

L'abbé Barraud a raconté comment le rempart parallèle à la rue Saint-Nicolas, entre la rue du Théâtre et la porte Limaçon, fut démoli par ordre du conseil municipal de Beauvais, malgré l'in-

(1) Le D[r] Daniel a étudié des tours qui avaient un diamètre de 10 à 12 mètres; il a dit qu'elles étaient distantes de 80 mètres (*loc. cit.*, p. 17).

(2) D. Grenier, Introduction à l'*Hist. génér. de la prov. de Picardie*; abbé Barraud, *op. cit.*, p. 5.

(3) Cf. *Bullet. archéol. du Comité histor.*, t. I, 1843, 2[e] partie, p. 331.

(4) *Cours d'antiq. monum.*, 2[e] partie, pl. XX, fig, 1. Cf. *Ere gallo-rom.*, 2[e] éd., p. 632, et *Congrès archéol. de France*, XXXIII[e] s. à Senlis, en 1877, p. 43.

(5) A dire vrai il y a une autre figure d'une partie de ce mur avec une tour, dans le tome III de la *Picardie* du baron Taylor (*Voy. pittor. anc. France*); mais cette figure est mauvaise.

tervention du Comité des arts et monuments, de 1842 à 1845 (1).

En 1859, les parties les mieux conservées se trouvaient du côté du Sud. On y voyait une tour assez élevée et des pans de mur, sur le bord de la rue, à l'Ouest du Théâtre. Sous l'Évêché, et plus loin, du côté du Nord, on trouvait des parties bien reconnaissables. Dans la rue du Petit-Thérain des restes de la muraille romaine servent de soubassement à des maisons et à une tour. De même le Dr Daniel a reconnu que le mur antique supportait de nombreuses maisons des rues du Cloître Saint-Pierre, Notre-Dame et des Flageots et de la place Saint-Michel (2). Aujourd'hui, au Nord-Est, il reste encore des fragments de colonne engagés dans la maçonnerie (3).

En 1905, on a reconnu l'appareil allongé antique dans une tour située dans une cour, à trente mètres environ du chevet de la cathédrale (4).

Au moyen âge l'enceinte antique portait le nom du *mur sarrazin* (5).

10. Amiens (Somme). *Samarobriva*. (*Civitas Ambianensium*).

Il est certain qu'Amiens, ville importante de la seconde Belgique, où Magnence (350-353) frappa des monnaies (6), eut une enceinte. Sulpice Sévère, dans la vie de saint Martin, mentionne, à une date qui correspond à 356 environ, la « portam Ambianen-

(1) Barraud, *op. cit.*, p. 36 à 38. Cf. *Bullet. archéol. du Comité des arts et monuments*, t. II, 1842-43, p. 293 et 294.

(2) *Bullet. monum.*, t. XXV, 1859, p. 16, fig.; Daniel, *loc. cit.*, p. 34, 376, 396 et *passim*. La Société d'archéologie, à Beauvais, conserve un dessin d'une belle tour qui existait au n° 26 de la rue Saint-Nicolas. C'est évidemment celle dont M. Danjou demanda vainement la conservation (*Bullet. Soc. Antiq. de Picardie*, t. II, 1844-1846, p. 190 à 197).

(3) Renet, dans *Mém. Soc. acad. d'archéol. de l'Oise*, t. XVII, 1re partie, 1901, p. 73. — Cf. *Journal de l'Oise*, 13 avril 1873.

(4) Communication de M. E. Lefèvre-Pontalis.

(5) L. H. Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales*, 1892, p. 3.

(6) H. Cohen, *Descr. méd. impér.*, 2e éd., t. VIII, p. 13, n° 29, fig. ; avec la marque AMB à l'exergue. On a aussi des pièces de Décence, avec la même marque.

sium civitatis (1) ». D'ailleurs la *Notitia Dignitatum* parle de la fabrique d'épées et de boucliers établie en cette ville (2). D'Anville (3) a déjà rapproché la mention de cette fabrique et un passage de la relation du martyre de saint Firmin, évêque d'Amiens, où il est question d'une *porta Clypeana* (4).

Mais ce rapprochement ingénieux n'est pas probant, car il faut se souvenir que plusieurs arcs, encastrés dans des murailles de villes de la Gaule, avaient une frise ornée d'armes et parmi lesquelles on voit de nombreux boucliers (Par exemple à Langres).

On a voulu retrouver le souvenir de la manufacture antique dans les termes appliqués au moyen âge à un moulin : *molindinum incidens ferrum*. Et l'on a placé la porte *Clypeana* au Sud, au lieu dit « le Bloc », en rappelant que la rue du Bloc a porté les noms de rue de la Fabrerie, de la Heaumerie, puis de la Fourbisserie (5).

Divers auteurs ont considéré comme une construction romaine le *Châtelet* qui fut pris en 950, par Hugues, comte de Paris, et démoli aux XV[e] et XVI[e] siècles (6). Il était situé près de la rue des Vergeaux.

Voici les renseignements trop succincts, qu'on a recueillis sur l'enceinte romaine d'Amiens. Le mur qui longeait la rue Gresset, appelée autrefois « des Fossés-Saint-Merry », se voyait encore récemment à la terrasse qui soutient l'ancienne salle du bailliage ou Malmaison, et dans les maisons n[os] 16 et 18. Dans la première, l'enceinte était formée d'assises de pierres séparées par des cordons de briques (7). A la place Périgord existaient des murs très solides qui dessinaient un angle aigu à la rencontre des rues

(1) *Vita B. Martini*, III, 1 (*Patrol. Lat.*, t. XX, c. 162). Cf. Greg. Tur, *De virt. S. Martini*, I, 17; éd. Arndt, p. 598.

(2) *Not. Dign.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 146 : « F. Ambianensis spataria et « scutaria ».

(3) D'Anville, *Notice anc. Gaule*, 1760, p. 574.

(4) Le texte exact est : *ad portam Clippianam* (ou *Clipianam*. — *Acta SS.*, Sept., t. VII, p. 54 ; cf. p. 41).

(5) A. Goze, *Les enceintes successives d'Amiens*, Amiens, 1854 (Extr. du journal le *Commerce de la Somme*), p. 4 à 6. L'auteur s'appuie sur les renseignements fournis par les manuscrits d'Achille Machart, conservés à la Bibliothèque communale.

(6) A. Goze, *loc. cit.*, p. 14; cf. H. Dusevel, *Hist. d'Amiens*, 1848, p. 63.

(7) A. Goze, *loc. cit.*, p. 13 et 15.

des Vergeaux et des Sergents. La muraille sur la rue Saint-Denis s'ouvrait par la porte aux Jumeaux (on y voyait Romulus et Remus allaités par la louve) (1).

A partir de la porte « Clypéenne » (supposée au Bloc), le rempart suivait le canal des Rinchevaux puis la rue du Don, passait ensuite entre les deux canaux de la rue des Clairons et rejoignait la porte du Grand-Pont en décrivant une courbe. De là il tournait pour regagner la rue des Tanneurs et la porte « Clypéenne » (2).

Le Musée de Picardie conserve un bas-relief trouvé dans une cave du Marché-aux-Herbes, qui représente un cavalier et des fantassins combattants (3). Peut-être cet intéressant débris provient-il du soubassement de l'enceinte?

11. Thérouanne (Pas-de-Calais). *Tarvanna* ou *Tarvenna* (*Civitas Morinorum*).

Chef-lieu de la *Civitas Morinorum*, Thérouanne eut probablement une enceinte antique, élevée aux IIIe et IVe siècles. La cathédrale repose sur des substructions gallo-romaines et sur les vestiges d'une ancienne basilique (4). Des fouilles récentes ont ramené au jour des sculptures et une inscription de Gordien III, qui se termine par [Civi]TAS MORINOR (5). On a dit que la cathédrale n'était pas tangente à l'enceinte de la ville (6). Si cela est vrai pour le mur du moyen âge, nous ne pouvons assurer qu'il en fût de même à l'époque romaine, car aucun reste certain de la muraille antique n'a été découvert jusqu'à ce jour.

(1) Sur le monument de Reims dit « Porte de Mars » il y a aussi un bas-relief représentant la même scène, qui avait déjà attiré l'attention de Flodoard (*Hist. Remensis ecclesiæ*, l. I, c. 1).

(2) A. Goze, *loc. cit.*, p. 16 et 17. Ce tracé me paraît dénué de certitude. D'ailleurs Goze a cru qu'Amiens antique était constituée par deux villes distinctes, gauloise et romaine, ce qui n'est pas vraisemblable.

(3) *Catal. des obj. d'antiq. dans le Musée de Picardie*, Amiens, 1876, p. 43, n° 226.

(4) *Bullet. Commission départ. du Pas-de-Calais*, 1899, p. 426.

(5) *C. I. Lat.*, t. XIII, 1re partie, 3560.

(6) C. Enlart, dans *Bullet. archéol. du Comité*, 1906, p. XLIII.

12. Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). *Gesoriacus*, puis *Bononia* (*Civitas Bononiensium*).

L'enceinte de cette ville existait déjà en 293, car Constance Chlore en fit le siège et un auteur de la fin du IIIe siècle se sert de l'expression *Gesoriacensibus muris* (1). Ces remparts furent sans doute à peu près détruits quand Boulogne fut prise et incendiée par les Normands en 888. Toutefois, bien que les murs, qui existent actuellement, aient été élevés évidemment au moyen âge, il paraît prouvé que le tracé de cette enceinte (2) a suivi celui du *castrum* romain, dont les fondations ont sans doute été utilisées, ainsi qu'on peut le voir à quelques places. L'enceinte médiévale renferme la cathédrale Notre-Dame (angle septentrional), le château (angle Nord-est), la mairie (à peu près au centre), le palais de Justice et la prison, enfin tout ce qu'on nomme la « haute ville », située sur un mamelon escarpé de toutes parts, et ayant gardé la forme d'un quadrilatère percé de quatre portes. On a retrouvé, sur plusieurs points, les substructions de l'enceinte romaine, composées de cailloux de la plage noyés dans un ciment rougeâtre. A la porte des Dunes on voyait, avant 1880, deux pilastres romains, surmontés de chapiteaux, qui ont été transportés au Musée. Les soubassements en gros blocs sont encore visibles, à l'extérieur, au pied de la tour qui fait l'angle des remparts au-dessus de la rue des Pipots (côté Nord-Ouest (3).

Une étude sérieuse a été faite de la muraille romaine, au cours du percement de la passerelle de la Porte-Neuve, au Nord-Est dans le terre-plein du rempart (4). On a trouvé une première assise

(1) [Eumène] Panégyrique de Constance César, § 6 (éd. Baehrens, V, p. 135). Sous Constant Ier, en 343, le nom officiel de la cité est *Bononia*, ainsi qu'on le voit sur un médaillon (Cohen², n° 331 ; *Rev. Num.*, 1906, pl. IV, 4).

(2) Voy. la figure d'un côté de cette muraille dans Taylor, *Voyages pittor. anc. France*, *Picardie*, t. III.

(3) A. de Caumont, *Le castrum gallo-romain de Boulogne-sur-Mer*, dans *Bullet. monum.*, t. XXVIII, 1862, p. 268-271, fig.; A. Lefebvre et Cousin dans *Congrès archéol. de France*, XXVIIe s. à Dunkerque, en 1860, p. 256 à 258; *Dictionnaire histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, 1880, t. Ier, p. 22 à 38. Cf. *Congrès archéol. de France*, à Arras, en 1880, p. 294.

(4) Ces fouilles ont été faites à l'instigation de M. le Dr E.-T. Hamy, qui en

de 1 m. 70 d'épaisseur en gros galets ronds et pierres de mer, noyés dans un massif d'argile bleue. Sur cette base étaient entassés sans ordre des débris de monuments, juxtaposés sans mortier. On peut voir des matériaux de cette nature dans un pan de muraille, à droite de la Porte Neuve. Ce soubassement, haut de 1 m. 50, avait 6 mètres d'épaisseur. Au dessus, il restait plus de 5 mètres de hauteur d'une maçonnerie formée de galets, de pierres de mer et de quelques fragments de roche, réunis par un ciment renfermant de la brique pilée (1).

On peut assurer que les fronts Nord-Ouest et Nord-Est de la haute ville actuelle correspondent exactement à deux faces du *castrum*; mais le reste de l'enceinte antique a disparu dans les remaniements exécutés sous Philippe Hurepel au XIIIe siècle. Selon M. Hamy, le front Sud-Est devait être à quelques mètres en dehors de la muraille du moyen âge et le front Sud-Ouest fort près du ravin qui se précipite vers la Liane. Le parallélogramme allongé, — forme la plus fréquente des *castella* romains, — pouvait mesurer 420 mètres environ pour les côtés longs (dirigés du Nord-Est au Sud-Ouest) et 300 mètres pour les petits côtés (dirigés du Nord-Ouest au Sud-Est). Le périmètre peut donc être évalué à 1440 mètres.

La rue de Lille est l'ancienne *via decumana*.

Au *castrum* se rattache une seconde enceinte qui couvrait une partie de la ville basse et du port; le mur occidental a été reconnu rue du Collège; le mur oriental était appelé autrefois *murs sarrasinois*. Entre ces deux murailles était situé l'amphithéâtre. L'époque de la construction de ces murs doit être assez basse.

On sait que Boulogne était le port d'attache de la flotte romaine, qui y a laissé de nombreux souvenirs (2).

a donné une description très précise dans l'ouvrage suivant : *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise; 1899, XXVIIIe Congrès de l'Association franç. pour l'avanc. des Sciences.* Boulogne, 1899, t. Ier, p. 37 à 43. Cf. V.-J. Vaillant, *Le rempart romain de B.*, dans *Mém. Soc. acad. arrond. de Boulogne-s.-Mer*, t. XVII, 1895-1896, p. 470 à 482.

(1) E.-T. Hamy, *loc. cit.*, p. 38, fig. 18 : Coupe du rempart romain à la poterne de la Porte Neuve ou Flamengue.

(2) Cf. V.-J. Vaillant, *Classis Britannica, Classis Samarica, Cohors I Morinorum; Recherches d'épigr. et de Num.*, Arras, 1888, 8°, pl.

13. Cassel (Nord). *Castellum Menapiorum.*

A diverses reprises, il a été question d'une enceinte romaine à Cassel (1). A dire vrai, il subsiste un fragment des murs du *castellum* au Nord-Ouest de la terrasse de l'ancien château du moyen âge. On y aurait reconnu aussi une tour romaine (2). Mais ces débris ne sont pas suffisants pour qu'on puisse établir que Cassel fut une ville véritable ou simplement un fort. Ce qui ferait présumer que Cassel fut un centre assez important (3), c'est qu'elle formait le carrefour de sept routes romaines (*Steenstraete*) qui allaient à Aire, à Thérouanne, au pont d'Estaire, à Boulogne par Watten, à Mardyck, à Zuydcoote, et à Poperingue.

III. *Provincia Germania prima.*

1. Mayence (Hesse). *Mogontiacus.* (*Civitas Mogontiacensium*).

Le *castrum* devait s'étendre vers le Nord, au-delà de la vieille ville, et comprendre au Sud la citadelle actuelle. La colline qui surplombe la ville a probablement tiré de ces constructions romaines son nom actuel, *Kästrich*. Le plan polygonal, donné au XVIIIe siècle par l'historien de Mayence, Fuchs, ne repose sur aucune donnée sérieuse; celui que Lehne a dressé en 1806 présente un carré qui est admissible. Le côté principal de l'enceinte, tourné vers le Rhin, s'étendait jusqu'à l'Altenweiber-Graben où l'on a reconnu la muraille. L'enceinte passe sous le chœur de l'église Saint-Étienne, traverse la Gaugasse et arrive à la tour Alexandre. De là jusqu'au Linsenberg, on a retrouvé des substructions; l'enceinte se dirigeait ensuite vers le Sud. On ne connaît

(1) *Congrès archéol. de France,* XXVIIe s. à Dunkerque, en 1860, p. 256. Cf. de Smyttère, *ibid.*, p. 195.

(2) P.-J.-E. de Smyttère, *Topographie histor.*, *phys.*, *stat. et médic. de Cassel*, 1828, p. 70 et 93.

(3) Un sceau de Cassel, en 1248, représente encore une double enceinte crénelée et une tour. On retrouve ce type dans les armoiries de la châtellenie (*Bullet. Commission histor. Nord*, t. VII, 1863, p. 146).

pas la direction et la longueur du côté méridional de l'enceinte. Les côtés longs (Est et Ouest) mesuraient environ 1,000 « pas »; les petits côtés, au moins 100. L'épaisseur de la maçonnerie était d'au moins 1 m. 65; on a relevé aussi une épaisseur de 3 mètres sur d'autres points. Le côté oriental, faisant face à l'ennemi, était constitué par deux murs de ce genre, dont l'intervalle, ayant aussi 1 m. 65 et même plus, était rempli de terre.

Une porte, conduisant au Rhin, devait exister au bas de la Gaugasse, à côté de l'Adlergasse. L'emplacement des autres portes est encore moins certain (1).

A diverses reprises, on a recueilli, dans les murs de Mayence, surtout dans la région du *Kästrich*, beaucoup d'inscriptions, de tronçons de colonnes et des sculptures (2). Assurément beaucoup de ces monuments avaient été employés comme matériaux dans les murs élevés vers 1200, mais on a eu raison de dire que la partie inférieure de la maçonnerie remontait probablement au IIIe siècle (3), au moins pour quelques parties.

Mayence était réunie par un pont au *castellum* construit sur la rive droite du Rhin (aujourd'hui Castel). On a trouvé en 1862, dans la Saône, à Lyon, un essai en plomb de médaillon qui représente l'enceinte, sur laquelle on lit MOGONTIACVM, réunie au *castellum* (CASTEL) par un pont sur le fleuve, qui est désigné par FL. RENVS. Sur le pont on voit un empereur qui se dirige vers la ville ; il est précédé de deux Victoires. Dans la partie supérieure, on voit deux empereurs (probablement Dioclétien et Maximien Hercule), entourés de soldats et de suppliants (*Pl. XXI, fig. 4*) (4).

(1) Karl Klein, *Das römische Mainz*, Mainz, 1869, p. 5 et 6 (Aus dem *Programm des Grossherzoglichen Gymnasiums zu Mainz 1869*). Sur le peu de certitude du tracé de l'enceinte de Mayence, voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 1905, p. 302.

(2) Voy. surtout au *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, les nos 6669, 6671, 6679, 6686, 6686 a, 6687, 6692, 6707, 6710, 6711, 6715, 6737, 6747, 6749, 6752, 6754, 6762, 6800 à 6802.

(3) Friedrich Schneider, dans *Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. G. u. K.*, 1886, col. 196 à 200; K. Zangemeister, dans *Westd. Z. f. G. u. K.*, t. XI, 1892, p. 294-295.

(4) Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catal. des bronzes ant. de la Bibl. nat.*, 1895, p. 370, no 849. Ajoutez à la bibliographie, *C. I. Lat.*, t. XIII,

Mayence fut un point de concentration important pour les armées romaines. La *legio XIII Gemina* et la *legio XVI Gallica* y résidèrent sous Auguste; la *legio XXII Primigenia* y tint garnison sous Claude; la *legio IIII Macedonica*, depuis Claude jusqu'à Galba; la *legio XXI Rapax*, sous Vespasien; la *legio I Adjutrix*, de Domitien à Trajan (1). Au IVe siècle, Mayence était la résidence du *dux Mogontiacensis*, qui, d'après la *Notitia Dignitatum*, avait sous ses ordres onze *præfecti* dont les troupes cantonnaient à *Saletio* (Seltz), *Tabernæ* (Rheinzabern), *Vicus Julii* (Germersheim, au confluent de la Queich et du Rhin), *Nemetes* (Spire), *Alta Ripa* (Altrip, près de Mannheim), *Vangiones* (Worms), *Mogontiacus*, *Bingium* (Bingen), *Bodobriga* (Boppard), *Confluentes* (Coblenz) et *Antunnacus* (Andernach).

2. Strasbourg (Alsace-Lorraine). *Argentoratum.* (*Civitas Argentoratensium*).

L'enceinte romaine de Strasbourg formait, d'après Silbermann, qui a pu l'étudier dans la première moitié du XVIIIe siècle, un quadrilatère de 420 mètres sur 540 environ (2), dont les quatre angles correspondaient à l'église Saint-Étienne, à la Préfecture, à

2e partie, p. 298. Cette pièce a été reproduite aussi dans la *Nouv. hist. de Lyon* de Steyert.

(1) Voy. les références dans *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Legio* (R. Cagnat), p. 1075 et s.

(2) Silbermann, *Local Geschichte der Stadt*, Strasbourg, 1775. — La vieille chronique de Königshoven (Ed. Schilter, Strasbourg, 1698, p. 271) dit qu'Adelbert, en fondant l'abbaye de Saint-Étienne, dans la première moitié du VIIIe siècle, transforma le château païen. Une charte de Lothaire, en 845, parle des possessions « inter ruinas veteris Argentorati » (Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. Ier, p. 210, et dans l'édition donnée par L. W. Ravenez (Mulhouse, 1849), t. Ier, p. 525 (la figure de la *Notitia Dignitatum*, t. II, pl. II, est mauvaise); *Alsatia diplomatica*, t. Ier, p. 81). — Sur l'enceinte, voy. aussi J.-G. Schweighæuser, *Mém. sur les Antiq. rom. de Strasbourg...*, Strasbourg, 1822, in-8e (Extr. des *Mém. Soc. des Sc., agr. de Str.*, t. II, 1823, 240-291), et Cel de Morlet, *Notice sur l'enceinte d'Argentoratum*, Strasbourg, 1861, in-8o, fig. et 2 pl. (Extr. du *Bullet. Soc. Conserv. monum. d'Alsace*, t. IV, 1860-61, p. 29); *Bullet. monumental*, t. XXVI, 1860, p. 586; F. de Apell, *Argentoratum* dans *Bullet. Soc. d'Alsace*, t. XII, 1884, p. 64; *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 1905, p. 144, et nos 5972 et 5984, inscriptions trouvées dans la muraille.

la place du Temple-Neuf et au bâtiment des Grandes-Boucheries, près du pont du Corbeau (*Fig. 28*). Le côté oriental partait du couvent de Saint-Étienne et, jusqu'à la Préfecture, on pouvait suivre le tracé du mur antique, indiqué par les restes de la muraille du XIIIe siècle édifiée sur les fondations romaines. La muraille traversait la rue des Pierres où il en subsiste encore quelques traces entre les maisons nos 5 et 7 (1).

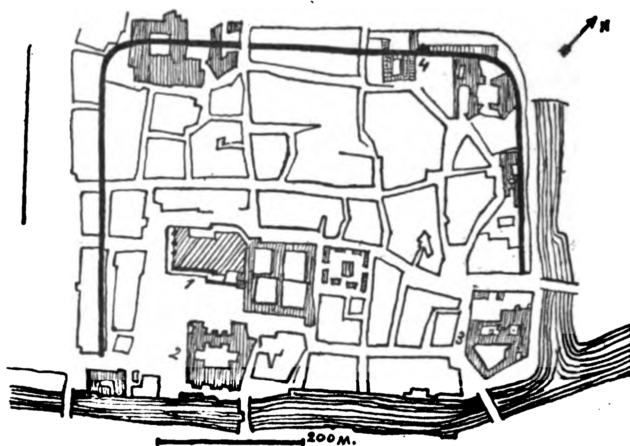


Fig. 28.

1. Cathédrale. — 2. Évêché. — 3. Saint-Étienne. — 4. Tour romaine.

Sur l'emplacement de l'hôtel qui a servi à la Préfecture au XIXe siècle, Silbermann a retrouvé une tour, vers 1730. Dans les années suivantes il reconnut les substructions de la muraille antique dans les fondations des maisons qui bordaient vers l'Ouest l'ancien cimetière du Temple-Neuf (2), sous lequel se prolongeait

(1) Ad. Seyboth, *Strasbourg histor. et pittoresque...*, Strasbourg, 1894, p. 2.

(2) Après avoir traversé la place Broglie et le Gymnase protestant, l'enceinte forme un angle arrondi sous les façades des maisons nos 11 à 14 de la place du Temple-Neuf (Ad. Seyboth, *op. cit.*, p. 3). Le mur ne se serait pas étendu vers l'Ouest autant que Silbermann l'a indiqué sur sa planche I. En se dirigeant vers le Sud, l'enceinte passait peut-être par la place du Marché-Neuf, derrière le Fossé des Tailleurs et au milieu de l'îlot de maisons formé par les numéros pairs de la ruelle de l'Hôpital et les numéros impairs de la rue du Maroquin.

l'enceinte après avoir passé sous le cloître de Saint-Guillaume, Silbermann remarqua que les angles Nord-Ouest et Nord-Est étaient arrondis; il retrouva les restes d'une voûte souterraine et d'une tour cylindrique extérieurement, puis suivit les fondations de l'enceinte à travers les bâtiments de derrière des maisons qui formaient les Grandes arcades au XIXe siècle, sous les maisons situées entre la rue dite le Fossé aux Tailleurs et le marché aux Herbes, et sous celles qui étaient placées entre la petite rue de l'Hôpital et le vieux marché aux Poissons. On a pensé qu'au Sud, la cité était protégée seulement par l'Ill. Mais il est probable que le mur s'arrêtait avant le pont du Corbeau (Schindbrücke), au coin de la ruelle des Tailleurs de Pierres et de la ruelle de l'Hôpital, pour y former un troisième angle arrondi (Ruelle de l'Hôpital, maison n° 8, dite *à la Tour*) ; le mur se dirigeait ensuite vers Saint-Étienne, après avoir traversé la place du Château et les numéros impairs de la rue des Veaux (1). Silbermann remarqua de ce côté, à peu près au milieu de la rue Mercière, des vestiges d'une ancienne porte (2) et d'un pont passant sur les anciens fossés. Dans la partie de l'enceinte antique entre la porte septentrionale et les anciens greniers de la ville (aujourd'hui, magasins des décors du théâtre), Silbermann découvrit des sculptures romaines et des fragments d'inscriptions dans les fondations d'une tour (3).

L'enceinte ainsi déterminée devait avoir un périmètre de 1,750 à 1,800 mètres environ (4), avec une superficie de 20 hectares.

On a dit que le *castrum* primitif, construit au commencement du Ier siècle, en pierres basaltiques provenant du Kaiserstuhl, avait la forme d'un quadrilatère irrégulier de 530 m. sur 370, et que sous Valentinien Ier, on éleva une autre enceinte en grès vosgien, constituée par un double mur dont on combla de terre l'espace intermédiaire. Cette muraille aurait été flanquée de vingt-quatre tours et l'angle Nord-Est occupé par le *castellum* du *Comes tractus Argentoratensis* (5). Il y a dans ces données une grande part d'hypo-

(1) Ad. Seyboth, *op. cit.*, p. 4.

(2) C'est la plus rapprochée de la cathédrale (cf. Ad. Seyboth, *op. cit.*, p. 3). Peut-être la *porta occidentalis*, mentionnée dans une charte de Wérinhaire.

(3) *Local-Geschichte*, p. 13, pl. IV.

(4) Cf. *Bullet. monum.*, 1860, p. 586.

(5) Cf. *La Grande Encyclopédie*, t. XXX, p. 531.

thèse. Mais on doit tenir pour certain qu'il y eut des remaniements dans l'enceinte de Strasbourg; la partie composée de deux murailles, dont l'intervalle est rempli de terre, en est une preuve (1). (*Fig. 29*) (2). Dans une tour de ce second système, on trouva plus de 200 monnaies de Probus, de Dioclétien et de Maximien; et cette découverte me paraît prouver que la construction est bien antérieure à Valentinien I[er].

Argentoratum fut, vers la fin du I[er] siècle de notre ère, la résidence de la *legio VIII Augusta* (3).

Une intéressante figure accompagne, dans la *Notitia Dignitatum*, le texte relatif au *comes Argentoratensis*, au IV[e] siècle (4) (Voy. *pl.* XXI, *fig. 6)*. Assurément les figures de ce genre se répètent dans le corps des manuscrits de la Notice; mais elles dérivent d'un manuscrit antique, et, si celle qui désigne *Argentoratum* n'offre pas une image fidèle de cette cité, du moins elle peut donner l'aspect général d'une ville fermée du IV[e] siècle.

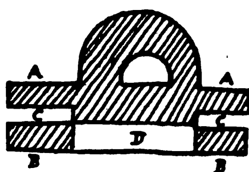


Fig. 29.

Quant au refuge de Sainte-Odile, qui s'élève près de Strasbourg, il appartient probablement à l'époque celtique (5) et non à la fin du III[e] siècle, comme l'a cru Schweighæuser. D'ailleurs le « mur païen » de Sainte-Odile, qui entoure les plateaux de la Bloss et de l'Elsberg avec le promontoire de la Hohenburg, a un périmètre de dix kilomètres environ, qui ne saurait convenir à une enceinte gallo-romaine (6).

(1) Voy. G. H. Krieg von Hochfelden, *Geschichte der Militär-Architektur des frühern Mittelalters*, Stuttgart, 1859, p. 29 à 31, plan; fig. 16, plan par terre d'une tour demi-circulaire (c'est notre fig. 29).

(2) A et B. Murs. — C. Terre. — D. Lacune dans les fondations. — Remarquez l'épaisseur variable des parois de la tour.

(3) Voy. *Dict. Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Legio* (R. Cagnat), p. 1084.

(4) *Not. Dign.*, éd. O. Seeck, 1876, p. 179 (Cf. éd. Böcking, 85). V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 171, fig. d'après l'édition Böcking.

(5) Je me range ainsi à l'avis de Bulliot (*Congrès archéol. de France*, XXVI s. à Strasbourg, en 1859, p. 65).

(6) Voy. le plan du mur de Sainte-Odile dans l'*Alsace illustrée* de Schœpflin, éditée par L. W. Ravenez, t. III, pl. XI, p. 99 à 111; cf. aussi la description donnée par Levrault dans *Congrès archéol. de France*, XXVI[e] s., à Strasbourg, en 1859, p. 16 à 41.

3. Saverne (Alsace-Lorraine).
Tres Tabernæ.

Au xviii[e] siècle, on a recueilli de nombreux fragments antiques dans la muraille, reposant sur des fondations romaines, qui entoure la ville de Saverne (1).

En 1853, on découvrit des substructions constituées par des gros blocs, principalement dans une tour placée près de la porte occidentale. Ces murs renfermaient aussi des bas-reliefs et fragments sculptés ainsi que des inscriptions (2).

Ammien Marcellin parle de ce point fortifié (3), qui pouvait être considéré comme la clef des Vosges; Julien s'y fortifia en 357, afin d'observer les courses des Alamans le long du Rhin.

4. Heddernheim (Cercle de Wiesbaden) (4).
(*Civitas Taunensium*).

La ville romaine, assez étendue, eut une enceinte qui n'a pu être encore reconnue et étudiée suffisamment. Cependant, en 1897, on a constaté que le mur avait une largeur de 2 m. 20 et qu'il était bordé de fossés. On a reconnu aussi les restes d'une porte (5). Le périmètre de cette muraille est évalué à 2700 mètres, et la date de la construction est placée sous le règne d'Hadrien.

A l'Est de la ville, à Heidenfeld, on a retrouvé, en 1876, un *castellum* qui fut probablement élevé sous Domitien.

(1) *Congrès archéol. de France*, XXVI[e] s., 1859, p. 86.

(2) Jung, dans *Le Courrier du Bas-Rhin,* 28 juillet 1853, n° 179, et autres publications citées dans le *C. I. Lat.*, t. XIII, 2[e] partie, p. 150 et n[os] 6000, 6001 et 6004.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 2, 12.

(4) Cette localité est en dehors des limites de la Gaule. Mais elle n'est pas très éloignée de Mayence.

(5) G. Wolff, dans le *Limesblatt*, 1898, col. 781 à 787. Cf. du même, *Mitteilungen über röm. Funde in H.*, II (publiés par le Verein für Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt, 1898), p. 42, plan. Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2[e] partie, p. 425 et n[os] 7339 et 7359 (inscr. trouvées dans la muraille).

IV. *Provincia Germania secunda.*

1. Cologne (Prusse rhénane). *Colonia Agrippina* (*Civitas Agrippinensium*).

Cologne paraît avoir été entourée de murs au 1er siècle de notre ère. En tout cas, à cette époque il y avait déjà un *castrum* en ce lieu (1). L'enceinte ne suffit pas à protéger la ville contre les Francs, mais ceux-ci la laissèrent debout tandis que l'invasion des Normands détruisit presque tout (2). Ensuite on reconstruisit les murs anciens dont on a pu reconstituer le tracé (3) (*Fig. 30*).

L'enceinte formait un quadrilatère irrégulier ayant les mesures suivantes : 948 m. 30, côté du Nord; 881 m. 70, côté de l'Est, 903 m. 30, côté du Sud; 1177 m. 90, côté de l'Ouest; soit un périmètre de 3911 m. 80, avec une superficie de 96 hectares 80 pour la cité entourée (4). L'épaisseur de la muraille varie de 2 m. 30 à 2 m. 50. Sur un point la construction antique s'élève encore à 7 m. 25 de hauteur et l'on a supposé qu'elle devait atteindre au moins 7 m. 80 (5). On a retrouvé sur divers points des débris de la ligne de créneaux qui surmontaient la muraille (6).

(1) Tacite, *Hist.*, IV, 64 et 65. — Cf. C. v. Veith, *Das römische Köln*, dans le *Festpr. des Vereins v. Altertumsfr.*, Bonn, 1885, plan; *Westd. Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. V, 1886, p. 240, et H. Düntzer, *Die Ara Ubiorum und das Legionslager beim oppidum Ubiorum*, dans *Festschrift z. fünfz. Jubiläum des Ver. von Altert.*, Bonn, 1891, p. 35 à 61. — C'est la *legio I Germanica* qui y tenait garnison sous Auguste.

(2) H. Keussen, *Untersuchungen zur älteren Topographie und Verfassungs-Geschichte von Köln*, dans *Westd. Zeitschrift. f. G. u. Kunst*, t. XX, 1901, p. 15 et 16.

(3) Mertz, *Der Römergang in Köln*, dans *Jahrbücher* de Bonn, f. LXXXX, 1891, p. 67-76.

(4) Rudolf Schultze et Carl Steuernagel, *Colonia Agrippinensis; Ein Beitrag zur Ortskunde der Stadt Köln zur Römerzeit*, dans *Bonner Jahrbücher*, f. XCVIII, 1895, p. 1 à 171, 17 pl. et plans (avec Appendice de H. Nissen sur l'histoire de Cologne romaine). La partie concernant spécialement l'enceinte et les portes comprend les pages 8 à 81 et les pl. I à IX, XVI et XVII. Nous ne pouvons donc en donner qu'un résumé, et le plan reproduit ici n'est aussi qu'une réduction simplifiée du plan (pl. I), qui porte l'indication de toutes les substructions romaines, découvertes à Cologne avant 1895.

(5) *Ibid.*, p. 11. — La hauteur de 12 mètres, indiquée par V. Veith (*Das Römische Köln*, p. 35), est hypothétique ainsi que d'autres passages de cet auteur.

(6) *Loc. cit.*, p. 12.

Quinze tours circulaires et une demie ont été reconnues ; mais il est probable que le nombre en était plus considérable. D'ailleurs elles sont réparties sur les points les plus faibles de l'enceinte. Il n'y en a pas du côté du fleuve; on en a reconnu trois seulement sur le front méridional ; à l'Ouest, il y en avait quatre, plus celle de l'angle du Nord-Ouest et une demi-tour qui protégeait un angle

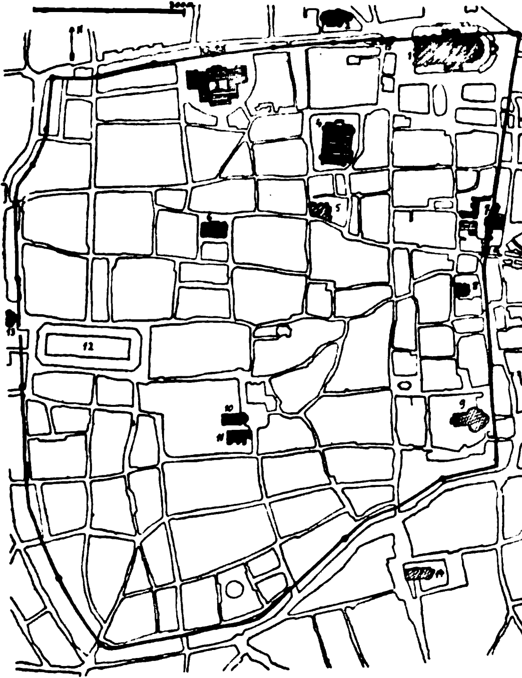


Fig. 30.

1. Cathédrale. — 2. Saint-André. — 3. Palais de Justice. — 4. Musée. — 5. Sainte-Colombe. — 6. Théâtre. — 7. Hôtel de ville. — 8. Saint-Alban. — 9. Sainte-Marie au Capitole. — 10. Sainte-Cécile. — 11. Saint-Pierre. — 12. Nouveau Marché. — 13. Saints-Apôtres. — 14. Saint-Georges. — 15. Porte romaine. — 16. Le Rhin, à 300 mètres vers l'Est.

concave de la muraille. Le côté septentrional était renforcé par sept tours, séparées par des distances toutes différentes, comprises entre 78 m. 6 et 122 m. 2. Sur les autres faces de l'enceinte la distance entre deux tours atteint jusqu'à 556 m. 8. Le diamètre des tours varie de 8 m. 60 à 9 m. 90.

Des tours assez bien conservées existent encore sur le côté septentrional, au Burgmauer, n° 2, et sur la Zeughausstrasse, à l'angle Nord-Ouest (1). C'est cette dernière tour qui est décorée de cubes rouges, noirs et blancs, formant des dessins (Voy. *pl.* V, *fig.* 6), sur lesquels je reviendrai dans un autre chapitre. La même décoration existait sur la partie du mur qui s'étend depuis l'église des Apôtres jusqu'à Saint-Géréon.

La porte antique, dite « Pfaffenpforte », dont l'arc central est figuré dans une gravure de 1571 et dans le livre d'esquisses d'Œdenthal (2), était située au Nord, à quarante mètres de la façade de la cathédrale. Cette porte fut démolie, en 1826, au

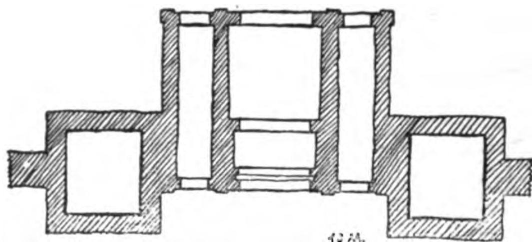


Fig. 31.

cours des travaux d'élargissement de la rue « Unter Fettenhennen ». En 1892, on découvrit, en faisant une canalisation, des débris de colonnes et de corniche. On a placé ces restes dans le pignon de l'école de Pépin (3). La porte avait probablement une façade de 15 m. 30, divisée en trois voûtes, une grande pour les voitures et deux petites pour les piétons (*Fig. 31*); la façade était décorée de pilastres sculptés. Sur la partie conservée de l'arc on lit C· C· A· A· et les lettres GALLIEN très effacées (4).

Cette porte se trouvait sur la voie antique de Xanten (*Vetera*) et

(1) *Ibid.*, p. 19, plan et coupe, pl. II; p. 24, plan et coupe, pl. III.

(2) *Ibid.*, p. 41 et 55, fig.

(3) *Ibid.*, p. 34; pl. XVI et XVII. On trouvera toutes les mesures et la restitution dans le mémoire de MM. Schultze et Steuernagel. La restitution de l'étage supérieur (p. 48, fig.) me paraît très hypothétique; cf. pl. VIII.

(4) Joseph Kamp, dans *Bonner Jahrb.*, LXXVII, p. 222; cf. XCVIII, p. 42 et 50. On a contesté à tort l'authenticité de ces inscriptions.

de Neuss (*Novaesium*). On a retrouvé les restes d'une autre porte entre le Nouveau marché et l'église des Apôtres (1). Une porte existait encore plus au Midi sur le front occidental; il y en avait une sur le front méridional; deux autres regardaient le Rhin, l'une près de Sainte-Marie au Capitole, l'autre près de l'Hôtel-de-Ville (2). Il y avait probablement un certain nombre de poternes.

A l'Est, les Romains avaient construit des murs de soutènement, qui ont fait croire à quelques auteurs que l'enceinte était double (3).

2. Tongres (Province de Limbourg, Belgique). *Aduatuca.* (*Civitas Tungrorum*).

Déjà, à la fin du xvi[e] siècle, Abraham Ortelius signalait des inscriptions et statues extraites des fondations des murs de Tongres (4). Non loin de la porte de Saint-Trond, en 1817 et en 1825, on trouva un fragment de colonne et un autel dédié à Fortuna et un autre tronçon de colonne (5). Ces débris provenaient peut-être du rempart romain, comme le tronçon de colonne et les débris recueillis, en 1893, dans la tour du *castellum* (?), reconnue en face de l'église Notre-Dame (6). Les restes de ces murailles, qu'on retrouve encore à l'intérieur d'une maison, sont certainement la partie la plus sûre du système défensif de Tongres. Les murs avaient 3 m. 40 d'épaisseur à la base et 2 m. 90 en élévation; la tour mesurait 8 m. 70 de diamètre.

On a cru reconnaître une enceinte de l'époque d'Auguste, ayant 4,500 mètres de développement. A l'époque de Dioclétien un autre rempart de 1,950 mètres aurait été construit et soudé à une partie de la première muraille, de manière à former une

(1) Schultze et Steuernagel, *loc. cit.*, p. 61, pl. IV.

(2) *Ibid.*, p. 66 à 74. On aurait même reconnu neuf portes; mais ce nombre me paraît exagéré, s'il s'agit de portes véritables.

(3) *Ibid.*, p. 79.

(4) Œrtel, *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes*, Anvers, 1584, p. 22.

(5) H. Schuermans, *Age de la colonne itinéraire de Tongres*, dans *Tongres et ses environs pendant l'occupation romaine et franque*, par Fr. Huybrigts, Tongres, 1901, p. 90 et 91.

(6) Cf. *Bullet. Soc. scientif. et littér. du Limbourg*, t. XVII, p. 21.

nouvelle enceinte de 3,000 mètres (1). Dans la maçonnerie considérée comme la plus ancienne, une monnaie de bronze de la République et un grand bronze de Néron Drusus, portant des contremarques de Tibère, auraient été découverts. Cette dernière pièce a été citée comme une preuve que la muraille était encore en construction sous le règne de Tibère (2). L'examen des pans de murs et des tours, qui s'élèvent en dehors de la ville actuelle, m'a convaincu, en 1901, qu'il est impossible d'admettre les tracés proposés pour les deux prétendues enceintes successives, et je crois bien, comme d'autres auteurs, que les parties les plus anciennes des murailles que l'on voit aujourd'hui ne remontent pas plus haut que le XIIIe siècle (3).

Assurément comme chef-lieu d'une *Civitas*, près de laquelle résidait au IVe siècle, le *præfectus Laetorum Lagensium*, comme centre d'un réseau de voies romaines allant vers Cologne, Nimègue, Leyde et Arlon (4), cette ville de Tongres dut avoir une enceinte, et je suis porté à croire que la tour et les murs, découverts près de l'église Notre-Dame, n'appartiennent pas à un *castellum*, mais sont simplement une partie du *castrum* réduit, qui fut élevé vers la fin du IIIe siècle. Il est vrai qu'Ammien Marcellin parle de Tongres au IVe siècle comme d'une ville grande et riche. Mais, à cette époque, la cité avait pu déjà s'étendre de nouveau en dehors de son *castrum*.

(1) Voy. l'exposé de ces hypothèses dans *Tongres et ses environs...* par Fr. Huybrigts, p. 10 à 12, 36 à 38, 2 fig. et carte.

(2) D'après des renseignements que j'ai recueillis à Tongres (confirmés par d'autres recueillis à Bruxelles), la provenance de ces monnaies ne saurait être tenue pour certaine.

(3) C. de Borman, dans *Congrès archéol. et historique de Belgique, tenu à Tongres, du 4 au 8 août 1901. Compte rendu,* 1er fasc. 1902, p. 197 et 198. Cf. du même, *Annales Acad. d'archéol. de Belgique*, 3e série, t. II, p. 502. En 1872, Schuermans déclarait que les murs de Tongres, bien que contenant des matériaux antiques, devaient être du moyen âge (*Remparts de Tongres*, dans *Bullet. Commissions roy. d'Art et d'Archéol.*, t. XI, 1872, p. 371-377). En 1877, il affirmait encore cette opinion (*Bullet.*, t. XVI, p. 500). Mais, en 1901, il admettait le rempart de Dioclétien.

(4) Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 1re partie, p. 574. Sur la colonne de Tongres et le réseau des voies de la région, voy. surtout E. Desjardins, *Géogr. Gaule rom.*, t. IV (édité par M. A. Longnon) 1893, p. 26 à 31, pl. VI.

3. Namur (Belgique).

L'enceinte qui entourait la colline renfermait des tombeaux romains, portant des inscriptions, qui ont été transportés au Musée. Ces pierres avaient été utilisées dans la construction du donjon, après avoir été placées sans doute dans le mur romain. Une découverte analogue avait déjà été faite, en 1586, par M. A. Mahieu, garde du génie à la citadelle de Namur (1). En 698, la localité était désignée sous le nom de *Namucum castrum* (Chronique de Sigebert de Gembloux). On a vu que les monnaies mérovingiennes donnaient à la ville le titre de cité (2); elle fut donc probablement le siège d'un évêché au VIIIe siècle.

V. *Provincia Maxima Sequanorum.*

1. Besançon (Doubs). *Vesontio* (*Civitas Vesontiensium*).

Assurément Besançon, métropole, eut une enceinte antique. Celle que mentionne César fut presque certainement conservée, puis reconstruite par les premiers empereurs, car la situation stratégique est importante. Sous Julien, Vesontio était réduite, mais encore fortifiée.

En 1840, on découvrit dans les fouilles, rue Moncey, des murs ayant 1 m. 85 d'épaisseur, construits avec un mortier extrêmement dur, et l'on mit au jour des tronçons de colonnes et des fragments de corniches. On reconnut aussi une tour ronde et une autre carrée (3).

En 1851, non loin du pont de Battant (ancien pont romain sur le Doubs), on découvrit un pan de mur de 2 m. 90 d'épaisseur, avec parements en pierres de 0 m. 15 de longueur et de 0 m. 12 de hauteur. Cette construction a été considérée comme le reste d'une

(1) H. Schuermans, dans *Bullet. des Commissions d'art et d'archéol.*, 1888, p. 49 et 65. Cf. *Annales Soc. archéol. Namur*, t. XVII, p. 45, et *Westdeutsche Z. f. G. und K.*, 1886, p. 231.

(2) Cf. M. Prou, *Les monnaies mérov.*, p. LXVIII et 266.

(3) P. Marnotte, dans *Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon*, 1842, p. 83, plan et pl.

enceinte contemporaine d'Auguste (1). Sur la montagne, en avant du château d'eau, on a reconnu les restes d'un autre mur, de 3 mètres d'épaisseur, avec débris de sculptures et de colonnes, qui partait des deux côtés de la Porte-Noire et entourait le Forum, le Capitole et les Thermes (2).

L'arc de la « Porte de Mars » ou de la « Porte Noire » est sûrement romain. On l'a considéré comme construit par Aurélien (3); mais il est plutôt de l'époque de Marc Aurèle (4), sous le règne de qui il aurait été élevé en souvenir des victoires remportées sur les Germains, en 167. Il est construit sur deux étages, en grand appareil et orné de colonnes à chapiteaux composites et d'une quantité de sujets sculptés. Mars est figuré en haut à gauche; le tympan de la voûte porte des tritons ou géants anguipèdes; au dessus on voit deux Victoires se faisant face (5). Les dimensions sont : Hauteur, 12 m. 56; largeur, 13 m. 76; ouverture, 5 m. 60; hauteur sous clef, 10 m. 30; profondeur, 2 m. 08.

Au moyen âge, la Porte Noire fit partie de l'enceinte, qui défendait le quartier des deux cathédrales, et il est probable qu'il en avait été de même au IV[e] siècle. Une moitié de l'arc avait été noyé dans les maçonneries du palais des archevêques et l'autre avait servi de point d'appui à une tour (6). Ces constructions parasites furent

(1) Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, 2[e] éd., 1870, t. I[er], p. 24, fig. — La porte antique, signalée près du pont (p. 56 et 57, note 2), pourrait appartenir à cette première enceinte.

(2) *Ibid.*, p. 55, fig. et p. 56. Cf. Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque rom.*, 1853, p. 21.

(3) J. Chifflet, *Vesontio, civitas imperialis*, Lyon, 1618, t. I, p. 159, gravure de Pierre de Loisy.

(4) Aug. Castan, dans *Mém. Soc. d'émul. du Doubs*, IV[e] s., t. II, 1866, p. 428. Il y a une intéressante gravure de 1820 (reproduite dans *la Grande Encyclopédie*, t. VI, p. 482). Cf. des planches assez bonnes dans Alex. de Laborde, *Les monum. de la France classés chronol.*, t. I[er], 1816, pl. CIX, p. 90; I. Taylor, *Voyages pittor. et rom. anc. France, Franche-Comté*, t. II, p. 142, 2 pl.; de Matty de Latour, *Arc de triomphe de B.; dissertation ...*, Saint-Malo, 1881, (État avant la restauration). Il y a une carte postale illustrée (Teulet éd., Besançon). Voy. aussi Aug. Castan, *Besançon et ses environs*, 1880, p. 60 (Éd. complétée par L. Pingaud, 1901, p. 53 à 60, 2 fig.); cf. *Congrès archéol. France*, LVIII, 1891, p. 62 et 130.

(5) Cf. Alfred Vaissier, *Essai d'interprétation des sculptures de la Porte Noire*, dans *Mém. Soc. émulation du Doubs*, 1897, p. 217, pl.

(6) Cf. J. Gauthier, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1898, p. 291.

démolies en 1826. C'est par suite de la proximité du monument romain que certains deniers du XIIIe siècle, sortis de l'atelier monétaire des archevêques, portèrent le schéma d'une porte, accompagné de la légende PORTA NIGRA (1).

2. Luxeuil (Haute-Saône). *Luxovium.*

Cette ville, très fréquentée sous les Romains à cause de ses sources thermales, devint une forteresse, si l'on en croit le moine Jonas, qui écrivit la vie de saint Colomban, fondateur du monastère de Luxeuil à la fin du VIe siècle : « Castrum firmissimo olim « fuisse munimine cultum .... quem Luxovium prisca tempora « nuncupabant (2). »

3. Nyon (canton de Vaud, Suisse). *Noviodunum* (*Civitas Equestrium*).

La colonie de Nyon fut fondée par Plancus après Lyon. Elle était, au IVe siècle, le chef-lieu de la *Civitas Equestrium* (3) et il y a lieu de croire qu'elle fut entourée d'une enceinte, au moins à cette basse époque. Est-ce à dire que la muraille antique suivait le tracé marqué par les murs postérieurs et formait un cercle dont le périmètre était d'un kilomètre environ (4)? L'hypothèse est plausible; mais il semble qu'elle ne s'appuie pas sur des preuves suffisantes. En tout cas, cette enceinte antique ne remonterait pas à la

(1) F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales françaises*, t. III, 1862, nº 5370, pl. CXXII, 2.

(2) *V. Columbani*, éd. B. Krusch, p. 76 (*Scr. rer. merov.*, t. IV, 1902). Cf. D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 430-431; et *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e pie, 1905, p. 79.

(3) Cette cité est déjà mentionnée dans une inscription datée de 218 ap. J.-C.; voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 5004.

(4) J. J. Müller, *Nyon zur Römerzeit. Ein Bild der röm. Colonie Julia Equestris Noviodunum*, dans *Mittheil. der antiq. Gesellschaft in Zürich*, t. XVIII, f. 8, Zurich, 1875, p. 16 et 17; il y a un plan avec le tracé supposé de l'enceinte antique. — Il n'y a aucun renseignement sur la muraille romaine dans l'*Histoire de la cité... des Equestres*, publiée par F. de Gingins-La-Sarraz, dans les *Mém. et docum. publ. par la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, t. XX, 1865.

fondation de la colonie, mais seulement à l'époque des cités réduites, car elle est peu développée.

4. Avenches ou Wiflisburg (canton de Vaud, Suisse). *Aventicum* (*Civitas Helvetiorum*).

L'enceinte d'Avenches avait une forme polygonale se rapprochant du cercle, mais ce n'était pas un octogone comme l'ont cru quelques archéologues. Le périmètre devait atteindre 4 kilomètres environ (1). On retrouve quelques pans de murailles sur divers points, près du village de Donatyre où l'enceinte traverse la rue et passe dans les caves de quelques maisons. L'épaisseur du mur est de 1 m. 32 à 1 m. 65; mais elle est plus grande dans les fondations, qui varient d'après la nature du sol. En général, elles sont formées par un massif de blocage ayant environ 0 m. 35 de hauteur; mais, sur certains points marécageux, les fondations sont constituées par de longs pilotis de chêne (2). Le noyau de blocage de la muraille était revêtu de deux parements en moellons allongés, ayant environ de 0 m. 16 à 0 m. 21 de longueur et 0 m. 11 de hauteur. Le mur, dont la hauteur a été évaluée, sans donnée précise, à 7 mètres, était probablement recouvert, au sommet, par des dalles de grès (3). Le mortier était composé de sable (analogue à celui du lac de Morat) et de chaux blanche.

Il y avait de nombreuses tours (4), dont une, à l'Est, que les

(1) C. Bursian, *Aventicum Helvetiorum*, dans les *Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich*, t. XVI, 1867, 1re série, fasc. 1 à 5, 60 p., 32 pl. Ce qui concerne l'enceinte est aux p. 5 à 8, avec un plan portant le tracé présumé (pl. II). Ce tracé n'est pas certain pour toutes les parties, car il y a des lacunes au Nord-Ouest, au Sud et au Sud-Est. Cf. Hagen, *Aventicum; academischer Vortrag*, 1876; J. Doblhoff, *Auf dem Trümmerfelde Aventicums*, 1883 (je n'ai pu consulter ces deux travaux); Alex. Daguet, *Aventicum, ses ruines et son histoire*, dans *Musée Neuchatelois*, t. XVII, 1880, p. 176 et s. (sur l'enceinte, p. 180; il y a un plan, moins clair que celui de Bursian). Voy. enfin *Association pro Aventico; Bulletin n° II*, avec un plan d'Aventicum, dressé en 1888 par Aug. Rosset, Lausanne, 1888 (Sur l'enceinte, p. 9 à 15; le plan donne un tracé analogue à celui de Bursian). — Il y a des plans anciens de David Fornerod (1747 et 1769), de Ritter (1786) et de Duvoisin (1845).

(2) C. Bursian, *loc. cit.*, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 6.

(4) On en voyait encore beaucoup en 1710.

habitants du pays désignent par le nom de *Tornallaz*, est assez bien conservée ; elle a d'ailleurs été restaurée en 1856 (1). Telle qu'elle est, elle présente deux étages avec de petites fenêtres.

L'enceinte possédait probablement quatre portes dont trois ont été reconnues. La mieux explorée est la porte orientale, au Sud de la tour précitée, appelée *Porte des Combes* (2). A l'extérieur, on a relevé, à droite et à gauche de l'ouverture, des substructions en forme de segments de cercle (3), qui présentent une grande analogie avec la disposition des portes de Fréjus.

La partie du terrain enclos de murs, où l'on a découvert le plus de débris, est celle qui va en pente douce, vers le lac de Morat, à partir de la ville moderne et du théâtre antique. Aujourd'hui, Avenches occupe à peine la dixième partie de la ville antique.

Le mode de construction (longueur du périmètre, cubes allongés, ciment blanc, disposition de la porte, absence de chaînes de briques) est une preuve que l'enceinte d'Avenches est du premier siècle (4). Cette muraille fut probablement détruite par les Alamans en 264, et il est vraisemblable que les habitants se groupèrent dans une enceinte réduite. Quoique déchue de sa splendeur (5), *Aventicum* fut, au IVe siècle, le chef-lieu de la *Civitas Helvetiorum*, et ce fait implique l'existence d'une enceinte fortifiée qu'on retrouvera sans doute.

5. Augst (canton de Bâle, Suisse). *Augusta Rauracorum* (*Civitas Basiliensium*).

La ville romaine, située à l'Est de Bâle, eut une enceinte dont on a reconnu des restes avec parements de cubes carrés ou allongés,

(1) *Assoc. pro Aventico*, II, p. 12. Quatre ou cinq tours seraient reconnaissables au dessus du sol, et peut-être trois dans les caves de Donatyre. Selon une remarque faite déjà par F. de Graffenried, en 1710, les tours n'étaient pas en saillie sur la muraille.

(2) Les soubassements ont été déblayés entre 1830 et 1840 ; il y avait une voûte centrale et deux petites portes latérales, le tout ayant 16 mètres de façade (*Assoc. pro Aventico*, II, p. 13).

(3) C. Bursian, *loc. cit.*, p. 7.

(4) C. Bursian la croit du temps de Vespasien ou de Titus (*loc. cit.*, p. 6). Cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e pie, p. 5. L'inscription, donnée comme trouvée à Avenches et mentionnant les murs de cette cité dédiés par Titus, est fausse (*C. I. Lat.*, *ibid.*, n° 1010 *).

(5) Ammien Marcellin, XV, 11, 12. — Voy. plus haut, p. 6.

coupés de chaînes de briques. Schœpflin a évalué à 2,446 toises (soit 4 767 mètres environ) le périmètre d'*Augusta* (1). Mais ce chiffre me paraît peu sûr. En tout cas il est probable que cette ville eut une enceinte de la première époque, très étendue par conséquent.

En 1751, on découvrit une tour avec des tronçons de colonnes mêlés à la maçonnerie (2). Un opuscule peu connu, rédigé à une époque où les restes romains d'Augst étaient encore assez apparents, fournit quelques renseignements utiles (3). En 1716, la muraille romaine subsistait sur une assez grande étendue ; l'église du village et la maison du curé étaient bâties sur les fondations des tours antiques et on en voyait d'autres sur la rive gauche du Rhin. A un kilomètre de ces restes, au Sud, sur une hauteur, était une construction flanquée de neuf tours demi-circulaires. Toutes ces murailles avec parements de petit appareil présentaient des cordons de briques.

Kaiser-Augst, assimilé au *Castrum Rauracense* de la *Notitia* et situé un peu à l'Est d'Augst, renfermait dans ses murs plusieurs inscriptions romaines (4). Je suis disposé à croire que Kaiser-Augst fut le *Castrum* réduit du IVe siècle ; la grande cité d'*Augusta* ayant sûrement été ravagée dès le milieu du IIIe siècle, comme tant d'autres villes de Gaule.

De l'autre côté du Rhin, il y avait aussi une construction dont les Impériaux démolirent une grande tour en 1698 (5). Ces restes indiquent probablement un *castellum* défendant une tête de pont (6),

(1) J. D. Schœpflin, *L'Alsace illustrée*, édition de L. W. Ravenez, Mulhouse, 1849, p. 413 et s.; plan général, carte n° 3, p. 452. Voy. aussi, pl. III, une figure d'une partie de la muraille.

(2) G. Jacob-Kolb, *Recherches histor. sur les antiq. d'Augst..., suivi d'une notice de M. Aubert-Parent sur les fouilles faites sous sa direction en 1803...* Rheims, 1823, p. 9 à 11, 50, 77. Sur *Augusta*, cf. Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, 1853, p. 35 à 39.

(3) *Lettres à Monsieur l'abbé de B*** sur les découvertes qu'on a faites sur le Rhin, 1716*. S. l. Le vingtième septembre MDCCXVI (in-18, 50 p.). Ces lettres ont été attribuées au Jésuite P.-J. Dunod.

(4) *C. I. Lat.*, t. XIII, 5258 à 5260. Cf. 5268 pour Augst.

(5) *Lettres à Monsieur l'abbé de B****, p. 37 à 41.

(6) Cette opinion a déjà été émise par L. W. Ravenez, dans son édition de *L'Alsace illustrée* de Schœpflin.

comme ceux de Castel et de Deutz. C'est probablement une de ces constructions que Valentinien Ier avait élevée et que les gens du pays appelaient *Robur* (1).

(1) Ammien-Marcellin, XXX, 3, 1 : « munimentum ædificanti propè Basiliam, « quod appellant accolæ Robur ».— Sur ce château, Voy. Schœpflin, édition citée, t. Ier, p. 455 à 458; cf. Max. de Ring, *Mém. sur les établ. rom. du Rhin et du Danube,* t. Ier, 1852, p. 181.

CHAPITRE III

LES ENCEINTES DE LA VIENNOISE ET DES DEUX AQUITAINES.

I. *Provincia Viennensis.*

1. Vienne (Isère). *Vienna* (*Civitas Viennensium*).

L'enceinte antique, réparée au moyen âge, est encore debout en quelques endroits; sur d'autres points, il n'y a plus que des substructions. Le mur avait jusqu'à 5 mètres d'épaisseur; le blocage intérieur est revêtu d'un parement de pierres dont les assises sont de distance en distance séparées par des rangs de briques (1).

Le périmètre est très irrégulier (2), car les constructeurs de l'enceinte ont dû suivre souvent les indications du terrain. Schneyder a relevé les traces de cinquante-deux tours. L'une d'elles, la « tour

(1) A. de Rochas d'Aiglun, *Note sur les remparts romains de Vienne,* dans *Congrès archéol. de France*, XLVI[e] session à Vienne, en 1879, p. 436 à 448, plan d'après Schneyder et E. Rey ; A. de Rochas, dans *Principes de la fortification antique*, 1881, p. 102 à 104; Hippolyte Bazin, *Villes antiques; Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891, p. 21 à 24.

(2) Il a été relevé il y a plus d'un siècle par le peintre Pierre Schneyder dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la ville de Vienne (*Histoire des antiquités de la ville de Vienne*, *métropole des Allobroges*, etc.). C'est dans ce travail qu'ont été puisés les renseignements publiés par Thomas Mermet, dans son *Histoire de la ville de Vienne* (Paris, 1828) et répétés par M. de Rochas. L'état du sol ne permet pas de les vérifier. — Le faubourg de Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône, qui faisait partie de Vienne antique, ne paraît pas avoir été défendu par une enceinte.

de Pilate » a été détruite lors de la construction du quai du Rhône. L'enceinte de Vienne eut un périmètre d'au moins 5,000 mètres; et il n'y avait pas de muraille du côté du Rhône.

Au centre de Vienne s'élevait une cidatelle bâtie sur la colline du Pipet (*Fig. 32*). Le terrain de ce monticule étant peu solide, les ingénieurs romains avaient construit une quantité de puits en maçonnerie qui servirent de fondations à la forteresse. Elle avait



Fig. 32.
1. Le Pipet. — 2. Amphithéâtre. — 3. Hôtel de ville. — 4. Saint-Maurice. — 5. Halle. — 6. La Gère, rivière. — 7. Le Rhône.

la forme d'un carré long, arrondi sur un de ses petits côtés et s'élevait probablement en terrasses. La face méridionale, qui est la mieux conservée, s'élève à une grande hauteur; on y distingue nettement l'appareil romain de celui des parties refaites au moyen âge (1). Il n'est pas impossible que ces constructions aient formé le *castrum* réduit du IVe siècle. Au point qui est occupé aujour-

(1) Sur les constructions environnant la colline de Pipet, voy. T. Desjardins, dans *Congrès archéol. de France,* à Vienne, en 1879, p. 411 à 421.

d'hui par la chapelle de la Vierge, on a découvert des mosaïques et des fresques.

A des extrémités opposées de la ville, on a relevé des débris importants de deux anciennes portes ayant eu la forme d'arcs de triomphe. Ces portes étaient probablement assises sur le mur d'enceinte d'où proviennent des débris de sculpture, un bas-relief représentant des soldats sacrifiant sur un autel, des colonnes de marbre et de gros blocs décorés de bas-reliefs représentant des griffons et des trophées d'armes romaines (1).

Plus récemment, sur l'emplacement de la porte d'Avignon, on a découvert deux fragments d'une inscription qu'Allmer (2) a restituée, par analogie avec celle de la porte romaine de Nîmes. Cette inscription est composée de lettres, hautes de 0 m. 30, gravées profondément sur des parties d'une frise dans lesquelles on creusa postérieurement des sarcophages :

Imperator. Caesar. divi filius Augustus
*Cos. tribu*NICIA. POTES*tate*... *m*VROS PORTAS*que*
Coloniae dat.

Si l'on admet la restitution vraisemblable d'Allmer, c'est donc Auguste qui aurait fait élever l'enceinte de Vienne, lorsqu'il séjourna en Gaule, pendant trois années, de 16 à 13 avant J.-C.

Dans la table de Claude (discours de 48), on trouve les expressions suivantes : « Ornatissima ecce colonia valentissimaque « Viennensium ». Ces termes se rapportent peut-être à l'étendue, à la richesse et à la population de la cité, plutôt qu'aux murs de la colonie (3).

L'enceinte fut sans doute détruite à l'époque des premières invasions du IIIe siècle. Mais Vienne était encore un centre important au IVe siècle, car Julien y célébra ses *quinquennalia*.

(1) A. Allmer et A. de Terrebasse, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, t. II, 1875, p. 112, 415, 509.

(2) *Rev. épigraphique du Midi de la France*, t. II, janvier-mars 1888, p. 351 et 352, n° 700 (tr. en janvier 1888, dans le sol de la chapelle dite de Saint-Georges).

(3) A. Allmer et A. de Terrebasse, *Inscr. ant.*, t. II, p. 111 et 112.

2. Genève (Suisse). *Genava* (*Civitas Genavensium*).

L'enceinte romaine de Genève paraît avoir été mal étudiée. Il n'est pas douteux que cette ville, chef-lieu de la *Civitas Genavensium*, au IVe siècle, fut fortifiée, comme tant d'autres cités; car elle était très exposée, le flot des barbares trouvant une route facile par la vallée du Rhône.

Depuis longtemps, les historiens génevois ont reconnu l'existence de murs, épais de 3 mètres environ, construits en matériaux de toutes sortes, mêlés de débris romains. Cette muraille renfermait seulement le haut de la ville actuelle (1). Sur ce terrain était groupés la cathédrale (2), le palais épiscopal, les prisons, le château des comtes, la maison de ville et d'autres églises et bâtiments moins importants.

L'enceinte passait derrière le chœur de la cathédrale (Saint-Pierre), fermait l'ancien jardin de l'Évêché où l'on en a retrouvé des vestiges, descendait vers le milieu de la rue des Barrières et traversait la rue du Perron; elle soutenait les terrasses de la rue des Chanoines, passait vers le haut de la Pélisserie et arrivait à la Tour-de-Boël; elle revenait ensuite, au Sud, vers la descente appelée la Tertasse, longeait les Crès de la Chauvinière, passait à la Treille et venait se terminer au château du Roi, qui touchait à la porte du Bourg-de-Four (3).

(1) J.-B.-G. Galiffe, *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869, p. 93, 116 et 117. — On a retrouvé cette muraille, peu de temps avant 1869, entre la Treille et la rue de l'Hôtel de Ville. Dans la maison Turrettin, du côté de la Treille, il y avait aussi une inscription romaine, encastrée dans la muraille d'une tour (*C. I. Lat.*, t. XII, 2601).

(2) On a retrouvé des inscriptions et des débris sculptés dans les soubassements de l'église construite probablement sur l'emplacement d'un temple antique.

(3) J.-E. Massé, *Essai histor. sur les diverses enceintes et fortications de la v. de Genève*, Genève et Paris, 1846, p. 7 à 9. Cet auteur considérait comme burgonde cette enceinte dont on a reconstitué approximativement le tracé d'après un ancien plan de Jean Goulart, combiné avec les résultats de fouilles accidentelles. Massé pensait que Genève avait pu être fortifiée à l'époque de César et d'Aurélien. Plus récemment, on a dit que le Genève romain des bas temps « occupait à peu près l'emplacement compris plus tard dans « l'enceinte burgonde » (H. Fazy, *Genève sous la domination romaine*, p. 14; mém. publié dans les *Mém. de l'Institut nat. Génevois*, t. XII, 1868).

Ces murs ont été considérés comme construits par le roi burgonde Gondebaud, au commencement du VIe siècle, à cause du fragment d'inscription, portant le nom de ce prince et les mots *spatio multiplicato* (1), qui était encastré avec des débris romains dans la porte ou arcade du Bourg-de-Four, formée d'une voûte en plein-cintre (2). En réalité, il n'est pas question de muraille dans cette inscription et l'on ne saurait s'appuyer sur ce texte douteux pour attribuer un rôle de constructeur à Gondebaud.

Le fait que l'enceinte contenait tant de débris romains, provenant de monuments antérieurs, fournit une forte présomption que la muraille, considérée comme burgonde par les historiens genevois, est bien une enceinte réduite des IIIe et IVe siècles.

Avant cette transformation, *Genava* s'étendait jusqu'au plateau des Tranchées (3), vers Malagnon et Contamines.

3. Grenoble (Isère). *Cularo* puis *Gratianopolis* (*Civitas Gratianopolitana*).

La date de la construction de l'enceinte, sinon en totalité du moins en partie, est donnée par les inscriptions des portes.

L'enceinte, qui a servi jusqu'au XVIe siècle, paraît avoir eu un tracé ovale et n'avoir enclos qu'une superficie de neuf hectares. La muraille n'avait pas d'assises régulières ; elle était formée de cailloux roulés du Drac et de l'Isère, noyés dans un mélange de briques pilées et de chaux grasse. Au milieu de ce blocage on a trouvé une meule de moulin, des monuments funéraires des deux premiers siècles, un bloc de marbre poli, etc. (4). La muraille avait généralement 4 m. 50 d'épaisseur dans les fondations et 2 m. 50 au dessus. Derrière le chœur de Notre-Dame, à partir de la surface du sol jusqu'à 3 m. 50 au dessous, la maçonnerie était plus compacte et le mortier était formé de chaux et de sable. Le rempart

(1) Cette inscription est conservée au Musée archéologique de Genève.

(2) Voy. Galiffe, *op. cit.*, p. 102, fig. Cette arcade fut détruite avant 1846.

(3) On a trouvé sur ce point de nombreux débris romains (H. Fazy, dans *Mém. et docum. p. par la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, t. XII, 1860, p. 308 et s., pl.).

(4) Albin Gras, *Notice sur les anciens remparts romains de Grenoble*, dans *Bullet. Soc. de statistique de l'Isère*, 1re série, t. II, 1840-1842, p. 243 à 246 ; cf. *ibid.*, 2e série, t. II, p. 209.

était flanqué d'une trentaine de tours demi-circulaires (?), distantes les unes des autres de 25 mètres environ (1).

En partant de la tour, au sud de la mairie, dont la base est romaine, le rempart suivait la façade de ce bâtiment et des maisons

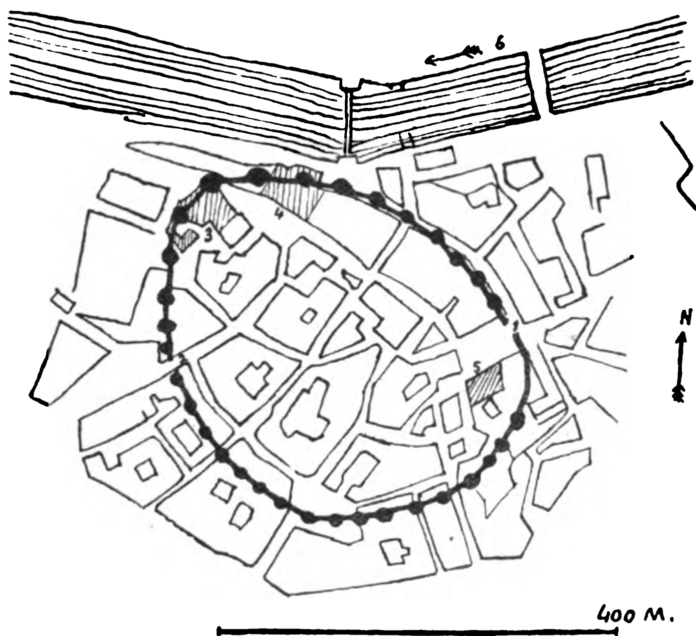


Fig. 33.

1. Porte Herculéenne ou Viennoise. — 2. Porte Jovienne ou Romaine. — 3. Hôtel de Ville. — 4. Palais de Justice. — 5. Cathédrale. — 6. L'Isère.

qui font face au jardin de la ville, jusqu'à l'établissement de bains où il sert de terrasse ; de là, il arrivait à l'extrémité septentrionale de la place Grenette, à quelques mètres de laquelle se trouvait la

(1) Cf. les articles de M. Gras et celui de M. A. de Rochas-Aiglun, *Les fortifications de Grenoble. Note A. L'enceinte romaine*, dans *Bullet. Acad. delphinale*, 3e série, t. VIII, 1872, p. 23-25, plan. Cf. aussi le tracé donné par A. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, 1888, p. 24. — Il faut remarquer que les tours antiques n'ont pu être étudiées méthodiquement. Elles étaient probablement circulaires (Voy. G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, 1905, p. 48, note, et p. 50).

porte Jovienne. Le rempart, passant à travers la cour Tesseire, longeait la rue des Vieux-Jésuites, traversait la place Sainte-Claire près de la rue Pertuisière; il se dirigeait ensuite parallèlement à la rue Vaucanson, coupait la rue de la Paix, la rue Bayard et passait derrière le chœur de Notre-Dame où on l'a démoli, vers 1871, pour bâtir une sacristie. Il se dirigeait ensuite vers le Nord à travers l'Évêché jusque vers le milieu de la place Notre-Dame, à l'entrée de la rue Chenoise où se trouvait la porte Herculéenne. De là, parallèlement à la rue Chenoise, sous le massif des maisons situées entre cette rue et la rue Brocherie, il passait sous la tour de l'hôte Saint-Guillaume. Il coupait ensuite la rue Renauldon, bordait la place des Cordeliers jusqu'au Palais de Justice dont il suivait une partie de la façade du côté du quai; il traversait ensuite la prison, arrivait jusqu'à l'angle formé par le Théâtre et la maison Giroud et rejoignait enfin le point de départ. Le périmètre aurait ainsi environ 1,160 mètres (*Fig. 33*).

Au mois d'août 1896, en dégageant le Palais de Justice, on a mis au jour un pan de courtine, rue Cujas, presque au coin de la place des Cordeliers ou de Bérulle. Ce mur, haut de 4 mètres au-dessus du sol, avec 3 m. 50 de fondations, épais de 3 m. 23, était constitué par un blocage de gros galets du Drac et de grosses pierres, noyés dans un mortier rosé de chaux et de brique pilée. On n'a pas retrouvé de parement (1).

Diverses parties de l'enceinte renfermaient des monuments et des inscriptions antiques (2). La porte *Romaine* ou *Jovienne* appelée au moyen âge « porte Trivoire ou porte Traîne », fut démolie en 1591, lorsque Lesdiguières agrandit la ville; elle était située sur la place Grenette, à l'extrémité actuelle de la Grande-Rue. Elle portait l'inscription avec le nom de Dioclétien (3).

(1) G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 48.

(2) Millin, dans *Magasin encyclop.*, 4ᵉ série, t. III, p. 241, 256, 284; *Congrès archéol. de Fr.*, XXIVᵉ s. à Mende, en 1857, p. 361; Allmer et de Terrebasse, *Inscr. antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, t. II, p. 174, 176, 262, 265; t. III, p. 135, 137, 140, 145, 147, 332; *C. I. Lat.*, t. XII, 2215 à 2298.

(3) *C. I. Lat.*, t. XII, 2229 : ... MVRIS CVLARONENSIBVS CVM INTERIORIBVS AEDIFICIIS PROVIDENTIA SVA INSTITVTIS ADQVE PERFECTIS PORTAM ROMANAM IOVIAM VOCARI IVSSERVNT. L'autre inscription se termine par : PORTAM VIENNENSEM HERCVLEAM VOCARI IVSSERVNT.

La porte *Viennoise* ou *Herculéenne* subsista jusqu'en 1804, époque de l'agrandissement de la place Notre-Dame. On trouva alors un grand nombre d'inscriptions dans le massif des deux tours qui la flanquaient. L'inscription portant le nom de Maximien fut ensevelie par mégarde dans les fondations de la maison portant le n° 6 de la place Notre-Dame et dont la porte d'entrée est ornée de deux colonnes (1).

La voie romaine de Vienne vers l'Italie descendait par Chalemont jusqu'à l'emplacement du pont suspendu où se trouvait alors un pont de pierre et longeait les remparts de la ville, jusqu'à la porte de Vienne.

On a trouvé dans la maçonnerie de l'enceinte des morceaux de chaux non fusée, et l'on a conclu de ce fait que la construction avait été négligée ou hâtive.

Grenoble, qui n'était encore qu'un *vicus*, avait reçu, sous Claude II (2), un corps tiré des cohortes prétoriennes; devenue *civitas* au IVe siècle, elle fut la résidence du *tribunus cohortis primæ Flaviæ Sapaudiæ* (d'après la *Notitia Dignitatum*).

4. Die (Drôme). *Dea* (*Civitas Deensium*).

Les remparts de Die ont fourni la plupart des monuments romains qui ont enrichi les collections Ludovic Vallentin et Lamorte-Félines et n'ont jamais donné de fragments du moyen âge. L'enceinte de Die subsiste encore en grande partie au Nord-Est de la ville, et le quartier porte le nom de *chastel* (3). A la base, il y avait des chapiteaux et fûts de colonnes, des stèles, des fragments de pilastres et des statues; au dessus, le mur, avec parement en petit appareil, est coupé de cordons de briques.

(1) *Bullet. Soc. Statist. Isère*, t. II, 1841, p. 288; A. Prudhomme, *op. cit.*, p. 23.

(2) *C. I. Lat.*, t. XII, 2228.

(3) J.-C. Martin, *Antiquités de la ville de Die*, 1818; J.-D. Long, *Recherches sur les antiq. rom. du pays des Vocontiens*, 1849, p. 114 à 128; Jules Courtet, dans *Rev. archéol.*, t. IV, 1847, p. 209 à 211; *Congrès archéol. de France*, XXIVe s., en 1857, p. 245; Florian Vallentin, *Découvertes archéol. faites en Dauphiné, pendant l'année 1879*, Grenoble, 1880, p. 27 et 28. Cf. *C. I. Lat.*, t. XII, p. 190.

La porte Saint-Marcel, formée d'une arcade flanquée de deux grosses tours demi-circulaires, présente encore un ensemble intéressant. La voûte a été remaniée; l'arc antique est doublé d'un arc postérieur, plus petit, qui diminuait la largeur de la voie unique. Au dessus de l'arc un bandeau, orné de plusieurs tores, rejoint les deux tours rondes, formées d'assises de gros blocs sur une hauteur de 6 mètres environ (1). Cette porte, encastrée dans des constructions du moyen âge, a été restaurée en 1849 (2).

La porte Saint-Pierre, à l'Ouest, sur la route de Valence, a été très remaniée au moyen âge. La voûte est ornée de rosaces et de rinceaux; la clef de l'archivolte sur la face intérieure est formée par un bucrâne en relief; les tympans sont remplis par des figures (on distingue un Triton) (3).

5. Valence (Drôme). *Valentia* (*Civitas Valentinorum*).

Bien qu'on ne connaisse pas de restes apparents d'une enceinte romaine à Valence, il est certain que ce chef-lieu de cité fut protégé par de puissantes murailles (4). On a trouvé des inscriptions latines dans les murs de la ville et dans les portes Neuve et Saulnière, qui appartiennent au moyen âge. D'autres inscriptions sont sorties des fondations de l'église et du clocher (5). Il est probable que ces matériaux antiques, provenant des premières murailles, ont été employés de nouveau postérieurement.

6. Venasque (Vaucluse). *Vendasca* (*Civitas Cabellicorum*).

Venasque, située sur une hauteur et commandant l'entrée d'un défilé conduisant vers Apt, possède encore des murs dont la partie

(1) Il y a une bonne photographie de la Commission des Monum. historiques (par Mieusement, en 1887).

(2) Voy. *Archives de la Commission des Monum. histor.*, publ. par A. de Baudot et A. Perrault-Dabot, t. IV, p. 11, pl. 3.

(3) Photogr. de la Commission des Monum. histor. (par Mieusement, 1887).

(4) Un passage de Zosime en fait foi (VI, 2; Byz. de Bonn, p. 319).

(5) *C. I. Lat.*, t. XII, 1762, 1774, 1776, 1780; 1758 et 1777, 1748 et 1760; 1767, 1775.

la plus ancienne a été considérée comme une enceinte romaine (1). Cette muraille est constituée par une base en gros appareil régulier, presque carré, bien jointé et surmonté de petit appareil irrégulier à blocs allongés; au dessus règne une corniche; les tours (trois sont en bon état de conservation) se rétrécissent à un mètre au dessus du sol.

A mon avis, ces restes ne présentent pas les caractères d'une enceinte romaine. Mais il est probable que *Vendasca*, chef-lieu de la *Civitas Cabellicorum* (2), fut fortifiée de bonne heure. On retrouvera peut-être les substructions de la muraille romaine.

7. Avignon (Vaucluse). *Avenio* (*Civitas Avennicorum*).

Chef-lieu de la *civitas Avennicorum* au IVe siècle, Avignon dut être fortifiée de bonne heure (3). En 737, les Sarrasins prirent par ruse « Avenionem, urbem munitissimam », et les Francs la reprirent après en avoir battu les murailles avec leurs machines (4).

8. Arles (Bouches-du-Rhône). *Arelate* (*Civitas Arelatensium*).

Quelques auteurs ont supposé que cette ville avait eu une première enceinte, élevée par César (5). L'hypothèse est peu vraisemblable, car c'est Auguste qui fit construire les murailles des grandes colonies de la Gaule. En tout cas Arles eut sûrement une enceinte au IVe siècle, car son palais impérial et son atelier monétaire (6),

(1) *Archives de la Commission des Monuments historiques*, in-f°, t. V, pl. XIV, p. 2 (Plan, coupe, élévation, vue perspective, détails; relevé de M. Formigé, 10318).

(2) Il y eut un atelier monétaire mérovingien; voy. M. Prou, *Cat.*; *Les monnaies mérov.*, 1892, p. 297, n° 1358.

(3) Pline l'ancien la qualifie déjà d'*oppidum* (*H. N.*, III, 4, 36; éd. Jan, t. Ier, p. 130).

(4) Chronique des continuateurs de Frédégaire, s. a. 737 (D. Bouquet, *Recueil Hist. Fr.*, t. II, p. 575; éd. B. Krusch, *Mon. Germ., scr. rer. merov.*, t. II, 1888, p. 177).

(5) Estrangin, suivi par M. A. Véran.

(6) La *Notitia Dignitatum* mentionne le *procurator monetæ arelatensis*.

qui fonctionna depuis Constantin, n'étaient sûrement pas dans une ville ouverte. D'après une restitution (*Fig. 34*) (1), qui ne me paraît pas très sûre, l'enceinte aurait eu un périmètre de 2,030 mètres environ, dans lequel était renfermés seulement, comme monuments importants le théâtre, l'amphithéâtre et le palais impérial qui s'élevait au nord du forum (2). A l'Ouest, sur la place Jouvène, était une porte dont les deux tours (tour Baussade et tour de Fabre ou du Vallat), démolies en 1654, auraient eu 32 m. 80 de hauteur. A l'angle sud-est de la ville, à la naissance de l'avenue de la porte de l'Aure, une tour; puis une autre tour carrée

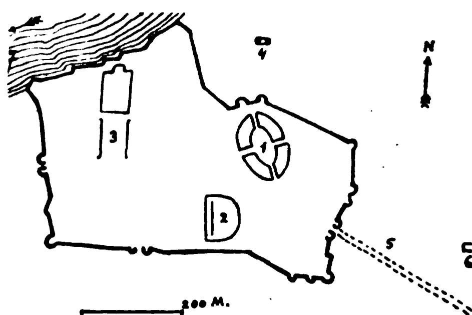


Fig. 34.

1. Amphithéâtre. — 2. Théâtre. — 3. Forum. — 4. *Arcus admirabilis.* — 5. Aliscamps traversés par la voie romaine. — 6. Église Saint Pierre. — 7. Le Rhône.

en grand appareil, avec le grand mur qui les relie sur la même avenue, seraient des restes de l'enceinte antique, ainsi que des assises retrouvées rue Beaujeu, en suivant vers l'Ouest.

On a reconnu un mur de 2 m. 25 d'épaisseur, avec parements à

(1) A. Véran, *Arles antique*, dans *Congrès archéol. de France*, XLIIIe s., à Arles en 1876, p. 271, 275 à 289, plan et planches. — Un plan manuscrit d'Arles antique, plus réduit, est conservé au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale (Va 184). Il est daté du 14 avril 1806 et accompagné d'un texte signé de P. Véran, fonctionnaire à la Préfecture.

(2) Le forum d'Arles existait encore au ve siècle, car Sidoine Apollinaire parle brièvement des colonnes et des statues qui l'ornaient (Ed. des *Monum. Germ., Script. ant.*, t. VIII, 1887, p. 18).

petits cubes, dans le presbytère de Saint-Julien, et sur le sommet de la rue de la Roque (1).

A l'Est, en remontant vers le Nord, dans le voisinage de Notre-Dame-de-la-Major et de la promenade des Aliscamps, on voit encore une partie de l'enceinte romaine, ainsi que l'entrée de l'aqueduc antique, en face du cimetière moderne, par un canal ouvert dans le rocher sous la muraille, et non loin d'une porte romaine défendue par deux tours encore debout dont les bases sont en pierres de grand appareil (2). Ces tours, circulaires, de huit mètres de diamètre, sont distantes de quinze mètres (3). On remarque à la base de plusieurs tours de cette partie de l'enceinte antique, une moulure qui leur donne l'aspect de colonnes; certaines ont été réparées ou exhaussées, mais il est facile de reconnaître les restaurations (4). De ce côté, la porte qu'on a désignée avec quelque raison par le nom de porte de Rome (5), donnait accès à la voie Aurélienne, bordée de tombeaux, qui menait vers l'Italie.

Arles eut deux arcs, l'un dit « arc de Constantin «, proche d'une porte vers le Rhône, menaçait ruine et fut démoli en 1643 (6). L'autre, dit « l'Arc admirable », était encore debout en 1224 et fut probablement démoli en 1263; on en a retrouvé des parties dans le rempart élevé à cette époque (7).

L'enceinte d'Arles a, comme beaucoup d'autres, subi des remaniements successifs. L'un des plus anciens fut celui qui eut lieu

(1) Parties attribuées à une première enceinte (A. Véran, *loc. cit*, p. 271).

(2) J.-J. Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, 1845, p. XVI, 47, 48 et 52. — Cf. C. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. V, 1857-1861, pl. II.

(3) Viollet le Duc, *Dictionnaire rais. d'archit.*, t. IX, 1868, p. 68. — Les Archives de la Commission des monuments historiques conservent deux photographies des remparts antiques d'Arles : une vue de deux tours avec courtine où l'on voit très nettement les assises de gros appareil au nombre de douze (nº 289; cliché C. Nègre); une autre vue sans numéro représentant des murailles, remaniées au moyen âge, au sud des Aliscamps. — Il y a aussi une carte postale représentant la porte (LL. 42; Lévy et fils).

(4) *Congrès archéol. de France*, XXXIIIe s., à Aix, 1868, p. 217.

(5) M. Véran a publié une vue et un plan restitué de cette porte, située sur la place de la Redoute (*loc. cit.*, pl. II). Je crois que, pour cette restitution, il s'est beaucoup inspiré du plan donné par Viollet-le-Duc pour la porte Saint-André d'Autun.

(6) A. Véran, *loc. cit.*, p. 285.

(7) A. Véran, dans *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1903, p. 218.

lorsque Théodoric III envoya, en 508-509, aux habitants de cette cité, l'argent nécessaire à la réparation de leurs remparts (1).

L'amphithéâtre, bien que renfermé dans l'enceinte, en était assez proche pour qu'on en fit une sorte de forteresse (2).

On l'appela au moyen âge *castrum arenarum*. Une vue ancienne représente l'amphithéâtre rempli de maisons, avec une église et les arcades maçonnées et percées de fenêtres (3). Cette petite ville, occupée encore par la population pauvre en 1825, au début des fouilles, contenait environ 1,500 habitants.

9. Marseille (Bouches-du-Rhône). *Massalia*.

Massalia était bien fortifiée (4) avant le siège de César (5). Antoine de Ruffi (6) prétend que les murs, flanqués de fortes tours, rebâtis après cet événement, subsistèrent jusqu'en 412, année où Marseille fut ruinée par les Burgondes. Nous savons seulement que le médecin Crinas, enrichi à Rome sous le règne de Néron, légua à Massalia, sa ville natale, une somme considérable pour

(1) Cassiodore (Ed. Mommsen, *Monum. Germ., auctor. antiq.*, t. XII, p. 100, nº XLIIII) : « Pro reparatione itaque murorum Arelatensium vel turrium vetus« tarum certam pecuniæ direximus quantitatem. »

(2) On attribue cette transformation au walî de Narbonne, Yousouf-ibn-Abd-ar-Rahman, qui s'empara d'Arles. Mais on peut croire que les arènes avaient déjà été fortifiées. M. Véran a contesté l'origine arabe des tours qui surmontent le monument (*Congrès archéol.*, 1876, p. 294).

(3) J. Noble de la Lauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, 1808, pl. X. Cf. A.-L. Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, pl. LXVIII, fig. 9, t. III, p. 615. — Le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale conserve une vue de 1686, signée de *Peytret*, qui est peu différente de celle gravée par J.-B. Guibert pour l'ouvrage de la Lauzière (Vª 185).

(4) Strabon, IV, 1, IV.

(5) Un manuscrit de la Bibliothèque de Berne contient une vue supposée de l'enceinte de la cité à l'époque de ce siège. M. G. Frœhner a remarqué qu'elle ressemblait beaucoup aux figures de la *Notitia Dignitatum* (*Rev. archéol.*, 1893, II, p. 329-331, fig.).

(6) Antoine de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, 2ᵉ éd., 1696, t. II, p. 292 et 293. Cf. Grosson, *Recueil des antiq. et mon. mars.*, 1773, p. 6 ; et Augustin Fabre, *Essai sur les diverses enceintes .. de M.*, dans *Revue de Marseille et de Provence*, t. VII, 1861, p. 442.

travailler aux murs et bâtiments divers de la cité (1). Des documents de 1072 et de 1262, des monnaies et des sceaux postérieurs, prouvent que les murailles furent encore reconstruites. Mais aucune découverte n'a révélé des restes de l'enceinte romaine, qui existait certainement sous Constantin, ainsi que le démontrent deux textes que je citerai plus loin.

Au IVe siècle Marseille était, d'après la *Notitia Dignitatum*, la résidence du *præfectus militum musculariorum*.

II. *Provincia Aquitanica prima*.

1. Bourges (Cher). *Avaricum*. (*Civitas Biturigum*).

L'enceinte romaine était encore bien conservée en quelques parties, en 1859, et l'on pouvait en suivre le périmètre (2). Au cours des dix années précédentes, on avait cependant démoli deux tours du côté méridional, qui devaient être près de la porte de Rome.

Caumont a publié un plan sur lequel le nombre et l'emplacement des tours sont donnés d'après le plan de M. de Fer, édité en 1705. C'est ce document qui a servi aussi en général pour le plan publié par Buhot de Kersers. Nous avons

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 1 : Nuperque sestertium c reliquit muris patriæ mœnibusque aliis paene non minore summa extructis » (Ed. L. Jan, Teubner, t. III, p. 207).

(2) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838, p. 2 ; A. de Caumont, dans le *Bullet. monum.*, t. XXV, 1859, p. 45 à 52 ; fig. Cf. Thiollet, dans *Congrès archéol. de France*, à Bourges, 1849, p. 114, 2 pl.; Ch. Ribault de Laugardière, *Notes histor. sur la ville de Bourges, son origine, ses fortifications*, Bourges, 1858, *passim ; Mém. lus à la Sorbonne* en 1861, p. 107-108; Duplessis, dans *Bullet. du Comité d'histoire et d'arch. du diocèse de Bourges*, 1867-1875, p. 293-300 ; A. Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monum. du dép. du Cher*, t. II, 1883 (Bourges), p. 7 à 67, pl.; H. Boyer *Les enceintes de Bourges*, 1889. — Il y a aussi sur le même sujet des travaux médiocres dont voici les titres : de Saint-Hipolyte, *Diverses enceintes de Bourges*, dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. VIII, 1841, p. 103 et s.; Octave de Barral, *Notice sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges, d'après les manuscrits du général vicomte de Barral*, 1852, in-8°, 7 pl.

combiné toutes les indications dans celui que nous donnons (*Fig. 35*).

La forte saillie du centre de la ville, sur laquelle s'élevait sans doute l'oppidum gaulois, détermina le tracé de l'enceinte, qui tira

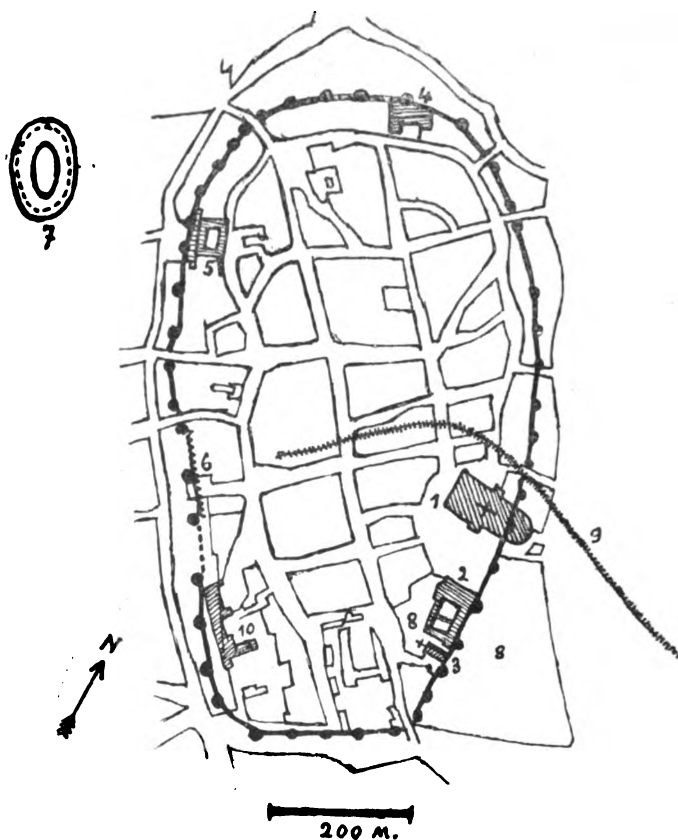


Fig. 35.

1. Cathédrale. — 2. Archevêché. — 3. Notre-Dame-de-Sales. — 4. Ancien Hôtel de ville; Lycée. — 5. Hôtel Jacques Cœur. — 6. Arcades. — 7. Amphithéâtre (Emplacement de l'). — 8. Jardins de l'Archevêché. — 9. Parcours de l'aqueduc. — 10. Préfecture.

profit, sur certains points, de murailles antérieures très puissantes.

Le périmètre atteint 2,100 mètres. La muraille avait 2 m. 50 à 3 m. d'épaisseur; il y avait des cordons de deux ou trois rangées

de briques, distants d'un mètre environ. On a retrouvé la trace de 46 tours, dont l'intervalle moyen était de 40 mètres; elles étaient accolées au mur sans faire saillie à l'intérieur, avec saillie de 7 mètres à l'extérieur; le diamètre en était de 10 mètres environ.

Il y avait quatre portes à Bourges : au Sud-Est, la porte de Lyon débouchant sur la rue Moyenne et à laquelle correspondait, au côté opposé, une porte reconstruite au moyen âge et dite *Porte Neuve* ou *Porte Saint-André;* la troisième porte, dite *Gordaine*, était du côté du pays des Eduens, au Nord, et la quatrième, *Porte tournoise* ou *Turonoise* ou *Auronoise* ou *Ornoise*, du côté de Tours.

Une des tours de la porte de Lyon existait encore dans le troisième quart du XIXe siècle, mais elle avait été restaurée à une époque indéterminée (1); les fondations des portes *Neuve* et *Tournoise* ont été retrouvées dans les rues Porte-Neuve et du Tambourin d'argent (ou d'Auron). Le seuil, construit en dalles énormes, était assis sur des blocs disposés en dessous, comme ceux de la muraille antique. Dans la rue du Tambourin d'argent, cette assise de blocs existait sur une étendue de cent mètres (2). Les bases des tours de la *Porte Gordaine* existent encore sous des maisons (3). La porte *Ornoise* avait été détruite dès 1445 (4).

Une des découvertes les plus intéressantes relatives à l'enceinte est celle, faite vers 1880, dans les fondations de la maison n° 85 de la rue Bourbonnoux. On y trouva, à trois mètres au-dessous du niveau de la rue, une demi-douzaine de fûts de colonnes imbriquées, couchés et très bien conservés (5).

Sous les caves de la salle du palais du duc Jean, et sur une longueur de 80 mètres parallèle à la rue Saint-Paul, existe une ligne d'arcades en plein-cintre ayant une largeur moyenne de 4 m. 70, qui a servi de point d'appui au mur d'enceinte (6).

(1) A. Buhot de Kersers dit que la porte *Lugdunaise* s'ouvrait entre deux tours distantes de six mètres (*op. cit.*, t. II, p. 65). Cf. *Bullet. Comité d'hist. et d'archéol. du diocèse de Bourges*, 1873, p. 294.

(2) H. Boyer, *Les enceintes de Bourges*, 1889, p. 27 et 51.

(3) *Ibid.*, p. 32.

(4) *Ibid.*, p. 40.

(5) H. Boyer, *Les enceintes de Bourges*, 1889, p. 25.

(6) Buhot de Kersers, *op. cit*,, t. II, p. 26, pl. II, fig. 1, 2 et 3. Cf. A. de Caumont, *Ere gallo-rom.*, p. 436 et 437, fig. Voy. aussi Duplessis, dans *Bullet. Comité d'hist. et d'arch. diocèse de Bourges*, 1873, p. 300.

De 1443 à 1450, Jacques Cœur fit construire son hôtel en partie sur la muraille romaine (*Pl. VI*). Du côté occidental les tours ont pour base les tours cylindriques de l'enceinte antique, nettement indiquées par le petit appareil et les cordons de briques (1).

Quelques autres édifices s'étaient implantés sur l'enceinte. Le palais royal, qui occupait l'emplacement de la prison actuelle; au Nord, deux églises, la Cathédrale et Notre-Dame-de-Sales avaient leur chevet sur deux tours; le palais archiépiscopal était appuyé également sur l'enceinte. La muraille dut rester en bon état pendant longtemps, car en 1224, les échevins avaient édicté des peines contre ceux qui la dégradaient. Mais, en 1412, sous Jean de Berry, on en tirait des pierres pour les constructions du palais du duc et pour le château de Mehun. Ce vandalisme continua au XVIIe siècle (2).

En 1682, on ne voyait guère les murs romains de Bourges que près de la porte Saint-Paul (3).

(1) On les voit sur le cliché publié dans le *Congrès archéol. de France*, LXVe s. à Bourges, en 1898, p. 72 (Ce cliché nous a été prêté par M. E. Lefèvre-Pontalis). — Les Archives de la Commission des Monuments historiques conservent plusieurs vues de l'Hôtel Jacques Cœur : 1° État ancien de l'édifice alors qu'une masure cachait la base romaine de la tour d'angle au Sud-Sud-Ouest (n° 2299 et autre sans n°); 2° État ancien de toute la façade Sud-Ouest après la démolition de cette masure, mais avant la restauration; on y voit l'autre tour, dont la partie antique est presque entièrement dissimulée sous un enduit de plâtre, ainsi que la courtine entre cette tour et l'escalier; autre vue de cette dernière tour (n°s 1447 et 2085); 3° Tour d'angle, cliché Mieusement en 1888 (n° 18660); 4° Les deux tours et la courtine près de l'escalier, cliché Mieusement en 1888 (n° 18659). — Je connais aussi trois cartes postales (marque LL. [Lévy et fils, de Paris], n°s 46, 48, 54), qui représentent la façade méridionale du palais; on y voit très nettement l'appareil romain de la base des tours et d'une partie du mur intermédiaire.

(2) H. Boyer, *op. cit.*, p. 83 à 88. — En 1685, l'archevêque fit démolir une partie des murs qui se trouvaient sous son palais; on y trouva des colonnes cannelées, des chapiteaux, des fragments de frise, etc. (N. Catherinot, *Bourges souterrain*, 1685, p. 6. Notice 31 du recueil de la Bibliothèque de l'Institut, X 486A). D'autres colonnes et chapiteaux furent retirés du mur de la ville au-dessous de l'église Saint-Hippolyte (N. Catherinot, *loc. cit.*, p. 3).

(3) N. Catherinot, *Antiquités romaines de Berry*, 28 juillet 1682, p. 1 (notice 57 du recueil précité). Selon cet auteur, les monuments de Bourges, qui reposaient sur l'enceinte antique étaient les suivants : Le Palais royal, la Sainte Chapelle, le Bureau des Finances, l'Hôtel de Jacques Cœur, l'hôtel de la Vieille Monnoye, celui de Clamecy, « l'église de Saint-André à présent

En 1742, le roi fit don à la ville des remparts et des fossés, exempts de toutes charges.

En 1749, la partie de la muraille située dans le jardin de l'hôtel de Limoges (entre le théâtre et l'hôtel Jacques-Cœur) et qui soutenait la galerie extérieure de cet hôtel, tomba en entraînant cette galerie.

Les fossés ont été comblés au XVIII[e] siècle et en 1805 (1). Rien ne prouve d'ailleurs qu'ils étaient romains.

Aujourd'hui, la muraille est encore visible avec ses cordons de briques sur une hauteur de quatre mètres, entre deux tours situées près de la cathédrale (2). On a retiré dans les substructions de l'enceinte des fragments de sculpture et de colonnes, des inscriptions et des bas-reliefs (3), provenant évidemment de monuments antérieurs. Il est probable que les Arènes de Bourges, dont les restes ont disparu en 1619 (au moins au dessus du sol), ont fourni des matériaux aux constructeurs de l'enceinte, qui les avaient laissées en dehors du tracé choisi (4). On a retrouvé les restes de

détruite », la maison des Jésuites, la maison de l'Hôtel de Ville, « l'Hôtel des Lallemans », le chœur de la Cathédrale, le Palais de l'Archevêché, N.-D. de Sales, et la grosse tour de Bourges qui n'était pas romaine (élevée sous Philippe-Auguste et détruite en 1653).

(1) H. Boyer, *op. cit.*, p. 61 et 71.

(2) Cf. la vue de la tour avec pan de courtine, base en gros appareil et six rangs de petit appareil, lithographie de G. Engelmann d'après un dessin de Jorand (Département des Estampes, Bibl. Nat., V[A] 29. Le Musée des Antiquités nationales en possède aussi un exemplaire; dossier 4, f° 63[B]).

(3) A. Buhot de Kersers, *Op. cit.*, t. II, p. 33 à 47, pl. III à VIII. Cf. *Congrès archéol.*, LXV[e] s. à Bourges, en 1898, p. 51.

(4) L'amphithéâtre, situé sur l'emplacement de la Place de la Nation (anc. Bourbon), était à 200 mètres en dehors de l'enceinte; il était connu au moyen âge sous le nom de *Fosse des Arènes*. Le vieil historien Chaumeau (*Hist. de Berry*, 1566, p. 235) disait déjà que les murs de la ville avaient été refaits avec des matériaux enlevés à ce monument. On a trouvé, en 1858, dans le mur du jardin de l'Archevêché, une pierre provenant très probablement des gradins de l'amphithéâtre. A quelle époque eut lieu la destruction du monument? Quelques auteurs la placent sous Chilpéric. Tout récemment, M. Emile Chénon a émis l'hypothèse que Pépin Le Bref avait détruit l'amphithéâtre, en 762, pour réparer l'enceinte (*Les Arènes de Bourges*, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, t. LXV, 1904-1905 [1906], p. 17 à 31; p. 26). Mais il n'est pas vraisemblable que ce monument soit resté intact en dehors de l'enceinte antique pendant quatre siècles. Voy. plus loin, l. II, ch. II.

quatre aqueducs qui devaient alimenter Bourges (1); l'un d'eux pénétrait dans la ville non loin de la cathédrale.

2. Chateaumeillant (Cher).
Mediolanum.

Il est probable que Châteaumeillant est le *Mediolanum* du milliaire d'Allichamps et de la carte de Peutinger et le *castrum Mediolanense* ou *castrum Mediolanum* de Grégoire de Tours (VI, 31). Cette ville a conservé, selon de grandes probabilités, le tracé de l'enceinte romaine sous celle du moyen âge. On y retrouve notamment les quatre portes traditionnelles (2). Selon d'anciens auteurs, il y avait dans cette ville « vetustam turrim Romanam » (3). Mais rien ne prouve que cette construction, attribuée aussi à César, fût réellement antique.

3. Argenton-sur-Creuse (Indre).
Argentomagus.

La situation de cette ville, au cœur de la Gaule, centre d'un réseau de voies romaines, qui conduisaient à Poitiers, à Néris et Lyon, à Bourges, à Limoges, à Orléans et à Clermont, indique son importance, ainsi que les antiquités qui ont été trouvées sur son territoire. Il ne paraît pas qu'on y ait relevé des traces d'une enceinte romaine (4). Cependant, *Argentomagus* fut peut-être, au IVe siècle, le plus grand arsenal des Gaules, puisqu'on y fabriquait des armes de toutes sortes (5). Il n'est pas vraisemblable que les

(1) A. Buhot de Kersers, *Op. cit.*, p. 60 et 61, pl. VI.

(2) Emile Chénon, *Notes archéol. sur Châteaumeillant et ses environs*, 1888, p. 97-99. — Buhot de Kersers a écrit que le *castrum* romain de Châteaumeillant avait succédé à un oppidum gaulois, plus vaste (*Bullet. archéol. du Comité*, 1884, p. 138-140). C'est une hypothèse.

(3) André Du Chesne, *Les Antiq. de toute la France*, 1609, p. 491; M. Zeiller, *Topographiæ Galliæ pars sexta*, 1655, t. II, p. 12; cf. J. Chaumeau, *Hist. de Berry*, 1566, p. 267.

(4) Du moins un travail tout récent, rédigé avec soin, n'en fait pas mention (Eug. Hubert, *Le Bas-Berry*; 2e fasc., *Canton d'Argenton*, 1905).

(5) *Notitia Dignitatum*, éd. O. Seeck, 1876, p. 145 : « f. Argentomagensis « armorum omnium » (cf. éd. Böcking, p. 43).

Romains aient laissé sans défense une ville aussi importante (1), alors que d'autres cités, possédant des fabriques d'armes, étaient, à la même époque, protégées par de puissantes murailles.

On s'explique que les Romains aient établi une grande fabrique d'armes à Argenton, car la région était riche en fer. Ardentes (2), peu éloigné d'Argenton, a encore des forges assez actives et qui l'étaient davantage au moyen âge.

4. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). *Augustonemetum* (*Civitas Arvernorum*).

Au cours des travaux de la rue Neuve-Saint-Pierre, pour la construction d'un égout, on a découvert les restes d'un ancien mur qui traversait cette rue de l'Ouest au Nord-Est (3). Mais la note publiée sur cette découverte n'est pas assez précise pour qu'on puisse assurer que ce mur faisait partie de l'*oppidum*, cité par un auteur du v[e] siècle (4) et qui existait encore au VIII[e] siècle (5). Le *castrum* devait certainement renfermer la colline surplombée par la cathédrale; mais je ne saurais indiquer le tracé de l'enceinte. On a dit que les restes du « Château des Salles » au delà de la place Jaude, près de la rue Blatin, vers Royat, avaient appartenu à cette enceinte, qui aurait même eu près de trois lieues de circuit! (6) Ces ruines, dites aussi « mur des Sarrasins » (encastrées dans une

(1) Les continuateurs de Frédégaire mentionnent d'ailleurs le *castrum* d'*Argentonus*. Pépin le reconstruisit en 766, parce qu'il avait été détruit par Vaïfre (Voy. les textes réunis par E. Hubert, *op. cit.*, p. 150. Cf. D'Anville, *Not. anc. Gaule*, p. 95).

(2) Probablement l'*Alerta* de la carte de Peutinger; on y a trouvé des antiquités romaines.

(3) *Bullet. histor. et scient. de l'Auvergne*, t. II, 1882, p. 183.

(4) Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. VII, 5 (Ed. Mohr, Teubner, p. 146) : « Solum « oppidum Arvernum Romanorum. » Euric, roi des Wisigoths, ne put réussir à s'en emparer en 474.

(5) « Rex Pippinus usque urbem Arvernam cum exercitu veniens, Clare« montem castrum captum atque succensum bellando cepit » (Annaliste cité par D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, p. 126). Cf. « Castrum Claremontis » dans les continuateurs de Frédégaire (D. Bouquet, *Rec. H. Fr.*, t. V, p. 9).

(6) Cette opinion a été exprimée par MM. Delarbre (*Notice sur la ville de C.*) et Mallay (*Mém. Acad. de Clermont*, 1867, p. 269 et s.). Cf. Ambroise Tardieu, *Hist. de la ville de Clermont-Ferrand*, 1870-71, t. I[er], p. 23, pl. et p. 161.

propriété particulière et remaniées récemment), appartiennent bien au système de construction des IIIe et IVe siècles, caractérisé par le petit appareil et les cordons de trois briques. Mais ces restes sont trop éloignés du centre nécessaire du *castrum* pour que j'admette qu'ils aient formé un côté de l'enceinte du IVe siècle. Ils ont appartenu probablement à des thermes ou à quelque autre monument (1).

La *Notitia Dignitatum* nous apprend qu'au IVe siècle Clermont était la résidence du *præfectus Laetorum Gentilium Suevorum.*

5. Angoulême (Charente). *Iculisna.* (*Civitas Ecolisnensium*).

Contrairement à Élie Vinet, François de Corlieu reconnut, en 1575, l'antiquité d'Angoulême dont on voyait, entre le chastelet et le château, des murailles faites de larges pierres entassées sans mortier. A l'intérieur d'une partie de ces murs, on découvrit « d'autres pierres, qui, auparavant, avaient servy à autres édifices, « comme colonnes, frises et soubassements qui monstre que jadis « lesdites murailles furent faites des ruines de quelques temples « ou autres superbes bastiments » (2). L. Desbrandes, qui a laissé des manuscrits, a signalé des découvertes du même genre faites en 1778, place d'Artois. Il y en eut d'autres lorsqu'on démolit, en 1790, la muraille appelée « Barbacane », qui du château allait au rempart Desaix. Plus récemment, à la base de la muraille qui va

(1) Prosper Mérimée, en signalant les contreforts, saillants de deux pieds, de la muraille du château des Salles, émit l'opinion qu'il s'agissait d'un fort antique (*Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838, p. 311-313). Plus récemment on a dit que la « muraille des Sarrasins n'est autre chose que les restes d'une ancienne basilique construite à la manière romaine » (Ad. Laporte, dans *Congrès archéol. de France*, LXIIe s. à Clermont-Ferrand, en 1895, p. 168). Ces ruines portaient autrefois le nom de *Castrum Sarracenum* ou *château sarrasin*, dans des titres de 1352, 1426 et 1428 (Voy. *Le château Sarrasin à Clermont-Ferrand*, par un Clermontois [Marcellin Boudet], 1904, 8°, 51 p. fig. Cette intéressante notice est la plus complète sur le sujet). Ce nom prouve seulement que l'édifice fut transformé en château au moyen âge.

(2) Dr Cl. Gigon, dans sa réimpression de la *Recherche de l'Antiquité d'Engoulesme par Élie Vinet*, Angoulême, 1876, p. 27 et 28; citant : F. de Corlieu, *Recueil en forme d'histoire de la ville et comtes d'Engolesme*, 1576, p. 13 (2e éd., 1629, p. 12). — Les murs furent restaurés vers 868, par Alduin, comte d'Angoulême.

de la Place du Palet au pont de Saint-Cibard, on voyait, sur plusieurs points, de grosses pierres superposées sans mortier.

Le vieux château d'Angoulême, démoli à partir de 1859, contenait dans ses murs des débris de colonnes, de statues, d'inscriptions, etc. (1). Le plus curieux de ces fragments est un bas-relief représentant une cuirasse et diverses armes (2); il a peut-être appartenu à une porte analogue à celles de Langres. En 1863, près de la tour du château, on explora la muraille de grand appareil qui allait de la place de la Commune jusqu'au Châtelet (anciennes prisons), larges assises qui servaient de base au mur mitoyen de l'hôtel Baudouin et de la Mairie. On a retrouvé des assises analogues en creusant les fondations de la façade du nouvel Hôtel-de-Ville, donnant rue de Plaisance. A partir de la tour Marguerite l'enceinte se dirigeait au Nord jusqu'à la rue de l'Arsenal qu'elle traversait ainsi que la rue du Marché où on l'a retrouvée en construisant le bazar Laurent; elle aboutissait ensuite au Châtelet (3).

6. Limoges (Haute-Vienne). *Augustoritum* (*Civitas Lemovicum*) (4).

On est mal renseigné sur la topographie antique de Limoges et il est impossible de retrouver le tracé de l'enceinte. Nous serions tenté de croire qu'une muraille renfermait toute la vieille ville, sur la colline, au dessus de la place des Arènes (5).

(1) Ces débris ont été reproduits par J.-H. Michon, *Statistique monum. de la Charente*, 1843, p. 169 et 170, et par Eusèbe Castaigne, dans *Bullet. Soc. archéol. et hist. Charente*, 4e série, t. III, 1865 (1866), p. 107 et s. Cf. F. Marvaud, dans le même *Bulletin*, 3e série, t. IV, 1862, p. 199 et 200. Les inscriptions, trouvées dans les soubassements du château, sont au *C. I. Lat.*, t. XIII, 1112, 1113, 1115.

(2) Cf. E. Castaigne, *loc. cit.*, p. 110, fig.

(3) E. Castaigne, dans *Le Charentais* du 24 mars 1863; cf. *Bullet. Soc. arch. et hist. Charente*, 4e série, t. Ier, 1863, p. 370, et t. III, 1865, p. 104.

(4) Une pièce de Dagobert Ier porte les noms celtique et latin de la cité : *Lemmovix Agustoredo*.

(5) Il n'y a rien de précis à tirer de l'article de Maurice Ardant, *La cité de Limoges*, dans *Congrès scientif. de France*, 26e s. à Limoges, en 1859, t. II, p. 273 et s. Retenons seulement que la ville romaine s'étendait à l'origine sur les deux rives de la Vienne et que le pont Saint-Martial (XIIIe s.) a des fonda-

Dans une maison sise rue de La Courtine (aujourd'hui nº 1), les murailles jusqu'au premier étage, étaient constituées presque entièrement par des tombeaux romains (1). On pourrait en conclure que ces matériaux ont été empruntés au mur d'enceinte dont la rue conserve le nom. Mais il y eut non loin de là un cimetière, où les monuments funéraires ont pu être pris directement ; enfin la « courtine » paraît appartenir à l'enceinte du xᵉ siècle (2) et il n'y a pas de restes d'un mur antique.

Limoges, comme Périgueux, fut, au moyen âge, constituée par deux parties distinctes, l'une groupée autour de l'abbaye de Saint-Martial ; l'autre, dont le noyau était la basilique de Saint-Étienne, formait la *Cité*, près de la Vienne. Les *Annales* de 1638 attribuent au viᵉ siècle les murailles de la *Cité*, qui ne sont sans doute que du xᵉ (3). Mais, dans la plupart des vieilles villes françaises, la *Cité* représente toujours le *castrum* romain des iiiᵉ et ivᵉ siècles ; il est donc probable que la *Cité* de Limoges eut une enceinte analogue à celle des autres villes de la Gaule.

III. *Provincia Aquitanica secunda.*

1. Bordeaux (Gironde). *Burdigala.* (*Civitas Burdigalensium*).

Ausone parle ainsi de l'enceinte de Bordeaux :

Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes (4).

tions romaines. — L'amphithéâtre, dont la destruction fut complétée en 1714 (Cf. *Mém. Acad. Inscr. et b.-l.*, t. XIX, 1753, p. 720), était resté en dehors de l'enceinte de la ville haute.

(1) E. Espérandieu, *Inscr. de la cité des Lemovices*, 1891, p. 85, nº 24; cf. Paul Ducourtieux, *Le cimetière gallo-romain, mérovingien et carolingien de la Courtine, à Limoges*, 1893, p. 5 (Extr. *Bullet. Soc. archéol. Limousin*, t. XL).

(2) P. Ducourtieux, *op. cit.*, p. 16 et plan. — C'est avant 936 que l'abbé Étienne fit des travaux de fortification : « turres in castello Marcialis duas fecit » (*Chron. de Saint-Martial*, éd. Duplès-Agier, p. 3).

(3) Voy. P. Ducourtieux, *Limoges d'après ses anciens plans*, 1884, p. 35 et 36.

(4) *Ordo urb. nobil.*, v. 135 à 147 (*Monum. Germaniæ historica*, *Auct. ant.*, t. V, 1883, p. 102-103).

Le mur antique formait en effet un carré allongé, flanqué de tours (1). L'enceinte avait à peu près 720 mètres de longueur sur 450 de largeur et un périmètre de 2,350 mètres environ (2) (*Fig. 36*).

A l'Ouest, le mur longeait la cathédrale Saint-André et suivait la rue des Remparts, qui en a pris le nom (3). En tournant vers l'Est, le front septentrional de l'enceinte se dirigeait de la rue de la Vieille-Tour vers la rivière, entre les rues Saint-Remi et Porte-Dijeaux et le cours de l'Intendance. La tour moderne qui forme l'angle des rues Chaumet et Guillaume-Brochon a été élevée sur les fondations d'une tour romaine. A l'Est, la muraille suivait depuis la Bourse moderne et la place Gabriel jusqu'au bout de la place du Palais-de-l'Ombrière (autrefois le *castrum regium*), situé entre les rues des Bahutiers et des Argentiers. La tour de Gassies, qui a donné son nom à une rue, était romaine. De la place du Palais jusqu'au cloître Saint-André, le côté méridional de l'en-

(1) *Conjectures sur la Porte-Basse et sur l'enceinte du mur romain*, dans *Bullet. polymathique du Museum d'Instr. publique de Bordeaux*, t. XIII, 1815, p. 325; l'abbé Baurein, dans le même recueil, t. XV, 1817, p. 258, 289, 321 et 353; F. Jouannet, *Ibid.*, t. XVI, 1818, p. 205, et dans *Acad. des Sc. de Bordeaux*, t. VII, 1827, p. 115, 14 pl.; Aug. Bordes, *Hist. des monuments anciens et mod. de Bordeaux*, 1845, t. Ier, p. 11 et s.; Rabanis et de Lamothe, *Compte-rendu des trav. de la Commission des monum. histor. de la Gironde*, t. VII, 1845-1846, p. 44, 2 pl.; C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 291 à 303 (Ce chapitre a paru d'abord sous le titre : *La première muraille de Bordeaux et les remp. gaulois des* IIIe *et* IVe *s.*, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1888, p. 381 et s. C'est le travail essentiel pour l'enceinte de Bordeaux); du même, *Ausone et Bordeaux*, *Études sur les derniers temps de la Gaule rom.*, Bordeaux, 1893, p. 117; L. Cadier, dans *La Grande Encyclopédie*, t. 7, p. 381.

(2) C. Jullian, *Inscr. rom. de B.*, t. II, p. 291. Dans son *Histoire de Bordeaux* (1895, p. 44), le même auteur attribue à l'enceinte 725 mètres de l'Est à l'Ouest et 450 du Nord au Sud, chiffres dont le double donne exactement 2,350 m. pour le périmètre. — Pour le tracé et divers détails intéressants, voy. aussi C. de Mensignac, *Emplacement de la ville rom. de B.*, dans *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. VII, 1880, p. 63 à 150, pl. V (plan). Cet article contient de nombreux extraits de livres et de mémoires concernant les murailles de Bordeaux.

(3) Voy. une vue de cette partie de l'enceinte sous Louis XIII, dans les *Archives histor. de la Gironde*, t. XXXIX, 1904, p. 19 et pl. III.

ceinte était parallèle à la rivière du Peugue, laissée en dehors ; le cours d'Alsace-et-Lorraine marque la direction.

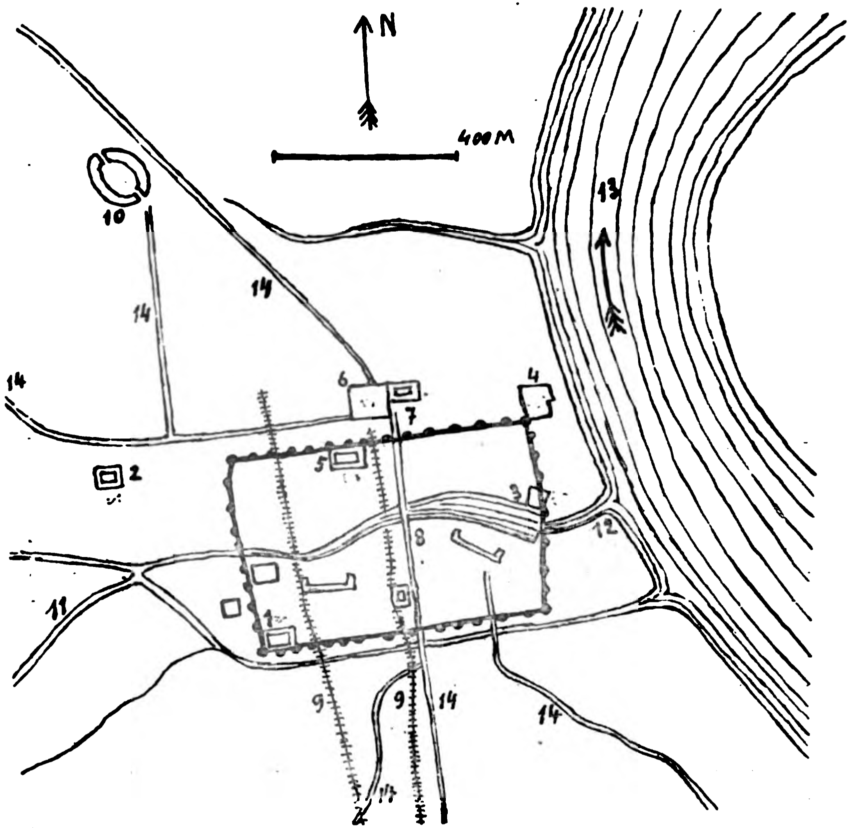


Fig. 36.

1. Temple antique remplacé par la cathédrale Saint-André. — 2. Basilique de Saint-Martin. — 3. Temple antique remplacé par l'église Saint-Pierre. — 4. Bourse actuelle. — 5. Temple de Mercure. — 6. Forum. — 7. Piliers de Tutelle. — 8. *Cardo Maximus* (aujourd'hui la rue Sainte-Catherine). — 9. Aqueducs. — Amphithéâtre (Palais Gallien). — 11. *Divicia* ou *Divona* (La Devèze, rivière). — 12. Port antique. — 13. La Garonne. — 14. Voies antiques.

Cette enceinte servit jusqu'au XIIe siècle. A l'aide d'une vue du XVIe siècle, intitulée « le vif pourtraict de la cité de Bordeaux » (1),

(1) Ce plan de 1576 (Braun) a été reproduit par Bordes en regard de la

et surtout avec les restes de l'enceinte qui étaient encore debout en 1770, on a pu reconstituer le plan de la cité.

Comme dans les autres villes romaines de la Gaule, la destruction de la muraille antique s'est effectuée progressivement. En 1479, on démolit une tour romaine qui s'élevait devant la porte méridionale (1), et en 1866, on abattait les parties voisines de la porte *Toscanan.* En 1616 et 1627 et, à plusieurs reprises au XIXe siècle (2), on a trouvé de nombreux débris dans les murs de Bordeaux et on a pu en former un musée lapidaire, qui a presque l'importance de celui de Sens. Parmi ces matériaux figurent des tombeaux à peine finis (3), et aussi deux énormes blocs, l'un portant des moulures, l'autre orné d'un pilastre avec feuilles lancéolées et imbriquées, qui avaient été creusés pour renfermer une urne cinéraire (4); enfin des inscriptions dont la plus récente est de 258 de notre ère.

On a retrouvé beaucoup de pierres calcinées, surtout dans les parties voisines de la cathédrale (5).

Déjà Élie Vinet avait remarqué les particularités de la construction de l'enceinte de Bordeaux : « car, aux fondements de ces vieux « murs, se trouve grande quantité de pierres ouvrées qui ont jadis

page 8 de son ouvrage. Il y a un plan par terre de la ville antique dans l'*Histoire de la ville de B.*, par dom Devienne (1771); il donne l'enceinte rectangulaire « en 260 de J.-C. » (Le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale en conserve une épreuve sans indication d'origine, V^a^ 59). Ce plan a été reproduit par plusieurs auteurs. Il y a d'autres plans dans : Jouannet, *Acad. de Bordeaux,* t. IX, 1829, p. 160; P.-J. O' Reilly, *Hist. complète de Bordeaux*, 1856, t. Ier, pl. I; Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 1 et 45 et pl. n° 2 (Plan de 300 à 1100. Cf. du même auteur, *La Guyenne militaire,* t. II, p. 416). A ces documents il faut préférer les plans publiés par M. C. Jullian dans *Hist. de B.*, p. 87 (Cf. p. 31 et 140) et surtout celui de la pl. IX du tome II des *Inscr. rom. de B.* (au 1/5000), qui porte les indications des diverses fouilles exécutées au XIXe siècle. Le texte relatif à ces découvertes est aux pages 308-329. Ce plan indique aussi les parties de l'enceinte, encore nombreuses, qui doivent subsister sous les constructions qui les dissimulent.

(1) J. Brutails, dans *Le Moyen âge,* 1899, p. 387.

(2) *Soc. archéol. Bordeaux*, t. II, 1875, p. 15 et s.

(3) *Soc. archéol. Bordeaux*, t. IV, 1877, p. 176. Cf. t. VII, 1880, p. 63 à 83.

(4) *Soc. archéol. Bordeaux*, t. VII, 1880, p. 170.

(5) C. Jullian, *Inscr.*, t. Ier, p. 426; cf. *Annales Fac. l. B.*, 1888, p. 399.

« servi à temples et à édifices » (1). L'abbé Lebeuf rappela le même fait, deux siècles plus tard (2).

Jouannet a fouillé les remparts de Bordeaux, vers 1830; ses recherches furent continuées par Drouyn et Sansas, de 1840 à 1860, puis par MM. Rabanis, R. Dezeimeris, C. de Mensignac et C. Jullian.

Au dessus du soubassement enterré de deux mètres dans le sol, le mur avait 4 mètres d'épaisseur (3). A 2 m. 60 au dessus des fondations, composées de gros blocs, s'élevait la construction en cubes séparés par des briques posées, soit de champ, soit horizontalement (4). Il y avait des assises de trois rangs de briques (5). L'ensemble du mur avait environ neuf mètres de hauteur.

Il y avait probablement quarante-six tours (6), en comptant celles des angles. Quant aux portes, le nombre de quatorze est sûrement erroné (7), et je crois que *Burdigala* devait avoir quatre portes, comme la plupart des cités romaines de la Gaule. Je ne citerai donc ici, comme porte ayant une origine probablement romaine, que la porte Saint-Pierre, vraisemblablement la *Porta Navigera,* citée par saint Paulin, qui s'ouvrait au milieu du mur bordant la Garonne et donnait ainsi accès dans un port intérieur où se jetait la Devèze. L'ancienne Porte-Basse, située à l'entrée de la rue qui conserve ce nom, fut démolie en 1804 (*Pl. XIX*, *fig.* 2) (8); elle n'était, je crois, qu'une poterne ouverte postérieurement à l'époque romaine.

(1) *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg...*, Bordeaux, 1574, § 42 (Réimprimé dans *Chroniques histor. de Bordeaux*, 1860, p. 410 et s.). Cf. *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. VII, 1880, p. 74; C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 284.

(2) *Hist. Acad. Inscr. et b.-l.*, t. XXVII (1755 à 1757), 1761, p. 147.

(3) Ou quatre à cinq mètres (C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 45).

(4) Aug. Bordes, *Hist. des monuments anciens et mod. de Bordeaux*, 1845, t. Ier, p. 11 et s.

(5) *Soc. archéol. Bordeaux*, t. IV, p. 185. — L'amphithéâtre de Bordeaux, dit « de Gallien », présente les mêmes caractères.

(6) L. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 104.

(7) Chiffre indiqué par Drouyn (*loc. cit.*, p. 6). M. C. Jullian, qui avait d'abord accepté ce nombre sans le discuter, a ensuite opté pour un nombre de quatre à six portes (*Rev. études anc.*, t. III, 1901, p. 219).

(8) C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 50, fig. d'après un dessin de M. Drouyn. — Je remercie M. le Maire de Bordeaux et M. Jullian, qui ont bien voulu m'autoriser à employer ce cliché ainsi que celui de la vue de la rue des Trois-Canards.

La rue Sainte-Catherine devait être, dans le *castrum*, ce qu'on appelait le *cardo maximus*, l'artère principale. La rue Saint-Remi et toutes celles qui sont coupées par cette voie et par la rue Sainte-Catherine, sont probablement des rues romaines (1).

La partie la plus curieuse de l'enceinte antique était celle de la rue des Trois-Canards, aujourd'hui partie du Cours d'Alsace et Lorraine, dont on a reproduit une vue prise en 1860 (2), sur une longueur de 8 m. 25 (*Pl. II, fig. 1*).

Il y a encore des restes de soubassements dans la cave du n° 7 de la rue Guillaume-Brochon (3).

2. Agen (Lot-et-Garonne). *Aginnum* (*Civitas Agennensium*).

L'existence d'une enceinte romaine à Agen est probable mais ne repose sur aucune découverte bien étudiée (4). La présence de nombreux débris romains et de monnaies romaines est insuffisante pour conclure que la ville d'Agen possédait une enceinte dès le IIe siècle (5). Sur les huit portes qu'on attribue à cette enceinte, la plupart devaient appartenir à une époque postérieure.

3. Saintes (Charente-Inférieure). *Mediolanum Santonum* (*Civitas Santonum*).

L'enceinte antique de Saintes, flanquée de vingt-quatre tours, se voit sur le plan de Georges Braun (6) et sur celui de Martin

(1) C. Jullian, *Ibid.*, p. 49.

(2) C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, pl. VIII et p. 287, fig.; *Gallia*, 1892, p. 160, fig., et *Hist. de Bordeaux*, p. 46, fig. d'après un dessin de M. L. Drouyn (cf. *Bordeaux vers 1450*, p. 89). Cf. la note publiée dans les *Archives histor. de la Gironde*, t. Ier, 1859, p. 425 et 426; on y signale aussi des blocs dans des caves de la rue Neuve de l'Intendance (au Nord de l'enceinte).

(3) Cf. *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. III, p. 194; C. Jullian, *Inscr., loc. cit.*, et dans *Annales Fac. lettres Bordeaux*, 1888, p. 381 et 382.

(4) On en a peut-être retrouvé quelques fragments à l'Est et à l'Ouest. Voy. J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiq. du dép. de Lot-et-Garonne*, 1859, p. 33.

(5) Cf. Philippe Lauzun, *Les enceintes successives de la ville d'Agen*, Agen, 1894, in-8°, p. 5 et 7.

(6) *Urbium præcipuarum mundi theatrum quintum*, auctore Georgio Braunio, 1560, t. III, p. 21 (Ce plan est un peu fictif).

Zeiller (1). Le plan de l'enceinte, donné par La Sauvagère (2) (*fig. 37*), comprend le faubourg Saint-Vivien, le plateau qui surplombe l'amphithéâtre, puis le coteau escarpé où s'élèvent l'hôpital

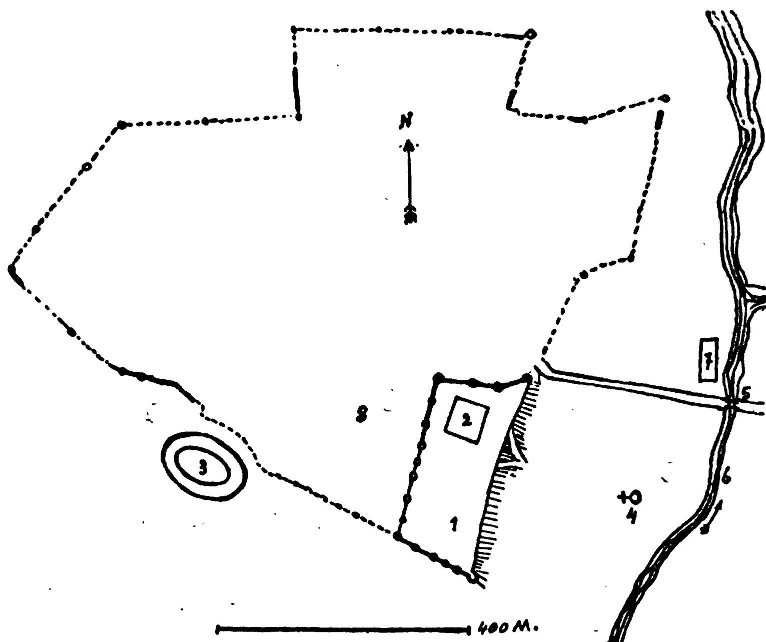


Fig. 37.

1. Emplacement dit *Le Capitole*. — 2. Ancien couvent des Carmélites. — 3. Amphithéâtre. — 4. Cathédrale Saint-Pierre. — 5. Arc de triomphe et pont (au XVIIIe s.). — 6. Ancien lit de la Seugne, devenu celui de la Charente. — 7. Temple d'Auguste. — 8. Faubourg Saint-Vivien.

et le couvent de la Providence, terrain qui a été désigné pendant longtemps sous le nom de Capitole (3). Le périmètre le plus étendu

(1) Dans la *Topographia Galliæ*, éd. par Gaspard Merian, Francfort, 1661, 10e plo, pl. double.

(2) La Sauvagère, *Recueil d'antiq. dans les Gaules*, 1770, p. 13, pl. II. Cf. le plan des remparts transformés en 1609, p. 18 et 19, pl. III (c'est la reproduction du plan de Merian et Zeiller).

(3) MM. Musset et Audiat n'ont pas admis l'existence d'un Capitole romain à Saintes (Voy. L. Audiat, *Fouilles dans les remp. gallo-rom. de Saintes*, 1887, p. 12). Cf. *Congrès archéol. France,* LXIe s., à Saintes, en 1894, p. 197 et 198.

correspondrait à une première enceinte, avec 3200 mètres environ; mais La Sauvagère s'est appuyé, pour le restituer, sur des « témoins » trop peu nombreux et trop incertains (il l'a d'ailleurs reconnu implicitement). Quant à l'enceinte réduite autour du « Capitole », elle a un périmètre de 935 mètres environ et correspond fort bien à un *castrum* de la fin du IIIe siècle. Le tracé n'en est pas absolument certain dans toutes les parties, car l'enceinte fut dénaturée lors des travaux exécutés par M. de Pern, gouverneur pour Henri IV, et il était déjà malaisé, au XVIIIe siècle, de relever le plan de la muraille antique.

Selon un autre auteur, l'enceinte romaine, partant du moulin Cailleteau, s'étendait le long du vallon de l'amphithéâtre et, revenant par les rues des Balais, de la Cordelière, du Bois d'Amour et de la Pinellerie, rejoignait le point de départ (1).

En 1609, une grosse tour fut détruite au cours de la construction de la citadelle et, dans les travaux, on découvrit des « colonnes, « chapiteaux, entablemens et autres pierres d'architecture sculptées « et non sculptées, des statues, bas-reliefs, autels et beaucoup de « pierres écrites » (2).

Il est probable que les murailles qui s'écroulèrent, du côté de la Charente, à la suite d'une tempête (le 27 février 1665) (3), n'appartenaient pas à l'enceinte du *castrum*. Mais peut-être faisaient-elles partie de la grande enceinte esquissée par La Sauvagère.

On a publié un curieux dessin de Beaumesnil, qui représente une partie des murailles de Saintes, au XVIIIe siècle, constituée par

(1) Moreau, dans *Congrès archéol.* à Saintes, en 1844, p. 84. Le mur à revêtement de petit appareil, qui domine l'amphithéâtre, a été indiqué, comme un reste d'enceinte romaine, par l'ingénieur Masse, dans son plan de Saintes en 1691, qui a été reproduit par MM. Emile Proust et Charles Dangibeaud, dans leur recueil intitulé : *La ville de Saintes à la fin du* XIXe *siècle*, Saintes, 1900, 6 vol. de planches en photographie (Le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire de ce recueil tiré à très petit nombre). Le tome Ier contient des plans et des vues de Saintes, de 1560, 1690, 1691 et 1716 (pl. 1, 4, 6 et 7).

(2) La Sauvagère, *Op. cit.*, p. 21 et 22. — Le pharmacien Samuel Veyrel obtint qu'on mît en parement des nouvelles constructions toutes les pierres sculptées et les inscriptions.

(3) *Recueil actes Commission des arts et monum. de la Charente-Infér.*, t. IV, 1880, p. 71 à 78.

un entassement de fûts de colonnes, de fragments divers sculptés et de chapiteaux (1).

Les restes de la dernière tour romaine ont disparu, en 1874, lors de la construction du mur septentrional de l'établissement des Dames de la Providence sur le Champ-de-Foire. La même année, dans les fondations établies pour le Café des Colonnes, on a retrouvé les assises de l'enceinte, composées de chapiteaux, de fûts de colonnes, de cippes et de blocs sculptés (2).

En 1886, la démolition d'un mur épais de 3 mètres, clôturant l'hôpital Saint-Louis, amena la découverte de stèles, de fûts de colonnes, de chapiteaux, entablements et fragments de sculpture (3). Une subvention du Comité des travaux historiques, une autre de la municipalité et des souscriptions particulières permirent d'explorer le mur antique sur une longueur de 67 mètres du front occidental de l'ancienne citadelle, et de 15 mètres du front méridional (4). La structure des murs était très diverse, variant presque de cinq mètres en cinq mètres, ce qui s'expliquerait par suite des

(1) A. Lenoir, dans le *Magasin pittoresque*, 15 nov. 1885, nº 21, p. 357, fig. — Bien que Pierre de la Ruette de Beaumesnil ait été souvent un faussaire impudent (Voy. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 254; E. Espérandieu, *Inscriptions de la cité des Lemovices*, 1891, p. 233 et s.), ce dessin pourrait être à peu près exact, car il est analogue à des vues de plusieurs autres enceintes romaines.

(2) Louis Audiat, *Saintes et ses monuments*, 2e éd., Saintes [1875], p. 10 et 11.

(3) Louis Audiat, *Les remparts de Saintes et les monuments romains*, dans *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. VII, 1887, p. 305-309, 9 fig.; cf. t. XI, 1891, p. 363-368, et t. XIII, 1893, p. 237. On avait déjà fait des travaux à l'hospice, en 1815 (Cf. J.-L. Lacurie, *Monogr. de Saintes*, dans *Rec. Commission Arts et mon. histor. Charente-Infér.*, t. I, 1860-67, p. 283).

(4) L. Audiat place la démolition du mur au commencement de 1886; Julien-Laferrière, en mars 1887 (*Congrès archéol. de France*, LXIe s. à Saintes, en 1894, p. 183, article intitulé *Les fouilles de l'hôpital de Saintes*, p. 183 à 192). — Il y a une vue des corniches, colonnes et cippes sortis des fouilles, dans *L'Ami des Monuments*, t. Ier, 1887, p. 203, fig 67. M. Héron de Villefosse a eu l'obligeance de me communiquer trois photographies exécutées par l'abbé Julien-Laferrière, en 1887. L'une représente des blocs avec inscriptions; la seconde montre la belle inscription de l'*ala Atectorigiana* en place dans la muraille; la troisième est une vue oblique des travaux de dégagement de la muraille, composé de blocs et de fûts de colonnes superposés (Une épreuve de ce dernier cliché est conservée au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye; dossier 4, fº 31A).

assauts divers, subis par Saintes en 450, en 765, en 845, 1174 et 1350 (1). Les parties primitives étaient rares; car les matériaux avaient été employés de nouveau dans les réfections postérieures (2).

La plupart des blocs enfouis dans la masse de l'enceinte, particulièrement ceux provenant probablement de l'Amphithéâtre, portent la trace d'un incendie (3). Les fragments recueillis dans les fouilles de la muraille de Saintes, de 1887 à 1889, appartenaient à dix monuments différents (4).

Le revêtement en petit appareil et les cordons de briques n'existaient plus dans les parties explorées (5).

Rue du Bois d'Amour, au pied du grand bâtiment, qui fut le séminaire, on a rencontré un fragment de mur de 4 mètres d'épaisseur (6). C'est certainement le mur d'enceinte indiqué sur le plan donné par La Sauvagère.

L'enceinte aurait été munie de vingt-six tours; mais il faut se demander si toutes celles dont on a reconnu des restes étaient bien romaines (7). D'ailleurs la ville se dressait sur un mamelon, escarpé de trois côtés, et c'est surtout à l'Est que les travaux de maçonnerie durent être développés.

L'arc de triomphe dit de Germanicus, dont l'inscription est aussi en l'honneur de Tibère et de Drusus, s'élevait au milieu du pont

(1) Julien-Laferrière, *loc. cit.*, p. 185 et 186.

(2) Ces réfections ont été signalées plus particulièrement par Buhot de Kersers, dans le *Bullet. monum.*, t. LXI, 1896, p. 441 à 444. Il en a tiré des conclusions qui ne paraissent pas admissibles. D'ailleurs, il faut bien dire que les fouilles n'ont pas été conduites avec méthode. On ne saurait donc baser des théories sur des découvertes dont il ne reste pas de plan détaillé.

(3) Julien-Laferrière, *loc. cit.*, p. 190. Les restes de l'amphithéâtre portent aussi de nombreuses traces du feu. — Les blocs sculptés provenant des fouilles ont été transportés au Musée; voy. le *Catalogue* par L. Audiat, et des reproductions de ces sculptures dans *L'Art en Saintonge*, t. Ier, 1879; pour les inscriptions, voy. E. Espérandieu, *Epigraphie rom. du Poitou et de la Saintonge*, 1889, *passim*, et le *C. I. Lat.*, t. XIII.

(4) *Rev. archéol.*, 1888, II, p. 386.

(5) B. Ledain, *Notice sur l'enceinte romaine de Saintes*, dans *Congrès archéol. de France*, LXIe s. à Saintes, en 1894, p. 192-210.

(6) *Bullet. Soc. Archives histor. et Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. XV, 1895, p. 29.

(7) M. C. Jullian en a douté (*Rev. études anciennes*, t. III, 1901, p. 217).

de pierre sur la Charente (1). Quand on démolit ce pont, en 1841, on rebâtit l'arc sur le quai de la rive droite, mais on le fit avec peu de souci de l'exactitude archéologique (2). Dans l'état actuel, le monument présente deux arcades accostées de pilastres corinthiens et surmontées d'un attique portant les inscriptions. L'arc, déjà ruiné en 1665, fut restauré par Blondel.

4. Poitiers (Vienne). *Limonum* (*Civitas Pictavorum*).

En 1823 et vers 1878, on a trouvé, rue des Bourbons (plus tard rue d'Orléans) et rue des Egoûts, deux murs parallèles, distants de 0 m. 60 environ, avec intervalle comblé de terres et de démolitions. On a considéré ces restes comme ceux d'une enceinte construite aux IIe et IIIe siècles de notre ère (3). Mais c'est une hypothèse qui me paraît contenir trop d'incertitude.

Déjà Dufour, en 1826, croyait à l'existence de deux enceintes successives, l'une romaine, l'autre visigothe ; et en 1835, une commission admettait encore que les Visigoths avaient construit des casemates qui, en réalité, sont des caves du moyen âge (4).

(1) Voy. une vue de cet arc sur le pont, avant 1649, dans *Archives histor. du dép. de la Gironde*, t. XXIX, pl. L; cf. *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, t. XXVI, 1906, p. 41. Voy. d'autres vues de l'état ancien dans Al. de Laborde, *Les monum. de la France classés chronolog.*, t. Ier, 1816, p. 68, pl. XXIV et XXV, et dans A. Guilbert, *Hist. des villes de France*, t. III, 1845, p. 553, pl. MM. Proust et Dangibeaud ont réuni plusieurs vues anciennes dans leur recueil, t. Ier, pl. 18 à 25. Il y a une carte postale illustrée (Neurdein éd.). — Selon une description de Saintes au XVIIe siècle, c'est l'arc qui aurait été la tour « Montrible » ou Mautrible (citée dans la chanson de Fierabras); voy. *Rev. de Saintonge*, t. XI, 1891, p. 176. Mais la tour Montrible était une véritable tour placée à l'extrémité du pont du côté de la ville.

(2) L. Audiat, *Saintes et ses mon.*, 2e éd., p. 21. Voy. aussi une note du même dans *Bullet. Soc. Arch. histor. Saintonge*, t. V, 1884, p. 193-201; cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 1036. — La reconstruction de l'arc sur un autre emplacement est une idée exposée par Dacier dans une lettre du 16 janvier 1789 (*L'Ami des monuments et des Arts*, t. IX, 1895, p. 151-152).

(3) R. P. Cam. de la Croix, *Détermination de deux points d'une enceinte de circonvallation de la ville de Poitiers aux* IIe *et* IIIe *siècles*, dans *Bullet. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. Ier, 1877-1879, p. 172-176; cf. p. 194.

(4) Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, 1826; réfuté par Mangon de la Lande, *Rapport sur les galeries souterraines de la ville de Poitiers*, dans

La véritable enceinte antique de Poitiers est celle qui fut élevée à la même époque que celles des autres cités de la Gaule et qui, sur l'initiative d'Anatole de Barthélemy, fut explorée depuis 1871.

En partant du Nord (1), l'enceinte se développait parallèlement aux rues des Feuillants et des Filles-Saint-François (2), obliquait à l'Est, traversait la rue du Pont Joubert et aboutissait à l'angle de la rue du Pigeon-Blanc (3) et de la rue de la Psalette Sainte-Radegonde, où était une tour. Le tracé (*Fig. 38*) a été relevé parallèlement à la rue des Carolus; il descendait ensuite vers le Sud, traversait la rue du Pont Neuf, la communauté des Hospitalières et la rue de Saint-Simplicien, formait angle avec grosse tour au coin de la rue d'Argent et prenait la direction de l'Ouest. Plus loin l'enceinte traversait la caserne de Sainte-Catherine, coupait la petite rue de Sainte-Catherine, à l'intersection de laquelle on a retrouvé une tour et traversait le Lycée (4). De là, après avoir formé un angle obtus, le tracé dessinait son côté occidental, passant sous la chapelle du Lycée, puis sous le côté postérieur de l'Hôtel-de-Ville. L'enceinte formait encore un angle très obtus et remontait en ligne droite vers le Nord, en traversant les rues du Chaudron d'or et des

Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest, t. I, 1835, p. 49, pl., et t. II, 1836, p. 344. Cf. *Congrès scientif. de France* à Tours, 1847, t. II, p. 109. — Il n'est pas impossible d'ailleurs que des réparations aient été effectuées par les Visigoths. En tout cas les murs existaient en 580 (Greg. Tur., *Hist. Fr.*, V, 42). En 1104, Guillaume le jeune restaura l'enceinte et y ajouta deux tours (A. Richard, *Hist. des Comtes de Poitou*, t. Ier, 1903, p. 446). C'est de 1137 à 1152 que Louis le Jeune éleva une enceinte plus développée (*Ibid.*, t. II, p. 64).

(1) Plan cadastral rectifié par l'Administration des Ponts et Chaussées, publié dans l'*Album* par Amédée Brouillet, qui accompagne le mémoire suivant : Bélisaire Ledain, *Mém. sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, son origine, sa destruction*, dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest.*, t. XXXV, 1870-1871, p. 157-224 (tir. à part, Poitiers, 1872, in-8°, 68 p. et 25 pl.); B. Ledain, dans *Bullet. monumental*, t. XXXIX, 1873, p. 223 et 439. Cf. *Rev. Soc. Savantes*, 5e série, t. VII, 1874, 1er semestre, p. 264-267.

(2) Une partie de l'enceinte, mise au jour dans une maison de la rue des Filles-Saint-François, a été recouverte ensuite (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 2e série, t. II, 1880-1882, p. 71).

(3) Au n° 18 de cette rue, où le mur était conservé comme soutien de jardins, on a retiré des inscriptions (*Bullet. mon.*, 1873, p. 232).

(4) Voy. dans l'*Album* de Brouillet, la pl. VIII qui représente le côté extérieur de l'enceinte découvert dans les fouilles du jardin du Lycée.

Cordeliers et en passant sous le Palais de Justice (1). On en a retrouvé de nombreux témoins parallèles à la rue de la Petite roue

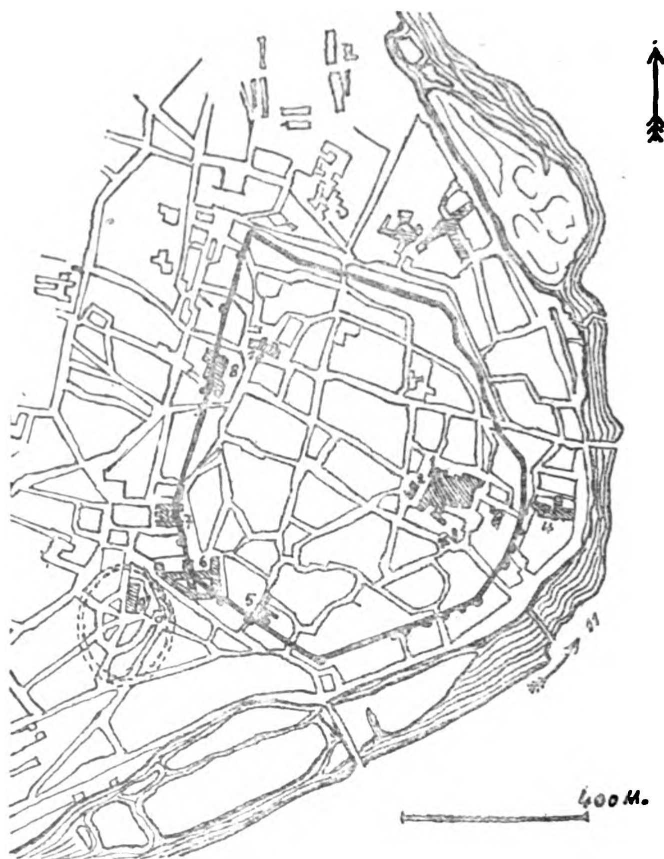


Fig. 38.

1. Cathédrale Saint-Pierre. — 2. Evêché. — 3. Temple Saint-Jean. — 4. Sainte-Radegonde. — 5. Caserne Sainte-Catherine. — 6. Lycée. — 7. Hôtel-de-Ville. — 8. Palais de Justice. — 9. Marché Saint-Hilaire, bâti au milieu de l'Amphithéâtre. — 10. Eglise Notre-Dame. — 11. Le Clain, rivière.

et une tour à l'intersection de la rue des Flageolles. Un peu plus loin, l'enceinte, formant un angle presque droit, reprenait le tracé

(1) Voy. pl. XX, n° 2, dans le même *Album*, le côté intérieur du mur romain dans le jardin du Palais de Justice.

du côté septentrional, parallèlement à la rue Saint-Cybard, et après avoir traversé la rue des Quatre-Vents, aboutissait au point de départ indiqué plus haut.

En 1903, l'enceinte était encore visible dans le jardin du Palais de Justice au-dessus du sol; puis dans les caves du couvent des Hospitalières et de plusieurs maisons des rues de la Regratterie, du Pigeon-Blanc et des Carolus.

Cette enceinte enfermait la cathédrale; mais l'amphithéâtre, dont on voit encore des débris au sud de l'Hôtel-de-ville, restait à environ cent mètres en dehors. Si l'on fait abstraction de l'angle nord-ouest, l'enceinte de Poitiers était plutôt circulaire, quoique irrégulière. Elle avait environ 2,600 mètres de pourtour (1) et contenait des débris de sculpture provenant de divers monuments romains; les soubassements étaient constitués par des gros blocs sans mortier (2). On a dit que les tours étaient distantes de 34 mètres les unes des autres. Mais bien que la distance ne soit évidemment pas toujours la même, les tours indiquées sur le plan cadastral de Poitiers sont généralement à 25 mètres les unes des autres.

On a trouvé à Poitiers des débris d'archivolte qui ont pu appartenir à un arc de triomphe du Ier ou du IIe siècle. On a signalé encore la découverte d'une porte de l'enceinte (3); mais si elle est antique, c'est sans doute plutôt une poterne. D'ailleurs l'emplacement des portes de la Cité est presque impossible à déterminer, parce que la muraille a été rasée presque partout au niveau du sol (4).

On a vu que l'enceinte servait de base au Palais de Justice, ancien palais des comtes de Poitou (muraille occidentale) et qu'une partie du rempart était très apparente dans le jardin du Palais (5).

(1) B. Ledain, dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXXV, p. 201.

(2) *Ibid.*, p. 161. — Dans un acte de 1393, l'enceinte est désignée par les expressions suivantes : « contiguum antiquis muris paganorum seu Sarracenorum ». Dans un autre acte, en 1492, on appelle l'amphithéâtre indifféremment le *Château des Sarrazins* ou le *Palais Gallien* (B. Ledain, *loc. cit.*, p. 169 et 170).

(3) Elle a été mise au jour dans une maison de la rue des Filles-Saint-François et recouverte ensuite (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 2e série, t. VI, 1892-1894, p. 71 et 74).

(4) B. Ledain, *loc. cit.*, p. 190.

(5) B. Ledain, *loc. cit.*, p. 180 et 181.

Dans les fouilles pratiquées, en 1904, dans ce jardin, à côté de la tour Maubergeon, on a mis à jour le soubassement composé de gros blocs, de pilastres cannelés, de bases de colonnes. Ce mur présente encore trois mètres de petit appareil (21 lits), sans cordons de briques, au-dessus des gros blocs *(Pl. I)* (1).

5. Périgueux (Dordogne). *Vesunna* (*Civitas Petrocoriorum*).

L'enceinte romaine de la *Cité* de Périgueux avait de 920 à 950 mètres de circonférence (2) et entourait une surface de cinq hectares et demi environ. Les deux tiers de la muraille et huit tours étaient encore debout, en 1851, et déterminait un tracé ovale, autour de la partie la plus élevée de la ville (3). On a dit

(1) E. Lefèvre-Pontalis et A. Héron de Villefosse, dans *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1904, p. 304. Il y a dans le volume du *Congrès archéol. de France*, LXX° s. à Poitiers en 1903 (paru en 1904), une vue des murailles découvertes en 1904 (cliché en simili d'après une bonne photographie de M. J. Robuchon; c'est ce cliché qui a servi pour notre planche). — Pour la tour Maubergeon du palais des comtes, bâtie sur la muraille antique, cf. Lucien Magne, *Le palais de justice de Poitiers*, 1904, p. 2 et 3. — Mon manuscrit était à l'impression lorsque j'ai reçu du R. P. C. de la Croix une intéressante notice intitulée *Les origines des anciens monuments religieux de Poitiers et celles du square de son palais de Justice et de son donjon* (Poitiers, 1906, 8°, 87 p. et plans; extr. des *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXIX, 1905). L'auteur croit que le mur d'enceinte a été élevé, entre 287 et 301, près des ruines incendiées d'une galerie plus ancienne, occupée par les marchands; il attribue au mur, coupant la rue des Cordeliers au Sud et la grande salle du Palais au Nord-Est, une épaisseur de 6 mètres (p. 59); les grosses pierres des fondations ont été utilisées à la construction du donjon du XI° siècle (p. 43). Le mémoire contient une brève description de la muraille (p. 58-59).

(2) Les mesures indiquées par Wlgrin de Taillefer donneraient 955 mètres (*Antiquités de Vésone*, 1821-1826, t. II, p. 175. Ce livre est encore le travail essentiel pour la question; voy. p. 129 à 187). Taillefer a supposé, sans raison sérieuse, qu'il y avait eu deux enceintes.

(3) L'abbé Audierne, *Le Périgord illustré*, 1851, p. 259 à 266. Le plan donné, p. 262, porte l'indication de diverses tours détruites; mais j'ai des doutes sur l'exactitude de ce plan, car l'auteur est souvent peu précis. E. Galy a publié un plan de l'enceinte romaine (*Vésone et ses monuments sous la domin. romaine*, Caen, 1859, p. 44-46, et dans *Congrès archéol. de France*, XXV° s. à Périgueux en 1858, p. 44). Mais je ne crois pas que ce plan soit exact, même au

quе vingt-quatre tours flanquait l'enceinte entière (1). La muraille

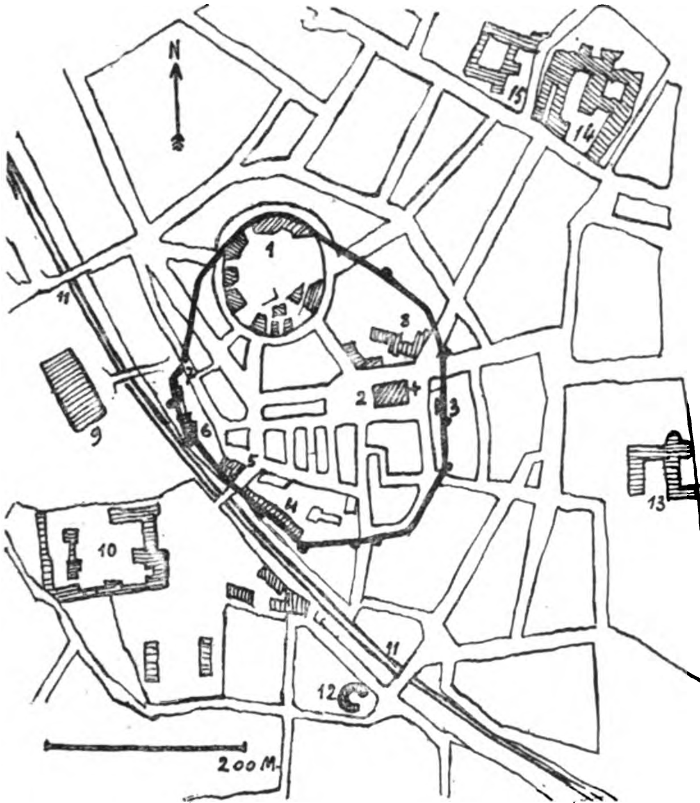


Fig. 39.

1. Amphithéâtre et jardins. — 2. Saint-Étienne de la Cité (ancienne cathédrale). — 3. Porte de Mars (enterrée). — 4. Château de Liareuil (Dépôt militaire). — 5. Manutention. — 6. Château Barrière. — 7. Porte Normande (ou *Boarella*). — 8. Chapelle de Sainte-Marthe. — 9. Asile. — 10. Casernes. — 11. Voie ferrée. — 12. Tour de Vésone. — 13. Couvent de la Visitation. — 14 et 15. Hospice et couvent de Sainte-Ursule.

s'appuyait au Nord sur la partie septentrionale de l'amphithéâtre

point de vue de la topographie de Périgueux au milieu du XIX[e] siècle. Je n'ai donc pas accepté ce plan que Caumont avait reproduit (*Abécédaire d'Arch.; ère gallo-rom.*, 2[e] éd., 1870, p. 344-345).

(1) Wlgrin de Taillefer, *Antiq. de Vésone*, t. II, p. 175.

au milieu duquel existait au moyen âge le château de la Rolphie (1), aux comtes de Périgord, qui fut rasé en 1399 (2). En allant vers l'Ouest, l'enceinte traversait la rue de l'Amphithéâtre, la rue Chanzy et la rue de Turenne (*Fig. 39*). Au dessus de cette rue existe encore l'arcade appelée Porte Normande (ou *Boarella* autrefois); l'écartement entre les deux montants est de 2 m. 33 environ, à la base. La hauteur est plus difficile à apprécier, car le sol a certainement été exhaussé (*Pl. XVIII, fig. 1*) (3). Une seconde ouverture, pratiquée au moyen âge probablement, existe sur le prolongement de la Porte Normande, derrière le mur de la rue de Turenne. Depuis ce point jusqu'à la Manutention militaire l'enceinte est encore visible aujourd'hui et du plus grand intérêt. Après les deux portes, on voit cinq à six lits de gros blocs provenant de monuments antiques antérieurs, sur lesquels on relève des traces de scellement. Un fragment de colonne cannelé est visible dans un creux de la muraille près de la base. A l'angle, quelques mètres plus loin, une construction, élevée au moyen âge, et remaniée, a modifié probablement le tracé de l'enceinte qui était sans doute arrondi (4). A l'Ouest, c'est-à-dire du côté de la voie ferrée,

(1) *Castrum Rodulfi*. Cf. *Congrès archéol. de France*, XXVe s., p. 46.

(2) E. Galy a publié deux vues intéressantes d'un côté extérieur du Nord, d'après des dessins d'Hippolyte Dupuis (*Bullet. Soc. histor. et archéol. Périgord*, t. Ier, 1874, p. 59, 2 pl. — Selon M. de Fayolle, il s'agit du mur dans la partie qui soutient la terrasse du couvent de Sainte-Marthe). Ces vues représentent un entassement de matériaux analogue à celui des soubassements que je décris plus loin. Taillefer a publié un dessin, très pittoresque, de Beaumesnil, qui représente les décombres d'une tour (*Op. cit.*, pl. XVIII). Il est bien dans le style de celui qu'on a publié pour Saintes (Voy. plus haut, p. 173). Tous deux sont peut-être un peu « arrangés ».

(3) Cf. Taillefer, pl. XVI, 1. — Il y a des cartes postales illustrées : 1° Porte Normande (Bergeret éd. Nancy); 2° autre (Nouvelles Galeries, Périgueux); 3° autre (Neurdein éd.).

(4) L'angle aigu, formé par la construction médiévale, se raccorde mal avec la muraille antique, dont l'angle devait être adouci et peut-être constitué par une tour. Le bâtiment sert actuellement de dépôt pour le service de la voierie. Il serait facile de faire des recherches, sans détruire entièrement cette construction, qui a dû être élevée aux dépens de l'enceinte romaine (Des fragments antiques sont encastrés dans les murs du côté de l'Est). J'ai pu pénétrer un instant dans une cave de ce monument, mais le défaut de lumière ne m'a pas permis de faire des observations utiles.

la base de l'enceinte se dessine nettement et au dessus de huit ou neuf lits de blocs, on voit le parement romain constitué par des cubes réguliers et par des zones de briques (trois zones visibles).

Un peu plus loin s'élève une tour antique, ronde, dont le diamètre doit atteindre 8 mètres. Elle est constituée, au dessus du sol, par treize lits de blocs plus ou moins longs et plus ou moins épais, formant une hauteur de 7 mètres environ; plus haut, on voit un parement de cubes au dessus duquel est une zone de briques alternant avec des cubes de pierre, puis sept zones superposées de cubes et de briques, le tout sur une hauteur de deux mètres. Au dessus, la tour est ruinée. Cette tour fait saillie sur le mur d'enceinte de 5 mètres environ (*Pl. XVII, fig.* 2). La muraille de gros blocs continue, plus ou moins bien conservée en hauteur, vers le château Barrière (1), ruine pittoresque du XIVe siècle, qui est élevé sur les fondations antiques et en partie avec des matériaux tirés de celles-ci (2). Le terre-plein de la grande salle du château est constitué par un lit de colonnes cannelées de trois mètres d'épaisseur (3). La grande tour du château repose sur une tour romaine, semblable à la précédente pour la partie en gros appareil. Le distance entre ces deux tours est de 40 mètres environ. Un fragment

(1) Taillefer, *op. cit.*, t. II, p. 182 à 187, pl. XVII. Cf. *Congrès archéol. de France*, XXVe s. à Périgueux, en 1858, p. 48, fig. — Voy. p. 199, 200 et 260 du même volume, quelques notes sur des sculptures retirées de l'enceinte. Taillefer a donné des listes des débris recueillis (p. 144 et s.).

(2) Le dépôt des Archives de la Commission des monuments historiques conserve un plan inédit, mais peu détaillé, des ruines du Château Barrière (no 10492). Le même dépôt possède deux excellentes photographies de la tour dont le soubassement surplombe la voie ferrée (no 18695, cliché Mieusement, en 1888; autre sans numéro).

Il y a une vue de l'état ancien du château Barrière dans *Congrès archéol.*, XXVe s. 1858, p. 48 (= Caumont, *Ère g.-rom.*, 2e éd., p. 638); on peut la comparer à la vue de Fieffé, lithographie d'Osterwald, éditée dans le *Nouveau voyage pittoresque*, 1817-1824 (Dép. des Estampes, Bibl. Nat., Va39). — Il y a des cartes postales illustrées : 1o Le château Barrière (tout le côté longeant la voie ferrée; O. Domège éd., Périgueux; carte double épuisée); 2o Angle de l'enceinte, près de la passerelle de l'Asile (O. Domège); 3o Vue oblique du château et de la tour qui surplombe la voie ferrée (O. Domège); 4o L'enceinte et le château entre les deux tours (Neurdein éd.); 5o Autre vue analogue (A. Astruc éd., Bergerac); 6o Autre analogue (O. Domège).

(3) *Congrès archéol. de France*, t. XXV, p. 200.

de colonne se voit dans une excavation de la seconde tour qui surplombe la voie ferrée. Plus loin la muraille de gros blocs continue sur une longueur de 30 mètres environ et vient se perdre sous les bâtiments militaires de la Manutention et du Dépôt.

A partir de ce point, l'enceinte cesse d'être visible. Elle traversait la rue Romaine, puis la rue Lebrun. A l'Est, derrière l'église Saint-Étienne (1), au n° 19 de la rue de la Cité, est une porte romaine, avec corps de garde, composée de demi-tours avec pilastre, et dont la baie a 6 mètres sous clef. C'est la porte de Mars, connue seulement par des dessins, surtout par celui qu'en fit J. de Verneilh, à la suite des fouilles exécutées par Félix de Verneilh (*Pl. XVIII, fig.* 2) (2). Aujourd'hui encore les remblais de la terrasse de la maison Boisseuilh cachent ce monument, d'autant plus remarquable qu'il fait pendant à la porte Normande et permet, je crois, de reconstituer celle-ci, au moins théoriquement.

Taillefer a signalé une troisième porte, qui est détruite (3).

L'enceinte traversait ensuite la rue de la Cité, puis la rue Bourdeille et rejoignait l'amphithéâtre.

On a découvert, en avril 1896, des fragments d'inscriptions retirés des caves de la maison de M. de Lestrade, dont les murs sont composés de blocs taillés et de fragments de sculptures appartenant à l'enceinte, qui passe sous cette maison (4).

(1) Construite sur l'emplacement d'un temple de Mars, selon Taillefer (*op. cit.*, t. II, p. 136).

(2) Taillefer, *Op. cit.*, pl. XVI, 3. Le dessin de J. de Verneilh a été publié dans l'*Illustration* en 1862 (17 mai), puis par A. de Caumont (*Ere gallo-rom.*, 2e éd., p. 206 et 207, avec un plan par terre de la porte). M. de Fayolle a entre les mains des documents (lettres, article de journal, feuille volante) émanant de l'abbé Audierne, dans lesquels cet érudit prétend que les fouilles n'ont pas été faites. La rédaction de Caumont (*loc. cit.*) me fait croire que les fouilles n'ont pas été faites après le Congrès de 1858. En fit-on antérieurement? — Viollet-le-Duc a cité aussi ce monument (*Dict. d'architect.*, t. VII, 1864, p. 317). Cf. *Congrès archéol.*, XXVe s., à Périgueux, en 1858, p. 70; E. Galy, dans *Bullet. Soc. histor. et archéol. du Périgord*, t. Ier, 1874, p. 61.

(3) *Op. cit.*, pl. XVI, 2.

(4) A. Héron de Villefosse, dans *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1898, p. 146-148. Le marquis de Fayolle a exécuté des photographies qui donnent le curieux aspect de ces caves (il a eu l'obligeance de m'en offrir des épreuves). En particulier, le fond de la deuxième cave de M. de Lestrade présente des fragments de corniche et fûts de colonnes entassés les uns sur les autres.

Les vieilles casernes avaient été construites avec des matériaux de l'enceinte avant le règne de Louis XIII. Près de la porte Hiéras, en 1843, on trouva dans la maçonnerie des remparts un autel dédié à Jupiter et au génie de l'empereur Tibère par la corporation des bouchers (*Laniones*) de la ville.

On a évalué à 40,000 mètres cubes de fûts de colonnes et blocs divers les matériaux employés dans l'enceinte (1).

Des fouilles récentes ont été faites dans un jardin, situé entre le tracé probable de l'enceinte et le chemin de fer vis à vis de la tour de Vésone et de l'autre côté de la rue, qui borde la maison et le jardin Lestrade. C'est là que se trouvait peut-être la porte Romaine. Les fouilles n'ont produit aucun résultat pour la muraille, qui devait passer sous le dépôt de mendicité. On espère pouvoir faire des fouilles sur les terrains de la Manutention (2).

Comme plusieurs autres, le mur d'enceinte de la cité de Périgueux reçut l'épithète de *sarracenus* (3).

(1) *Ibid.*, p. 146.

(2) Renseignements communiqués par M. de Fayolle. L'aimable conservateur du Musée de Périgueux me dit qu'on peut retrouver les restes de cinq tours.

(3) Dans les écrits de l'évêque Sébaude, au commencement du x[e] siècle (Voy. *Congrès archéol. de France*, XXV[e] s., 1858, p. 201).

CHAPITRE IV

LES ENCEINTES DE LA NOVEMPOPULANIE ET DES DEUX NARBONNAISES.

I. *Provincia Novempopulana* (1).

1. Dax (Landes). *Aquæ Tarbellicæ* (*Civitas Aquensium*).

Dax est restée longtemps une des villes dont l'enceinte était le plus intacte. Mais la plus grande partie de l'enceinte fut détruite en 1856, malgré les efforts de Ch. Roach-Smith, d'Arcisse de Caumont et de Charles des Moulins (2). Ainsi qu'en témoigne la mé-

(1) Je ne connais pas de restes de l'enceinte qui existait probablement à *Elusa* (Eauze), métropole de cette province. L'emplacement de la ville doit être La Cieutat, sur un plateau situé à 1 kil. environ à l'Est.

(2) A. de Caumont, *Le Vandalisme en 1856. Destruction des murs gallo-romains de Dax*, dans *Annuaire de l'Institut des prov.*, t. IX, Caen, 1857, p. 498-515 ; Charles des Moulins, *Encore un mot sur l'enceinte rom. de Dax*, dans *Congrès scient. de France*, XXVIe s. à Limoges, 1859, t. II, p. 431-433 ; Ch. Roach-Smith, dans *Collectanea antiqua*, t. V, 1857-61, pl. XXV et XXVI. Voy. encore *Bullet. monumental*, 1869, p. 218; A. de Caumont, *Abécédaire d'archéol. rom.*, 1870, p. 630, 636 ; Raimond Pottier, *Les remparts gallo-romains de Dax*, dans *Bullet. monum.*, 1879, p. 481 et s., et *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 145 et s.; E. Dufourcet, E. Taillebois, G. Camiade, *L'Aquitaine histor. et monumentale*, t. Ier, 1892, p. 21 et s.; t. II, p. 108 ; J. E. Dufourcet, *Les Landes et les Landais*, 1892, p. 93-97 (fig. de la poterne méridionale et de la poterne « Julia », appelées à tort « portes »); Lavielle, *Dax pittoresque*, 1898, p. 94 et s.; C. Jullian, *Note sur la topographie de Dax gallo-romain ; II, les remparts*, dans *Rev. études anciennes*, t. III, 1901, p. 211-221.

— Elie Vinet, dans son livre sur *L'antiquité de Bourdeaus*, a cité les murs

daille frappée par les soins de Roach-Smith (1), l'enceinte et les tours étaient alors bien conservées (Tour, *pl. XIII, fig. 4*; coupe d'une tour, *pl. XIX, fig. 4*).

Dès 1568, André de La Serre parlait de « la ceinture de la « muraille qui est aussi belle, forte et bien flanquée qu'autre qu'on « trouve » (2). Belleforest mentionne aussi l'enceinte de Dax (3). Nous connaissons une vue du Nord et de l'Est de l'enceinte en 1612 (4), l'excellent plan de Classun de 1638 (5), et une dizaine d'autres plans des XVIIe et XVIIIe siècles (6), qui permettent de connaître exactement le tracé de l'enceinte (*Fig. 40*).

Un plan inédit, dressé vers 1856 par Sibien aîné, agent voyer en chef du département des Landes, et visé par le préfet, fournit des renseignements intéressants sur l'état de l'enceinte à cette époque (7). L'angle situé vers le faubourg Saint-Pierre était déjà démoli avec quatre tours; les murailles, dont la ville demandait la démolition, comprenaient la suite de l'enceinte depuis la porte Saint-Pierre jusqu'à la prison, avec quatre tours, puis tout le côté de la place Saint-Vincent jusqu'au Château avec sept tours; les mu-

antiques d'Acqs. Schuermans (*Bullet. Comm. roy. d'art. et d'archéol.*, t. XXIX, 1890, p. 44) a supposé bien à tort qu'il s'agissait d'Ax (Ariège).

(1) Voy. une figure de cette médaille dans *L'Aquitaine histor. et monum.*, t. Ier, p. 45.

(2) Sa description est reproduite dans *l'Aquitaine histor. et monum.*, t. Ier, p. 39.

(3) *La Cosmographie*, 1575, t. Ier, p. 384. Cf. André Du Chesne, *Les antiquités des villes et châteaux de France*, 1624, p. 813.

(4) Voy. *L'Aquitaine histor. et monum.*, t. II, 1893, p. 108, pl. Ce dessin de Joachim du Viert ou de Weert a été reproduit aussi dans les *Archives histor. de la Gironde*, t. XXXIX, 1904, p. 31 et pl. XLII.

(5) C'est d'après ce document que notre plan a été dressé.

(6) Cf. Adrien Blanchet, dans *Congrès archéol. de France*, LVe s. à Dax, en 1888, p. 387, pl. (Plan du XVIIIe s.).

(7) Il est conservé aux Archives de la Commission des Monuments historiques sous le no 6724. Il était accompagné, à l'origine, de trois photographies des remparts qui ont été cataloguées sous les nos 532 à 534. Elles n'ont pas été retrouvées en 1905, lorsque j'ai consulté les pièces de ce dépôt. Il est probable que l'un des trois clichés a fourni l'épreuve dont M. G. Camiade s'est servi pour exécuter l'aquarelle reproduite en phototypie dans l'*Aquitaine histor. et monum.*, t. Ier, 1892, pl. I. Cette vue représente une partie méridionale de l'enceinte avec quatre tours, derrière la cathédrale, partie qui a été démolie, en dépit du projet de conservation indiqué sur le plan de 1856.

railles recrépies à conserver provisoirement comprenaient la partie depuis les prisons avec toute la .promenade du château jusqu'au pont, avec dix tours ; enfin les murailles à classer et à conserver

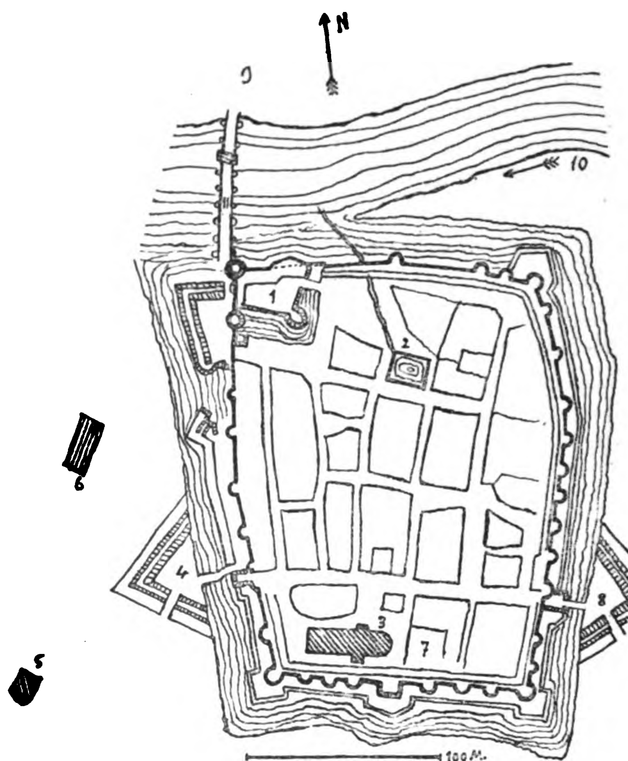


Fig. 40.

1. Le Château. — 2. La Fontaine chaude. — 3. La Cathédrale. — 4. La porte Saint-Vincent. — 5. Saint-Vincent. — 6. Couvent des Capucins. — 7. Evêché. — 8. Porte Saint-Pierre. — 9. Faubourg du Sablar. — 10. L'Adour. — 11. Pont.

comprenaient la partie au sud de la cathédrale et de la sous-préfecture, avec sept tours (1).

(1) Le Musée des Antiquités Nationales, à Saint-Germain-en-Laye, conserve deux photographies de la courtine méridionale, qui, d'après une indication de R. Pottier, était en démolition en août 1873 ; elle présentait encore sept assises de petit appareil (Dossier n° 11, f° 5).

Le programme tracé sur ce plan fut malheureusement exécuté (1) et aujourd'hui il ne subsiste de l'enceinte de Dax que quelques pans encastrés dans diverses habitations (Jardin Lasserre, jardin des Thermes) et les courtines du Nord-est, qui supportent une promenade publique (2). Mais du côté du fleuve, on ne cesse d'entasser des déblais le long des murailles (3) et l'aspect de l'enceinte a perdu l'intérêt qu'il avait encore il y a dix ans. Quant au pan de mur entre deux tours, qui a environ quarante mètres de longueur sur la place des Salines, à l'Est, il est bien conservé avec presque toute la hauteur primitive. Mais le Conseil municipal de Dax a l'intention de le faire démolir.

On a supposé que Dax avait eu une première enceinte dont on aurait retrouvé les restes près de la Fontaine (4); mais cette hypothèse est peu vraisemblable (5), car l'enceinte eut été trop peu développée et d'ailleurs trop faiblement construite. Dompnier de Sauviac (6) a donné de la véritable enceinte de Dax une description qu'on peut tenir pour exacte et dont je résume ici les renseignements essentiels.

Les fondations étaient constituées par une couche de galets en basalte du Pouy d'Eauze ou de Saint-Pandelon, placés eux-mêmes, dans les endroits marécageux, sur une couche de 0 m. 30 de bois, qu'on a retrouvé pourri ou transformé en lignite. Au-dessus des galets étaient d'énormes quartiers de pierre tendre, venus de Montfort ou de Pouillon. Au-dessus encore s'élevait une masse de blocage avec parement extérieur en petit appareil constitué de la manière suivante : cinq bandes de petits cubes et trois rangs de briques au-dessus pour les quatre premières assises; six bandes de

(1) Cf. *Bullet. monum.*, t. XXXVII, p. 684. Sur la destruction votée par le Conseil municipal de Dax, voy. L. Drouyn, dans le *Bullet. monum.*, 1856, p. 212.

(2) Il y a une carte postale illustrée de l'angle Nord-est (Neurdein éd.). Une autre donne le côté Est un peu plus grand (col. M. L., Dax).

(3) Dans une lettre du 28 novembre 1904, M. Fr. Abbadie m'écrit que tout le sable tiré dans les dragages de l'Adour est entassé le long de cette promenade.

(4) Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la Cité et du diocèse d'Acqs*, 1869-1874, p. 37; *L'Aquitaine histor. et mon.*, p. 25. — La Société de Borda avait dressé autrefois un plan où cette prétendue enceinte était notée.

(5) C'est ce que M. C. Jullian a fort bien vu (*loc. cit.*, p. 213).

(6) *Op. cit.*, p. 72 et s. Cf. la description de R. Pottier.

cubes et trois rangs de briques pour la cinquième assise ; sept bandes de cubes pour la sixième, huit bandes de cubes pour la septième, neuf bandes pour la huitième et dix bandes pour la neuvième, toujours avec une séparation de trois rangs de briques. Ces combinaisons allaient peut-être jusqu'à douze assises correspondant à douze mètres environ de hauteur (1). Les cubes sont en pierre de Bidache et en pierre tendre de Sainte-Marie. Ce petit appareil offre la même régularité dans les tours et les courtines.

L'épaisseur de la muraille était de 4 m. 25 à 4 m. 50 à la base et de 4 mètres au sommet (2).

Les portes étaient surmontées d'une archivolte formée alternativement de pierres cunéiformes et de briques accolées deux par deux.

La poterne « Julia », murée probablement au XVI[e] siècle, a été démolie en 1872; elle était située au nord de la porte Saint-Pierre (3). Au-dessus des montants en grand appareil existait un arc de décharge; l'ouverture de 4 m. 50 donnait entrée sous une voûte surbaissée, construite avec de grosses pierres.

Des ouvertures analogues existaient encore dans les côtés occidental et méridional du rempart; la dernière a été démolie en février 1874 (4). Les pierres étaient reliées entre elles par du mortier et de forts tenons de fer.

Quelques pans de mur, encore conservés à gauche et en contrebas du pont, offrent des dispositions symétriques assez remarquables, que je comparerai à celles de tours des enceintes du Mans et de Cologne. Les fondations de l'enceinte n'ont fourni en général que

(1) Cette évaluation de Dompnier de Sauviac paraît exagérée. On a dit ailleurs que la hauteur devait être de dix mètres (R. Pottier, dans *Bullet. monum.*, 1879, p. 491).

(2) R. Pottier, *loc. cit.* (= *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 148).

(3) Raimond Pottier, dans *Bullet. monum.*, 1879, p. 491 = *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 148-149. Cette poterne ressemblait beaucoup à celle de Tours que nous reproduisons (*Pl. XVI, fig. 1*). On en verra la figure dans l'*Ere gallo-rom.* de Caumont, 2[e] éd., p. 209; cf. *L'Aquitaine histor. et monum.*, t. I[er], p. 35. — Le Musée des Antiquités nationales conserve des dessins de la poterne Julia et de la poterne de la courtine occidentale, signés de R. Pottier (Dossier n° 11, f° 4).

(4) Voy. la fig. dans Caumont, *Ere g.-rom.*, p. 637; *L'Aquitaine histor. et monum.*, t. I[er], p. 37.

de petits débris de monuments antérieurs à la construction de la muraille (1).

Les dimensions de l'enceinte étaient les suivantes : Côté oriental, 445 mètres; côté occidental, 410 mètres; côté septentrional, 330 mètres; côté méridional, 280 mètres. Le périmètre était ainsi de 1,465 mètres, et la superficie de la cité atteignait 12 à 13 hectares.

Le chiffre des tours est un peu incertain; quarante-six, selon R. Pottier. Un plan de 1806 permet de reconnaître quarante-trois tours avec la place pour trois autres, et, d'autre part, le plan du cadastre en marque seulement quarante-trois (2). D'ailleurs quelques tours peuvent avoir été élevées au moyen âge. Dax fut prise un bon nombre de fois; on le sait du moins par des témoignages historiques échelonnés depuis le ve siècle (3). La ville eut probablement à souffrir surtout des pirates danois, en 848. Et l'on doit croire que plusieurs parties des murs ont été souvent remaniées. Voici un exemple des transformations que l'enceinte a dû subir.

La démolition du château de Dax a permis de constater que la grande tour carrée était primitivement un grand donjon, construit peut-être par Louis le Débonnaire et qui était appuyé sur les remparts romains dans l'angle nord-ouest de l'enceinte et à côté d'une porte identiquement semblable à la poterne Julia. Cette porte, donnant accès sur le pont de l'Adour, fut murée au xive siècle, peut-être même plus tôt, et remplacée par une autre, plus grande et de forme ogivale, qui donnait sur le jardin actuel des Thermes (4). La poterne antique, en assez mauvais état, était dissimulée dans le blocage de la muraille. C'est celle dont j'ai déjà parlé plus haut.

Dompnier de Sauviac a écrit que les tours qui flanquaient les portes étaient entières, c'est-à-dire aussi saillantes au dedans qu'au dehors, ce qui n'était pas pour les autres. Toutefois l'emplacement

(1) Voy. E. Taillebois, dans *Bullet. Soc. de Borda*, 1881, p. 223 et s., pl. VI; *C. I. Lat.*, t. XIII, n°s 410, 411, 413 à 415. — Le fragment de borne cylindrique, extrait des murs, en 1873, et portant les restes d'une inscription (VIC../M../CO..), n'est pas encore au *Corpus*; il a été étudié par Allmer, dans *Rev. épigr. Midi Gaule*, t. Ier, 1881, p. 242, n° 282.

(2) On n'en trouve que 31 sur un plan du xviiie siècle, conservé au département des Estampes de la Bibl. Nationale (V^A^ 80).

(3) *Bullet. Monum.*, 1879, p. 493-499 (= *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 149-153).

(4) E. Dufourcet, dans *Bulletin Soc. de Borda*, 1891, p. LXXXVI et LXXXVII.

de toutes les portes de Dax est peu certain. Pour ma part, je ne crois qu'à l'existence d'une porte sur chaque côté, correspondant aux portes Saint-Pierre, Saint-Vincent et Notre-Dame, qui furent reconstruites postérieurement. La quatrième porte devait s'ouvrir au Sud, près de la Cathédrale et sur la route d'Orthez et de Pau.

On s'accorde à admettre qu'un pont romain réunissait Dax à la route romaine de la rive droite de l'Adour. Quelques auteurs pensent que ce pont avait précédé, sur le même emplacement, le pont du moyen âge emporté par l'inondation de 1770. Mais il est probable que, selon l'opinion de M. G. Camiade, le pont romain était un peu plus en amont vers l'Est, à une place où existent encore quelques fondations.

On s'est basé sur la découverte d'une monnaie de Magnence (frappée entre 351 et 353), entre deux assises de briques de la muraille (1), pour émettre l'hypothèse que l'enceinte ne devait pas être antérieure à 350 de notre ère. J'examinerai dans un autre chapitre ce qu'il faut penser de cette supposition.

2. Bayonne (Basses-Pyrénées). *Lapurdum.*

En 1574, dans son livre sur l'*Antiquité de Bourdeaus*, Elie Vinet citait l'enceinte antique de Bayonne, à côté de celles de Dax, de Saintes, de Poitiers et de Tours. Un siècle plus tard Pierre de Marca signalait les restes des murailles construites par les Romains autour de la cathédrale et du château royal (2).

Au milieu du XIX[e] siècle, on pouvait encore rétablir le tracé de l'enceinte romaine de Bayonne (*Fig. 41*), avec les bases de quelques tours et des fragments de courtine caractérisés par les assises régulières de petits cubes. Le plan affectait la forme d'un quadrilatère assez régulier, correspondant par les angles aux points suivants de la ville moderne : l'angle Sud-ouest, à la tour où convergent les rues des Faures, Douer et Vieille-Boucherie ; l'angle Sud-est, à l'escalier de la Pusterle ; celui du Nord-est, au carrefour

(1) R. Pottier, dans *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 145 ; E. Dufourcet, *Les Landes et les Landais*, p. 94. — Cette monnaie fut envoyée à la Commission de la Topographie des Gaules.

(2) *Marca hispanica*, 1688, p. 71.

des Cinq-Cantons; enfin, celui du Nord-ouest, au Château-Vieux. Le mur avait environ trois mètres d'épaisseur; il était flanqué de tours, rondes, à demi-saillantes. Les angles étaient renforcés par des tours. A l'exception peut-être du côté septentrional que l'Adour et la Nive réunis devaient baigner, chacune des trois autres faces de l'enceinte avait une porte particulière. La porte du Midi (*porta*

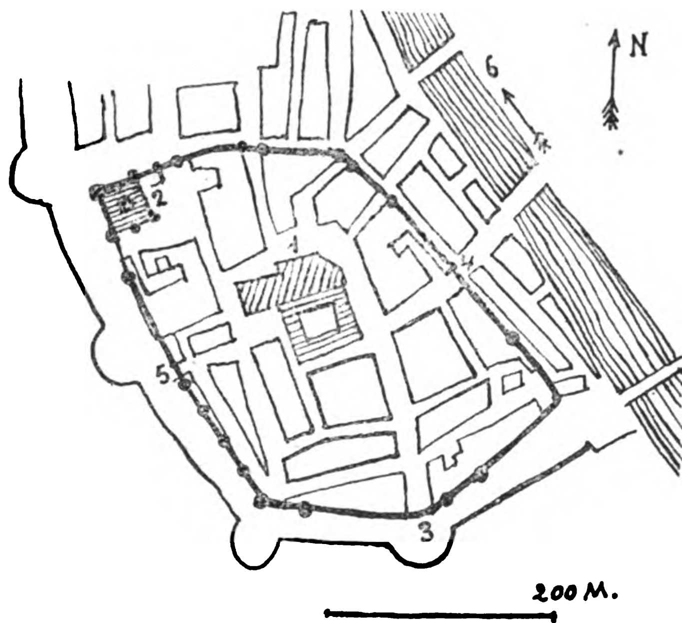


Fig. 41.

1. Cathédrale. — 2. Château royal. — 3. Porte d'Espagne. — 4. Porte de l'Est. — 5. Portail de Lachepaillet. — 6. La Nive, rivière.

meridiana), désignée plus tard sous les noms de Saint-Léon et d'Espagne, s'ouvrait au bout de la rue Mayou (*via major*) ; celle de l'Est (*porta orientalis*), conduisait au port par la rue Poissonnerie; la troisième était au bout de la rue des Prébendes (*Portail de Tarride* puis de *Lachepaillet*) (1). Bien qu'elle ait souffert des trans-

(1) J. Balasque et E. Dulaurens, *Etudes histor. sur la ville de Bayonne*, Bayonne, 1862 et s., t. Ier, p. 7 à 10; C. Jullian, *L'origine de Bayonne*, dans *Rev. des études anc.*, t. VII, 1905, p. 147 à 154. Cet auteur cite un manuscrit

formations modernes, on peut encore retrouver la ligne de l'enceinte, au Sud de la ville, dans les rues qui ont remplacé les anciens fossés; par exemple des débris de tours et de courtine le long du rempart Saint-Léon et de la rue Sainte-Catherine. L'enceinte continuait tout le long de la rue Salie jusqu'aux Cinq-Cantons, puis, suivant la rue Orbe, aboutissait au Château-Vieux.

Le périmètre de cette muraille devait atteindre de 1100 à 1125 mètres. Des cordons de deux ou trois briques coupaient l'appareil cubique du revêtement (1). Ces cubes sont en pierre de Bidache (2). Les cordons de briques sont souvent remplacés par des dalles de pierre, taillées de la même dimension que les briques auxquelles elles font suite (3). La muraille devait être flanquée de 24 tours distantes en général de 35 à 45 mètres. Il n'y a pas de débris d'anciens édifices.

Cette enceinte protégea Bayonne jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle cette ville s'étendit au dehors.

D'après la *Notitia Dignitatum*, au IVe siècle, *Lapurdum* était la résidence du *tribunus cohortis Novempopulanae*.

3. Lectoure (Gers). *Lactora* (*Civitas Lactoratium*).

Plusieurs parties de l'enceinte romaine sont encore debout, avec des chaînes de briques, et hautes de plusieurs mètres, par exemple tout près de la fontaine de la Houndélie (XIIIe s.), située sur le versant de la colline, au-dessous de la ville actuelle.

Un autel dédié à Jupiter a été trouvé, en mars 1877, dans les substructions de la muraille située au nord du jardin public (4).

de la Bibliothèque de Bayonne, qui contient des renseignements intéressants et un plan de l'enceinte antique dressé par Veillet, avant 1714.

(1) H. Poydenot, *Quelques mots sur l'ancien Bayonne*, dans *Congrès archéol. France*, LVe s., à Dax, en 1888, p. 396. Cf. du même, *Récits et lég. rel. à l'hist. de Bayonne*, 1875, t. Ier, p. 30 et s. Voy. aussi E. Ducéré, dans *Bullet. Soc. Sc. Bayonne*, 1888, p. 7 et s.; de Blaÿ de Gaïx, *Hist. milit. de Bayonne*, t. Ier, 1899, p. 7.

(2) Comme beaucoup de ceux de l'enceinte de Dax.

(3) C. Jullian, *loc. cit.*, p. 152 et 153.

(4) E. Espérandieu, *Inscr. ant. de Lectoure*, Auch et Paris, 1892, p. 7, n° 2 (= *C. I. Lat.*, XIII, 502). L'inscription n° 1 a été recueillie aussi dans le mur ancien.

4. Saint-Lizier (Ariège). *Austria* (*Civitas Consoranorum*).

Saint-Lizier, chef-lieu de canton, à 2 kilomètres de Saint-Girons, sur une colline, à 460 m. d'altitude, a conservé des restes importants d'une enceinte antique, qui contribua à faire de la *Civitas Consoranorum* une des villes les plus importantes de la Novempopulanie, sous Théodose.

L'enceinte a 270 mètres de longueur de l'Est à l'Ouest et 150 mètres du Nord au Sud, avec 740 mètres de pourtour, en petit appareil régulier de pierres cubiques.

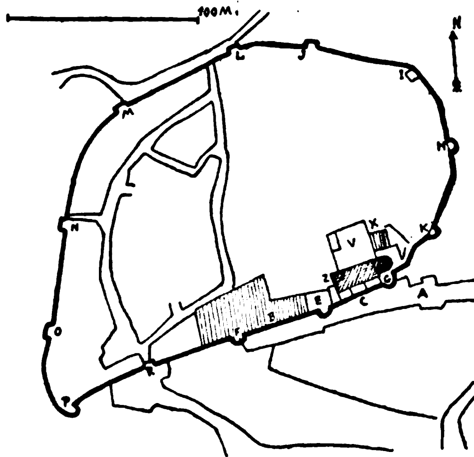


Fig. 42.

Z. Cathédrale Notre-Dame. — X. Salle capitulaire. — V. Cour. — B. Ancien palais épiscopal.

La construction antique est visible dans tout le soubassement du mur de façade de l'ancien palais épiscopal (bureaux administratifs) et dans les tours, et sur presque tout le pourtour. Cette enceinte est flanquée de douze tours encore reconnaissables dont six semi-circulaires au Sud et six carrées au Nord. Entre les deux tours K et H (*Fig. 42*), le mur formant courtine présente des parements semblables sur ses deux faces, avec les chaînes de trois briques superposées. La tour K a été remaniée; la tour H paraît

entièrement romaine et pleine jusqu'à hauteur du sommet de la courtine; au-dessus, il y a un poste accessible par le chemin de ronde. La tour I, carrée, a été remaniée pour former la base d'un donjon médiéval. Le parement IJ est bien conservé avec cette particularité que les assises du petit appareil suivent l'inclinaison du sol qui s'abaisse fortement vers le Nord. En JL et LM, on ne peut suivre le mur romain que par les substructions; en MNOP on retrouve 225 mètres de base avec parement très ruiné dans lequel on voit encore une chaîne de deux briques et des plaques sculptées avec rinceaux; une inscription relative à un duumvir était autrefois encastrée dans cette partie. Une porte romaine existait peut-être sur l'emplacement de la maison Lombeau. Le rempart s'arrondit et tourne vers l'Est pour rejoindre l'Évêché; en R est une tour carrée médiévale (1).

Ces remparts formèrent la citadelle dite *Austria* dans les anciens documents, nom appliqué à la ville entière (2). L'enceinte était peut-être complétée par deux murs, qui protégeaient la ville inférieure étagée sur la colline (3). On a constaté que deux tours flanquant une porte subsistaient dans les deux absides secondaires de la cathédrale Saint-Lizier, élevée du xe au xiie siècle (4). Il serait intéressant de rechercher si ces tours sont bien romaines (5), car, en ce cas, la cité aurait eu des enceintes antiques successives, ou bien une enceinte dont le plan aurait été très différent de celui des autres villes romaines du ive siècle.

(1) Anthyme Saint-Paul, dans *Bullet. monumental.*, t. XXIX, 1863, p. 560, fig.; Julien Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 6; J. de Lahondès, dans *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, 1888-1889, p. 87 et 88; J. de Laurière, dans *Congrès archéol. de France*, LIe s. à Pamiers, en 1884, p. 158 et 171 à 173, plan. Cf. L. Manaud de Boisse, *Panorama histor. de Conserans et Saint-Lizier*, 1887.

(2) Cf. D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 241.

(3) Selon M. A. Saint-Paul, des murs reliaient l'Acropole à la rivière du Salat et au pont qui a été refait au xve siècle et en 1690 (*Rev. de Comminges*; *Pyrénées centrales*, t. IX, 1894, p. 195 et 196).

(4) *Congrès archéol. de France*, LIe s., 1884, p. 188.

(5) On a admis cette hypothèse sans aucune restriction (de Lahondès, dans *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1896, p. 460).

5. Aire sur l'Adour (Landes). *Atura* ou *Vicus Julii* (*Civitas Aturensium*).

On a reconnu à Aire des restes d'une muraille ayant deux mètres d'épaisseur, construite en petit appareil dont les pierres avaient douze centimètres de côté, et l'on a conclu de cette découverte que la cité d'Aire avait été protégée par une enceinte (1). On doit croire, en effet, que le chef-lieu de la *Civitas Aturensium* était fortifié comme celui de la *Civitas Aquensium*. On a même reconnu dans les environs d'Aire deux camps supposés romains, qui pouvaient protéger les vallées entre lesquelles Aire est placée.

6. Oloron (Basses-Pyrénées). *Iluro* (*Civitas Iloronensium*).

On a dit que plusieurs parties des remparts d'Oloron dénotaient une construction romaine en appareil moyen (2). C'est une donnée trop faible pour affirmer que cette ville eut une enceinte romaine; mais comme elle était le centre de la *Civitas Iloronensium*, il est vraisemblable qu'elle fut fortifiée comme Dax, comme Bayonne.

7. Auch (Gers). *Augusta* (*Civitas Ausciorum*).

La cité d'Auch aurait été ceinte de murailles flanquées, de distance en distance, de tours rondes et entourées d'un large fossé alimenté par le ruisseau le Lastran. Aucun reste de cette enceinte ne subsiste et je crois que le plan, donnant une enceinte de forme oblongue, publié en 1851, n'est pas un document assez précis (3).

(1) J. F. Bladé, *La Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, Auch, 1888, p. 65 (Extr. de la *Rev. de Gascogne*).

(2) L'abbé Menjoulet, *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, 1863, Introd., p. 46.

(3) P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch depuis les Romains jusqu'à 1789*, 1851, t. Ier, p. 13; plan n° 1 a la fin du tome II.

II. *Provincia Narbonensis prima.*

1. Narbonne (Aude). *Narbo* (*Civitas Narbonensium*).

Sidoine Apollinaire, s'adressant à Consentius, citoyen de Narbonne, dit que cette ville est « fortifiée de bonnes murailles, considérable par sa vaste enceinte, commode par la disposition de « ses portes (1) ».

De cette enceinte, qui a dû être refaite assez souvent, en particulier par les Visigoths et par les Sarrasins (2), il reste peu de chose.

On a publié un plan donnant à l'enceinte un tracé hexagonal irrégulier, avec six portes; mais c'est un document peu sérieux (3). Au cours des démolitions exécutées en 1869 et 1870, près de l'église de Lamourguier (4) et en arrière des fortifications du XIII[e] siècle, on a mis à jour les restes d'une muraille qui paraissait très ancienne (5).

L'enceinte était flanquée de tours distantes de 18 à 30 mètres, pleines jusqu'au niveau du chemin de ronde; au-dessus deux étages percés chacun de trois fenêtres en plein cintre. Il y aurait eu aussi des tours carrées à cheval sur la muraille et très élevées. Dans le jardin de l'Archevêché la haute tour contiguë au logis du concierge

(1) Sidoine Apollinaire, carm. XXIII, v. 38 et s. (Ed. des *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VIII, 1887, p. 251). Les continuateurs de Frédégaire mentionnent implicitement cette enceinte (*Chronique*, s. a. 737; D. Bouquet, t. II, p. 575).

(2) En particulier par El Samah au VIII[e] siècle. — La ville antique eut sans doute à souffrir de ses propres habitants, car, en 1356, le roi Jean rendit une ordonnance pour contraindre les clercs et laïques de Narbonne à laisser démolir leurs constructions appuyées aux remparts.

(3) Charles Lenthéric, *Les villes mortes du golfe du Lion*, 1879, p. 226. pl. II. L'auteur reconnaît lui-même que cet ancien plan ne présente « pas un très grand caractère d'exactitude ».

(4) C'est dans cette église, dont une partie de la voûte s'est effondrée en 1906, que sont déposés les monuments gallo-romains retirés des murs ou trouvés dans la ville.

(5) Tournal, dans *Congrès archéol. de France*, XXXVII[e] s. à Lisieux en 1870, p. 67-68. — Les plans de ces substructions ont été relevés et déposés aux Archives de la Commission de Narbonne.

du Musée, surélevée au XIVe siècle, a des assises formées de grandes pierres avec trous de louve et traces de crampons de scellement. Ces pierres proviennent de monuments romains. La tour voisine doit être de la même époque (1).

La plupart des inscriptions encastrées dans les murs de Narbonne y avaient été placées lorsqu'on fit des travaux sous François Ier (2).

2. TOULOUSE (Haute-Garonne). *Tolosa* (*Civitas Tolosatium*).

Ausone parle ainsi des murs de briques de Toulouse :

« Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens (3). »

L'enceinte antique aurait été formée de cailloux. Cependant, Durosoi a signalé des « assises de pierre de trois pouces de hau« teur sur environ quatre pouces de longueur (4) », et il faut sûrement les considérer comme les restes de parements en petit appareil. Le même auteur a décrit le tracé de cette enceinte (5), dont les restes ne se retrouvaient, sur beaucoup de points, que dans les caves. On sait d'ailleurs qu'en 1215 Simon de Montfort fit démolir une partie des murs de la ville qui étaient voisins du Château Narbonnais (6).

Le vieux mur passait sous le Palais de Justice, dont il supportait la galerie des Enquêtes et la Chambre Criminelle, et il bordait le

(1) F.-P. Thiers, *Notes sur l'enceinte pré-wisigothique de Narbonne*, dans *Bullet. Commission archéol. Narbonne*, 1890, p. 158-169 (plan d'une tour et d'une courtine).

(2) *C. I. Lat.*, t, XII, 522 et 523. Cf. C. Roach Smith, *Collectanea Antiqua*, t. VII, p. 50. — Anatole de Montaiglon s'est trompé en attribuant aux Romains cet arrangement des murs de Narbonne (*Antiq. et curios. de la ville de Sens*, 1881, p. 5 et 6). Schuermans est tombé dans la même erreur (*Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.* de Bruxelles, 1877, p. 460).

(3) *Ordo urb. nob.*, v. 98-100 (*Monum. Germaniæ historica*, t. V, p. 101).

(4) B. Farmian de Rosoi, dit Durosoi, *Recherches sur l'antiquité des murs de la ville de Toulouse et sur son château Narbonnois*, dans *Annales de la ville de Toulouse*, t. Ier, 1771, p. 427.

(5) *Ibid.*, p. 428 et s.

(6) En 1240, Raymond VI, pour obéir à un ordre du légat, fit démolir aussi 500 toises de murailles, c'est-à-dire environ 1,000 mètres.

jardin de la Sénéchaussée. On l'a retrouvé près de la grande porte de l'Hôtel de Ville, en 1752. Sur la place Royale et sous les maisons démolies en 1729, on reconnut les restes d'une porte, appelée *porta Arietis*, dont les montants avaient encore de gros gonds de fer tout rouillé. On y trouva une voûte en pierre et des débris de colonnes de marbre. De l'hôtel de M. du Puget, les murs auraient continué jusqu'aux monastères des Dominicains et des Religieuses de Notre-Dame du Sac où existait une tour. Dans cette partie, le mur était bâti de cailloux d'un côté et « revêtu de brique à l'aspect du nord » ; une porte appelée la *Porte pinte* avait laissé des restes de cailloux et « de petites pierres carrées », évidemment encore un parement de petit appareil. De ce côté-là, le mur avait une épaisseur de 2 m. 70.

Le Château Narbonnais était hors de la ville et occupait en partie la place où est le Palais (1). De vieux auteurs (Catel et Noguies) disent que le Château Narbonnois, construction carrée, avait deux grosses tours, l'une au Midi, l'autre au Nord, bâties de terre cuite et de cailloux, « le tout entouré de grandes pierres sans mortier, « mais cramponnées avec des lames de fer et de plomb » (2). En démolissant le monument en 1560, on découvrit un portail orné d'un trophée et de captifs, qui parurent de travail romain. Les matériaux du château provenaient certainement d'autres édifices (3). Par suite on doit conclure, contrairement à l'opinion émise (4), que cet édifice n'était pas antérieur à l'enceinte dont on a retrouvé des parties. Car les pierres provenant de divers édifices

(1) Farmian de Rosoi, *loc. cit.*, p. 435.

(2) Cf. Rosoi, *loc. cit.*, p. 436 à 438. La description de Noguies est de 1555.

(3) Joseph de Malafosse, *Le château Narbonnais, Toulouse romaine et le Palais du Parlement*, dans *Rev. des Pyrénées*, t. VIII, 1896, p. 345 et s., fig.; cf. du même, *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, 1890, p. 50. Sur ce château, voy. encore Montégut, dans *Acad. Sc. Toulouse*, t. I, 1782, p. 83; Victor Fons, dans *Acad. de législation de Toulouse*, t. VIII, 1859, p. 28-55, et *Rev. de Toulouse*, t. XXX, 1869, p. 69-93 et 168-180; Lapierre, dans le *Vieux Toulouse disparu* de Ferdinand Mazzoli (1882-1885), 4e fasc.; C. Couderc, dans *Annales du Midi*, t. VII, 1895, p. 447-452 (document relatif à des travaux exécutés en 1445). — Le Château narbonnais est représenté sur des sceaux, sur des poids et des sculptures du Musée de Toulouse.

(4) J. de Malafosse, *Date de l'enceinte gallo-rom. de Toulouse*, dans *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, n° 7, 1890, p. 20.

n'ont pu être employées qu'à une époque relativement basse. Quant aux murs de briques qui s'élèvent près de l'emplacement du Château Narbonnais, ils ne sont peut-être pas antiques (1) : au moyen âge, la brique fut beaucoup employée dans le Midi, surtout dans la région toulousaine.

Des observations plus précises, dont voici le résumé, ont été faites au XIX[e] siècle.

Vers 1850, on découvrit les restes de l'enceinte dont la base était composée de cailloux roulés avec revêtement de pierres cubiques calcaires de dix à douze centimètres de côté; au dessus, le mur était constitué par trois assises de briques, puis par une autre partie de maçonnerie en cailloux roulés, ayant souvent 0 m. 80 de hauteur, et surmontée encore d'une chaîne de trois assises de briques. Les tours étaient bâties ou plutôt revêtues de briques (2). Postérieurement, on releva encore quatre témoins de l'enceinte : au moulin du Château, sur les bords de la Garonne; au palais dit du Maréchal (bâtiment du poste militaire); les constructions rencontrées en 1894, en creusant l'égoût de la rue de Metz, près de la maison Bonnet, dans les caves où elles se continuent (3); celles trouvées et encore visibles, à l'angle Sud-Ouest du square du Capitole.

Plus récemment, en construisant une maison, 57, boulevard Lazare-Carnot, on a retrouvé une partie de l'enceinte, comprise entre le Capitole et la rue de Metz. Cette portion de la muraille faisait un angle, en venant de l'ancienne porte Saint-Étienne pour se diriger vers le square du Capitole (4); une tour carrée, de

(1) M. Joulin m'a dit qu'il les croyait construits au moyen âge. — Au sujet de la rue Malcousinat, dont le nom ancien, *de malo coquinato*, viendrait du rempart de briques (*Vallo coquinato*), voy. Ad. Baudouin, *Note sur l'enc. primitive de Toulouse* dans *Mém. Acad. des Sc., inscr. et belles-lettres de Toulouse*, 7[e] série, t. VII, 1875, p. 157-161.

(2) A. Du Mège, dans *Mém. Acad. Toulouse*, 3[e] série, t. VI, 1850, p. 24 et 25. — Une photographie ancienne permet de vérifier l'exactitude de cette description; cf. J. de Malafosse, dans *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, 1890, p. 20-22.

(3) F. Pasquier, dans *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, 1897-98, p. 12 et 13.

(4) Il est probable que l'enceinte romaine a servi de base aux fortifications élevées au moyen âge et que l'angle est celui que faisait le rempart médiéval.

10 mètres de côté environ, est encastrée dans le mur, interrompu en cet endroit. En ce point de l'enceinte, le sol antique est à 3 m. 48 au-dessous de la chaussée des boulevards actuels. Les constructions découvertes en 1901 sont les fondations et la partie inférieure du mur et de la tour (1). Celle-ci n'a que 1 m. 15 d'épaisseur, tandis que le mur en a 2 m. 50, comme dans les restes de la rue de Metz (2).

Les fondations étaient constituées par les cailloux roulés, noyés dans un mortier de chaux ; au-dessus s'élevait une maçonnerie de cailloux roulés revêtue d'un parement en petit appareil. Comme à la rue de Metz, il y avait trois assises de briques de 0 m. 034 d'épaisseur, avec larges joints de mortier. La première assise de briques, à partir des fondations, recouvrait le huitième rang de moellons de petit appareil. Ces moellons sont en calcaire nummulitique de l'une des carrières échelonnées entre Mauran et Boussens, sur la rive droite de la Garonne.

La tour carrée avait subi une modification au XVIe siècle, et les deux murs latéraux avaient été réunis par un mur de briques formant une demi-circonférence (3).

3. Carcassonne (Aude).
Carcaso.

Cette ville ne fut pas un chef-lieu de *civitas*, mais un puissant *castellum* (4).

Viollet-le-Duc avait peut-être raison de penser que toutes les

(1) On a trouvé dans ces fouilles des fragments sculptés et six monnaies usées dont une de Claude Ier.

(2) Certaines parties de l'enceinte auraient atteint 3 mètres d'épaisseur (*Bullet. Soc. archéol. Midi France,* 1890, n° 7, p. 21).

(3) L. Joulin, *Note sur l'enceinte romaine de Toulouse*, dans *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, 1901, p. 329-330, plan. — M. Joulin a eu l'obligeance de me dire que, selon lui, l'enceinte romaine de Toulouse aurait eu un périmètre de 3 kilomètres environ. Il la considère comme construite à l'époque de Trajan.

(4) *Itinéraire de Jérusalem*, p. 551 : *Castellum Carcassone.* — Voy. un résumé de l'histoire de cette colonie dans le discours de M. Héron de Villefosse, prononcé au Congrès archéologique en 1906 (*L'Intérêt général de l'Aude*, 1er juin 1906).

bases des tours des Visigoths appartenaient à des tours romaines (1). Du côté du Midi, le soubassement des tours est constitué par d'énormes pierres (2), posées à joints vifs et qui paraissent avoir été arrondies très grossièrement par les Visigoths, lorsqu'ils les couronnèrent d'une maçonnerie de blocage, de briques et de petits moellons. L'enceinte attribuée aux Visigoths est de forme ovale (3), avec des tours espacées de 20 à 25 mètres, cylindriques à l'extérieur, terminées carrément du côté de la ville et réunies entre elles par de hautes courtines. Ces tours sont pleines à la partie inférieure jusqu'à une hauteur de 6 à 7 mètres. L'appareil de l'enceinte est formé par des moellons cubiques de 10 à 12 centimètres de côté, alternant avec des rangs de briques. Quelquefois le petit appareil est disposé en arête de poisson.

Il est très probable que les Visigoths se sont bornés à réparer la muraille romaine sur plusieurs points; mais il me paraît impossible de reconstituer avec certitude le tracé de l'enceinte antique, et je ne crois pas qu'on puisse distinguer sûrement les parties romaines des parties élevées par les Visigoths.

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire rais. d'Architecture*, t. Ier, p. 331; du même, *Notice sur l'histoire de la construction des murailles de Carcassonne*, dans E. du Sommerard, *Les monuments historiques de France à l'Exposition universelle de Vienne*, 1876, p. 178 et 179.

(2) Viollet-le-Duc a publié la figure d'une tour reconstituée, où l'on voit le gros appareil de la base (*La Cité de Carcassonne*, 1878, p. 2 et 3).

(3) Tracé retrouvé par Viollet-le-Duc dans des fouilles (voy. *La Cité de C.*, p. 2, note, et plan). Les restes les plus considérables indiqués sur ce plan étaient à l'Est, en arrière de la tour du Trésau, et au Sud-Ouest, en demi-cercle autour de l'église Saint-Nazaire. C'est le plan de Viollet-le-Duc qui a servi de base aux plans publiés plus récemment, par exemple dans les *Mém. Soc. Arts et Sc. de Carcassonne*, t. IX, 1899 (accompagnant une notice de M. Maurice Bouffet, sur les restaurations de la Cité de Carcassonne. L'auteur dit (p. 327) que les Visigoths substituèrent des tours rondes, fermées, aux « tours carrées romaines, généralement ouvertes du côté intérieur ». Cette conception de la tour romaine, est inexacte). M. Héron de Villefosse a eu l'obligeance de me donner un plan tout récent, qui a été offert aux membres du Congrès archéologique, en mai 1906 (Cros-Mayrevieille, *Plan de la Cité de Carcassonne*). On y voit, outre les parties déjà signalées sur le plan de Viollet-le-Duc, des parties attribuées à l'époque romaine sur divers points des murs qui auraient été élevés par les Visigoths; il y aurait en particulier une poterne romaine, près de la tour du Moulin d'Avar, au Nord. Le *Guide du Congrès de Carcassonne* en 1906 (publié par la Société franç. d'Archéologie; p. 5) est beaucoup moins affirmatif.

4. Béziers (Hérault). *Bæterræ* (*Civitas Beterrensium*).

Strabon appelle Béziers πόλις ἀσφαλής (1) et comme elle avait reçu, sous Jules César, une colonie de vétérans de la septième légion, je crois qu'elle eut une première enceinte, comme Nîmes. De même que dans plusieurs autres villes romaines de la Gaule, cette enceinte ne fut pas celle qui servit à défendre la cité contre les invasions et c'est plutôt à la seconde muraille qu'appartenaient les parties, démolies dans la première moitié du XVIIe siècle, où l'on trouva « force grosses pierres sur lesquelles estoient sculptés des disques, « plats de sacrifices, têtes de bœuf sèches [bucrânes], rosaces, fes- « tons de fleurs et des aigles tenant des rubans » (2).

En 1827, en agrandissant les prisons, on trouva plusieurs fragments intéressants, et en 1857, de nombreuses sculptures importantes et des inscriptions (3). On a publié un plan du mur découvert sous la maison Fabregat (anciennes prisons); il avait une direction verticale du Nord au Sud et aurait eu environ 7 mètres d'épaisseur (si l'échelle de ce plan est exacte) (4).

Il y a des parties de l'enceinte dans les maisons Coste et Bousquet, près des anciennes prisons; à la place Saint-Sauveur, il y a des « témoins » de la muraille; le tracé formait ensuite un angle rentrant au Sud. A la maison Baron, à Cauterelles, on a reconnu des assises de 0 m. 60 de hauteur et près de là une porte cintrée de 2 m. 50 de largeur (5). A la Porte Olivier, au Nord, on a des restes

(1) *Géogr.*, l. IV, ch. 1, § 6. — Les continuateurs de Frédégaire mentionnent les murs de Béziers, en même temps que ceux de Nîmes et d'Agde, à propos de l'invasion sarrasine : « Urbes famosissimas Nemausum, Agatem, hac « Biterris funditus muros et mœnia destruens... » (*Chronique* des Continuateurs de Frédégaire, s. a. 737; D. Bouquet, t. II, p. 575 ; éd. B. Krusch, 1888, p. 178).

(2) Pierre Andoque, *Catalogue des evesques de Béziers,* 1650, p. 11. Cf. du même, *Hist. du Languedoc,* 1648, p. 60 et s.

(3) Louis Noguier, dans *Bullet. Soc. archéol. de Béziers*, 2e série, t. IV, 1866, p. 150, 151, 156 à 158, 164.

(4) *Ibid.*, p. 165, pl. XI. Cette épaisseur de muraille dépasse tellement le maximum relevé pour une trentaine d'enceintes que je considère comme erronée la mesure indiquée par le plan.

(5) L. Noguier, *Enceinte murale de Béziers à l'époque gallo-romaine et au*

apparents de petit appareil ainsi qu'à la base de la façade occidentale de l'église de la Madeleine, assise sur le rempart. Noguier a écrit qu'avant le XIIe siècle, la surface fortifiée de Béziers était circonscrite entre les places de Saint-Aphrodise, de Saint-Cyr, de la Citadelle et de Saint-Sauveur (1), et il a donné un plan du tracé présumé de l'enceinte romaine. Bien qu'il se soit appuyé sur des renseignements tirés de nombreux documents du moyen-âge, le périmètre proposé me paraît très hypothétique. Cette enceinte, de forme irrégulière, aurait eu un périmètre de 2,340 mètres et laissait la cathédrale Saint-Nazaire à 70 mètres en dehors, à l'Ouest. Noguier a publié ensuite un plan dressé par Anne de Rulman, en 1628, à une époque où l'enceinte antique était encore bien conservée (2). Or ce plan est différent de celui publié d'abord par Noguier; il comprend Saint-Nazaire dans l'enceinte, mais s'étend beaucoup moins au Nord et à l'Est. Ces divergences démontrent que le tracé de l'enceinte antique de Béziers est très incertain.

Rulman (3) a laissé aussi les croquis de deux tours rondes, romaines, qui existaient encore au sud-ouest de la ville (ancienne maison de Barrès, aujourd'hui n° 7 de la rue Docteur-Vernhes). Ces tours avaient trois étages séparés par d'élégantes corniches et percés de fenêtres en plein-cintre; au-dessus régnait peut-être une plate-forme (4). Ces tours, en grand appareil, ressemblent beaucoup à celles de la Porte Noire à Trèves; mais je ne puis assurer que celles de Béziers ont appartenu à l'enceinte.

moyen âge, dans *Bullet. Soc. archéol. de Béziers*, 2e série, t. VII, 1873, p. 264, 275 et 276; t. XI, 1881, p. 296. — Cf. *Rev. Soc. Sav.*, 5e série, t. IV, 1872, p. 55.

(1) L. Noguier, *ibid.*, 1873, p. 274. La place Saint-Sauveur est aujourd'hui la place de la Révolution. — Cf. Emile Bonnet, *Antiq. et monum. du dép. de l'Hérault*, 1905, p. 167-172.

(2) L. Noguier, *La colonie romaine de Béziers*, dans *Bullet. Soc. archéol. de Béziers*, t. XI, 1881 (p. 203-310), pl. F.

(3) Le manuscrit de Rulman est conservé à la Bibliothèque Nationale (Fonds fr. n° 8648, f°).

(4) Ces tours furent appelées au moyen âge *Tour de Bernard* et *Tour Na Ovelhana* ou *de Malapaga*. Noguier a reproduit le dessin de l'une d'elles, d'après Rulman (*Bullet. Soc. arch. Béziers*, 2e série, t. XI, 1881, pl. D); mais cette reproduction ne rend pas l'aspect du manuscrit.

5. Nîmes (Gard). *Nemausus* (*Civitas Nemausensium*).

La ville antique était bâtie sur plusieurs coteaux.

Au XIXe siècle, on a mis au jour une partie du mur d'enceinte à

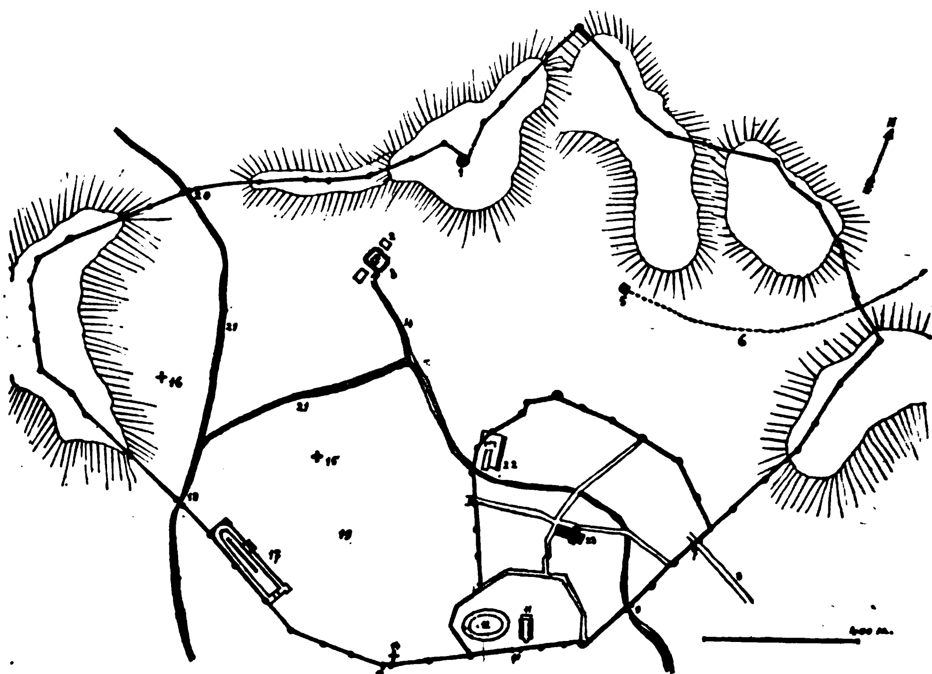


Fig. 43.

1. Tour Magne. — 2. Source. — 3. Thermes. — 4. Ruisseau. — 5. *Castellum* pour les eaux. — 6. Aqueduc des eaux de la fontaine d'Eure. — 7. Porte d'Auguste (Porte d'Arles). — 8. Voie Domitienne. — 9. Porte des Eaux. — 10. Porte Anagia. — 11. Basilique. — 12. Amphithéâtre. — 13. Porte de France, autrefois d'Espagne. — 14. Saint-Jacques de Porte-Couverte. — 15. Saint-Laurent. — 16. Saint-Vincent-des-Murs-Vielz. — 17. Cirque. — 18. Porte du Cirque. — 19. Champ de Mars. — 20. Porte de Sauve. — 21. Ruisseau. — 22. Capitole. — 23. Cathédrale Sainte-Marie.

l'ouest de la Tour Magne (1). Il est composé d'un blocage revêtu

(1) Aug. Pelet, *Essai sur l'enceinte romaine de Nimes*, 1861; F. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nimes depuis les Romains jusqu'à nos jours*,

d'un parement de moellons smillés. Le mur (*Fig. 43*) suivait la pente du coteau, traversait la route d'Alais et franchissait le Cadereau le long d'un rocher dit *Canteduc*; on le retrouve dans le fossé, sur le bord de la route de Sauve, puis sur les flancs du Mont-Aury. Sur certains points, comme dans le clos du Séminaire, le mur d'enceinte apparaît sur une étendue considérable, mais quelquefois dépouillé de ses parements. Ailleurs il a été recrépi dans les temps modernes ; quelquefois des terrasses et des allées ont été établies sur la crête.

Les tours dont a retrouvé l'emplacement étaient plus nombreuses pour la partie de l'enceinte qui s'étendait dans la plaine.

Après le Mas-Baguet, le mur rejoint le Cadereau, le traverse au-dessus du pont de l'Abattoir, et va ensuite en ligne brisée jusqu'à la Porte d'Auguste. De là le mur traversait le Cours-Neuf, passait par les lavoirs neufs (où l'on a trouvé les substructions d'une tour) et le milieu de l'ancien Jeu de mail (devenu ensuite le Marché aux bœufs) et arrivait à la Porte de France. Il se dirigeait ensuite, parallèlement à la route de Montpellier, vers les terrains de l'Hôtel-Dieu, le milieu de la place des Arènes (dont il longe le côté méridional), la colonnade du Palais de Justice (1), puis sous la façade des maisons du côté septentrional du boulevard Amiral-Courbet; on le reconnaît dans les caves du café Peloux et dans celles de l'ancien Lycée. De ce côté-là, le mur était bordé par un fossé qui existait au XVIe siècle. L'eau y était amenée par une porte d'eau monumentale (2) qui a été détruite en 1802, quand on répara l'ancien Lycée.

L'enceinte constituait un massif sur lequel le mur de droite du Grand-Temple (ancienne église des Dominicains) vient s'appuyer; avec le couronnement intact, elle formait la terrasse de l'ancienne Gendarmerie, démolie au XIXe siècle. Après la Porte d'Auguste (3),

Nîmes, 1877, in-12, pl.; Hippolyte Bazin, *Villes antiques; Nimes gallo-romain*, Nîmes, 1891, p. 25 et s.

(1) On a tiré des fondations du Palais de Justice des aigles de marbre, des fragments d'une frise superbe, des colonnes, des corniches, des chapiteaux et inscriptions (A. Pelet, *Cat. Musée Nîmes*; *Notice histor. Maison Carrée*, p. 143).

(2) Décrite par J. Deyron, *Les Antiquités de... Nismes*, Grenoble, 1656, p. 16.

(3) En 1861, sur le côté méridional de la Porte d'Auguste, vingt mètres de

le mur suivait la rue de l'Enclos-de-Rey, puis, à travers la cour la plus occidentale de la caserne d'infanterie, gagnait la colline et la maison des Frères. Dans le quartier des moulins à vent (dits « Tours d'Ussels » en 1671), quelques tours antiques servent à jalonner le tracé. On le reconnaît, à l'Ouest, au col dit de la Croix-de-Fer, sur la hauteur derrière la fontaine de Saint-Baudile, près de la porte Cancière (de *Cancellus*, herse).

Au chemin de Planette, l'enceinte forme un angle droit et vient se souder à la Tour Magne, qui s'élève sur le mont Cavalier (114 mètres d'altitude). Cette construction, qui mesure encore 34 mètres de hauteur, passe pour antérieure au rempart auquel elle aurait été reliée pour constituer un poste d'observation, après avoir servi peut-être de mausolée (1). La base de ce monument est octogonale. En deux endroits les moellons smillés du parement sont séparés par une ligne de pierres de taille; au-dessus de cette première assise et sur chacune des faces s'élèvent quatre pilastres doriques, surmontés eux-mêmes de quatre colonnes engagées du tiers.

L'enceinte de Nîmes formait ainsi un polygone irrégulier de plus de 6,000 mètres de pourtour, orienté du Nord-est au Sud-ouest et fermant un terrain de 320 hectares de superficie environ.

La hauteur des murs paraît avoir été de 9 à 10 mètres, et l'épaisseur de 2 m. 66 à 2 m. 95. Les fondations de pierres assez larges étaient surmontées d'assises de moellons smillés, tirés de Roquemaillère (2), avec blocage intérieur (3). Le couronnement, visible à l'ancienne gendarmerie, était formé d'une assise de larges dalles. L'enceinte était munie de plus de soixante tours dont trente environ ont été reconnues.

Le côté méridional du cirque fut pris comme point d'appui de la première enceinte. Quant à l'amphithéâtre, il servit de fort au moyen âge, car dans des écrits de cette époque, il est appelé *castrum Arenarum* (4) et il était couvert de constructions, avec une église paroissiale et des chapelles, lorsqu'on commença à le déga-

muraille existaient encore dans un état parfait (A. Pelet, *Essai sur l'enc. romaine de Nîmes*, p. 6).

(1) C'est peut-être aussi un monument analogue à celui de la Turbie.

(2) Carrière située au nord de la ville.

(3) Cf. L. Batissier, *Hist. de l'art monumental*, 1845, p. 237.

(4) D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 476.

ger en 1830. C'est dans cet angle que *Nemausus* dut se concentrer aux IIIe et IVe siècles (1).

L'enceinte postérieure, élevée vers 1144, fut la copie réduite, mais presque exacte, du mur romain (2). Remarquons aussi qu'on a reconnu des restaurations de diverses parties antiques, englobées dans l'enceinte de Rohan, en 1628 (3).

En 1389, Charles VI, visitant le Languedoc, donna l'ordre de construire un château fort sur l'emplacement de la porte romaine. On se servit des constructions antiques comme de fondations (4). En 1790, la démolition du château fut ordonnée, mais on intervint à temps pour sauver la plus grande partie de la Porte d'Auguste (5). Elle a été dégagée de la terre qui s'était élevée à une hauteur de 2 m. 50 autour d'elle (6); l'emplacement des tours qui la flanquaient est marqué par un dallage de pierres blanches sur le fond gris-bleuâtre de la rue (7). Le monument, construit en pierre de Baruthel, formait un avant-corps en saillie de 5 m. 23 sur les remparts, saillie augmentée par les tours des extrémités. La longueur de cet édifice était de 39 m. 60; il était formé de deux grands portiques pour le passage des voitures et de deux moins hauts, séparés par des pilastres qui soutiennent l'entablement. La partie cen-

(1) Cf. les plans publiés par C. Clérisseau, *Antiq. de la France* (2e éd., texte par J. G. Legrand), t. Ier, 1804, pl. I; par Al. de Laborde, *Les monuments de la France cl. chronol.*, t. Ier, 1816, pl. LXII, p. 77; et par Germer-Durand, *op. cit.* Déjà, vers 1628, Anne de Rulman avait dressé un plan des deux enceintes de Nîmes (Recueil ms., Dép. des Mss. Bibl. Nation., Fr. 8648, fo 6 et fo 7). Le même ms. contient des croquis des portes et de parties de courtine (fos 14 et 20).

(2) Germer-Durand, *op. cit.*, p. 32.

(3) *Ibid.*, p. 45.

(4) On peut voir l'aspect de ce château dans le recueil manuscrit d'Anne de Rulman (fo 7).

(5) Pour cette porte et celle de France, voy. Pelet, *op. cit.*, p. 29 et 31; Germer-Durand, *op. cit.*, p. 11 à 13; *Congrès archéol. de France*, 64e s., à Nîmes en 1897, p. 59, pl. — Il y a une carte postale de la Porte d'Auguste (Neurdein éd.). Aug. Pelet, *Fouilles à la Porte d'Auguste à Nimes*, 1849, p. 10 à 20. Cf. A. de Caumont, *Cours d'Antiq. mon.*, 1837, Atlas, pl. XXXIX, 4. Plans par terre dans Al. de Laborde, *Les monum. de la France*, t. Ier, 1816, pl. XXI, no 1; et A. Pelet, *Essai sur l'enceinte rom. de Nimes*, 1861 (plus détaillé).

(6) On a une vue de la porte à demi enterrée dans C. Clérisseau, *op. cit.*, 2e éd., 1804, t. Ier, pl. LXII, p. 124.

(7) Ces tours, qui avaient 9 m. 50 de diamètre, ont disparu vers 1849.

trale de la façade est marquée par une colonnette (1). A la partie supérieure des grands arceaux est sculpté, de chaque côté, la partie antérieure d'un taureau, les jambes repliées. Au dessus des petites arcades, on voit une niche demi-circulaire, flanquée de pilastres avec corniche de style dorique. Au dessus des voûtes régnait un portique avec arcades et colonnes. L'attique portait une inscription en lettres de bronze, qu'on a restituée d'après les trous qui servaient à les fixer sur la pierre :

IMP· CAESAR· *d*IVI· F· AVGV*s*TVS· *c*OS· X*i*· TRIB·
*po*TEST· VIII
PORTAS· MVROS*q*· COL· DAT· (2)

On peut voir encore aujourd'hui la Porte de France (autrefois *Porte d'Espagne*) (3), un peu étouffée par les maisons d'une rue étroite. Dans des caves voisines sont les fondations des tours demi-circulaires dont cette porte était flanquée. Elle a un attique, orné de quatre pilastres. La voûte, qui mesure 4 m. 12 de longueur sur 6 m. 58 de hauteur sous clef, est en pierres de taille; les tympans sont en moellons smillés. Cette porte servait d'entrée à la voie Domitienne allant d'Espagne en Italie.

Au cours des travaux du percement de la rue des Greffes, en 1892, on a mis de nouveau à jour la Porte-des-Eaux, par où s'écoulaient les eaux de la ville et de la fontaine. Cette porte est formée de deux ouvertures de quatre mètres (4), séparées par une pile avec avant-bec de o m. 75 d'épaisseur. Les assises de gros blocs, avaient environ o m. 40 d'épaisseur et allaient, à deux mètres en contre-bas du boulevard actuel, reposer sur deux larges assises de blocage.

(1) H. Bazin, *op. cit.*, p. 29, fig. — Auguste Pelet considérait cette petite colonne comme le *milliare passuum primum* de la ville (*Mém. Acad. du Gard*, 1832 ; cf. A. Pelet, *Descr. des monuments romains de France exécutés en modèles*, Paris, 1839, p. 8).

(2) A. L. Millin, *Voy. dans le Midi de la France*, t. IV, p. 205, et Atlas, pl. 74; Herzog, *Gallia Narbon., Append. epigr.*, n° 95; E. Barry, *Nemausus Arecomicorum*, 1872, p. 30 et 49; *C. I. Lat.*, t. XII, 3151.

(3) *Porta Hispana* ou *Spana* en 925 et en 1220 ; *castrum de Porta-Spana* en 1037 (Germer-Durand, *op. cit.*, p. 15). Cette porte a été dite aussi *Porte Couverte*.

(4) Il s'agit évidemment des deux arcades jumelles avec rainures pour les herses, déjà reconnues en 1829.

La pile centrale recevait la retombée de deux arcades en plein-cintre de 4 mètres, qui s'appuyaient, de l'autre côté, contre le rempart avec des montants en pierre de gros appareil, de façon à donner à tout le monument une façade de plus de 10 mètres sur le rempart. Ce rempart, large de 2 m. 25, est un débris de la partie rasée aux XVIIe et XVIIIe siècles.

III. *Provincia Narbonensis secunda* (1).

1. Fréjus (Var). *Forum Julii* (*Civitas Forojuliensium*).

L'enceinte de Fréjus présente un tracé irrégulier et s'appuyait sur l'amphithéâtre à l'Ouest (2).

En 1866, on pouvait encore étudier des parties intéressantes de l'enceinte, qui sont maintenant démolies ou en très mauvais état (3). D'après les ruines (4), on voit que la ville antique devait être cinq fois plus grande que la ville actuelle (*Fig. 44*). Les remparts sont encore assez bien conservés sur quelques points : la « Porte des Gaules », percée au centre d'une demi-lune flanquée de deux tours; au Nord, les restes de la « Porte de Rome »; à l'Est, la

(1) Je ne connais aucun reste d'enceinte à Aix, métropole de la province et chef-lieu de la *Civitas Aquensium*.

(2) Un auteur ancien a donné à cette enceinte la forme d'un ovale irrégulier; voy. *Dissertations du révérend père Étienne Chamillart sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet*, Paris, 1711, plan, p. 90. D'Anville a cité les « vestiges » des anciens remparts de Fréjus et mentionné deux plans manuscrits dont l'un lui avait été communiqué par Caylus (*Notice anc. Gaule*, 1760, p. 323 et 324). Il faut accorder une place spéciale au livre suivant : J.-F. Girardin, *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, Paris, 1729, 2 t. in-12. Les renseignements de ce précieux travail ont été reconnus exacts quand ils ont pu être contrôlés par les auteurs modernes.

(3) Les remparts antiques furent détruits en partie par les Sarrasins, en 940. Ils ont beaucoup souffert aussi quand la voie ferrée fut construite, vers 1860.

(4) Voy. Victor Petit, *Description de Fréjus*, dans *Congrès archéol. de France*, 33e s. à Senlis, Aix et Nice, en 1866, p. 277 et s.; plan, p. 280 et figures (T. à p., Cannes, 1878). Cf. A. Rousse, *Fréjus ancien et moderne*, Fréjus, 1866; Ch. Texier, *Mém. sur la ville et le port de Fréjus*, Mém. prés. à l'Acad. des Inscr., 2e série, t. II, 1849, p. 169 à 277, 6 pl.; J.-A. Aubenas, *Histoire de Fréjus, Forum Julii*, Fréjus, 1881 (p. 365 et suiv. pour l'enceinte).

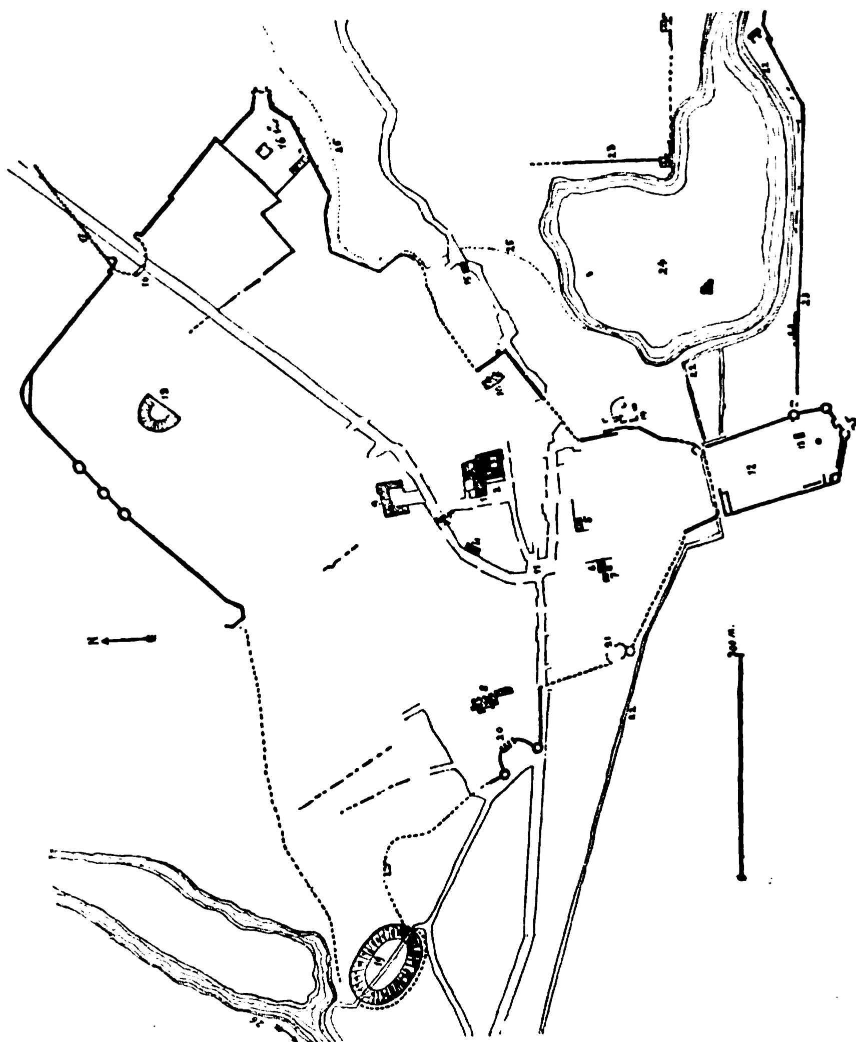


Fig. 44.

1. Cathédrale. — 2. Place de l'Évêché. — 3. Évêché. — 4. Mairie. — 5. Chapelle du Bon Pasteur. — 6. École des Frères. — 7. Temple antique. — 8. Église Saint-François. — 9. Séminaire. — 10. Chapelle en ruines. — 11. Place aux herbes. — 12. Butte Saint-Antoine. — 13. Chapelle. — 14. Porte Dorée. — 15. Chapelle Saint-Roch. — 16. Porte de Rome. — 16 *bis*. Emplacement d'une forteresse romaine (selon Aubenas). — 17. Aqueduc. — 18. Théâtre. — 19. Amphithéâtre. — 20. Porte des Gaules. — 21. Porte. — 22. Canal du Béal. — 23. Ancienne muraille du port. — 24. Ancien étang. — 25. Ancienne limite de la mer. — 26. Le Reyran, rivière.

« Porte dorée » dont l'arcade est encore debout; la butte Saint-Antoine, ouvrage avancé au Sud, flanqué de trois tours cylindriques (1), et auquel se rattache le mur qui fermait l'ancien port où l'on voit une tour hexagonale, dite la « Lanterne d'Auguste » (2). Les portes de Rome et des Gaules (*Pl. XIX, fig. 3*), construites de la même manière en forme de demi-lune et toutes deux à l'extrémité d'une ligne droite traversant la cité, devaient être l'entrée et la sortie de la voie Aurélienne. C'est donc probablement à tort qu'on a considéré la porte des Gaules comme une double poterne (3).

On a déjà remarqué avec raison que les auteurs sont souvent en contradiction au sujet de divers détails de l'enceinte de Fréjus (4). Ainsi d'après Texier et Petit, les tours auraient été demi-circulaires; mais des fouilles pratiquées par Aubenas ont démontré qu'elles devaient être circulaires (5). Le diamètre de ces tours était de 10 mètres, avec 1 m. 20 d'épaisseur seulement. Deux tours de la citadelle Saint-Antoine n'ont que 7 mètres de diamètre (6). L'épaisseur du mur de la Porte des Gaules atteint 2 m. 65. Sur un point, il a conservé un chemin de ronde, bordé d'un mur d'appui de 0 m.70 de hauteur (7). Quant à la distance entre les tours, elle parait irrégulière. On a mesuré un intervalle de 36 mètres, dans une partie bien conservée, entre les deux arcades avec tours qui bordent le clos Serraillier, sur le côté Nord-Ouest (8).

(1) Pour cette forteresse et une autre située au sud de la Porte de Rome, voy. Aubenas, *Op. cit.*, p. 437 et s.

(2) Voy. Aubenas, *Op. cit.*, p. 498; cf. Petit, *loc. cit.*, p. 329 et *Congrès archéol. de France*, L[e] session à Caen, 1883, p. 12. — Il y en a une bonne photographie des *Monuments historiques* (n° 1260), exécutée en 1881. Le Musée des Antiquités Nationales conserve une photographie prise d'un autre point que la précédente (Dossier n° 25, f° 23). Il y a deux vues différentes dans la collection de clichés J. de Laurière (Giraudon, éditeur). Enfin, je connais deux cartes postales (marque LL. [Lévy et fils de Paris], 40 et 47) dont l'une montre parfaitement la construction hexagonale.

(3) C'est l'avis d'Aubenas (*Op. cit.*, p. 370 et *passim*); cf. C. Jullian, *Fréjus romain*, 1886, p. 28. M. G. de Manteyer s'est élevé contre cette opinion (*Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, Gap, 1905, p. 56).

(4) Aubenas, *Op. cit.*, p. 375; cf. G. de Manteyer, *Op. cit.*, p. 52.

(5) Aubenas, *Op. cit.*, p. 421 et 425 (Il faut remarquer le plan donné par cet ouvrage).

(6) *Ibid.*, p. 436, 404 et 475.

(7) *Congrès archéol. de France*, L[e] s. à Caen, en 1883, p. 5.

(8) Aubenas, *Op. cit.*, p. 436.

Signalons d'une manière particulière une tour qui a des fenêtres en plein-cintre et d'autres ouvertures différentes (*Pl. XIII, fig. 3*) (1), le pilier de la « porte de Rome », et la jonction du mur de l'aqueduc et de celui de l'enceinte, à l'Est (2).

La *Porte dorée* de Fréjus, en petit appareil, était revêtue de plaques de marbre fixées avec des crochets (3); Millin vit encore quelques-unes de ces attaches dans la maçonnerie. Ce monument a été restauré maladroitement et rajeuni (4); le dessin de Petit que je reproduis en donne un aspect satisfaisant (*Pl. XIX, fig. 1*) (5). Je crois que l'édifice n'était pas une véritable porte, mais un arc de triomphe, réuni plus tard à l'enceinte, qui passe à peu de distance en arrière. Il est d'ailleurs probable que cette construction n'est pas contemporaine de la première enceinte de Fréjus.

Le périmètre de l'enceinte devait atteindre 4,100 mètres (6).

On est d'accord pour considérer la plupart des édifices de Fréjus comme élevés au Ier siècle de notre ère (7). D'autre part, le tracé irrégulier et la longueur considérable de cette enceinte sont, à mon avis, une preuve qu'elle remonte à l'époque où Auguste fit de la ville un arsenal de premier ordre et y installa une colonie de la huitième légion (*Colonia Octavanorum*). Il est évidemment improbable qu'Auguste ait laissé sans défense un port aussi important, alors qu'il avait fait construire l'enceinte de Nîmes. Et sous son règne, les peuples des Alpes devaient être encore peu soumis. Enfin, l'appareil des murailles de Fréjus, petit, mais très régulier, est semblable à celui des murs de Nîmes et d'Autun (premières

(1) Je reparlerai plus loin de ces ouvertures.

(2) V. Petit, *loc. cit.*, p. 299 à 301, 306 et 305.

(3) On a constaté le même fait pour la Tour de Vésone et d'autres monuments.

(4) *Congrès archéol. de France*, Le s. à Caen, en 1883, p. 13 (Porte « d'Orée », c'est-à-dire à l'entrée du port, ou « dorée » à cause de la décoration. Il y avait une *porta aurea* à Constantinople, à Ravenne, à Pola). Pour la *porte dorée* de Fréjus, voy. aussi Aubenas, *Op. cit.*, p. 388 et planche. — Il y a une bonne vue ancienne de Bence, lithographiée chez Osterwald, et une carte postale qui laisse voir les restaurations modernes des piliers et de l'arc (LL. 45).

(5) *Congrès archéol.*, 1883, p. 14 et 56, note 2.

(6) 4,000 mètres selon Aubenas (*Op. cit.*, p. 434).

(7) Le temple contigu à l'École des Frères, à l'intérieur de la ville moderne, serait seul postérieur et appartiendrait au IIIe ou IVe siècle.

enceintes). Les moellons de l'appareil de Fréjus sont généralement allongés, comme à Autun (1). Mais, si l'enceinte remonte bien aux premiers temps de l'Empire romain, d'autre part, je suis porté à croire qu'elle a été remaniée, comme celle d'Autun, vers la fin du IIIe siècle, dans la partie qui renfermait la cité, centre de la ville d'aujourd'hui. Ainsi, la muraille située un peu en arrière de la Porte Dorée est à petit appareil avec cordons de briques (2) (*Cf. Pl. IV, fig. 4*) et certainement postérieure aux murs de l'enceinte qui se développent au Nord. Il est probable que, de la Butte Saint-Antoine à la chapelle Saint-Roch, le tracé de la première enceinte était différent de celui qui a été relevé (3).

2. Gap (Hautes-Alpes). *Vapincum* (*Civitas Vapincensium*).

Tout récemment on a consacré un travail important à l'étude de l'enceinte de Gap et donné un plan où sont reportés les témoins de la muraille reconnus jusqu'à ce jour (4). Ces restes sont peu considérables et peu nombreux. Les plus intéressants sont ceux découverts, au printemps de 1898, pendant la démolition de l'édi-

(1) Aubenas, *Op. cit.*, p. 381. — Les murs ont donné lieu à quelques observations sur lesquelles je reviendrai dans le chapitre relatif au système de construction des enceintes.

(2) Voy. par exemple une planche dans Alex. de Laborde, *Les monuments de la France classés chronol.*, t. Ier, 1816, p. 65, pl. XIII. — Bien que les planches de cet ouvrage soient souvent peu fidèles, surtout pour les monuments figurés, on peut prendre celle-ci en considération.

(3) Comme Nîmes, Fréjus ne figure pas dans le tableau de la Gaule qu'Ammien Marcellin traça au IVe siècle (Voy. plus haut, p. 6). Cela ne signifie pas d'ailleurs que le port était alors dénué de toute importance.

(4) Georges de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, Gap, 1905, pl. I (Extr. du *Bullet.* de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, 24e année, 3e série, nos 13 à 15). Sur ce plan, dressé en 1898, ne sont pas indiquées des découvertes que le texte signale (p. 19 à 21 du t. à p.). Cf. le plan publié dans *Rev. des études anc.*, t. VII, 1905, p. 391. — Il y a lieu de remarquer qu'on a découvert en 1902, derrière l'abside de la nouvelle cathédrale, un reste de muraille dont le mortier était blanc rougeâtre (mêlé de briques cassées par conséquent). Ce fait prouverait qu'il y a des murailles d'époques différentes. A Grenoble, diverses parties de l'enceinte renfermaient des monuments antiques et le mortier du blocage de galets contenait de la brique pilée, caractéristique de l'époque romaine.

fice qui avait servi de cathédrale provisoire, place Saint-Arnoux. Le mur, en galets noyés dans un mortier grisâtre, avait 3 m. 80 d'épaisseur sur un point et 4 mètres sur un autre point (1). On découvrit aussi le soubassement presque entier d'une tour de 8 m. 50 de diamètre. Une fouille pratiquée au Sud-ouest, dans le jardin d'Aspremont, amena la découverte d'un massif de maçonnerie semblable appartenant peut-être à une tour. La distance entre les deux tours est de 40 m. 40. On retrouverait encore des traces de l'enceinte à l'ouest de la rue de l'École, en bordure de la rue Neuve, au Sud, puis rue du Grenier d'abondance à l'Est; mais je crois que les observations, faites relativement à ces restes de murailles, ne sont pas assez précises pour que nous puissions assurer qu'il s'agit de l'enceinte romaine.

Je tiens de M. J. Roman que le mur qui borde la rue Neuve, sur une longueur assez considérable, ne présente extérieurement aucun caractère d'une construction romaine; il est très probablement du xv[e] siècle (2). Ainsi on peut écarter l'une des données les plus importantes de la restitution proposée, sur laquelle est étayée une moitié du tracé de l'enceinte. De plus, aucune découverte n'a fait reconnaître ces assises d'enceintes franchement romaines, à gros appareil, comme il y en a dans tant d'autres cités.

En résumé, le tracé de la muraille antique de Gap (3) me paraît très incertain, de même que l'emplacement des tours; car on sait que la distance entre les tours est très variable dans les autres cités de la Gaule, comme d'ailleurs la direction des murs. Une visite dans les caves des maisons, sises sur le parcours du tracé présumé, amènerait peut-être des constatations utiles à la question.

(1) Ces mesures ont servi de bases à une théorie que j'examinerai dans un autre chapitre.

(2) Cf. quelques documents relatifs aux murs de Gap, dans J. Roman, *Hist. de la ville de Gap*, 1892, p. 279-284. — Les plus anciennes mentions des murs de Gap remontent seulement à 1030 et 1044 (G. de Manteyer, *Op. cit.*, p. 46).

(3) D'après les mesures fournies par M. de Manteyer (*Op. cit.*, p. 86), l'enceinte aurait eu un périmètre de 487 m. 50. Cette mesure est inférieure de plus de 100 mètres à celle du périmètre de Noyon et d'Antibes, qui sont cependant, de beaucoup, les plus petites des enceintes romaines du iv[e] siècle en Gaule.

On a pensé qu'un *castellum* carré avait été élevé à Gap, en 14 avant J.-C., pour maintenir les Caturiges (1).

3. Antibes (Alpes Maritimes). *Antipolis* (*Civitas Antipolitana*).

On a retrouvé de nombreuses substructions de l'enceinte ro-



Fig. 45.

1. La Tourraque. — 2. Porte de l'Orme. — 3. Porte Revely. — 4. Eglise. — 5. Mairie. — 6. Château. — 7. Rochers à pic. — 8. La Méditerranée.

maine d'Antibes et des parties qui s'élèvent encore au-dessus du sol (2) (*Fig. 45*). Cette enceinte est limitée au Sud par la rue

(1) G. de Manteyer, *Op. cit.*, p. 196.

(2) Hippolyte Bazin, *La citadelle d'Antibes; étude d'archéologie romaine*, dans *Rev. archéol.*, 1886, I, p. 277 à 287, fig. et plan pl. VIII. — Pline appelle cette ville « oppidum latinum » (*H. N.*, III, 4, 35).

Barque-en-Cannes, où sont les parties les mieux conservées, ayant 7 mètres de hauteur. L'angle sud-ouest est formé par une tour de 8 mètres de diamètre, qui porte le nom de *Tourraque* (1). La face occidentale de l'enceinte est bordée par le cours Masséna dont les maisons du côté droit reposent sur la maçonnerie romaine. On y reconnaît trois tours, pleines jusqu'à une grande hauteur, recouvertes d'un crépi moderne. Entre deux de ces tours on voit la porte dite de l'*Orme* (2), voûtée, ayant 3 m. 82 de hauteur et 2 m. 90 de largeur; le mur est épais de 2 m. 25 en cet endroit. De chaque côté des montants on aperçoit, en avant, les rainures dans lesquelles glissait la herse (*cataracta*); dans le fond, en haut et en bas, on voit les trous où roulaient les gonds des battants. Entre les battants et la herse, le linteau, formé d'un énorme monolithe, est percé, dans toute sa longueur, d'une ouverture de 0 m. 20 par où les défenseurs pouvaient combattre les assaillants. Plus loin, après la troisième tour, était une ouverture, plus petite, probablement une poterne. Avant d'arriver à l'angle Nord-Ouest, on trouve la porte *Revely*, haute de 3 mètres et large de 1 m. 95, dont le linteau est formé par la pierre tombale d'Albucius Scævianus (3). Une autre porte existait peut-être au milieu du côté occidental, où s'ouvre la rue de la Paroisse, entre deux tours; les fondations de celle de droite subsistent encore sous les dépendances du château des Grimaldi; la tour de gauche était sur l'emplacement de la nouvelle mairie.

La tour Saint-Jacques à l'angle Nord-Ouest a des parties romaines, mais elle a probablement été remaniée. La rue des *Saleurs*, qui longe le côté septentrional, est bordée de maisons bâties sur les fondations romaines; on voit l'enceinte, encore élevée de plusieurs mètres, à la maison des Saleurs.

A l'Est, du côté de la mer, on retrouve facilement les substructions de la muraille; près de l'angle nord-est, il y avait une sorte de redan intérieur. L'enceinte rasait ensuite l'abside de l'église, construite sur les fondations du temple de Diane, et formait au Sud

(1) *Ibid.*, p. 281 et pl. IX.

(2) Il y a une carte postale représentant cette porte, vue de l'intérieur de la cité (marque LL. 704; Lévy et fils de Paris).

(3) *C. I. Lat.*, t. XII, n° 195.

un redan dont les murs, de 4 mètres d'épaisseur, s'élèvent encore sur une hauteur de 5 mètres.

Le périmètre de l'enceinte est de 590 mètres environ et la superficie atteint à peine deux hectares.

On voit au pied de la rue des Saleurs, sur un espace de quelques mètres, une partie de la muraille en gros appareil dont les blocs ont de 0 m. 75 à 1 m. 50 de longueur sur 0 m. 35 de hauteur. Partout ailleurs, les murs sont formés d'un blocage avec parements en cubes réguliers ; ces parements ont été, sur de nombreux points, réparés avec des pierres irrégulières, qui en ont changé l'aspect.

CHAPITRE V

CASTRA ET *CASTELLA* SUR LA LIGNE DU RHIN ET EN GAULE

A côté des enceintes de villes, il y a un nombre important de postes fortifiés dont le classement chronologique n'est pas encore fait. Cependant il est évident que beaucoup de ces postes sont antérieurs aux enceintes et appartiennent à un premier système défensif. On sait que Drusus avait élevé plus de cinquante *castella* (1).

Les premiers forts romains du Rhin eurent des remparts de terre; nous en connaissons des exemples certains, par exemple, à Hofheim (entre Mayence et Francfort) (2), à Kapersburg (région du Taunus) (3), à Zugmantel (4). Ces camps de terre furent généralement remplacés successivement par un ou deux camps, plus étendus et défendus par des murs de pierre.

Pour les *castella* du *limes* germanique dont l'étude détaillée a déjà fait l'objet de nombreux travaux (5), je me bornerai à insister

(1) Florus, *Epit.*, IV, 12 (Ed. Teubner, p. 101).

(2) E. Ritterling, *Das frührömische Lager bei Hofheim....* (Extr. des *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumsk.*, t. XXXIV). Cf. J. Déchelette, *Rev. archéol.*, 1905, I, p. 201 et 206.

(3) L. Jacobi, dans *Limesblatt*, 1902, col. 929, plan de trois *castella* successifs.

(4) *Limesblatt*, col. 429 à 431. Le deuxième *castellum* fut élevé avant Caracalla; le troisième le fut sous Alexandre Sévère (Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 1905, p. 478).

(5) Voy. les sources que j'ai indiquées et le résumé que j'ai donné dans *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 73 à 91. Cf. *Anzeiger* du *Jahrbuch* de Berlin, depuis 1900. On peut consulter encore Maximilien de Ring, *Mémoire sur les établ. romains du Rhin et*

sur quelques points, qui ont un rapport étroit avec les enceintes de villes.

Beaucoup de ces *castella* avaient des dimensions considérables. Ainsi le camp de Wiesbaden a un périmètre de 600 mètres (1). Celui de Xanten, qui avait été établi pour deux légions (2), était fort étendu.

Les *Castra Bonnensia* (garnison de la *legio prima Minervia*), établis sous Tibère, avaient une superficie de 25 hectares (3); le camp de *Novaesium* (Neuss; garnison de la *legio XX Valeria Victrix*) était de la même époque et de la même superficie (24 h. 70) (4).

A Obernburg a. Main, la superficie est de plus de 29 hectares; au camp de Saalburg, elle atteint 32 hectares et demi (5).

Voici d'autres exemples qui fourniront des données pour la comparaison avec les mesures relevées dans les enceintes de cités :

Gickelsburg, près de Langenhain : 201 m. × 163; épaisseur du mur, 1 m. 08 (6).

Marköbel : 190 m. × 160 (7).

Unterböbingen : 135 m. 35 × 149 m. 80; épaisseur du mur 1 m. 19; épaisseur du mur des tours, 0 m. 90 (8).

Hunneburg, près de Butzbach : 222 m. × 146; épaisseur des murs, 1 m. 53 à 1 m. 60 (9).

du Danube, 1852 et 1853 (pour le Rhin, surtout le t. II, p. 1 à 100); mais cet ouvrage est naturellement très arriéré.

(1) A. v. Cohausen, *Das röm. Grenzwall in D.*, 1884, pl. XXII, fig. 2.

(2) Tacite parle des murs de ce camp, qui joua un rôle dans la guerre contre Civilis (*Hist.*, IV, 23). — Le camp est entre Xanten et le hameau de Birten.

(3) C. von Veith, *Das rœmische Lager in Bonn* (*Winckelmann's Programm*), Bonn, 1888. Cf. les nouv. fouilles dans *Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. G. u. Kunst*, t. XX, 1901, c. 138 à 142. — D'après les monnaies recueillies, ce camp paraît avoir été occupé jusqu'au v[e] siècle.

(4) Cf. H. Nissen, dans *Bonner Jahrb.*, f. 111-112, 1904, p. 17, 32 et 89, plans.

(5) L. Jacobi, *Das Römercastell Saalburg*, Homburg, 1897; Cf. *Westd. Z. f. G. u. K.*, t. IV, 1885, p. 157 et 173, et *C. I. Lat.*, t. XIII, 2[e] partie, 1905, p. 449.

(6) *Limesblatt*, t. I, 1892, col. 22.

(7) *Ibid.*, col. 24 à 28.

(8) *Ibid.*, col. 87.

(9) *Ibid.*, 1893, col. 106.

Murrhardt : 135 m. × 164 (1).

Lorch : 164 × 155; épaisseur des murs 1 m. 24 à 1 m. 30; épaisseur du mur des tours, 1 m. 30 à 1 m. 50 (2).

Pförring : 194 m. 15 × 201 m. 33; épaisseur des murs, 1 m. 10 à 1 m. 12 (3).

Rottweil, élevé sous Domitien : 820 m. × 400 m.; épaisseur du mur, 1 m. 20 (4).

Rottenburg sur le Neckar, élevé sous Hadrien ou Antonin : 260 m. × 160 m. (5).

Cannstadt : 217, 178, 148 et 174 m.; mur épais de 1 m. 20 (6).

Böckingen, près de Heilbronn : 145 × 190 (7).

Mainhardt : 140 × 191 m., et Jagsthausen : 180 × 200 m., élevés sous Hadrien ou Antonin (8).

Alteburg : 183 × 162 m.; épaisseur des murs, 1 m. 38 (9).

Niederbieber : 265 m. 20 × 198 m. 50; épaisseur des murs, 1 m. 63 à 1 m. 67 (10).

Unterböbingen : 132 × 147 m., et Aalen : 200 × 274 m., élevé sous Trajan, de 105 à 107 (11); épaisseur du mur du dernier, 1 m. 40; épaisseur du mur des tours, 0 m. 82 à 0 m. 90.

Hofheim, sur le Taunus : 138 × 159 m. (12).

Rendelstein à Œhringen : 145 m. × 157; épaisseur du mur, 1 m. 50 (13).

(1) *Limesblatt*, col. 117. Ces dimensions sont peut-être même plus élevées.

(2) *Ibid.*, col. 118 et 119.

(3) *Limesblatt*, col. 185.

(4) *Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. G. u. Kunst*, t. VIII, 1889, col. 17, et X, 1891, 273; *Limesblatt*, col. 513.

(5) *Westd. Z. f. Geschichte u. Kunst*, III, 1884, p. 326-354.

(6) *Limesblatt*, col. 419.

(7) *Korrespondenzblatt*, X, 1891, col. 274.

(8) *Ibid.*, col. 275. — Les dernières monnaies recueillies dans ce fort sont de Magnence (353).

(9) *Limesblatt*, col. 264.

(10) *Limesblatt*, col. 756 et 777; 889 à 899 (articles de M. Ritterling; cf. F. Hettner, dans l'*Arch. Anzeiger* du *Jahrbuch* de Berlin, 1899, p. 91). Ce *castellum*, qui protégeait Andernach, fut élevé vers la fin du IIe siècle et détruit en 259-260.

(11) *Limesblatt*, col. 370.

(12) *Ibid.*, col. 345.

(13) *Ibid.*, col. 364.

Walheim, entre Benningen et Böckingen : 132 m. × 153 m.; épaisseur du mur, 1 m. 30 à 1 m. 50 (1).

Okarben, près de Friedberg : 294 m. × 204 m.; épaisseur du mur, 2 m. 20 en fondation (2).

Sulz sur le Neckar : 113 et 114 m. × 152 et 159 m.; 28 tours et bastions aux angles avec murs de 2 m. 70 d'épaisseur (3).

Heidenheim sur la Brenz : 278 m. × 200; épaisseur des murs, 1 m. 20 à 1 m. 40 (4).

Oberscheidenthal en Baden : 152 et 153 × 134 et 137 m. Epaisseur des murs, 1 m. 20 à 1 m. 25 et 1 m. 80, aux angles (5).

Beaucoup d'autres *castella*, de dimensions moindres, ont des murs dont l'épaisseur descend jusqu'à 0 m. 65 (Ferbach, près de Höhr) (6) et 0 m. 75 (*Castellum* de Kapersburg) (7). Cette épaisseur atteint 1 m. 90 à 2 m. au *castellum* de Wimpfen (8), 1 m. 70 à celui d'Alteburg près de Heftrich (9), 1 m. 80 à 2 m. 15 à celui de Jagdhaus (10), et 2 m. 80 à celui de Friedberg (11). Au *castellum* d'Osterburken (Baden), les murs varient de 1 m. 50 à 2 m. 70, et ceux des tours de 0 m. 90 à 1 m. 45 (12).

Les tours sont réparties sans règles fixes. Ainsi le camp de Wiesbaden est flanqué de vingt-huit tours, dont huit carrées pour les portes et quatre très proéminentes pour les angles. A Saalburg, à Zugmantel, à Holzhausen, à Rückingen, les portes seules sont défendues par des tours (13). Dans d'autres postes il n'y avait probablement pas de tours.

(1) *Limesblatt*, col. 369.
(2) *Ibid.*, col. 379.
(3) *Ibid.*, col. 536.
(4) *Ibid.*, col. 593.
(5) *Ibid.*, col. 501-503.
(6) *Ibid.*, col. 316.
(7) *Ibid.*, col. 758.
(8) *Ibid.*, col. 773.
(9) *Ibid.*, col. 329.
(10) *Ibid.*, col. 326.
(11) *Ibid.*, col. 356.
(12) *Limesblatt*, col. 41.
(13) Voy. les planches de l'ouvrage de Cohausen (XXII, 2; XIII, 1; XXI, 1; XXV, 1).

Souvent des *castella* défendent des têtes de pont (1). En voici des exemples.

En face de Cologne, sur la rive droite du Rhin, le *castellum* de Deutz (*Divitia*) (2) formait un carré presque régulier de 154 mètres (fronts oriental et occidental) sur 152 (fronts septentrional et méridional) (3), ce qui donne un périmètre de 612 mètres. A l'Est et à l'Ouest, une porte flanquée de deux tours cylindriques extérieurement, carrées à l'intérieur (*Fig. 46*). La muraille avait une épaisseur de 3 m. 50 (3 m. 70 à la base); elle était flanquée de quatorze tours (en plus des quatre des portes) de 13 m. 75 de diamètre, dont

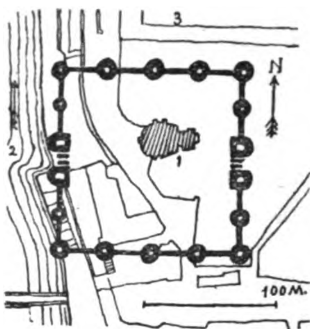


Fig. 46.
1. Saint-Héribert. — 2. Le Rhin. — 3. Caserne.

la muraille avait 4 m. 77 d'épaisseur sur le côté extérieur et 3 m. 97 à l'intérieur ; elles renfermaient une chambre de 5 mètres de diamètre et étaient distantes de 30 à 35 mètres.

Les fondations reposaient sur une couche de tuiles de 0 m. 40 × 0 m. 40, épaisses de 0 m. 04. La plupart des briques

(1) On trouve déjà la mention de *castella* de ce genre dans César (*De b. g.* II, 5 et 9; VI, 29).

(2) Grégoire de Tours lui donne le titre de cité « Divitiam civitatem » (l. IV, 16; éd. Arndt, p. 155).

(3) Général Wolf et Mommsen, dans *Bonner Jahrb.*, f. LXVIII, 1880, p. 13-48; Général Wolf, dans *Westd. Z. f. G. u. Kunst*, I, 1882, p. 49 et s., pl. II (plan); R. Schultze et C. Steuernagel, dans *Bonner Jahrb.*, f. XCVIII, 1895, p. 81 et 82, pl. I (plan).

étaient sans marque; quelques-unes avec l'estampille des XXIIe et VIIIe légions.

Il est vraisemblable que ce *castellum* très puissant fut élevé, probablement sur des restes antérieurs, pendant la période constantinienne, lorsque le pont fut rétabli (1).

Une partie de la *legio II Italica* y résida à une époque indéterminée.

En face de *Mogontiacus* (Mayence) était le *castellum Mattiacorum* (Castel) (2).

Le castellum de *Rigomagus* (3), près de Coblenz, était peut-être destiné aussi à protéger un pont, de même que le fort situé en face d'Augst (4), de même que le *castellum*, dont on a retrouvé les substructions près de l'église Notre-Dame de Maestricht et qui défendait le pont sur la Meuse *(Trajectus)*.

Certains postes fortifiés de la région du Rhin présentent un type intermédiaire entre le *castellum* véritable, généralement carré ou du moins rectangulaire (5), et la cité fortifiée, dont le plan est très variable et dont la superficie est beaucoup plus considérable.

Ainsi, à Neumagen sur la Moselle (près de Ruwer et de Reinsporth), à Bitburg (près de Brecht et d'Irsch, cercle de Trèves), à

(1) Sur le pont du Rhin, entre Cologne et Deutz, voy. Schultze et Steuernagel, *loc. cit.*, p. 139 à 142. — F. Hettner a écrit que le *castellum* a été construit au début du IVe siècle (*Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. G. u. Kunst*, 1886, col. 180-183).

(2) J. Becker, *Castellum Mattiacorum; das röm. Castel*, Wiesbaden, 1863 (*Annalen f. nassauische Altertumsk.*); cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der class. Altert.*, t. III, 1897, c. 1758, n° 10. Cf. plus haut, p. 126.

(3) Ammien Marcellin, XVI, 3, 1. Cf. plus haut, p. 96.

(4) Voy. plus haut, p. 142. En Suisse, il y eut sans doute d'autres postes fortifiés, par exemple *Salodoro castrum* (Soleure). Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 1905, p. 32.

(5) De même en Angleterre, les nombreux *castella*, qui servent de points d'appui au *vallum* romain, sont tous rectangulaires (Voy. J. Collingwood Bruce, *The Roman Wall*, 3e éd., Londres, 1867, p. 89, 107, 126, 169, 314 etc). En Afrique, la forme rectangulaire domine. En Arabie, les camps d'Odruh et d'el Leggun sont presque carrés; il en est de même pour le *castellum* de Kasr Bser (construit sous Dioclétien), et le grand *castellum* de Daganiya est tout à fait carré (Voy. Rudolf-Ernst Brünnow et Alfred von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. Ier, 1904, p. 433, pl. XXII; t. II, 1905, pl. XLI, XLII, et XLIII).

Jünkerath (près de Pelm et d'Alster, dans une île sur la Kyll), il y a des enceintes romaines, qui, toutes trois, ont une forme presque ovale (1).

Neumagen *(Noviomagus)*, fortifiée sous Constantin (2), renfermait une superficie de 1 hectare 28; Bitburg *(Beda)* et Jünkerath *(Icorigium)*, fortifiées postérieurement, avaient respectivement une superficie de 2 hectares et de 1 hect. 52. Neumagen était munie de 14 tours, pleines au moins en partie, et d'une courtine épaisse de 3 m. 65 ; pas de fossés. Bitburg avait 13 ou 14 tours pleines, d'un diamètre de 9 m. 70, et une courtine épaisse de 3 m. 80. A Jünkerath, 13 tours, d'un diamètre de 8 m. 50, flanquaient une courtine épaisse de 3 m. 66 à 3 m. 70. Dans ces trois postes, la distance entre les tours était différente ; elle variait entre 21 m. 50 et 40 mètres. Aucune porte n'a pu être étudiée.

Entre Bitburg et Trèves s'élevait un mur, qui servait sans doute de clôture à une réserve de gibier (3).

Constance Chlore avait fait élever plusieurs *castella* dans la Frise (4) ; mais l'emplacement en est incertain, comme celui du point dit *Castra Constancia*, qui n'est peut-être pas Coutances, mais un lieu plus rapproché de la Seine (5). Il ne peut y avoir de certitude non plus sur la localisation des *castella* près de la Meuse où Julien assiégea les Francs, en 357 (6) ; mais il paraît certain que le noyau primitif des villes de Dinant et de Huy fut un fort romain.

En Alsace, il y a des restes de plusieurs postes de défense. Ainsi, en 1780, on a trouvé à Horburg (près de Colmar), les substructions d'un *castellum* dont les côtés septentrional et occidental ont environ 180 mètres de longueur. L'épaisseur des murs aurait été de 4 m. 30 dans les fondations et seulement de 2 m. 30 au niveau du

(1) F. Hettner, *Die römischen befestigten Mansionen von Neumagen, Bitburg und Jünkerath*, dans *Westd Z. f. Gesch. u. Kunst*, t. X, 1891, p. 284 à 292, 3 plans.

(2) Neumagen porta aussi le nom de *Castra Constantini* (cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl. der class. Altert.*, t. III, 1897, c. 1768, n° 13).

(3) Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, p. 643.

(4) *Panegyr. Constantio Caes.*, 8 et 9 (Éd. Baehrens, p. 137 et 138). La date est 293 ou 294.

(5) Ammien Marcellin, XV, 11, 3. Cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl. der class. Alt.*, t. III, 1897, col. 1768.

(6) Ammien Marcellin, XVII, 2, 1.

sol. Aux angles on a reconnu des restes de tours dont le mur atteignait une épaisseur de 5 m. 30 (1).

Près d'Ohnenheim, localité située entre Horburg et Ehl (*Helvetus*), on a reconnu, près de la voie romaine, un espace carré ayant de 50 à 60 mètres de côté, qui porte le nom local de *Schlœssle*, répondant à *castellum* (2).

Sarrebruck (Saarbrücken) eut sans doute un fort depuis une haute antiquité, et le *castellum Sarrebrucca*, donné par Otton III, à Adalbéron, son neveu, évêque de Metz, le 14 avril 999 (3), était sûrement un point stratégique important, défendant le passage de la Sarre.

En Lorraine, les postes fortifiés, *castella* ou *mansiones*, furent nombreux. En voici une liste, d'ailleurs très simplifiée, car divers auteurs ont signalé beaucoup plus de points fortifiés; j'ai retenu seulement les localités dont le système défensif m'a paru certain.

Aingevay (canton de Toul) (4), Pannes (canton de Thiaucourt, arrondissement de Toul); Seichepray (canton de Thiaucourt); sur la côte Lebel, entre Bayon (arr. de Lunéville) et Vitrecourt, *castellum* défendant le cours supérieur de la Moselle (5); à Pagny-sur-Moselle (canton de Pont-à-Mousson, arrondissement de Nancy), *castellum* défendant le passage de la Moselle (6); aux bois de Fay (canton de Pont-à-Mousson), sur la voie de Scarponne à Metz; sur le mont Saint-Michel, au dessus de Toul, *castellum* de 100 mètres de longueur et 65 de largeur, avec tours aux angles; à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, au lieu dit Pont-des-Brebis, murailles très épaisses en petit appareil avec chaînes de briques; à Blénod-lès-Toul, *castellum* carré à murs épais dont on a retrouvé les fondations

(1) Ph. A. Grandidier, *Histoire d'Alsace*, 1787, p. 19; A. Coste, *L'Alsace romaine*, 1859, p. 63 et 76. Cet auteur identifie ces restes à ceux de l'*Olino* de la *Notitia Dignitatum*, mais on préfère généralement admettre qu'il s'agit d'*Argentovaria* ou *Argentaria* (cf. *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e pie, 1905, p. 57).

(2) A. Coste, *L'Alsace romaine*, p. 71.

(3) *Cartulaire de l'Évêché de Metz* (*Mettensia* IV; Soc. des Antiq. de France), p. 486. Cité aussi en 1065 et 1171 (*Ibid.*, p. 54 et 478).

(4) E. Olry, *Répert. archéol... du territ. de Toul*, 1870, p. 362.

(5) D. de Beaulieu, *Archéol. de la Lorraine*, t. Ier, 1840, p. 72.

(6) *Ibid.*, t. Ier, p. 130.

en 1841 (1); à Xammes (canton de Thiaucourt), ruines d'un *castellum* de 70 à 80 mètres de côté, à « la Grande mare » (2). Citons surtout le *castellum* de Deneuvre (canton de Baccarat, arrondissement de Lunéville), en petit appareil, dont une partie est encore bien conservée, avec une tour dite « du Bacha » (3). Enfin, le *castellum* de *Scarpona* (Charpeigne, près de Dieulouard), dans une île artificielle sur la Moselle, traversé par la voie de Toul à Metz ; il en restait des murs et des tours en 1748 (4).

Un peu plus à l'Ouest, nous trouvons le *castellum* de Fains (Meuse), qui fut ruiné peut-être sous Septime Sévère (5).

Dans le centre de la Gaule les postes fortifiés semblent plus rares. On en connaît cependant des spécimens intéressants.

On sait que, sous Dioclétien, les chefs de révoltés Ælianus et Amandus avaient établi leur repaire dans un château fort, élevé sur le bord de la Marne, un peu au dessus de son confluent avec la Seine. La Marne entourait ce fort de trois côtés, et du côté de l'Occident, il était défendu par une muraille élevée et par un fossé où coulait la rivière détournée. Cette construction, caractérisée par de grands blocs placés à la base, subsista pendant longtemps (6). C'est

(1) H. Lepage, *Le départ. de la Meurthe*; *statist. histor. et admin.*, 1843, *s. v.* Blénod.

(2) E. Olry, dans *Mém. Soc. d'archéol. lorraine*, 2e sie, t. XIII, 1871, p. 360.

(3) Ch. Mangin, *Études histor. et crit. ou mém. pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 25 et s.

(4) Mss. du père Lebonnetier, à la Bibliothèque de la ville de Nancy (à consulter avec prudence; il y a un plan qui a été reproduit, avec un résumé des notes de Lebonnetier, dans les *Mém. Soc. Antiq. France*, t. VIII, 1829, p. 188-190, pl. VI, 1); L. Mansuy. *Not. sur l'anc. ville de Serpanne...*, 1817; Ch.-L. Mathieu, *Ruines de Scarpone...*, 1834 (à consulter avec prudence); Beaulieu, *Archéol. de la Lorraine*, t. II, p. 95 et s.; A. Dufresne, *Notice sur qq. antiq. tr. dans l'anc. prov. Leuke*, 1849, p. 28. — M. le commandant Espérandieu a eu l'obligeance de me communiquer des notes prises dans les manuscrits du P. Lebonnetier.

(5) Voy. *Mém. Soc. des Antiq. de France*, t. IV, 1823, p. 175; p. 170, plan dressé en 1818.

(6) *Vita S. Baboleni*, dans D. Bouquet, *Rec. Hist. France*, t. III, p. 568 : « Bagaudarum castrum... usque hodie etenim inveniuntur lapides magni « optimo opere Romano quadrati, qui in fundamento ipsius ædificii tunc tem« poris fuerunt positi ».

là que se forma l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. La description répond bien à celle d'un *castrum* de la fin du IIIe siècle.

Bavai (Nord) eut sans doute un fort, car les actes de saint Liboire citent le « castellum, quod Bavaca nominatur » (1).

A Anse (Rhône), il y avait un *castellum* rectangulaire de 150 mètres de longueur et de 110 mètres de largeur environ, dont on voit encore un pan de mur, long de 9 ou 10 mètres, ayant 4 mètres d'épaisseur à la base et 2 m. 60 au dessus du sol. Une tour est encore assez bien conservée (2).

Pour la Haute-Bourgogne, on a cité de nombreux points fortifiés par les Romains. Retenons seulement Mont-Rivel et Le Poupet (communes d'Equevillon et de Salins, Jura), où il y a des restes antiques assez probants (3).

A Jublains (Mayenne), le *castellum* est encore fort bien conservé (4). En 1830, il était enseveli sous des terres et des buissons;

(1) D'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 139. Cf. *Acta SS.*, 23 juillet, t. V, p. 423. — S'agit-il de l'amphithéâtre qui fut effectivement converti en réduit fortifié? Il n'y a pas de restes certains d'une enceinte véritable. On a donné autrefois une évaluation du périmètre d'une enceinte de Bavai; mais elle ne repose sur rien de précis. Cf. J. Lebeau, *Bavai*, 1845, p. 22; cf. p. 77.

(2) Au XVIe siècle, Claude Bellièvre, dans son *Lugdunum priscum* (édité en 1846), signalait déjà les murailles et la tour : « Ansa oppidum... in quo adhuc « visuntur reliquiae murorum aperte testantium locum fuisse apud antiquos « insignum ». Cf. A. Steyert, *Nouv. histoire de Lyon*, t. Ier, 1895, p. 150, fig. 208 (la tour d'après une photogr.). — On a trouvé des inscriptions dans la muraille en ruines; voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 1654 et 1659.

(3) Ed. Clerc, *Essai sur l'Hist. de la Franche-Comté*, 2e éd., 1870, t. Ier, p. 64.

(4) A. de Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, 1831, pl. XX, fig. 1 et XXXII, fig. 7; *Ere gallo-rom.*, 2e éd., p. 639-642, fig. (Vue générale; porte; soubassement de fûts de colonne); Magdelaine, dans *Bullet. monum.*, t. VII, 1841, p. 65; cf. *ibid.*, t. VIII, p. 212, et t. XXIV, 1858, p. 537 à 550; F.-J. Verger, *Fouilles faites à Jublains*, Laval, 1840; G. H. Krieg von Hochfelden, *Geschichte der Militär-Architektur des frühern Mittelalters*, Stuttgart, 1859, p. 111-113, fig. 60 et 61 (plan et porte extérieure de la tour nord-est); H. Barbe, *Jublains; notes sur ses antiq.*, Le Mans, 1865; *Bullet. monum.*, 1865, p. 38, et 1868, p. 63; *Congrès archéol. de France*, XLVe s. au Mans, en 1878, p. 530 et s., fig.; *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 113.

Les Archives de la Commission des monuments historiques conservent le plan du *castellum*, dressé par H. Barbe, en 1845 (no 7962), et un plan des fouilles de 1868, dressé par Morin (no 12334. Substructions d'une tour où l'on a trouvé un chapiteau dans la maçonnerie).

Il y a une carte postale avec la vue de l'entrée du *castellum* (Chevrinais éd.,

on le déblaya en 1834, 1835, 1840 et 1868. Ce poste fortifié était constitué par une enceinte presque carrée (*Fig. 47*), dont la face méridionale était un peu plus longue que les autres; cette muraille était flanquée de dix tours, dont une carrée au Midi (partie de ce mur, *pl. III*, *fig. 1*). A l'intérieur, à une dizaine de mètres en arrière, s'élevait un rempart de terre; puis, au centre, étaient les bâtiments, avec des thermes (1) et puits. Les portes, qui mettent les tours des angles en communication avec la cour intérieure, sont surmontées d'archivoltes de briques, en plein-cintre et extrados-

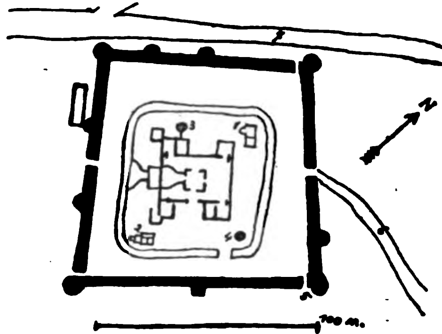


Fig. 47.

1. Etuve. — 2. Thermes. — 3. Citerne. — 4. Puits. — 5. Porte moderne. — 6. Route moderne. — 7. Chemin de Montourtier.

sées; ces briques étaient recouvertes de mortier. Les portes extérieures du carré central étaient doubles et d'une grande force; chacune d'elles se fermait au moyen de trois puissantes barres qui s'inséraient dans des ouvertures angulaires pratiquées dans les assises du granit formant l'embrasure des portes (2).

Le *castellum* fut probablement élevé peu de temps après Auré-

Mayenne). Il y a aussi une intéressante photographie d'une porte intérieure (cliché J. de Laurière; Giraudon, éd.).

(1) Les bains se rencontrent fréquemment dans les *castella* du limes germanique : à Stockstadt, à Okarben, à Alteburg-Walldürn (*Limesblatt*, col. 457, 489, 649 et s.).

(2) C. Roach-Smith a bien étudié ce système de fermeture (*Collectanea antiqua*, t. V, p. 552, fig. L'article contient une description du *castellum*).

lien, car les monnaies recueillies dans les ruines de la ville romaine de Jublains ne dépassent pas le règne de cet empereur.

On peut placer vers la même époque la construction des *castella* de la Tour-aux-Fées (1), près du Mans, et de Rochard (Mayenne) dont les murs sont en petit appareil avec chaînes de briques (2).

A Sainte-Gemme (Mayenne), on a signalé depuis longtemps une station romaine, nommée « Rubricaire », qu'on propose d'identifier avec la *Robrica* (3) de la table de Peutinger. Cette station, située à 11 kilomètres de Jublains, est composée de diverses constructions et en particulier d'un *castellum* très ruiné (4).

A Larçay, près de Tours, existent les ruines d'un *castellum* rectangulaire, de 75 mètres de longueur et de 40 mètres de largeur environ, qui devait être flanqué de dix tours, dont quatre aux angles (5). Les murs sont en petit appareil avec cordons de briques, dont trois sont encore visibles. Au Sud-ouest une tour est assise sur des tronçons de colonnes cannelées et de gros blocs; au Sud-est, le soubassement d'une partie de la courtine est formé par des fûts de colonnes, sciés dans le sens de la longueur et posés alternativement sur la face plane et sur la face convexe.

Dans la Gaule méridionale, citons le *castellum* de Blaye, à l'endroit où la grande voie romaine atteignait la Gironde (6). Il y avait un autre fort à Bourg-sur-Gironde, au confluent de la Dordogne et de la Garonne (7).

(1) E. Hucher, *Catal. du Musée archéol. du Mans*, 1869, p. 28, fig.; *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. VIII, 1880, p. 231.

(2) *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 119.

(3) *Robrica* est placée à Vivy, dans la *Géographie de la Gaule romaine* de Desjardins (t. IV, p. 139).

(4) L'abbé Angot, dans le *Bullet. monum.*, 1906, p. 161-163. — Je n'ai pas vu ces ruines.

(5) L. Boilleau, *Castellum de Larçay*, dans *Mém. Soc. arch. Touraine*, t. V, 1855, p. 236-238; cf. t. XI, 1859, p. 221; A. de Caumont, *Le castellum g.-rom. de Larçay, près de Tours*, 1856, in-8°, fig. (Extr. du *Bullet. monum.*, t. XXII, p. 308-320); *Ere gallo-rom.*, 2e éd., p. 642-644, fig.; *Mém. Soc. arch. Touraine*, t. XVII, 1865, fig. et 2 pl. (plan, vues des murailles avec les bases de colonnes sciées).

(6) C'était la garnison des *milites garonenses* (*Not. Dignit.*, éd. Seeck, p. 204). Sur *Blavia*, citée dans de nombreux textes et même dans la chanson de Roland (v. 3689), voy. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 162.

(7) Cf. C. Jullian, dans *Rev. études anc.*, t. III, 1901, p. 341.

Beaucoup de *villæ*, domaines agricoles, furent fortifiées. Sidoine Apollinaire nous en fournit un exemple, pour le vᵉ siècle, en racontant que Pontius Leontius fortifia sa villa en l'entourant d'une muraille assez épaisse pour résister au bélier (1). Les belles ruines romaines de Thésée (Le *Tasciaca* de la Table de Peutinger, *Villa Taseiae* au xᵉ siècle ; dans le Loir-et-Cher, entre Tours et Chabris) appartiennent sans doute à une construction de ce genre (2).

Rappelons encore un texte relatif à de petits réduits fortifiés : « castellum parvulum, quem burgum vocant » (3).

Je pourrais citer beaucoup de localités où l'on a signalé des *castra* romains ; mais, dans la plupart des cas, la certitude me paraît faire défaut (4).

Les *castella* romains n'étaient pas à une grande altitude. Mais, déjà dans la seconde moitié du vıᵉ siècle, on établit des châteaux très élevés, par exemple celui que Nicetius, évêque de Trèves (+ 566), fit construire, avec une ceinture de trente tours, sur une des montagnes qui dominent la Moselle, probablement à Bischoffstein, près de Coblenz (5).

Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* on trouve : *Castrum Cabilonense* (Chalon-sur-Saône), *castrum Matisconense* (Mâcon), *castrum Vindonissense* (Windisch, canton d'Argovie, Suisse), *castrum Ebredunense* (Yverdon, canton de Vaud, Suisse),

(1) *Carm. XXII*, v. 121 à 125 (Ed. des *Monum. Germ. hist.*, p. 245). — Ailleurs, dans un passage moins connu, le même auteur parle des « montana castella » où pouvait résider son ami Aper (*Lettres*, l. V, 14 ; Ed. *Mon. Germ. histor.*, *auct. ant.*, t. VIII, p. 87).

(2) *Mém. Soc. archéol. Touraine*, série in-4°, t. Iᵉʳ, 1869, pl. IV à VI (6 pl.). Il y a une bonne photographie de Mieusement.

(3) Végèce, *Ep. rei milit.*, IV, 10 (Ed. Lang, Teubner, p. 134). — Le *castrum de Tallaborgh*, près de Saintes, était sans doute un *burg* de ce genre (*Acta SS.*, 30 avril, t. III, p. 740).

(4) C'est le cas pour le Mont-Eleu, près de Lens ; pour divers points de la province de Namur ; pour la montagne de Linçon, à 11 kil. de Troyes ; pour Arnaville (Meurthe-et-Moselle) ; pour Maillé (Indre-et-Loire), etc. — La prétendue forteresse de Furfooz, dans la province de Namur (*Annales Soc. d'archéol. de Namur*, t. XIV, p. 399 et s.), avec son retranchement de terre, n'est sans doute qu'un exemple des défenses improvisées par les propriétaires romains.

(5) Fortunat en a donné une description. Voy. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 261.

castrum Argentariense (Horburg, Alsace) (1), *castrum Rauracense* (Kaiser Augst), *castrum Ucetiense* (Uzès, Gard). On a considéré la mention de ces *castra* dans la *Notitia* comme le résultat d'interpolations d'un caractère purement ecclésiastique (2); en tout cas, ces localités devaient être fortifiées avant la fin de l'Empire et c'est le seul fait dont nous avons à nous occuper ici.

La distinction entre les termes de *civitas*, de *castellum* et de *castrum* n'était pas toujours faite avec soin par les Anciens. Ainsi Ammien Marcellin donne le nom de *castellum* à *Lutecia*.

Grégoire de Tours emploie indifféremment les termes de *castrum* et de *castellum* pour quatre localités : *Blavium* (Blaye), *Dunum* (Châteaudun), *Nivisium* (Neuss) et *Vindocinum* (Vendôme) (3).

Le même auteur classe encore parmi les *castra*, les localités suivantes :

Caino (Chinon), *Capraria* (Cabrières), *Caput Arietis* (Cabaret), *Confluens* (Coblenz), *Deae* (Dio?), *Dibio* (Dijon), *Dispargum* (?), *Eposium* (Ivoy, auj. Carignan), *Gredonense castrum* (Grèzes-le-Château, Lozère), *Lovolautrum* (Vollore), *Luccae* (Loches), *Mediolanum* (Châteaumeillant), *Meroliacus* (Chastel-Marlhac), *Miglidunum* (Melun), *Sellus* (Chantoceaux) (4), *Tauredunum* (?), *Ternodorum* (Tonnerre), *Thigernum* (Thiers), *Trinorcium* (Tournus), *Ugernum* (Beaucaire, Gard), *Vabrense castrum* (?), *Victoriacus* (Vitry-le-Brûlé) (5).

Citons encore : *Carnonis castrum* (Chênehutte, Maine-et-Loire), *Gurdonis castrum* (Sancerre, Cher), *Leucus* (Courbéfy, commune de Saint-Nicolas, Haute-Vienne), *Oppidum novum* (Lourdes,

(1) Voy. plus haut, p. 226.

(2) Cf. Aug. Longnon, *Géogr. Gaule au* VIe *siècle*, 1878, p. 3.

(3) Le mot *castellum* fut appliqué, sous les Carolingiens, à des monastères fortifiés. C'est le cas pour l'abbaye de Saint-Remi, près de Reims, qui fut fortifiée par l'archevêque Seulphe (922-925) (Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. IV, c. XIX : « Monasterium Sancti Remigii,... muro cingens, castellum ibi instituit »). Au IXe siècle, le *castrum Nobiliacus* et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras formaient un tout inséparable.

(4) Siège d'un évêché sous les Mérovingiens, cette localité eut par conséquent une véritable importance.

(5) Cf. A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au* VIe *s.*, 1878, p. 15 et 16.

Hautes-Pyrénées), *Pompeiacus* (Le Mas-d'Agenais, Lot-et-Garonne), *Turba* ubi *castrum Bigorra* (Cieutat, Hautes-Pyrénées) (1).

Voici une liste des noms de *castra* fournis par les monnaies mérovingiennes. Il est probable que presque tous avaient une origine romaine :

Alisia cas (Alise Sainte-Reine); *Anton. castro* ou *Antonnaco* seul (Andernach); *Barro castro* (Bar sur Corrèze, Corrèze) (2); *Beleno cas* ou *Belno* seul (Beaune); *Bleso castro* (Blois); *Burburne cas* ou *Borbone c.* (Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne); *Cainone cas* (Chinon, Indre-et-Loire, ou Château-Chinon, Nièvre); *Castra vico* (Arpajon, Seine-et-Oise); *Castri Audmini* (?); *Castro Fusci* (Foix); *Castro Lucidu* (Ludes, Marne); *Choae castro* (Huy, Belgique); *Clarucco cas* (?); *Cornilio cas* (Cornil, Corrèze); *Cornu castro* (?); *Creno castom* (Craon? Mayenne); *Donna castro* (?); *Ebroce ca* (?); *Eburio cas* (Eyburie, Creuse); *Lenna cas* (Lens? Pas de Calais); *Mediolano castro* (Château-Meillant); *Mosomo castr, Mosomo castello* (Mouzon, Ardennes); *Neioialo cas* (Nueil, Maine-et-Loire), *Petra castro* (Pierre-Châtel? Isère); *Potincaco cas* (Château-Ponsac, Haute-Vienne); *Tila castro* (Thil-Châtel? Côte-d'Or); *Julioco castil* (?) (3). Les légendes *Scarponna* (Charpeigne, Meurthe) et *Divione* (Dijon) ne sont pas suivies d'un titre.

A l'époque carolingienne, on trouve quelques *castra* dont l'origine devait être ancienne, par exemple : *Castra* (Châtres, auj. Arpajon), *Castrum Alionis* (Châtelaillon), *Castrum Nantonis* (Château-Landon). A côté de ces noms on retrouve le *Castrum Sels* (Chantoceaux), le *c. Mediolanum* et le *c. Meroliacus* de Grégoire de Tours, et aussi le *c. Gordonis* (Sancerre) (4). Puis les monnaies carolingiennes mentionnent des localités indiquées

(1) A. Longnon, *Atlas historique de la France*, 1re livr., 1884, p. 26 à 32.

(2) C'est l'identification admise généralement (Voy. M. Prou, *Catal.; les M. méroving.*, p. 405, n° 1955). Depuis, G. Saige a proposé d'attribuer la pièce à Barre-des-Cévennes (arr. de Florac, Lozère); voy. *Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 1898, p. 372.

(3) On trouvera une liste différente de *castra* mérovingiens dans A. Engel et R. Serrure, *Traité de Numismatique du moy. âge*, t. Ier, 1891, p. 111. Plusieurs noms de cette liste sont douteux.

(4) A. Longnon, *Atlas hist. de la France*, Ire livr., 1884, p. 62.

par les noms suivants : *Balgenti castro* (Beaugency), *Barris caster*, *Castrumbars*, *Castellibars*, etc. (Bar-sur-Seine ou Bar-sur-Aube), *Blavus casii* (Châteaubleau ?). *Cainoni castro* (Chinon), *Castel Dun* (Châteaudun), *Castello Miled* (Melun), *Castis Landonis* (Château-Landon), *Castis Pruvinis* (Provins), *Latisio caste* ou *Castre Latsis* (Laignes ?), *Porco castello* (Château-Porcien), *Castis Pruvinis* (Provins), *Sinemuro castro* (Semur), *Tornodoro castri* (Tonnerre), *Vendenis castro* (Vendôme), et quelques autres moins anciens peut-être.

La défense du territoire était sans doute complétée, sous l'Empire romain, par des tours d'observation, analogues à celles qu'on a étudiées récemment en Arabie (1), et qui devaient servir pour les signaux.

(1) Voy. R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. Ier, 1904, p. 72 à 83, fig. 72 à 79. — Sur le *limes* germanique, les tours de vigie étaient de bois et distantes de 800 à 1,000 mètres. Elles étaient pourvues d'une galerie et d'un toit et hautes de 12 mètres environ (Voy. *Limesblatt*, col. 553 et s., 740 à 744, fig.).

LIVRE II

LE SYSTÈME DE CONSTRUCTION DES ENCEINTES

CHAPITRE PREMIER

I. *Fondations.* — II. *Assises de gros appareil.* — III. *Blocage.* — IV. *Parements de petit appareil.* — V. *Chaînes de briques.* — VI. *Mortier.* — VII. *Anomalies de construction et murs doubles.* — VIII. *Hauteur et épaisseur des murailles.*

I. Après avoir décrit brièvement les enceintes de la Gaule, nous allons étudier maintenant les caractères communs ou différents qu'elles présentent.

Souvent les murs n'ont pas de fondation dans le sol; c'est le cas pour le Mans (1) et Fréjus (2).

Dans certaines parties où le sol était marécageux, les galets formant le premier lit des fondations de l'enceinte de Dax reposaient sur une couche de 0 m. 30 de bois dont on a retrouvé des fragments pourris ou passés à l'état de lignite. A Avenches, l'enceinte du premier siècle était établie sur de longs pilotis de chêne, quand le terrain marécageux l'avait exigé. Sur la frontière germanique, on a reconnu de même que les fondations du *castellum*

(1) *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 119.
(2) *Bullet. monumental*, t. XXX, 1854, p. 697.

d'Hammerschmiede-Dambach étaient établies sur pilotis (1). Il est donc probable que certaines parties des fondations de la muraille de Bordeaux ne reposaient pas directement sur la vase, comme on l'a cru (2), mais sur du bois.

II. Beaucoup d'enceintes de la Gaule ont leurs fondations constituées par de gros blocs superposés (jusqu'à dix assises à Sens (3), onze à Auxerre, douze à Arles et treize à Périgueux) auxquels sont mêlés des débris de monuments de divers genres : inscriptions, stèles funéraires, corniches, tronçons de colonnes et chapiteaux, colonnes milliaires, statues (à Sens, Tours, Arlon, Soissons, Le Mans, Jublains, Orléans, Angers, Besançon, Beauvais, Noyon, Bourges, Die, Dijon, Evreux, Paris, Langres, Nantes, Rennes, Bordeaux) (4). (Voy. *pl. II à V*).

Au *castellum* de Larçay (5) et dans l'enceinte de Londres, on a vu des colonnes, sciées dans le sens de la longueur, dont les fûts, reposant alternativement sur la partie ronde et sur la section plate, sont placés côte à côte à la base de la muraille (6). Les matériaux obtenus de cette manière fournissaient une assise plus stable que les fûts cylindriques.

C'est, je crois, une raison du même genre qu'il faut invoquer pour expliquer le fait que les parties sculptées des blocs des soubassements sont généralement placées en dedans de la muraille. Il est évident que ces sculptures faisant saillie sur le parement extérieur auraient fourni des points d'appui capables de faciliter l'escalade des assaillants.

On a pu supposer logiquement que la base des enceintes avait

(1) *Limesblatt*, col. 596. — Cf. le mode de construction employé à Venise et à Amsterdam.

(2) Cf. *Annales Faculté lettres de Bordeaux*, 1888, p. 398.

(3) *Bullet. monumental*, t. XXXVII, 1871, p. 305.

(4) A Londres l'enceinte romaine contenait aussi de gros blocs ornés de sculpture, débris de frises ou d'entablements ou de colonnes, et aussi des cippes funéraires (C. Roach-Smith, *Illustrations of Roman London*, 1859, p. 18 et s.).

(5) Voy. plus haut, p. 231.

(6) C. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. IV, p. 10, fig., et t. VI, p. 285; *Chester Courant.*, août 1887, cité par H. Schuermans, dans *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 78.

été construite en gros blocs dans le but de résister aux coups des béliers et des tortues (1).

Mais quelquefois la hauteur des assises de blocs est relativement minime (2 m. 60 à Bordeaux et seulement un mètre à Rennes). Peut-être faut-il croire que dans certains cas, les gros matériaux ont fait défaut; ou encore que les assises supérieures ont été transformées en petit appareil lors des réparations postérieures; ou enfin que le sol s'est exhaussé au pied du rempart et dissimule des assises visibles à l'origine.

A Périgueux, les assises sont mal réglées et les constructeurs ont fait quelquefois chevaucher les pierres les unes sur les autres à l'aide d'entailles ou de coupes à angle droit. Lorsque la forme quadrilatère des matériaux l'a permis, on les a joints très soigneusement (2), quelquefois obliquement, en leur faisant former des angles dièdres dont l'arête est au niveau du parement extérieur (3).

Cet emploi de matériaux provenant de monuments détruits, est un fait général dont l'explication est toute naturelle (4). Déjà, les murs d'Athènes, élevés à la hâte par Thémistocle, furent construits de la même manière (5). Une loi d'Arcadius et d'Honorius fait mention, neuf siècles plus tard, de murs élevés avec les matériaux provenant des démolitions des temples (6).

Outre de nombreuse villes d'Europe dont il sera question plus loin, je citerai Aphrodisias de Carie dont les murailles avaient un

(1) Il est certain que le petit appareil, à la base, aurait mal résisté à ces chocs. Cf. *Dict. des. antiq. gr. et rom.*, s. v. *Oppugnatio* par A. de Rochas, p. 209. — Cette disposition du gros appareil remonte sans doute au commencement du IIIe siècle ; car, dans la porte du camp de Bondjem (Règne de Septime Sévère), les soubassements de gros blocs s'élèvent à 4 m. au-dessus du sol. (R. Cagnat, *L'armée rom. d'Afrique*, p. 558, pl.).

(2) *Congrès archéol. France*, xxve s. à Périgueux, en 1858, p. 119, 260; C. Roach-Smith, *Collect. antiqua*, t. VII, p. 47.

(3) E. Espérandieu, *Musée de Périgueux; Inscr. ant.*, 1893, p. 9.

(4) Pendant la période mérovingienne, il y eut de nombreux faits de ce genre. Une tombe chrétienne est creusée dans un bloc sculpté antérieurement (E. Le Blant, *Inscr. chrét. Gaule*, n° 355). Un sarcophage a été creusé dans la borne milliaire de Saint-Marcel (Musée Carnavalet).

(5) Thucydide, I, 93 (Ed. G. Bœhme, Teubner, p. 56).

(6) *Code Théod.*, l. xv, t. 1, loi 36: « Muros quinetiam, quæ ordinata dicitur, « ex demolitione templorum », etc.

périmètre de 2,800 mètres. Elles furent construites probablement avant l'époque indiquée par une inscription de la porte septentrionale, restaurée sous Constance II, en 349-350. On y a trouvé des matériaux provenant d'édifices antérieurs, des fragments de frises et des sculptures intéressantes (1).

En Afrique, les enceintes et les *castella* byzantins sont souvent construits avec des débris de monuments plus anciens, colonnes, corniches, autels, etc. (2). De même, Théodoric autorisa les habitants de Catane à réparer leurs murs en prenant des matériaux dans les ruines du vieil amphithéâtre (Vers 507-511) (3).

Quand on remarque, comme à la Porte d'Arroux (Autun), une construction dont les matériaux sont soigneusement jointés par frottement, avec canal entre chaque pierre pour le placement de la louve (levier) et l'introduction du mortier, on peut conclure que le monument (4) appartient à l'un des deux premiers siècles de l'Empire. D'ailleurs, c'est un système exceptionnel et les gros blocs employés dans les enceintes sont simplement juxtaposés, selon une tradition de la construction romaine (5).

Ainsi, dans l'amphithéâtre de Nîmes, beaucoup de blocs de deux

(1) Max. Collignon, dans *Rev. de l'Art. anc. et mod.*, t. XIX, n° 106, janvier 1906, p. 36 et 38. — Dans une région voisine, à Sardes, des fragments de sculpture et d'inscriptions ont été employés comme matériaux dans une grande basilique chrétienne (G. Mendel, dans la même revue, juillet 1905, p. 35 et 36).

(2) Cf. P. Blanchet, dans *Bullet. archéol. du Comité*, 1898, p. 332-334; R. Cagnat, *La Tunisie à l'époque rom.*, p. 18 (Dans *La Tunisie au début du* xx*e* *siècle*, 1904); St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 354.

(3) Cassiodore, *Variæ*, III, XLIX (Ed. Mommsen, *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. XII, 1894, p. 104).

(4) *Congrès scientif. de France*, 42e s., 1876 (Autun, 1877), p. 80. — De même les pierres de la porte du Marché, à Langres, ont été montées avec des joints soignés (voy. plus bas).

(5) Ce système avait été fréquemment employé dans l'ancienne Egypte (A. Choisy, *L'Art de bâtir chez les Egyptiens*, 1904, p. 55). On le retrouve dans la Gaule indépendante. Ainsi les murs gaulois de Murviel, épais de 3 m. à 3 m. 50, étaient constitués par des assises horizontales de blocs juxtaposés sans blocage ni mortier. Ces murs étaient renforcés par des tours pleines, de forme carrée, qui s'élevaient généralement aux angles saillants du périmètre de l'enceinte. (De Montgravier et Ricard, dads *Rev. archéol.*, 1863, VII, p. 146 et s.; E. Bonnet, *Antiq. et monum. du dép. de l'Hérault*, 1905, p. 50).

à trois mètres cubes sont superposés sans mortier. Dans certaines constructions, les pierres étaient reliées entre elles par des crampons de fer scellés avec du plomb (1). C'est le cas pour le temple de Mercure du Puy-de-Dôme. Mais dans les enceintes fortifiées, ce système de construction paraît n'avoir jamais été employé, sauf pour la *Porta Nigra* de Trèves.

Un ingénieur, qui n'était pas archéologue, a supposé que les Romains n'employaient généralement pas de mortier pour cimenter les pierres de taille, parce qu'on le brassait si épais qu'il ne pouvait avoir ni la ductilité ni la fluidité nécessaire pour remplir complètement les joints de juxtaposition (2).

Mais on comprendra que l'explication ne vaut pas; car si le défaut de fluidité du mortier eût été la cause de cette manière de procéder, les constructeurs romains étaient assez habiles pour y remédier immédiatement, et même le premier manœuvre venu eût résolu la question sur le champ. Il est préférable de rechercher si le mortier était un adjuvant utile à la cohésion des bases de murailles, constituées par des blocs de dimensions considérables. On reconnaîtra immédiatement que le poids des matériaux rendait presque inutile l'adjonction du mortier. Juxtaposés et empilés les uns sur les autres, les blocs de pierre offraient une résistance énorme que l'assaillant ne pouvait songer à briser que par la sape (3). Il suffisait donc de combler les vides intérieurs de la masse par de la terre, comme on l'a constaté à Bordeaux (4) et à Melun.

Le procédé employé pour les fondations n'est pas toujours le même; car, à Rennes, la muraille est assise sur une masse de blocs de schiste liés par un mortier jaune fort dur, sur une hauteur de

(1) Cf. A. Choisy, *L'Art de bâtir chez les Romains*, 1873, p. 125; *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Murus*, p. 2056, fig. 5197.

(2) Chanoine, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1854, p. 4.

(3) Les enceintes romaines ont été élevées pour résister aux barbares; mais ceux-ci avaient déjà emprunté les procédés employés par les Romains dans l'attaque des places. Le texte relatif au siège de Tours, au IIIe siècle, par les Germains, raconte que ceux-ci avaient des machines dont beaucoup furent brûlées par les assiégés; les autres furent protégées par des conduites d'eau (Voy. l'article de M. Th. Reinach, que je cite plus loin). Selon Grégoire de Tours, les hordes d'Attila traînaient des béliers dont le choc ébranla les murs d'Orléans.

(4) *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. II, 1875, p. 16.

2 m. 40. C'est au dessus de ce massif que s'élevait l'agglomération de blocs taillés, de fûts de colonnes et de débris de monuments, dont la hauteur atteignait seulement un mètre. A Sens le soubassement est formé par plusieurs couches, constituées chacune d'une manière différente.

La base des murailles est souvent plus large que la maçonnerie supérieure et elle forme une sorte de socle oblique à Trèves, à Andernach, à Cologne, au Mans et probablement à Senlis (1).

III. En général le noyau de la muraille, élevée au dessus de la base de blocs irréguliers, est constitué par un blocage composé de pierres ou de cailloux roulés, noyés dans un bain de chaux ou de mortier très liquide, coulé en abondance et mêlé d'un peu de sable de rivière (2). Cet agglomérat a pris une consistance telle qu'il est aussi dur que la pierre. Le blocage avait près de trois mètres d'épaisseur à Tours (3).

A Sens, on a constaté que le blocage se superposait par lits de 0 m. 80 à 0 m. 90, fait qui a conduit aux suppositions suivantes.

L'ouvrier romain élevait la maçonnerie par assises; il commençait à ses pieds et montait jusqu'à la hauteur qu'il pouvait atteindre sans fatigue; à mesure que son travail avançait, il reculait pour étendre l'assise dans le sens de la longueur du mur. La face du mur, qui devait être parementée, était ensuite couverte d'une épaisse couche de mortier dans laquelle on enfonçait les cubes de pierre. Mais les maçonneries de l'intérieur et des parements, faites en des temps et suivant des modes différents, ne devaient pas toujours se lier parfaitement et une partie du parement devait fatalement se détacher du mur (4).

Il est probable que le blocage compact était obtenu souvent par

(1) Un empattement analogue existe à la base de certains murs égyptiens, par exemple à Medinet-Abou (A. Choisy, *L'Art de bâtir chez les Egyptiens*, 1904, p. 61).

(2) Ce système de blocage est conforme à celui que préconisait Vitruve (*De Archit.*, II, 8).

(3) A. de Caumont, *Cours d'Antiquités monum.*, t. II, 1831, p. 347.

(4) Chanoine, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1851, p. 90.

compression, c'est-à-dire par le battage des matériaux mêlés au mortier (1).

IV. Le revêtement extérieur de la muraille est construit en pierres cubiques de dix à douze centimètres de côté, disposées par assises régulières au milieu d'un lit épais de mortier. Au Mans, par exemple, cinq assises de pierres cubiques, superposées, alternent avec des chaînes de briques, disposées sur trois de hauteur, et visibles sur le parement du mur extérieur (2). Le parement intérieur est souvent aussi en petit appareil.

A Périgueux, dans une tour à l'Ouest (*Pl. XVII, fig. 2*), les cubes alternent avec des briques, sur une partie du sommet, et forment une sorte de damier. Il faudrait examiner de près la maçonnerie; car il s'agit peut-être d'une réfection postérieure.

A Tours, les cubes ont o m. 10 de côté et les chaînes de deux briques sont séparés par dix assises de cubes représentant 1 m. 12 environ (3).

Les cubes du parement de l'enceinte de Noyon avaient les dimensions suivantes: Longueur, o m. 167 à o m. 194; hauteur, o m. 111 à o m. 139; épaisseur, o m. 167 (4).

A Senlis et Beauvais, l'appareil allongé a été employé aussi dans les parements (5).

Au *castellum* de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), les cubes du

(1) Au sujet des blocages comprimés dans des cadres constitués par des planches, voy. *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, t. Ier, p. 810, s. v. *Caementum* (E. Saglio).

(2) Ces chaînes de briques existent aussi dans des constructions de la Villa d'Hadrien. On voit des exemples analogues dans des voûtes du Palais des Césars à Rome (*Dict. Antiq. gr. et rom.*, fig. 3226 et 3227). Cf. E. Rever, *Sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions rom.*, dans *Bullet. Soc. Antiq. Normandie*, 1826, p. 108-115; Haron-Romain, *ibid.*, p. 116-126.

(3) *Mém. Soc. archéol. Touraine*, t. V, 1855, p. 238. — J'ai vu aussi des moellons allongés mêlés à des cubes.

(4) C. A. Moët de la Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, 1845, p. 75. — Les cubes de l'amphithéâtre de Bordeaux sont aussi variables pour la largeur. De même, l'appareil des tours romaines de Causses-et-Veyran est tantôt cubique, tantôt allongé (E. Bonnet, *Antiq. et monum. de l'Hérault*, 1905, p. 186).

(5) Pour Beauvais, l'abbé Barraud a donné les mesures suivantes des pierres du petit appareil : longueur, o m. 20 à 22; hauteur et épaisseur, o m. 12 à 13 (*Beauvais... pendant l'ère gallo-rom.*, p. 34).

petit appareil sont allongés, de 0 m. 23 sur 0 m. 115 à la base; puis à quatre mètres du sol, ces cubes deviennent plus petits, 0 m. 17 sur 0 m. 085 seulement (1).

Les pierres des parements de l'enceinte de Trèves sont aussi allongées, car elles mesurent de 0 m. 13 à 0 m. 15 de hauteur sur 0 m. 16 à 0 m. 20 de longueur (2). Les moellons de la première enceinte d'Autun sont du même genre, ainsi que ceux de la muraille d'Avenches (3).

A Saintes, on a constaté, dans les parties primitives de l'enceinte, que sous chaque pierre des parements il y avait des cales de plomb, de bronze doré ou ciselé, et de marbres rares destinés, à défaut de mortier, à en assurer la stabilité (4).

Des moellons de la muraille d'Angers, ayant dix à quinze centimètres de côté, étaient bloqués obliquement (5).

C'est un exemple qui se rapproche de l'appareil réticulé, souvent associé aux briques, dans les premiers temps de l'Empire (6).

A Fréjus on a relevé dans le mur d'enceinte un spécimen très spécial de construction. Il s'agit d'un noyau de petit appareil réticulé, encastré dans un mur dont les pierres, régulièrement taillées, ont 12 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur. Les pierres du petit appareil ont en moyenne dix centimètres de côté, C'est donc probablement une mise en œuvre de matériaux trop petits (7).

A Senlis, dans les tours d'enceinte, on a employé un appareil dans lequel une pierre cubique alterne avec une pierre deux fois

(1) Ch. Mangin, *Etudes hist. et crit... p. servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 25.

(2) H. Lehner, dans *Westdeutsche Z. f. Geschichte u. Kunst*, t. XV, 1896, p. 214, 215, 219.

(3) On a trouvé aussi des pierres allongées à Augst.

(4) Julien-Laferrière, dans *Congrès archéol. de France*, LXI[e] s. à Saintes, en 1894, p. 187 et 188. On a même trouvé, en 1887, un sabot de cheval de bronze.

(5) V. Godard-Faultrier, *Monum. antiques de l'Anjou*, 1864, p. 66.

(6) L'appareil réticulé, constaté à Angers, serait un des exemples les plus tardifs, postérieur à celui de la villa d'Hadrien (Cf. *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Murus* (R. Cagnat), p. 2058).

(7) V. Petit, dans *Congrès archéol. de France*, à Senlis, 1866, p. 319. — On pourrait supposer aussi qu'il s'agit d'une brèche réparée à une époqu e éloi gnée de la construction primitive.

plus longue. Ces pierres, ainsi que celles des archivoltes, portent les traces des coups de hachette ou de bretture qui les ont façonnées, et, qui, inclinées alternativement dans les deux sens, reproduisent en petit la figure des arêtes de poisson (1). Ce détail est très visible à l'intérieur, au premier étage de la tour attenant au château.

Les murs de l'enceinte du Mans offraient des décorations géométriques, composées de triangles, de losanges, de cercles et de bandes inclinées en sens contraire. Ces dessins étaient déterminés par l'emploi simultané de deux matériaux de nuances différentes, la pierre calcaire, blanche, et le grès ferrifère, vulgairement nommé le *roussard*, brun foncé (2).

Ces sortes de mosaïques ont été remarquées sur l'enceinte près de la petite poterne, sur la tour du tunnel, sur la tour Magdeleine (*Pl. V, fig. 3 à 5*) et dans une cour de la rue de la Tannerie (décors en losange et en triangle) (3).

On a toujours considéré comme romaine la tour ronde à petit appareil, couverte de décors rouges, noirâtres et blancs, au coin de la Zeughausstrasse, à Cologne, ainsi que la muraille qui y est jointe (4). Ces diverses couleurs proviennent des trois sortes de pierres employées : quartz micacé, calcaire, grès rouge. Les dessins forment des cercles et des triangles combinés de diverses manières (*Pl. V, fig. 6*).

C'est assurément le meilleur point de comparaison qu'on ait pour

(1) *Congrès archéol. de France*, à Senlis, en 1877, p. 438. — La même dispotion en « arête de poisson » a été donnée aux pierres elles-mêmes dans une partie des murs de la villa de Thésée (Loir-et-Cher). — Dans les théâtres de Gennes et de Champlieu, on a remarqué aussi des raies formant des losanges et des zigzags sur les pierres du petit appareil. M. L. de Vesly a retrouvé des stries analogues au Val-Asselin, à Criquebeuf-sur-Seine et à Rouen (*Bullet. Soc. des Amis des monum. Rouennais*, 1902, p. 101, fig.). — Le *vallum* romain de l'île de Bretagne présente non seulement des pierres taillées, d'après ce système, mais d'autres cubes sculptés en facettes ou en forme de tresses (Voy. J. Collingwood-Bruce, *The Roman Wall*, 3e éd., Londres, 1867, p. 83 et 146, fig.).

(2) R. Charles, *loc. cit.*, 1881, t. X, p. 342 à 344, pl. X, fig. 30 à 32.

(3) *Congrès archéol. de France*, XLVe s. au Mans en 1878, p. 376.

(4) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, p. 43; A. de Caumont, dans *Bullet. monum.*, t. IV, 1838, p. 445; R. Charles, *Le Vieux Mans*, 1er fasc., 1882, p. 79, pl. XI; R. Schultze et C. Steuernagel dans *Bonner Jahrb.*, f. 98, 1895, p. 17 à 26, pl. III et pl. XVI, dessin et deux bonnes photographies de la Römerthurm, sur la Zeughausstrasse.

les décorations analogues, mais moins parfaites, des murailles du Mans. On voit encore à Dax des traces d'ornementation du même genre (1).

V. A Rennes les chaînes de briques avaient une hauteur égale à celles des assises de pierre, qui les séparaient. C'est un cas exceptionnel.

A Sens, il y avait souvent douze rangs de pierres entre les assises de brique, soit 1 m. 25 de pierres cubiques et 0 m. 18 de briques posées à plat (2).

A Orléans, sur la face orientale de l'enceinte, le parement était composé de zones de trois rangées de cubes séparées par des cordons de trois briques.

Les cordons dont je viens de parler sont généralement constitués par trois rangs de briques plates superposées (Dax, Noyon, Bordeaux, Orléans, Le Mans, Rennes, Nantes, Saint-Lizier, Toulouse). A Tours, à Metz et à Beauvais, on a trouvé seulement deux rangs de briques; à Bourges, à Evreux et à Bayonne, tantôt deux, tantôt trois (3).

A Fréjus, dans une partie appartenant probablement à une enceinte de la seconde époque, on remarque des zones de cinq rangs de briques (*Voy. Pl. IV, fig. 4*).

Le nombre des cordons de briques est variable et dépend d'ailleurs de la hauteur, qu'on ne peut établir avec certitude pour les murailles des villes gallo-romaines.

Les lits de briques traversent en général tout le massif du blocage (4) et présentaient le double avantage de conserver le niveau

(1) A. de Caumont a cité un exemple de cette décoration dans l'enceinte de Sens. On n'en a pas de dessin. — M. le chanoine Müller a eu l'obligeance de me dire qu'il a constaté un reste d'ornementation semblable à Senlis. Je n'ai pu retrouver ce détail, visible seulement lorsque le lierre est moins épais.

(2) *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1846, p. 40.

(3) Les chaînes de deux et trois briques se retrouvent dans une grande tour du palais de la Trouille, à Arles. A Colchester (Angleterre), il y avait des chaînes constituées par quatre briques superposées. L'enceinte de Londres présente, dans les mêmes parties, des chaînes de trois et de deux briques.

(4) Cependant, pour Bordeaux, on a dit que les briques servaient seulement à décorer la muraille, parce qu'elles n'avaient que 0 m. 12 de largeur et s'engageaient très peu dans la construction (P. Sansas, *Soc. archéol. de Bordeaux*,

dans les assises et de relier plus solidement le parement de la muraille au corps de la maçonnerie (1). On sait en effet que les briquetages avec lits épais de mortier ont une force extraordinaire (2). A Senlis, j'ai vu des briques posées à plat dans le blocage ou noyau de la muraille. J'ai pu observer le même fait dans la coupe du mur antique, au nord de la cathédrale, à Tours.

La chaîne de briques était considérée comme si utile qu'on évitait de l'interrompre. Ainsi, dans la grande poterne du Mans, la voûte en plein-cintre est constituée par un arc construit en grandes briques posées debout (3); au dessus est un rang de moellons cubiques, puis deux rangs de briques posées à plat mais épousant la courbe (4); enfin au dessus vient le parement de moellons horizontaux (*Voy. Pl. XV, fig. 1*).

A Saintes, dans les parties primitives de l'enceinte, une assise de grosses pierres était suivie d'une assise de pierres plates, bien que l'établissement de la base même du mur démontre une ignorance complète des lois de la statique (5).

A Tours, sur le côté septentrional extérieur du portail de la

t. V, 1878, p. 170). De même tout récemment on a dit qu'il n'y avait pas de rangs de briques dans les parements intérieurs de la muraille de Poitiers, et on en a conclu que les briques ne servaient qu'à la décoration (R. P. C. de la Croix, *Les origines des anciens monuments religieux de Poitiers et celle du square de son Palais de Justice et de son donjon*, 1906, p. 59). Il faudrait savoir si le parement intérieur était intact. En tout cas, il n'y a peut-être, que des exceptions dans les deux exemples précités.

(1) Cf. Graves, *Notice Archéol. Oise*, 1856, p. 83; J. Roidot, dans *Mém. Soc. éduenne*, nouvelle série, t. I, 1872, p. 316; H. Boyer, *Les enceintes de Bourges*, 1889, p. 23. — Les chaînes de briques jouaient évidemment le même rôle que celui des montants de pierre du mur d'Henchir Abd-el-Basset, en Tunisie (*Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Murus*, par R. Cagnat, fig. 5199).

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Archit.*, t. II, p. 251, n. — Remarquons que dans les enceintes romaines, les chaînes de briques sont généralement plus rapprochées dans les parties supérieures (L'enceinte de Dax offre une exception), dont les parements devaient avoir plus de tendance à se détacher.

(3) Ce système a été employé aussi pour les fenêtres, par exemple dans les tours de Senlis.

(4) A Senlis, les briques qui épousent la courbe de l'arc au dessus des fenêtres, paraissent avoir été incurvées au moment de la fabrication.

(5) Julien-Laferrière, dans *Congrès Archéol. de France*, LIXᵉ s. à Saintes, en 1894, p. 187.

cathédrale, j'ai remarqué l'existence de pierres plates, ayant environ trois fois la longueur du moellon cubique ordinaire; ces pierres sont placées entre deux lignes de briques et contribuent à la solidité de la construction.

Dans le même but, à Bayonne, les briques des chaînes sont souvent remplacées par des dalles de pierre, taillées de la même dimension que les briques auxquelles elles font suite (1).

De même dans des régions septentrionales, les zones de briques font quelquefois défaut. C'est le cas pour la muraille d'Andernach et les enceintes d'Aldborough, d'Ebchester, de Canterbury (Angleterre) (2). Il n'y en a pas non plus dans les enceintes de la première époque, comme Autun, Cologne, Avenches.

Malgré ces exceptions, on peut dire que le petit appareil et les chaînes de briques sont des caractéristiques presque constantes des murailles romaines des villes de la Gaule.

Toutefois il ne faudrait pas conclure que toutes les constructions de ce genre sont nécessairement romaines. Ainsi, dans le Maine, au IXe siècle, on employait encore l'appareil romain (3).

Dans toutes les parties de la très ancienne église de Saint-Philibert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), on trouve un mélange de moellons de calcaire blanc et de lourdes briques (4).

A Rennes les premières restaurations bretonnes de l'enceinte imitèrent l'appareil antique. De même, à Carcassonne, toute la construction que Viollet-le-Duc qualifie de visigothe est élevée par assises de moellons cubiques de o m. 10 à o m. 12 de côté, alternant

(1) De Blaÿ de Gaïx, *Hist. milit. de Bayonne*, t. Ier, 1899, p. 19, cité par C. Jullian, dans *Rev. études anc.*, t. VII, 1905, p. 153.

(2) C. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. IV, p. 143, t. VII, p. 206; cf. *Chester Courant*, 24 août 1887.

(3) L. Charles, dans le *Bullet. monumental*, t. XXXII, 1866, p. 288 (Eglise de Souday, Loir-et-Cher, dont les murs présentent des chaînes de briques à rebords). M. R. de Lasteyrie a cité des chaînes de briques dans l'appareil de constructions religieuses, élevées du ve au xe siècle : l'église de Vieux-Pont-en-Auge, celles de Saint-Eusèbe de Gennes, de Rugles, de Saint-Christophe de Suèvres, et chapelle souterraine du Mont-Saint-Michel (Dans les *Mél. d'archéol.* de Quicherat, *Moy. âge*, 1886, p. 372, n. 1).

(4) *Bullet. archéol. du Comité*, 1896, p. 531, pl. XXI.

avec des rangs de briques (1), tout comme dans l'appareil de la plupart des enceintes de la Gaule romaine.

Aussi, lorsque Chilpéric répara et agrandit l'enceinte de Châlons-sur-Marne, lorsque saint Léger fit restaurer les murailles de Soissons, vers 670, les architectes durent employer un appareil à peu près semblable à celui des Romains des IIIe et IVe siècles.

Il semble aussi que l'appareil cubique régulier ait été employé dans la construction des murs de Cahors par l'évêque saint Didier (630-655) (2).

D'ailleurs, en admettant même que les traditions des constructeurs romains eussent disparu, les murailles élevées postérieurement à l'époque romaine, furent, dans beaucoup de cas (Boulogne, Nantes, Brest, etc.), rétablies sur les fondations antiques. Alors les maçons s'efforcèrent sûrement d'imiter, plus ou moins habilement, leurs prédécesseurs.

La période carolingienne fut assez active au point de vue des travaux de fortification. Ainsi Charles le Chauve ordonna, en 869, de fortifier Le Mans et Tours et d'autres cités près de la Seine (3). Je suppose qu'il s'agissait plutôt de restaurer les enceintes romaines, dont les restes étaient encore importants, au XIXe siècle, au Mans et à Tours (4). Mon opinion est confirmée par ce fait que Charles le Chauve répara les Ponts-de-Cé (5), qui avaient été construits aussi par les Romains.

(1) Dans E. du Sommerard, *Les monuments histor. de France à l'Exposition universelle de Vienne*, 1876, p. 179. — Viollet-le-Duc a donné un exemple de mur carolingien avec trois assises de briques triangulaires (*Dict. d'Archit.*, t. IV, p. 5, fig.).

(2) *Vita Desiderii*, éd. B. Krusch, p. 575 (*Mon. Germ., scr. rer. merov.*, t. IV, 1902) : « portas, turres murorum ambitu ac quadratorum lapidum compac-« tione munivit ». Mais on employa aussi le grand appareil dans cette construction (Cf. J. Quicherat, *Mél. d'Arch., moyen âge*, 1886, p. 365).

(3) *Annales Bertiniani*, dans Pertz, *SS.*, t. Ier, p. 486 : « Carolus vero civitates « transsequanas ab incolis firmari rogavit, Cinomannis scilicet ac Turonis, ut « præsidio contra Nortmannos populis esse possent ». Cf. le capitulaire de Quierzy, de juin 877, ch. XXVII; éd. Krause, II, p. 360-361 : « De civitate Pari-« sius et de castellis super Sequanam et super Ligerim ex utraque parte, qua-« liter et a quibus instaurentur, specialiter etiam de castello Sancti Dionysii ».

(4) Si le dégagement de l'enceinte du Mans devient un jour une réalité, il faudra rechercher les traces de la réfection carolingienne.

(5) *Chroniques des églises d'Anjou*, publ. par Marchegay et Mabille, p. 219.

C'est sans doute à la même époque, à peu près, qu'appartiennent les murs du « camp de Cora » (Saint-Moré, arr. d'Avallon (1), qui me paraissent avoir quelque analogie, avec la muraille de Francfort-sur-Main, découverte récemment et considérée comme carolingienne (2).

Revenons à la construction des enceintes.

A Bourges, les briques formant les chaînes sont en terre rouge foncé, de forme très irrégulière, longues de o m. 26 à o m. 51 et épaisses de o m. 04 à o m. 07 (3). A Beauvais, il y a deux sortes de briques : les unes plates, épaisses de o m. 018 à o m. 034 et longues de o m. 32 à o m. 37; les autres sont des tuiles à rebords (4). Les briques des cordons de l'enceinte de Noyon ont o m. 027 d'épaisseur, o m. 433 de longueur et de o m. 325 de largeur, avec un crochet ou rainure dans toute la largeur (5). Les briques de la muraille de Toulouse mesuraient o m. 034 d'épaisseur. A Sens, les briques ont o m. 35 de longueur et o m. 29 de largeur (6). Les dimensions des briques employées dans les cordons de l'enceinte de Tours sont : longueur, o m. 33; épaisseur, o m. 041. A Nantes les briques des cordons avaient environ o m. 054 d'épaisseur et o m. 405 à o m. 486 de longueur (7). Enfin les briques de l'enceinte d'Evreux ont o m. 37 de longueur et o m. 04 d'épaisseur.

A Bordeaux, les briques des chaînes étaient quelquefois posées de champ.

(1) La date de 889 a été proposée par Victor Petit, dans un opuscule rarissime que M. M. Prou a eu l'obligeance de me communiquer (*Chora et Ville-Auxerre*; *Histoire imaginaire qui pourrait être vraie*. Auxerre, s. d., in-18, 12 p.). D'autres auteurs ont prétendu à tort que cette construction avait été élevée au commencement du v[e] siècle.

(2) Chr. L. Thomas, dans *Bonner Jahrb.*, f. 113, 1905, p. 269, fig.

(3) A. Buhot de Kersers, *Hist. et statistique du dép. du Cher*, t. II, p. 64.

(4) Graves, *Notice archéol. Oise*, p. 83. — L'abbé Barraud donne comme mesures des briques les plus nombreuses : longueur, o m. 40; largeur, o m. 28; épaisseur, « o m. 40 » (*Beauvais et ses monum. pend. l'ère gallo-rom.*, 1861, p. 35). La troisième de ces mesures doit être erronée; il faut lire sûrement : o m. 04.

(5) C.A. Moët de la Forte-Maison, *Antiq. de Noyon*, 1845, p. 75.

(6) *Bullet Soc. archéol. Sens*, 1846, p. 40.

(7) C'est l'équivalence des mesures publiées par Bizeul, dans *Bullet. Soc. archéol. Nantes*, t. I[er], 1860, p. 364.

L'observation qu'on a faite pour les monuments de Rome me paraît valable aussi pour ceux de la Gaule : plus le lit de ciment, qui assure la cohésion des briques, est mince, plus la construction est ancienne, et à la fin du IIIe siècle, la couche de ciment est au moins égale à l'épaisseur d'une brique (1). C'est le cas pour la plupart des enceintes de la Gaule, du moins pour celles dont j'ai pu examiner des restes apparents (Senlis, Sens, Bourges, Périgueux, Lectoure, Dax, Tours, Angers, Nantes, etc.). A Senlis, les briques ont environ 0 m. 025 d'épaisseur et la couche de ciment entre les briques dépasse très souvent cette épaisseur.

Dans le blocage des murs de Tours, on a trouvé des briques rondes de 0 m. 22 à 0 m. 23 de diamètre et de 0 m. 06 à 0 m. 07 d'épaisseur, qui provenaient évidemment des colonnes d'un monument antérieur (2).

VI. A Dijon, on a reconnu dans le mortier, de la chaux, du sable, de la brique pilée et de la paille hachée.

A Tours, le mortier d'une partie du blocage était composé de chaux pure et de sable de Loire, qui formaient un mélange très blanc et très résistant (3).

(1) R. Lanciani, *The ruins and excavations of ancient Rome*, 1897, p. 46. Ainsi à Rome, les briques des *castra prætoria*, dans la partie antérieure à la réfection d'Aurélien, étaient jaunes et avaient une épaisseur moyenne de 0 m. 031 à 0 m. 044. Les joints étaient minces (0 m. 0065 à 0 m. 013). Les briques de la construction d'Aurélien ont à peu près les mêmes dimensions (0 m. 030 à 0 m. 043), mais l'épaisseur des joints devient presque égale à celle des briques, 0 m. 030 à 0 m. 037 (voy. L. Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 267).

Les briques des monuments de Rome antérieurs au IIe siècle ont le plus souvent une épaisseur de 0 m. 038 (J.-H. Middleton, *The remains of ancient Rome*, 1892, t. I, p. 61). Aux IVe et Ve siècles les briques, étaient beaucoup plus épaisses (G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enc. de Gap*, 1905, p. 15, n. 2).

(2) *Bullet. archéol. Comité trav. hist.*, t. Ier, 1883, p. 125. — Des colonnes construites avec des briques circulaires existaient déjà dans le temple élamite de Chouchinak (vers 1150 av. J.-C.).

(3) *Bullet. archéol. Comité trav. hist.*, t. Ier, 1883, p. 125. — On a écrit que les mortiers blancs appartiennent à des constructions romaines des Ier, IIe et IIIe siècles (R. P. C. de la Croix, dans *Bullet. Soc. Antiq. Ouest*, 2e s^{ie}, t. Ier, 1877-1879, p. 174-175). Si cette observation est exacte et susceptible d'être gé-

A Sens, le mortier contenait de la chaux et du sable siliceux, extrait de la vallée de l'Yonne; on n'y a trouvé que des traces imperceptibles de ciment pulvérisé. La chaux très blanche était probablement extraite par la cuisson des roches crayeuses de la région (1). Ce mortier était très épais. Un ingénieur, compétent en ces matières, en a donné la raison suivante. L'hydrate de chaux peut acquérir une grande dureté sans le secours d'aucun agent chimique, lorsqu'il ne contient qu'une quantité d'eau telle que les molécules de l'hydrate puissent réagir les unes sur les autres, selon les lois qui leur sont propres. Par conséquent, la résistance des maçonneries romaines dans l'intérieur même des massifs les plus épais est due probablement à la précaution que les Anciens prenaient de ne faire les mortiers qu'avec la quantité d'eau strictement nécessaire pour que la chaux mêlée au sable formât une pâte liante et onctueuse (2). On a dit que le ciment renfermant des briques pilées paraît avoir été peu employé à Sens (3). Cependant des échantillons, recueillis par moi-même dans une partie non remaniée de la courtine de cette ville, non loin de la Poterne, contiennent beaucoup de débris de tuiles.

A Andernach, le mortier est composé de chaux et de débris de briques. C'est probablement la composition du mortier employé dans presque toutes les murailles de basse époque. Mais les proportions sont évidemment variables. Ainsi à Angers, dans le mur d'enceinte, visible non loin du château, j'ai recueilli un échantil-

néralisée, certaines parties des murs de Tours pourraient être considérées comme relativement anciennes. Mais il est certain d'autre part que le mortier rougeâtre a été reconnu sur d'autres points de la même enceinte (J'en ai recueilli moi-même un échantillon, près de la Cathédrale; il est très riche en brique pilée). Il faudrait des observations multiples pour qu'on soit autorisé à tirer quelque conclusion des faits.

A Avenches (enceinte du Ier siècle), le mortier est blanc. A Alise, dans des constructions appartenant sans doute à l'époque d'Auguste, le mortier de chaux et de sable est jaune (*Pro Alesia*, I, 1906, p. 6). — Sur les mortiers romains, cf. J. Quicherat, *Mél. d'Arch.*, *moyen âge*, 1886, p. 369.

(1) *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1851, p. 88 (Extr. d'un mémoire de M. Chanoine, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées).

(2) Chanoine, *Note sur les matériaux et les mortiers employés dans les constructions romaines de la ville de Sens et des environs*, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1854, p. 9 à 16.

(3) Lallier, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, 1846, p. 39.

lon de ciment où la brique pilée est en petite quantité, quoique facilement reconnaissable.

Ce ciment rougeâtre et aussi la couleur des briques firent donner des noms particuliers à des villes qui avaient conservé leur enceinte romaine. Ainsi un vieil auteur disait :

> Bourges, Lyon, Lemans, avec Limoges,
> Furent iadis les quatre villes rouges (1).

Rennes reçut le même nom (*urbs rubra*) pour la même cause (2). Toulouse, où les parements de briques avaient une importance exceptionnelle, méritait une appellation du même genre.

En général on ne peut voir si le mortier des jointements a été serré avec le tire-joint (3).

On a dit que la maçonnerie n'était pas apparente, mais probablement revêtue d'une couche de stuc (4). J'admets volontiers cette idée pour les enceintes du premier siècle, telles que celles de Fréjus, de Nîmes, d'Autun. Mais pour les enceintes moins régulières des III[e] et IV[e] siècles, il devait y avoir des difficultés matérielles. Comment faire tenir un enduit sur le gros appareil de Périgueux, de Sens et de bien d'autres villes ?

VII. A Angers, la partie de la muraille découverte, en 1847, le long de la rue du Château, et assise sur le rocher qui domine la Maine vers le Nord-Ouest de la Cité, n'avait qu'une épaisseur de 2 m. 40, évidemment parce qu'elle était élevée sur un point natu-

(1) André du Chesne, *Les antiquitéz et recherches des villes, chasteaux et places plus remarq. de toute la France*, 1637, p. 528 (1647, p. 538). — H. Boyer a prétendu que l'origine de ce distique venait du fait que le siège épiscopal de ces villes était ou avait été tenu par des cardinaux (*Les enceintes de Bourges*, 1889, p. 24). Je repousse cette interprétation. Il s'agit évidemment d'un dicton populaire. Or je crois que les termes de ce genre tirent leur origine, pour la plupart, de sensations visuelles. L'exemple de Rennes est probant. Cf. aussi les « portes noires » de Trèves et de Besançon.

(2) H. Vatar, dans *Bullet. archéol. Assoc. bretonne*, 1849, t. I[er], p. 128.

(3) Cependant on a signalé le fait pour Trèves. — Le parement de petit appareil du théâtre d'Alise présente des « joints passés au fer » (*Pro Alesia*, 1906, p. 28).

(4) C. Jullian, *Fréjus romain*, 1886, p. 25 et 26. — Pour les constructions ordinaires, l'existence des enduits est certaine; voy. *Dict. des antiq. gr. et rom.*, s. v. *Murus* (R. Cagnat), p. 2059.

rellement fort. Cette portion de la muraille offrait une disposition de briques à rebords, encastrées les unes dans les autres et liées entre elles horizontalement par assises, avec du mortier. On y remarquait en outre des pilastres, qui firent supposer l'existence d'arcades intérieures (comme à Rome). Les fondations étaient constituées par de gros blocs de tuf (1).

De ces pilastres, on pourrait rapprocher les arcades en plein-cintre reconnues sous les caves de la salle du palais du duc Jean, à Bourges. Il s'agit peut-être d'arceaux d'aqueduc qui ont été utilisés au cours de la construction de l'enceinte, comme, à Rome, les aqueducs Marcia-Tepula-Julia, Claudia et Anio Novus avaient été utilisés pour l'enceinte d'Aurélien.

Des arcades en plein-cintre ont été reconnues aussi dans la muraille de Chalon-sur-Saône.

Dans les trois cas précités, il y avait peut-être des casemates ou magasins (2).

Au milieu du remblai supérieur du chemin de ronde, dissimulé entre les deux enceintes parallèles de Beauvais, existaient des niches cubiques dont le vide était formé par la juxtaposition de six carreaux, épais de 0 m. 105 et ayant chacun 160 centimètres carrés. C'est une particularité difficile à expliquer (3).

La question des murs doubles, mal étudiée jusqu'à ce jour, mérite de retenir un moment notre attention.

A Langres on a constaté que les grosses pierres et les débris de monuments antiques avaient été placés, les uns au dessus des autres, sur deux lignes parallèles non reliées et laissant entre elles un vide variant de largeur suivant la longueur des blocs employés. On a supposé que cette disposition singulière avait été adoptée dans le but d'opposer une nouvelle muraille à l'ennemi, s'il venait à abattre le premier rempart (4).

(1) V. Godard-Faultrier, *Monum. ant. de l'Anjou*, 1864, p. 66. Le plan et les coupes de ces vestiges ont été dressés par l'architecte Tendron et offerts au Musée d'antiquités d'Angers.

(2) Ainsi, au *castellum* de Kasr Bser (ou Ksour B'cher), en Arabie, des logements, dont la partie supérieure est voûtée, sont appuyés contre le mur d'enceinte à l'intérieur (R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. II, 1905, p. 52 et plan).

(3) Graves, *Notice archéol. Oise*, 1856, p. 84.

(4) Th. Pistollet de Saint-Ferjeux, dans *Mém. Soc. archéol. Langres*, t. II,

D'autre part, à Beauvais, on a remarqué au XVII[e] siècle, qu'en arrière de l'enceinte était un second mur, semblable, mais moins épais, et que l'espace intermédiaire, large de deux mètres, rempli de terres et de déblais au moment de la découverte, pouvait former une sorte de chemin de ronde intérieur (1). Rappelons les deux murs parallèles, signalés pour Arras (2).

Enfin à Poitiers, en 1823, rue des Bourbons, près du coin de la rue du Gervis-Vert, on découvrit deux murs parallèles, distants de 0 m. 65 environ (3). Vers 1878, à 200 mètres de là, dans la rue des Egoûts, on retrouva encore deux murs analogues, ayant 1 m. 20 et 0 m. 70 d'épaisseur, séparés par un intervalle, à peu près égal à celui des premiers murs et comblé par des terres et des débris provenant de démolitions. On a conclu qu'il y avait un chemin de ronde intérieur entre ces deux murs, qui auraient fait partie du même système défensif (4).

Dans la région du Rhin, nous trouvons plusieurs exemples de murs doubles (5). A Mayence l'intervalle, ayant 1 m. 65 de largeur, était rempli de terre. L'intervalle entre les deux murailles de Strasbourg est aussi comblé par de la terre. A Andernach, l'intervalle entre les deux murs parallèles n'est que de 0 m. 90; les fouilles qu'on y a pratiquées ont permis de reconnaître des alvéoles destinées peut-être à fournir des points d'appui à des escaliers ou à des planchers. En 1898, au deuxième *castellum* de Kapersburg (région du Main), on a reconnu une muraille double dont les parois sont distantes d'un mètre (6).

1862, p. 232. — Cette hypothèse s'appuie évidemment sur des exemples du moyen âge; mais le peu de distance entre les deux parois de l'enceinte de Langres eût été plutôt funeste.

(1) Voy. plus haut, p. 118.

(2) Voy. plus haut, p. 111.

(3) Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, 1826, p. 336.

(4) R. P. Cam. de la Croix, dans *Bullet. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 2[e] série, t. I[er], 1877-1879, p. 172-176.

(5) Voy. plus haut, p. 126, 129 et 95.

(6) *Limesblatt*, col. 759. — On a signalé un mur double en Alsace (A. Goldenberg, *Notices sur le castrum gallo-romain de Gross-Limmersberg*, Strasbourg, 1860, p. 4). Mais l'antiquité de ce rempart ne me paraît pas certaine. Il y a aussi des restes de murs doubles au plateau du *Mur des Sarrasins* (canton d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saulnier). Mais l'âge de ce retranchement paraît

On pourrait supposer que les murs parallèles, avec intervalle généralement rempli de terre, ne sont qu'une transformation du *vallum* des camps romains dont les parois auraient été ainsi fortifiées. Mais ces doubles lignes de défense sont peut-être des souvenirs d'un système que les Gaulois paraissent avoir employé. Car un passage de César dit que les Aduatuques fortifièrent leur refuge par un double mur très élevé (1). Et d'autre part, on a exploré, dans le Midi de la France, cinq enceintes fortifiées (n'appartenant pas à des villes), dont les murailles sont constituées par deux murs indépendants et à parements tout à fait distincts, juxtaposés et ayant chacun 1 m. 50 à 3 mètres d'épaisseur (2). L'enceinte de Nages (Gard) est dans ces conditions (3).

Cette disposition se retrouve, avec des modifications, dans l'enceinte de Lépréon (Strovitzi, Grèce), qui, élevée probablement au IVe siècle avant notre ère, est constituée par deux murs de 0 m. 60 d'épaisseur, séparés par un intervalle de 3 m. 10, formant une allée intérieure, divisée en pièces de 3 m. 10 de longueur, par un mur épais de 0 m. 60 (4).

A Pompéi, il y a, comme nous le disons plus loin, des murailles doubles avec intervalle rempli de terres (5).

N'oublions pas qu'au IVe siècle de notre ère, Ausone reprend (6), pour la description de Milan, l'expression de César. Doit-on en

incertain (Cf. Ed. Clerc, *Essai sur l'hist. de la Franche-Comté*, 2e éd., 1870, p. 557).

(1) César, *De b. g.*, II, 29 : « .... quem locum duplici altissimo muro munie- « rant ».

(2) J. de Saint-Venant, *Antiques enceintes fortifiées du midi de la France*, résumé extr. des *Comptes-rendus du Congrès intern. d'Anthropologie et d'archéol.*, t. XII, Paris, 1900, p. 3. — M. le Dr A. Guébhard a signalé récemment un certain nombre de murs doubles dans des enceintes préhistoriques (*Comptes-rendus de l'Assoc. fr. Avanc. Sciences*, XXXIII, 1904, p. 1108).

(3) E. Flouest, dans *Mém. Acad. du Gard*, t. XXXIII, 1868-69, p. 237.

(4) A. de Rochas, *Principes de la fortification antique*, p. 78 et 79; et dans *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Munitio*, p. 2036 (d'après Blouet, *Expéd. scient. de Morée*, I, pl. LI).

(5) C'est un système que les anciens Egyptiens avaient employé (Cf. A. Choisy, *L'art de bâtir chez les Egyptiens*, 1904, p. 19 et 62).

(6) Ausone, *Ordo urb. nob.*, éd. des *Monum. Germ.*, *auct. ant.*, t. V, p. 99 : « ...... tum duplice muro amplificata loci species..... »

conclure que Milan avait une double enceinte ou seulement une enceinte constituée par deux murs?

Il faut, pour l'étude de la question, tenir compte aussi des passages de Vitruve et de Végèce où l'on trouve la mention de murs formés par des terres contenues entre deux parements de pierre (1). C'est un système qui pouvait donner de l'élasticité aux remparts battus par les machines. On a pu l'employer aussi quand les matériaux faisaient défaut. Et c'est sans doute de là que viennent les enceintes multiples, élevées par les Byzantins (Constantinople, Nicée) et copiées ensuite par les Croisés (*Braie* et *fausse braie* des remparts occidentaux).

VIII. La hauteur des murailles devait être variable.

On a proposé les mesures suivantes pour des villes de diverses régions :

Trèves, 5 m. 65 (sans compter les parapets) (2); Cologne, 7 m. 80; Aoste, 8 m.; Turin, 7 m. 75; Pompéi, 8 à 10 m.; Rome, enceinte d'Aurélien, 10 m. 70 à 18 m. 75; Vérone, 12 m.

Cette dimension est difficile à établir pour les enceintes de la Gaule, dont le sommet a presque toujours disparu. Cependant, si nous en croyons Grégoire de Tours, les murs de Dijon avaient neuf mètres de hauteur (3). C'est à peu près la même élévation qu'on peut attribuer aux courtines de Dax, si l'on en juge par un fragment observé autrefois près de la porte Saint-Pierre (4).

L'épaisseur des murs d'enceinte est très variable. On a relevé les mesures suivantes :

(1) Vitruve, *De Archit.*, I, 5, 6 et 7 (Ed. Val. Rose, 1867, p. 22) et surtout Végèce, *De re milit.*, IV, 3 (Ed. Lang, Teubner, p. 129), qui donne à l'intervalle entre les deux murs une largeur de 20 pieds (c'est-à-dire près de 6 mètres). — On trouve une disposition analogue dans le nymphée utilisé dans l'enceinte d'Aurélien, près de la porte Tiburtina.

(2) Pour Trèves et Cologne, voy. p. 89 et 132; pour les autres villes, voy. plus loin.

(3) « In altum pedes triginta ». Le pied romain est évalué à 0 m. 2957. C'est certainement celui dont on se servait encore au temps de Grégoire de Tours.

(4) *Bullet. monum.*, 1879, p. 491 (= *Bullet. Soc. de Borda*, 1881, p. 148). — Cf. ce que j'ai dit plus haut pour Autun (p. 19).

Avenches, 1 m. 32 à 1 m. 65;
Metz, 1 m. 50;
Fréjus, 1 m. 20 à 2 m. 65;
Chartres, 1 m. 50?
Aire, 2 m.;
Auxerre, 2 m.;
Nantes, de 2 m. à 4 m. 50;
Beauvais, 2 m. 20 à 2 m. 60;
Cologne, 2 m. à 2 m. 50 (1);
Nîmes, 2 m. 25;
Arles, 2 m. 25;
Sens, 2 m. 40 au sommet; 2 m. 65 au milieu; 3 mètres à la base;
Grenoble, 2 m. 50 et 3 m. 23; 4 m. 50 à la base;
Autun, 2 m. 40 à 2 m. 50;
Chalon-sur-Saône, 2 m. 50 à 3 m. 50;
Toulouse, 2 m. 50 à 3 m.;
Evreux, 2 m. 90;
Trèves, 2 m. 90 à 3 m. 70;
Bayonne, 3 m.;
Bourges, 2 m. 50 à 3 m.;
Besançon, 2 m. 90 à 3 m.;
Andernach, 2 m. 90 à 3 m.;
Langres, 3 m. 35;
Strasbourg, 3 m. 60;
Coblenz, 3 m. 65 à la base;
Saintes, 3 à 4 m.;
Angers, 2 m. 40 à 4 m. environ;
Senlis, 3 à 4 m.;
Périgueux, 3 à 4 m.;
Le Mans, 4 m. à la base; moins au sommet;
Dax, 4 m. 25 à 4 m. 50 à la base; 4 m. au sommet;
Tours, 4 m. 30 à 4 m. 80;
Bordeaux, 4 m. au dessus du soubassement;
Dijon, 4 m. 50 (selon Grégoire de Tours) (2);
Vienne, jusqu'à 5 mètres;
Poitiers, jusqu'à 6 m.? (3)

On a vu que l'épaisseur des murailles des *castella* du *limes* germanique variait non seulement de *castellum* à *castellum*, mais même entre diverses parties du même *castellum* (4). Il est probable

(1) Le *castellum* de Deutz, en face de Cologne, a 3 m. 50 d'épaisseur et même 3 m. 70 à la base (R. Schultze et Carl Steuernagel, *Colonia Agrippinensis*, dans *Bonner Jahrbücher*, fasc. XCVIII, 1895, p. 81; cf. p. 10). — L'enceinte de Rome avait 3 m. 85 à 4 m. d'épaisseur; celle de Vérone, 4 à 5 m.; celle de Londres, 2 m. 70 à 3 m. 30.

(2) Remarquons que les parties retrouvées des murs de Dijon auraient eu une épaisseur de 2 m. 32 à 2 m. 38 seulement.

(3) J'ai quelques doutes sur cette épaisseur, qui dépasserait de beaucoup celle des enceintes les plus fortes du reste de la Gaule. J'ai fait une réserve semblable pour l'épaisseur de 7 mètres, attribuée au mur de Béziers (Voy. plus haut, p. 204).

(4) Voy. plus haut, p. 221 à 223. — Au camp de Xanten l'épaisseur du mur est tantôt de 1 m. 65, 1 m. 80, 2 m., 2 m. 50, tantôt même de 3 m. 25 (*Bonner*

que les ingénieurs romains n'ont jamais suivi de règles à ce point de vue. Les enceintes de la Gaule, présentent, comme on l'a remarqué, des différences aussi sensibles au point de vue de l'épaisseur des murs. Et, en général, les murailles de ces enceintes étaient beaucoup plus épaisses que celles des *castella* du *limes* (1).

Comme ces *castella* furent construits, pour la plupart, antérieurement aux enceintes des villes de la Gaule, je crois que l'expérience, acquise à la suite des attaques des Germains, fit porter l'épaisseur des enceintes de la Gaule à 2 mètres environ pour minimum.

On peut remarquer aussi que, souvent, dans les *castella* du *limes*, les murs d'angle étaient renforcés. Par contre, la muraille constituant les tours de quelques *castella* est plus faible que celle du périmètre (2).

Jahrb., f. 110, 1903, p. 182). De même l'épaisseur du mur de la courtine du *castellum* de Trayya, en Arabie, est de 2 m. et de 1 m. 70, selon les points (Voy. R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. II, 1905, p. 62 et plan). En Arabie, comme sur le Rhin, comme en Gaule, l'épaisseur des murs est très variable. Elle est de 3 mètres pour la courtine des camps d'Odruh et d'el Leggun, et de deux mètres pour le mur des tours (*Ibid.*, pl. XXII et XLII); au castellum de Kasr Bser, construit sous Dioclétien, le mur n'a que 1 m. 50 d'épaisseur (*Ibid.*, pl. XLIII).

(1) En Angleterre, sur le *limes* breton, le camp de *Bremenium*, à High Rochester, présente des murs épais de 4 m. 20; mais c'est un cas exceptionnel (J. Collingwood-Bruce, *The Roman Wall*, 3e éd., Londres, 1867, p. 316).

(2) Voy. plus haut, p. 221 à 223. Le même fait a été constaté en Afrique. Ainsi dans les grandes forteresses de basse époque (beaucoup furent construites par Salomon, lieutenant de Justinien), les murs des courtines ont une épaisseur de 2 m. 30 à 3 m., tandis que l'épaisseur du mur des tours est seulement de 1 m. 60, en moyenne (S. Gsell, *Les monum. ant. de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 352). Cf. plus haut, p. 213, pour Fréjus.

CHAPITRE II

I. *Disposition des courtines.* — II. *Tours.* — III. *Portes et poternes.* — IV. *Fossés.* — V. *Défense des cours d'eau et ponts.* — VI. *Le prætorium; le château et la cathédrale.* — VII. *Amphithéâtres, aqueducs, sources.* — VIII. *Quelques appellations appliquées aux enceintes antiques.*

I. La partie supérieure de la courtine supportait probablement un chemin de ronde. En effet, près de la porte des Gaules de l'enceinte de Fréjus, on a retrouvé un mur d'appui, de o m. 70 de hauteur sur o m. 60 d'épaisseur, qui bordait la courtine (1). Des escaliers devaient donner accès à ce chemin de ronde (2); ils étaient sans doute en bois dans la plupart des cas.

A Nîmes, le couronnement de la muraille, visible autrefois à l'ancienne Gendarmerie, était formé d'une assise de larges dalles de pierre de Baruthel, de o m. 31 de hauteur, formant saillie de o m. 10 sur les faces verticales.

Selon Ménard, sur la face extérieure s'élevait un parapet d'une toise de hauteur sur un pied d'épaisseur (1 m. 95 sur o m. 33 environ). Ce parapet était constitué par deux pierres, posées de champ l'une sur l'autre, ayant chacune trois pieds de hauteur. La première assise était continue, et la seconde formait les *merlons* ou *merlets* (parties les plus élevées d'un crénelage, en latin *pinnæ*) (3). Les grandes dalles du couronnement étaient percées à leur extrémité du

(1) V. Petit, dans *Bullet. monumental*, t. XXX, 1864, p. 690.

(2) On a cité aussi des rampes en terre servant d'accès au chemin de ronde (Camp de Masada en Arabie. Cf. *Bonner Jahrb.*, f. 107, 1901, p. 22).

(3) Germer-Durand, *Enceintes successives de Nimes*, 1877, p. 6 et 7.

côté de la ville, ce qui fait penser qu'elles avaient soutenu des *propugnacula* (1).

Ce terme, désignant des moyens de défense disposés au dessus de l'enceinte, fut encore employé au moyen âge (2).

Les créneaux des murs d'enceintes ont généralement disparu (il en est de même pour l'enceinte d'Aurélien à Rome); et on le comprend facilement, puisque c'était la partie la plus fragile, la plus exposée et aussi celle qui a été remaniée la première (3). C'est d'ailleurs aussi la partie la plus facile à restaurer, car depuis la plus haute antiquité le créneau simple n'a guère varié. Il est probable que le crénelage des enceintes gallo-romaines devait être analogue à celui des *castra prætoria* qu'on voit encore noyé dans la masse de l'enceinte d'Aurélien. C'est la même forme que celle donnée par le curieux réchaud de Pompéi, en forme d'enceinte (4). Une mosaïque de Carpentras (5) représente les merlons du crènelage très élevés par rapport à l'intervalle qui les sépare; mais ce genre de documents n'a pas une précision suffisante pour que nous puissions nous en servir dans le cas qui nous occupe. On peut en dire autant des couronnes tourelées qui surmontent la tête de nombreuses statuettes (6).

(1) Germer-Durand, *Ibid.*, p. 8. — Les *propugnacula* sont cités en même temps que les *pinnæ*, à propos du siège que Julien soutint dans Sens contre les barbares (Ammien Marcellin, XVI, 4, 2, éd. Teubner, p. 80 : « inter propugna« cula visebatur et pinnas »).

(2) Cf. D. Martène, *Thes. anecdot.*, t. IV, 1717, p. 47 : « .... sine propugnaculis « et alatoriis ».

(3) On a retrouvé à Trèves des fragments du crénelage qui affectait la forme d'un toit (Voy. p. 89).

(4) Musée de Naples. Photographie Sommer, n° 11136.

(5) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architect.*, t. XI, 1868, p. 75, fig. 4. — On peut comparer d'autres mosaïques avec représentations de murs et de tours : à Nîmes et à Orange (J.-F. Artaud, *Hist. abr. de la peinture en mosaïque*, 1835, p. 96, pl. XLI, et p. 12); une autre à Nîmes (A.-Henry Révoil, dans *Mém. Acad. Gard*, 1866-67, p. 275), une autre à Pompéi (*Dict. ant.*, fig. 5245).

(6) En effet ces figures de Cybèle ou de Tyché de villes, tout en étant généralement de l'époque romaine, peuvent dériver de modèles grecs. Citons cependant le buste de Tours (près d'Abbeville); la partie antérieure de la couronne paraît figurer une porte entre deux tours, avec une voie pour les voitures et deux ouvertures latérales pour les piétons (Cf. E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. bronzes ant. Bibl. Nat.*, p. 257, n° 611). Voy. aussi les figures trouvées

A Dax, on a relevé autrefois, près de la porte Saint-Vincent, une ouverture analogue à une meurtrière (1), qui peut être antique, car elle présente beaucoup de ressemblance avec une ouverture d'un mur de Thésée (2).

Une tour de Fréjus (*Pl. XIII, fig. 3*) présente des fenêtres très étroites (meurtrières?) au-dessus desquelles on voit des briques posées de champ, légèrement inclinées, pour soutenir la maçonnerie supérieure. Cette disposition se retrouve dans l'ouverture du mur qui passe sous la cathédrale du Mans (*Pl. IV, fig. 3*).

L'existence de meurtrières dans les enceintes de la Gaule est probable : il y en avait dans l'enceinte d'Aurélien, à Rome.

II. Les enceintes étaient flanquées de tours, rondes le plus souvent (Dax, Bourges, Senlis, Tours, Périgueux, Sens, Beauvais, Le Mans, Arlon, Cologne, etc.) (3).

Ces tours s'élèvent sur un massif plein et ne sont évidées qu'à la hauteur du premier étage, qui était percé d'une ouverture centrale et de deux latérales (Le Mans; Fréjus; Senlis; *Pl. XI à XIII*) (4).

Un second étage s'élevait au-dessus du premier dont il était séparé par un plancher de bois (Le Mans, Senlis). A Fréjus, des tours avaient aussi un second étage éclairé par trois baies (*Pl. XIII, fig. 3*) (5).

Quand on rencontre des tours pleines (à Dax, à Jublains), elles sont d'un diamètre plus petit que les tours creuses. Le sommet de ces tours pleines s'arrêtait probablement à la hauteur du chemin

au *castellum* de Niederbieber (Ch. Roach-Smith, *Notes on the Antiquities of Treves, Mayence, Wiesbaden, Niederbieber, Bonn and Cologne*, 1851, p. 73 et 74; cf. F. Hettner, *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseums zu Trier*, 1893, p. 56, n° 89, avec bibliographie).

(1) Voy. *L'Aquitaine hist. et monum.*, t. I[er], p. 36, fig.

(2) A. de Caumont, *Ere gallo-rom.*, 2[e] éd., p. 398, fig.

(3) On trouve aussi des tours rondes à Pevensey, en Angleterre. — La forme ronde fut toujours la plus fréquente pour les tours. Un manuscrit de saint Grégoire de Nazianze représente l'enceinte de Ctésiphon avec des tours rondes aux angles (H. Bordier, *Descr. des peintures et autres orn. dans les manuscrits grecs de la Bibl. nat.*, 1883, p. 84).

(4) Cf. *Bullet. monumental*, t. XXX, 1864, p. 693.

(5) Il y avait aussi une fenêtre sur la façade intérieure à Senlis.

de ronde. On a reconnu le même fait à Narbonne, à Saint-Lizier, à Antibes (1).

La construction différait quelquefois entre les divers côtés d'une enceinte. Sur le côté occidental de l'enceinte du Mans, on a constaté que des tours avaient reçu une base très large qui assurait la résistance à la poussée des terres (2).

A Dax, les tours de la courtine septentrionale étaient petites et pleines (3). La partie inférieure des autres tours était pleine avec blocage à bain de mortier; mais elles devenaient ensuite creuses et dans la plupart, peut-être même dans toutes, il y avait une ouverture par où l'on communiquait avec la ville *(Pl. XIX, fig. 4)* (4). Cette porte avait une archivolte formée alternativement de pierres et de deux briques accolées. Dans quelques unes des tours, on voyait dans la maçonnerie des trous carrés qui paraissent indiquer l'existence de planchers intérieurs.

Dans l'enceinte romaine de Nîmes, il y avait des tours dont la gorge ou face intérieure était ouverte (5). On imita cette construction, économique mais peu satisfaisante, dans l'enceinte visigothe (?) de Carcassonne et dans quelques fortifications des premiers temps du moyen âge; mais on l'abandonna de bonne heure (6).

A Nîmes, les tours étaient plus élevées que le rempart (comme partout ailleurs, sans doute) et sans communication avec le chemin de ronde (7). La forme des tours était assez variable; on en a trouvé de carrées, de circulaires, de semi-circulaires et d'octogonales.

(1) Les tours visigothes de la muraille de Carcassonne sont pleines à la partie inférieure, jusqu'à une hauteur de 6 à 7 mètres.

A Causses-et-Veyran (Hérault), on a reconnu des tours pleines et rondes dont la destination me paraît incertaine.

(2) *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. IX, p. 128. — J'ai reconnu que les tours de Senlis doivent s'élargir de la même manière.

(3) Raimond Pottier, dans *Bullet. monum.*, 1879, p. 491 (*Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 148).

(4) Telle était la tour d'angle de Cuchets ou Cruchets (*Congrès archéol. de France,* XXXIII[e] s. à Senlis, en 1866, p. 45, fig., et *L'Aquitaine histor. et monum.*, t. I[er], p. 33, fig.).

(5) Germer-Durand, *Enceintes successives de Nimes*, 1877, p. 35.

(6) Viollet-le-Duc, *Diction. d'Architecture*, t. IX, p. 72.

(7) Cette conception de la tour, considérée comme un fort indépendant, se retrouve à l'époque byzantine, pour Constantinople. Voy. Procope, *De Ædificiis*, II, 5 (Byzantine de Bonn, Procope, t. III, p. 225).

On a reconnu un escalier dans l'épaisseur d'un mur qui était de 1 m. 80 environ; pour l'étage supérieur et la terrasse, il devait y avoir des escaliers de bois mobiles. Le haut des tours était crénelé comme la muraille (1).

Les tours de Senlis formaient demi-cercle en dehors de la muraille et étaient saillantes en carré à l'intérieur (2). Elles étaient pleines et massives jusqu'à la hauteur du mur dans lequel elles sont prises ; puis, au-dessus de la maçonnerie pleine, il y avait une chambre (3), percée, comme je l'ai dit plus haut, de trois baies, l'une ouvrant au dehors et les deux autres donnant issue sur le chemin de ronde du rempart. L'arcade de ces ouvertures était en plein-cintre et les claveaux séparés par des tuiles interposées (4). Ces tours, de 4 m. 50 de diamètre intérieur, ont pu avoir en moyenne une hauteur de 13 à 14 mètres (5). Les mieux conservées présentaient encore, en 1866, jusqu'à neuf chaînes de briques, distantes de 1 m. 20 à 1 m. 40. Ces tours ont des fenêtres d'égales dimensions pour les deux étages. C'est sans doute à l'aide d'une échelle extérieure qu'on parvenait au second étage.

La *tour Magdeleine* de l'enceinte du Mans possède une fenêtre en plein-cintre, qui a dû subir quelques modifications postérieures à l'époque romaine (6) (*Pl. XI* et *XII*).

Une tour du Mans, sur le côté occidental, offre à la base un étage

(1) Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 1877, p. 7 et 8. — On pourrait se demander si certaines de ces tours de formes diverses n'ont pas subi de profonds remaniements.

(2) Des tours cylindriques à l'extérieur et carrées à l'intérieur existent aussi dans l'enceinte visigothe (?) de Carcassonne. Cf. aussi plus haut, le *castellum* de Deutz (p. 224).

(3) A Trèves, à Andernach, à Cologne, il y a des chambres de tours avec des dimensions diverses. Les tours d'angle, très volumineuses, du camp d'Odruh, en Arabie, contenaient plusieurs chambres à chaque étage ; voy. R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. Ier, 1904, p. 436 et fig. 489 à 495.

(4) Petit, dans *Congrès archéol. de France*, à Senlis, en 1866, p. 33 ; fig. p. 38. Cf. Graves, *Not. archéol. Oise*, 1856, p. 95.

(5) Les deux tours romaines du château de Senlis dépassent actuellement de 6 à 7 mètres la hauteur du rempart. Il est vrai que le sommet a été remanié.

(6) L'abbé R. Charles, dans *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. IX, p. 127 et 254. — Remarquons que les tours de la partie visigothe des murs de Carcassonne ont de larges baies en plein-cintre sur le côté cylindrique.

souterrain. Dans la même enceinte, la tour des *Pans de Goron* affecte une forme à cinq pans coupés (six en comptant le côté appuyé à la muraille. (*Pl. VII, fig. 2, n° 12*) (1). Cette tour hexagonale (2) paraît creuse au-dessous du gros cordon de briques ; elle présente des pierres plates à longues queues dans les angles, mode de construction qu'on peut reconnaître encore à la tour Magdeleine ainsi qu'à Jublains.

Les tours d'angle formaient naturellement les trois-quarts d'un cercle.

J'ai cité une tour demi-circulaire pour Strasbourg (*Fig. 29*, p. 130) et d'autres pour Saint-Lizier. Il y en avait à Augst.

On ne saurait douter que les tours rondes aient été couvertes de toits coniques, car les monnaies (3) et les figures du plus ancien manuscrit de la *Notitia Dignitatum* (4) sont d'accord sur ce point (Cf. *Pl. XXI, fig. 6*).

Fréjus possède un exemple exceptionnel d'une petite tour dont le sommet est terminé par une pyramide hexagonale à pans coupés (« Lanterne d'Auguste ») (5).

On a signalé aussi des tours carrées (à Angers, Nîmes, Besançon, Saint-Lizier, Jublains). L'existence de tours de cette forme ne saurait surprendre, puisque les tours de l'enceinte élevée par Aurélien étaient carrées. Mais il s'agit peut-être, dans certains cas, de constructions remaniées ; car, en Gaule, les tours romaines sont rondes, en grande majorité (6).

(1) Cf. R. Charles, *Le Vieux Mans ; l'enceinte gallo-rom.*, pl. VII.

(2) Les tours à plusieurs pans étaient recommandées, en même temps que les rondes, par Vitruve (*De Architect.*, I, 5). On vient de voir que des tours octogonales existaient à Nîmes.

(3) Voy. le médaillon relatif à Mayence et Castel, celui de Constantin avec l'enceinte de Trèves, et diverses monnaies du IVe siècle (*Pl. XXI*).

(4) Ce manuscrit est du XVe siècle ; mais il paraît une bonne copie du manuscrit antique de Spire (Voy. H. Omont, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, t. LI, 1890, p. 225 et s. ; fig. p. 237 et 243).

(5) Voy. plus haut, p. 213.

(6) Remarquons qu'à Trèves et Autun, des tours arrondies de deux portes ont une base carrée. En Algérie, le camp de Besseriani (*Ad Majores*), — dont les portes orientale et méridionale sont datées par une dédicace à Trajan, — est flanqué d'une tour carrée à chacun de ses angles (St. Gsell, *Les monum. ant. de l'Algérie*, 1901, t. Ier, p. 87). A Timgad, les tours sont aussi carrées. Cepen-

Le diamètre des tours rondes atteint généralement 8 à 10 mètres (Arles, 8 mètres; Autun, 9 m. 20; Nîmes, 9 m. 50; Bourges, 10 m. à 10 m. 50). A Beauvais, quelques tours auraient été exceptionnellement petites : 3 m. 25 à 3 m. 90; mais d'autres, de mesures plus certaines, avaient 10 à 12 m. de diamètre (1). Au *castellum* de Deutz, on a le diamètre exceptionnel de 13 m. 75.

Remarquons que les tours de Fréjus ont tantôt 10 mètres, tantôt 7 mètres de diamètre, sans qu'on puisse dire que les unes sont plus anciennes que les autres, car elles appartiennent à des parties de l'enceinte du Ier siècle.

Le nombre des tours est très variable. Ainsi, l'on a compté 24 tours à Sens, pour un périmètre de 2500 mètres (2) ; 28 tours à Senlis, pour 840 mètres; au moins 43 à Dax, pour 1465 mètres, et 46 à Bordeaux, pour 2340 mètres. A Trèves, l'espace serait de 80 à 114 mètres entre chaque tour (Cf. Sens), tandis qu'au Mans cette distance serait réduite à 25 ou 30 mètres (Cf. Senlis et Dax). A Dijon, l'intervalle est de 33 mètres, à Périgueux, de 39 mètres, et à Beauvais, de 80 mètres. Les relevés du plan cadastral de Poitiers permettent de voir que la distance entre de nombreuses tours de l'enceinte romaine de cette ville n'excédait pas 25 mètres. D'autre part, l'intervalle s'élèverait à Cologne jusqu'à 226 mètres (3).

La saillie des tours en avant du rempart n'est pas fixe non plus.

dant au camp d'Odruh, en Arabie, qui doit être aussi de l'époque de Trajan, les tours d'angle sont rondes et les tours intermédiaires sont arrondies sur la face extérieure (Voy. R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. Ier, 1904, p. 441 et fig. 509).

Dans l'enceinte d'Antioche, relevée par Justinien, les tours sont également carrées.

(1) Dr Daniel, dans *Mém. Soc. Acad. Oise*, t. II, 1852-1855, p. 17. — Une des tours d'Auxerre aurait eu 22 mètres de diamètre et les autres 5 à 6 mètres (Leblanc-Davau, *Rech. histor. et stat. sur Auxerre*, 2e éd., 1881, p. 41). Ces observations sont peut-être peu exactes.

(2) C'était peut-être une cause de faiblesse pour la muraille de Sens et l'explication de l'expression « murorumque intuta parte firmata » qu'on trouve dans le texte d'Ammien Marcellin, relatif au siège de 356 (XVI, 4, 2).

(3) On peut en conclure je crois, que quelques tours n'ont pas été reconnues; ou que le terrain était sur quelques points assez escarpé pour que les tours fussent peu utiles. — Dans la fortification grecque, l'intervalle entre les tours était aussi très variable (*Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Munitio*, p. 2036). Voy. plus loin ce qui est dit pour Pompéi, Aoste et Rome.

De 5 mètres à Périgueux, de 6 mètres à Nîmes, de 7 mètres à Bourges, elle descendrait jusqu'à 2 mètres environ à Beauvais.

Les tours de l'enceinte d'Avenches (Ier siècle) ne formaient pas saillie sur la muraille extérieure. On a remarqué la disposition contraire à Bourges, dont la muraille est moins ancienne.

Des tours de bois, plus petites que des tours de pierre, ont été employées, concurremment avec celles de pierre, dans le *castellum* d'Osterburken (1). Nous pouvons donc supposer que certaines enceintes étaient munies de ces défenses qu'on élevait rapidement entre les tours de maçonnerie, quand celles-ci étaient trop éloignées les unes des autres.

D'ailleurs, César et ses lieutenants avaient déjà employé des tours de bois, qui avaient même trois étages (2).

III. Le nombre des portes devait être le plus souvent de quatre (par exemple, Angers, Dijon) (3) ou de deux (Grenoble, Paris), et si l'on en a signalé jusqu'à quatorze (pour Bordeaux), il est certain que dans ce nombre beaucoup appartenaient à une époque postérieure (4).

Dans les camps, la porte prétorienne ouvrait généralement vers l'Orient, ou vers l'ennemi (5). Mais il ne paraît pas qu'on fit de différence entre les diverses portes des enceintes qui devaient s'ouvrir aux quatre points cardinaux, comme celles de Dijon d'après Grégoire de Tours.

Les portes, qui sont, dans certains cas, des œuvres intéressantes d'architecture, présentent des caractéristiques dignes d'être signa-

(1) *Limesblatt*, col. 534. Cf. d'autres tours de bois sur le *limes ræticus* (*Ibid.*, col. 553-560, fig.) et sur le *limes* germanique (*Ibid.*, col. 740-744).

(2) César, *De b. g.*, VII, 72 (Camp devant Alesia); *Ibid.*, V, 40 (Camp de Cicéron). Des tours de bois flanquaient les portes de camps (*Ibid.*, VIII, 9).

(3) On retrouve les quatre portes dans les villes syriennes et ailleurs (Karl Sittl, *Archäologie der Kunst*, 1895, p. 373; *Handbuch der klassischen Alterthums-Wiss.* d'Ivan von Muller).

(4) Procope dit bien que Rome avait quatorze portes, au VIe siècle (*Bel. goth.*, I, 19; Byz. de Bonn, Pr., t. II, p. 93). Mais c'est une époque tardive; Rome était très vaste; enfin, ces « portes » n'étaient peut-être pas toutes de véritables portes. Pour les portes de la Rome d'Aurélien, voy. plus loin.

(5) Végèce, I, 23 : « Porta quæ appellatur prætoria, aut Orientem spectare « debet, aut illum locum qui ad hostes respicit ».

lées. Ainsi, à Langres, l'arc de la porte du Marché est en appareil regulier et très beau, dont les joints sont maintenus par des crampons de fer, de pierre ou de chêne. Les joints verticaux ont été taillés avec une large ciselure, qui enveloppe la partie centrale, creusée de manière à recevoir le mortier plus facilement (1).

Il est probable que les portes de ce genre étaient, à l'origine, de véritables arcs « de triomphe » (2) qu'on rattacha plus tard à l'enceinte (3).

Ces arcs furent sans doute souvent imités de celui d'Orange; ainsi les arcs de Langres avaient des frises décorées de boucliers, comme celle d'Orange.

Les portes véritables, construites spécialement pour les enceintes, ont généralement des corps de logis, comme celles d'Autun par exemple (4).

Ordinairement, les portes des enceintes s'ouvraient entre deux tours dont les chemins de ronde permettaient de surveiller l'entrée de la ville (5).

A Fréjus, la porte de Rome et la porte des Gaules forment des

(1) J.-F.-O. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 155 et 156. — On a vu (p. 23) que cet arc a peut-être été élevé sous le règne de Marc Aurèle.

(2) D'après une théorie récente, ces arcs sont plutôt des « arcs communaux », symbolisant la cité et portant ses « armes » et ses divinités tutélaires. L'arc était placé en général sur la ligne du *pomœrium* (limite sacrée, tracée par la charrue). Voy. A. L. Frothingham junior, *De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe »*, dans *Rev. archéol.*, 1905, II, p. 216-230.

(3) De même en Afrique, deux portes monumentales de la cité romaine de *Thibursicum Bure* furent englobées dans la citadelle byzantine de Teboursouk, construite sous le règne de Justin II (565-578). Voy. *Bullet. archéol. du Comité*, 1899, p. 169-173.

(4) La porte méridionale de l'antique *Cilurnum* (Angleterre) se composait de deux passages voûtés communiquant entre eux et de deux salles de corps de garde attenantes, une de chaque côté. On voit encore sur le seuil les trous des crapaudines où pivotaient les gonds des vantaux, et les restes de bois cerclés de fer y sont encore en place (J. Collingwood-Bruce, *An account of the excavation of the south gateway of the station of Cilurnum*, lu à la Société des Antiquaires de Newcastle upon Tyne, le 27 août 1879; cf. R. Mowat, dans *Bullet. épigr. Gaule*, t. III, 1883, p. 21). — On a retrouvé aussi des traces de gonds rouillés des portes de tours, à Andernach (*Bonner Jahrb.*, f. 107, 1901, p. 14). Cf. p. 200.

(5) Cette disposition a été constatée pour plusieurs portes de Rome.

demi-lunes, dont la concavité était tournée vers l'ennemi. Une porte d'Avenches offre un autre exemple de cette disposition, qui répond à des renseignements donnés par Philon et par Végèce (1). On en connaît d'ailleurs un exemple dans l'enceinte grecque de Mantinée, élevée au IVe siècle avant J.-C. (2) Nous retrouvons cet avant-corps en demi-cercle dans la porte occidentale de l'enceinte de *Rapidum* (Sour Djouab, Algérie) (3). A *Troesmis* (Iglitza sur le Danube, en Mœsie), un demi-cercle termine aussi le système de la porte, mais il est à l'intérieur (4).

Dans la *Porliocétique* d'un auteur anonyme du temps d'Héron de Byzance (xe siècle de notre ère?), des figures représentent des portes flanquées de tours rondes ou carrées (5).

On peut dire qu'en général les véritables portes des enceintes romaines comportaient une double issue pour les voitures, accostée à droite et à gauche de chemins pour les piétons (Autun, *Fig. 3* et *Pl. XX*; Nîmes). A Cologne, on n'a reconnu qu'une allée centrale et deux latérales, plus étroites (6). La *Porta nigra* de Trèves, plus récente, n'a que deux allées d'égale largeur (*Fig. 22* et *Pl. XVII, fig. 1*).

A Andernach, (seconde moitié du IIIe siècle), la porte n'a qu'une

(1) M. G. de Manteyer a fait remarquer, à propos de Fréjus (*Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, Gap, 1905, p. 56), que le général de la Noë n'avait pas su en retrouver d'exemples (*Principes fortif. ant.*, II, 1890, p. 64-65).

(2) *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Munitio* (A. de Rochas), p. 2036, fig. 5166 (1°), d'après G. Fougères.

(3) Cette enceinte a été relevée par Dioclétien et Maximien; voy. St. Gsell, *Les monum. antiques de l'Algérie*, 1901, t. II, p. 93.

(4) *Dict. Antiq. gr. et rom.*, t. Ier, p. 958, fig. 1223.

(5) C. Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, 1867, p. 211.

(6) Une porte reconnue à Avenches paraît avoir été construite sur le même plan. Au camp d'el Leggun, en Arabie, les portes du Nord et de l'Est ont aussi trois ouvertures disposées de la même manière; mais les deux autres portes n'ont qu'une seule ouverture (R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. II, 1905, p. 25, pl. XLII). Voy. plus loin la description succincte des portes de Pompéi et d'Aoste.

Les deux voies des portes septentrionale et orientale du camp de Lambèse communiquent entre elles par une porte plus petite (R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 523, fig.). Ces portes sont probablement du IIIe siècle.

seule voie, large de 4 mètres (1). Les portes de Mars et Normande, à Périgueux (*Pl. XVIII*), la porte Saint-Marcel, à Die, n'ont aussi qu'une voûte. Les voies de la porte d'Auguste, à Nîmes, ont 3 m. 90 et 1 m. 90 de largeur; à Trèves, la largeur est de 3 m. 95; à Cologne, de 5 m. et 1 m. 90 (2). On sait que beaucoup de rues de Pompéi ont 4 m. de largeur et que des ornières y ont été creusées par des voitures ayant 1 m. 35 de voie.

Les portes d'Arroux et de Saint-André, à Autun (*Pl. XX*), étaient surmontées au dessus des voûtes d'une galerie servant de chemin de ronde. Viollet-le-Duc a supposé que les baies, « s'ouvrant sur la « voie publique, n'étaient fermées que par des vantaux, sans herses « ni ponts mobiles (3) » Cependant une porte d'Antibes, dont la partie supérieure ne paraît pas remaniée, était disposée pour une herse (*Cataracta*, *portapendula*, *labilis* ou *levatura*), et l'on en connaît d'autres exemples dans le monde romain, par exemple à la porte dite d'Herculanum, à Pompéi, où l'on voit les rainures dans lesquelles glissaient les montants de la herse (4). La disposition de la chaîne, roulant sur une poulie et destinée à mouvoir la herse, est figurée dans une peinture antique.

On voit par les monnaies du IVe siècle et par les figures de la *Notitia Dignitatum* (*Pl. XXI*) que les vantaux des portes étaient ferrés avec de gros clous (5). Et Végèce dit que les portes doivent être couvertes de cuir et de fer (6).

(1) De même, en Angleterre, au *castellum* d'*Amboglanna* (Birdoswald, sur le *limes* breton), il y a une porte en plein-cintre, à une seule voie (J. Collingwood-Bruce, *The Roman Wall*, 1867, p. 258).

(2) Au *castellum* de Feldberg, sur le Taunus, les portes avaient une largeur de 3 m. 30, 3 m. 50 et 3 m. 60 (*Limesblatt*, 1892, col. 9).

(3) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, t. VII, 1864, p. 314. Dans le même passage, cet auteur attribue la porte de Saint-André au ve siècle. C'est une erreur manifeste. Il est vrai que, peu de temps après, Viollet-le-Duc considérait les portes d'Arroux et de Saint-André comme construites au IVe siècle (*Dict.*, t. IX, 1868, p. 68). Mais cette date est encore trop basse.

(4) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.*, t. Ier, p. 967, fig. 1237 et 1238. — Végèce, *De re milit.*, IV, 4.

(5) Ce système de fermeture persista pendant le moyen âge. A Tortose (Syrie) les portes étaient fermées par des vantaux ferrés et par une herse (G. Rey, *Etude sur les monum de l'Archit. milit. des Croisés en Syrie...*, 1871, p. 212-213, fig.).

(6) *De re milit.*, IV, 4 (Ed. Lang, Teubner, p. 130).

Des barres, placées en travers à l'intérieur, consolidaient le système de fermeture (1).

On a pensé qu'il fallait chercher en Orient l'origine du plan de la *Porta Nigra*. Le *castellum* d'Odruh, élevé dans la province romaine d'Arabie, à l'époque de Trajan, présente des avant-corps arrondis protégeant la *porta decumana*. Cette construction est même mieux conçue, puisque les avant-corps sont à l'extérieur, tandis qu'à Trèves, les deux tours s'étendent surtout à l'intérieur. Les nombreuses fenêtres de la porte de Trèves exposaient les défenseurs aux traits des ennemis et le couloir, sous la voûte, n'était guère défendu que par la herse. Il y avait peut-être des travaux extérieurs, destinés à défendre l'accès de la porte (2).

Pour un autre auteur, le plan de la *Porta nigra* n'est que le *terminus* du développement des portes de *castra* et *castella* en Germanie (3). Les portes du camp de Neuss (70 de notre ère) sont flanquées de tours presque carrées. Au Saalburg, elles font saillie à l'intérieur ; au camp de Bonn, ces deux tours, corps de garde, sont réunies par une construction formant deux petites cours intérieures, traversées par deux voies parallèles. A Xanten (*Colonia Trajana*), de construction plus récente, la disposition est à peu près la même avec trois cours correspondant à trois voies. A Cologne, la construction centrale s'étend vers l'intérieur. Les tours de la *Porta Nigra*, si allongées vers l'intérieur, ne sont que le développement des tours carrées flanquant les portes ; le corps de bâtiment, élevé entre les deux tours, opposait une seconde fermeture (4) aux assaillants et ceux-ci étaient décimés par les défenseurs, pendant leur station dans les cours intérieures.

(1) Voy. les paragraphes concernant Andernach et Jublains.

(2) A. von Domaszewski, *Die Konstruktion der Porta Nigra*, dans *Korrespondenzblatt der westd. Z. f. G. u. K.*, XXIII, 1904, col. 21 à 23; fig. d'une porte du *castellum* d'Odruh en Arabie. Cf. R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. Ier, 1904, p. 450, fig. 511.

(3) H. Lehner, *Zur Entwicklungsgeschichte des römischen Festungsthorbaues im Rheinlande*, dans *Korrespondenzblatt der westd. Z.*, XXIII, 1904, col. 46 à 52, 5 fig. (Portes de Saalburg, de Bonn, de Xanten, de Cologne et de Trèves. Pour ces portes, cf. le même, dans *Bonner Jahrb.*, f. 110, 1903, p. 169 et 182).

(4) Cette disposition existe aussi au camp d'el-Kastal, en Arabie (R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Op. cit.*, t. II, p. 96, pl. XLIV, A et B).

J'ajouterai que la porte du *castrum* de *Troesmis* présente, en dedans de l'enceinte, des massifs carrés prolongeant les tours (1), qui forment un ensemble comparable à celui de la *Porta Nigra.*

D'après les inscriptions des portes de Grenoble, il est logique de croire que la porte, traversée par la voie d'Italie, portait le nom de Rome, dans beaucoup de villes de la Gaule.

A Bitburg, à Jünkerath, à Andernach, des tours présentaient des sorties percées obliquement à travers la maçonnerie, sans doute pour que la poterne fût observée plus facilement de la tour opposée (2). C'est une disposition analogue à celle de la porte pratiquée à travers l'amphithéâtre de Trèves (3).

Il est certain que plusieurs cités eurent des poternes (4), petites portes avec voûte à arc surbaissé, surmontée d'un arc de décharge en plein-cintre, comme à Tours (*Pl. XVI, fig. 1*) et à Dax, ou simplement avec voûte en plein-cintre comme à la Grande poterne du Mans (*Pl. XV, fig. 1*).

Des ouvertures de ce genre ont été sans doute pratiquées assez souvent au moyen âge, et c'est sûrement ce fait qui a induit plusieurs auteurs en erreur et leur a fait croire que quelques enceintes romaines de la Gaule avaient été pourvues d'un nombre considérable de portes, D'ailleurs dans beaucoup d'ouvrages, la confusion entre les termes *porte* et *poterne* est fréquente.

La Porte-Basse de Bordeaux (*Pl. XIX, fig. 2*), démolie depuis un siècle, me paraît, d'après le dessin conservé, un exemple probant d'une poterne pratiquée à une époque plus récente que celle de la construction de la muraille. En effet la voûte irrégulière ne doit pas avoir été faite par les Romains.

Les villes romaines de la première époque étaient sillonnées de

(1) *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, t. Ier, p, 958, fig. 1223.

(2) *Westd. Z. f. Gesch. u. Kunst*, t. X, 1891, p. 286 à 288; *Bonner Jahrb.*, f. 107, 1901, p. 12, fig. — Dans le *castellum* de Kasr Bser (ou Ksour B'Cher), en Arabie, construit sous Dioclétien et Maximien, il y a une poterne près d'une tour d'angle (R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. II, 1905, p. 57 et plan).

(3) J'ai déjà dit que ces poternes pouvaient être utiles pour les opérations de la défense (Voy. p. 95 et cf. l'opinion rapportée pour des poternes analogues de Pompéi).

(4) On a vu plus haut que les tours communiquaient quelquefois par une petite porte avec la ville (P. 263).

rues, qui se coupaient probablement à angle droit (1), et le plan dressé par Roidot pour l'*Augustodunum*, bâti sous Auguste, est assez plausible (2), quoique basé en somme sur des découvertes trop peu nombreuses. Orléans, Sens, Meaux, Boulogne, Rouen, Bordeaux, ont encore, dans leur plan moderne, des voies qui ont peu changé depuis seize siècles.

Je ne connais aucune observation utile pour la question du *pomœrium* (3), espace sacré, qui a pu exister autour des colonies en Gaule, comme il a existé à Rome.

IV. La plupart des auteurs n'ont pas hésité à admettre que les cités de la Gaule romaine avaient des fossés autour de leurs murailles (4). On a bien retrouvé des restes de fossés à Bourges, à Beauvais, au Mans, à Grenoble, à Evreux, à Strasbourg, à Dijon. Mais il est pour ainsi dire impossible de déterminer l'âge exact de ces fossés. L'enceinte d'Aurélien à Rome n'a été entourée de fossés que deux siècles et demi après la construction. Sens n'avait sans doute pas de fossés à l'époque romaine, car on en creusa autour de l'enceinte, de 1348 à 1358 (5).

(1) Ainsi à Chester (Angleterre), les quatre rues principales, taillées dans le roc et se coupant à angle droit (Northgate, Watergate, Bridgegate et Eastgate) appartiennent sûrement au plan romain. On sait que cette ville a conservé une grande partie de son enceinte antique.

(2) Sur la division en carrés (*centuriatio*), méthode d'arpentage, appliquée aux colonies (principes exposés dans Frontin et dans Hygin), voy. entre autres, A. Schulten, dans le *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1902, p. 130 et s.

Au sujet des instruments d'arpentage, ajoutez aux renseignements fournis par les manuels, l'article d'Hermann Schöne, *Das Visirinstrument der römischen Feldmesser*, dans le *Jahrbuch* de l'Inst. arch. de Berlin, t. XVI, 1901, p. 127-132, fig. et pl. II. Pour les pieds romains, voy. A. Héron de Villefosse, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, t. LXIII, 1902, p. 329-353, fig.

(3) Sauf les renseignements qu'on peut tirer de l'emplacement des arcs, d'après la théorie de M. A. L. Frothingham, exposée plus haut p. 268. — Il y a une inscription relative au *pomœrium* de *Vesontio*; mais elle est fausse (*C. I. Lat.*, t. XIII, 1035 *).

(4) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architect.*, s. v. *Fossé*. G. de la Noë a écrit que ces fossés étaient tous, comme ceux des *oppida* gaulois, à section trapézoïdale (*Principes fortif. antique*, II, p. 17).

(5) D'autre part, au Mans, au XII[e] siècle, des fossés sont déjà qualifiés d'anciens.

A Cologne, à Andernach, à Neumagen, on n'a trouvé aucune trace de fossé autour de l'enceinte. La même remarque a d'ailleurs été faite pour divers *castella*, par exemple pour celui d'Obernburg a. Main (1). On peut donc douter que les cités de la Gaule aient été dotées, à l'origine, de ce système de protection.

Il est vrai que l'armée romaine creusait souvent des fossés pour protéger ses retranchements. Les villes n'ont-elles pu se servir du même moyen de défense ? (2) Mais les conditions étaient différentes; je pense qu'on devait éviter d'affaiblir la base des lourdes murailles.

V. La plupart des villes appuyaient un de leurs flancs contre un fleuve, et il faut remarquer que beaucoup des villes de la Gaule étaient en arrière du fleuve qui les protégeaient contre les envahisseurs venant de la Germanie, tout en leur donnant une garantie contre la disette d'eau. Cette situation est celle de Tours, d'Angers, de Dax, de Bordeaux, de Grenoble, de Chalon-sur-Saône, d'Auxerre, de Soissons, de Strasbourg, de Cologne, d'Andernach, de Coblenz, de Mayence, d'Augst. Quelques cités étaient mieux protégées encore par le fleuve, car elles s'étaient concentrées dans des îles (Paris, Melun).

Mais si le fleuve est une barrière, il est aussi un chemin, et il fallait défendre contre les ennemis l'accès de cette voie naturelle.

A l'exception des ponts, on n'a retrouvé les restes d'aucun ouvrage spécial.

Il faut donc en conclure, je crois, que les habitants tendaient des chaînes de fer en travers du fleuve. C'est un système que Bélisaire employa à Rome pour barrer le Tibre (3); et il est vraisemblable que les anciens Romains avaient connu le procédé (4).

De plus, des flottilles militaires gardaient les fleuves, du moins au IVe siècle. La *Notitia Dignitatum* nous apprend en effet qu'il y

(1) Conrady, dans *Westd. Z. f. Gesch. u. Kunst,* t. IV, 1885, p. 157.

(2) Nous ne devons pas oublier que Végèce recommande d'entourer les murailles de larges fossés (*De re milit.*, IV, 5). Mais Végèce écrivait entre 383 et 450; son livre contient évidemment des idées nouvelles, par rapport à celles des ingénieurs militaires du IIIe siècle.

(3) Procope, *Bello goth.*, I, 19 (Byz. de Bonn, Procope, t. II, p. 97).

(4) Pendant longtemps, on s'est servi de chaînes pour fermer les ports. On connaît l'histoire des chaînes du port de Pise, prises par les Génois, en 1362.

avait un *præfectus classis Araricæ*, un *præfectus classis fluminis Rhodani* et un *præfectus classis Anderetianorum* (sur la Seine).

Il est probable que beaucoup d'enceintes, qui paraissent aujourd'hui un peu éloignées d'un fleuve, avaient à l'époque romaine, un côté, ou même plusieurs, appuyé contre ce cours d'eau. Le fait est certain pour Londres et pour Andernach; il est probable pour Paris, dont les murailles devaient être baignées par la Seine.

On a dit, en s'appuyant sur des exemples pris à Dax et à Meaux, que « les ingénieurs romains plaçaient les ponts en les faisant aboutir non pas normalement au centre de la muraille, mais à un coin et à une tour d'angle, c'est-à-dire à un des points de l'enceinte les plus fortifiés (1) ». Bien que très logique (2), cette conclusion me paraît prématurée. Nous sommes d'ailleurs mal renseignés en général sur l'emplacement des ponts pour les cités gallo-romaines, qui étaient situées sur un cours d'eau. A Dax même, on hésite sur l'emplacement du pont romain (3).

Viollet le Duc considérait le monument dit « Temple de Janus », à Autun, comme un ouvrage qui formait le saillant d'une large tête de pont faisant partie d'un camp retranché sur la rive droite de l'Arroux (4). C'est une simple hypothèse; il semble bien, d'après la description de Millin (5), que cet édifice en petit appareil décoré de placages de marbre, était un temple, car on a découvert des marches qui devaient conduire à la *cella*.

VI. Dans beaucoup de *castra* et de *castella* de la région du Rhin, le *prætorium* (demeure du général) était à peu près au centre (par exemple à Saalburg et à Niederbieber) (6). Mais pour les cités romaines de la Gaule dont le plan est très variable, il y eut certaine-

(1) C. Jullian, dans *Rev. études anciennes*, t. III, 1901, p. 220-221. — On peut citer aussi Grenoble, dont le pont romain paraît avoir été dans une position analogue.

(2) Elle est de plus conforme à l'esprit de la prescription de Vitruve, relative aux chemins, qui devaient tourner devant les portes (*De Archit.*, I, 5, 2; éd. V. Rose, 1867, p. 21).

(3) Voy. plus haut, p. 192.

(4) *Diction. d'Architecture*, t. IX, 1868, p. 68, s. v. *Porte*.

(5) *Voyage dans le Midi de la France*, t. Ier, ch. XXII, et *Atlas*, pl. XVIII.

(6) Voy. les plans reproduits par M. R. Cagnat, dans *L'Armée rom. d'Afrique*, p. 532 et s.

ment des dispositions diverses, résultant du fait que l'état-major de la défense fut souvent installé dans un monument antérieur, enclavé dans l'enceinte. Pour les enceintes de la Gaule, on ne connaît pas de *prætorium* absolument certain. Le réduit auquel on a donné ce nom à Senlis mériterait d'être étudié soigneusement; quelques fouilles à la base seraient utiles.

En général, on peut dire que la cathédrale et le château ont, dans les cités anciennes, une origine romaine (1).

Il y a toujours dans l'enceinte romaine de la vieille cité, un monument qui, au moyen âge, formait en quelque sorte le donjon du système défensif et qui eut peut-être comme origine le *prætorium* antique (2). A Angers, c'est l'Evêché (3); à Bordeaux, c'est le château de l'Ombrière; à Périgueux, le château de la Rolphie (4); à Poitiers, le Palais; à Auxerre, le château; à Toulouse, le château Narbonnais; à Senlis, le château royal; à Soissons, la Tour des comtes; à Orléans, le château royal ou Châtelet près de la porte du Pont; à Rouen, le château de Raoul ou Rollon; à Bayeux, le château; au Mans, l'Hôtel de Ville, autrefois château des comtes du Maine (5). A Boulogne, le château actuel a probablement une origine romaine, car il est dans un angle de l'enceinte antique (6).

(1) Bélisaire Ledain, dans *Congrès archéol. de France*, à Saintes, 1894, p. 198. Cf. C. Jullian, dans *Rev. études anc.*, t. III, 1901, p. 220. — Les deux monuments ne sont pas toujours à des angles opposés.

(2) G. de la Noë n'admettait pas l'existence du *réduit* ou citadelle dans les fortifications romaines (*Principes fortif. ant.*, II, 1890, p. 65). Mais j'ai déjà fait remarquer que cet auteur avait des connaissances archéologiques très insuffisantes.

(3) Il y avait sans doute aussi un château romain dans l'angle occupé plus tard par le château médiéval.

(4) Le château de la Rolphie, élevé sur l'amphithéâtre, était le système défensif le plus utile de l'enceinte de Périgueux; du côté du château Barrière, le sol se prêtait mieux à la défense, autant qu'on peut en juger par l'état actuel de la ville.

(5) Le château des comtes de Saintonge, qui dominait la Charente, à Saintes, a été appelé un « Capitole » antique. De même la partie de la cité d'Angers, désignée sous le nom de Capitole, a été la résidence des comtes d'Anjou (A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 347). Mais il ne faut pas conclure de ces faits que les villes en question avaient réellement un capitole à l'époque romaine.

(6) Il en fut de même à Evreux, à Troyes, à Bayonne, et peut-être à Châlon-sur-Saône (Voy. p. 26).

Il est remarquable que beaucoup de monuments publics et importants, à notre époque, dans les vieilles cités, sont assis, au moins en partie, sur la muraille antique. La tradition s'est conservée : ces monuments étaient aussi des organes importants, lorsque le cœur de la ville actuelle commença de battre. Les palais de Justice de notre époque sont souvent dans ce cas (Autun, Meaux, Nevers, Sens, Auxerre, Grenoble, Paris, Nantes, Beaune (?), etc.). Les vieux hôtels de ville se présentent quelquefois dans les mêmes conditions.

Dans quelques villes contemporaines, on peut reconnaître le tracé de l'enceinte, en suivant certaines rues extérieures : Senlis est le meilleur exemple de ce fait. Remarquons que, lors de l'agrandissement des vieilles cités, les habitants ont toujours appliqué des maisons le long de l'enceinte, à l'extérieur (voy. les descriptions des enceintes).

Pour rechercher le tracé des enceintes romaines, il sera encore utile d'avoir présentes à l'esprit quelques remarques, faites autrefois par Arcisse de Caumont : les églises placées sous le vocable de Saint-Martin sont ordinairement hors les murs (Tours, Beaune) (1); celles de Saint-André seraient près des portes (Portes Saint-André à Autun et à Bayeux) (2). D'après cette théorie, la cathédrale Saint-André de Bordeaux aurait été près d'une porte : elle est en effet appuyée sur l'enceinte. De même, l'église Saint-André à Cologne est près d'une porte de la cité romaine (3).

Dans plusieurs villes, la cathédrale actuelle (ou une église très ancienne) est bâtie sur l'enceinte antique et une partie du monument se trouve en dehors du tracé. C'est le cas pour Bourges, Paris, Noyon, Nantes, Tours, Soissons, Angers, Dijon (Saint-Etienne); Cologne, Mayence (Saint-Etienne), et peut-être Chartres. Dans d'autres cas, l'église est seulement très rapprochée de la muraille antique : Senlis, Bordeaux, Dax, Chalon-sur-Saône, Orléans, Boulogne, Saint-Lizier, Antibes. Ces remarques conduisent à poser en principe que les temples antiques, remplacés par des basiliques

(1) Cf. Rouen; voy. plus haut, p. 34, n. 1.

(2) *Congrès archéol.*, xxv[e] s. à Périgueux, en 1858, p. 696.

(3) Voy. aussi Bourges (p. 159) et Saint-André-aux-Fèvres sur le plan de Rouen (p. 34). Cf. plus haut, p. 107, pour Saint-Quentin. A Nantes, le cours Saint-André borde un côté de l'enceinte.

chrétiennes et par des cathédrales, avaient servi de point d'appui à la muraille. Plus tard, à partir de la seconde moitié du XII[e] siècle, les cathédrales grandirent et sortirent de la vieille cité (1). C'est d'ailleurs vers la même époque, surtout sous Philippe-Auguste (2), que les villes françaises élevèrent d'autres enceintes, plus étendues que celles des III[e] et IV[e] siècles.

L'évolution de l'art militaire avait rendu nécessaire cette transformation des systèmes défensifs; les puissantes forteresses d'Orient, vues pendant les croisades, inspirèrent les ingénieurs occidentaux.

VII. On a déjà fait remarquer que les amphithéâtres de Bordeaux, de Saintes et d'Angers avaient été laissés en dehors de l'enceinte, tandis que ceux de Périgueux et de Tours étaient transformés en bastions (3). A Nîmes, les Arènes étaient à l'intérieur de la première enceinte et près de la ligne (4); dans la deuxième enceinte réduite, elles jouèrent un rôle défensif, qui justifie le nom de *castrum* sous lequel on les désigna au moyen âge (5). L'amphithéâtre de Trèves fut aussi converti en porte fortifiée (6). L'exemple était venu de Rome.

(1) A Poitiers, la nouvelle enceinte fut élevée entre 1137 et 1152; à Troyes, c'est vers 1150. Bayonne s'agrandit au XII[e] siècle. La cathédrale de Soissons s'étendit au delà du mur romain également au XII[e] siècle.

A Tours, la cathédrale Saint-Maurice fut agrandie après l'incendie de 1166. Mais au Mans, c'est à partir de 1217 que le chœur de Saint-Julien s'élève au-dessus de l'enceinte.

(2) On sait que ce roi fit construire à Paris (de 1190 à 1210, pour la rive droite; de 1211 à 1220, pour la rive gauche), une enceinte flanquée de 100 tours rondes et percée de 20 portes ou poternes. Une enceinte aurait, d'après quelques auteurs, été élevée sous les premiers Capétiens : mais on est mal renseigné sur ces travaux.

A Bourges, la « grosse tour » avait été construite sous Philippe-Auguste. L'enceinte de Noyon fut agrandie probablement sous le même roi et l'enceinte de Boulogne-sur-Mer au XIII[e] siècle.

(3) B. Ledain, dans *Congrès archéol. de France*, XXXIX[e] s. à Vendôme, en 1872, p. 109. Cf. H. Schuermans, dans *Bullet. Commissions d'Art et d'archéol.*, 1888, p. 41.

(4) Il en fut peut-être de même pour les amphithéâtres de Fréjus et d'Autun.

(5) Il faut comparer le réduit formé par les arènes d'Arles dont j'ai déjà parlé (p. 156).

(6) F. Hettner, dans *Korrespondenzblatt der westd. Z. f. G. u. K.*, 1892, p. 40 et s.

où l'*amphitheatrum castrense* et le mausolée d'Hadrien avaient été incorporés à l'enceinte d'Aurélien. De même en Afrique, à Haïdra (*Ammædera*, Tunisie), les Byzantins se servirent de l'arc de triomphe qu'ils transformèrent en bastion de rempart (1); le capitole de Dougga fut converti de la même manière (2).

Cette transformation fut souvent un brevet de longévité pour les monuments qui la subissaient. En effet, lorsqu'ils furent laissés en dehors de l'enceinte, les constructeurs de celle-ci y puisèrent des matériaux excellents. Ce fut le cas pour les amphithéâtres de Poitiers, de Bourges, de Paris, d'Orléans, de Sens, de Reims, du Mans, pour les théâtres d'Evreux et de Lillebonne, et sans doute pour d'autres monuments encore.

Cette destruction, au moins partielle, s'imposait d'autant plus que des constructions puissantes, comme l'étaient des amphithéâtres, eussent fourni aux assiégeants une base d'attaque trop préjudiciable à la cité (3).

Dans les découvertes de 1886, à Saintes, on trouva dans les murs antiques seize beaux chapiteaux et seulement deux ou trois bases de colonnes. Ce fait a permis de déduire avec quelque raison qu'on avait démoli [ou achevé de démolir] un temple ou d'autres monuments, afin d'élever les murs de la cité; à mesure qu'on démolissait, les pierres étaient portées au rempart et les chapiteaux, jetés à terre les premiers, furent placés d'abord dans les fondations du mur (4).

Dans beaucoup des cités réduites, protégées par des enceintes, on a retrouvé des restes d'aqueducs : à Bourges, à Autun, à Arles, à Fréjus, à Rennes (5). L'aqueduc d'Arcueil donnait à *Lutecia* une eau plus limpide que celle de la Seine; Bordeaux, Sens, Trèves, Mayence et d'autres cités, élevées cependant sur les rives d'un fleuve, étaient alimentées aussi par des aqueducs (6).

(1) Cf. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 195 et s.

(2) R. Cagnat, *La Tunisie à l'époque romaine*, 1904, p. 18, fig. 2.

(3) C'est ce qu'a dit judicieusement M. de la Marsonnière à propos de l'amphithéâtre de Poitiers (*Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1857, p. 93).

(4) Cf. *La Nature*, XI, n° 773, 24 mars 1888, p. 257.

(5) *Procès-verb. Soc. archéol. Ille-et-Vilaine*, 1844 à 1858, p. 166.

(6) Lyon eut jusqu'à cinq aqueducs. Voy. A. Steyert, *Nouv. histoire de Lyon*, t. Ier, 1895, p. 244 *b*, 569 *b*, plan, fig. Cf. Mulsant, dans *Annales Soc. d'agric.*

Quand la cité possédait une source sacrée, l'enceinte l'avait enfermée dans la ville : Fontaine chaude à Dax ; source de la Devèze à Bordeaux (1). C'était sans doute souvent par esprit religieux; mais surtout par esprit pratique, pour que l'alimentation en eau fût assurée. En effet, nous savons que les habitants de *Burdigala*, lorsqu'ils construisirent leur enceinte, laissèrent en dehors le temple de leur divinité tutélaire, dit plus tard « Piliers de Tutelle » (2). C'est une preuve qu'au moment de la construction des enceintes de la Gaule, les habitants des villes se préoccupèrent surtout de ce qui leur paraissait utile pour la construction de leur muraille protectrice et de ce qui était nécessaire pour assurer leur existence. Un fait semblable s'est passé à Périgueux où le temple, dit aujourd'hui « tour de Vésone », fut laissé en dehors de la muraille. La disposition du sol ne permettait pas d'englober le monument, qui est en contre-bas par rapport à l'enceinte.

VIII. Signalons certaines dénominations, qui existent, dans diverses cités, pour des points de l'enceinte dont la destination était généralement la même. Ainsi, à Langres et à Senlis, on a la porte de « l'Apport au pain », où l'on vendait des pains (3). Au Mans, on connaissait la « tour Orbandelle » ou « Orbrindelle »; à Auxerre, la « tour Orbandelle » (4). Tours avait la « tour feu Hugon » et Angers, la « Porte-Hugon ».

de la Loire, 1894, t. XIV, p. 97 et s.; F. Gabut, dans *Mém. Soc. littér. histor. et archéol. de Lyon*, 1898-1902 (Lyon, 1903), p. 65-79.

(1) Toutefois la fontaine de Nîmes resta en dehors de la seconde enceinte réduite.

(2) Outre les vues de ce monument publiées par M. C. Jullian dans ses *Inscr. rom. de Bordeaux*, il y a un intéressant dessin d'Hermann Van der Hem, plus exact que la planche d'Androuet Du Cerceau (Voy. G. Goyau, dans *Mél. d'archéol. de l'Ecole de Rome*, t. XIV, p. 480, fig.; cf. *Archives histor. Gironde*, t. XXXIX, 1904, pl. IX).

(3) Meaux avait aussi une *porte au pain*.

(4) La tour de ce nom au Mans était une construction du XIe siècle; mais elle avait été élevée sur l'emplacement d'une tour romaine. La tradition voulait que la tour eût été construite par une dame anglaise, très experte dans l'art de la guerre et qui portait ce nom. La tour Orbandelle d'Auxerre devait être romaine, puisqu'on a trouvé une monnaie de Tetricus dans la maçonnerie. Cette tour est citée dans des documents de 1282, 1285 et 1339 (M. M. Prou m'a fourni des renseignements relatifs à ces documents). Les

On sait que le peuple du moyen âge a qualifié de *sarrasin* beaucoup de monuments antiques (1). C'est ainsi que les enceintes de Senlis, de Beauvais, de Noyon, de Boulogne, de Poitiers, de Vannes, de Nantes, du Mans (2), furent attribuées aux Sarrasins.

deux derniers donnent le nom sous la forme « Orbandeile » (Voy. plus haut, p. 70, et ma note dans *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906. Pour Le Mans, voy. G. Fleury, *La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, Mamers, 1891, p. 7 à 10). — Sens et Chalon-sur-Saône ont porté aussi les noms d'*Orbandelle* et d'*Orbandalle*, qui leur seraient venus des « trois cercles de briques dorées dont les murailles étaient bandées comme d'une ceinture » (Théodore Tarbé, *Recherches histor. et anecd. sur la ville de Sens*, 1838, p. 387). Les briques de la triple ceinture de Chalon-sur-Saône étaient dorées selon Pierre de Saint-Julien et Claude Perry; vernissées, selon Courtépée (Cf. L. Niepce, dans *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. II, 1850, p. 20 et 21). Godefroy, au mot *Orbandale* (*Dict. anc. langue fr.*, t. V, p. 613) s'est borné à reproduire le texte de Pierre de Saint-Julien. Au sujet de l'origine de ce nom, j'ai consulté M. Antoine Thomas, qui a eu l'obligeance de me signaler l'ouvrage de M. E. Langlois, intitulé *Table des noms propres... compris dans les chansons de geste imprimées* (1904). Dans la chanson de *Galiens li restorès* (v. 121) et dans *Bastart de Bouillon* (v. 2940), *Orbendée* est une ville sarrasine; la forme *Orbendele* existe pour désigner aussi une ville sarrasine dans *Anseïs de Cartage* (v. 10447). On peut donc rapprocher le nom *Orbandelle*, appliqué à des tours ou enceintes romaines, de l'appellation *sarrasin* donnée à des murs antiques en général. Reste à trouver l'étymologie du nom *Orbandelle* lui-même, qui ne paraît pas venir d'un mot arabe.

(1) Adrien Blanchet, dans *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 1893-1902, p. 79 et 80. Ajoutez : la muraille « des Sarrasins » à Clermont-Ferrand (*Bullet. histor. et scient. de l'Auvergne*, 1882, p. 191-194; voy. aussi plus haut, p. 163); les murs romains de Mâlay-le-Vicomte, à l'est de Sens, détruits vers 1830, ont été désignés sous le nom de *murus Saracenorum* (Th. Tarbé, *Rech. histor. et anecd. sur la v. de Sens*, 1838, p. 387). Les monnaies romaines sont nommées des « Sarrasins » à Carignan (Ardennes) et des « Mahoumets », à Virton (Belgique, à 41 kil. d'Arlon) et aussi dans l'arrondissement d'Avesnes (*Congrès archéol. France*, XXV[e] s., 1858, p. 470).

(2) Remarquons qu'une tour *Orbandelle* s'élève sur les murs *sarrasins* du Mans.

CHAPITRE III

I. *Forme des enceintes.* — II. *Développement du périmètre et classement des villes de la Gaule par ordre d'importance.* — III. *Théorie sur les mesures employées par les constructeurs.* — IV. *Description de quelques enceintes élevées à diverses époques, hors de la Gaule.* — V. *Comparaison de ces enceintes avec celles de la Gaule et avec les données fournies par Vitruve et Végèce.* — VI. *Durée de la construction.*

I. La forme carrée, ou plutôt barlongue, fut adoptée quelquefois pour les enceintes gallo-romaines; c'était d'ailleurs celle des camps romains. Toutefois le plan des murailles s'écartait du parallélogramme lorsque la nature du sol exigeait une direction différente.

L'enceinte de Tours dessinait une sorte de trapèze irrégulier dont la base était à l'Ouest (1). L'enceinte de Dax formait aussi un trapèze. Les enceintes de Beauvais, d'Orléans et de Cologne étaient carrées ou à peu près. Celles de Bordeaux, de Strasbourg, d'Auxerre, d'Evreux, de Meaux, de Soissons, du Mans, de Saint-Lizier, de Rouen, de Bayonne, formaient des parallélogrammes allongés, plus ou moins réguliers.

Au contraire les enceintes de Bourges, de Grenoble, de Périgueux, d'Angers, de Senlis et de Noyon étaient plus ou moins régulièrement ovales, et les murs de Poitiers et de Dijon avaient un tracé irrégulier, mais presque circulaire, tandis que ceux de Paris et de Melun, épousaient la forme d'une île allongée.

Les enceintes du Ier siècle, comme celles de Fréjus, d'Autun, de Nîmes, de Vienne, étaient généralement très irrégulières.

(1) Cf. A. de Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, 1831, p. 350 (Orléans) et 347 (Tours).

II. Voici les périmètres de quarante-trois villes de la Gaule :

Autun, Première enceinte.................	5,922 m.
— Deuxième enceinte, réduite.........	1,300 m. environ.
Nîmes, Première enceinte.................	6,200 m. environ.
— Deuxième enceinte, réduite........	2,300 m. environ.
Trèves..............................	6,418 m.
Augst................................	4,767 m. (?)
Fréjus.......................... 4,000 à	4,100 m.
Avenches............................	4,000 m. environ.
Cologne.............................	3,911 m.
Heddernheim........................	2,700 m. (?)
Poitiers............................	2,600 m.
Sens................................	2,500 m.
Bordeaux............................	2,350 m.
Bourges.............................	2,100 m.
Chartres............................	2.100 m. (?)
Strasbourg..........................	1,800 m.
Nantes..............................	1,665 m.
Paris...............................	1,620 m. environ.
Rouen...............................	1,600 m. environ.
Dijon...............................	1,500 m. environ.
Chalon-sur-Saône....................	1,500 m. environ.
Dax.................................	1,465 m.
Boulogne-sur-Mer....................	1,440 m. environ.
Le Mans.............................	1,400 m.
Soissons............................	1,400 m. environ.
Nevers..............................	1,375 m. environ.
Beauvais............................	1,270 m.
Angers..............................	1,200 m. (ou 1600)
Rennes..............................	1,200 m. environ.
Grenoble............................	1,160 m. environ.
Tours...............................	1,155 m. environ.
Evreux..............................	1,145 m.
Bayonne .... 1,100 à	1,125 m.
Orléans.............................	1,100 m.
Auxerre.............................	1,080 m.
Melun...............................	1,000 m. environ.

Meaux	1,000 m. environ.
Périgueux	955 m. environ.
Saintes	935 m. environ.
Coblenz	920 m. environ.
Andernach	910 m.
Senlis	840 m.
Saint-Lizier	740 m.
Noyon	599 m. environ.
Antibes	590 m.

Ajoutons les mentions suivantes pour la superficie de quelques cités réduites, aux IIIe et IVe siècles (1) :

Bordeaux	23 hectares, 40 ares.
Troyes	16 hectares environ.
Nantes	16 hectares environ.
Nevers	11 hectares, 75 ares.
Beauvais	10 hectares, 40 ares.
Autun (Deuxième enceinte)	10 hectares environ.
Dijon	11 hectares ?
Tours	9 hectares, 23 ares.
Rennes	9 hectares.
Grenoble	9 hectares.
Senlis	6 hectares, 38 ares.
Périgueux	5 hectares, 50 ares.

La plupart de ces renseignements sont épars dans des ouvrages divers (2) S'il faut faire une part aux erreurs inévitables, qui ont dû se glisser dans des calculs dont les données étaient si difficiles à relever (3), il est absolument certain que nous avons là cependant

(1) On a évalué la superficie de Milan à 133 hectares et celle d'Aquilée à 64 hectares (H. Nissen, dans *Bonner Jahrbücher*, XCVIII, 1895, p. 165). Mais il s'agit sans doute de villes qui n'étaient pas encore réduites. Il en fut sans doute de même pour Trèves et Cologne.

(2) Je renvoie aux résumés que j'ai consacrés aux enceintes de la Gaule, dans le premier livre.

(3) Il eût été possible de calculer la superficie de toutes les cités dont j'ai relevé le périmètre de l'enceinte. Mais les calculs eussent certainement multiplié des erreurs que l'état actuel des murailles ne permet d'ailleurs pas de rectifier. Il était plus sage de se borner au tableau dressé pour le périmètre.

la meilleurs base pour apprécier l'importance relative d'un bon nombre de cités de la Gaule, et il est fort probable que les historiens ne manqueront pas d'utiliser cette source précieuse de renseignements.

Il faut naturellement classer à part les enceintes de la première époque, qui appartiennent probablement toutes au Ier siècle de de l'Empire romain. Ce sont les enceintes à grand périmètre de Nîmes et d'Autun. Le développement des murailles de Cologne, de Fréjus, d'Avenches et surtout de Trèves me portent à en placer la construction à la même époque que celles dont je viens de parler (1). En effet on voit que les enceintes des IIIe et IVe siècles ont un développement maximum de 2,600 mètres.

L'enceinte du IIIe siècle ne permet pas d'évaluer d'une manière certaine l'importance de la ville du premier siècle, car la réduction, bien que générale, n'a pas été proportionnelle.

On a dit que la *Burdigala* du IVe siècle avait été réduite au tiers de l'ancienne (2). Si j'en juge par les exemples qui suivent, cette réduction ne serait pas assez forte. En effet, à la même époque, Autun n'était plus que la vingtième partie de la ville bâtie par Auguste; Nîmes était réduite au septième de sa superficie primitive. Il est probable que Périgueux n'était plus que le treizième de la première ville du même nom. On pourrait admettre que Bordeaux a peu souffert des invasions du IIIe siècle; mais c'est improbable, car cette ville se trouvait sur la route que les Barbares prirent pour envahir l'Espagne (3).

Quand les populations se condensèrent dans les enceintes réduites, elles devaient être extrêmement diminuées par les mas-

— Une cause d'erreur dans la comparaison des mesures du périmètre de plusieurs villes peut provenir de la manière dont ces mesures ont été prises. Si l'enceinte avait beaucoup de tours et si l'on a évalué le pourtour de ces constructions au lieu d'évaluer la longueur de la courtine pour le diamètre des tours, la différence peut être assez forte.

(1) Vienne appartient aussi au règne d'Auguste. Mais on ne peut évaluer exactement la longueur du périmètre. De plus, il n'y avait probablement pas de mur du côté du Rhône. C'est pourquoi je place cette cité à part.

(2) C. de Mensignac, dans *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. VII, 1880, p. 67; C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 120.

(3) Cf. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule,* 1900, p. 57.

sacres, la famine et les épidémies. Les conditions d'existence étant sensiblement les mêmes pour toutes les cités de la Gaule, nous admettrons que ces cités renfermèrent, au IVe siècle, un nombre d'habitants proportionnel à la superficie protégée par l'enceinte et nous conclurons que Poitiers, Sens, Bordeaux et Bourges comptaient parmi les villes les plus importantes de cette époque. Il suffit de regarder le tableau pour voir les rapports.

Nous ignorons si Lyon, Vienne, Fréjus, Marseille, grandes villes des premiers temps de l'Empire, eurent des enceintes réduites au IIIe siècle. Nous sommes mal renseignés aussi au sujet de plusieurs villes dont on a reconnu les enceintes sans pouvoir les étudier avec une précision suffisante.

Le tableau est donc forcément incomplet; mais il reste néanmoins plein d'intérêt.

On pourrait peut-être rapprocher les éléments qu'il fournit de ceux que donneraient la comparaison de certains monuments de la Gaule.

L'amphithéâtre de Nîmes, construit sans doute au premier siècle, pouvait contenir 24,000 spectateurs. Celui d'Arles était un peu plus grand et pouvait recevoir 25,000 personnes; c'est la même contenance qu'on attribue à celui de Périgueux. Les arènes de Saintes paraissent n'avoir été faites que pour 20,000 spectateurs et celles de Bordeaux pour 15,000; mais celles de Tours étaient plus grandes que celles de Nîmes. Metz eut aussi un amphithéâtre colossal et Poitiers possédait peut être le plus grand de la Gaule (156 mètres sur 139 m. 50) (1).

On sait que le Colisée contenait 87,000 places assises et et 20,000 places debout sur la terrasse. A l'époque de la construction de ce monument, Rome devait abriter un million d'habitants (2), et sûrement le goût des spectacles de l'amphithéâtre était plus développé encore à Rome qu'en Gaule. On peut juger par là de la densité de la population des villes gallo-romaines des deux premiers siècles, puisqu'elles possédaient des monuments aussi considérables que ceux cités plus haut (3).

(1) Les axes du Colisée sont respectivement de 188 mètres et de 156.

(2) Cf. *Rev. épigr. Midi France*, 1891, p. 146 (d'après M. Hirschfeld).

(3) Cette question de la population des Gaules est très difficile. Cf. E. Levasseur, *La population française ; Hist. de la popul. avant 1789....*, t. Ier, 1889,

III. Nous avons vu que les enceintes des cités de la Gaule romaine, aux IIIe et IVe siècles, ont un tracé très variable, des murs d'épaisseurs diverses et des tours placées à des distances très différentes. On a voulu établir cependant qu'il y avait dans certaines enceintes des mesures caractéristiques, qui démontreraient l'existence de plans mûrement combinés (1). En prenant une moyenne entre plusieurs mesures (2), l'auteur est arrivé à fixer à o m. 66 la distance entre le centre d'une tour supposée romaine de l'enceinte de Gap et le centre de la courtine de cette même muraille. Puis reconnaissant que cette mesure de o m. 66 était un peu forte pour les rapports qu'il voulait établir, l'auteur a choisi une mesure inférieure (o m. 65) qui serait, selon lui, le double du pied gaulois de o m. 325. Mais il faut remarquer que la mesure de o m. 66 (obtenue du reste en prenant une moyenne : première source d'erreur) correspond presque exactement à un multiple de la palme, qui est le quart du pied romain de o m. 2958. En effet 9 palmes de o m. 0739 donnent le chiffre de o m. 6651. Par conséquent, on devrait admettre que la première base admise pour les calculs se rapproche davantage du système romain. Je n'en tirerai d'ailleurs aucune conséquence; car le soubassement de la tour, qui a fourni les mesures précitées, est en blocage à mortier gris, sans parement ni de gros ni de petit appareil, et par conséquent ne présente aucun des caractères certains d'une construction romaine des IIIe et IVe siècles (3), destinée a résister aux chocs violents des machines.

p. 103 à 107; *Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum*, par le Dr Humbert Mollière (Lyon, 1892). Jusqu'à ce jour, on ne parait pas avoir tenu compte de l'importance des monuments de la Gaule. Cf. ma note dans les *Comptes Rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et b. l.*, 1906, p. 162 et s. (*Villes de la Gaule rom. aux Ier et IVe siècles de notre ère*).

(1) G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, Gap, 1905, p. 22 et s. (Extr. du *Bullet. Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 24e année, 3e sie, nos 13 à 15).

(2) Il y a o m. 20 de différence entre les mesures choisies (3 m. 80 et 4 m., épaisseur de la courtine en deux points différents).

(3) On a comparé le mode de construction des substructions de Gap avec celui de pans de mur remarqués à l'Escale, près de la Durance (G. de Manteyer, *op. cit.*, p. 81 à 85). Mais d'abord, il faudrait établir que les pans de mur de l'Escale sont romains (La station est ancienne; mais cette raison ne suffit pas). D'autre part, les analyses des ciments de l'Escale et de Gap présentent des différences sensibles, qui sont plutôt contraires à la thèse soutenue.

Les calculs que j'ai faits moi-même pour quelques enceintes, sûrement romaines, ne m'ont fourni aucun résultat qui puisse faire conclure à l'emploi de mesures déterminées par un plan scientifique.

IV. Examinons maintenant quelques enceintes de l'Italie, qui peuvent fournir des éléments de comparaison et commençons par les murs de Pompéi (1).

L'enceinte de Pompéi appartient à une époque très ancienne; elle a subi des transformations et des réfections successives, jusqu'à l'époque où les Romains en firent un simple mur de clôture. Cette enceinte était constituée par deux murs parallèles, distants de six mètres, dont l'intervalle était, à la partie inférieure, rempli avec de la maçonnerie, et au-dessus par de la terre formant terre-plein à la hauteur des créneaux (2). Il y avait des contreforts recouverts par un talus du côté de la ville. La hauteur du mur de devant, couronné de créneaux, variait de 8 à 10 mètres; le mur postérieur était aussi pourvu de créneaux, destinés à arrêter les projectiles qui passaient par dessus le premier mur. Au temps du siège de Sylla, il y avait au moins douze tours. Elles étaient carrées, à trois étages, hautes de 13 m. 50 environ, avec des meurtrières aux premier et second étages; au rez-de-chaussée s'ouvrait une poterne permettant de contrarier les travaux de l'ennemi.

Le chemin de ronde traversait toutes les tours, sous une voûte cintrée, à hauteur du second étage. Les tours, qui faisaient saillie sur le rempart, étaient espacées inégalement, selon les points les plus utiles à défendre.

La ville avait huit portes, dont trois sont complètement déblayées. Deux anciennes, les portes de Stabies et de Nola, étaient constituées par un passage voûté pour les voitures et par un autre plus petit pour les piétons. La même disposition existe à la porte Marine, en partie refaite à l'époque romaine. Mais, à la porte d'Herculanum, reconstruite en entier vers la fin du Ier siècle avant J.-C., il y a deux passages latéraux (3).

(1) Henry Thédenat, *Pompéi*, *Vie publique*. Paris, Laurens, 1906, p. 9 à 16, fig. 5 à 14. — L'auteur a eu l'obligeance de me communiquer le résultat de ses recherches avant la publication de son ouvrage.

(2) Cf. plus haut, p. 254 à 257.

(3) Cf. plus haut, p. 269.

Le périmètre de la muraille est de 2,660 mètres environ (1).

La cité d'Aoste (*Augusta Prætoria Salassorum*), fondée sous le règne d'Auguste (en 25 av. J.-C.) sur l'emplacement d'un camp permanent établi par Varron, avait une enceinte formant un rectangle de 724 mètres sur 572. Le mur est en cailloux roulés de la Doire, noyés dans un bain de mortier d'excellente chaux; le revêtement extérieur est formé de tuf calcaire des Alpes, débité en pierres carrées de moyen appareil. L'épaisseur du mur pour les courtines est de 2 mètres au sommet et de 2 m. 80 au pied. Les courtines étaient renforcées à l'intérieur par des contreforts distants de 14 mètres et saillants d'environ 3 mètres, qui servaient probablement de piles à des ponts de charpente, destinés à élargir le chemin de ronde (2). La hauteur des courtines était de 8 mètres et le sommet était crénelé. Les tours, formées de murs à peu près semblables à ceux des courtines, étaient espacées de 170 mètres sur les grands côtés et de 130 sur les petits. Une porte s'ouvrait au milieu de chacun des petits côtés, aux extrémités de la rue principale. Chacune de ces portes était flanquée par deux tours disposées de manière à former une allée centrale pour les voitures et deux passages latéraux pour les piétons (3). Il n'y avait pas de trace d'escalier; les courtines et les tours n'étaient sans doute accessibles qu'au moyen d'échelles (4).

La *Colonia Julia Augusta Taurinorum* (Turin) reçut, probablement vers la même époque qu'Aoste, une enceinte en forme de rectangle de 670 m. du Nord au Sud et de 720 m. de l'Est à l'Ouest. L'épaisseur de cette muraille était de 2 m. 42 dans les fondations et de 2 m. 19 sur le chemin de ronde; la hauteur n'est que de 7 m. 75 jusqu'au sommet du parapet. On a reconnu quatre portes et quatre poternes; deux des portes étaient flanquées de

(1) Cf. A. de Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique*, 1881, p. 86 à 91.

(2) Cf. la disposition de la courtine, à Nîmes (p. 260).

(3) Cf. plus haut, p. 269.

(4) A. de Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1881, p. 63 à 65, pl. II, fig. 1 à 5, d'après l'ouvrage de Carlo Promis (Extr. de la *Rev. génér. de l'architecture et des trav. publics*, t. 37, 1880). Cf. *Mem. Accad. di Torino*, t. XXV.

tours rondes. Les angles et la courtine étaient renforcés par des tours demi-circulaires, au nombre de 21 au moins (1).

L'enceinte de Servius Tullius, qui avait protégé la Rome républicaine (2), était en grande partie démantelée sous Auguste. Les invasions du IIIe siècle rendirent nécessaire la construction de nouveaux remparts que l'empereur Aurélien commença, à son retour à Rome, après les victoires de *Fanum Fortunæ* et de Pavie, dans les premiers mois de 271. Je ne donnerai pas ici la description du tracé de cette enceinte (3), et je m'arrêterai seulement aux particularités qui me paraissent les plus intéressantes pour la comparaison avec les enceintes de la Gaule.

Le mur d'Aurélien s'appuie à l'*amphitheatrum castrense,* dont la partie méridionale engagée a seule subsisté. L'enceinte englobait aussi les *castra prætoria* et était rattachée au Mausolée d'Hadrien qui constituait une forteresse puissante.

La Rome d'Aurélien eut seize portes dont treize sur la rive gauche et trois dans la partie transtibérine. On a admis aussi que de nombreuses poternes assuraient les communications entre la ville et les faubourgs (4).

Sur certains points Aurélien exhaussa le sol vers l'intérieur de la ville. Aujourd'hui les fondations sont dissimulées, car le sol s'est exhaussé encore beaucoup depuis l'Antiquité (5). Sur les sept points où ces fondations ont été mises à découvert, on a constaté qu'elles étaient composées de blocs de pépérin sans revêtement.

La masse de la muraille, épaisse de 3 m. 85 à 4 mètres, est composée d'un blocage avec un parement de briques. Ce blocage contient des morceaux irréguliers de tuf, des briques cassées

(1) Mariano Borgatti, *Le mura di Torino*, Roma, 1899 (Extr. de la *Rivista di Artiglieria e Genio*, XVI, p. 319-349, 4 pl.). Cité par G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, 1905, p. 129.

(2) Sur l'Aventin, il y en a encore un beau débris de 30 mètres de longueur en gros blocs de tuf superposés sans ciment (Cf. *La Grande Encyclopédie*, t. 4, p. 874, fig.).

(3) Je renvoie à l'excellent travail de M. L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, 1904 (L'enceinte de Rome, p. 214 à 306, pl. I à III et 18 fig. dans le texte).

(4) Cf. R. Lanciani, *Le Mura di Aureliano e di Probo*, dans le *Bollett. archeol. commun. di Roma*, 1892, p. 101 à 103. Cf. plus haut, p. 267, n. 4.

(5) Cf. plus haut, p. 239.

et quelques fragments sculptés provenant de monuments antérieurs (1).

Les briques du revêtement sont triangulaires et les angles ont été généralement brisés avant la mise en place. Bien que le travail soit régulier, on a remarqué que les joints étaient plus épais que dans les constructions de l'époque des Sévères (2). Les briques ont une épaisseur variant de 0 m. 029 à 0 m. 035; les joints sont sensiblement uniformes (0 m. 025 à 0 m. 028) (3). Les briques datées, trouvées dans l'enceinte, provenaient de monuments du IIe siècle; les briques neuves de la construction n'ont pas de marque de fabrique (4).

L'enceinte d'Aurélien comprend trois types distincts, adaptés aux nécessités de la défense : le type à galerie et plate-forme supérieure; le type mur de soutènement; les murs des quais. Le premier est le plus général et le seul qui mérite d'être étudié ici.

A huit ou neuf mètres au-dessus du sol, le mur formait une série de chambres voûtées en plein-cintre, perpendiculaires au mur extérieur et séparées les unes des autres par des pieds droits. Le mur extérieur n'a plus alors que 1 m. 11 d'épaisseur; il est percé de meurtrières. Les chambres s'ouvrent vers la ville et communiquent entre elles par un passage continu.

Les meurtrières verticales (5), de forme rectangulaire, étaient placées au milieu d'une niche demi-circulaire, large de 0 m. 85 au niveau du sol et munies d'une banquette pour le tireur.

Chaque courtine comprenait six chambres; la longueur des courtines varie entre 28 m. 50 et 32 m. 17.

Au dessus des chambres s'étendait une plate-forme découverte,

(1) Entre l'amphithéâtre *castrense* et la porte San Giovanni, fragment d'antéfixe orné de deux génies; statue dans le mur entre S. Giovanni et la Porta Latina; fragments d'inscriptions trouvées à l'intérieur du mur, lors des travaux d'élargissement de la porte San Paolo (*P. Ostiensis*). Cf. L. Homo, *loc. cit.*, p. 272.

(2) Sous Dioclétien et ses successeurs les briques employées dans les constructions sont irrégulières et les joints très épais.

(3) Les briques sont un peu plus épaisses dans la partie des *castra prætoria* remaniée par Aurélien (Cf. plus haut, p. 251, n. 1).

(4) De même aucune brique avec marque n'a été trouvée dans la maçonnerie des enceintes de la Gaule. Voy. cependant p. 225, pour le *castellum* de Deutz.

(5) Cf. plus haut, p. 262.

formant la communication entre les tours et les courtines; elle était garnie d'un parapet crénelé.

Les tours de l'enceinte sont toutes quadrangulaires (les rondes, qui flanquent encore quelques portes de Rome, sont postérieures); d'après la *Descriptio Murorum* du temps d'Honorius, elles auraient été au nombre de 383. Mais on ne saurait calculer exactement la distance entre les tours, car plusieurs parties de l'enceinte, construites sur un terrain escarpé, n'en possédaient pas (1).

La largeur des tours à la base est de 7 m. 53 et 7 m. 70 (pour les deux tours conservées de la muraille d'Aurélien).

Les tours étaient composées d'un rez-de-chaussée (avec une pièce voûtée), traversé par le chemin de ronde et relié à un premier étage par un escalier large de 0 m. 90. Le premier étage comprend une pièce haute de 3 m. 60, qui est reliée par un escalier de trois marches à la plate-forme supérieure des courtines. La toiture antique (toit moderne aujourd'hui) était soutenue par des corbeaux en travertin. La hauteur totale des deux tours de Rome au dessus du sol extérieur est très différente : 22 m. 38 et 16 m. 41.

Il est certain que l'enceinte n'avait pas de fossé. C'est seulement en 536 qu'un fossé fut creusé autour du périmètre, par l'ordre de Bélisaire (2).

Les remparts du IIIe siècle ont un tracé plus étendu, mais tout aussi irrégulier que celui de l'enceinte de Servius Tullius, avec des angles aigus et d'autres obtus, avec des parties droites et d'autres circulaires (3).

L'enceinte, commencée par Aurélien et achevée par Probus en 282, ne protégea pas toujours Rome, car cette ville fut prise par Alaric en 410, par Genséric en 455, par Ricimer en 472, par Bélisaire en 536, par Totila en 546 et 549, par Narsès en 552. On conçoit bien qu'une étendue de murailles aussi considérable (18,837 mètres) devait être difficile à défendre.

La comparaison des données fournies par le traité de Philon avec

(1) Cf. plus haut, p. 266.

(2) L. Homo, *op. cit.*, p. 276 et 277. — Un travail analogue avait été commencé par Maxence; mais il était resté inachevé.

(3) Cf. le plan, dans l'ouvrage de M. L. Homo, pl. I.

les mesures de l'enceinte d'Aurélien laisse voir que celle-ci est moins massive que les enceintes grecques (1).

La simplification se poursuivit et l'enceinte d'Antioche, reconstruite par Justinien, est formée par une courtine, épaisse seulement de 1 m. 60 à 1 m. 80, qui s'appuie sur des contreforts épais de 1 mètre et distants de 3 m. 50 à 4 mètres (2). Ce système a été employé aussi pour diverses forteresses byzantines du VI[e] siècle en Afrique (Haïdra en Tunisie, etc.) (3).

V. L'enceinte d'Aurélien a-t-elle servi de modèle aux murailles des villes provinciales? On a fait remarquer que celles-ci sont généralement formées d'un massif plein, sans les chambres intérieures et le chemin de ronde (4).

Il faut certainement faire exception pour les portes d'Autun et de Trèves, dont les galeries supérieures ont de l'analogie avec celles de Rome (5). Mais les portes d'Autun appartiennent sûrement à la première enceinte, contemporaine d'Auguste. On peut donc admettre qu'on a repris à Rome un type déjà employé dans d'autres parties de l'Empire.

Les colonies latines furent souvent construites sur le modèle des camps romains (6). Mais il fallait encore que le terrain le permît et qu'une agglomération de population primitive ne fournît pas une raison sérieuse de modifier ce plan. Ainsi la première enceinte de Nîmes n'a rien de rectangulaire.

(1) L. Homo, *op. cit.*, p. 288.

(2) G. Rey, *Etudes sur les monum. de l'architecture militaire des Croisés en Syrie*, 1871, p. 92, fig. 50 et 51.

(3) Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 195 à 200. Cf. L. Homo, *op. cit.*, p. 288.

(4) L. Homo, *op. cit.*, p. 303.

(5) On les reconnaît nettement aussi dans l'enceinte de Bizya de Thrace, figurée sur une pièce de Philippe Père (Cabinet de Berlin. Voy. *pl. XXI, fig. 5*). Le portique au dessus de la porte se distingue aussi sur des « petits bronzes » de Constantin et de ses fils.

(6) Cf. Hygin, *De Limit. constit.* (*Gromatici veteres*, éd. Lachmann, I, p. 180) : « ...et per quatuor partes in morem castrorum ». Cf. Vitruve, *De Architect.*, V, 1, 4; VI, 2. — Hygin, qui a vécu sous Hadrien et Trajan, a décrit un camp qui a, en longueur, un tiers de plus qu'en largeur.

Le tracé du camp romain paraît avoir été emprunté à l'Orient. Du moins, l'enceinte de Babylone formait un carré et celle de Ninive un parallélogramme.

Par contre, le rectangle formé par l'enceinte de Bordeaux semble avoir été tracé avec effort, sur un sol qui s'y prêtait mal, et l'on a supposé que les ingénieurs ont voulu orienter le rempart de l'Orient à l'Occident, selon le rite sacré, usité dans la fondation des vieilles colonies (1).

On a remarqué avec raison que l'enceinte d'Aoste devait aux circonstances de sa fondation sa forme rectangulaire, contraire aux principes de Végèce et de Vitruve (2). Mais il faut s'étonner que ces auteurs aient proscrit une forme qui avait été appliquée, avec tant de bonheur, aux camps des armées romaines et décrite par Polybe.

Vitruve recommandait d'arrondir les angles des fortifications (3), et il semble que les constructeurs des enceintes de la Gaule de la seconde époque se soient conformés à ce précepte, dans quelques cas (Bourges, Périgueux, Meaux, Noyon, Senlis, Sens, Strasbourg). Mais dans d'autres (Tours, Orléans, Le Mans, Auxerre, Soissons), les angles sont franchement aigus (4).

Quant à la forme elle-même de l'enceinte, cet autre conseil, formulé par Végèce, fut peut-être mieux suivi : « Interdum autem « quadrata, interdum trigona, interdum semirotunda, prout loci « qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt » (5). En effet, beaucoup d'enceintes gallo-romaines épousent les contours du terrain où les cités étaient bâties. Végèce ajoutait au

(1) C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, 1895, p. 45.

(2) Cf. La Noë, *Op. cit.*, II, p. 70.

(3) *De Archit.*, I, 5, 2 et 3 (Ed. Val. Rose et H. Müller-Strübing, 1867, p. 21). Cf. Végèce, *Epit. rei militaris*, IV, 2 (Ed. Lang, Teubner, p. 129). — On place souvent Vitruve sous Auguste; mais il a peut-être écrit sous Vespasien et Titus (Voy. V. Mortet, dans *Rev. archéol.*, 1902, II, p. 39-81 ; 1904, I, p. 222 et 382).

(4) G. de La Noë a déjà fait cette remarque pour quelques villes (*Op. cit.*, II, p. 62 et 63).

(5) Végèce, *Ep. rei milit.*, I, 23 (Lang, p. 25). Végèce écrivait au commencement du v[e] siècle ; par conséquent, les conseils qu'il donne n'ont pu profiter aux constructeurs des enceintes de la Gaule que si des écrivains antérieurs les avaient déjà donnés. — Cet auteur eut une vogue particulière au moyen âge. Jean Clopinel (Jean de Meun) traduisit son livre, en 1284, pour Jean de Brienne, comte d'Eu. Cette prose, connue sous le titre de *l'Art de Chevalerie*, fut mise en vers octosyllabiques par Jean Priorat, de Besançon, en 1288. Végèce fut encore traduit, vers 1330, par Jean de Vignai (G. Paris, *La littérat. fr. au moyen âge*, 3[e] éd., p. 160 et 182).

sujet de l'emplacement : « Ne sit in abruptis ac deviis, et circum« sedentibus adversariis difficilis prestetur egressus » (1). Il est difficile de savoir si ce système a été adopté, car toutes les cités fortifiées aux IIIe et IVe siècles existaient certainement déjà, et la volonté des constructeurs fut pour très peu dans le choix de l'altitude. Les conditions économiques avaient déterminé d'avance l'emplacement des cités dont le développement territorial était en rapport constant avec la prospérité commerciale. D'autre part, la muraille ne pouvait enfermer qu'une partie de la cité primitive et il fallait protéger des monuments importants.

Si l'on examine le sol où s'élèvent les enceintes réduites du IIIe siècle, on constate que quelquefois les constructeurs ont choisi un terrain plus ou moins escarpé (Périgueux, Saintes, Angers, Le Mans, Autun, Senlis, Boulogne), mais que, dans d'autres cas, le sol est plat (Evreux, Bordeaux, Sens, Tours, etc.).

D'après Philon de Byzance (IIe siècle avant J.-C.), les murs d'enceinte devaient avoir au moins dix coudées d'épaisseur (4 m. 43), et le double de hauteur (2). Les enceintes ayant 4 mètres d'épaisseur sont assez nombreuses en Gaule.

Vitruve disait que les remparts sont rendus d'une solidité à toute épreuve quand les murs des courtines et des tours sont appuyés contre des terres, car ils résistent alors victorieusement aux béliers, aux lithoboles et aux mines (3). Ce précepte avait été mis en pratique sur de nombreux points de l'enceinte d'Aurélien. Ces remparts avaient sûrement été établis par des ingénieurs qui connaissaient les auteurs anciens ; ainsi les courtines voûtées pour servir de corps de garde, qu'on trouve à Rome, existaient déjà à Rhodes (4), au dire de Philon de Byzance, qui recommande cette construction économique (5).

(1) *Ibid.*, III, 8 (Ed. Lang, p. 81).

(2) Voy. A. de Rochas et Ch. Graux, dans *Rev. de philologie*, t. III, 1879, p. 109-151 ; traduction, III, 1 et 2.

(3) *De architect.*, I, 5, 11. — Je ne connais aucun exemple de poutres noyées dans la maçonnerie (autre précepte de Vitruve). Il n'est pas question ici de murs gaulois où les poutres étaient employées d'une manière analogue.

(4) Il y avait des murs creux avec deux étages de chambres dans l'enceinte punique de Carthage (Ch. Graux, *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 35, p. 192).

(5) Voy. Traduction, III, 6 et 7 ; A. de Rochas et Ch. Graux, *loc. cit.*

Les couloirs, ménagés dans l'épaisseur du mur, devaient être assez larges pour permettre le passage à deux hommes de front (1). En effet, dans l'enceinte d'Aurélien la largeur du couloir est de 1 m. 42 environ.

Par contre les courtines et les tours de Rome communiquent étroitement. Et cependant Philon et Vitruve recommandaient d'isoler les tours (2). C'est ce qu'on avait fait à Nîmes.

Vitruve prescrivait que les tours de l'enceinte fussent disposées de manière que le pied de chacune d'elles fût battu par les deux tours voisines. Le même auteur conseillait d'asseoir les fondations de la muraille et des tours sur le terrain solide et même un peu au-dessous et de leur donner une largeur plus grande que dans la partie s'élevant au-dessus du sol (3).

Nous avons vu plus haut que la distance des tours était très variable dans les enceintes de la Gaule ; mais que des tours de bois avaient peut-être été élevées dans les intervalles existant entre les tours de maçonnerie. Quant aux fondations, on a constaté souvent qu'elles avaient en effet plus de largeur à la base ; mais le conseil de Vitruve n'était pas nécessaire pour amener ce résultat.

Vitruve recommandait de faire les tours rondes ou polygonales et non des tours carrées sur lesquelles les machines auraient eu trop de prise. De fait, la grande majorité des tours des cités gallo-romaines sont circulaires, au moins à l'extérieur. Mais, on en connaît peu de polygonales (Nîmes; Fréjus; Le Mans); la forme carrée a été employée quelquefois, mais plutôt sur la face intérieure.

VI. Peut-on évaluer la durée de la construction des remparts gallo-romains?

(1) Vitruve, *De Architect.*, I, 5, 6 (Ed. Val. Rose, 1867, p. 22).

(2) Philon, *Trad.*, 9, 1 et 2. Vitruve, *De Architect.*, I, 5, 9. — On ne s'étonnera pas de voir que les recommandations de Vitruve n'étaient pas toujours suivies. Il en était de même pour la pente de certains aqueducs et pour la disposition de divers temples. En ce qui concerne l'accord de Vitruve avec Philon, n'oublions pas que l'auteur latin, dans son dixième et dernier livre, consacré aux machines de guerre, a partout traduit ou analysé les Grecs (C. Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, 1867, p. x).

(3) *De archit.*, I, 5.

La partie de l'enceinte de Vérone, datée par une inscription, est longue de 800 mètres et a été construite en huit mois. L'enceinte de Rome, qui mesure 18,837 mètres, a été élevée entre 271 et 282, ce qui donne environ 140 à 150 mètres par mois (1). Remarquons toutefois que la partie de l'enceinte d'Aurélien, depuis les *castra prætoria* jusqu'au saillant Sud-Est, c'est-à-dire une longueur de 1275 mètres, est formée par le triple aqueduc des *Aquæ Marcia, Tepula* et *Julia,* par les aqueducs de la *Claudia* et de l'*Anio novus*, qui ont été utilisés (2). Ces constructions antérieures ont épargné environ les deux tiers du travail, et par suite, il convient d'abaisser de 6 mètres au moins la longueur du travail produit mensuellement. Et l'on peut évaluer au même chiffre peut-être l'économie de travail produite par l'utilisation des murs des *castra prætoria*, sur une longueur de 1075 mètres.

Nous avons ainsi une base approximative et en l'appliquant à la Gaule, nous admettrons que les petites enceintes de ce pays ont pu être élevées en six ou huit mois et la plupart des autres en dix-huit mois ou deux ans environ. Même en supposant que la main d'œuvre ait été plus rare en Gaule (3) qu'à Vérone et à Rome, les plus grandes enceintes de basse époque, telles que celles de Poitiers, de Sens et de Bordeaux, ont peut-être été élevées en moins de trois ans. N'oublions pas que les enceintes gallo-romaines n'ont pas toujours les quatre et cinq mètres d'épaisseur des murailles de Vérone et de Rome.

On a remarqué récemment, au troisième étage de la tour occidentale de la *Porta Nigra,* des inscriptions telles que VIII IDVS A, PR K AV, IIII K AV, etc., qui sont gravées sur des blocs des premier, deuxième, troisième et cinquième pilastres. Ces dates, échelonnées entre le 29 juillet et le 7 août, ont permis de calculer que le troisième étage tout entier a pu être élevé en trois semaines, c'est-à-dire avec une grande rapidité.

(1) L. Homo, *op. cit.*, p. 220, n. 4.

(2) *Ibid.*, p. 245 à 249. — L'auteur paraît avoir négligé ce fait dans le calcul du travail mensuel. Cependant il a constaté que la longeur des édifices antérieurs utilisés atteignaient 2 kil. 850, soit un sixième ou un septième du périmètre (p. 262).

(3) On verra plus loin que ces constructions sont probablement l'œuvre des soldats romains.

L'appareil à peine dégrossi de toute la porte de Trèves est encore une preuve que le monument fut élevé dans un moment critique et sûrement par les troupes, qui auraient gravé sur des blocs les dates qui les rapprochaient du terme fixé pour le travail du détachement (1).

(1) A. von Domaszewski, *Steinmetzzeichen der Porta Nigra mit Tagesdaten*, dans *Korrespondenzblatt der Westd. Z. f. G. u. Kunst*, XXII, 1903, col. 183-185. La Porte Noire avait de nombreuses marques dont 170 environ sont encore visibles.

LIVRE III

CHAPITRE PREMIER

ÉPOQUES DE LA CONSTRUCTION DES ENCEINTES EN GAULE

I. *Opinions diverses relatives à la date des enceintes.* — II. *Inscriptions et textes littéraires relatifs aux enceintes de la Gaule.* — III. *Renseignements concernant les autres provinces de l'Empire.*

I. La date de la construction des enceintes romaines de la Gaule a fourni le sujet de nombreux mémoires contradictoires, et l'on ne peut lire sans étonnement toutes les conclusions remplies d'inconséquences dont la plupart des auteurs se sont rendus coupables.

L'abbé Lebeuf établissait une relation entre la quantité de débris romains, trouvés dans les murs et l'ancienneté du siège épiscopal des villes. Cette relation n'était pas nécessaire; mais l'auteur eut le mérite de dire que les remparts de Bordeaux avaient été bâtis vers 300 (1).

C'est sans doute le hasard seul qui guidait certains auteurs quand ils attribuaient la construction de l'enceinte de Beauvais à César ou à Néron (pendant la deuxième année de son règne) (2),

(1) Cf. *Hist. Acad. Inscr. et B.-Lettres*, t. XXVII (1755 à 1757), 1761, p. 147.

(2) Simon, *Supplément à l'hist. de Beauvaisis*, p. 161, cité par Graves, *Not. archéol. Oise*, p. 79.

celle d'Arles à César (1), celle de Senlis à Vespasien (2), celle de Bourges à Auguste (3), celle de Périgueux à Pompée (4), celle d'Auxerre à César (5).

Arcisse de Caumont s'attacha à l'étude de ce problème, mais sans le traiter avec la méthode nécessaire. Aussi, il donna des solutions très différentes. D'abord, s'inspirant probablement du texte d'une loi de 396, il fut d'avis que beaucoup d'enceintes avaient été élevées sous le règne de Gratien (6). Puis, il crut que les cités romaines, devenues par la suite le siège des évêchés, avaient été fortifiées par les évêques, successeurs des magistrats romains, afin de mettre les fidèles à l'abri (7). Mais Caumont était d'ailleurs contraint d'admettre que plusieurs villes avaient été closes à la fin du IIIe siècle (8). Enfin, il plaça, la construction des enceintes sous le règne d'Honorius et d'Arcadius (9).

D'autres auteurs ont écrit que les murs de Sens et de plusieurs autres villes avaient été construits entre 275 et 325 (10), et que ceux de Tours dataient de 411 (11). Pour d'autres encore l'enceinte de

(1) J. Estrangin, *Descr. ville d'Arles*, 1845, p. 47.

(2) Cl. Carlier, *Hist. du duché de Valois*, 1764, t. Ier, p. 16.

(3) J. Chaumeau (*Hist. de Berry*), réfuté aisément par H. Boyer.

(4) L'abbé Audierne, *Le Périgord illustré*, 1851, p. 266.

(5) Leblanc-Davau, réfuté trop longuement par Schuermans, dans *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, t. VI, 1877, p. 486 à 495. Les deux inscriptions avec le nom de Vibius sont considérées comme fausses (Voy. *C. I. Lat.*, t. XIII, 308 * et 309 *).

(6) *Cours d'antiq. monum.*, 1830, t. II, p. 367. Le choix du nom de Gratien est d'ailleurs peu logique, puisque cet empereur (367-383) est antérieur à la loi sur la reconstruction des enceintes de villes.

(7) *Bullet. Monumental*, 1859, p. 62; *Annuaire de l'Institut. des provinces*, 2e sie, t. Ier (XI), 1859, p. 201; *Congrès archéol. de France*, t. XXIX, à Saumur, en 1862, p. 44. — L'abbé Bourassé avait déjà attribué la fondation de Tours aux évêques de cette ville (*Congrès archéol. France*, t. XXV, p. 678). Cette opinion n'est qu'un reflet de celle de Lebeuf.

(8) *Cours d'antiq. monum.*, t. II, p. 363 et 368. Cf. G. de la Noë, *Princ. de la fortification ant.*, [II], 1890, p. 57 et 58.

(9) *Abécéd. d'Archéol.; ère gallo-rom.*, 1870, p. 623.

(10) Lallier, dans *Congrès scientif. de France*, 15e s. à Tours, en 1847, t. II, p. 93. — Saint-Hypolyte croyait que les murs de Bourges étaient du temps de Constantin (*Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. VIII, 1841, p. 112).

(11) Champoiseau, *Congrès sc. France*, *ibid.*, p. 92 et 94.

Sens n'aurait été bâtie qu'au ve ou au vi^e^ siècle (1), et les remparts de Saintes ne remontaient pas au-delà des xie et xiiie siècles et pouvaient même n'être pas antérieurs au règne d'Henri IV (2). De même, au xviiie siècle, dom Devienne croyait que les murailles de Bordeaux avaient été reconstruites sur les bases romaines, après le départ des Normands (3).

Buhot de Kersers prétendait que les Romains avaient dû construire des murs de clôture et d'ornement, en Gaule, dès leur arrivée; c'est à ces murs que se rapporteraient les passages des auteurs antérieurs à la fin du ive siècle (4). Bélisaire Ledain, en lui répondant, soutint qu'il n'y avait jamais eu de remparts intermédiaires entre les murs gaulois et les enceintes à débris sculptés, sauf de rares exceptions et dans les villes frontières du côté du Rhin. Les murs se seraient élevés en Gaule sous le règne de Constance Chlore et de Constantin (5).

Développant sa théorie, Buhot de Kersers disait que les véritables enceintes défensives avaient été élevées vers 410-420 (6). Il lais-

(1) Guérard, *Recherches sur l'Agendicum des Commentaires de César*, Provins, 1853, p. 41.

(2) Cf. *Bullet. Soc. Archives histor. Saintonge et Aunis*, t. VII, 1887, p. 351. Hypothèse combattue avec raison par Louis Audiat (*La date des remparts de Saintes*, dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XI, 1891, p. 363-368, et t. XIII, 1893, p. 237-239). L. Audiat considérait ces murs comme élevés entre 277 et 306. Il n'attachait pas un sens très net, au point de vue de l'existence d'une enceinte, au texte d'Ausone (*Epit.*, XVIII) : « Cur me propinquum San« tonorum mœnibus declinas? ». — On trouve aussi la mention des murs de Saintes et de ses hautes tours dans la vie de saint Eutrope (*Acta SS.*, avril, t. III, p. 735).

(3) *Hist. de la ville de Bordeaux*, édit. de 1862, I, pp. xxi et 20 (Le fait a pu être exact d'ailleurs pour quelques parties de l'enceinte). Son opinion fut suivie par O'Reilly qui, tout en attribuant l'enceinte au iiie siècle, parle des parties supérieures refaites au xe (*Hist. de B.*, t. Ier, p. 62).

(4) *Bullet. monum.*, t. XL, 1874, p. 467.

(5) *Bullet. monum.*, t. XL, 1874, p. 574-576. C'est d'ailleurs un reflet d'opinions antérieures. Pour Rouen, voy. *Congrès archéol. France*, t. XXVI, p. 518; pour Bourges, *ibid.*, t. XXXV, p. 59; pour Angers, *ibid.*, t. XXXIX, p. 108.

(6) *Bullet. archéol. du Comité*, t. II, 1884, p. 145-147. On avait déjà reporté la construction de ces murailles à la grande invasion de 406 (Cf. *Annuaire de l'Institut des prov.*, t. X, 1858, p. 441). Cf. l'opinion peu différente, rapportée dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1857, p. 90; et aussi celle de M. Hild, dans *Bullet. Faculté lettres Poitiers*, 1887, p. 294.

sait voir ainsi une ignorance singulière de l'histoire de la Gaule romaine, car il négligeait les multiples invasions antérieures à celles du vᵉ siècle (1). Un autre auteur, plus technicien qu'historien, tomba dans la même erreur et attribua la plupart des murs des cités gallo-romaines au milieu du ivᵉ siècle et à l'époque de l'invasion de 406 (2).

Mais quelques bons esprits s'élevaient contre cette tendance à rajeunir les enceintes gallo-romaines. Schuermans fit remarquer que des blocs avec inscriptions, provenant des remparts d'Arlon devaient appartenir au iiiᵉ siècle. D'autres firent des observations analogues, pour Sens et Bordeaux (3). Il y a peu d'années, résumant ses travaux antérieurs, Schuermans écrivait que les remparts romains de beaucoup de villes de France et d'Angleterre, qui contiennent des pierres tombales ou provenant d'autels, ont été construits sur les ordres de Dioclétien et de Maximien, pour resserrer toutes les villes de l'Empire dans les limites les plus étroites et pour les défendre contre les Barbares (4).

Plus circonspect sur cette question, Bélisaire Ledain, — un de ceux qui ont le mieux étudié les enceintes de la Gaule, — a conclu que le dernier quart du iiiᵉ siècle a vu surgir toutes ces murailles, et il ajouta, en rapportant l'hypothèse de Schuermans : « pour « éviter toute erreur, il semblerait plus sage de dire que tous ces « remparts ont été élevés pendant la période s'étendant de 277 « à 306 » (5).

(1) Buhot de Kersers avait pourtant entendu, dans son propre pays, un avis sensé. Duplessis disait que l'enceinte de Bourges avait été élevée à la fin du iiiᵉ siècle ou au commencement du ivᵉ (*Bullet. Comité d'hist. et d'arch. du diocèse de Bourges*, 1867, p. 297). — Ce n'est d'ailleurs pas au vᵉ siècle que la Gaule eut le désir de se défendre contre les invasions. Elle s'était détachée moralement de l'empire romain. Cf. à ce sujet, P. Viollet, *Hist. des institutions polit. et administ. de la France*, t. Iᵉʳ, 1890, p. 163 à 165.

(2) G. de la Noë, *Principes de la fortification antique* [II], 1890, p. 57 à 60. Il avait admis cependant que les villes les plus rapprochées de la frontière rhénane s'étaient entourées d'une enceinte défensive, dès le iiiᵉ siècle (*Ibid.*, p. 46 et 52).

(3) Pour les dates des inscriptions trouvées dans ces enceintes, voy. plus bas.

(4) *Jahrbuch des kais. deutsch. archäolog. Instituts*, t. XI, 1896, p. 109 et 110.

(5) *Congrès archéol. de France*, lxiᵉ s. à Saintes, en 1894, p. 207. — Léon Palustre attribuait, — sans exposer ses raisons, — à la période comprise entre

Roach-Smith proposait le milieu du IIIe siècle comme date de l'érection des remparts des villes de la Bretagne romaine (1), et Schuermans trouva dans cette hypothèse un argument en faveur de son opinion (2). C'était bien à tort, car entre les deux dates il y a l'écart d'un bon tiers de siècle.

Depuis l'abbé Lebeuf, beaucoup d'auteurs ont été d'accord pour placer au commencement du IVe siècle la construction des cités gallo-romaines (3). On a dit, en termes très nets « qu'aux « abords de l'an 300 de notre ère, les empereurs romains transfor- « mèrent en places fortes la presque totalité des villes des trois « Gaules, villes ouvertes jusque là » (4). Le même auteur ajoutait, afin d'établir la même date pour l'enceinte de Lutèce, que « les « villes, chefs-lieux de cités, qui avoisinaient Paris, furent toutes « fortifiées au temps des empereurs de la tétrarchie : Beauvais, « Senlis, Meaux, Sens » (5). La thèse des enceintes de l'an 300 a eu évidemment une grande faveur après les travaux de Schuermans.

La question ne comporte pas de solution aussi précise que celles proposées par divers auteurs (6) et j'approuve les paroles très sages que voici :

« La construction des enceintes fortifiées, conséquence de la « grande crise du IIIe siècle, s'est faite graduellement, sous la pres- « sion des circonstances, et tous les empereurs, de Gallien à Cons- « tantin, y ont participé » (7).

280 et 300, la tour occidentale de l'Archevêché de Tours (*Bullet. Soc. arch. Touraine*, t. VIII, 1889-91, p. 465).

(1) *Collectanea antiqua*, t. VII, p. 48; *Illustrations of Roman London*, p. 13.

(2) *Bullet. Commiss. d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 94.

(3) C. Jullian, *Gallia*, 1892, p. 280. Cf. A. Longnon, dans *Ville de Paris, Commission du vieux Paris*, 1898, 28 janvier, p. 8 (fin du IIIe s. ou commenc. du IVe). Voyez aussi le *Corpus I. Lat.*, t. XIII, Ire partie, p. 134 (pour Saintes), p. 149 (pour Poitiers), p. 160 (pour Bourges). — Ailleurs, on a dit que les enceintes avaient été élevées un peu avant la fin du IIIe siècle (Paul Allard, *Les dernières persécutions du* IIIe *siècle*, 2e éd., appendice H, p. 405).

(4) C. Jullian, dans *Rev. études anc.*, t. IV, 1902, p. 41.

(5) *Ibid.*, p. 44.

(6) J. Quicherat (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. VI, 1882, p. 60) disait que la vérité devait se tenir entre l'opinion de Buhot de Kersers et celle de Schuermans. Cela donne une marge de 125 ans; il faut cependant essayer d'être plus précis.

(7) Léon Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 212. — On

Toutefois, pour la Gaule, je crois que les faits historiques permettent de proposer une solution assez logique. Je le ferai plus loin.

Il faut aussi établir une distinction très nette entre les enceintes des premiers temps de l'Empire romain et celles des IIIe et IVe siècles (1), dont le système de construction est très différent, comme on a pu le remarquer dans le livre II (2).

II. Les écrivains antérieurs n'ont pas négligé les renseignements fournis par les auteurs anciens et par les inscriptions. Mais leur travail est resté incomplet et d'ailleurs il me paraît qu'ils n'ont pas tiré de ces documents les déductions qu'on pourrait en attendre. Essayons donc de reprendre la question.

Pour la période comprise entre la conquête romaine et le IIIe siècle de notre ère, nous trouvons des renseignements sur les enceintes de plusieurs cités.

Une inscription nous apprend qu'Auguste donna des portes et des murs à la colonie de Nîmes (3) et quelques restes d'une inscription permettent de supposer que la colonie de Vienne fut traitée de la même manière (4).

Tacite nous a parlé des Ubiens résistant aux conseils intéressés de leurs voisins, qui voulaient faire détruire les murs de Cologne (5), élevés probablement sous Claude (6). Mayence eut de bonne heure

verra cependant plus loin que des empereurs antérieurs à Gallien ont commencé l'œuvre.

(1) La plupart des auteurs modernes ont omis de faire cette distinction. Je crois même que Schuermans n'a jamais étudié les enceintes de la première époque.

(2) Les enceintes des premiers temps de l'Empire ont un périmètre très développé et une épaisseur moindre que celle des enceintes postérieures ; elles ne renferment pas de matériaux sculptés et n'ont ni bases de gros appareil ni chaînes de briques. Cf. p. 4 et 285.

(3) Voy. plus haut, p. 210.

(4) Voy. plus haut, p. 146.

(5) Tacite, *Hist.*, IV, 64 et 65 ; cf. *Annales*, XII, 27.

(6) H. Nissen, dans *Bonner Jahrb.*, f. 98, 1895, p. 166-168. — On s'est appuyé sur l'essai de médaillon portant la représentation des murs de Mayence et de Castel, à l'époque de Maximien Hercule, pour émettre l'idée que l'enceinte de Cologne, associée au *castellum* de Deutz, devait être contemporaine du système défensif de Mayence (G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, 1905, p. 72). Mais l'enceinte de Cologne était sûrement anté-

une ceinture de murailles, puisqu'il est question du siège qu'elle soutint au moment de la révolte de Civilis (1). Trèves avait déjà une enceinte murale à la même époque (2). Ce sont sans doute les mêmes murs qui permirent à cette ville de résister au siège qu'elle eut à soutenir, soit contre les partisans d'Albin, soit contre les Germains, vers 197 (3). Les termes d'un panégyrique font peut-être allusion à la reconstruction des murs de Trèves par Constantin (4); en tout cas Ausone cite l'enceinte de cette ville (5), qui d'ailleurs possédait, au IVe siècle, des fabriques d'armes, un trésor impérial et un atelier monétaire (6).

En 69, Lyon fut assiégée par les habitants de Vienne (7). C'est

rieure au IIIe siècle. Elle fut restaurée à diverses époques, en particulier sous Julien (Ammien Marcellin, XVI, 3, 2).

(1) Tacite, *Hist.*, IV, 37 : « Magontiaci obsidium ».

(2) Les légions campèrent « ante mœnia Treverorum » (Tacite, *Hist.*, IV, 62). Il est vrai que le mot *mœnia* pourrait peut-être signifier *maisons;* mais la situation de Trèves, sur la frontière de l'Empire, autorise l'autre sens.

(3) Inscription trouvée à Mayence : IN · H(*onorem*) L · SEPTIMI SEVERI PII PERTINACIS AUG · INVICTI IMP(*eratoris*) ET M · AVRELI ANTONINI CAES · LEGIONI XXII PR(*imigeniæ*) P(*iæ*) F(*ideli*) HONORIS VIRTVTISQ(*ue*) CAVSA CIVITAS TREVERORVM IN OBSIDIONE AB EA DEFENSA (Keller, dans *Westd. Korrespondenzblatt*, 1886, p. 140; Mommsen, *ibid.*, p. 185; O. Hirschfeld, dans *Historische Zeitschrift*, 1897, t. XLIII, p. 472, n. 3). — Faisons remarquer toutefois que Zangemeister a trouvé insolite l'emploi de *civitas* au lieu de *colonia* à cette époque (*Westd. Korrespondenzbl.*, t. VII, 1888, p. 43). Il s'agirait plutôt de l'envahissement de la province de Trèves et non spécialement du siège de la ville. Quoique la thèse soit contestable, M. H. Lehner a préféré laisser dans le doute le sens de l'inscription (*Westd. Z. f. G. u. Kunst*, t. XV, 1896, p. 261). — L'inscription est maintenant au *C. I. Lat.*, t. XIII, 6800.

(4) *Panegyr.*, § 22 (Bæhrens, n° 7, p. 178) : « Video nunc hanc fortunatissi- « mam civitatem cunctis mœnibus resurgentem ». Voir plus haut pour le sens de *mœnia*.

(5) *Ordo urb. nobil.*, v. 29-32 (Ed. des *Monum. Germ. hist.*, 1883, p. 99) : « Lata per extentum procurrunt mœnia collem. »

(6) *Notitia Dignitatum* : « F. Triberorum balistaria », « præpositus thesaurorum Triberorum », « procurator monetæ Tiberensium ».

Vers le milieu du Ve siècle tous les monuments de Trèves devaient être détruits, si l'on s'en rapporte aux déclamations de Salvien contre les habitants de cette cité qui demandaient un cirque et des théâtres (*De Gubern. Dei*, VI, XV, 88; éd. des *Monum. Germ., auct. antiq.*, p. 81. Pour la ruine de Mayence et de Cologne, *ibid.*, VI, VIII, 39, p. 74).

(7) Tacite, *Hist.*, I, 65 : « obsessam ab illis coloniam suam ».

sans doute à la suite de ces faits que Galba punit plusieurs villes de la Gaule (et de l'Espagne), en les démantelant (1). Lyon était encore fortifiée en 357, car elle ferma ses portes devant les Lètes barbares (2).

Aucune des inscriptions découvertes dans les remparts antiques d'Arlon n'est postérieure au règne de Maximin Ier (235 à 238) (3).

De même, les monuments retirés de l'enceinte romaine de Sens doivent être antérieurs au milieu du IIIe siècle (4). Les murs de cette cité étaient encore en bon état en 356 et Julien put y résister aux Alamans pendant trente jours, après avoir accru les défenses de la ville (5).

C'est sans doute dans le bassin du Rhône qu'il faut localiser la ville où Gallien assiégea Postume. On sait que Gallien fut blessé pendant qu'il faisait le tour des murailles de la cité gauloise (6).

Une inscription, trouvée dans les ruines du *castellum* d'Altenburg, près de Brugg (entre le Rhin et l'Aar, canton d'Argovie, Suisse), mentionne un mur relevé par des troupes romaines, sous Valérien et Gallien, ou peut-être sous le gouvernement des deux Tetricus (7).

(1) Suétone, *Galba*, 12 : « Quasdam [civitates] etiam murorum destructione punisset. » Fustel de Coulanges a tiré de ce texte une conclusion trop générale : « Les villes avaient des fortifications » (*Hist. Inst. pol.*, *La Gaule romaine*, p. 243).

(2) Ammien Marcellin, XVI, 11, 4 : « Læti barbari ... invasere Lugdunum « incautam, eamque populatam vi subita concremassent, ni clausis aditibus « repercussi quicquid extra oppidum potuit inveniri vastassent. »

La plupart des autres renseignements paraissent concerner des enceintes élevées après la crise du IIIe siècle.

(3) H. Schuermans, dans *Bullet. Commissions roy. d'art et d'archéol.* de Belgique, t. XVI, 1877, p. 483.

(4) Par exemple, les débris du monument élevé par le Sénonais C. Decimius Sabinianus, curateur du domaine des Vénètes entre 197 et 208 (voy. G. Julliot, *Inscr. et monum. du Musée g.-rom. de Sens*, 1898, p. 28). Au point de vue de l'enceinte, il n'y a rien à tirer de la plaque de C. Amatius Paterninus.

(5) Ammien Marcellin, XVI, 4, 2 : « clausa ergo urbe murorumque intuta « parte firmata. »

(6) Trebellius Pollion, *Gall.*, 4, 4 : « Gallienus muros circumiens sagitta ictus est. » (Le texte de ce passage est incomplet).

(7) *C. I. Lat.*, t. XIII, 5203 : ....MVRVM *Vindonissensem? manu* MILITARI RESTITVE*r*. Des fragments d'une autre inscription (5205), trouvés au même

Au VIe siècle, l'enceinte murale de Dijon passait pour avoir été construite par Aurélien (1). Selon une tradition, les remparts d'Orléans, qui arrêtèrent Attila (2), avaient été élevés sous le même empereur; mais c'est une hypothèse basée sur le nom ancien de la cité, qui d'ailleurs ne vient probablement pas de celui de l'empereur Aurélien.

D'autre part, on a trouvé des colonnes milliaires de Tetricus fils et de Tacite, près des murailles romaines de Nantes (3). Il est probable que ces pierres ont été réunies au moment où cette ville fut fortifiée. Cette hypothèse est confirmée par la découverte faite à Rennes, en mars 1890, dans le sol d'une poterne et dans l'épaisseur du mur romain de la ville où étaient encastrées des pierres milliaires de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta, de Maximin et de Maxime, de Postume, de Victorin et de Tetricus père (4).

Nous avons appris par des inscriptions que Grenoble (*Cularo*) fut entourée de murs sous Maximien et Dioclétien (5). L'enceinte de Winterthur (*Vitodurum*) fut élevée en 294, sur l'ordre de Maximien et par les soins d'Aurelius Proculus, gouverneur de la Séquanaise (6). Citons aussi le *murum Tasgaetinum*, élevé sous le gouvernement de Dioclétien et des Césars Constance et Galère Maximien (7). Ce mur appartenait probablement à un simple *castellum*, analogue à ceux qui furent élevés, en 294, près d'*Aquincum* et de *Bononia*, sur le Danube, dans le pays des Sarmates.

lieu, font mention d'un mur, de bateaux pris et de barbares chassés. On y lit peut-être le nom de Valentinien. Des restes de murs antiques ont été reconnus sur divers points de cette ville, située au confluent de l'Aar et de la Limmat (Max. de Ring, *Mém. sur les établ. rom. du Rhin...*, t. I, 1852, p. 186).

(1) Voy. plus haut, p. 27.

(2) Voy. A. de Barthélemy, *La campagne d'Attila*, 1870, p. 23. Cf. plus haut, p. 73.

(3) Bizeul, dans *Bullet. soc. archéol. Nantes*, t. Ier, 1860, p. 284-286.

(4) L. Decombe, dans *Bullet. Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1891, p. 74, 81, 82 et 84; pl. XIII. Cf. plus haut, p. 52.

(5) Voy. plus haut, p. 150.

(6) L'inscription est citée déjà par D'Anville, *Notice anc. Gaule*, p. 710. Voy. Th. Mommsen, dans *Hermes*, t. XVI, 1881, p. 488, et en dernier lieu, *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 5249 : MVRVM VITVDVRENSEM A SOLO INSTAVRARVNT.

(7) *C. I. Lat.*, t. XIII, 2e partie, 5256. Inscription tournée près de Stein. *Tasgaetium* est aujourd'hui Eschenz.

On a déjà vu que Boulogne-sur-Mer était fortifiée lorsque Constance Chlore reprit cette ville à Carausius.

Un passage de la vie de saint Didier, évêque de Langres, fait mention des murailles de cette cité, qui eut à subir un siège par les Vandales (1). Depuis longtemps on a cherché à fixer la date de cet événement, date liée intimement à la question de l'établissement des évêchés en Gaule, et les Bénédictins ont conclu, contre les Jésuites, qu'il fallait choisir l'année 407 et non 264 (2). L'enceinte de Langres existait d'ailleurs en 300 ou 301, quand Constance Chlore, trouvant les portes fermées, se fit hisser sur les murailles àl'aide des cordes, pour échapper aux Alamans (3).

Ausone a parlé des murailles de sa ville natale (4), comme de celles de plusieurs autres cités. Mais l'enceinte de Bordeaux était déjà ancienne, car les inscriptions datées, qui en ont été extraites, appartiennent au IIIe siècle (5). On a trouvé aussi dans la muraille même une monnaie de bronze de Claude II, qui avait peu circulé.

(1) *Acta SS.*, 23 mai, t. V, p. 245 : « ...expositionis munitio et quadrorum « lapidum studiose subjuncta compago muros ipsius civitatis efficiat tutiores... »

(2) H. Schuermans a résumé la question dans *Bullet. Commissions roy. d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 98 et 99. D'ailleurs dans le catalogue des évêques de Langres, saint Didier n'a que deux successeurs, Martin et Honoré, avant saint Urbain, qui vivait en 430. — Mgr Duchesne a adopté la date de 407 (*Mém. Soc. Antiq. France*, t. L, 1889, p. 347).

(3) Eutrope, *Brev.* l. IX, c. XXIII. On a placé aussi cet événement en 298.

(4) Voy. plus haut, p. 166.

(5) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, 1890, t. II, p. 292 à 294 et 302. La date la plus récente est celle fournie par l'épitaphe de la Trévire Domitia, de 258 (Inscr. n° 61). Les autres dates, qui pourraient être plus basses, ne sont pas certaines.

On a dit que des débris de monuments trouvés dans l'épaisseur de la muraille portaient la trace du feu, qui détruisit la ville en 275 ou 276; il s'ensuit naturellement que l'enceinte serait postérieure à cette date. Mais on conçoit bien que l'incendie dont ces pierres portent la trace ne fut sans doute pas le seul dont les monuments de *Burdigala* eurent à souffrir dans cette période si misérable.

De nombreux blocs, retirés des murs de Saintes, portent aussi les traces d'un incendie. D'ailleurs les grands incendies étaient fréquents dans les villes romaines. On en connaît huit, qui dévastèrent Rome sous le règne d'Auguste, et il y en eut beaucoup d'autres sous l'Empire (voy. P. Werner, *De incendiis Urbis Romæ aetate imperatorum*, Leipzig, 1906, p. 1 à 46).

La conclusion acceptée généralement est que Bordeaux a été fortifiée vers l'an 300.

Lactance raconte que Maximien Hercule se tenait sur les murs de Marseille avant d'être livré à Constantin (en 308) (1).

Si l'on prête créance à la *Chronique d'Amboise*, généralement exacte, malgré l'époque tardive où elle fut rédigée, les murs de Tours auraient été reconstruits par l'ordre de Constantin, vers 310 (2). Ils devaient avoir été élevés quarante ans plus tôt environ, car un fragment d'Eusebios décrit le siège de la ville des Tyrrhéniens, dans la province de Lugdunaise, par les Celtes d'Outre-Rhin, c'est-à-dire par les Barbares venant de la Germanie (3). Dans ce texte il est question des machines dont se servaient les assiégeants : Tours avait donc une ceinture de murs.

Autun eut plusieurs enceintes construites à des époques différentes. La première, élevée sous Auguste, fut celle qui permit à cette cité de résister pendant sept mois aux assauts des troupes de Tetricus (269) (4). Autun n'était sans doute pas encore relevée de

(1) Lactance, *De Mort. Pers.*, 29 (*Patr. lat.*, t. VII, col. 241). Ces murailles étaient très élevées; voy. *Incerti Paneg. Constantino Augusto d.* (Bæhrens n° 7, p. 175) : « Massiliæ altitudo murorum ».

(2) *Chron. d'Amboise* (Ed. des *Chroniques des comtes d'Anjou* par Marchegay et Salmon, 1856, p. 11) : « Iste vero (Constantin, sur le point de partir pour combattre Maxence) ... cum Gallias circuiret, Turonensibus jussit ut omnes « lapides Ambazii ædificii ad muros suos reficiendos per Ligerim deferrent ». Voy. Ch. de Grandmaison, *Note sur la construction de l'enceinte antique de Tours*, dans *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, t. XI, 1859, p. 233.

(3) Ce fragment a été publié par C. Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, 1867, p. XIV et 345, puis par C. Müller, *Fragm. hist. graec.* t. V, p. 23, et par divers autres. Müller (*loc. cit.*) et Schiller (*Gesch. der röm. Kaiserzeit*, t. Ier, p. 283, n° 1) ont pensé qu'il s'agissait de la répression des Turones par Aviola en 21 après J.-C. M. Théodore Reinach a été bien mieux inspiré en supposant que le texte relate un siège entrepris par les Barbares en 258 (*Le premier siège entrepris par les Francs*, dans la *Rev. historique*, 1890, t. XLIII, p. 34 et s.; t. à p., 13 p.). On pourrait admettre une date un peu plus récente (vers 274), qui serait plus vraisemblable, si l'on considère que l'enceinte de Tours devait être contemporaine de celles que nous avons déjà citées. En 274, parmi les soixante-dix villes prises par les Germains, quelques-unes devaient avoir commencé leurs murailles.

(4) C'est l'interprétation de Le Nain de Tillemont (*Hist. des empereurs*, 1690-1697, t. III, p. 494) d'après un passage de la *Gratiarum actio Constant. Aug.* (4; dans Bæhrens, *XII Panegyrici latini*, collect. Teubner, p. 183).

ses ruines lorsqu'elle fut dévastée par les Bagaudes vers 285 (1). Sous Julien, les murailles d'Autun étaient encore en mauvais état et comme Ammien Marcellin parle du grand développement de cette enceinte, il y a lieu de croire que l'auteur parle du périmètre de la première muraille (2), sans tenir compte suffisamment du *castrum* de la pointe méridionale de la cité, construit postérieurement.

Parmi les villes ruinées de la Gaule, qui se relevèrent sous le règne de Julien (3), il faut citer l'oppidum de *Vesontio* (4), qui était alors plus petit qu'autrefois (5). Vienne (6) et Valence (7) étaient fortifiées à la fin du IVe siècle.

La lettre de l'empereur Julien adressée, en 356, au Sénat et au peuple d'Athènes, parle de quarante-cinq villes de la Gaule dont les Barbares avaient ruiné les fortifications (8).

Ammien Marcellin cite, parmi les *civitates* dont Julien fit réparer les murailles en 359 : « *Castra Herculis*, *Quadriburgium*, *Tricensimæ*, *Novesium*, *Bonna*, *Antennacum* et *Bingio* » (9). Le tableau

Schiller croyait plutôt qu'Autun fut assiégée par des soldats et des paysans révoltés (*Geschichte*, t. I, p. 865; cf. le même dans le *Jahresbericht* de Bursian, 1889, p. 320). Selon une autre hypothèse, c'est Victorin qui aurait assiégé Autun dont la garnison, après la mort de Postume, s'était déclarée pour Marius. J'ai combattu cette théorie dans *Les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 13 ; cf. p. 16.

(1) Eumène, *Orat. pro restaurand. schol.*, 4 : « Quum latrocinio bagaudicæ « rebellionis obsessa », etc. Cf. § 3 et la *Gratiar. actio*, IV et V (Bæhrens *Paneg. lat.*, n° 8, p. 183 et 184).

(2) Voy. plus haut, p. 20.

(3) Mamertin, *Gratiarum actio Juliano*, § 10 (Baehrens, n° 11, p. 252); Ammien Marcellin, XVII, 10; Julien, *Ep. ad Athen.* (éd. Schwarz, p. 7); Libanius, *Orat. XII* (Ed. Cougny, t. VI, p. 182 et 204).

(4) Julien, *Epist. 38* (Ed. Teubner, p. 535) : Βικεντίωνα · πολίχνιον δὲ νῦν ἐστὶν ἀνειλημμένη, πάλαι δὲ μεγάλη, etc.

(5) *Vesontio* était déjà fortifiée à l'époque de César (*B. G.*, I, 38), et les monuments romains de cette ville démontrent qu'elle fut très florissante sous les empereurs romains.

(6) Zosime, IV, 54 (Byzantine de Bonn, p. 239) : ἐν Βιέννῃ.... τὸ ταύτης τεῖχος. Cf. A. Allmer et de Terrebasse, *Inscr.*, t. II, p. 112.

(7) Zosime, VI, 2 (Byz., p. 319) : Βαλεντίαν, ἀρκοῦσαν αὐτῷ πρὸς ἀσφάλειαν.

(8) D. Bouquet, *Rec. hist. France*, t. I, p. 725 ; Julien, *Opera*, éd. Hertlein (Teubner), p. 359. Voy. A. Blanchet, *Les trésors de monnaies rom.*, p. 21.

(9) XVIII, 2, 4. Les noms modernes correspondants sont, dans l'ordre :

de la Gaule, esquissé par le même auteur, contient les noms de cités certainement fortifiées (1). Mais ce tableau est évidemment incomplet, car Nîmes et Fréjus, et d'autres villes encore, oubliées dans l'énumération, devaient être protégées.

Le mur d'enceinte d'Auxerre n'existait peut-être pas en 259 (2); mais il était sûrement achevé vers 360, puisque Julien vint dans cette cité (3); et à cette époque troublée, il devait certainement choisir des villes fermées comme points d'appui. Le texte relatif à Troyes est encore plus précis puisqu'on y trouve la mention de portes, ce qui implique l'existence d'une enceinte (4).

Narbonne était sûrement fortifiée dans la seconde moitié du ve siècle. Cela résulte d'un passage où Sidoine Apollinaire parle des murailles et de l'enceinte de cette cité (5). Mais il est probable que ces murs avaient été élevés à une époque antérieure.

Un certain nombre de villes durent évidemment leur enceinte fortifiée à la loi édictée, en 396, par Arcadius et Honorius, pour inviter les municipalités et les habitants à réparer leurs anciennes murailles ou à en élever de nouvelles (6). L'emploi des matériaux provenant des temples fut autorisé; mais d'abord avec des restrictions nécessaires (7). Déjà, sous Claude Ier, un sénatus-consulte

Dornenburg, Qualburg, Xanten, Neuss, Bonn, Andernach, Bingen. — Ausone cite les *Nova mœnia* de *Vingo* (= *Bingio*. Voy. *Mosella*, V, 1 et 2; éd. *Monum. Germ. hist.*, *auctor. antiq.*, t. V, p. 82). Venance Fortunat qualifie Andernach de *castellum* (*De Navigio*, v. 63).

(1) Voy. plus haut, p. 6.

(2) C'est ce qu'a dit Schuermans (dans *Bullet. monument.*, 1878, p. 294).

(3) Ammien Marcellin, XVI, 2, 5. — On verra plus loin (p. 327) qu'une monnaie de Tetricus a été découverte dans la maçonnerie d'une tour d'Auxerre.

(4) Ammien Marcellin, XVI, 2, 7 : « Venit Tricasas adeo insperatus ut eo « portas paene pulsante diffusae multitudinis barbarae metu aditus urbis ».

(5) Voy. plus haut, p. 198. Les Goths n'avaient pu s'emparer de Narbonne vers 440 (Idace, *Chron.;* éd. *Patrol. lat.*, t. LI, col. 880).

(6) *Code Théod.*, l. XV, t. I, l. 34. *De operibus publicis* : « Omnes provinciarum « rectores litteris moneantur, ut sciant, ordines atque incolas urbium singula- « rum, muros, vel novos debere facere, vel firmius veteres renovare », etc. Cf. *Code Théod.*, *ibid.*, 36 : « Muros quinetiam, cunctam materiam, quæ ordinata « dicitur, ex demolitione templorum. »

(7) *Code Théod.*, l. XV, t. I, l. 40 : « Omnia ædificia publica sive juris tem- « plorum intra muros posita vel etiam muris cohærentia, curiales et collegiati « teneant atque custodiant, ... non nisi diruta penitusque destructa et quae

avait mis un terme aux spéculations basées sur la démolition d'édifices acquis à bas prix (1). Mais il est probable que le besoin de matériaux se fit sentir après la loi de 396, car, en 408, une autre loi ordonna de renverser les statues et les autels et renouvela l'autorisation d'employer les matériaux des temples (2).

Il semble que le respect des tombes soit toujours resté entier, et les lois, qui commandaient ce respect (3), furent sûrement écoutées.

Mais la loi de 408 encourageait sans doute trop les industriels qui spéculaient sur les démolitions, et Majorien (457-461) fut contraint de réserver au prince et au Sénat le droit d'autoriser la destruction des vieux édifices. Cette loi condamnait à une amende de 50 livres d'or tout magistrat qui accorderait cette permission, et les employés inférieurs, complices d'infraction à la loi, s'exposaient à la peine de l'amputation des mains (4).

« parum sint usui civitatum. » Cf. 41 : « Ut si neque usui neque ornatui civi- « tatis adcommodum videtur esse; » et aussi 43 : « Ne quid usui vel ornatibus « aut commodis civitatum auferatur. »

(1) E. Egger, *Un sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices*, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, 1872, p. 155-187. Un édit de Vespasien et un rescrit d'Alexandre Sévère concernent la même question.

(2) *Code Théod.*, l. XVI, t. X, l. 19 : « Simulacra, si qua etiamnunc in tem- « plis fanisque consistunt, ... suis sedibus evellantur, cum hoc repetita sciamus « sæpius sanctione decretum .... Aræ locis omnibus destruantur. Ædificia ipsa « templorum quæ in civitatibus vel oppidis vel extra oppida sunt, ad usum « publicum vindicentur. Omniaque templa possessionibus nostris ad usus « adcommodos transferantur. » — La loi ne faisait d'ailleurs que régulariser des actes antérieurs. En effet, en 399, on avait déjà renversé des temples et brisé des statues (Cf. saint Augustin, *De civ. Dei*, XVIII, 54; éd. Dombart, Teubner, p. 301). Au contraire, une loi de 346 avait dit : « Quamquam omnis supers- « titio penitus eruenda sit, tamen volumus ut aedes templorum, quae extra muros sunt positae, intactae incorruptaeque consistant » (*Code Théod.*, l. XVI, t. X, 3). Cf. La Marsonnière, dans *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXIV, 1857, p. 65 à 176.

(3) *Code Théod.*, l. IX, t. XVII, l. 2 de 349 : « Universi qui de monumentis « columnas vel marmora abstulerunt vel coquendæ calcis gratia lapides deje- « cerunt. ». Loi 3 de 357 : « Quosdam... lucri nimium cupidos sepulcra sub- « vertere et substantiam fabricandi ad proprias ædes transferre..... » Loi 4 de 357 : « Si quis de sepulcro abstulerit saxa vel marmora, vel columnas, « aliamve quamcumque materiam, fabricæ gratia. »

(4) *Code Théod.*, VI, 2e partie, p. 154; *legum novellarum divi Majoriani*, l. IV, t. V. Voici les passages essentiels de cette loi : « Idcirco generali lege

III. Au IIIe siècle, les villes d'Italie, qui paraissaient protégées par l'étendue de tant de provinces, étaient mal fortifiées ou ne l'étaient même pas du tout (1). Aussi, le Sénat romain, contraire à Maximin, ordonna aux villes de la péninsule de faire le nécessaire pour résister à ce nouvel élu des légions. Aquilée arrêta victorieusement Maximin, en 238 (2).

Sous Valérien, Athènes se fortifia en toute hâte pour résister aux Scythes et les travaux furent exécutés sous la direction de l'ingénieur Cléodame. Ces murs, qui remplacèrent les anciens, détruits par Sylla, contenaient de nombreuses inscriptions romaines (3).

Vérone, une des grandes cités de l'Empire, fut fortifiée peut-être seulement à l'époque de Gallien et les quartiers préservés n'occupèrent plus qu'une partie de la presqu'île formée par l'Adige au pied d'une colline (4). L'enceinte de Vérone avait 4 à 5 mètres d'épaisseur et peut-être 12 de hauteur; le soubassement en était constitué par des pierres énormes, par des débris sculptés et des inscriptions. La *porta de' Borsari*, encore debout, porte une inscription, qui nous apprend que les murs de Vérone (au moins

« sancimus cuncta ædificia, quæ vel in templis aliisque monumentis a veteri-
« bus condita, propter usum vel amœnitatem publicam surrexerunt, ita a nullo
« destrui atque contingi... Si quid sane aut propter publicam alterius operis
« constructionem, aut propter desperatum reparationis usum necessaria consi-
« deratione deponendum est, » etc.

(1) Hérodien, VIII, 2.

(2) Capitolin, *Maximin*, 22; *Maxime et Balbin*, 10. — Aquilée était déjà fortifiée en 169, de même qu'Oderzo (ant. *Opitergium*, province de Trévise) et Salone, quand Marc-Aurèle eut à repousser les Marcomans (Pour la muraille de Salone, construite par la cohorte des Dalmates, voy. *C. I. Lat.*, t. III, n° 1979). On a dit que l'enceinte de *Castra Regina* (Ratisbonne) avait été élevée en 179, par Marc-Aurèle (*Korrespondenzblatt d. wd. Z. f. G. u. K.*, XXIV, 1905, col. 1). — Florence eut de bonne heure sans doute une enceinte rectangulaire (voy. Mariano Borgatti, *Le mura e le torri di Firenze*, Roma, 1900; extr. de la *Rivista di Artiglieria e Genio*, XVII, p. 273-322, 12 pl.).

(3) Zonaras, *Ann.*, XII, 23; Trebellius Pollio, *Gallieni duo*, XIII. Cf. C. Wachsmuth, *Die Stadt Athen in Alterthum*, 1874, t. I, p. 706. Le parement extérieur portait des inscriptions en vers où l'architecte Illyrios, qui exécuta les travaux, est comparé à Amphion (*C. I. Gr.*, n° 428; *C. I. Attic.*, t. III, 1re partie (Dittenberger), p. 90, n° 399).

(4) S. Maffei, *Verona illustrata*, 1731-32, t. Ier, p. 2; t. III, p. 2; Orti Manara, *Delle antiche mura che cingeano la città di Verona a' tempi romani*, dans *Annali dell' Inst. di Corresp. archeol.*, 1851, p. 60; cf. plan B et p. 79.

cette partie de la muraille) furent élevés entre le 3 avril et le 4 décembre 265, sous Gallien (1). Une autre porte de Vérone, la *porta de' Leoni*, bien que de construction analogue, a été considérée par quelques auteurs comme appartenant à un système différent de celui de l'enceinte élevée sous Gallien (2). Sous Constantin le Grand, Vérone paraît avoir été assez forte (3).

Milan était fortifiée en 268, puisque Aureolus, défait par Gallien, s'y réfugia et y fut assiégé par cet empereur (4).

En 267, après la perte de la Dacie et les incursions des Barbares en Thrace, Gallien chargea Cleodamus et Athenæus, ingénieurs de Byzance, de fortifier toutes les villes de la Mœsie inférieure (5).

Sirmium (Mitrovicza sur la Save), dans la Pannonie inférieure, dut avoir de bonne heure une enceinte, car, en 373, elle tombait en ruine et l'on construisit de nouveaux murs en employant l'argent réuni pour élever un théâtre (6).

Fanum Fortunæ (Fano) possédait déjà une enceinte sous le règne d'Auguste (7); *Pisaurum* (Pesaro), sa voisine au Nord-Ouest, en eut sûrement une, construite ou simplement réparée en 270-271 (8), après la victoire des Juthunges et Marcomans à Plaisance.

(1) *C. I. Lat.*, t. V, 3329 : COLONIA · AVGVSTA · VERONA · NOVA · GALLIENIANA · VALERIANO · II · ET · LV | CILIO COSS · MVRI VERONENSIVM · FABRICATI · EX · DIE · III · NON · APRILIV... | DEDICATI · PR · NON · DEC · IVBENTE · SANCTISSIMO · GALLIENO · AVG · N · IN | SISTENTE · AVR · MARCELLINO · V · P · DVC · DVC · CVRANTE · IVL · MARCELLINO.....

(2) Orti Manara, *loc. cit.*, p. 79, n. 7.

(3) *Panegyr. Nazarii*, 25 (Ed. Bæhrens, p. 232).

(4) Trebellius Pollio, *Vita Gallieni*, 14, 6, et *V. Claudii*, 5, 3.

(5) Trebellius Pollio, *Vita Gallieni*, 13, 6. Cf. Tillemont, *Hist. des emp.* t. III, p. 357; V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 444. — Une inscription incomplète est relative à un transfert de troupes de Palestine dans la province d'Arabie et à la construction ou réfection des *castra* du *limes* d'Arabie. D'après les restes du nom d'un légat, on pourrait placer ces travaux sous Valérien et Gallien (voy. C. Clermont-Ganneau, dans *Journal des Savants*, 1906, p. 51).

(6) Ammien Marcellin, XXIX, 6, 11.

(7) *C. I. Lat.*, t. XI, 6218 et 6219.

(8) *C. I. Lat.*, t. XI, 6308 et 6309. Dédicaces à Hercule et à la Victoire d'Aurélien, par les soins de C. Julius Priscianus, curateur des cités de *Pisaurum* et de *Fanum*, *præpositus muris*. Ce titre indique évidemment qu'on fit des travaux aux enceintes des deux villes.

Nicée en Bithynie possédait déjà des murailles sous Quietus et Macrien jeune (1); mais on y fit des travaux importants sous Claude II, et cette enceinte servit sans doute de base à celle que les Byzantins entretinrent plus tard (2).

C'est probablement aussi sous Claude II, Aurélien ou Probus, qu'il faut placer l'inscription relative aux murs d'Ancyre (3).

On sait qu'Aurélien dut assiéger Palmyre pendant longtemps. Enfin, Dioclétien fit de *Cercusium* en Mésopotamie une forteresse très puissante (4).

Dans tout l'Empire romain, les grandes cités eurent des enceintes dont la construction présente une grande analogie avec celle des enceintes des villes gallo-romaines.

En Angleterre, les remparts de Chester (*Deva*) renfermaient des monuments romains (5) et à York, en 1842, l'enceinte de l'antique *Eburacum* livra aux chercheurs dix inscriptions romaines (6). A Caerleon, on en a trouvé dans les mêmes conditions (7) ainsi qu'à

(1) Voy. plus loin la mention des monnaies qui prouvent ce fait.

(2) C'est Velleius Macrinus, légat consulaire du Pont et de la Bithynie, qui fit exécuter ces travaux en 268 (*C. I. Gr.*, 3747 et 3748). Voy. des vues des remparts de Nicée dans l'ouvrage de M. Gustave Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, t. III, p. 788, 789 et 793. Voy. aussi les portes, construites avec des débris d'édifices antiques et remaniées sous Théodore Lascaris (1205-22), dans V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, 1885, p. 108, fig.; cf. t. VI, p. 444.

(3) C'est l'opinion de M. G. Perrot, *De Galatia provincia romana*, 1867, p. 165 et 166. — Des auteurs antérieurs l'ont placée au règne de Caracalla (voy. *C. I. Gr.*, 4015).

(4) Ammien Marcellin, XXIII, 5, 1 : « Cercusium... munimentum tutissimum « et fabre politum, cujus mœnia Abora et Euphrates ambiunt flumina... quod « Diocletianus muris turribusque circumdedit celsis ». — Une inscription trouvée au *castellum* de Kasr Bser, en Arabie, nous apprend qu'il fut élevé sous Dioclétien et Maximien et qu'il était le camp du *prætorium* de Moab, *castra prætorii Mobeni* (R. Brünnow et A. von Domaszewski, *Die provincia Arabia* t. II, 1905. p. 58).

(5) *Chester Courant*, 24 août et 7 sept. 1887 (Roach-Smith plaidant en faveur de l'antiquité contre Thompson Watkin); Jos. A. Picton, *Notes on the City walls of Chester*, British Archæolog. Assoc., 16 nov. 1887; Roach-Smith, *ibid.*, et *On the Roman walls of Chester*, dans *The Antiquary*, février 1888; tous cités par H. Schuermans, dans *Bullet. des Commissions roy. d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 37, et 1890, p. 56.

(6) *C. I. Lat.*, t. VII, 242.

(7) *C. I. Lat.*, t. VII, 96, 97, 99, 111, 117. — C'est cette ville qui possédait

Londres et à Bath (*Aquae Sulis*) (1). Enfin, dans les soubassements d'une tour des remparts romains de Bittern (*Clausentum*), on a trouvé des inscriptions portant les noms de Gordien III, Trébonien Galle, Volusien, Tetricus et Aurélien, c'est-à-dire d'une période comprise entre 238 et 275 (2).

Dans la péninsule ibérique, Evora (l'antique *Ebora*), Lisbonne (*Olisipo*) et Tarragone (*Tarraco*) (3), avaient probablement des murs analogues à ceux de la Gaule. Au centre de l'Europe, on a fait des découvertes du même genre, à Cilli (*Celeia* du Noricum) (4), puis à Iglitza (*Troesmis* en Mœsie), où près de l'entrée d'une tour, on a mis au jour des blocs sculptés et quatre inscriptions (5); enfin à Gradina, près de Srebrenica, en Bosnie, des inscriptions avaient été employées aussi comme matériaux (6).

Des marbres grecs de l'époque romaine ont été reconnus dans une muraille de basse époque à Andrinople (*Hadrianopolis*) (7). On a vu aussi des inscriptions dans les murs de Mégare, de Sicyone et de Sparte (8).

J'ai déjà parlé des constructions analogues reconnues en Afrique et en Carie, et j'ai cité le texte relatif aux murs de Catane (9).

encore au XIIe siècle de nombreux monuments romains, décrits en quelques lignes par le chroniqueur Gérald de Barri ou « Silvester Cambrensis » (*Rerum britannicarum medii ævi scriptores*, t. VI, 1865, p. 55). Schuermans avait appliqué cette description à la ville de Chester (*Bullet.*, t. XXVII, 1888, p. 80); mais il a rectifié son erreur (*Bullet.*, t. XXVIII, 1889, p. 96, et t. XXIX, 1890, p. 56-57). — Caerleon est identifiée à *Isca Silurum*.

(1) *C. I. Lat.*, t. VII, 31 et 54.

(2) *C. I. Lat.*, t. VII, nos 1148 à 1152; lettre de C. Roach-Smith dans *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 78. Voy. un plan de *Clausentum*, avec un rapport de M. George E. Fox dans les *Proceedings of the Soc. of Antiquaries of London*, t. XIX, 1901-1902, p. 56.

(3) *C. I. Lat.*, t. II, 111, 116; 188; 4145, 4150.

(4) *C. I. Lat.*, t. III, 5212. Cf. Schuermans, dans *Bullet. Commission d'art et d'archéol.*, t. XXIX, 1890, p. 61.

(5) *Arch.-epigraph. Mitteil. aus Œsterreich-Ungarn*, t. VI, 1882, p. 40; cf. Schuermans, *loc. cit.*

(6) A. von Domaszewski, dans *Arch.-epigraph. Mitteil. Œst.-Ungarn*, t. VIII, 1884, p. 245.

(7) P.-Ch. Robert, *Les étrangers à Bordeaux*, 1883, p. 6, n. 4.

(8) *C. I. Gr.*, t. I, nos 1077, 1110, 1241.

(9) Voy. plus haut, p. 239 et 240.

Des murailles de Milan sont sorties de nombreuses inscriptions romaines (1). On en a recueilli à Turin dans les mêmes conditions (2). Pola a fourni de nombreux textes et l'enceinte de cette ville avait une *porta Jovia* et une *porta Herculea* (3), évidemment contemporaines de celles de Grenoble.

Ainsi, partout dans l'Empire, les murailles furent édifiées avec les matériaux que les constructeurs trouvèrent à leur portée.

Il est bien probable que les mêmes causes ont produit les mêmes effets, à la même époque.

(1) *C. I. Lat.*, t. V, 5845, 5856, 5860, 5864, 5934, 5936, 6001, etc.

(2) *C. I. Lat.*, t. V, 6950, 6951, 6953, 6974, 6980, 6982, 6991, etc.

(3) *C. I. Lat.*, t. V, 28, 29, 56. — Pour Brescia, on a dit que beaucoup d'inscriptions recueillies dans une tour appelée *Porta Pagonora* (*C. I. Lat.*, t. V, 4308, 4361, 4424) provenaient de l'enceinte antique (Schuermans, *Bullet.*, 1890, p. 66). Mais ces matériaux avaient peut-être été employés au moyen âge (cf. les inscriptions romaines des parois du dôme de Pise). Il est probable qu'il en fut de même pour quelques parties des murs de Milan et de Turin dont nous venons de parler.

CHAPITRE II

ÉPOQUE DE LA CONSTRUCTION DES SECONDES ENCEINTES ROMAINES EN GAULE.

I. *Examen de la théorie de Schuermans.* — II. *Renseignements fournis par les monnaies. Inscriptions trouvées dans les enceintes.* — III. *Influence de la campagne de Probus en Gaule sur la construction des enceintes de ce pays.*

I. Schuermans supposait que, dans le texte d'une loi publiée en 288 ap. J.-C., les empereurs Dioclétien et Maximien avaient rappelé la construction des remparts de Vérone par Gallien, qu'ils avaient ravivé le souvenir des invasions sur le Rhin, le Danube et l'Euphrate, prescrit de réduire la superficie des villes et que « les « monuments religieux, funéraires ou autres, détruits par les inva- « sions ou même restés debout à l'extérieur, dans le voisinage où « ils pourraient servir à abriter des assiégeants, » seraient renversés et transportés sur le tracé des remparts à établir.

Continuant le développement de son ingénieuse fiction, Schuermans pensait que la loi disait encore : « Sous la protection des « divinités auxquelles les remparts, choses *saintes*, sont consacrés, « les pierres des autels et des tombeaux, choses *religieuses*, seront « placées soigneusement à la base du mur à construire, les unes « sur les autres, sans ciment, de manière à ne pas endommager les « parties saillantes et à préserver les dédicaces aux dieux et aux « mânes. La maçonnerie massive ne commencera qu'au dessus des « assises de pierres monumentales, qui seront cachées aux regards « par les pierres de revêtement (1). »

(1) H. Schuermans, dans *Bulletin des Commissions d'art et d'archéol.*, 1888,

Schuermans, passant en revue divers règnes, disait que celui d'Aurélien avait été troublé, que Probus ne pensait qu'à un mur-frontière réunissant le Rhin et le Danube, que Carus, Carinus et Numerianus n'ont pu rien faire, et qu'ainsi on arrivait nécessairement au règne de Dioclétien, qui a dû ordonner la construction d'enceintes (1). Schuermans oubliait seulement que l'enceinte de Rome fut construite sous Aurélien et Probus (de 271 à 282)!

On sait que Grenoble (*Cularo*) fut entourée de murs sous Maximien et Dioclétien, mentionnés dans les inscriptions des portes de l'enceinte. C'est probablement à tort qu'on a prétendu attribuer à ces empereurs les portes seules, qui auraient été ainsi percées dans une muraille antérieure (2). Mais Schuermans se trompait en écrivant que Grenoble fut établie sur le plan des camps romains, avec une porte prétorienne et une porte décumane, bâties en même temps que les remparts (3). Si les portes peuvent être considérées comme contemporaines de l'enceinte, il est presque certain, d'autre part, que cette enceinte avait une forme ovale et non la forme carrée des camps romains.

Schuermans, prenant acte du mot *jusserunt* qui termine les deux inscriptions, en a tiré un argument en faveur de la loi supposée de 288 (4). Mais est-il certain que *Cularo* était complètement sans

p. 38 et 39. — L'auteur reconnaît (p. 91) qu'il s'appuie sur une hypothèse de Caumont : « l'établissement des fortifications et des enceintes qui les entourent a dû être l'objet d'une mesure générale due au même prince. » (*Congrès archéol. de France*, XIVe s., à Sens, en 1847, p. 45). D'autre part, Schuermans a pu prendre l'idée de sa théorie des enceintes sacrées dans le travail de E. H. Protat, *Études sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines* (Dijon, 1861. Je n'ai pu en consulter que la 2e étude portant comme sous-titre : *Inscription d'Alise*. Ce travail n'a pas de valeur). — Il y a aussi le texte des *Institutes* de Justinien que j'ai cité plus haut (p. 10); mais on y voit que les murs étaient déclarés *saints*, uniquement pour que la peine, édictée contre les délinquants, fût plus forte.

(1) *Bullet.*, 1888, p. 84 et s. — Schuermans ne s'était pas toujours renfermé dans les limites étroites de sa thèse favorite ; en 1877, il avait été plus judicieux en écrivant une note de deux lignes : « On peut admettre que Probus et ses « successeurs immédiats avaient déjà mis la main à l'œuvre depuis l'an 277 » (*Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, t. XVI, p. 498).

(2) *Congrès archéol. de France*, XXIVe s., à Mende, en 1857, p. 361.

(3) *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 72.

(4) *Ibid.*, p. 74.

défense avant Dioclétien? Il faut se souvenir que Claude II, retenu par la campagne contre les Goths, avait envoyé dans cette ville un corps de troupes d'élite, sous la direction de Julius Placidianus (1). On a supposé avec raison que les travaux de fortification de *Cularo* avaient pu être commencés par ces troupes (2).

Près de Brugg (Suisse) fut trouvé un fragment de texte portant .....TINIANV...MVR... (3). Mommsen, se basant sur la lecture (4), établissait un rapport rationnel entre cette inscription et le texte d'Ammien Marcellin, mentionnant les travaux exécutés par Valentinien sur les frontières de l'Empire. Mais Schuermans, toujours hanté par sa théorie, s'est demandé si l'on ne lirait pas mieux ...IMIANV., ce qui lui permettait de supposer le nom de Maximien, collègue de Dioclétien, qui est nommé dans l'inscription relative au mur de *Vitodurum*.

L'armée fit, comme on peut le croire *a priori*, beaucoup de travaux défensifs. On le sait par un texte relatif au règne de Probus (5), et par un édit de Valentinien (6), dont les travaux sur les frontières en particulier ne pouvaient être exécutés que par les troupes.

Poursuivant sa tâche, Schuermans citait les corps appelés *pedaturæ* (analogues aux sapeurs), mentionnés à propos des légions *Herculea* et *Jovia*, dans la *Notitia Dignitatum*, et concluait qu'il y avait eu « une disposition générale prise en commun pour tout « l'Empire par Dioclétien et ses collègues, à l'effet de suppléer à « l'insuffisance des ouvriers civils, en permettant de leur adjoindre « des soldats des légions (7). Le texte concernant le règne de Probus démontre déjà que la mesure supposée était inutile. N'était-ce pas le rôle des légions romaines de construire des fortifications, et le *limes* avec ses *castella* n'a-t-il pas été élevé par elles (8)?

(1) L'inscription du piédestal de la statue, élevée à Claude par ce corps de troupes, a été retrouvée à Grenoble en mai 1879. Voy. *C. I. Lat.*, XII, 2228.

(2) A. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, 1888, p. 21 et 24.

(3) Voy. p. 306, n. 7.

(4) *Hermes*, t. XVI, 1881, p. 489.

(5) Je reviendrai plus loin sur ce texte.

(6) *Code Théod.*, *De oper. publicis*, l. 13, XV, 1 : « ... adjumentis militum et impensis ».

(7) H. Schuermans, dans *Bullet.*, 1890, p. 59.

(8) Voy. aussi plus haut, p. 298 et 313, n. 2.

Même pour les briques, la main-d'œuvre militaire est probable. Ne savons-nous pas que beaucoup de légions ont marqué des briques de leur estampille (1) ?

Les murs de Vérone, élevés, — en partie au moins, sous Gallien, puisqu'une inscription authentique en fait foi, — présentent les caractéristiques des enceintes gallo-romaines. Comme Schuermans prétendait que les enceintes de l'Empire romain avaient été élevées pour la plupart en vertu d'une loi de Dioclétien, l'exemple de Vérone l'embarrassait. Aussi il fit appel à une médaille dont Maffei connaissait deux exemplaires et qu'il tenait pour authentique. Elle portait MAXIMIANVS CAES avec le buste de Galère Maximien, et, au revers, quatre personnages sacrifiant devant une porte de ville (2). Autour on lisait : VERONANPRITE COND que Maffei proposait de lire *Verona nova porta rite condita.* Un autre auteur, qui n'avait d'ailleurs aucune autorité en épigraphie, proposa de lire *Verona nuper iterum condita* (3). Schuermans déclara gravement que cette leçon était tout à fait compatible avec l'histoire et supposa qu'Auréole s'était emparé de Vérone en 268, avant d'avancer sur Milan, et que les remparts avaient été refaits par Galère (4).

On voudrait d'abord savoir pourquoi Vérone serait restée sans défense entre 268 et 305. Mais il y a plus. La médaille est sûrement fausse. Le type du revers existe sur des monnaies authentiques ; mais la légende, anormale et impossible, a dû être gravée par quelque faussaire (5), qui trouva un avantage pécuniaire ou autre, à mystifier Maffei, l'historien de Vérone. Il est vrai qu'Eckhel n'a pas contesté l'ancienneté de la pièce. Mais on la chercherait

(1) Tuiles de Néris (L. Renier, dans *Comptes Rendus Acad. Inscr. et b.-l.*, 1872, p. 428) ; tuiles de Mirebeau (R. Mowat, dans *Bullet. épigr. Gaule*, 1883, p. 224 et s.); tuilerie légionnaire de Xanten (J. Steiner, dans *Bonner Jahrb.*, f. 107, 1901, p. 289); tuiles de l'*Exercitus Germaniæ inferioris* (*Korrespondenzblatt d. westd. Z.*, XXI, 1902, col. 154-155); tuiles de Neuss (*Bonner Jahrb.*, f. 111-112, 1904, p. 289 et s.), etc.

(2) Voy. ce type sur les monnaies de Maximien Hercule (*pl. XXI, fig. 1*).

(3) H. Morin-Pons, dans *Rev. belge de Numism*, 1889, p. 344; cf. 1888, p. 566.

(4) *Bullet. Commiss. d'Art et d'Archéol.*, 1890, p. 71 et s.

(5) Il s'agit peut-être d'une monnaie authentique, dont la légende a été refaite. C'est un genre de falsification qui était en faveur à l'époque où vécut Maffei.

vainement dans la *Description* de Cohen, dans les ouvrages récents et dans les belles collections formées au XIXe siècle avec les pièces sorties de tant de trouvailles (1). Le seul Maffei eut le singulier bonheur de voir deux exemplaires de cette médaille; mais il n'avait pas les yeux qu'il fallait posséder pour l'examiner.

Schuermans a peut-être senti la faiblesse de son argumentation, car il écrivit : « Tout au moins, le système de concentration des « villes fortifiées dans un périmètre réduit, aurait été inauguré par « Gallien (2). Il faut d'autant moins oublier le rôle de Gallien que cet empereur fit fortifier les villes de la Mœsie inférieure (3). Ce fait, joint à ceux concernant Athènes et Vérone, démontre amplement qu'à cette époque les villes avaient besoin d'être protégées contre les Barbares, massés sur toutes les frontières et n'attendant qu'une occasion pour les franchir.

On a supposé que les Anciens plaçaient, dans les enceintes, les matériaux provenant de monuments antérieurs, avec l'intention de reconstituer plus tard les édifices détruits (4).

Il est certain que beaucoup de sculptures trouvées à la base des enceintes étaient en bon état et que de nombreuses inscriptions présentaient des lettres aux arêtes très vives et souvent rouges encore de minium (5). On en a conclu que les constructeurs

(1) L'exemplaire signalé dans une collection de Venise est certainement faux. Schuermans prétendait qu'il devait être authentique parce qu'il était depuis longtemps dans ce musée. Mais Maffei écrivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il faudrait donc prouver que cette monnaie était déposée dans la collection avant cette époque. On sait d'ailleurs que le Musée de Vérone conservait des inscriptions fausses en 1749 (Cf. E. Babelon et A. Blanchet, *Cat. Bronzes Bibl. nat.*, 1895, p. 735, n° 2420). La ville de Maffei était donc très sujette à caution.

(2) *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1890, p. 76. — L'enceinte d'Aurélien marquait aussi une réduction du périmètre de Rome.

(3) Voy. plus haut, p. 314. On verra d'ailleurs plus loin que plusieurs villes de cette région étaient déjà fortifiées antérieurement au règne de Gallien.

(4) Prat, *Hist. d'Arlon*, t. Ier, p. 107; réfuté avec raison par Schuermans, dans *Bullet. Commiss. d'art et d'archéol.*, 1888, p. 50 et 51. — Schuermans a réfuté facilement une autre hypothèse d'après laquelle les Romains des IIIe et IVe siècles auraient réparé les murs du Ier siècle en introduisant des matériaux à la base (*Bullet.*, 1877, p. 490, et 1888, p. 51 et 52).

(5) Cf. H. Schuermans, *Bullet. Commiss.*, t. XXVII, 1888, p. 49; cf. 1877, p. 463.

avaient pris des précautions en juxtaposant les blocs, afin d'endommager le moins possible les figures et les ornements, dont les ouvriers ne brisèrent que ce qui aurait empêché les pierres d'être assises solidement (1). D'après Schuermans, « les païens seuls ont « pu, en tant d'endroits à la fois, placer aussi respectueusement « leurs monuments pieux à la base des remparts des villes » (2). Si les pierres sont dégradées, il faut en chercher la cause dans le fait que les Barbares ont ruiné de nombreux édifices (3).

Mais on peut nier que les restes antiques, employés dans les remparts gallo-romains, y eussent été placés avec toutes les précautions que Schuermans a cru reconnaître à Arlon (4).

Schuermans tenait beaucoup à cet argument, qui eût été en effet de quelque poids pour sa thèse. Aussi, il se demandait si Maffei n'avait pas été induit en erreur en attribuant aux constructeurs eux-mêmes le bouleversement des pierres du massif des remparts de Vérone (5). Gêné par les observations faites à propos du soubassement de l'enceinte de Melun, établi avec peu de soin, Schuermans parle avec dédain de la « précipitation si incompatible avec « la recherche d'ornementation indiquée par les cordons de bri- « ques, avec la peine qu'on s'est donnée pour aller chercher au « loin des pierres sépulcrales », et il conclut que les remparts ont été élevés dans une période de paix et de tranquillité (6).

(1) *Annales d'Arlon,* t. VII, p. 73; Schuermans, *Bullet.,* 1888, p. 45 et 57. Cf. C. Roach-Smith, *Collect. antiqua,* t. V, p. 165; *Rev. Soc. Sav.,* 5e s., t. IV, 1872, p. 54.

(2) *Bullet.,* t. XXVII, 1888, p. 88. Cf., dans le même sens, *Soc. archéol. Bordeaux*, t. II, 1875, p. 16.

(3) H. Schuermans, *Bullet.*, 1888, p. 46.

(4) En effet, de nombreuses stèles ont perdu leur fronton avec la partie de l'inscription comprenant le *Dis Manibus*, et souvent aussi la tête du personnage représenté.

(5) *Bullet. Commiss. d'art et d'archéol.*, 1890, p. 76.

(6) *Ibid.*, 1890, p. 49 et 50; cf. 1888, p. 47 et 48. — Au sujet de la hâte qu'on a dû mettre à construire les enceintes, voy. *Congrès archéol. de France,* t. XXIV, p. 245, et t. XXXIX, p. 108; *Rev. Soc. sav.*, 5e s., t. VIII, 1874, p. 264; A.-G.-B. Schayes, *Hist. de l'Architect. en Belgique*, t. Ier, p. 202. Schuermans (*Bullet. Commissions d'art et d'archéol.*, t. XVI, 1877, p. 467) eut le tort de taxer d'erreur Charles Robert, qui avait parlé de la précipitation des travaux.

J'ai déjà démontré plus haut que les cordons de briques avaient été employés uniquement pour assurer la solidité de la muraille (1).

Quant aux stèles et aux inscriptions funéraires, elles ne venaient pas de régions éloignées; car chacun sait que les nécropoles romaines étaient aux portes des villes, et très proches des voies (2). Aussi bien Schuermans n'était pas fort heureux dans son argumentation, car, en 1888, imbu de sa théorie des monuments sacrés préservés intentionnellement, il écrivait ce qui suit :

« Si la thèse présentée ici est fondée, on pourra certes trouver « des pierres milliaires dans les fondations des remparts; mais ce « seront des exceptions : on n'en rencontrera jamais plusieurs « ensemble, d'abord parce que ce n'étaient pas là des monuments « à préserver comme des autels et des tombeaux; ensuite parce « qu'il aurait fallu aller les chercher bien loin. » (3) Deux ans plus tard, la trouvaille de nombreuses pierres milliaires, réunies dans une poterne antique de Rennes, venait détruire la thèse de l'érudit liégeois (4).

Schuermans, toujours enclin à retrouver partout la main de Dioclétien, supposait que cet empereur avait construit à Rome une enceinte dont le périmètre coïncidait à peu près avec celui de l'enceinte d'Honorius (5). Cette nouvelle hypothèse s'appuyait sur diverses découvertes mal comprises, en particulier sur la présence de nombreuses inscriptions relatives aux cohortes prétoriennes dans des murs, qui indubitablement n'ont jamais fait partie d'une enceinte fortifiée (6).

(1) Voy. p. 247.

(2) Par exemple, la voie Appienne, à Rome.

(3) *Bullet. Commiss. d'art et d'archéol.*, 1888, p. 78.

(4) Il cita bien les milliaires de Nantes (*Bullet.*, 1890, p. 50 et 92); mais sans paraître remarquer que cette découverte était contraire à son hypothèse. Il fut bien contraint de s'en apercevoir après la découverte de Rennes. Sait-on comment il se corrigea, sans se citer ? Voici : « Qu'on n'objecte pas que la « nature des colonnes itinéraires répugne à leur dépôt à la base des remparts « romains : à Rennes, on en a trouvé ainsi *dix-neuf à la fois*! » (*Age de la colonne itinéraire de Tongres*, dans *Tongres et ses environs pendant l'occupation rom. et franque* par Fr. Huybrigts, Tongres, 1901, p. 90, note 4).

(5) *Bullet.*, 1890, p. 80 à 85.

(6) Léon Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, p. 276, note 2, a réfuté l'hypothèse de Schuermans et dit, en résumé : « Par conséquent

C'est bien à tort que Schuermans (1) voulut s'appuyer sur un passage d'Eumène (2) pour écrire que les villes de la Gaule étaient restées ruinées jusqu'à Constance Chlore. Eumène est un panégyriste ; on doit donc le tenir au dernier rang des historiens et le considérer plutôt comme un rhéteur officiel dont les généralisations ne sauraient retenir notre attention (3).

La grande diversité de plan des enceintes romaines de la Gaule fournit une objection importante contre la théorie de Schuermans. En effet, si ces remparts eussent été élevés en vertu d'une loi, à la même époque, il est probable que la loi eût contenu des instructions sur le plan et le mode de construction de ces fortifications (4).

Schuermans eût pu tirer d'un passage de Julien (5) une preuve en faveur de sa théorie. Car ce texte parle de forteresses élevées par Dioclétien et Maximien, et un auteur récent a pensé que ces constructions n'avaient pas été faites seulement dans les villes des frontières (6). Mais chaque auteur ancien, pris séparément, pourrait aider à soutenir une théorie différente. Ainsi, l'on a admis que, vers le règne de Constantin, les villes furent partout fortifiées, lorsque l'armée fut ramenée en arrière et distribuée dans l'intérieur de l'Empire (7). Et cette opinion peut en effet s'appuyer sur un passage important de Zosime, d'après lequel Constantin aurait abandonné les *castella* et les camps, établis par Dioclétien sur toutes les frontières, et aurait placé les troupes en garnison dans

« aucune des trois découvertes, sur lesquelles s'appuie H. Schuermans, pour « supposer l'existence d'une enceinte de Dioclétien, indépendante à la fois de « l'enceinte d'Aurélien et de celle d'Honorius, ne peut être alléguée en faveur « de cette opinion. Il est impossible de s'y rallier. »

(1) *Bullet. Commiss. d'Art et d'Archéol.*, 1889, p. 122 et 123.

(2) *Pro restaur. scholis*, 18 : « Tot urbes diu silvis obsitas atque habitatas « feris instaurari mœnibus, incolis frequentari... Quot ubique muri vix repertis « veterum fundamentorum vestigiis excitantur » (Ed. Bæhrens, p. 129).

(3) Et d'ailleurs, les termes *mœnia* et *muri* peuvent concerner des édifices et non des enceintes.

(4) Cf. plus haut, p. 293 et s., ce qui a été dit au sujet des caractéristiques des enceintes et des préceptes des ingénieurs romains.

(5) Julien, *Discours*, I, éd. Hertlein, p. 8 : Φρούρια δὲ ἐπιτειχίζοντες αὐτοῖς τοσαύτην πρὸς αὐτοὺς εἰρήνην τοῖς ὑπηκόοις κατέστησαν.

(6) C. Jullian, dans *Rev. études anc.*, t. IV, 1902, p. 42.

(7) Gaston Boissier, dans *Journal des Savants*, mai 1890, p. 283.

les villes de l'intérieur (1). Mais remarquons que ce texte attribue à Dioclétien une restauration du *limes*, alors que les observations archéologiques démontrent que, sous son règne, cette barrière factice avait perdu de son importance, en raison des murailles élevées autour de nombreuses cités.

Aussi bien les Romains ne pouvaient se résoudre à abandonner ce rempart du *limes*, dont la construction et la conservation leur avaient coûté tant d'efforts et de sacrifices. Ainsi, Valentinien paraît avoir restauré l'état de choses antérieur, puisqu'il fortifia le cours entier du Rhin, élevant des camps, des *castella* et des tours (2). Le même empereur donna, aussi en 364, des instructions sur les tours à refaire à Dacie (3).

J'ai déjà dit ailleurs que l'histoire de la construction des enceintes murales des villes de la Gaule romaine était intimement liée à l'histoire du *limes* et des *castella* des frontières de la Germanie (4). Il est bien certain que la longue ligne du *limes* devint trop difficile à défendre contre les hordes toujours menaçantes des Germains, malgré le nombre des *castella* sur lesquels le rempart-frontière s'appuyait. Les campagnes furent donc livrées à peu près sans défense aux pillards barbares et les villes, ceintes de murailles, devinrent le refuge des populations fuyant devant le flot germain (5).

(1) Zosime, II, 34 (Ed. de la Byz. de Bonn, p. 100) : « Τῆς γὰρ Ῥωμαίων ἐπικρατείας ἁπανταχοῦ τῶν ἐσχατιῶν τῇ Διοκλητιανοῦ προνοίᾳ κατὰ τὸν εἰρημένον ἤδη μοι τρόπον πόλεσι καὶ φρουρίοις καὶ πύργοις διειλημμένης, καὶ παντὸς τοῦ στρατιωτικοῦ κατὰ ταῦτα τὴν οἴκησιν ἔχοντος, ἄπορος τοῖς βαρβάροις ἦν ἡ διάβασις, πανταχοῦ δυνάμεως ἀπαντώσης τοὺς ἐπίοντας ἀπώσασθαι. Καὶ ταύτην δὴ τὴν ἀσφάλειαν διαφθείρων ὁ Κωνσταντῖνος τῶν στρατιωτῶν τὸ πολὺ μέρος τῶν ἐσχατιῶν ἀποστήσας ταῖς οὐ δεομέναις βοηθείας πόλεσιν ἐγκατέστησε. »

(2) Ammien Marcellin, XXVIII, 2, 1 : « Rhenum omnem a Raetiarum exordio « ad usque fretalem Oceanum magnis molibus conmuniebat, castra extollens « altius, et castella, turresque adsiduas per habiles locos et oportunos ».

(3) *Code Théod.*, *De oper. publ.*, l. 13, XV, 1.

(4) *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 85 et 98. Dans cet ouvrage (p. 104), j'ai admis que les enceintes de la Gaule avaient été élevées surtout sous le règne de Constantin. Mais j'ai continué mes recherches et je me suis arrêté aux conclusions exposées plus loin.

(5) Le même fait s'est produit dans l'île de Bretagne où les remparts élevés dans le Nord depuis Hadrien ne suffirent pas à maintenir les indigènes (voy. sur ces remparts, J. Collingwood-Bruce, *The Roman wall*, 3[e] éd., 1867, et

II. Les monnaies, trouvées dans les fouilles, peuvent-elles nous renseigner ?

Les trouvailles de ce genre sont malheureusement trop rares.

J'ai rapporté (1) un fait, resté inconnu des auteurs qui ont écrit sur les enceintes de la Gaule. Une monnaie de Marc-Aurèle a été trouvée dans une alvéole entre deux blocs, à la base du pilier central de l'arc de la porte du Marché, à Langres. Comme la construction de ce monument est soigné, je conclurai que l'arc du IIe siècle a été relié à la muraille du IIIe ou IVe siècle et est devenu une porte.

A Orléans, dans l'épaisseur de la muraille romaine, au 37 de la rue du Bourdon-Blanc, on a trouvé un denier de L. Verus (161-169) (2).

Des monnaies de Gratien auraient été recueillies dans les murs de Tours (3). Divers auteurs ont mis en doute ce témoignage (4). Mais, si l'on ne saurait admettre que l'enceinte de Tours fut élevée seulement sous Gratien, on peut bien supposer qu'elle a été restaurée sous cet empereur, et ce fait expliquerait la présence de la monnaie.

A Bordeaux, un petit bronze bien conservé de Claude II a été trouvé entre des grandes pierres de la base de la muraille (5).

A Auxerre, dans le milieu même de la maçonnerie de la tour d'Orbandelle, on aurait recueilli un petit bronze de Tetricus (6).

La découverte d'un petit bronze de Salonin (253-259) dans la

Handbook to the Roman wall, 4e éd., 1895 ; Emil Krüger, dans *Bonner Jahrbücher*, f. 110, 1903, p. 1-38, pl. I-III). De nombreuses cités romaines de la Bretagne durent élever des murailles analogues à celles de la Gaule (Voy. plus haut, p. 315).

(1) Voy. plus haut, p. 23.

(2) C.-F. Vergnaud-Romagnési, *Hist. ville d'Orléans*, 1830, t. Ier, p. 5. — La monnaie a pu circuler encore au IIIe siècle.

(3) La Sauvagère, *Recueil d'Antiquités*, 1770, p. 147 ; *Rec. de dissert.*, 1776, p. 39.

(4) Ch. de Grandmaison, dans *Mém. Soc. archéol. Touraine*, t. XI, 1859, p. 234 ; H. Schuermans, dans *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, t. XVI, 1877, p. 473 (= *Bullet. monumental*, 1878, p. 241).

(5) P. Sansas, dans *Soc. archéol. de Bordeaux*, t. VII, 1880, p. 168 ; cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de B.*, t. II, p. 294.

(6) *Congrès archéol. de France*, XXVe s., 1858, p. 696.

maçonnerie de la tour de Cologne, sise Apernstrasse, n° 26, a été donnée comme certaine (1). Mais cependant l'architecte n'était pas présent et, plus tard, on n'a plus retrouvé l'ouvrier qui avait recueilli la monnaie (2).

On avait dit que deux monnaies de Constantin et de Constant avaient été trouvées dans les substructions de l'enceinte de Melun (3). En réalité, ces deux pièces ont été recueillies seulement près des murs (4).

Enfin, on aurait trouvé dans le mortier, entre deux assises de briques de l'enceinte de Dax, une monnaie de Magnence (5), et l'on s'est demandé si les murs romains de cette cité n'auraient pas été bâtis seulement vers 350 (6). Mais, sans contester la véracité du fait rapporté, je suis un peu sceptique en ce qui concerne l'état de la muraille où la monnaie aurait été recueillie. Dax pouvait avoir souffert de l'invasion de 355, qui causa la ruine de quarante ou quarante-cinq cités. Ne peut-on admettre que la monnaie de Magnence, frappée entre 350 et 353, a été perdue par un des ouvriers qui réparèrent la muraille en 356 ?

Que les enceintes de la Gaule aient subi des réparations successives, et, en particulier, à l'époque d'Honorius (7), c'est ce dont on ne saurait douter. En effet, elles avaient eu plus à souffrir que l'enceinte d'Aurélien, à Rome. Or, nous savons que celle-ci subit d'importantes réparations en 403. Honorius fit enlever les déblais accumulés au pied de la muraille et restaura les portes, les murs et les tours (8). Après Honorius, les murs de Rome ne cessèrent d'être réparés et remaniés.

(1) C. Stedtfeld, dans *Bonner Jahrbücher*, f. 90, 1891, p. 197.

(2) R. Schultze et C. Steuernagel, dans *Bonner Jahrb.*, f. 98, 1895, p. 28. La monnaie peut d'ailleurs avoir été perdue au cours d'une réparation, au IIIe siècle.

(3) *Rev. Soc. sav.*, IVe sér., t. IV, 1866, p. 202.

(4) H. Schuermans, dans *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1888, p. 64.

(5) R. Pottier, dans *Bullet. Soc. Borda*, 1881, p. 145. — D'après Aug. Dompnier de Sauviac (*Saint-Vincent de Sentes*, 1855, p. 89), les dernières monnaies des sépultures romaines du cimetière de Saint-Vincent seraient aussi celles de Magnence.

(6) *Rev. des études anc.*, t. III, 1901, p. 215.

(7) Voy. plus haut, p. 311.

(8) *C. I. Lat.*, t. VI, 1188 à 1190; inscriptions des portes Tiburtina, Prænestina et Portuensis. Cf. Claudien, *De sexto consulatu Honorii*, v. 529 à 536. — Voy. L. Homo, *op. cit.*, p. 223.

Schuermans (1) appela l'attention sur un groupe de pièces d'argent de Dioclétien, de Maximien, de Constance Chlore et de Galère, portant au revers une enceinte, flanquée de six tours; devant la porte est un autel sur lequel sacrifient quatre personnages, qui représentent évidemment les empereurs (*Pl. XXI, fig. 1*) (2). Banduri reconnaissait dans ces monnaies une allusion aux *castella*, élevés par Dioclétien sur les frontières, et Eckhel ajoutait que le revers représentait les empereurs sacrifiant devant les *castra prætoria* (3). Schuermans repoussa cette interprétation et fit remarquer que le type des pièces indiquait de véritables forteresses et non un camp; puis il émit l'opinion qu'il s'agissait des cérémonies d'inauguration des forteresses élevées en grand nombre par l'ordre de Dioclétien. L'argument était assez fort et Schuermans devait nécessairement le tenir pour péremptoire en faveur de sa thèse.

Mais, si le type était nouveau dans les ateliers occidentaux (4), beaucoup de monnaies impériales, frappées dans des villes d'Orient, apportent la preuve que, dans cette partie de l'Empire, les villes fortifiées étaient déjà nombreuses avant la Tétrarchie. Ainsi, sur une pièce de Septime Sévère (193-211), frappée à *Nicopolis ad Istrum* (Mœsie inférieure), on voit une porte de ville flanquée de deux tours (5).

(1) *Bullet. Commissions d'Art et d'Archéol.*, 1889, p. 83 à 85.

(2) H. Cohen, *Descr. m. impér.*, 2e éd., Dioclétien, nos 516 à 518; 519, enceinte carrée sans les personnages, *or*; 520 à 522, enceinte seule (ou porte). Maximien Hercule, nos 547 à 553, enceinte avec personnages ou porte(?) seule (Voy. *Pl. XXI, fig. 1 et 2.*). Constance Chlore, nos 308 à 321, enceinte avec personnages ou porte(?) seule. Galère Maximien, nos 216 à 228, mêmes types. Les légendes sont *Virtus Militum*, ou *Victoria augg* ou *Victoria Sarmatica*. On retrouve une enceinte ou porte sur des bronzes de Constantin le Grand, de Crispus, de Constantin II, de Constance II, avec la légende *Providentiae Caess*. Des petits bronzes de Magnus Maximus (383-388) représentent une porte, flanquée de deux tours élevées et accompagnée de la légende *Spes Romanorum* (Cohen, t. VIII, p. 167, n° 7).

(3) Banduri, *Numism. imper. rom.*, 1718, t. II, p. 115; Eckhel, *Doctr. Num. vet.*, t. VIII, p. 10.

(4) Les nombreuses pièces d'argent portant ce type étaient d'ailleurs aussi une innovation, car l'Empire romain ne connaissait plus la monnaie d'argent depuis un demi-siècle.

(5) Behrendt Pick, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, t. Ier, 1899,

Une autre monnaie de bronze du même empereur, frappée à *Isaura* de Cilicie, représente aussi une porte fortifiée de tours (1). Sur une pièce de bronze à l'effigie de Sévère Alexandre (222-234), on trouve une vue perspective de la ville d'*Amasia* du Pont, qui est conforme à la description de Strabon et l'on y remarque des tours crénelées (2).

Des monnaies de Gordien III (238-243), frappées à *Marcianopolis* (Mœsie Inférieure), ont comme type les unes une porte, les autres une enceinte polygonale, flanquée de quatorze (?) tours et renfermant divers monuments (3). Un remarquable médaillon de bronze, frappé à *Bizya* (Thrace), sous Philippe Père (244-249), représente la ville, avec des temples, des thermes et des statues, entourée d'une enceinte flanquée de tours crénelées et munie d'une porte, entre deux tours, avec portique au premier étage. Sous la voûte de la porte, je crois voir la herse à moitié baissée (*Pl. XXI, fig. 5*) (4). Citons encore l'enceinte avec une porte très analogue sur des monnaies de Nicée (Bithynie), à l'effigie de Quietus et de Macrien Jeune (260-262) (5).

Dans cette énumération, remarquons surtout les villes fortifiées

p. 370, pl. III, 20. On retrouve cette porte fortifiée sur une pièce d'Elagabale (*Ibid.*, p. 498, nos 2003 et 2004, pl. XX, 13 et 14), puis sur une pièce de Gordien III (*Ibid.*, p. 518, n° 2107).

(1) A. Blanchet, *Les monnaies romaines*, 1896, pl. VII, 4. *British Museum; Cat. of Greek coins; Lycaonia, Isauria and Cilicia* (par G. F. Hill), 1900, pl. XL, 2; F. Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen* (t. II, 1902), p. 449, n° 2, pl. XVII, 12.

(2) E. Babelon et Th. Reinach, *Recueil génér. des m. de l'Asie-Mineure* (commencé par Waddington), t. Ier, fasc. I, 1904, pl. 27 et 41, pl. VI, 10. — Une monnaie de Gangra (Paphlagonie), frappée sous Caracalla (211-217) porte, au revers, diverses constructions qui paraissent être une porte flanquée de tours et de bastions (George Macdonald, *Coin types*, Glasgow, 1905, p. 166, pl. VII, 3).

(3) Behrendt Pick, *op. cit.*, p. 194 et 316, pl. III, 13, 14, 16 et 17.

(4) A. Lœbbecke, dans la *Zeitschrift f. Numismatik*, t. XXI, 1898, p. 254 et s.; George Macdonald, *Coin types*, p. 166, pl. VIII, 10. — Ce médaillon est conservé au Cabinet de Berlin. M. H. Dressel a eu l'obligeance de m'en envoyer un moulage.

(5) *British Museum*; *Cat. of Greek coins*; *Pontus*, etc. (par Warwick Wroth), 1889, p. 177 et 178, pl. XXXIII, 18. Cf. Donaldson, *Architectura numismatica*, 1859, p. 323, n° 87.

de la Mœsie (1) et de la Thrace et n'oublions pas que l'historien Dexippe avait écrit les Σκυθικά, dont la rédaction s'étendait jusqu'à 271, ouvrage d'où proviennent des fragments, qui sont relatifs aux sièges de *Marcianopolis* et de *Philippopolis* (2). On voit que, dans ces régions, beaucoup de cités étaient fortifiées avant la Tétrarchie (3).

Si l'on trouve des types de portes et d'enceintes assez fréquemment à partir du règne de Dioclétien (284-305), sur la monnaie impériale, c'est que les types monétaires étaient créés à Rome et que cette ville n'était dotée d'une enceinte que depuis peu d'années.

Par la suite, quelques pièces exceptionnelles firent peut-être allusion à des constructions particulières. Tel est le double sou d'or de Constantin Ier (306-337), frappé à Trèves, qui représente, non la porte seule comme on l'a dit souvent, — mais l'enceinte de Trèves, flanquée de sept tours et munie d'une porte double; devant, on voit la Moselle et un pont. Au-dessus de la porte, est la statue de l'empereur; à droite et à gauche sont des prisonniers accroupis *(Pl. XXI, fig. 3)* (4). On ne peut s'empêcher de rapprocher ce petit monument d'un passage du Panégyrique de Constantin où sont rappelés les travaux exécutés par cet empereur (5).

(1) Pour cette province, n'oublions pas les travaux exécutés sous Gallien (voy. plus haut, p. 314).

(2) Voy. ces fragments dans C. Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, 1867, p. XIII, 296 et s. — Il y a un troisième fragment concernant le siège de Sidé (Pamphylie).

(3) Des monnaies prouvent aussi que d'autres villes de l'Empire romain avaient des enceintes fortifiées très anciennement. Citons brièvement *Tusculum* (Frascati), *Emerita* (Merida), *Pella* de Macédoine, *Laodicea ad Mare*.

(4) La légende est *Gloria Augg*. Cabinet de France. Voy. A. de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 53, et A. Blanchet, *Études de Numism.*, t. Ier, p. 40, pl. I, 17. Le Cabinet de Berlin a acquis récemment un exemplaire de cette pièce (*Berliner Münzblätter*, 1905, p. 177).

La porte représentée est en face de la Moselle, à l'Ouest; ce n'est donc pas la *Porta Nigra*, qui est au Nord et loin de la rivière.

Dans ces représentations monétaires, il faut naturellement tenir compte des conventions artistiques, si importantes dans l'art antique. Ainsi la grande enceinte de Trèves avait plus de sept tours (Voy. p. 89).

(5) *Incerti Panegyr.* VII, 22 (Ed. Bæhrens, p. 178) : « ita cunctis mœnibus « resurgentem. » Il va sans dire qu'il faut tenir compte de l'exagération, toujours probable chez un panégyriste.

Assurément on ne peut nier que des enceintes de villes aient été construites sous Dioclétien et Maximien, et l'on ne saurait mieux faire que d'écouter les textes qui parlent pour *Cularo* et *Vitodurum*. Mais, pour être impartial, il faut accorder le même traitement à l'inscription de Vérone et se souvenir de l'enceinte de Rome, élevée sous Aurélien (1), sans parler des autres exemples cités pour les provinces de l'Empire.

Schuermans a fait un relevé des inscriptions datées, qui ont été trouvées dans les fondations de diverses enceintes de l'Empire romain (2). Les dates qu'il donne ne sont pas toutes acceptables; mais nous pouvons retenir qu'aucune inscription datée, postérieure à 276, n'a été recueillie dans le soubassement des enceintes romaines. Remarquons que des inscriptions de Tetricus (268-273) ont été trouvées à Nantes, à Rennes (3) et à Bittern (4), et qu'une monnaie du même empereur a été recueillie dans la maçonnerie de l'enceinte d'Auxerre. Rappelons qu'une monnaie de Claude II (268-270) a été trouvée entre les blocs de la base de l'enceinte de Bordeaux. L'inscription donnant la date la plus récente est, à Nantes, une pierre milliaire portant le nom de l'empereur Tacite (275-276), qui est le prédécesseur immédiat de l'actif Probus.

III. Si l'Italie était déjà menacée par les Barbares au milieu du IIIe siècle, puisque les Alamans s'avancèrent jusqu'à Ravenne, en 259, la Gaule était dans une position bien plus précaire encore. Depuis le règne d'Alexandre Sévère (5), les Germains n'avaient pas cessé de la menacer. Maximin les avait refoulés en 235 et Auré-

(1) M. Léon Homo a fort bien compris l'influence morale que la construction de l'enceinte de Rome eut nécessairement sur les autres villes de l'Empire (*op. cit.*, p. 213).

(2) *Bullet. Commiss. d'art et d'archéol.*, 1890, p. 92.

(3) On a déjà fait remarquer que le trésor de la Préfecture de Rennes ne contient pas de pièces plus récentes que celles de Tetricus (A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 135). Cf. mon livre sur *Les trésors de m. rom. et les inv. germ. en Gaule*, 1900, p. 209.

(4) Une inscription d'Aurélien a été découverte dans la muraille de Bittern, l'antique *Clausentum* (*C. I. Lat.*, t. VII, 1152). Mais il s'agit toujours de monuments contemporains.

(5) Les *castella* de Holzhausen an der Haide (cercle de Wiesbaden) et de Mainhardt (Wurtemberg) paraissent avoir été détruits sous Alexandre Sévère (222-234).

lien, alors tribun de la légion *VI*[a] *Gallicana*, avait défait, en 241, une bande de Francs, près de Mayence. Mais à partir de 256 (1), les Barbares, reprenant leur course, sillonnèrent la Gaule et l'Espagne pendant une dizaine d'années. Le nombre de trésors monétaires, enfouis en Gaule sous les règnes de Gallien et de Postume, fournit une démonstration évidente de la situation troublée dans laquelle vivait ce pays (2). La plupart de ces cachettes ont été pratiquées dans le Nord; mais diverses trouvailles faites dans les départements de la Gironde, du Gers, des Landes et des Basses-Pyrénées, permettent de supposer que les Barbares passaient en Espagne par le *Summum Pyrenæum* (Roncevaux) et l'*Imum Pyrenæum* (Saint-Jean-Pied-de-Port) (3). Ces faits expliquent suffisamment l'existence des enceintes de Bordeaux, de Lectoure, de Dax, de Bayonne, de Toulouse.

Postume, qui sut maintenir pendant plusieurs années le siège de son gouvernement à Cologne et à Mayence, arrêta ainsi les plus forts courants des envahisseurs (4). Remarquons que Cologne et Mayence étaient protégées par des murailles dont l'existence au Ier siècle est attestée par des passages de Tacite.

Si l'on en croit Trebellius Pollion (5), Lælien, dont le règne fut pourtant si court, aurait relevé quelques cités de la Gaule.

(1) On peut même dire vers 250, car la partie du *limes* germanique situé au nord du Main a été perdue à l'époque de Trajan Dèce, ainsi que le démontrent les dernières monnaies recueillies dans les *castella* de cette région (cf. L. Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 43, n. 2, qui cite les sources allemandes). La plupart des *castella* situés au sud du Main, surtout ceux de la partie correspondant au grand-duché de Bade, avaient été pris par les Barbares vers 255. D'autres furent perdus sous Tetricus (cf. L. Homo, *op. cit.*, p. 117).

(2) Voy. Adrien Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 56. On connaît au moins 164 trésors enfouis pendant cette période de seize ans.

(3) *Ibid.*, p. 57.

(4) C'est avec raison qu'on a cité les monnaies de Postume portant la légende *Restitutor Galliarum* ou *Restitutor Orbis* (L'empereur relevant une femme agenouillée. Cohen, *Descr. m. impér.*, 2e éd., t. VI, p. 50 et 51). Les deniers et le médaillon de billon de l'ancienne collection Charles Robert, avec le Rhin personnifié et accompagné de la légende *Salus provinciarum*, sont au moins aussi importants (*Ibid.*, p. 53, nº 351 à 356).

(5) *Trig. Tyr.*, 5, 4 : « Nam plerasque Galliæ civitates..... statum [in] veterem reformavit. ».

Victorin eut une véritable activité militaire et les nombreuses légions, dont on trouve le nom sur ses monnaies (1), purent contribuer à refouler les Germains.

Tetricus était peu énergique et on ne le vit guère à la tête des légions (2) ; aussi le nombre des trésors monétaires enfouis pendant les cinq années de son règne atteint le nombre de soixante au moins, chiffre auquel il faut ajouter les quarante-trois cachettes contenant des pièces de Claude II et les vingt et un dépôts datés par des monnaies de Quintille (3). Nous obtenons ainsi un total de plus de cent vingt trésors enfouis dans le cours des années 268 à 273.

Récemment on a émis l'opinion que Tetricus avait peut-être entrepris la construction de l'enceinte de Dijon (4). Cette hypothèse est basée sur le fait qu'on a découvert une pierre milliaire au nom de Tetricus, près du point de jonction de la voie romaine de Lyon à Châlon et Langres avec le chemin moderne de Ruffey-lès-Echirey à Dijon, chemin qui aboutissait à la « porte aux Lions » de Dijon. On a déduit de cette découverte qu'il y avait un rapport entre l'établissement ou la réfection du chemin par Tetricus et la construction de l'enceinte de Dijon et de la « porte aux Lions (5) ». Mais ce rapport n'est nécessaire en aucune manière, car il est naturel que la porte septentrionale de l'enceinte de Dijon ait été élevée au point où le *diverticulum* de Ruffey pénétrait dans la cité.

L'influence énergique d'Aurélien (270-275) se fit déjà sentir (6),

(1) Légions I, II, IIII, V, X, XIII, XIIII, XX, XXII, XXX. Voy. Cohen, 2e édit., t. VI, p. 74 à 76, nos 58 a 73. Victorin s'intitulait *Restitutor Galliarum* et *Defensor Orbis*.

(2) Il disposait cependant des trois légions de Bretagne et des quatre des deux Germanies. On connaît des monnaies de bronze où il est représenté haranguant les troupes (Cohen², t. VI, p. 19, n° 36; *Exercitus Aug.*).

(3) A. Blanchet, *Les trésors...*, p. 41 à 43. Il ne faut pas perdre de vue que de nombreux trésors découverts depuis seize cents ans ont été perdus pour la Science. Et combien sont encore enfouis? — La plupart des conclusions de l'ouvrage que j'ai publié en 1900 sont admises aujourd'hui (cf. L. Homo, *op. cit.*, p. 116 et 118).

(4) Léon Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 211.

(5) Cf. J. d'Arbaumont, *Note sur une borne milliaire trouvée près de Dijon au mois de février 1866*, dans *Rev. archéol.*, 1867, II, p. 57 à 68.

(6) Il est évident qu'il faut prendre pour une simple tradition le renseignement de Grégoire de Tours relatif à Dijon. Quant à Orléans, l'incertitude est encore plus grande (voy. p. 27 et 73).

bien que cet empereur fût souvent en Orient; le nombre des cachettes monétaires de la Gaule, datées par des pièces du vainqueur de Tetricus n'atteint que le nombre de 28.

Tacite et Florien n'eurent pas le temps d'agir (1).

Probus, qui leur succéda (276-282), fut probablement le véritable sauveur de la Gaule. Comme général, il avait déjà battu les Alamans et les Francs, dans le Nord, peut-être en 274. Mais les Germains avaient profité de la mort d'Aurélien pour envahir la Gaule, où soixante-dix villes tombèrent en leur pouvoir (2). Probus, devenu empereur, leur livra plusieurs batailles heureuses, les rejeta au delà du Neckar et des Alpes suéviques et fortifia le territoire reconquis (3), pendant que ses généraux battaient les Francs dans la Frise (277).

Nous avons vu plus haut que les dernières inscriptions datées, trouvées à la base des enceintes de la Gaule romaine, portaient les noms de Tetricus et de Tacite. Il y a une correspondance entre les faits rapportés par les historiens et les découvertes archéologiques si parfaite que je n'hésite pas à placer sous le règne de Probus la construction rapide des bases d'enceintes gallo-romaines. Nous venons de voir que l'armée de Probus avait élevé des travaux défensifs. D'autres textes nous apprennent qu'en Afrique ce même empereur fit construire un tombeau de 200 pieds de long, et qu'en Égypte ses soldats élevèrent de nombreux monuments (ponts, temples, portiques, basiliques), qu'ils élargirent l'embouchure de fleuves, et desséchèrent des marais (4). Probus ne souffrait pas que ses

(1) Quatre dépôts marqués par leurs monnaies indiquent que le pays à l'est du Rhône fut troublé (A. Blanchet, *Les trésors* ..., nos 175, 176, 204 et 233).

(2) Vopiscus, *Probus*, 13 : « Gallias... quæ omnes... interfecto Aureliano, a « Germanis possessæ; — immo per omnes Gallias securi vagarentur; — ut a « barbaris sexaginta per Gallias, nobilissimas reciperet civitates. » — *Ibid.*, 15 : « Septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ. » Cf. Cassiodore, *Chron.*, XXXI : « Galliæ quæ fuerant a barbaris occupatæ a Probo « Romano restituuntur imperio » (*Patrol. lat.*, t. 69, col. 1238).

(3) Vopiscus, *Probus*, 13 : « Contra urbes Romanas et castra in solo barbarico « posuit atque illic milites collocavit. »

(4) Vopiscus, *Probus*, 9 : « .... Extant apud Aegyptum eius opera, quae per « milites struxit, in plurimis civitatibus. .... pontes, templa, porticus, basilicas « labore militum struxit », etc. (Ed. Peter, p. 207). — Probus ne faisait que reprendre des traditions anciennes. Déjà César avait fait construire par une

troupes fussent oisives et disait que le soldat ne devait pas être nourri et ne rien faire (1). Ces idées furent même la cause de sa mort (2). Enfin, n'oublions pas que ce même prince termina l'enceinte de Rome.

N'est-il pas logique de penser que les travaux exécutés à Vérone et à Rome furent le prélude de ceux dont la Gaule nous offrent tant de restes? L'envahissement de la Gaule, à la mort d'Aurélien (3), avait démontré aux Gallo-Romains que l'ancien état de choses devait être modifié. Ainsi donc, quand Probus eut repris aux Barbares soixante ou soixante-dix villes importantes de la Gaule, on dût se hâter de les mettre à l'abri des coups de mains qui les avaient livrées aux pillards (4). Quelle apparence que les cités de la Gaule, si durement éprouvées, aient attendu jusqu'au règne de Dioclétien, — dix ans de plus environ, — pour commencer les travaux qui devaient assurer leur sécurité! Les murailles élevées sous Dioclétien sont la suite du système défensif inauguré sous d'autres empereurs.

Sans parler de certaines grandes cités qui eurent une enceinte dès les premiers temps de l'Empire, on doit croire que la plupart des villes de la Gaule commencèrent peut-être à se fortifier sous le gouvernement des empereurs gaulois (5) et que les travaux reçurent

légion un mur fortifié (*De b. g.*, 1, 8, 1). Les grands ouvrages d'utilité publiques, élevés sous l'Empire, furent construits par les soldats romains. Cf. W. Harster, *Die Bauten der römischen Soldaten zum öffentlichen Nutzen* (Spire, 1873) et voy. les sources citées par Joachim Marquardt, *De l'organis. milit. chez les Romains*, éd. fr. (Brissaud), 1891, p. 315-317.

(1) Aurélien et Probus s'intitulent, sur leurs monnaies, *Restitutor Exerciti.*

(2) Vopiscus, *Probus*, 20 : « Causae occidendi eius haec fuerunt : primum « quod nunquam militem otiosum esse perpessus est, si quidem multa opera « militari manu perfecit. » (Ed. Peter, p. 216).

(3) Les relations attribuées à Vopiscus ont une réelle valeur historique. L'auteur n'est sujet à caution que quand il cite des documents officiels (voy. Léon Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 9 à 14). La biographie de Probus est considérée comme une des meilleures de la série.

(4) N'oublions pas que Probus fit planter des vignes et des arbres fruitiers en Gaule. C'est l'indice d'une réelle confiance dans l'avenir.

(5) C'est une hypothèse qu'admettait déjà fort justement G. de la Noë, dans son travail plutôt superficiel (*Principes fortif. ant.*, II, 1890, p. 52). M. C. Jullian était d'ailleurs tenté d'adopter une solution analogue et de croire que les enceintes de la Gaule avaient été commencées sous Aurélien (*Inscr.*, t. II, et dans *Annales Faculté l. Bordeaux*, 1888, p. 397).

une impulsion particulière pendant le séjour de Probus en Gaule (1). Il n'est pas douteux que l'œuvre se poursuivit sous le règne de Dioclétien, le grand rénovateur de l'Empire, qui eut d'ailleurs plus de temps que ces prédécesseurs pour travailler au salut de la puissance de Rome. La plupart des enceintes de la Gaule romaine ont été reconstruites ou élevées en hâte, au moins en ce qui concerne les fondations, puisque les constructeurs ont amoncelé les monuments de toutes sortes, sculptés ou non, pour protéger leur cité, le plus rapidement possible (2). Un peu plus tard, les enceintes furent terminées et surélevées; on garda le soubassement dont les blocs pesants constituaient une assise presque inébranlable, et, au-dessus, on éleva la partie maçonnée, composée du blocage et des parements, avec cordons de briques.

Cette théorie permet d'expliquer l'anomalie qui existe presque partout entre les fondations des enceintes (blocs irréguliers, mal équarris) et la partie supérieure (appareil régulier et maçonnerie généralement soignée). On comprend que, travaillant en hâte, les constructeurs des fondations aient employé les matériaux qu'ils avaient à leur portée, souvent sans les retailler. De plus on n'avait pas le temps de gâcher du mortier et de fabriquer des briques. Aussi bien, comme je l'ai dit plus haut, le poids des matériaux employés est tel que la solidité était certaine, même sans adjonction de ciment.

Tous les grands empereurs du IVe siècle s'intéressèrent sans aucun doute à la protection des villes de l'intérieur comme à celle des forts de la frontière du Rhin. Beaucoup d'enceintes, qui avaient subi des assauts, furent évidemment réparées, et les courtines de petit appareil furent remaniées plus d'une fois. Mais nous tiendrons pour certain que les bases de gros appareil, déterminant les

(1) Taillefer attribuait à l'époque de Probus quelques parties de l'enceinte de Périgueux (*Ant. de Vésone*, t. II, p. 178). Mais il ne donnait aucune raison à l'appui de cette opinion et il attribuait d'autres parties de la même muraille à plusieurs époques différentes.

(2) Dans ses *Inscr. rom. de Bordeaux* (t. II, p. 288 et 301), M. C. Jullian a émis l'opinion que les murailles des villes n'ont pas été construites dans une période troublée par les menaces constantes de l'ennemi. Mais l'auteur reconnaît cependant que ces constructions révèlent une certaine hâte. Aussi, on pourra concilier facilement cette opinion et celle que j'expose ici.

limites des cités, avaient été construites presque partout avant l'avènement de Dioclétien (284 apr. J.-C.). C'est une conclusion qui gardera sa valeur aussi longtemps qu'on n'aura point trouvé, dans les substructions, non remaniées, d'une enceinte de la Gaule, une inscription postérieure à l'année 276, date de l'avènement de Probus.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES PRINCIPALES

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

Q

R

S

U

V

W

X

Y

Z

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 7, ligne 23, *lire* : Castellane.

P. 17, n. 5. Les deux portes d'Autun ont été reproduites par Caylus (*Recueil d'Antiq.*, t. III, 1759, p. 369, pl. C et CI), d'après des vues dessinées par le frère Martel Ange, cent cinquante ans auparavant.

P. 29, note 3. Sur diverses sculptures retirées de la muraille, voy. aussi A. de Caumont, dans *Bullet. monum.*, t. XXI, 1855, p. 72 à 84.

P. 56. NANTES. — Le Musée archéologique de Nantes possède deux plans de l'enceinte romaine de cette ville, dessinés par A.-L. Laurent et J. Vincent (*Catal. du Mus. archéol. de Nantes*, 3e éd., 1903, p. 303, nos 220 et 225). Le même musée conserve un dessin de 1835, représentant les ruines d'une tour romaine (*Ibid.*, p. 304, n° 241) et une photographie des substructions de la tour romaine, mise au jour rue de Strasbourg, en 1876-1877 (*Ibid.*, p. 305, n° 251). Des dessins, exécutés en 1848 par L. Petit, représentent les sculptures antiques et les débris d'édifices découverts dans le soubassement de la tour romaine du Bouffay (*Ibid.*, p. 286, nos 18 et 19).

P. 64, note 5, lignes 7 et 8, au lieu de : une vue du second Empire, *lire* : une vue éditée probablement sous le second Empire.

P. 66. SENS. — En 1614, l'enceinte avait 1,340 toises (environ 2,612 mètres) de circonférence, avec ses portes, tourelles et corps de garde (Cf. Maurice Roy, *Un ancien plan de Sens en 1721*, dans *Bullet. Soc. archéol. Sens*, t. XXI, 1904-1905, p. XLIII).

P. 77, ligne 9 de la note 4, au lieu de : M. Jacquer, *lire* : Ch. Vacquer.

Paris, à travers les âges contient aussi un plan de la cité avec le tracé de l'enceinte par M. F. Hoffbauer (pl. III, fig. 2).

P. 81, n. 2. PARIS. — Les substructions découvertes de juin à août 1906, sur l'emplacement du Marché aux fleurs, consistent en deux murs parallèles, dont la base, en gros appareil, contenait des stèles et des inscriptions qui ont été transportées au Musée Carnavalet. Les épitaphes de *Maiana* et de *Litugena* sont parmi les plus intéressantes; comme sculptures, il faut citer diverses figures, malheureusement incomplètes, provenant probablement d'un grand édifice; un pilastre orné de feuilles d'acanthe; un bas-relief représentant un lion marin. Un cippe funéraire concerne un *exarchus*, officier commandant d'un *numerus* ou d'une *ala*, dans les textes postérieurs à Dioclétien. Il est pos-

sible cependant que le texte récemment exhumé appartienne au IIIe siècle (Communications de M. A. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, séances des 15, 22 et 29 juin; E. Espérandieu, dans *Rev. épigraphique*, t. V, 1905-1906, p. 166 à 168, nos 1630 à 1633).

Je n'ai pu voir les premières fouilles faites en juin; mais, grâce à l'obligeance de M. G. Villain et de M. le Dr L. Capitan, de la Commission du Vieux-Paris, j'ai visité le chantier de fouilles, le 7 août 1906. A cette date, les deux murs parallèles, espacés de 6 mètres, à base de gros blocs, pouvaient être examinés sur une longueur de douze mètres environ. Les bases de gros appareil avaient, pour ces murs, 2 m. 40 et 3 mètres, tandis que la maçonnerie élevée au-dessus n'atteignait que 1 m. à 1 m. 30 (à mortier de sable, d'aspect jaunâtre, sans brique pulvérisée). L'épaisseur relativement minime de ce blocage et la nature du mortier me portent à croire que les murs, élevés au dessus des bases de gros appareil, ne sont pas romains.

Les bases de gros appareil, à débris sculptés, suffisent d'ailleurs pour établir l'existence des deux côtés d'une construction de basse époque (IIIe ou IVe siècle), analogue à celle des enceintes. J'avais d'abord pensé que, sur ce point, l'enceinte romaine de *Lutecia* pouvait être double (sur la question des murs doubles, voy. plus haut, p. 254 à 257). Mais il faudrait supposer que le tracé de l'enceinte était sur ce point en arrière du prolongement d'une ligne partant de la rue de la Colombe; cette hypothèse est peu vraisemblable.

Je crois donc aujourd'hui que les substructions du Marché aux fleurs appartenaient à une caserne ou à un réduit fortifié (*prætorium*?), dont l'existence était d'autant plus utile que le pont septentrional de la cité devait être peu éloigné.

Enfin, sur un plan des fouilles, daté du 15 septembre 1906 et communiqué au journal *Le Temps*, on voit que, près du Tribunal de Commerce, les deux murs étaient réunis par un mur transversal qui les coupait à angle droit. Cette partie formait le troisième côté du bâtiment.

La construction du réduit fortifié, avec bases de matériaux provenant d'un monument antérieur, a pu avoir lieu sous Julien, qui a dû logiquement améliorer la défense de *Lutecia*, pendant qu'il y séjournait. La présence de l'épitaphe de l'exarque serait donc facile à expliquer, même si elle appartenait au IVe siècle.

La masse du remblai entre les deux murs, présentait, à une hauteur de 0 m. 50 au dessus du gros appareil, une couche de cendres renfermant de nombreux fragments de bronze calciné et, au dessus, des débris de tuiles provenant évidemment d'une toiture. Si les travaux des fouilles n'avaient pas été gênés par ceux de la gare du métropolitain, il est vraisemblable qu'il eût suffi de passer au tamis quelques mètres cubes de terre pour connaître l'époque de cet incendie.

P. 101, ligne 3 de la note 5 de la p. 100, au lieu de : *au* XVIe *siècle*, lire : *au* XIIe *siècle*.

P. 105, pour la fig. 2 de la Pl. II, voy. A. de Caumont, dans *Bulletin monum.*, t. XXI, 1855, p. 483.

P. 180. POITIERS. — Dans les fouilles du Palais de Justice, on a trouvé plusieurs

fragments de stèles et inscriptions, qui sont conservés maintenant au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Voy. E. Espérandieu, dans *Rev. épigraphique*, t. V, 1905-1906, p. 145 à 147, n[os] 1607 à 1612).

P. 215 (Cf. p. 7). Riez (arr. de Digne, Basses-Alpes). — L'antique *Colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum*, chef-lieu de la *Civitas Reiensium* au v[e] siècle, a conservé quelques débris de murailles où sont encastrés des fragments de colonnes, de corniches et d'autels. Je n'ai pas visité cette ville et je ne puis dire si ces murailles sont de l'époque romaine ou refaites postérieurement avec des matériaux antiques. On sait en effet que les remparts de Riez, avec des tours, furent élevés sous l'évêque Jean de Maillac (+ 1396).

P. 222, ligne 17, la mention et les mesures du *castellum* d'Unterböbingen doivent être supprimées.

P. 232, l. 7, *ajoutez* : C'est sans doute un château fortifié analogue qui fut élevé par Cl. Postumus Dardanus, au commencement du v[e] siècle, pour défendre la voie qu'il avait établie à 10 kilomètres de Sisteron (Basses-Alpes). Voy. *C. I. L.*, t. XII, n° 1524.

P. 240, ligne 7 de la note 5, au lieu de : dads, *lire* : dans.

P. 248. Le R. P. C. de la Croix croit que les parties les plus anciennes de l'église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu sont les restes d'une construction élevée à la fin du III[e] siècle. Il cite des exemples de la brique alternant avec les moellons, à une basse époque (*Etude sur l'anc. église de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu*, Poitiers, 1906, p. 68 à 73).

P. 253, l. 11, au lieu de : jointements, *lire* : jointoiements.

P. 268, note 4. Le nom moderne de *Cilurnum* est Chesters. On a trouvé des inscriptions romaines en démolissant les portes antiques de cette forteresse. Voy. *C. I. Lat.*, t. VII, n[os] 582 et 584.

Pl. XXI, les n[os] 1, 2, 3 et 5 ont été réduits d'un huitième par suite d'une erreur du photograveur.

DÉSIGNATION DES FIGURES

REPRODUITES SUR LES PLANCHES

Pl. XIX, *fig. 3*. La « Porte des Gaules », à Fréjus (p. 213 et 268).

— *fig. 4*. Porte dans une tour de l'enceinte de Dax (p. 187 et 263).

Pl. XX, *fig. 1*. Porte Saint-André, à Autun (p. 18 et 269).

— *fig. 2*. Porte d'Arroux, à Autun (p. 17 et 269).

Pl. XXI, *fig. 1*. Revers d'un denier de Maximien Hercule (286-305) (p. 329).

— *fig. 2*. Revers d'un autre denier du même empereur (p. 329).

— *fig. 3*. Revers d'une pièce d'or de Constantin le Grand (306-307) (p. 331).

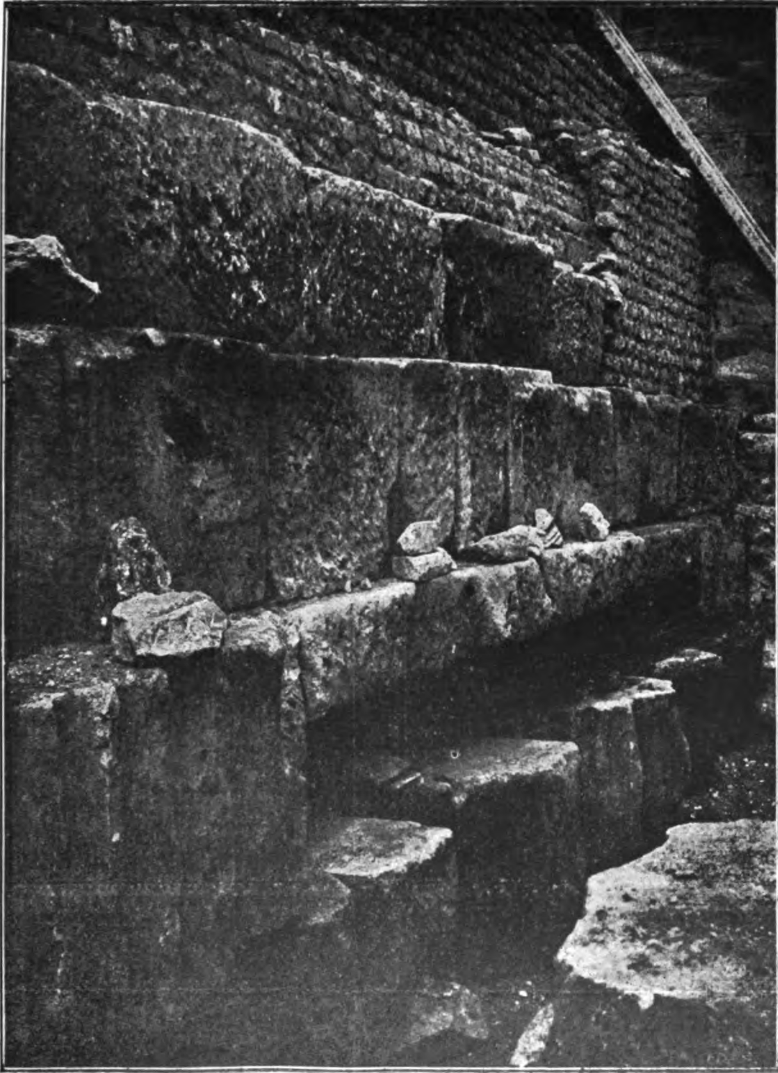
— *fig. 4*. Médaillon de plomb représentant l'enceinte de Mayence et le *castellum* de Castel, sous les empereurs Dioclétien et Maximien (p. 126).

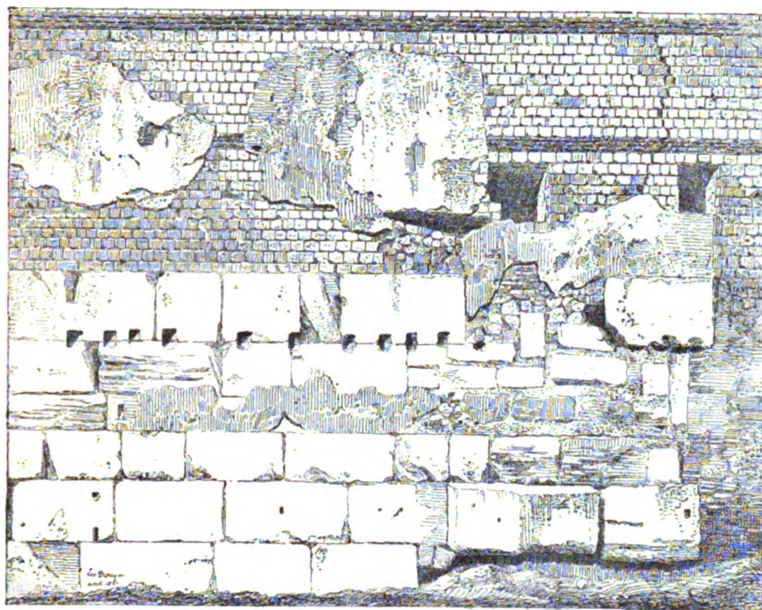
— *fig. 5*. Revers d'une pièce de bronze de Philippe Ier (244-249), frappée à *Bizya* de Thrace et représentant l'enceinte de cette ville, avec une porte (p. 293 et 330).

— *fig. 6*. Figure accompagnant la mention d'*Argentoratum* dans la *Notitia Dignitatum* (p. 130 et 265).

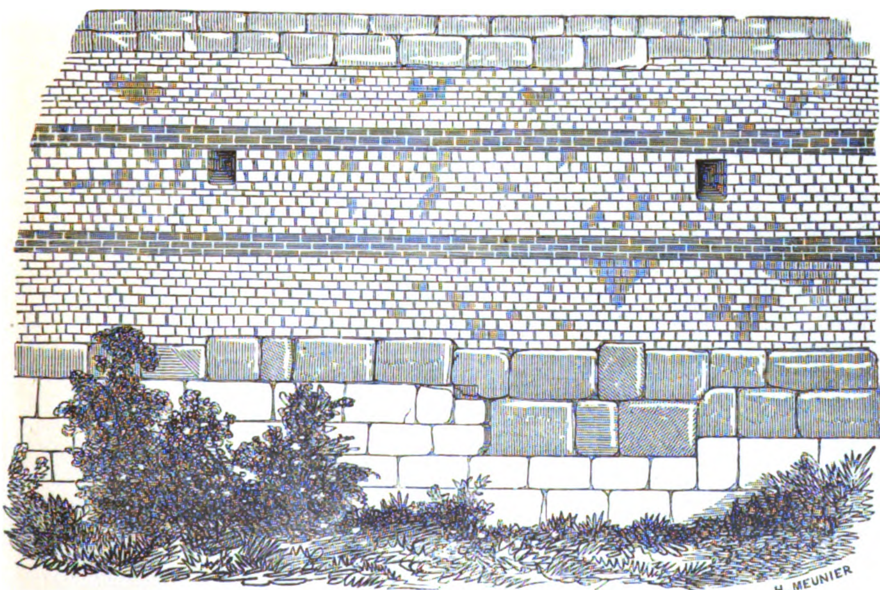
LE PUY, IMP. R. MARCHESSOU. — PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS.

Pl. I

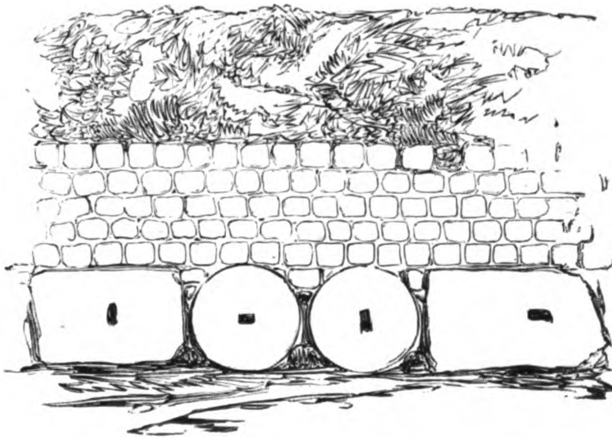




1

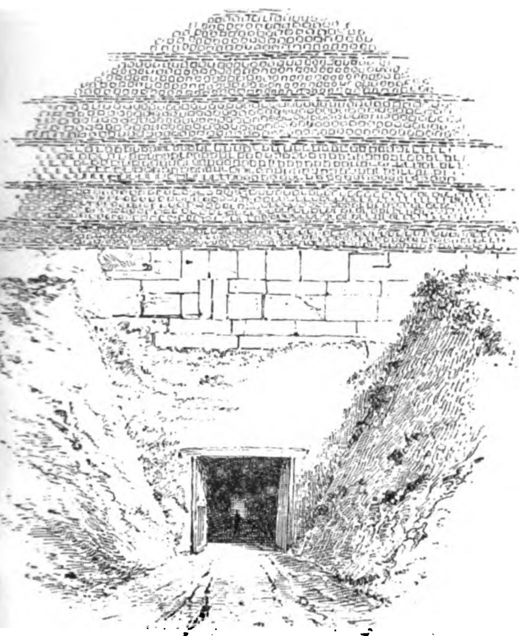


2

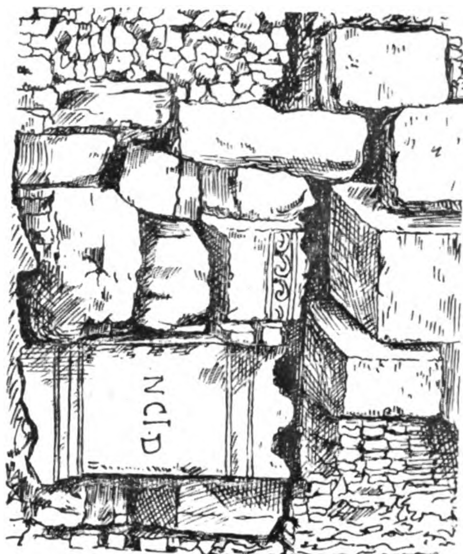


1

2



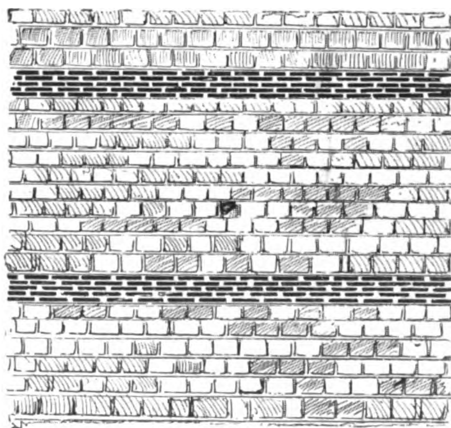
I



2



3

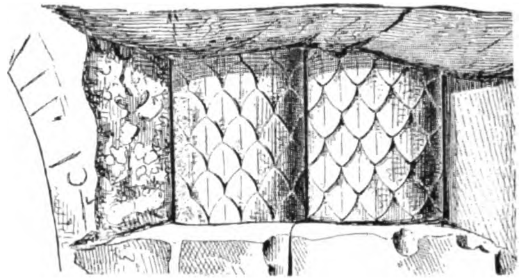


4

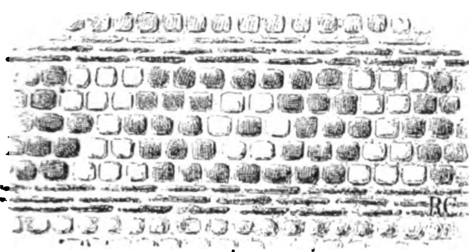
Pl. V



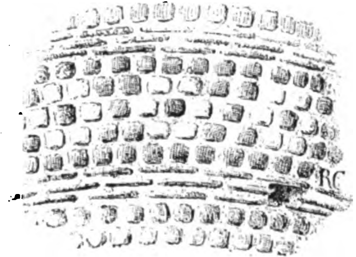
1



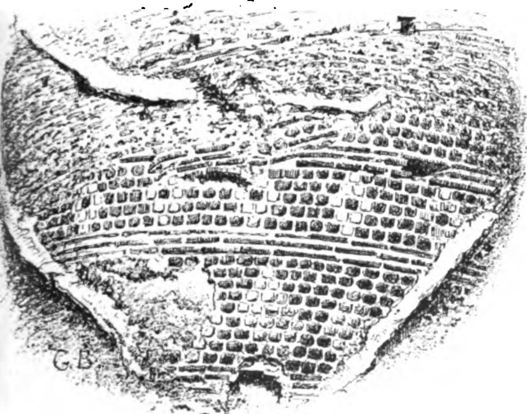
2



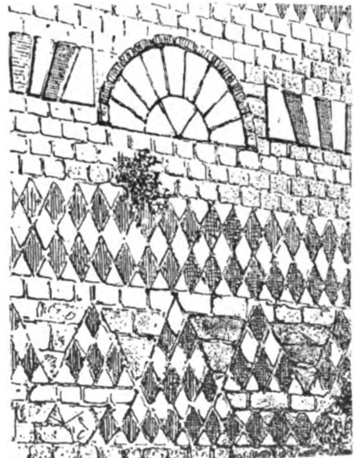
3



4



5

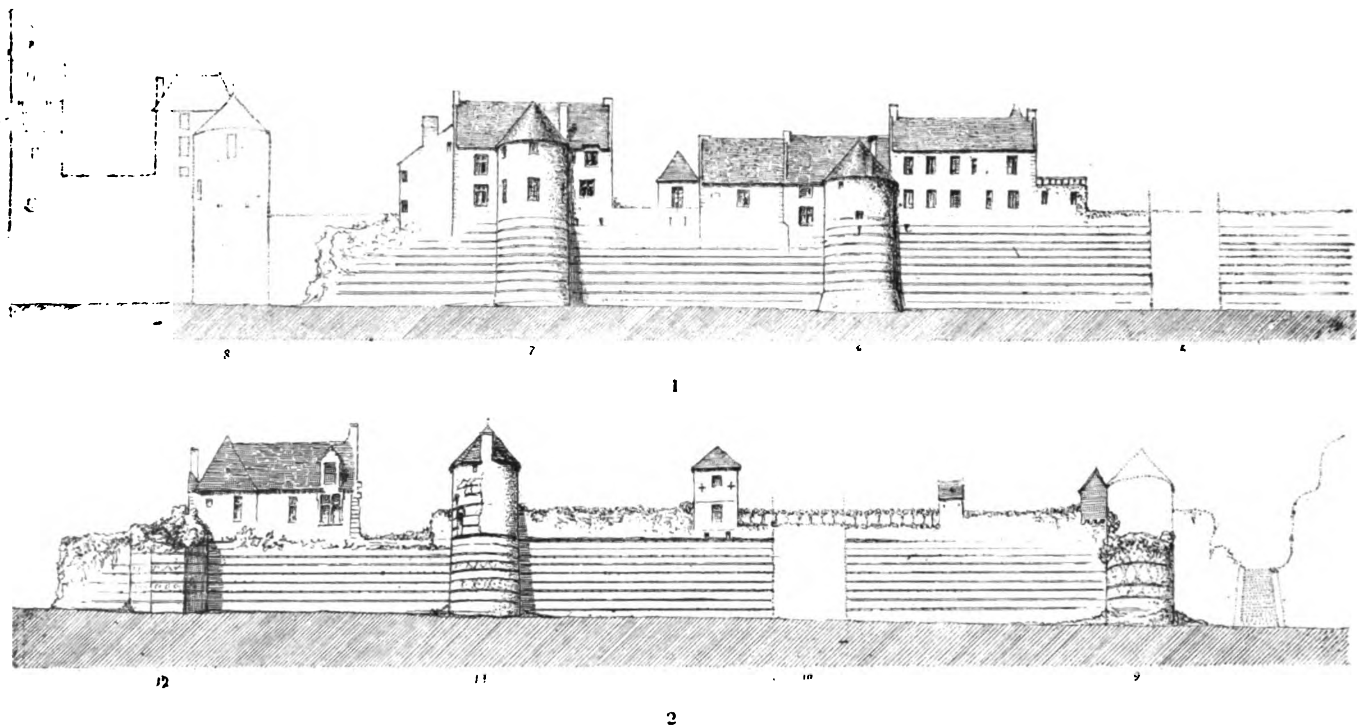


6

Pl. VI



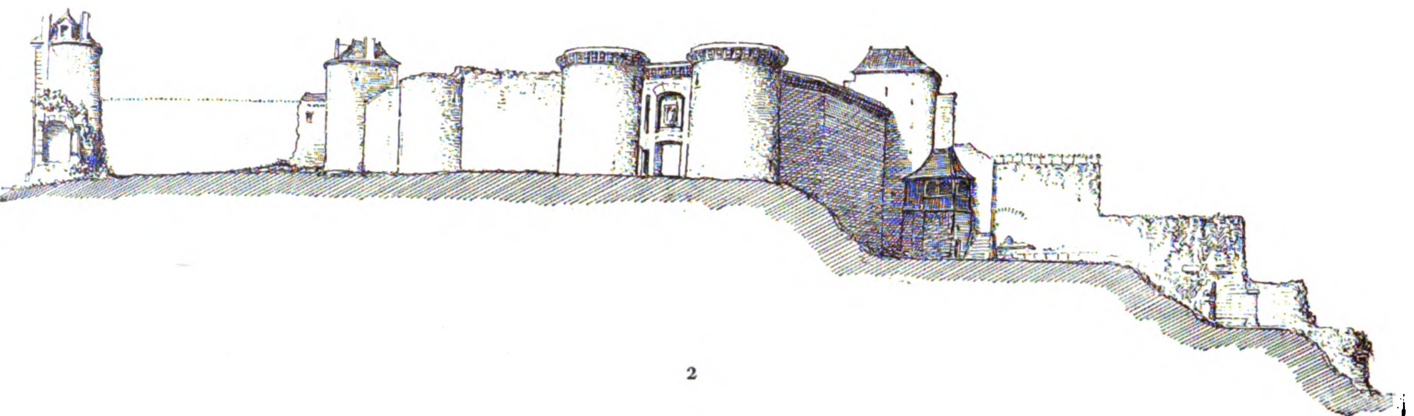
Pl. VII



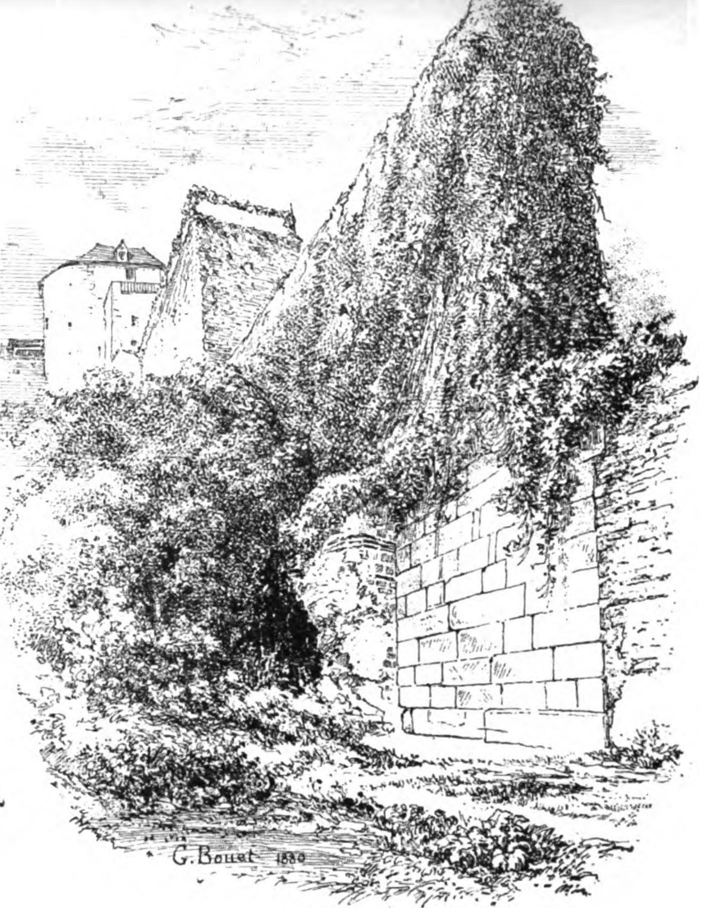
Pl. VIII



1



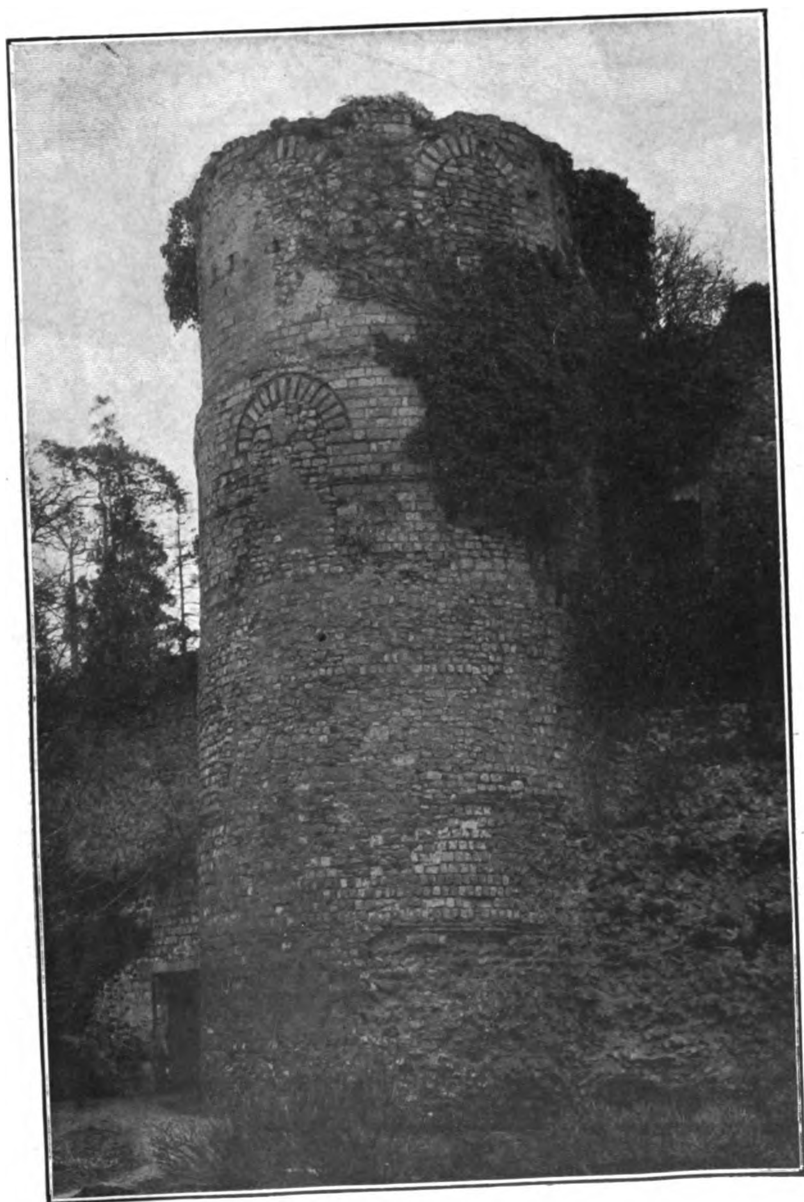
2



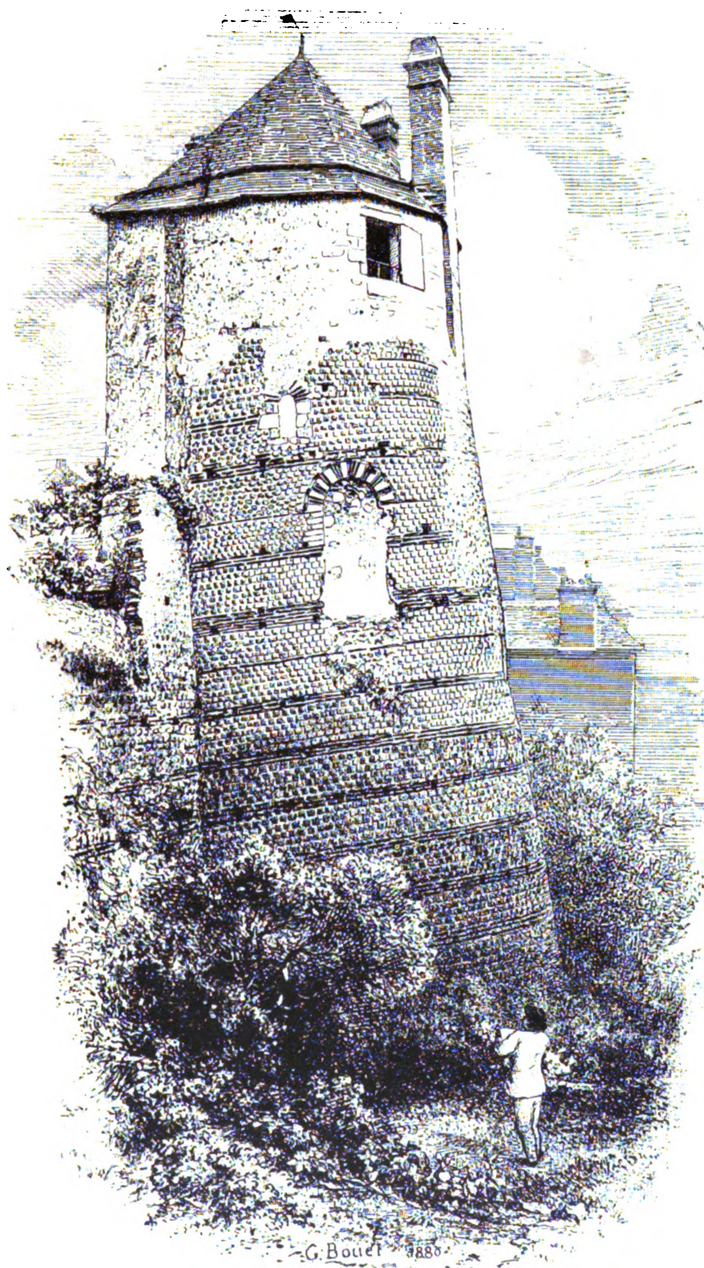
1

2

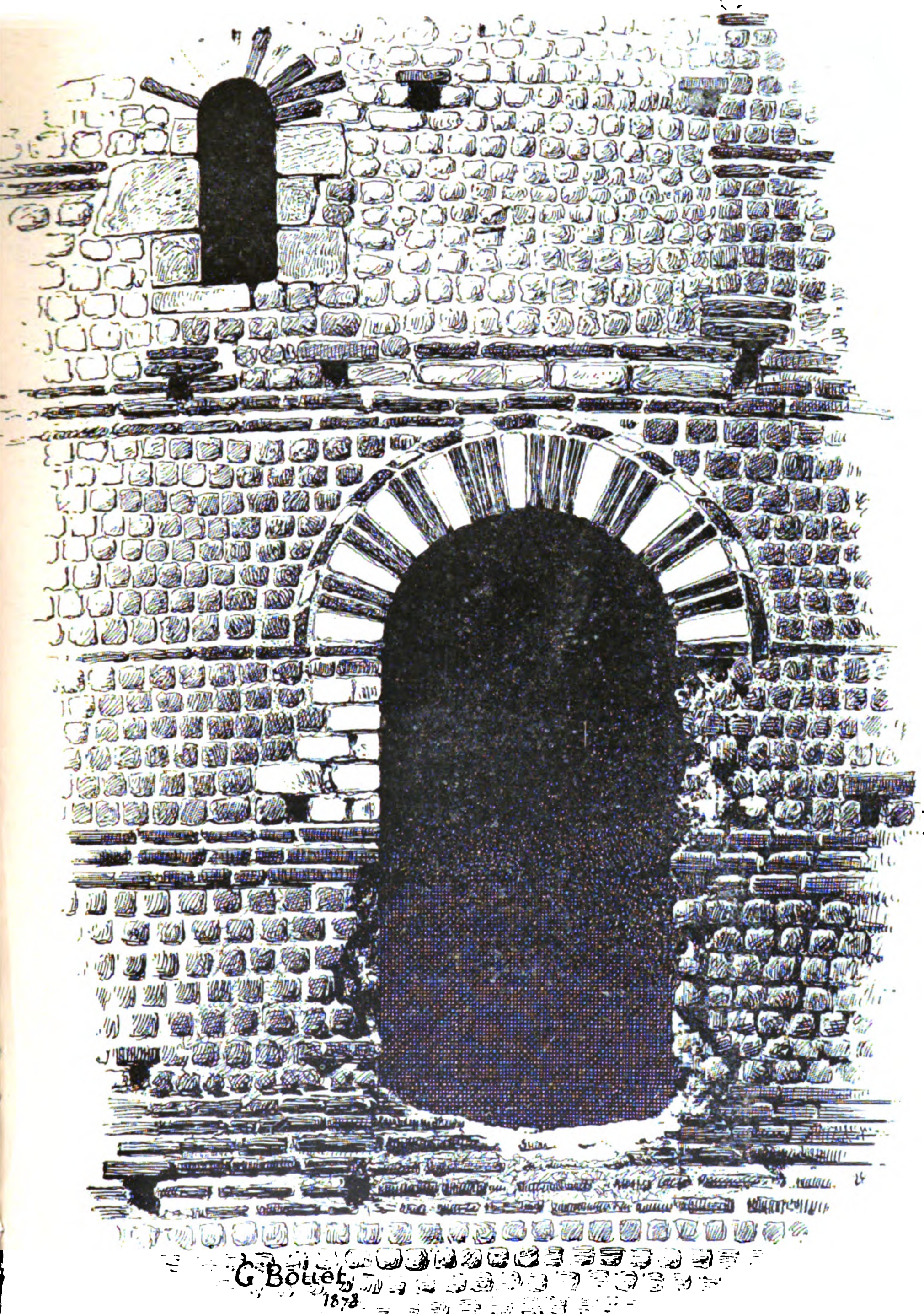
Pl. X



Pl. XI

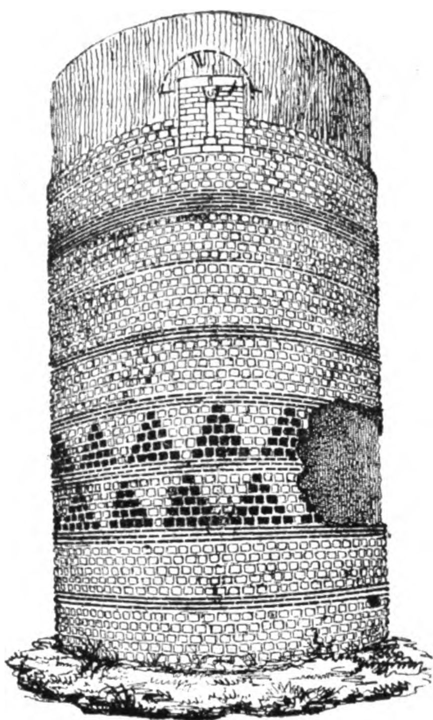


Pl. XII

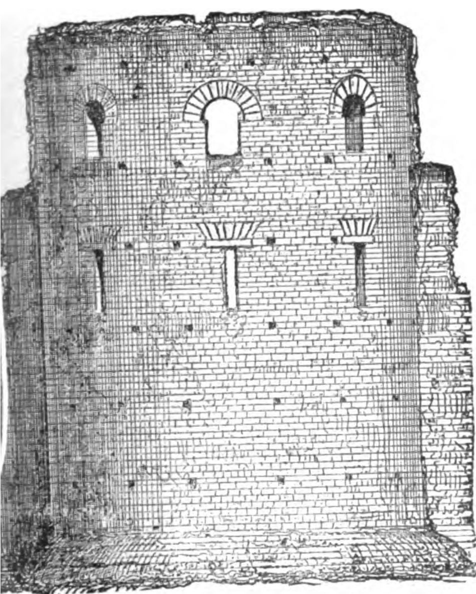




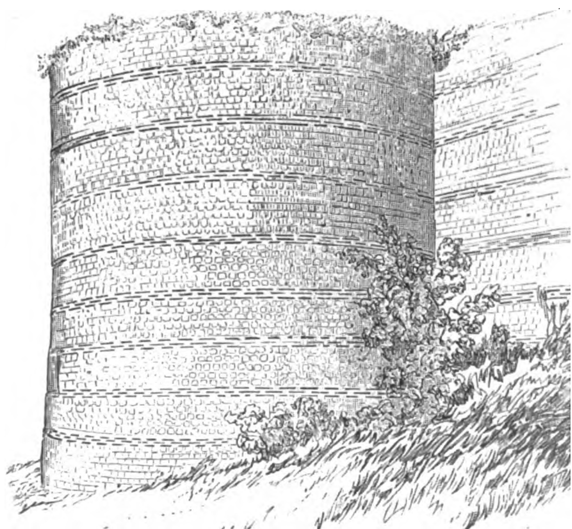
1



2



3

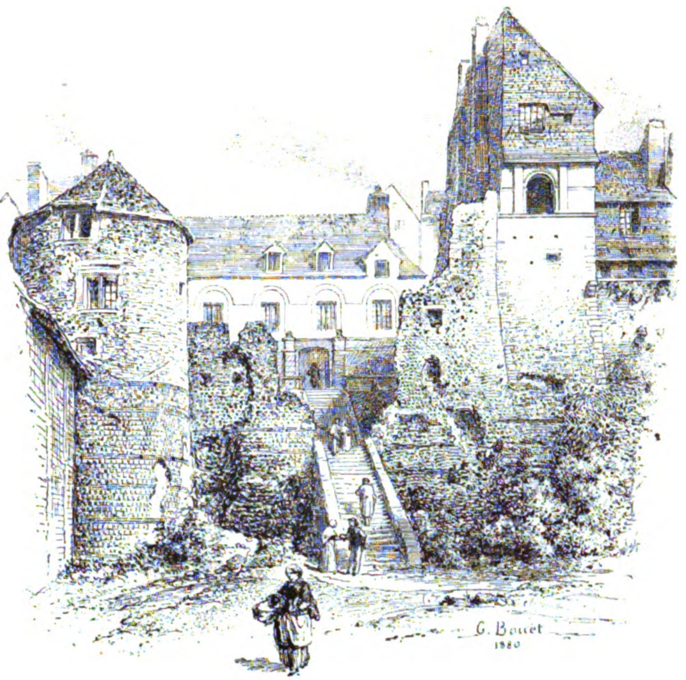


4

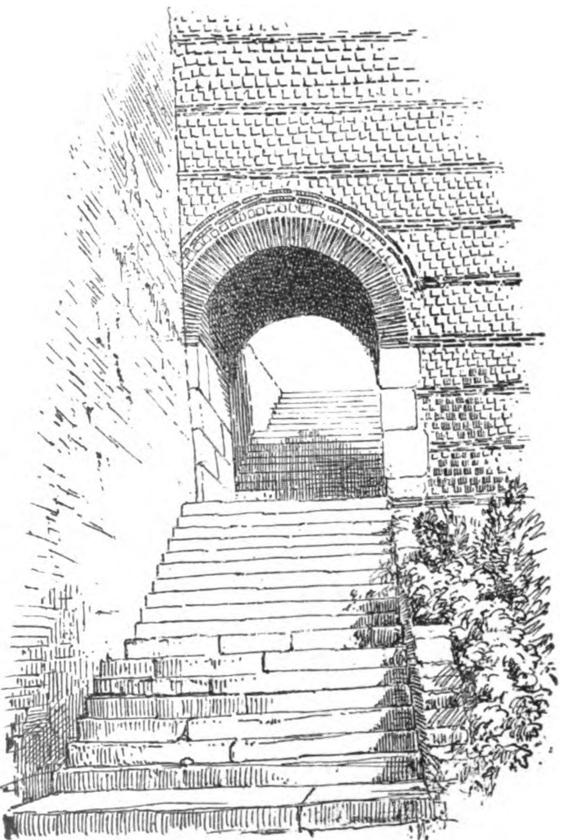
Pl. XIV



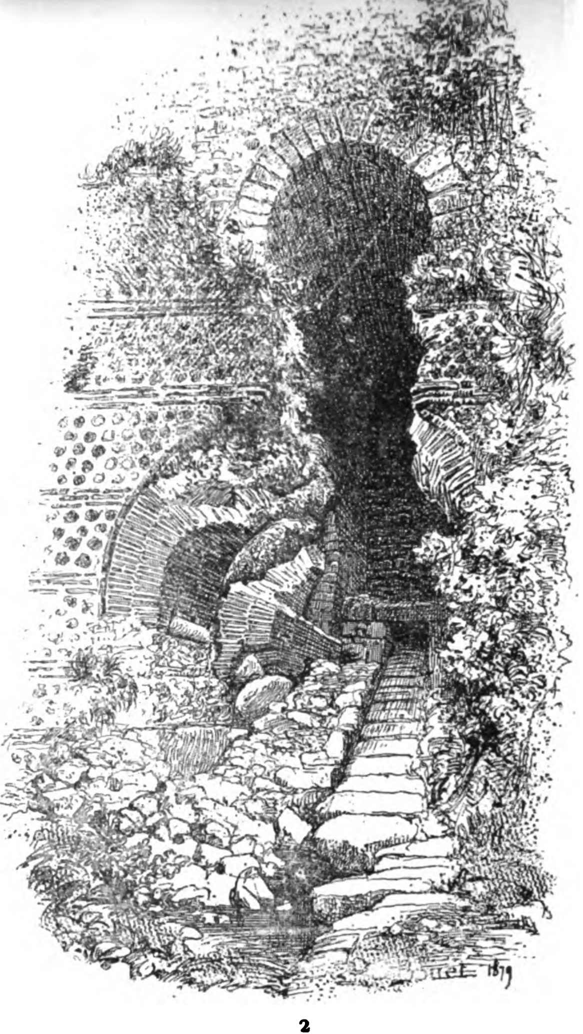
1



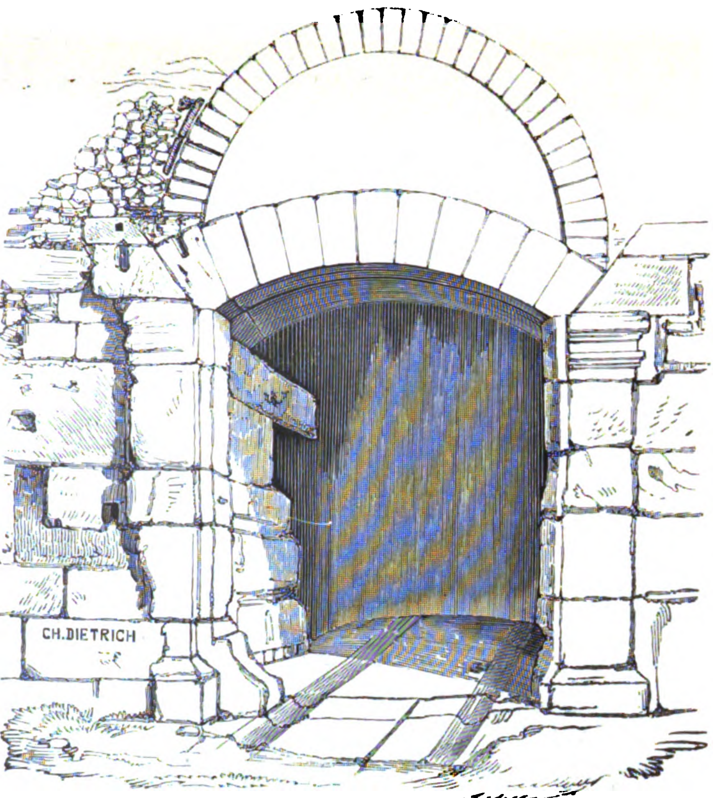
2



1



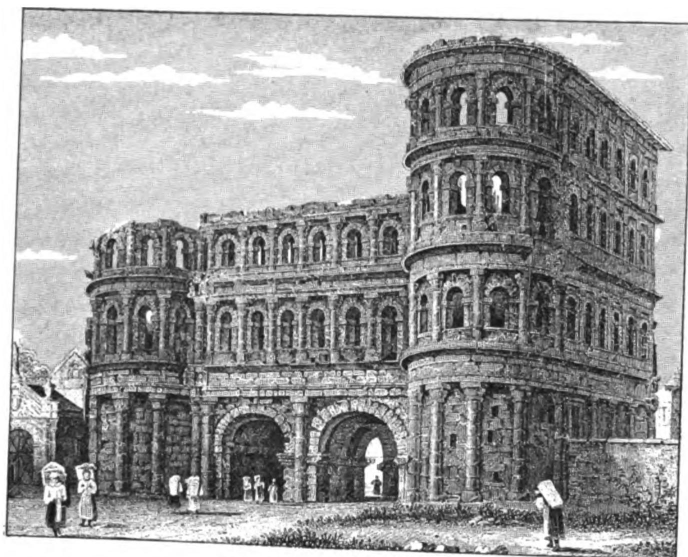
2



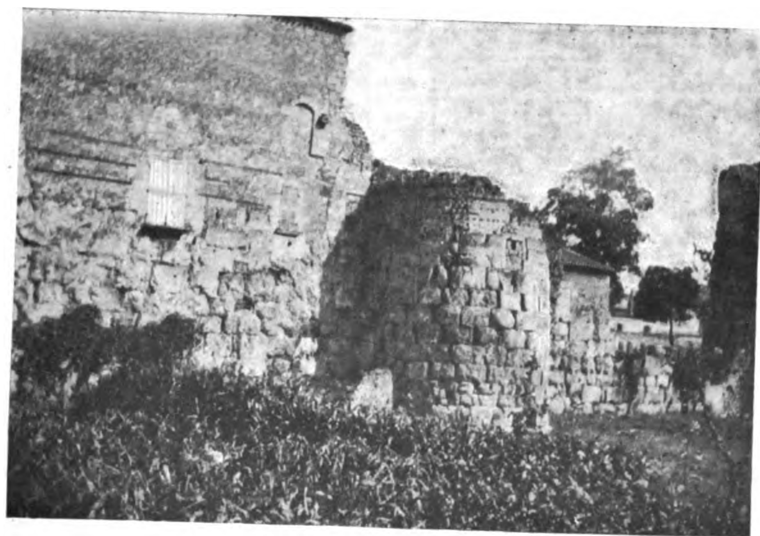
1



2



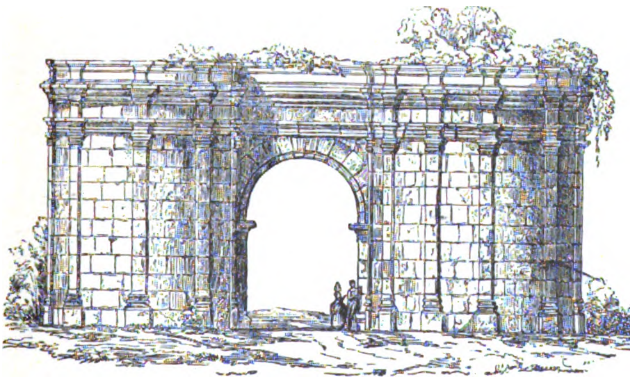
I



2

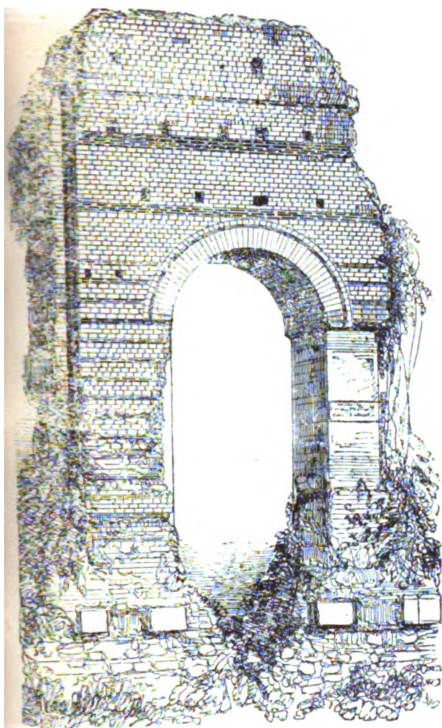


1

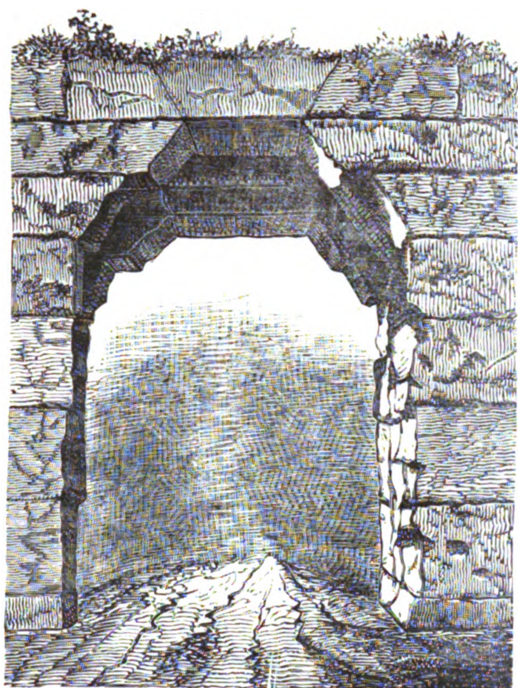


2

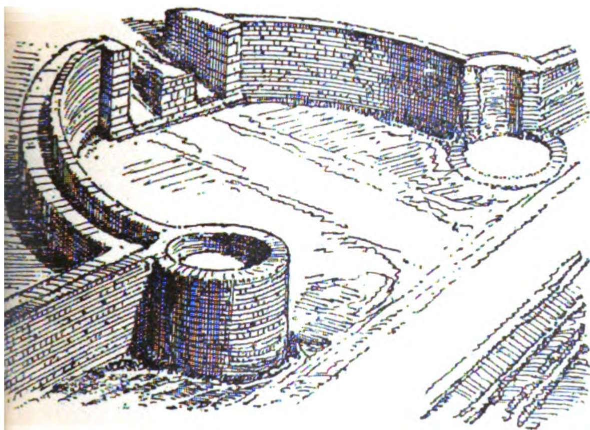
Pl. XIX



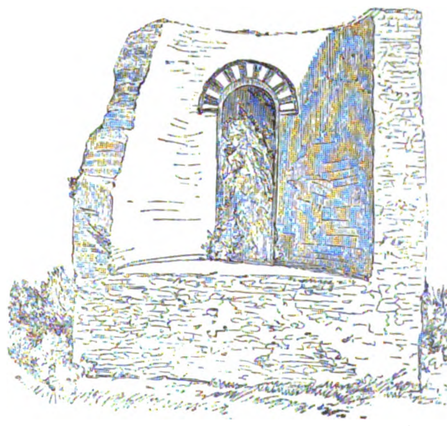
1



2

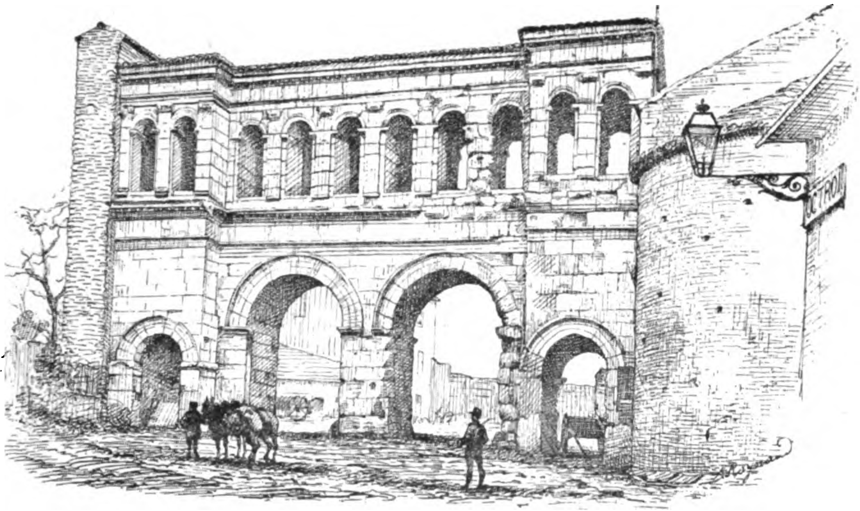


3

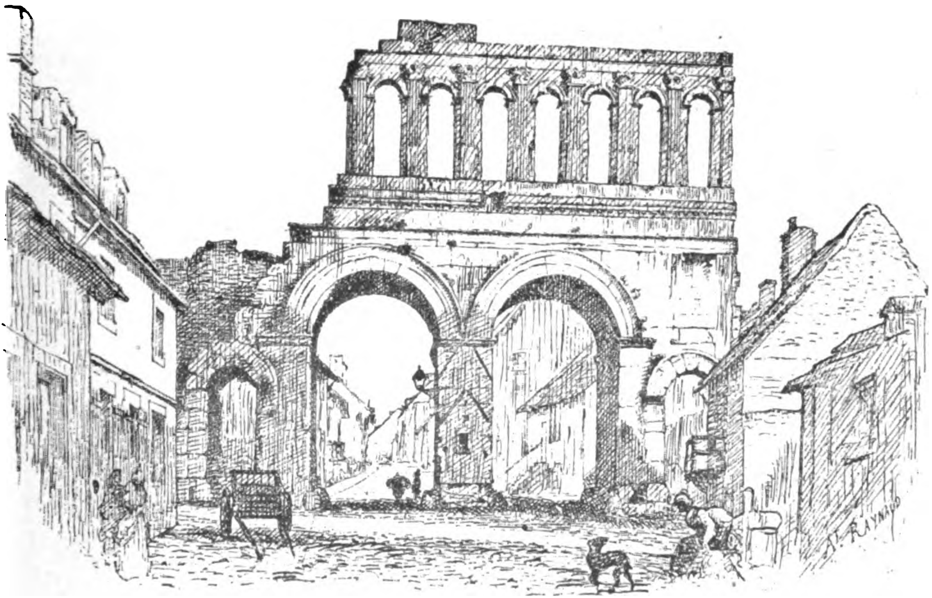


4

Pl. XX



1



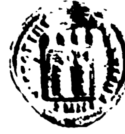
2



1



3



2



4



5



6

BARGÈS (L'abbé). Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie. In-8, 8 planches.. 7 fr. 50

Histoire de la fondation des villes de la côte française de la Méditerranée : Narbonne, la Crau, l'Argentière, Monaco, Marseille. Etablissement des Phéniciens à Marseille. Monuments trouvés sur le littoral.

BERTRAND (A.), de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain.

NOS ORIGINES

ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GAULOISE. In-8, planches, dessins et cartes en couleur.......... 10 fr. »

LA GAULE AVANT LES GAULOIS, d'après les monuments et les textes. Nouvelle édition. In-8, nombreuses illustrations et cartes .... 10 fr. »

LES CELTES DANS LES VALLÉES DU PO ET DU DANUBE, par A. Bertrand et Salomon Reinach. In-8, nombreuses illustrations...................... 7 fr. 50

LA RELIGION DES GAULOIS. Les druides et le druidisme. In-8, nombreuses illustrations et 31 pl... 10 fr. »

BLANCHET (A.), Mélanges d'archéologie gallo-romaine. 2 fasc. in-8, fig. et planches .... 8 fr. »

BŒSWILLWALD, inspecteur général des monuments historiques, R. CAGNAT, de l'Institut, et A. BALLU, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie. TIMGAD, une Cité africaine sous l'Empire romain. Publié en 8 livraisons in-4, avec dessins, planches en héliogravure et phototypie, etc.
L'ouvrage complet en un carton.................. 75 fr. »

LA NOE (G. de), lieutenant-colonel. Le rempart-limite des Romains en Allemagne. In-8, avec 1 carte et 2 planches. 3 fr. »

— Principes de la fortification antique, depuis les temps préhistoriques jusqu'aux Croisades pour servir au classement des enceintes dont le sol de la France a conservé la trace. 1er fascicule. Fortification préhistorique et fortification gauloise. In-8, planches.. 3 fr. 50

— 2e fascicule. Fortification romaine. In-8, planches.. 3 fr. 50

LUCAS (J.). La Hague, jusqu'aux temps de Guillaume le Conquérant. Périodes celtique, gallo-romaine et danoise. In-18. 2 fr. »

REINACH (S.), de l'Institut. Esquisses archéologiques. In-8, figures et 8 planches.............................. 12 fr. »

LE PUY, IMP. R. MARCHESSOU. — PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS.